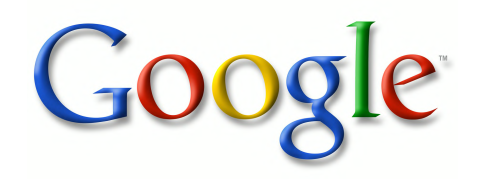




HISTOIRE

DE

S. JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

L'Éducateur apôtre. In-18 raisin, 400 pages. 12e *mille*. (Ch. Poussielgue.) . . . . 2 fr. »

Devoirs d'un Séminariste. In-32 encadré rouge, 96 pages. (Ch. Poussielgue.) . . . . » fr. 50

La Culture des vocations. In-18 raisin, 200 pages. 9e *mille*. (Ch. Poussielgue.) . . . . 1 fr. 50

Conseils sur la vocation, offerts à la jeunesse chrétienne. In-18 raisin, 124 pages. (Ch. Poussielgue.) . . . . » fr. 60

La Direction spirituelle dans les maisons d'éducation. In-18, 36 pages. (Ch. Poussielgue.) . . . . » fr. 30

A l'Entrée de la vie. In-32, 32 pages. 11e *mille*. (Rondelet.) » fr. 60

L'Ame de l'homme. In-18, 64 pages. 3e *édition*. (Bloud.) . » fr. 60

Les Qualités de l'éducateur. In-18, 64 pages. (Bloud.) . . » fr. 60

Les Origines. Questions d'apologétique. Grand in-18, 389 pages, 173 figures. 2e *édition*. (Letouzey.) . . . . 6 fr. »

L'Hypnotisme. Les faits, les théories, les difficultés. Brochure in-8o. (Retaux.) . . . . » fr. 25

Anatomie et Physiologie animales, pour la classe de philosophie. 1 vol. in-18, 407 pages, 237 figures. 2e *édition*. (Retaux.) . 4 fr. »

Anatomie et Physiologie végétales, pour la classe de philosophie. 1 vol. in-18, 300 pages, 479 figures. (Retaux.) . . . . . . 3 fr. »

Histoire naturelle, à l'usage des classes élémentaires. (Retaux.)

Anatomie et Physiologie de l'homme. 1 volume, cartonné. . 1 fr. 75

Zoologie. 1 volume, cartonné. 2e *édition* . . . . 2 fr. 25

Botanique. 1 volume, cartonné. . . . . 2 fr. 25

Géologie et minéralogie. 1 volume, cartonné. 2e *édition*. . . 1 fr. 75

HISTOIRE

DE

S. JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

ANCIEN CHANOINE DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE DE REIMS

FONDATEUR DE L'INSTITUT

DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

PAR

J. GUIBERT

PRÊTRE DE SAINT-SULPICE

SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE DE L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

PARIS

LIBRAIRIE CH. POUSSIELGUE

RUE CASSETTE, 15

—

1900

Permis d'imprimer l'*Histoire de saint Jean-Baptiste de la Salle*, par M. Guibert, prêtre de Saint-Sulpice.

Paris, le 7 mai 1900.

A. CAPTIER,

Sup. de Saint-Sulpice.

Imprimatur :

Parisiis, die 7a Maii 1900.

† FRANCISCUS, card. RICHARD,

ARCHIEPISC. PARISIENSIS.

BREF

DE SA SAINTETÉ LÉON XIII

Dilecto Filio Joanni Guibert, presbytero sulpiciano, præsidi seminarii ad Institutum catholicum, Parisios.

Leo PP. XIII.

Dilecte Fili, salutem et apostolicam benedictionem.

Per hosce dies quibus Cælitum Sanctorum honores Joanni Baptistæ de la Salle sollemni ritu decrevimus, opportunum gratumque donum redditum est abs te, historia ejus nove confecta.

Virum de recta et christiana popularium institutione perquam optime meritum, cujus instituta et benefacta perennant lateque propagantur, sane decebat exculto scribendi genere atque monumentorum copiâ exquisite perpensa illustrari. Quod quidem Nos tibi gratulantes, valde optamus ut qui librum tuum perlegerint, non eum tantummodo ferant fructum ut Deum collaudent, plane admirabilem in Sanctis suis, sed etiam documentum inde capiant atque incitamentum. Edíscant quemadmodum ætati teneræ et improvidæ, in qua domesticæ et civilis societatis

A notre cher Fils Jean Guibert, prêtre de Saint-Sulpice, supérieur du Séminaire de l'Institut catholique, à Paris.

Léon XIII, Pape.

Cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

Au milieu des solennités dans lesquelles Nous avons, ces jours-ci, décerné les honneurs des Saints du ciel à Jean-Baptiste de la Salle, c'est avec un bien doux à-propos que Nous est arrivé, de votre part, l'hommage de la nouvelle histoire dont vous êtes l'auteur.

Un homme à qui la bonne et chrétienne éducation des classes populaires est si grandement redevable, et dont les créations bienfaisantes ont pris, en se perpétuant, une si vaste extension, méritait bien que le talent d'un écrivain s'employât, avec le secours de tant de documents scrupuleusement étudiés, à le mettre en lumière. Nous vous en adressons Nos félicitations, formant en même temps le vœu que les lecteurs de votre livre ne se contentent pas, comme unique fruit, de louer Dieu vraiment admirable dans ses saints, mais qu'ils y trouvent aussi une leçon et un stimulant. Qu'ils y apprennent de quelle façon, pour cet

âge si tendre et si léger, mais où s'alimente pourtant l'espoir de la société domestique et civile, doit se pratiquer la culture de l'esprit et surtout celle du cœur; et, en le voyant si tristement exposé à toutes les dépravations du jour, qu'ils comprennent bien avec quel zèle ils doivent travailler à sa préservation, pour qu'il ne se rende pas indigne, en grandissant, du bien souverain pour lequel Dieu l'a fait naître.

Qu'à votre beau travail saint Jean-Baptiste de la Salle lui-même réserve sa récompense, et que par lui ces vieilles relations avec la Compagnie de Saint-Sulpice, dont votre lettre rappelle pieusement le souvenir, soient de jour en jour rendues plus fécondes en grâces du ciel. En attendant, recevez, comme témoignage d'affection et de bienveillance, Notre bénédiction Apostolique, que de tout cœur Nous accordons pareillement à cette même Compagnie.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 31 mai de l'année 1900, de Notre Pontificat la vingt-troisième.

LÉON XIII, PAPE.

alitur spes, cultura ingenii maximeque animi oporteat adhiberi : et quoniam temporum corruptelis patet illa tam misere, probe intelligant curis omnibus enitendum esse ut evadat incolumis, ac summo bonorum, cui nata est, non indigna succrescat.

Egregii laboris sanctus ipse de la Salle tibi reservet præmium; atque ipse veterem illam necessitudinem cum Societate Sulpiciana, quam epistola tua pie commemoravit, cælestibus muneribus uberiorem in dies efficiat. Interea habe testem gratiæ et benevolentiæ Nostræ Apostolicam benedictionem, quam eidem pariter Societati peramanter impertimus.

Datum Romæ, apud Sanctum Petrum, die XXXI maii, anno MDCCCC, Pontificatus Nostri vicesimo tertio.

LEO PP. XIII.

LETTRE DE S. ÉM. LE CARDINAL RICHARD

ARCHEVÊQUE DE PARIS

Paris, le 9 mai 1900.

Cher monsieur le Supérieur,

Vous avez voulu qu'au moment où Sa Sainteté Léon XIII décernait les honneurs de la canonisation au fondateur de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, une Histoire du nouveau Saint parût à Paris pour le faire connaître plus parfaitement en France.

Pouvons-nous oublier les liens étroits qui unissent à Paris saint Jean-Baptiste de la Salle?

Élève du séminaire de Saint-Sulpice, sous la direction de M. Tronson, il garda de cet homme de Dieu et des prêtres qu'il connut auprès de lui un souvenir vivant; c'est à leurs lumières qu'il recourut dans toutes ses difficultés.

La première école qu'il ouvrit, en 1688, était située rue Princesse, sur la paroisse de Saint-Sulpice. D'autres furent successivement fondées à la rue de Charonne, au faubourg Saint-Marcel, à Saint-Roch et près des Invalides.

C'est encore au faubourg Saint-Marcel, puis à Saint-Denis, qu'il établit des « séminaires » de maîtres laïques pour la campagne, véritables écoles normales d'instituteurs. Il traçait également la voie à nos patronages modernes, en créant l'École dominicale, où plus de trois cents jeunes ouvriers venaient, chaque dimanche, s'instruire des vérités religieuses et recevoir un supplément de formation professionnelle.

Aussi je ne m'étonne pas que les deux archevêques qui occupèrent alors le siège de Paris l'aient tenu en particulière estime. Reims fut son berceau, Rouen garde sa tombe; mais Paris le posséda surtout, pendant sa vie, et demeure le centre de la nombreuse postérité qu'il a laissée après lui.

Vous avez su allier dans votre Histoire, cher monsieur le Supérieur, les exigences de l'esprit scientifique avec les ambitions légitimes de l'esprit chrétien; et, tout en décrivant les œuvres extérieures de votre héros, vous nous avez révélé son âme. L'on pourra ainsi se rendre compte que la vraie charité n'est jamais en retard sur les institutions sociales, et qu'en un temps où il n'était pas question de démocratie, un homme, un saint, s'occupait d'instruire les enfants du peuple.

Je vous félicite donc de votre œuvre, et, par vous, la Compagnie de Saint-Sulpice, qui, non contente de former des Saints, s'emploie maintenant à raconter leurs vertus.

Je vous accorde enfin de grand cœur la bénédiction que vous sollicitez pour votre *Histoire de saint Jean-Baptiste de la Salle*.

Agréez, cher monsieur le Supérieur, l'assurance de mon affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

† François, cardinal RICHARD,
Archevêque de Paris

LETTRE DE S. ÉM. LE CARDINAL LANGÉNIEUX

ARCHEVÊQUE DE REIMS

Reims, le 30 avril 1900.

Monsieur le Supérieur,

Vous avez écrit plus qu'une biographie, mieux qu'une belle vie de Saint qui instruit, console et réconforte : vous avez fixé dans l'Histoire la physionomie, la personnalité de votre héros. Vous avez dit ce que fut l'homme : un prêtre, un saint, un apôtre. Vous avez mis en lumière surtout le caractère et l'importance de son œuvre, ses modestes débuts, ses progrès, ses résultats merveilleux pour le bien du peuple, pour la sanctification des âmes, pour l'expansion de notre influence à l'étranger. Nul après vous ne reprendra ce sujet, parce que vous l'avez traité avec toute l'ampleur historique qu'il comporte, et qu'il a trouvé sous votre plume sa forme définitive.

Nous vous devons une particulière reconnaissance, puisque saint Jean-Baptiste de la Salle nous appartient par sa naissance, qu'il a fait partie du chapitre métropolitain, et qu'il a fondé ici son Institut.

Aussi, à la veille du triomphe de la canonisation, je me fais de grand cœur l'interprète de la cité et de l'Église de Reims pour vous remercier d'avoir glorifié cet humble prêtre rémois, qui fut un insigne bienfaiteur des classes ouvrières, un ami des petits et des pauvres et le véritable créateur de l'école populaire.

Après vingt-cinq ans de luttes douloureuses sur le terrain scolaire, l'heure était propice pour rappeler à cette génération, qui en fut le témoin et la victime, que l'École est née de l'Église, et que la séparer violemment de la Religion, c'est non seulement une injustice, mais une ingratitude.

Vous aurez travaillé, par la simple affirmation de la vérité, par l'exposé loyal des faits, à démasquer l'hypocrisie de nos ennemis et à dissiper des préjugés chez des adversaires de bonne foi qui font le mal parce qu'ils ne savent point ou qu'on les a trompés.

A ce point de vue, votre livre sera pour beaucoup une lumière; à tous, il fera du bien.

Agréez, monsieur le Supérieur, avec mes félicitations, mes sentiments tout dévoués en Notre-Seigneur.

† B.-M., cardinal LANGÉNIEUX,
Archevêque de Reims

LETTRE DE SA GRANDEUR Mgr FUZET

ARCHEVÊQUE DE ROUEN

Rouen, le 24 avril 1900.

Monsieur le Supérieur,

Rouen tient une grande place dans la vie de saint Jean-Baptiste de la Salle.

C'est de Rouen, où, dès le milieu du XVIIe siècle, de généreuses initiatives avaient pourvu à l'instruction des pauvres, qu'il reçut le germe de sa vocation, et que lui vint son premier collaborateur.

Il se rendit lui-même dans cette ville en 1705. Dans une même année, il donna des Frères à Darnétal et aux écoles charitables de la cité. Il établit un noviciat à Saint-Yon; il ouvrit bientôt un pensionnat et une maison de correction. Il inaugura ce qu'on a appelé l'enseignement moderne et l'enseignement professionnel.

C'est à Saint-Yon qu'il arrêta, en rédigeant sa Règle, la forme définitive de son Institut.

Il fut très aimé et très protégé par Mgr Colbert, par les vicaires généraux Couët et Robinet, par le premier président de Pontcarré, par le chanoine Blain, son ami et son biographe.

Il est vrai qu'il rencontra des contradictions, même de la part d'un archevêque; mais ses idées venaient de Dieu, et elles triomphèrent de toutes les oppositions.

Notre ville mérita de garder le tombeau du Saint. Depuis sa bienheureuse mort, elle n'a cessé de vénérer pieusement ses reliques, et de célébrer magnifiquement sa mémoire.

Ce sont là des titres de gloire pour Rouen. Je suis heureux de les trouver exposés avec autorité dans votre belle *Histoire de saint Jean-Baptiste de la Salle*.

Vous avez peint votre héros avec une exactitude historique parfaite, et puisée aux sources; vous l'avez placé dans son milieu; vous avez fait valoir le caractère propre de ses institutions; enfin, ce qui est d'un enseignement très opportun, vous avez montré dans ses vertus privées la vraie cause de son succès dans les œuvres.

Tous vos lecteurs, et ils seront nombreux en France et dans le monde entier, seront instruits, édifiés, charmés.

Avec mes bien vives félicitations, veuillez agréer, monsieur le Supérieur, l'assurance de mes sentiments très respectueux et dévoués.

† FRÉDÉRIC,

ARCHEVÊQUE DE ROUEN

PRÉFACE

Jean-Baptiste de la Salle attire aujourd'hui tous les regards.

L'Église illumine son front d'une gloire qui dépasse toutes les ambitions humaines, en lui décernant les suprêmes honneurs du culte. Le 19 février 1888, Léon XIII le déclarait « Bienheureux »; le 24 mai 1900, il le met solennellement au rang des « Saints ».

L'État, à son tour, l'a signalé à l'attention publique. Car, après avoir emprunté aux Frères leurs programmes et leurs méthodes, il les a chassés des écoles officielles. Mais, en le frappant dans la personne de ses fils, il n'a fait qu'accroître la popularité du père.

Les Frères enfin, répandus dans toutes les parties du monde, animent de son esprit leurs milliers d'écoles populaires, et font connaître et bénir son nom par toutes les races humaines.

Ce que fut, durant les années de son existence mortelle, une vie si glorieusement épanouie, notre livre essayera de le dire. L'auteur s'est proposé de mettre en lumière l'héroïsme de la vie privée et la fécondité de la vie publique de Jean-Baptiste de la Salle.

Dans un temps où les fortes vertus des premiers siècles semblent énervées, il y a de l'intérêt à les voir revivre, à peu de distance de notre génération, dans le plein jour de l'histoire moderne, intègres, puissantes, sans compromission et sans fadeur, rappelant les plus

illustres exemples des anciens solitaires et des plus grands apôtres.

Jean-Baptiste de la Salle accomplit, en effet, avec simplicité, les sacrifices les plus coûteux à la nature et les plus rares même parmi les chrétiens.

Héritier d'une immense fortune, il s'en défait pour la donner aux pauvres; pourvu d'une riche prébende à la métropole de Reims, il se démet en faveur d'un humble prêtre : voilà comme il se joue des biens de ce monde.

D'un tempérament délicat, élevé dans les jouissances habituelles aux gens de condition, il embrasse un régime austère et commun, auquel il assujettit par violence sa nature en révolte; il meurtrit sa chair de sanglantes disciplines, et la dompte nuit et jour par les cilices et les chaînes de fer : son corps, traité comme une victime, est condamné à un martyre qui dure quarante années.

L'amour-propre est soumis à non moins de rigueur. Jean-Baptiste renonce à ses droits d'aîné pour entrer dans le clergé; chanoine d'une illustre métropole, il en sacrifie les honneurs pour vivre caché parmi de pauvres maîtres d'école. Là, il ne se prévaut ni de son nom, ni de sa naissance, ni de son caractère sacerdotal, mais il ne cherche qu'à tenir le dernier rang, et la grande ambition de sa vie est de se démettre de la supériorité; dans la maison même qu'il gouverne, il se cache et il obéit.

Dans ses actes, rien qui sente la pose. En les accomplissant, le Saint ne fait que suivre les inspirations de sa conscience. Une foi profonde, toujours pure, le guide vers l'idéal tracé par les conseils évangéliques; une piété vive et ardente, toujours saine, alimentée par de pieuses lectures et des oraisons prolongées, soutient son courage et renouvelle chaque jour ses forces.

A le voir rechercher les profondes solitudes, on dirait un moine de l'ancienne Thébaïde égaré dans nos siècles de fiévreuse activité. Cette vie intense, qui s'exprime par de si fortes vertus, ne va-t-elle pas se concentrer tellement

sur elle-même, qu'elle soit perdue pour la société? Le monde peut le craindre; mais les chrétiens savent, par la foi, qu'une vie sainte, fût-elle comme fondue en prières et en sacrifices, profite toujours à l'humanité.

Au reste, la fécondité extérieure n'a pas manqué à la vie de Jean-Baptiste de la Salle. Plus il prend soin de la contenir, plus elle déborde. Il ne commence rien par sa volonté propre; il n'agit que sous les inspirations de la Providence. Mais toutes ses œuvres, humbles à leurs débuts, sont des germes qui se développeront. Considérées dans leur épanouissement actuel, les institutions dues à son initiative révèlent, en lui, l'une des plus grandes forces sociales des derniers siècles.

Lorsqu'il ouvre, à Reims, une première école gratuite, il ne se propose que de recueillir et d'évangéliser les enfants pauvres qui vagabondent dans les rues. En fait, c'est l'école populaire, gratuite, offerte à tous, qui prend naissance dans cette première entreprise.

Pour tenir les classes, il réunit des jeunes gens dont il fait des maîtres; il leur apprend l'art d'enseigner, il leur fait puiser dans la piété le dévouement; il abandonne son hôtel pour vivre pauvrement au milieu d'eux : voilà un Institut qui commence; l'Église y trouvera des religieux fervents et des apôtres zélés, le peuple des amis sincères et des instituteurs dévoués; de nombreuses congrégations enseignantes se modèleront sur ce type nouveau de vie religieuse.

Les curés des villages veulent aussi des maîtres pour leurs écoles; s'il ne peut leur donner des Frères, il formera du moins, pour eux, des laïques instruits. Il ouvre alors des séminaires de maîtres de campagne, où des jeunes gens pieux viennent puiser les vertus et les méthodes qui font les bons éducateurs; il crée ainsi des écoles normales, dont le plein épanouissement n'aura lieu que deux siècles plus tard.

Sur la paroisse de Saint-Sulpice, on l'invite à recueillir,

chaque dimanche, les apprentis désœuvrés. Il leur ouvre en effet ses écoles, leur fait enseigner l'arithmétique et le dessin, et leur donne une solide instruction religieuse : il prélude, par là, à la création des patronages de jeunes ouvriers et à la fondation des classes d'adultes. C'est aussi l'enseignement professionnel qui débute.

A Rouen, les commerçants et les manufacturiers lui confient leurs enfants, afin qu'il les prépare, en dehors des études classiques, aux carrières industrielles et commerciales. Il reçoit ces jeunes pensionnaires; il élabore, pour eux, un nouveau programme d'études, très pratique, supérieur au programme des petites écoles. C'est l'enseignement moderne, distinct de l'enseignement classique, qu'il crée de toutes pièces; les Frères le développeront avec succès, et l'État, sous le second Empire, le leur empruntera.

Il gouverne par le bon sens toutes ses écoles. De ce qui s'est fait jusqu'à lui, il ne retient que ce qui est raisonnable; il veut que de jeunes Français apprennent à lire dans leur langue; dans ses classes remplies de nombreux élèves, il abolit l'enseignement individuel pour y substituer le mode simultané. Il inaugure de la sorte cette méthode féconde, qui, depuis trente ans, a fini par s'implanter dans toutes nos écoles, si bien que c'est la pédagogie de Jean-Baptiste de la Salle qui régit l'instruction primaire.

Une vie dont l'influence sociale a été si profonde et si durable, méritait d'être connue du public.

Ce n'est pas que plusieurs écrivains, entre autres Blain, Garreau, Salvan, Ravelet, Lucard, n'aient déjà raconté les vertus et les œuvres du fondateur des Frères. Mais, pour des raisons diverses, leurs travaux ne sont guère sortis de la sphère où se meuvent les Frères des Écoles chrétiennes. Le livre de Blain, assurément le meilleur, est moins une histoire qu'un volumineux traité de spiritualité, dont Jean-Baptiste de la Salle lui fournit

le thème. Lucard avait amassé les matériaux d'une œuvre importante; mais le défaut d'art déprécie son mérite. Les autres biographes analysent Blain, simplement.

Nous n'avons rien négligé pour donner à notre travail le caractère strictement historique. Nous étions persuadé, en effet, que les Saints perdent toujours à entrer dans la légende, et que leurs exemples sont d'autant plus aptes à nous porter au bien qu'ils nous apparaissent plus sûrement contrôlés.

Dans cet esprit, nous nous sommes mis à la recherche de tous les documents capables de nous éclairer, et nous tenons à remercier ici les amis dévoués qui nous ont aidé dans cette tâche ardue. Le lecteur trouvera, à la fin de ce volume, l'indication des sources où nous avons puisé : archives, manuscrits, biographies du Saint, livres divers. Un grand nombre de pièces inédites ont pu prendre place dans les pages qui suivent.

Quelque retirée qu'ait été la vie de Jean-Baptiste de la Salle, elle ne s'est pas déroulée indépendante de son milieu : il a ressenti les influences de son siècle, et il a lui-même agi sur son siècle. C'est pour mieux faire sentir cette action réciproque, que nous avons, à plusieurs reprises, raconté les événements et décrit les institutions de l'époque où il a vécu. Son œuvre fût demeurée incomprise, si, par exemple, nous n'avions pas mis le lecteur au courant de la situation scolaire à la fin du XVII[e] siècle.

Enfin, nous avons tenu à mettre en relief son rôle social. Ses vertus privées lui sont communes avec tous les autres Saints que l'Église honore; son rôle social est le caractère particulier qui le marque aux yeux de la postérité.

Cependant, il eût été injuste de ne pas accorder à ses vertus privées la place que lui-même leur a donnée dans sa vie. Le lecteur eût mal connu notre Saint, s'il n'avait pas clairement vu que Jean-Baptiste de la Salle

trouva dans l'oraison, dans la mortification, dans le détachement des créatures, dans la régularité parfaite, le secret de sa force et la vraie cause de son succès dans les œuvres. Pour mieux pénétrer la puissante vie concentrée dans son intérieur, nous avons longuement cité ses lettres et ses autres écrits, nous avons soigneusement recueilli tout ce que Blain nous avait conservé de ses discours. Nous espérons qu'ainsi, sans cesser d'être une histoire, notre livre sera encore une source d'édification.

Ce livre, je le dédie, comme un hommage de la compagnie de Saint-Sulpice, au plus glorieux de ses élèves. C'est à Saint-Sulpice que Jean-Baptiste de la Salle se forma aux vertus sacerdotales, sous la direction de M. Tronson. Il eut toujours, au séminaire, ses meilleurs amis, et, au début de ses écoles, il vint souvent y chercher des encouragements. Ce fut la paroisse qui établit ses écoles à Paris, et qui nourrit plus de vingt ans la communauté naissante. S'il eut quelque différend avec M. de la Chétardye, au sujet de la conception de son œuvre, il n'en trouva pas moins en lui un protecteur zélé. Le frère Barthélemy, son successeur, s'appuie sur M. Leschassier pour repousser les avances du jansénisme. A l'époque du rétablissement, en 1810, M. Émery préserve l'Institut des clauses gallicanes que l'État voulait introduire dans ses statuts. Puisque des liens si étroits, que Jean-Baptiste de la Salle aurait voulu rendre plus étroits encore, unissent Saint-Sulpice et les Frères, on ne sera pas surpris qu'un prêtre de Saint-Sulpice ait pris à tâche de glorifier dans l'histoire le fondateur des Frères.

Paris, en la fête de saint Joseph, 19 mars 1900, de ce couvent des Carmes que Jean-Baptiste de la Salle sanctifia de sa présence.

J. G. s.-s.

LES ÉCOLES PRIMAIRES

AVANT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

Pour faire comprendre l'œuvre de Jean-Baptiste de la Salle, nous croyons nécessaire d'exposer à grands traits l'histoire de l'enseignement primaire, et de déterminer la situation des petites écoles en 1679, au moment où notre Saint entre en scène. Également soucieux de ne point exagérer et de ne point diminuer son rôle dans les œuvres d'éducation, nous devons faire revivre le milieu scolaire dans lequel il apparut[1].

I

Dès le IV[e] siècle, on trouve dans les Gaules la trace des écoles chrétiennes. Sans parler des anciennes écoles municipales, que les cités confièrent dès lors à l'autorité ecclésiastique[2], on voit s'ouvrir près des églises cathédrales des

[1] Nous ne pouvons donner ici toute la bibliographie du sujet, tant elle est abondante depuis les recherches provoquées par M. Marius Sepet. On la trouvera suffisamment développée dans le livre de M. DES CILLEULS, *Histoire de l'enseignement libre dans l'ordre primaire en France*, p. 54, et dans l'article de M. l'abbé ALLAIN, publié dans la *Revue des questions historiques*, t. XXXIII. Le livre d'ensemble le plus précis est celui de l'abbé ALLAIN : *l'Instruction primaire en France avant la Révolution*. — [2] DES CILLEULS, p. 2.

classes où les évêques eux-mêmes ne dédaignent pas d'enseigner. Ces écoles épiscopales avaient sans doute pour fin principale l'éducation des jeunes clercs destinés à l'Église; cependant elles furent assez largement ouvertes pour que les laïques eux-mêmes pussent en bénéficier. L'évêque, trop absorbé par les devoirs de sa charge, dut bientôt commettre un de ses prêtres pour le remplacer près des jeunes clercs. Et comme il s'agissait de former les enfants au chant sacré en même temps qu'aux lettres, ce fut au chantre qu'on donna le soin de l'école. Lorsque les écoles se multiplièrent, le chantre ou écolâtre garda toujours la suprême autorité sur tous les maîtres qui enseignaient dans la ville épiscopale. La formation du clergé étant le but de ces écoles, l'enseignement qu'on y donnait n'était pas tout élémentaire; les saintes Écritures et la théologie y tenaient la plus large place.

A mesure que le christianisme se répandit, les écoles épiscopales ne suffirent plus au recrutement des clercs. Chaque prêtre dut créer dans son presbytère une école. Le concile de Vaison, tenu en 529, en rappelle l'obligation : « Nous souhaitons, dit-il, que tous les prêtres de paroisse, se conformant à la coutume reçue en Italie, prennent chez eux de jeunes lecteurs, pour leur apprendre la psalmodie, la science sacrée et la loi du Seigneur[1]. » Mais ces écoles paroissiales, quoique destinées spécialement au clergé, n'étaient point fermées aux laïques. Au contraire, Théodulphe, évêque d'Orléans, ordonne à tous ses prêtres, vers la fin du VIII[e] siècle, de recevoir gratuitement tous les enfants que les fidèles enverraient à leurs écoles[2].

En même temps, les écoles monastiques multipliaient sur le territoire français les centres d'instruction. Les premiers moines se livraient principalement à la psalmodie et aux travaux manuels. Au VI[e] siècle, la vie intellectuelle prend dans les monastères une place plus importante. La *Règle du maître*, composée au VII[e] siècle, ordonne de créer dans chaque monastère une école, où l'abbé ou l'un de ses moines devait instruire les enfants durant trois heures. On n'y reçut

[1] Cité dans POMPÉE, *Rapport...*, p. 3. — [2] Cité dans POMPÉE, p. 6.

d'abord que les aspirants à la vie monastique[1]; mais bientôt les jeunes séculiers y furent aussi reçus. Pour éviter les relations extérieures et ne pas introduire la dissipation dans la communauté, il fallut créer deux sortes d'écoles dans les monastères : l'une, au dedans, pour les oblats offerts de bonne heure par leurs parents et pour les jeunes novices; l'autre, extérieure, pour les enfants du bourg ou du village[2]. Depuis le concile d'Aix-la-Chapelle, en 817, les moines se firent partout un devoir d'être instituteurs. Le biographe de saint Guillaume, abbé de Fécamp au XIe siècle, remarque qu'il « institua dans tous les monastères dont il était chargé des écoles sacrées, où, pour l'amour de Dieu, des Frères instruits et propres à l'enseignement distribuaient gratuitement le bienfait de l'instruction à ceux qui se présentaient, sans exclusion de personne. Serfs et libres, pauvres et riches, avaient une part égale à cet enseignement charitable. Plusieurs recevaient de ce monastère, en même temps que l'instruction, la nourriture qu'ils n'auraient pas eu le moyen de se procurer[3] ».

Charlemagne, non content de recommander le développement de l'instruction aux évêques et aux abbés, ouvrit des écoles dans son propre palais. Mais ces écoles, où les maîtres les plus éminents de l'époque furent appelés, se rapportent moins directement à l'enseignement primaire.

Telles sont les écoles où, du Ve au XIIe siècle, les clercs et les moines donnent l'instruction à tous ceux qui la désirent. Cette œuvre des écoles reçut toujours, de l'Église d'abord, puis de l'État lui-même, les plus vifs encouragements.

II

L'Église, amie de la lumière, marche « la première dans la carrière de la civilisation[4] ». Grâce au zèle de ses évêques

[1] « Ut schola in monasterio non habeatur, nisi eorum qui oblati sunt. » (S. Baluzius, an. 817.) — [2] Cf. ALLAIN, p. 22, et POMPÉE, p. 7. — [3] Cité dans BEAUREPAIRE, t. I, p. 15. — [4] GUIZOT.

et de ses clercs, elle sauva les lettres de la ruine et les peuples de l'ignorance. En 1179, le troisième concile de Latran ordonne qu'il y ait dans chaque église cathédrale un précepteur, muni d'un bénéfice, qui instruise les ecclésiastiques et tous les écoliers pauvres qui se présenteront[1]. « L'Église de Dieu est obligée, comme une bonne mère, dit le concile, de pourvoir aux besoins des indigents, qu'il s'agisse des nécessités corporelles ou des biens de l'âme... Personne n'exigera rien, ni pour la permission d'enseigner ni pour l'exercice de l'enseignement[2]. » En 1215, le quatrième concile de Latran renouvelait le même décret. Il sembla, au XVI[e] et au XVII[e] siècle, que le zèle des écoles prenait dans l'Église un nouvel accroissement. Pour conjurer le péril protestant ou réparer les ruines que la Réforme avait accumulées, les conciles ne cessent d'élever la voix en faveur de l'enseignement populaire. Ainsi le concile de Trente ordonne, en 1547, que chaque curé entretienne, auprès de son église, au moins un maître choisi par l'évêque, de l'avis du Chapitre, pour enseigner gratuitement, aux clercs et aux écoliers pauvres, la lecture, l'écriture, le chant et le comput[3]. Dans sa sollicitude, l'Église n'oublie pas l'éducation des filles; en 1584, le concile de Bourges décrète que, dans chaque paroisse, elle serait confiée à des veuves ou à des femmes capables de former les enfants à la lecture et à la vie chrétienne[4].

Jusqu'à la fin du XVII[e] siècle, l'État reconnut et respecta les droits de l'Église sur les écoles. S'il ne fit point de l'enseignement une fonction publique rétribuée par lui, il ne cessa pourtant de l'encourager et d'en promouvoir le développement. Dès le IX[e] siècle, Charlemagne et Louis le Débonnaire stimulent le zèle des évêques et des clercs. Au XVI[e] siècle, les états généraux s'occupent activement de l'instruction populaire. En 1560, les états d'Orléans émettent le vœu que le clergé prélève sur ses bénéfices « une contribution pour stipendier pédagogues et gens lettrés, pour l'instruction de

[1] ALLAIN, p. 218. POMPÉE, *Introduction*. — [2] Cf. ALLAIN, p. 218. — [3] DICTIONNAIRE DE PÉDAGOGIE, *Écoles paroissiales*, article de Maggiolo. — [4] Cf. ALLAIN, p. 222.

la pauvre jeunesse du plat pays en la religion catholique, autres sciences nécessaires et bonnes mœurs[1] ». Les députés de 1583 demandèrent que, « dans tous les bourgs et même les villages, les évêques instituassent un maître précepteur d'école pour instruire la jeunesse[2]. » Aux états de 1614, le clergé « prescrivait à tous les évêques l'établissement, dans les gros bourgs et les petites villes, d'écoles dont les maîtres fussent catholiques et de bonne vie[3] ».

Sans disputer aux évêques le droit qu'ils exerçaient sur les écoles, l'État civil tendait néanmoins à s'immiscer dans leur administration. En 1551, le canon 56 du concile de Narbonne reconnaît aux consuls le droit de présenter aux évêques les sujets qu'ils jugent aptes à tenir les écoles[4]. En 1560, un édit de Charles IX détermine que les maîtres seront choisis par l'évêque, mais après qu'il aura appelé les chanoines, le maire et les échevins de la ville. En 1571, un arrêt du parlement de Toulouse règle que, dans l'élection des maîtres, l'évêque aura une voix, le chapitre une voix, et l'autorité civile une voix[5]. La majorité appartient toujours à l'autorité ecclésiastique. En général, l'État intervient, non pour amoindrir les droits de l'Église sur les écoles, mais pour en assurer l'exercice en cas de conflit, et pour autoriser les donations faites en faveur des écoles[6].

III

Sous l'impulsion donnée à la fois par l'Église et par l'État, les écoles ne pouvaient manquer de se multiplier. Guibert de Nogent écrivait, en 1110, dans son *Histoire des premières croisades*[7] : « De tous côtés on se livre avec fureur à l'étude de la grammaire, et le nombre toujours croissant des écoles en rend l'accès facile aux hommes les plus gros-

[1] Cité dans ALLAIN, p. 205. — [2] Ibid., p. 206. — [3] Ibid., p. 207. — [4] POMPÉE, *Introduction*. — [5] POMPÉE, ibid. — [6] ALLAIN, p. 204. — [7] ALLAIN, article des *Questions controversées*, 1880, p. 186.

siers. » Comment les Universités du XIIIe siècle eussent-elles été fréquentées par ces innombrables auditeurs dont nous parle l'histoire, si les écoles primaires n'avaient pas été nombreuses et florissantes? D'ailleurs, les maîtres étaient alors en assez grand nombre pour que les pénitentiaires formulassent des peines spéciales pour les fautes particulières à cette profession[1]. D'après Simon Luce, l'historien de du Guesclin, « pendant les années même les plus agitées du XIVe siècle, la plupart des villages [avaient] des maîtres enseignant aux enfants la lecture, l'écriture et un peu de calcul[2]. » Aussi n'est-il pas surprenant que le célèbre chancelier Gerson ait écrit, en 1400, dans son *Traité de la visite des paroisses*, que le visiteur doit s'enquérir avec soin si *chaque paroisse* possède une école, si l'enseignement y est suffisant : le visiteur doit pourvoir à l'établissement de ces écoles dans les paroisses qui en manquent[3].

Le témoignage d'un évêque d'Évreux, Claude Sainctes, nous montre à la fois combien l'instruction était florissante avant la Réforme, et le désarroi que jeta le protestantisme dans l'œuvre des écoles. Il écrivait, en 1576 : « Il nous faut admirer le zèle de nos pères pour l'instruction de la jeunesse. Il eût été difficile de trouver autrefois une paroisse un peu populeuse qui n'eût sa maison ou sa fondation pour les écoles; mais, en même temps, il nous faut maudire la négligence ou plutôt la conduite sacrilège de notre siècle, où l'on a vu les gentilshommes, les paroissiens, usurper ou aliéner les maisons d'école et les biens qui y avaient été affectés, de sorte qu'à peine trouve-t-on maintenant une école ou un maître, nous ne dirons pas dans les campagnes, mais dans les villes et même les cités les plus considérables[4]. »

Un tel mal provoqua une vive réaction. Dès la fin du XVIe siècle, l'Église et l'État unirent leurs efforts, dans les conciles et les assemblées publiques, pour relever les écoles, restituer les anciennes fondations et en assurer de nouvelles. L'instruction se répandit avec un tel élan, que, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, la France apparaît couverte

[1] ALLAIN, *Questions controversées*, p. 186. — [2] DES CILLEULS, p. 6. — [3] Ibid., p. 8. — [4] ALLAIN, *Instruction primaire*, p. 45.

de petites écoles. En 1672, les 43 paroisses de Paris étaient divisées en 167 quartiers pour les écoles, et l'on ne comptait pas moins de 334 maîtres ou maîtresses[1].

IV

Pour nous faire une idée précise du nombre des écoles au moment de l'entrée en scène de Jean-Baptiste de la Salle, il nous suffira de citer quelques chiffres tirés des documents officiels. Nous prendrons des exemples çà et là dans la France entière.

En 1683, l'archevêque de Rouen visite 38 paroisses et y trouve 22 écoles; trois ans plus tard, il trouve 42 écoles en 56 paroisses. Le mouvement scolaire était tel qu'en 1710-1717, 1159 paroisses avaient 1161 écoles[2].

D'après les registres de mariage de la Champagne, on voit qu'en 1686-1690, sur 100 individus, 28 en moyenne savaient signer dans l'Aube, 41 dans les Ardennes, 43 dans la Marne, 29 dans la Haute-Marne[3]. Ce résultat suppose les écoles très répandues et très fréquentées, surtout si l'on se rappelle que certains enfants suivaient les classes sans apprendre à écrire, et que sans doute plusieurs des époux avaient perdu, à vingt-cinq ans, le peu d'écriture qu'ils avaient appris dans leur enfance.

En Franche-Comté, une vigoureuse impulsion avait été donnée à l'enseignement primaire par les archevêques de Besançon, dès la fin du XVIe siècle. Une ordonnance épiscopale de 1633 impose à toutes les paroisses l'entretien d'un instituteur, qui forme les enfants à la lecture, à l'écriture et au chant. Au début du XVIIIe siècle, les 800 paroisses du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône actuels étaient toutes pourvues d'écoles primaires[4].

[1] Cf. Pompée, *Rapport*. — [2] De Beaurepaire, t. II, p. 382, 383, 407; Allain, p. 56. — [3] Maggiolo, dans le *Dictionnaire de pédagogie*, art. *Champagne*. — [4] Gauthier, art. *Franche-Comté*, dans le *Dictionnaire de pédagogie*.

Après avoir écrit ses célèbres *Remontrances*, en 1666 et en 1668, M. Démia s'était occupé de fonder pour le vaste diocèse de Lyon un Bureau des écoles. Ce Bureau disposa bientôt de si grandes ressources, qu'il put fonder et entretenir un grand nombre d'écoles; l'enseignement primaire fut porté à un état de prospérité qu'on ne voyait nulle part au même degré[1].

Dans le Dauphiné, les catholiques et les protestants rivalisent de zèle pour les écoles. Après la révocation de l'édit de Nantes, pour remédier à la suppression des écoles protestantes, des édits successifs obligent toutes les communes à entretenir des écoles. On y enseignera à lire, à écrire, le tout « ainsi qu'il sera réglé par les évêques ». Pour assurer le traitement des maîtres, les habitants seront tous imposés. Chaque mois, les curés remettront aux procureurs l'état exact des enfants qui ne vont pas à l'école, « pour faire les poursuites nécessaires[2]. »

L'évêque du Puy-en-Velay, dans ses visites pastorales, jugeait du zèle des pasteurs par le soin qu'ils prenaient des écoles. A l'instigation de M. de Lantages, il établit une multitude de maîtres dans tout son diocèse[3].

Dans l'Albigeois, la propagande protestante avait obligé le clergé catholique à donner aux écoles une attention constante. Aussi l'évêque de Castres pouvait-il écrire, en 1693: « Nos églises sont entièrement désertes, il n'y a que les écoles qui subsistent par la continuelle application que nous y donnons. Je ne manque pas d'aller moi-même, deux fois la semaine, visiter celles de la ville, et je visite celles de la campagne de deux mois en deux mois[4]. »

L'instruction primaire avait été cultivée de bonne heure en Bretagne. Un volume, publié à Saint-Malo en 1612-1620, nous présente un règlement scolaire où nous lisons : « Les recteurs et curés remontreront à leurs paroissiens que, s'il n'y a pas d'école, la jeunesse, nourrie en oisiveté, apprend l'étude de mal faire, d'elle-même poussée par le bransle de sa propre

[1] D'après [illegible], *Revue du Lyonnais*, 1880. Cité par Allain, p. 72. — [2] Maggiolo, art. *Dauphiné*, dans le *Dict. de pédag.* — [3] *Vie de M. de Lantages*, par M. Faillon, p. 93. — [4] Dans Allain, p. [illegible].

corruption... Ils les exhorteront de contribuer à établir et entretenir des écoles ouvertes à tous, riches et pauvres, par toutes les paroisses... » Les statuts synodaux de Bretagne, en 1672, donnent la liste des livres classiques imprimés par ordre des évêques; cette liste comprend entre autres : le Catéchisme, l'Alphabet, le Syllabaire, *la Civilité chrétienne*, *l'Exercice du chrétien*[1]...

Au sujet du diocèse de Chartres, M. Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir, a pu écrire : « Au XVI[e] siècle, [l'instruction] était peut-être encore moins répandue qu'elle ne l'est aujourd'hui; mais nous ne croyons pas nous tromper en affirmant qu'au XVII[e] siècle elle était aussi généreusement et aussi libéralement accordée à tous que nous le voyons de nos jours[2]. » Jean-Baptiste de la Salle trouva donc l'enseignement primaire fondé en France, et même largement répandu.

V

Dans les fondations des petites écoles, les pauvres n'avaient point été oubliés. Presque partout, les maîtres avaient l'ordre de recevoir les pauvres sans rétribution scolaire.

La plupart des évêques se faisaient un devoir de provoquer la générosité des fidèles en faveur des écoles charitables. « La plus grande charité qu'on puisse exercer envers les pauvres, écrivait l'évêque d'Arras en 1678, est de leur procurer les moyens de se faire instruire[3]. » Les statuts de Châlons, rédigés en 1662, en faisaient aux prêtres la recommandation expresse : « Prenez tous les ans quelque somme d'argent sur le revenu de la fabrique, pour aider à avoir un bon maître dans les lieux où il n'y en a pas. Si vous pouvez vous-même contribuer à la subsistance dudit maître, préférez cette aumône à celles qui ne sont pas si nécessaires et si pressantes. Inspirez à ceux qui veulent faire des fonda-

[1] MAGGIOLO, art. *Bretagne*, dans le *Dict. de pédag.* — [2] ALLAIN, p. 114. — [3] Ibid., p. 196.

tions au profit de l'Église de les appliquer à cette bonne œuvre, et aux mourants qui ont des commodités de laisser quelques revenus annuels, par leur testament, à cette même intention, leur représentant d'une manière affectueuse l'excellence et le mérite de cette action[1]. »

Ainsi guidés par leurs chefs, les fidèles se faisaient un devoir de doter les écoles. Avant la Révolution, 80 maisons et 28281 livres de rentes avaient été données aux petites écoles de la Haute-Marne[2]. Dans la Sarthe, 181 donations ou legs avaient été faits aux écoles[3]. M. de Resbecq a signalé, dans le seul arrondissement de Lille, 71 fondations scolaires[4]. Parfois les pasteurs, trop indigents eux-mêmes pour fonder des écoles, ajoutaient le fardeau de l'enseignement à celui du ministère paroissial, afin que les pauvres ne fussent pas privés de l'instruction[5].

Dans les grandes villes, des écoles spéciales étaient réservées aux pauvres. Les curés les avaient établies pour ceux qui, « faute d'argent, ne pouvaient aller aux écoles ordinaires, et demeuraient errants et vagabonds dans les rues, sans discipline, et dans une ignorance extrême de leur religion[6]. » A Paris, il n'y avait guère de paroisse qui n'en comptât plusieurs[7]. A Rouen, quatre classes avaient été ouvertes en 1555 pour les garçons indigents. Les maîtres, tous ecclésiastiques, devaient apprendre aux écoliers « à craindre et louer Dieu, leur créance et les commandements de la loi, leur petit livre, la lecture, l'écriture, principalement les bonnes mœurs ». L'année suivante, deux autres écoles furent ouvertes à 160 petites filles, et confiées à deux « honnestes femmes », qui devaient les instruire et leur montrer à travailler à l'aiguille[8].

Les communautés religieuses adoptèrent généralement la gratuité et facilitèrent l'entrée des pauvres à l'école. Ainsi les Filles de Notre-Dame avaient ordre de ne « rien deman-

[1] ALLAIN, p. 197. — [2] D'après Fayet, cité dans ALLAIN, p. 198. — [3] D'après Bellée, cité dans ALLAIN, p. 198. — [4] DE RESBECQ, cité dans Allain, p. 200. — [5] D'après de Charmasse, cité dans ALLAIN, p. 197. — [6] Extrait du plaidoyer de M. Delabarre, 23 janvier 1680. Cité dans POMPÉE, *Rapport*, p. 118. — [7] ALLAIN, p. 188. — [8] ALLAIN, *Questions controversées*, 1880, p. 190.

der aux escholières ni à leurs gens, pour ayder à achepter des ballais à nettoyer les classes, ou pour faire des bancs ou des tables, ou pour rabiller des verrières cassées[1] ».

Là où n'existaient pas d'écoles particulières pour les indigents, on les admettait gratuitement dans les écoles payantes. L'*Escole paroissiale*, qui était le guide pratique des maîtres, le recommande expressément[2]. Les évêques dans leurs statuts, les municipalités dans leurs allocations, les bienfaiteurs dans leurs donations, faisaient un devoir « aux maîtres et aux maîtresses d'école de recevoir avec autant d'affection les enfants des pauvres que ceux des riches[3] ».

VI

Les petites écoles, le plus souvent fondées par l'Église, étaient demeurées sous son influence. Un édit d'Henri IV, publié en 1606, avait reconnu et affirmé cette dépendance. Nous lisons, en effet, à l'article 14, que « les régens, précepteurs ou maistres d'escoles des petites villes et villages seront approuvez par les curez des paroisses ou personnes ecclésiastiques qui ont droit d'y nommer; et où il y aurait plainte desdits maistres d'escoles, régens ou précepteurs, y sera pourvu par les archevesques ou évesques, chacun en leur diocèse[4] »... La juridiction ecclésiastique sur les écoles fut cent fois confirmée par les parlements, dans le cours du XVII[e] siècle.

C'était un principe que les maîtres et maîtresses d'écoles étaient d'abord choisis par ceux qui payaient leurs gages. Tantôt ils étaient désignés par le fondateur, tantôt ils étaient élus dans une assemblée générale des paroissiens convoqués par le curé, tantôt par les magistrats et les notables seulement, assistés du curé[5]. Le premier soin du maître élu était

[1] Règlement des Filles de Notre-Dame, cité dans Allain, *Revue des questions historiques*, t. XXXIII, p. 537. — [2] *L'Escole paroissiale*, édition de 1654, p. 71. — [3] *Ordonnance de l'archevêque de Toulouse*, 1749, p. 24. Cité dans ALLAIN, *l'Instruction primaire*, p. 191. — [4] ISAMBERT, *Anciennes lois françaises*, t. XV, p. 307. Cité par J. SIMON, *l'École*, p. 25. — [5] ALLAIN, p. 122-125.

[illegible] Un examen sérieux sur la [illegible] de la foi et les aptitudes pédagogiques du candidat [illegible] parfois un certificat de capacité [illegible] par le curé des lieux où le régent avait précédemment enseigné, dispensait de l'examen[2]. Pour les maîtres de campagne, les lois ne demandaient guère que « la bonne vie et les mœurs ». Dans les écoles de Paris, les régents devaient être maîtres ès arts; mais cet arrêt du parlement ne s'appliquait pas aux écoles de charité[3].

Au reste, le programme des études était alors beaucoup moins étendu et compliqué que de nos jours. Dans les procès-verbaux de l'ancien diocèse de Bordeaux, « les régents déclarent enseigner la lecture, l'écriture, l'arithmétique et le catéchisme[4] ». Les maîtres de certaines petites villes y ajoutaient la tenue des livres. A Paris, on apprenait les premiers éléments du latin aux enfants qui montraient plus d'aptitudes[5]. Si simple qu'il fût, ce programme était un vrai plan d'études primaires. Les instituts les plus religieux ne donnaient pas à l'enseignement de la religion les plus longues heures de l'école; ils se préoccupaient réellement des besoins de la vie présente. Ainsi Pierre Fourier avait ordonné aux Filles de Notre-Dame d'instruire leurs enfants de « ce qui touche à la vie présente et à l'entretien d'icelle ». Aussi devaient-elles leur apprendre « à lire, à écrire, l'arithmétique, à coudre et à travailler en diverses sortes d'ouvrages [illegible] propres à des filles, et qui, de soi, [illegible] quelque profit à celles qui les apprendront [illegible] qui voudront s'en servir ».

[illegible] XXXIII [illegible]

VII

La situation des instituteurs était fort modeste.

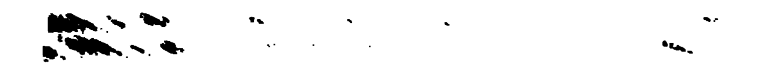
Leurs revenus provenaient de plusieurs sources. Un traitement fixe assurait en moyenne cent cinquante livres aux maîtres, cent livres aux maîtresses. Tous les élèves qui n'étaient pas classés indigents payaient mensuellement une rétribution scolaire : cette rétribution croissait avec l'âge des écoliers et les exercices auxquels ils s'appliquaient. Des dons en nature, modique part prélevée sur la récolte des paysans, venaient en aide à la maison du régent. Enfin, par les fonctions de chantre ou de sacristain qu'il remplissait, il participait au casuel de l'Église[1].

Malgré la modicité de ces ressources, la condition de maître était parfois très recherchée. Lorsqu'une vacance de place était connue, nombreux étaient les candidats. En 1674, à Bourbourg, dans le département du Nord, quatorze aspirants concourent pour obtenir la régence[2]. Une fois la position acquise, elle était énergiquement défendue contre les rivaux. Quoique les maîtres fussent révocables tous les ans, la plupart demeuraient de longues années dans leur école, honorés des populations comme mandataires des pères de famille et auxiliaires des ministres de la religion[3].

Au XVII[e] siècle, les petites écoles étaient fréquemment tenues par des ecclésiastiques. A Paris, par exemple, sur 44 maîtres de petites écoles mentionnés dans un arrêt du parlement de 1625, 21 sont prêtres. Quand M. Démia fonda à Lyon ses premières écoles de charité, il les mit sous la conduite d'ecclésiastiques[4]. Nous verrons qu'en 1688, lorsque M. de la Salle sera appelé par M. de la Barmondière pour diriger les écoles sulpiciennes, il mettra ses Frères à côté d'un ecclésiastique de la communauté. Même en 1710, dans

[1] ALLAIN, *l'Instruction primaire*, p. 129-132. — [2] Ibid., p. 133. — [3] MERLET, cité dans Allain, p. 145. — [4] ALLAIN, p. 264.

[illegible] diocèse de Rouen, sur [illegible] écoles de garçons, 368 ont pour maîtres des curés, des vicaires ou des diacres. Les documents renferment souvent à ce sujet des remarques pleines [illegible] le curé enseigne [illegible]



pieuses filles, à des femmes honnêtes, les écoles fondées pour les petites filles. Malgré le zèle qu'on y mettait, on avait peine à trouver des maîtresses ; des écoles normales eussent été nécessaires pour les former, et elles n'existaient pas.

VIII

Ce besoin, profondément senti, fut pour une part importante dans la fondation des congrégations enseignantes. Jusque-là, les communautés religieuses de femmes avaient été cloîtrées, et s'étaient livrées presque uniquement à la prière et à la pénitence. A partir de la fin du XVIe siècle, on voit surgir, comme par enchantement, des congrégations séculières, sans cloître et sans vœux solennels, vouées à l'éducation des enfants. En France seulement, plus de cinquante communautés enseignantes et charitables se fondent en moins de cent cinquante ans.

Les Ursulines, fondées en Italie par sainte Angèle de Mérici en 1537, furent introduites en France en 1596, pour vaquer gratuitement à l'éducation des jeunes filles, leur enseigner les vérités de la religion et les former à la pratique des vertus chrétiennes. En 1597, le saint curé de Mattaincourt, Pierre Fourier, établissait les Filles de la Congrégation de Notre-Dame, et les obligeait à recevoir « en leurs escoles les petites filles externes de la ville qui se présenteront, sans en demander aucun sallaire » ; à la fin du XVIIe siècle, la Congrégation avait quatre-vingts maisons. En 1607, la Mère de Lestonnac, nièce de Montaigne, fondait à Bordeaux les Filles de Notre-Dame ; dès les premiers jours, les classes se remplirent d'une nombreuse jeunesse. L'élan une fois donné, les congrégations pullulent : la Visitation, les Filles de la Charité, les Filles de la Croix, la communauté de Sainte-Geneviève, les Filles de l'Union chrétienne, les Demoiselles de l'Instruction, les Sœurs de la Providence et les Dames de Saint-Maur, les Sœurs de l'Enfant-

Jésus de Reims, les Ursulines d'Anne de Xainetonge en Bourgogne et en Franche-Comté, et bien d'autres, assurent aux petites filles une éducation intelligente et profondément religieuse[1].

Là où ne pénétraient pas les religieuses, elles envoyaient leurs élèves; car leurs maisons principales se transformaient en écoles normales de jeunes institutrices. En 1672, quand Félix de Vialart, évêque de Châlons-sur-Marne, fonda la Communauté des Dames régentes, il les établit non seulement pour instruire les jeunes filles, mais aussi « pour former des maîtresses d'école capables de servir dans la campagne[2] ». Au XVIIIe siècle, les Sœurs de Saint-Charles tenaient à Nantes un pensionnat qui était « comme une école normale d'institutrices[3] ».

IX

Si les congrégations enseignantes de femmes étaient nombreuses en 1679, il n'en était pas de même des congrégations d'hommes. Les bons instituteurs se trouvaient difficilement, et nulle part on ne s'inquiétait d'en former. Les régents capables prenaient volontiers les écoles payantes; mais les écoles charitables de garçons étaient fort délaissées.

Les essais tentés n'avaient pas été heureux[4]. Les Jésuites et les Oratoriens bornaient leurs efforts à l'enseignement secondaire. Au XIVe siècle, Gérard Groot, chanoine d'Utrecht, puis d'Aix-la-Chapelle, avait fondé pour les écoles élémentaires une communauté de clercs, sous le nom de « Frères de la vie commune »; mais cet institut n'avait point pénétré en France. Saint Joseph Calazanz avait fondé à Rome, en 1597, les « écoles pies », et avait formé une association de prêtres pour l'instruction des pauvres; mais les « clercs régu-

[1] Voir dans ALLAIN, *l'Instruction primaire*, p. 276 et suiv., et dans RAVELET, *Vie du bienheureux J.-B. de la Salle*, « les Précurseurs, » le tableau des établissements de ce genre. — [2] ALLAIN, *Revue des quest. histor.*, t. XXXIII, p. 529. — [3] Ibid. — [4] Voir RAVELET, loc. cit.

liers », connus sous le nom de « Pères Scolopii », se répandirent peu, et unirent bientôt l'enseignement secondaire aux petites écoles. La Congrégation de la Doctrine chrétienne, fondée à Cavaillon en 1592, par le vénérable César de Bus, dévia de même en versant dans l'enseignement secondaire. En Lorraine, Pierre Fourier avait conçu le projet d'une congrégation d'hommes, en faveur des pauvres des villes et des campagnes ; mais son plan ne fut pas approuvé à Rome, et ses disciples se séparèrent. A Rouen, le Père Barré reprit l'idée du saint de Mattaincourt et essaya d'établir à Paris, en 1678, des séminaires de maîtres d'école ; mais l'esprit de discipline et d'abnégation manqua aux jeunes gens qu'il avait réunis.

L'ardent M. Démia parut un moment avoir du succès à Lyon. Il ouvrit, en 1672, un séminaire de jeunes maîtres d'école, tous ecclésiastiques ; malgré les encouragements et les approbations qu'elle reçut de tous côtés, son œuvre mourut avec lui en 1689.

Cependant, quand l'heure providentielle d'une œuvre a sonné, Dieu suscite un homme pour l'accomplir. L'homme marqué pour l'entreprise des écoles populaires était Jean-Baptiste de la Salle. En 1679, il était à peu près inconnu en France ; il s'ignorait encore plus lui-même. Mais la main de Dieu le tira du calme dont il jouissait dans son canonicat pour le jeter, sans qu'il le soupçonnât lui-même, dans les labeurs d'une fondation glorieuse et dans les traverses qui en furent la conséquence.

Jean-Baptiste de la Salle n'a pas créé les petites écoles ; il n'a pas créé non plus les écoles charitables ; mais aux unes et aux autres il a donné des maîtres et des méthodes.

FAMILLE DE JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

I. — LES LA SALLE DE REIMS

Une tradition digne de foi rattache la famille de notre Saint à la noble et illustre maison de la Salle, dont les racines plongent dans le haut moyen âge[1]. Une curieuse légende, dont les La Salle de Reims aimaient particulièrement à se prévaloir, représente un Johan Salla, guerrier catalan, chef des armées du roi d'Oviédo, Alphonse le Chaste, mourant en 818 à côté de son roi, les jambes brisées par un éclat de pierre. Ce serait en souvenir de cette glorieuse mort que dans la suite les La Salle auraient porté, dans leur blason, « d'azur à trois chevrons brisés d'or[2]. »

Quoi qu'il en soit de la légende, la famille de la Salle apparaît dans l'histoire à la fin du x[e] siècle. Un acte du 18 décembre 972[3] nous fait assister à la bénédiction du mo-

[1] Pour tout ce qui concerne les La Salle avant Menault, je dois les détails ci-après à l'obligeance de M. le duc de la Salle de Rochemaure, chef de la branche aînée, dite d'Auvergne. — [2] Au temps de notre saint, les La Salle de Reims ne portaient que les trois chevrons brisés d'or, posés deux et un. — [3] Original aux Archives de l'évêché d'Urgel. Cité dans Pierre de Marca, archevêque de Paris, *Marca hispanica* sive *Limes hispanicus*, Paris, 1688, in-fol. (Bibl. nat.), p. 405 et suiv. Cf. dom Cl. de Vic et dom Vaissette, *Histoire générale du Languedoc* (édit. de 1877), t. IV, p. 906, 907. *Monographie de l'église et du cloître de Bagis*, par la société des architectes de Barcelone; Barcelone, 1887.

nastère bénédictin de Bagis, en Catalogne, fondé dix ans auparavant par Bernard Ier Salla, qualifié d'homme « considérable et riche[1] », et par sa femme Riccarda, « très dévouée à la religion[2]. » Les deux fondateurs étant décédés, c'est leur fils, Isarn Salla, vicomte bénéficiaire d'Urgel depuis 959, qui a convoqué les trois évêques consécrateurs. Bernard II, fils d'Isarn, après avoir occupé comme son père le gouvernement d'Urgel, prend celui de Conflent, situé sur le versant nord des Pyrénées, — à peu près l'arrondissement actuel de Prades, — et commence ainsi l'exode des La Salle vers la France.

La famille de la Salle donna, à cette époque, trois évêques à la ville d'Urgel : Wisard, qui dans l'acte de 972 se déclare neveu, par sa mère, de Bernard Ier Salla; Johan Salla, fils d'Isarn, qui succéda, en 981, à son parent Wisard; saint Ermangaud, neveu de Johan et fils de Bernard II Salla, qui occupa le siège d'Urgel de 1010 à 1035, et auquel l'Église décerna les suprêmes honneurs du culte, à cause des vertus qui illustrèrent sa vie, et des nombreux miracles qui glorifièrent son tombeau. Témoignage authentique de l'intensité de vie chrétienne dans cette noble famille.

Armand Salla della Salla, frère cadet de saint Ermangaud, est le tronc auquel se rattachent toutes les branches de la maison de la Salle. Deux chevaliers au moins de cette maison prirent part à la première croisade[3]. Ce fut au retour de ces expéditions lointaines, sans doute, que la famille s'implanta dans le Béarn[4]; car, aux XIIe et XIIIe siècles, on en trouve de nombreuses traces en Béarn aussi bien qu'en Roussillon. La dispersion se fit durant le XIVe siècle, grâce aux expéditions militaires d'un capitaine fameux, Bernard le Routier.

[1] « Vir eximius et prædives. » — [2] « Femina religiosissima. » — [3] Bibl. nat., ms. J., 455, layette, n° 19. *Nomina peregrinorum*, Johan de la Salla. Ms. Fonds latin, 12 858, p. 316. G. de la Salle est cité comme en partance pour Jérusalem. — [4] R. Salla de la Salla, tenant fief en Béarn, souscrit, en 1136, la donation à l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux. (Dom VILVIEILLE, *Trésor généalogique*, vol. 82.) Guillaume de la Salle souscrit, en 1152, l'accord entre les vicomtes de Béziers et de Lautrec. (VAISSETTE, *Hist. du Languedoc*, anc. édit., t. II, p. 493 : Preuves.) Bernadon,

Bernard de la Salle [1], baron de la Salle en Béarn, et de la Faurge en Agenais [2], que Froissart appelle « Bernadon le subtil escheleur », se trouva, dès l'âge de vingt ans, à la tête d'une bande de routiers navarrais. Il traversa la France à maintes reprises, rançonnant les villes et les provinces, entre autres Reims et la Champagne. Il suivit du Guesclin dans son expédition d'Espagne [3], et, tandis que le connétable était captif, le Routier échappa à Pierre le Cruel. Il mit alors son épée au service du pape Grégoire XI, qu'il rétablit dans Rome [4]; mais bientôt, induit en erreur par les cardinaux dissidents, il soutint le pape d'Avignon, Clément VII, contre Urbain VI [5]. De ce grand guerrier descend la branche aînée des La Salle, établie depuis lors en Auvergne [6], et représentée aujourd'hui par les La Salle de Rochemaure.

Parmi les lieutenants du Routier, son frère Hortingo de la Salle [7] était au premier rang. Parti avec son frère Bernard du pays de Soule (Mauléon), Hortingo le suivit longtemps dans ses expéditions; mais il se fixa dans une terre de Champagne peu après 1350 [8]. Il donna son nom de la Salle au château qu'il bâtit à Ogny, et dont les ruines se voient encore à Aougny-en-Tardenois. La descendance directe d'Hortingo s'est éteinte, à la fin du XVIe siècle, en Gratian de la Salle d'Ogny, dont la fille unique, Sarah de la Salle, a porté

Berdaud, Berduc, Johannicot, Menault, Menaulet et Raymond de la Salle, tous chevaliers, seigneurs de terres voisines de Saint-Palais et Mauléon, rassemblés à Morlas par Gaston de Foix, en 1376, s'inscrivent au rôle de sa compagnie. (Original aux Archives des Basses-Pyrénées.)

[1] BALUZE, *Vitæ paparum Avenionensium*, t. I, p. 1231... DURRIEU, *les Gascons en Italie;* Paris, 1885. N. VALOIS, *la France et le grand schisme d'Occident;* Paris, 1896. FROISSART, *Chroniques.* — [2] DURRIEU, ibid. Ce fief de la Faurge advint aux La Salle par alliance, fin XIIIe siècle, avec les Pardiac-Montlezun. — [3] MURATORI, *Rerum italicarum scriptores*, t. XVI, XVII, XVIII, XXI. DURRIEU, ibid. BARONIUS, *Annales ecclesiastici*, t. XXVI, p. 383, 515... — [4] Cf. BARONIUS et les autres déjà cités. — [5] Les mêmes auteurs. Archives du Vatican. — [6] Depuis 1430, par le mariage de Pierre de la Salle, petit-fils du Routier, avec Jeanne de Scorailles. — [7] Cf. DURRIEU, *les Gascons en Italie;* Paris, 1885, in-8o. — [8] Dossier La Salle aux archives de la Côte-d'Or. Cf. DU PIN DE LA GUÉRIVIÈRE, *Revue des questions héraldiques*, 1899.

les biens aux Sérigot[1]. Il n'est donc pas surprenant qu'on trouve des La Salle en Champagne, et même à Reims, dès le milieu du XIVe siècle[2].

C'est à la descendance cadette d'Hortingo que doit se rattacher le rameau qui a donné saint Jean-Baptiste de la Salle. Ainsi pensait M. de la Salle, vicaire général de Vienne[3], qui, après avoir compulsé les archives de Reims, alors fort en ordre, écrivait en 1787 : « Nos cadets de Reims viennent d'Hortingo, puiné de Bernard le Routier et son lieutenant, implanté en Champagne. Ils ont fait leurs preuves à Menault; ce sont les mêmes que les Ogny, éteints depuis longtemps[4]. »

Il nous est impossible, présentement, de vérifier cette assertion, les papiers des La Salle de Reims ayant été détruits par la Révolution. Aucun document n'établit que les La Salle de Reims se rattachent d'une façon péremptoire aux branches authentiques des illustres Salla. Mais, à défaut de documents, nous avons des traditions respectables. Nous venons de citer le témoignage de Jean-Baptiste de la Salle, vicaire général de Vienne, qui avait vu et étudié les archives de famille. La branche d'Auvergne, à laquelle il appartenait, a toujours reconnu sa parenté avec le rameau de Reims[5]. La branche de Périgord, qui s'est éteinte en 1874 dans la personne de François de la Salle du Change[6], prêtre vénérable du diocèse de Périgueux, la reconnaît aussi. Né en 1775, très adonné aux études historiques, habile chercheur de documents, François de la Salle, après avoir fouillé les archives de famille,

[1] DU PIN DE LA GUÉRIVIÈRE, *Revue des questions héraldiques*, 1899. — [2] M. JADART, art. de 1888, note de la p. 3, a fait observer qu'il y avait des La Salle à Reims dès le milieu du XIVe siècle. — [3] Issu de la branche d'Auvergne, né à Rochemaure en 1723, il reçut le nom de Jean-Baptiste par la volonté expresse de son père, le comte Joseph, en souvenir du saint fondateur des Frères, son parent. Vers 1787, il visita ses parents de Reims, se fit évidemment rendre compte de leurs titres, et ce fut à la suite de leur visite qu'il écrivit la phrase citée. — [4] D'après une copie de lettre, dans les papiers de M. de la Salle de Rochemaure. — [5] Nous avons cité, à la date de 1693, le fait du secours que le comte de la Salle donna au fondateur des Frères alors en détresse. — [6] Les notes volumineuses qu'il avait recueillies dans les archives des différentes branches des La Salle ont malheureusement été brûlées en grande partie en 1859.

écrit dans une note sur notre Saint : « Il vient comme nous de Bernard, et les Reims sont à même distance que nous et ceux de Val de Saint-Poncy, et Fontcourbe [1]. » Ces traditions, corroborées par un bref récent de Léon XIII [2], seront bientôt, espérons-le, confirmées par la publication de documents authentiques.

Quoi qu'il en soit de leur jonction avec les autres branches, les La Salle de Reims mettent en tête de leur généalogie [3] un Menault de la Salle, qui vivait à la fin du xve siècle. Était-ce un cadet descendant d'Hortingo par les Ogny? était-ce l'aîné d'un cadet d'Auvergne, marié à la fille d'un La Salle

[1] D'après les papiers du duc de la Salle de Rochemaure. Dans une lettre du 16 juin 1868, que nous avons sous les yeux, l'abbé de la Salle dit : « On a dû vous apprendre que le fondateur de cet intéressant Institut était l'abbé de la Salle, l'un de nos ancêtres..., ce qui m'a valu plusieurs lettres des généraux de cet ordre. » (Aux archives du duc de la Salle.) — [2] Nous ne saurions mieux faire que de citer les termes du Bref qui, à la date du 13 septembre 1899, conférait le titre de duc à M. de la Salle de Rochemaure : « Parmi les familles qui, par leurs nombreux services, ont bien mérité de la Religion et de la Patrie, nous distinguons à juste titre la maison de la Salle. Elle brilla d'abord en Espagne, au diocèse d'Urgel, auquel elle donna plusieurs pontifes, entre autres l'évêque saint Ermengaud, célèbre par ses miracles, que ce diocèse vénère encore aujourd'hui comme un céleste protecteur. Aux premières expéditions de Palestine, plusieurs vaillants guerriers de cette race, marqués de la Croix du Rédempteur, ont arraché son sépulcre à la domination des infidèles. Nos prédécesseurs eux-mêmes ont éprouvé les effets de leur courage et de leur foi, quand Bernard de la Salle, généralissime des armées pontificales, après avoir mis en fuite les hordes ennemies, ramena en triomphe dans cette cité, reine du monde, Grégoire XI, de bienheureuse mémoire. Cette famille enfin, répandue en diverses provinces de la France, notamment en Auvergne et en Champagne, distinguée toujours dans ses représentants par la piété, l'éclat des hauts faits militaires, la constante fidélité d'une dévotion héréditaire à la chaire du bienheureux Pierre, donnait des abbés, des chanoines, des évêques, des religieux, des chevaliers et commandeurs d'ordres militaires, signalés par le courage et la sainteté. Entre toutes ces figures resplendit dans son pur éclat, gloire la plus haute de la maison de la Salle, celle du fondateur de l'Institut des Écoles chrétiennes, le bienheureux Jean-Baptiste de la Salle, que nous placerons bientôt solennellement au nombre des saints. » — [3] Voir la généalogie composée par M. de la Salle de Létang, au xviiie siècle, conservée à la Bibl. nat., dossiers bleus, n° 15711, reproduite dans le *Bulletin catholique de Bayonne* en 1887, et dans la *Revue de Champagne et de Bri*[e] en 1888.

d'Ogny, nous ne saurions le dire. D'après un livre d'Heures conservé à la bibliothèque de Reims, Menault de la Salle, homme d'armes du roi Charles VIII, aurait combattu, en 1487, à côté du maréchal de Rohan dans une expédition de Bretagne et, en 1495, à côté de Bayard dans l'expédition de Naples. Mais l'authenticité de l'inscription qui relate ces faits a été contestée par M. Léopold Delisle, en 1888[1].

Il est du moins certain que Menault de la Salle, né à Reims, s'établit à Soissons vers 1486. Il y épousa Élisabeth Tonnart, riche héritière de commerçants[2]; car Menault, s'il porte un nom illustre, partage le sort de nombreux cadets de cette époque : il est peu fortuné. Intelligents et actifs, les La Salle de Reims vont relever leur fortune et leur situation par de brillantes affaires.

Le fils de Menault, Lancelot Ier, contracta une très honorable alliance par son mariage avec Marie Rivelart de Vailly. Deux fils de Lancelot Ier, Menault et Lancelot II, s'établissent à Reims, où des pièces authentiques, publiées par M. Jadart[3], nous les montrent tenant, dès 1556, une position considérable. Leur père s'y établit lui-même peu après, en 1561.

Lancelot surtout, le trisaïeul de Jean-Baptiste, attire l'attention. Dès 1556, il assiste au conseil de la ville de Reims[4]. En 1575, aux débuts de la Ligue, sa fidélité à la cause royaliste le fait accuser de protestantisme et jeter en prison. Dans une minutieuse enquête où comparurent trente témoins, la pureté de sa foi fut vengée et ses vertus furent mises en lumière; nous y relevons le glorieux témoignage de Jacques Moët, un aïeul maternel de Jean-Baptiste, d'après lequel « le dict de la Salle est hospitallyer et aulmosnier et pitoyable aux pauvres dont il voit souvent; entretient de povres petits enffans aux escolles, et après les

[1] JADART, *Revue de Champagne et de Brie,* octobre 1888. DEMAISON, *Revue...,* mars 1889. Nous renvoyons aux articles publiés en 1888, 1889, 1892, 1896, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, par MM. JADART, DEMAISON, BONVALET, ainsi qu'aux *Origines de la famille de la Salle,* publiées par M. l'abbé DUBARAT, dans le *Bulletin catholique de Bayonne*, en 1887. — [2] La généalogie de M. de la Salle de Létang dit expressément que Menault « se fit marchand à Soissons ». — [3] JADART, *Revue de Champagne et de Brie,* 1892. — [4] Ibid.

mect à apprendre mestiers à ses despens, est aymé des gens de bien[1] ».

Lancelot II avait épousé Jeanne Josseteau, fille d'Eustache Josseteau, riche marchand de Reims, dont une autre fille épousa le lieutenant-général Jean Colbert[2]. Il en eut neuf enfants, parmi lesquels quatre fils devinrent si opulents, qu'on les trouve, en 1592, sur la liste des riches particuliers qui prêtèrent de l'argent au roi pour le siège d'Épernay[3].

L'un d'entre eux, François, huitième enfant de Lancelot, devait être le bisaïeul de Jean-Baptiste. Il épousa Jeanne Lespagnol de Mordam, qui lui donna huit enfants. Ce fut en 1609 qu'il acheta l'hôtel de la Cloche, situé rue de la Chanvrerie, aujourd'hui rue de l'Arbalète; il s'y fixa avec sa famille[4].

Son fils Lancelot, dont la situation était assez florissante pour prendre, comme la plupart de ses cousins, une charge de robe ou d'épée, trouva plus avantageux de poursuivre les importantes affaires de son père[5]. Il eut six enfants de Barbe Coquebert de Monbret. L'aîné, Simon, devint seigneur de Létang; le second, Louis, fut le père du fondateur de l'Institut de Écoles chrétiennes[6].

Louis de la Salle, né à Reims le 19 septembre 1625, entra dans la magistrature et acquit une charge de conseiller au présidial de Reims. S'il ne fit pas ses preuves à Reims devant Caumartin, et s'il n'est pas inscrit au *Nobiliaire de Champagne*, c'est qu'il s'était fait inscrire à Paris avec son frère Simon, par d'Hozier, dont le registre porte : « Louis de la Salle, écuyer, conseiller secrétaire du roi, porte d'azur à trois

[1] Jadart, *Revue de Champagne et de Brie, Une enquête...*, 1896. — [2] Les Colbert étaient déjà considérables, à Reims. — [3] Jadart, art. de 1892, dans la *Revue de Champagne et de Brie*. — [4] Cerf, *Maison où dut naître le bienheureux de la Salle*, p. 10. Brochure, Reims, 1870. — [5] Il ne faut pas confondre ce Lancelot, aïeul de notre saint, avec un autre Lancelot, son parent sans doute, protestant, qui était gouverneur de Navarrenx en 1620, et rendit la place à Louis XIII. C'est une erreur commise par l'auteur de l'inscription du livre d'Heures conservé aux archives de la maison mère des Frères. A cette époque, plusieurs membres de la famille de la Salle, suivant l'exemple de trop nombreux gentilshommes, étaient protestants. — [6] Jadart, art. de 1892, dans la *Revue de Champagne et de Brie*.

chevrons brisés d'or[1]. » Plusieurs de ses proches parents, obligés de faire leurs preuves pour entrer en diverses charges, montrèrent vers la même époque que la race était de noble extraction. Nous citerons entre autres[2] : Lancelot, chevalier de Malte; Eustache, exempt des gardes du corps du roi Louis XIV; Simon, conseiller du roi, maître des comptes à Paris, reçu le 24 janvier 1688; Louis, écuyer, conseiller secrétaire du roi, 1697; Jean-Remy, son propre fils, procureur du roi en la monnaie de Reims. Il est du reste qualifié de *noble homme* dans son acte de décès, en 1672. Il s'allia avec une famille d'antique noblesse en épousant, en 1650, Nicolle Moët, fille de Jean Moët, seigneur de Brouillet.

II. — LA FAMILLE MOET DE BROUILLET

Nicolle Moët appartenait à une noble famille de Champagne[3]. La pièce la plus ancienne du chartrier de famille, faite au nom de Jean Mouët, remonte à 1293. Depuis Colart Mouët, échevin de Reims, en 1351, la filiation ne présente aucune lacune. En avril 1446, les deux frères Jehan et Nicolas Moët furent anoblis par Charles VII; les titres de noblesse ayant été reconnus par l'intendant Caumartin, la famille fut inscrite au *Nobiliaire de Champagne*[4].

Ce fut en 1555 que Nicolas Moët acheta la terre de Brouillet et en devint seigneur. Mais la famille Moët ne s'y fixa point alors; à peine y avait-elle un pied-à-terre. Un siècle après seulement, Jean Moët se réservait la maison de Brouillet

[1] Biblioth. nat., ms., *Armorial général de France*, dressé par Charles René d'Hozier, juge d'armes de la noblesse de France, en vertu d'un édit du roy Louis XIV, du mois de novembre 1666. Registre Paris, t. II, p. 658, n° 298. — [2] D'après le tableau généalogique, dressé au milieu du XVIIIe siècle par Bertin du Rocheret, généalogiste rémois. Bibl. nat., ms., carrés de d'Hozier, livres bleus, La Salle. — [3] Pour tout ce qui concerne les Moët de Brouillet, voir la brochure de M. le vicomte du Pin de la Guérivière : *les Aïeuls du bienheureux J.-B. de la Salle à Brouillet*, brochure in-8°, Reims, Michaud, 1897. — [4] Le 9 août 1668, Jean Moët obtient de Caumartin une maintenue de noblesse. Ibid., p. 64.

pour l'habiter : la réserve en est faite expressément dans les baux de 1662. Bien des fois sans doute, Jean-Baptiste de la Salle accompagna son vénérable aïeul à la campagne du Brouillet, et y reçut de lui les leçons et les exemples de la piété.

Jean Moët, né en 1599, épousa Perrette Lespagnol, dont il eut quinze enfants. Huit d'entre eux moururent en bas âge; les sept autres, au nombre desquels était Nicolle, la mère de Jean-Baptiste, furent élevés par leurs vertueux parents dans le plus pur esprit de foi. Jean Moët était dans la magistrature; il tenait une place de conseiller au présidial. Comme il habitait la paroisse Saint-Hilaire[1], il était à peu de distance de l'hôtel de la Cloche, où vivait Lancelot de la Salle. Les deux familles, de rang à peu près égal, étaient unies par d'étroites relations. En 1650, Jean Moët donna en mariage sa plus jeune fille, Nicolle, au second fils de Lancelot, Louis de la Salle.

III. — L'HOTEL DE LA CLOCHE[2]

L'hôtel de la Cloche fut acheté en 1609, avons-nous dit, par François de la Salle. La famille de la Salle y était encore en 1650. A cette date, lorsqu'il épousa Nicolle Moët, Louis de la Salle y habitait avec son frère, Simon, et sa mère, Barbe Coquebert. Tout nous porte à croire qu'il y demeura encore après son mariage.

En effet, le 7 décembre 1652, Barbe Coquebert, maîtresse de l'hôtel, règle par son testament que son fils Simon en sera propriétaire, mais que son fils Louis aura le droit de l'habiter durant neuf ans. Ce codicille, en faveur de Louis de

[1] Jean Moët mourut le 28 juillet 1670. Il légua son cœur à l'église de Brouillet, où une pierre en forme de losange en marque encore la place devant le grand autel. Son corps fut enterré dans l'église Saint-Hilaire, à Reims, où était la tombe de ses ancêtres. Perrette Lespagnol fut déposée dans la même tombe, le 7 octobre 1691. — [2] Cf. Cerf, *Maison où dut naître le bienheureux J.-B. de la Salle.* Académie de Reims, t. XLVII, p. 250.

la Salle, serait inexplicable, s'il ne s'était pas agi d'assurer à celui-ci un domicile dont il jouissait déjà.

Le codicille fut accepté le 12 février 1653, quand mourut Barbe Coquebert. Dès lors, Louis de la Salle continua d'habiter l'hôtel de la Cloche. Il devint propriétaire de la moitié de la maison par un acte daté de 1660, et y demeura jusqu'en 1664.

Le 23 mai 1664, il acheta une maison située dans la rue Sainte-Marguerite, sur la paroisse Saint-Symphorien, et il céda ensuite à son frère Simon sa part de l'hôtel de la Cloche[1]. Nous retrouverons un jour la famille de la Salle dans cet hôtel de la rue Sainte-Marguerite. C'est là que Jean-Baptiste réunira ses premiers compagnons : là sera le vrai berceau de l'Institut des Frères.

Si les parents de Jean-Baptiste de la Salle habitaient l'hôtel de la Cloche en 1651, il est juste de croire que ce fut le lieu de sa naissance. Sans doute, il reçut le baptême dans l'église Saint-Hilaire, paroisse de ses grands-parents. Mais, pour expliquer comment un enfant de Saint-Pierre fut baptisé à Saint-Hilaire, il n'est pas nécessaire de supposer que sa mère le mit au monde dans la maison des Moët de Brouillet. En effet, il fut tenu sur les fonts baptismaux par Jean Moët et par Perrette Lespagnol, ses grands-parents[2]; or, à cette époque, on baptisait souvent dans la paroisse du parrain ou de la marraine[3].

L'hôtel de la Cloche se voit encore à Reims, rue de l'Arbalète, n[os] 4 et 6, près de la place du Marché. La maison se compose d'un rez-de-chaussée et d'un étage surmonté de mansardes. Une frise dorique, ornée de rosaces, de personnages et d'écussons, court au-dessus du rez-de-chaussée. Entre deux des fenêtres du premier étage, on remarque une niche Renaissance, sans statue, couronnée d'un dais en pierre. A gauche, la porte cochère, qui donne entrée sur une cour, est flanquée de deux statues de pierre terminées en gaine; l'une représente un homme, l'autre une femme por-

[1] Voir Cerf, *ibid.* — [2] Voir l'acte de baptême aux archives de Reims, paroisse Saint-Hilaire. — [3] Journal de Chastelain, cité par M. Hannesse, *Bulletin du diocèse de Reims*, 1887, p. 625, note.

tant en sautoir une large courroie. L'imagination populaire a donné les noms d'Adam et d'Ève à ces deux personnages.

Vue de la cour, la maison présente le même aspect bourgeois que sur la rue. A l'angle formé par deux corps de bâtiment, s'élève une élégante tourelle à trois étages où se dessine un escalier tournant. L'hôtel porte la date de 1545; c'est l'époque où il fut construit par un riche marchand de Reims nommé Choilly.

Au-dessus de la porte cochère se trouve la chambre où naquit, dit-on, Jean-Baptiste de la Salle. Grâce à la piété filiale des Frères des Écoles chrétiennes, une plaque commémorative, appliquée sur le mur de cette chambre, marque cette maison comme un lieu sacré et la signale aux Rémois et aux étrangers comme une des plus précieuses reliques de la vieille cité.

IV. — LES ENFANTS DE LOUIS DE LA SALLE[1]

Louis de la Salle eut de Nicolle Moët dix enfants, dont Jean-Baptiste fut l'aîné. Trois moururent en bas âge : Marie-Anne, Jean-Louis, Simon. Parmi les sept autres, trois entrèrent dans les ordres : Jean-Baptiste, Jacques-Joseph, Louis ; Rose-Marie se fit religieuse ; Marie, Remy et Pierre entrèrent dans l'état du mariage et laissèrent une postérité.

Jean-Baptiste, celui dont nous écrivons la vie, naquit le 30 avril 1651.

Jean-Remy, son frère cadet, naquit le 21 décembre 1652. Il devint conseiller procureur du roi en la justice de la monnaie de Reims. Économiste distingué, Jean-Remy fut, sous Louis XV, fréquemment consulté par le Régent; ses conseils éclairés eussent arrêté les désastres du système de Law, si le cardinal Dubois n'avait réussi à le faire exiler. Son épouse, Marie-Madeleine Bertin du Rocheret, lui donna

[1] Tous les détails qui suivent, sur les frères et sœurs de Jean-Baptiste de la Salle, ont été empruntés aux documents originaux publiés par M. Jadart, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, en 1888 et en 1892.

plusieurs enfants. Aucun représentant de cette branche n'a survécu à la Révolution.

Marie naquit le 26 février 1654. Elle épousa en 1679 Jean Maillefer, cousin issu de germain de Nicolas Roland, dont nous aurons à parler dans cette histoire. Elle eut pour fils François-Élie Maillefer, bénédictin de Saint-Maur, qui écrivit la vie, encore inédite, de son oncle Jean-Baptiste. Son manuscrit se conserve à la bibliothèque de Reims ; fait avec soin et dans un style très sobre, cet écrit nous servira souvent de guide.

Rose-Marie naquit le 29 février 1656. Elle prit le voile au monastère de Saint-Étienne de Reims, et mourut, âgée de vingt-cinq ans, le 21 mars 1681. Son beau-frère Jean Maillefer fait d'elle cet éloge : « C'était une fille d'une grande douceur, qui nous aimait beaucoup[1]. »

Jacques-Joseph, né le 21 septembre 1659, entra chez les religieux de Sainte-Geneviève à Paris, en 1678. D'après l'épitaphe composée par son neveu Élie Maillefer, il fit de sérieuses études en droit civil et en droit canonique. Après avoir enseigné à Blois la philosophie et la théologie, il exerça le ministère pastoral pendant vingt-deux ans à Saint-Martin de Blois, puis durant neuf ans à Chauny, en Picardie. Il mourut à Chauny, en 1723 ; on y conserve sa pierre tumulaire.

Louis naquit le 25 décembre 1664. Il eut son frère Jean-Baptiste pour parrain, et il lui resta si attaché, que, d'après son épitaphe, le fondateur des Frères l'envoya faire la classe aux enfants pauvres à Sedan. Après de brillantes études faites en Sorbonne[2], où il prit le bonnet de docteur, Louis fut pourvu d'un canonicat dans la cathédrale de Reims en 1694, puis nommé directeur au grand séminaire par l'archevêque Le Tellier. Vers la fin de sa vie, il causa à son frère Jean-Baptiste une profonde douleur, en refusant de se soumettre

[1] Note de Jean Maillefer dans les *Mémoires* de son père. Cf. Jadart, art. de 1888. — [2] D'après Blain, t. I, p. 286, Louis de la Salle fut élève de Saint-Sulpice. Simon de Doncourt (*Remarques historiques*, t. III, p. 392) cite un La Salle parmi les élèves de Saint-Sulpice, en 1691, comme habitant le grand séminaire. Quoique les registres de Saint-Sulpice n'en fassent aucune mention, nous verrons, dans la suite de cette histoire, qu'il y était certainement élève en 1688, puisque c'est lui qui négocie l'arrivée de son frère pour les écoles.

à la bulle *Unigenitus*. Il fut frappé d'interdit avec sept autres chanoines ; défense lui fut faite de paraître au chœur chaque fois que l'évêque officiait ; il fut de même exclu de la cérémonie du sacre de Louis XV. Il mourut d'apoplexie le 24 septembre 1724. Il avait eu le temps de revoir et de corriger les premiers manuscrits de la Vie de son frère : celui du frère Bernard et celui de son neveu Élie Maillefer.

Enfin, Pierre de la Salle naquit le 3 septembre 1666. Il entra, comme son père, dans la magistrature et fut conseiller du roi au siège présidial de Reims. Il épousa Françoise-Henriette Bachelier, et mourut en 1741, doyen de messieurs les conseillers du roi au présidial. Cette branche s'est éteinte, comme celle de Jean-Remy, à la Révolution.

Telle était la famille au milieu de laquelle notre Saint va se mouvoir. Nous allons fixer sur lui seul toute notre attention ; nous verrons comment il exploita, pour son avancement et pour la gloire de Dieu, les richesses de nature et de grâce dont il était l'heureux dépositaire.

HISTOIRE

DE

SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

CHAPITRE PREMIER

ÉDUCATION

1651-1678

§ I

ENFANCE DE JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

(1651-1660)

Le saint fondateur de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes naquit à Reims, le 30 avril 1651, de Louis de la Salle, conseiller au siège présidial de Reims, et de Nicolle Moët de Brouillet. Avec les biens de la fortune, dont il fera si noblement le sacrifice un jour, Jean-Baptiste de la Salle recevait de ses parents un précieux héritage d'honneur, de foi chrétienne et de vertu.

Les La Salle, issus d'une famille d'antique noblesse, jouissaient, à Reims, d'une grande considération. Dans les périlleuses opérations du négoce, aussi bien que dans les délicates fonctions de la magistrature, ils avaient gardé la plus intacte probité.

Les Moët, seigneurs de Brouillet, appartenaient à la

noblesse de robe. Jean Moët, l'aïeul de Jean-Baptiste était conseiller au présidial. Homme d'une éminente piété il récitait chaque jour l'office canonial en entier. La par importante qu'il prit dans l'éducation de son petit-fils doi rendre son nom cher à tous les enfants de notre Saint.

La naissance de Jean-Baptiste fut le premier gage de la bénédiction divine sur l'alliance de Louis de la Salle et de Nicolle Moët. Les registres de la paroisse Saint-Hilaire contiennent l'acte de son baptême à la date du 30 avril 1651 [1].

« Jean-Baptiste, fils de messire Louis de la Salle, conseiller du Roi au siège présidial, et de demoiselle Nicolle Moët, nommé par Jean Moët, écuyer, seigneur de Brouillet et conseiller audit siège, et par Perrette Lespaignol, son épouse [2]. »

L'enfant était né sans doute à l'hôtel de la Cloche, sur la paroisse Saint-Pierre. S'il fut baptisé dans l'église Saint-Hilaire, qu'habitaient Jean Moët et Perrette Lespagnol, c'est qu'on suivit l'usage, communément reçu alors, de baptiser les enfants dans la paroisse du parrain et de la marraine [3].

Tout est simple autour du berceau de Jean-Baptiste. Aucun événement extraordinaire ne laisse présager en lui l'homme qui sera la gloire de sa famille. Dans cet hôtel de la Cloche, où Jean Moët et Perrette Lespagnol vont déposer leur bien-aimé filleul, l'enfant sera l'objet de l'affection la plus vive et des soins les plus vigilants. Il montrera de bonne heure la piété doucement austère qu'il gardera toute sa vie. Mais la grâce n'opérera pas

[1] Deux extraits de baptême, l'un signé de Melot, en 1672, l'autre signé par Delamotte, en 1746, et conservés au dossier des Enquêtes faites à Paris pour la Béatification, donnent la date du 29 avril; cette date a été suivie par quelques historiens. Mais un examen plus attentif des registres a prouvé qu'une erreur avait été commise par deux fois. Cf. *Procès apostolique de Paris*, p. 397. — [2] Extrait des registres de la paroisse de Saint-Hilaire, conservés aux archives de la ville de Reims. — [3] Hannesse, *Bulletin du diocèse de Reims*, 1887, p. 625, note.

en lui d'un seul coup le travail de la perfection; elle ne le conduira que par degrés insensibles à cet héroïsme de vertu qui étonnera un jour ses plus proches parents. Dans cette marche progressive vers une éminente sainteté, Jean-Baptiste nous apparaîtra comme un modèle à la portée de tous. Car, si la vertu fut en lui le résultat des efforts constants d'une volonté fidèle à la grâce, son exemple nous apprend que la même constance nous conduirait à la même sainteté.

Il grandit dans un milieu profondément chrétien et sérieux.

Son père, Louis de la Salle, et son aïeul, Jean Moët de Brouillet, appartenaient à cette magistrature du XVIIe siècle, si grave, si intègre, si pénétrée de foi chrétienne.

Ce qu'il y avait d'austère dans ces magistrats était tempéré par la tendresse de la mère, Nicolle Moët, et de l'aïeule maternelle, Perrette Lespagnol. Sa grand-mère paternelle, Barbe Coquebert, ne put veiller deux années entières sur son berceau; elle mourut en effet le 12 février 1653, après avoir assuré à Louis de la Salle, son second fils, le droit de résider encore neuf ans, avec sa famille, à l'hôtel de la Cloche[1].

Dès le premier éveil de sa raison, Jean-Baptiste montra les meilleures dispositions communes aux enfants de son âge. « Les semences de piété qu'on jetait adroitement dans son cœur produisaient sans peine[2]. » La piété fut, en effet, le premier trait qui révéla le caractère de cet enfant béni.

On se fit un devoir de le conduire de bonne heure à l'église. Il prit un tel goût aux cérémonies du culte sacré, qu'il fallut, dans la maison paternelle, lui dresser un petit oratoire. Là il se plaisait à reproduire ce qu'il

[1] CERF, *Maison où dut naître le Bienheureux de la Salle*, brochure; Reims, Dubois, 1870, p. 3. — [2] MAILLEFER, *Vie ....*, ms., p. 1.

avait vu; il jouissait d'être le prêtre de sa chapelle, de monter à l'autel, d'imiter l'auguste mystère de la messe, de répéter les chants liturgiques qu'il avait entendus[1]. Et ce n'était pas pour Jean-Baptiste un simple jeu d'enfant : il accomplissait ces actes avec tout le recueillement et l'esprit religieux dont il était capable[2].

Jamais, à son gré, on ne le conduisait assez souvent à l'église. Parfois il savait se soustraire à la surveillance de ses parents, non pour jouer avec des camarades, mais pour aller au temple prier et suivre les divins offices. Lorsqu'il manquait à la maison, c'était à l'église qu'il le fallait chercher. On l'y trouvait recueilli, attentif, dans cette attitude de respect et de prière qu'il gardera toute sa vie dans le lieu saint[3].

L'intérêt qu'il prenait aux cérémonies saintes lui inspira le désir d'y participer. Dès l'âge de sept ou huit ans, il obtint de sa famille, à force d'instances, la permission d'exercer les fonctions d'enfant de chœur. Ce fut alors, pour lui, une jouissance toute céleste de servir le prêtre à l'autel, et il n'eût pas voulu s'en priver un seul jour[4]. Il s'en acquittait avec tant de grâce et de ferveur, qu'il « attirait l'attention de tous les assistants et inspirait de la dévotion à ceux qui le regardaient[5] ».

Ces dispositions religieuses supposaient, dans l'enfant, une maturité précoce et ne pouvaient, d'ailleurs, que la développer. Il avait, en effet, peu d'inclination pour les amusements ordinaires de l'enfance; les objets religieux étaient ses jouets, et les pratiques pieuses étaient les seules distractions qu'il aimât. Un jour qu'une fête de famille avait réuni à l'hôtel de la Cloche une joyeuse société de parents et amis, Jean-Baptiste fut pris tout à coup d'un ennui profond, au milieu du bruit et des divertissements; se réfugiant près de sa vénérable aïeule,

[1] Blain, *Vie...*, p. 118. — [2] Lucard, p. 7. — [3] Blain, p. 118. — [4] Blain, p. 119. — [5] Bernard, *Conduite admirable*, p. 11.

Perrette Lespagnol, il l'emmena à l'écart et la supplia de lui lire la *Vie des Saints*[1]. C'est pourquoi Élie Maillefer, son neveu et son biographe, l'a peint au vif lorsqu'il dit qu'on « remarqua dans son enfance un naturel porté à la vertu, qu'il se plut de bonne heure aux exercices sérieux, à la prière et à la lecture des bons livres[2] ».

Pour sérieuse qu'elle fût, sa vertu n'était point maussade. « Dans la pratique de ses dévotions, il ne faisait rien voir qui ressentît l'affectation; car il était gay sans être évaporé, dévot sans grimace[3]. »

Une âme si bien douée était assurément facile à cultiver. Cependant M. de la Salle ne voulut point abandonner à la mère toute l'éducation de son fils; il s'appliqua lui-même à le former et le garda « sous ses yeux, jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge de commencer ses études[4]. » Il se faisait un plaisir de le conduire lui-même à l'office divin, et il fut sans doute son premier instituteur.

L'instruction primaire existait assurément déjà. Les *petites écoles* étaient nombreuses à Reims et même dans la campagne environnante. Elles étaient très fréquentées, puisque, vers cette époque, plus de la moitié des jeunes hommes savaient signer leur acte de mariage[5]. Très suivies par les enfants du peuple, elles l'étaient aussi par les enfants de riche condition. Ainsi Nicolas Roland, qui était à peu près de même rang que Jean-Baptiste de la Salle, alla très jeune aux petites écoles[6].

Aucun document ne nous fait supposer que Jean-Baptiste y fut envoyé. Ses biographes insinuent plutôt qu'il reçut à la maison paternelle la première initiation aux

[1] Blain, p. 118. Ravelet, p. 15. — [2] Élie Maillefer, p. 1. — [3] Frère Bernard, p. 12. — [4] Élie Maillefer, p. 2. — [5] Maggiolo, dans le *Dictionnaire de pédagogie*, art. *Champagne*. En 1686, sur 100 jeunes gens qui contractaient mariage dans le département actuel de la Marne, 61 savaient signer. — [6] Hannesse, *Vie de Nicolas Roland*, p. 9.

études. Son père « le forma sous ses yeux », dit Maillefer[1]. Mais ce digne magistrat, occupé aux affaires de la justice, ne pouvait donner chaque jour qu'un petit nombre d'heures à l'éducation de ses enfants. Il recourut au dévouement d'un précepteur[2]. Du reste sa maison, peuplée d'enfants par la bénédiction divine, fut bientôt à elle seule une école capable d'absorber tous les soins d'un maître. Jean-Baptiste « se portait volontiers à tout ce qu'un précepteur fidèle et vertueux lui prescrivait, et il ne fut pas longtemps sans acquérir les connaissances nécessaires pour aller dans un collège[3] ».

Pour donner à son fils une éducation libérale plus complète, M. de la Salle ne voulut pas qu'il restât étranger aux beaux-arts. Passionné pour le beau musical, il essaya de faire partager à Jean-Baptiste son goût pour la musique. Mais, soit manque d'aptitudes artistiques, soit éloignement pour tous les plaisirs qu'il estimait profanes, l'enfant ne répondit pas aux efforts de son père[4]. Autant il aimait les chants d'église, autant il avait d'aversion pour les chants du monde. Cette austérité, qu'il garda durant toute sa vie, procédait tout à la fois d'une disposition de nature et de l'esprit de mortification chrétienne.

§ II

JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE AU COLLÈGE DES BONS-ENFANTS
1660-1669

Dès que son fils eut atteint l'âge de neuf ans, Louis de la Salle dut le mettre au collège. Ainsi l'avait ordonné Henri IV[5], dans son décret pour la réforme de l'instruction publique.

[1] Maillefer, *Vie...*, p. 2. — [2] Garreau, *Vie...*, p. 6, édition de 1825. — [3] Ibid., p. 6. — [4] Blain, *Vie...*, p. 120. — [5] La réforme de 1600

La jeunesse rémoise avait toujours pu cultiver les lettres dans des écoles florissantes. Au temps de saint Remi, l'école de Reims jetait déjà un grand éclat à côté des écoles de Paris, de Tours et de Poitiers. Dès la fin du VIIIe siècle, Reims possédait, outre l'école épiscopale, des collèges de clercs réguliers où l'on enseignait la grammaire, la rhétorique, l'arithmétique, la géométrie en même temps que la théologie. Des maîtres illustres, comme Gerbert et saint Bruno, y donnèrent plus tard leurs leçons. Quand, au XVIe siècle, la Renaissance eut renouvelé les études classiques, la création d'une Université en procura le bienfait à la ville de Reims en 1554[1].

Au moment où les parents de Jean-Baptiste de la Salle durent faire choix pour leur fils d'une maison d'éducation, Reims avait deux grands collèges de plein exercice : le collège des Bons-Enfants, situé près de la porte Bazée; le collège des Jésuites, dont les vastes constructions s'élevaient près de l'église Saint-Maurice[2].

Le collège des Bons-Enfants remontait au IXe siècle. Sous le règne de Louis le Débonnaire, dix ou douze écoliers pauvres avaient été recueillis dans les murs d'une ancienne communauté de femmes. L'Église, qui les avait adoptés, les nourrissait, et ils allaient prendre leurs leçons aux écoles du Chapitre : on les nomma les Bons Enfants, et ce nom resta attaché à la maison qui les abritait. Jusqu'au XVIe siècle, ces jeunes écoliers ne reçurent point l'enseignement dans leur collège; tout au plus y recevaient-ils des répétitions. Mais, en 1544, après la destruction des écoles de la cour Notre-Dame, les écoles publiques furent transférées par le Chapitre au collège des Bons-Enfants. Dix ans plus tard, lorsqu'il

s'adressait spécialement à l'Université de Paris; mais l'Université de Reims s'astreignait à suivre exactement tous les statuts observés à Paris. « Nullus in privatis ædibus pueros qui novem annos excesserint, instituat et doceat. »

[1] Cf. Cauly, *Histoire du collège des Bons-Enfants de l'université de Reims*. — [2] L'ancien collège des Jésuites sert aujourd'hui d'hôpital général.

fonda l'Université, le cardinal de Lorraine trouva au collège tous les éléments nécessaires pour la création d'une Faculté des arts [1].

Après avoir rivalisé de zèle et de gloire avec les grands collèges de l'Université de Paris, le collège des Bons-Enfants était tombé, au milieu du XVII[e] siècle, en pleine décadence. Les maîtres en firent de vives doléances à l'archevêque en 1646 [2].

La prospérité du collège des Jésuites était sans doute pour une grande part dans l'affaiblissement du collège de la ville. Expulsés à l'occasion de l'attentat de Jean Châtel, les Jésuites avaient été rétablis, en 1603, par Henri IV, parce qu'il les jugeait « plus propres et plus capables que les autres pour instruire la jeunesse [3] ». En peu de temps, ils avaient repris possession de leurs trente-cinq collèges et de leurs quarante mille élèves. Leur réputation était telle, que Reims avait voulu les avoir pour maîtres et les avait demandés à Henri IV lors de son voyage en Champagne [4]. Par l'habileté de leur méthode et la sagesse de leur direction, ils imprimèrent aux études une telle impulsion, que leur collège se développa promptement aux dépens de celui de l'Université [5].

Ce fut néanmoins au collège des Bons-Enfants que Louis de la Salle plaça son fils. Nous ignorons les motifs qui le déterminèrent. Il faut sans doute attribuer le choix qu'il fit à la situation officielle qu'il avait dans la magistrature, et au rang que les La Salle avaient toujours tenu dans le conseil de ville. Les magistrats et les conseillers de ville étaient les soutiens naturels du collège des Bons-Enfants, et, en 1606, ils avaient protesté contre certaines clauses de la concession faite aux Jésuites [6]. Mais, si Jean-Baptiste enfant ne grandit pas

[1] Cf. CAULY, passim. — [2] CAULY, p. 369 et suiv. — [3] Lettre de Henri IV au cardinal d'Ossat, 20 janvier 1601. — [4] CAULY, p. 313 et suiv. — [5] Le célèbre Denis Pétau y enseigna la rhétorique au moment de la fondation. — [6] CAULY, p. 315 et suiv.

sous l'influence des Jésuites, du moins il les connut et les apprécia; et, vers la fin de sa carrière, il les prit à Rouen pour les directeurs de conscience de ses Frères [1] et leur emprunta une partie de ses Règles.

D'ailleurs, en 1660, lorsque Jean-Baptiste de la Salle entra au collège des Bons-Enfants, Thomas Mercier, élu recteur l'année précédente, poussait énergiquement l'œuvre de la réforme. Par les statuts de 1662, il rétablit l'ordre dans l'Université et ramena la confiance des familles à la Faculté des arts. Les maîtres, de leur côté, faisaient effort pour relever le prestige de leur école. Les années de labeur fécond, durant lesquelles le collège de Reims retrouva son ancienne splendeur, marquent précisément l'époque où Jean-Baptiste de la Salle fit ses études à l'Université.

Cette Université n'était point une œuvre laïque, au sens moderne du mot. Dirigée par le clergé lui-même, elle avait un esprit profondément religieux. L'archevêque, duc de Reims, en était le chef; les dignitaires et les régents étaient tous prêtres ou clercs. Elle avait pour but de répandre la science des lettres divines et humaines, de donner l'exemple de la vertu et de la piété [2]. L'État lui-même ne l'envisageait point autrement, puisque Henri IV avait dit dans son édit royal : « La bonne instruction comprend trois choses : le culte de Dieu, la piété pour les parents et pour la patrie, le respect des lois et l'obéissance aux magistrats [3]. »

Les parents de Jean-Baptiste pouvaient donc sans crainte envoyer leur fils au collège des Bons-Enfants. Au reste, ils ne le perdaient pas tout à fait, car il était externe. En été, la classe avait lieu de sept heures à dix heures, de deux heures et demie à cinq heures et demie. En hiver, elle ne commençait le matin qu'à sept heures

[1] D'après un mémoire inédit qui se trouve aux archives de la maison mère des Frères. — [2] Cauly, p. 222. — [3] Lallemand, *Essai sur l'histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire de France*, p. 4.

et demie; mais elle s'ouvrait une heure plus tôt dans l'après-midi[1].

En dehors de ces six heures de classe, Jean-Baptiste était dans sa famille. Ses parents pouvaient surveiller ses études, travailler à sa formation morale, corriger par une foi intense ce que le collège aurait eu de trop profane. Ils favorisaient surtout son inclination pour la prière et pour les offices divins. Grâce à leur influence quotidienne, grâce aux joies saines qu'il goûtait en famille, Jean-Baptiste garda toute la fraîcheur de sa piété, la pureté de sa conscience et l'aménité de son caractère; il traversa sans chute la carrière souvent très périlleuse des études classiques.

Ce péril n'était point, quoi qu'on en ait dit, dans le commerce des anciens. Au contact des grands auteurs d'Athènes et de Rome, les jeunes gens formaient leur goût littéraire; mais les fables mythologiques n'étaient pour eux que le thème d'exercices scolaires. La vie de leur esprit était toute chrétienne. Héritiers des croyances du passé, solidement instruits de leur religion, plongés dans un milieu social dont toutes les préoccupations intellectuelles étaient religieuses, ils vivaient de christianisme.

Dans l'âme de Jean-Baptiste, la foi chrétienne fut particulièrement vivante et agissante, d'autant plus qu'en lui la vie du cœur dominait celle de l'esprit.

Personne, en effet, ne profitait plus que lui de ce que l'Université donnait pour la formation du cœur. L'obligation d'assister chaque jour à la messe, imposée à tous les écoliers, ne lui fut point une charge. Il était trop enclin à la piété pour ne pas s'acquitter avec esprit de foi de la prière qui ouvrait et finissait chaque classe. Depuis la fondation, l'Université demandait que chacun de ses élèves se confessât au moins huit fois l'an, « parce que, disait-elle, la sagesse ne peut avoir entrée dans une

[1] Cauly, p 400.

âme livrée au mal[1]. » Ce devoir était aussi doux à Jean-Baptiste que celui d'entendre une instruction catéchistique, chaque samedi, à la classe du soir et un sermon, chaque dimanche, au prône de la messe.

Son âme délicatement chaste trouvait son compte dans les sages précautions prises par l'Université pour écarter les mauvais livres et pour expliquer de préférence les passages irréprochables des auteurs classiques. Formé dans sa famille aux lois de la plus exquise politesse, il n'était point atteint par les défenses que l'Université faisait à ses écoliers de « jurer, crier, faire des imprécations, interposer le nom de Dieu, entrer en rixe et frapper[2] ». Vêtu de l'habit long, sans ceinture, couvert du bonnet rond des jeunes étudiants[3], Jean-Baptiste donna sans nul doute l'exemple de la modestie. Dans ce milieu bruyant d'écoliers, il resta pieux, réservé, sans cesser d'avoir la sympathie de tous.

Sa piété avait trop de sincérité et de profondeur, pour qu'il la regardât comme un prétexte de se dispenser du travail austère de l'étude. Bien rude, en effet, était la voie dans laquelle il s'engageait.

Suivant le programme de cette époque, Jean-Baptiste, âgé de neuf ans, avait étudié les alphabets français, latin et grec; il s'était exercé à la lecture dans la *Vie des Saints*, le *Psautier*, l'*Imitation*, l'*Introduction à la vie dévote;* il avait appris les premiers éléments du calcul, de la grammaire, du catéchisme et du chant[4]. Le français n'avait pas été exclu de ses premières études. Mais, du jour où il mit le pied sur le seuil du collège, il entra pour neuf ans « dans le pays latin[5] ». S'il put entendre encore et parler la langue maternelle, ce fut seulement dans la demeure de ses parents.

Au collège, le latin était seul admis. Toutes les rela-

[1] CAULY, p. 388. — [2] Ibid., p. 402. — [3] Ibid., p. 396. — [4] LANTOINE, *Histoire de l'enseignement secondaire au XVIIe siècle*, p. 27. — [5] LANTOINE, p. 28.

tions entre maîtres et élèves avaient lieu en latin. Même en récréation, les élèves étaient tenus de parler latin; un *explorateur* surveillait avec soin les conversations pour surprendre et noter les mots français, et, chaque samedi, son rapport attirait aux délinquants de graves punitions[1]. Les solécismes et les barbarismes n'étaient pas punis avec moins de rigueur[2], de sorte que l'obligation de parler latin ne pouvait jamais dégénérer en un jeu nuisible à la formation.

De tels usages sembleraient étranges aujourd'hui, mais ils ne l'étaient pas au XVIIe siècle. Désormais le latin est pour nous une langue morte; c'était alors une langue vivante, la langue de toutes les relations sociales, de tous les travaux littéraires et scientifiques. Le français commençait à donner ses premiers chefs-d'œuvre; mais la plupart des gens cultivés s'abstenaient de le parler et de l'écrire, comme aujourd'hui, en certaines régions, on s'abstient de parler et d'écrire le patois du pays. Aussi fallait-il, de bonne heure, rompre les enfants à l'usage de cette langue indispensable qu'était le latin.

Durant les neuf années que Jean-Baptiste passa au collège des Bons-Enfants, il resta strictement renfermé dans l'étude des anciens. Il consacra cinq ans à la grammaire, deux ans aux lettres, poésie et rhétorique, deux ans à la philosophie.

Les débuts de cette longue carrière étaient fort durs pour les enfants. Le manuel qu'on leur donnait, loin de faciliter leur marche, était plutôt une entrave pénible. A Juilly et à Port-Royal, les élèves étudiaient des grammaires rédigées en français[3]; mais l'Université n'avait pas adopté ces nouvelles méthodes; elle tenait encore pour

[1] CAULY, p. 396. — [2] Ibid., p. 402. — [3] La grammaire latine du Père de Condren, écrite en prose française, parut en 1640; celle de Lancelot, écrite en vers français, parut en 1644. Hardouin de Péréfixe se servit de cette grammaire de Lancelot pour apprendre le latin à Louis XIV, son élève.

le manuel de Despautère[1]. C'était une sorte de grammaire générale, ou plutôt une encyclopédie, écrite en un latin barbare, où toutes les règles étaient énoncées en vers énigmatiques et suivies de gloses interminables[2]. Un auteur du temps a bien exprimé l'impression fâcheuse qu'un tel livre produisait sur les écoliers. « Tout déplaît aux enfants dans le pays de Despautère, dont toutes les règles leur sont comme une noire et épineuse forêt, où durant cinq ou six ans ils ne vont qu'à tâtons, ne sachant quand et où toutes ces routes égarées finiront; heurtant, se piquant et choppant contre tout ce qu'ils rencontrent, sans espoir de jouir jamais de la lumière du jour[3]. »

Jean-Baptiste de la Salle n'oubliera pas ces pénibles efforts du jeune grammairien. Il aura la hardiesse de briser avec la routine et de donner à des enfants français des livres français; en rendant, par là, les écoles plus attrayantes, il servira aussi la cause de la langue nationale.

Cependant les classes de l'Université ne manquaient pas d'intérêt. Les exercices en étaient variés, et les jeunes gens y apportaient une chaleur que la génération présente ne connaît plus. Chaque jour, une heure entière était consacrée aux règles de la grammaire, ou,

[1] Despautère, ou van Pautern, était flamand (1460-1520). Sa grammaire, intitulée *Commentarii grammatici*, fut publiée pour la première fois en France par H. Étienne, en 1537. — [2] Spécimen des règles de conjugaison :

> Præteritum per *ui* facit *es*, per *itum*que supinum.
> Vult *xi*, *ctum*que *cio*. Facit et jacit *ecit* et *actum*.

— [3] Guyot, cité par Sainte-Beuve, dans *Port-Royal*. Cf. Cadet, *l'Éducation à Port-Royal*. Si l'on fait abstraction des difficultés spéciales au manuel de Despautère, cette méthode d'apprendre le latin par le latin était excellente. C'est ainsi que nous apprenons le français par le français, que nous expliquons du français avec le français. Le résultat était qu'au xviie siècle on savait le latin; on le parlait et on l'écrivait aisément et correctement. Aujourd'hui encore, quand on veut apprendre une langue à un enfant, on fait en sorte qu'il n'entende et ne parle que cette langue.

plus tard, aux préceptes de la versification et de la rhétorique. Les cinq heures qui restaient étaient employées aux exercices de mémoire, à l'explication des auteurs, à la dispute et à la composition écrite.

Les auteurs grecs et latins étaient comme le centre de l'enseignement. C'était pour les comprendre qu'on apprenait Despautère. On se faisait gloire d'en savoir par cœur les meilleurs passages. Le maître les expliquait et les commentait. Pour les faire mieux goûter, ainsi que pour mieux faire saisir la portée des textes, il les faisait déclamer par ses écoliers. Des disputes, parfois très vives, s'ouvraient à propos des textes obscurs ou des propositions discutables. Interminables au moyen âge, ces discussions classiques avaient été limitées depuis la Renaissance, afin de réserver plus de temps à la composition écrite. Cette composition, qu'on appelait « l'art d'imaginer et d'écrire[1] », ne comportait pas l'originalité; c'était « une imitation des historiens, des poètes et des orateurs » qu'il s'agissait de réaliser. Sur un canevas dicté par le maître, l'élève imitait le style d'un auteur déterminé, le plus souvent Cicéron, dans le développement d'un récit ou d'une pensée morale[2].

Depuis l'arrivée des Oratoriens et des Jésuites à la direction des collèges, l'Université avait dû se préoccuper de moyens d'émulation et de fêtes publiques. A Reims, des fonds étaient votés, tantôt par le Chapitre, tantôt par le conseil de ville, pour donner des *prix* aux plus brillants élèves du collège. Des séances récréatives furent offertes aux habitants de la cité; les écoliers y déclamaient les poètes anciens ou leurs propres productions; des drames, souvent composés pour la circonstance, y étaient représentés.

Ce fut dans une de ces représentations académiques que le chanoine Dozet discerna le mérite de son jeune

[1] Cauly, p. 307. — [2] Lanthier, p. 48 et suiv.

cousin, Jean-Baptiste de la Salle, et résolut de lui résigner son canonicat.

En sortant de rhétorique, Jean-Baptiste était l'un des plus brillants élèves du collège. Il connaissait Rome et Athènes; il lisait et interprétait les auteurs anciens; il parlait et écrivait le latin avec facilité.

Il y avait pourtant certaines lacunes dans cette éducation. L'histoire de France n'y tenait aucune place, et à seize ans tout écolier était, suivant le mot de Bossuet, « étranger dans sa patrie. » Avant la philosophie, on ne donnait aucune notion scientifique, et les enfants grandissaient sans prendre contact avec la nature. Enfin le français était plutôt banni que cultivé; les chefs-d'œuvre que notre langue comptait déjà restaient inconnus dans les écoles. Quand Descartes eut écrit son *Discours sur la méthode* en français, ne fallut-il pas le traduire en latin pour en rendre la lecture plus facile et plus générale [1]? Aussi ne serons-nous pas surpris que, dans les ouvrages de Jean-Baptiste de la Salle, comme dans toutes les œuvres de ce temps, la phrase française semble n'être qu'un décalque de la phrase latine.

A seize ans, Jean-Baptiste entra en philosophie. Depuis que la philosophie avait été attribuée à la Faculté des arts, elle se faisait dans les collèges de plein exercice, et elle ne durait que deux ans. La Renaissance avait moins renouvelé la philosophie que les lettres; demeurée fidèle aux doctrines péripatéticiennes du moyen âge, l'Université n'était pas encore, en 1667, ouverte au cartésianisme [2].

Pour se tenir en garde à la fois contre les nouveautés de la Renaissance et contre les subtilités regrettables des scolastiques de la décadence, les régents de philosophie devaient expliquer et commenter le texte même d'Aristote.

[1] C'est le motif allégué par le traducteur lui-même. Voir JULES SIMON, *l'École*, p. 19. — [2] LANTOINE, p. 144 et suiv.

En première année, Jean-Baptiste étudia, aux classes du matin, la *Logique* d'Aristote, et, aux classes du soir, son *Traité de morale*. En seconde année, il apprit la métaphysique et la physique[1]. La physique, seule, lui offrait un vaste champ d'étude : avec la science spéculative des corps célestes et des corps sublunaires, on y traitait des propriétés des corps, de l'âme et de ses diverses opérations. Mais, suivant l'usage du temps, on cherchait moins à vérifier les dires d'Aristote par l'observation et l'expérimentation, qu'à saisir le véritable sens de ses paroles.

L'explication commentée d'Aristote donnait lieu à de fréquentes disputes. Tous les jours, les élèves argumentaient en classe durant plusieurs heures, et préparaient ainsi les thèses appelées *sabbatines*. Assez peu importantes en première année, les sabbatines, en seconde année, disposaient aux séances publiques et aux épreuves de l'examen final[2].

En effet, à la fin de la seconde année, un *grand examen* devait être subi, sur toutes les parties de la philosophie, par les élèves qui briguaient le titre de *maître ès arts*[3]. Jean-Baptiste de la Salle le subit avec succès; le diplôme de *maître ès arts* lui fut délivré le 10 juillet 1669. Le jeune lauréat n'avait que dix-huit ans.

L'éducation libérale qu'il avait reçue lui ouvrait toutes les carrières du monde. Mais déjà son choix était fait. Renonçant librement aux places, aux honneurs, aux richesses de la terre, il avait résolu de vouer sa vie au service de Dieu.

[1] Cf. Cauly, pour Reims, p. 400. Lantoine, pour Paris, p. 120. — [2] Cauly, p. 400-401. — [3] Ibid., p. 409.

§ III

JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE ENTRE DANS LA CLÉRICATURE (1662). — IL DEVIENT CHANOINE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME, A REIMS (1666). — IL REÇOIT LES ORDRES MINEURS (1668), ET COMMENCE SES ÉTUDES DE THÉOLOGIE (1669).

Jean-Baptiste n'avait pas attendu la fin de ses études pour orienter sa vie. De bonne heure il avait entendu dans son cœur l'appel de Dieu, et il n'avait pas tardé à y répondre. Le jour heureux de sa première communion dut être pour lui, comme pour d'autres enfants privilégiés, rempli des vives clartés et des pressantes sollicitations de la grâce.

En effet, il n'avait pas encore onze ans lorsqu'il s'ouvrit à ses parents de son dessein d'entrer dans le clergé et de recevoir la tonsure cléricale. Une telle déclaration ne fut point pour eux une surprise. Le pieux enfant ne portait-il pas dans sa conduite, et jusque dans sa physionomie, les marques de la vocation? Son amour pour la prière et pour les exercices religieux, son goût pour les offices divins, son assiduité au service des autels, sa modestie à l'église et dans les cérémonies sacrées, cet air doucement grave, recueilli et réservé, son aversion pour les plaisirs et les affaires du monde, étaient autant de signes qui révélaient en Jean-Baptiste l'enfant choisi de Dieu pour le sanctuaire.

Sa famille avait remarqué ces dispositiens précoces; elle en avait prévu et accepté la conséquence. Dans les maisons même les plus chrétiennes, on avait de la répugnance à donner à l'Église l'aîné des enfants, l'héritier du nom et de la fortune. Sans avoir assez d'égard pour les choix de Dieu, on désignait d'ordinaire les cadets

pour l'Église, les aînés pour le monde. Telle était, au XVII[e] siècle, la tyrannie de cet usage, que les parents de Jean-Baptiste durent faire un grand sacrifice d'amour-propre en permettant à leur fils de recevoir la tonsure. Ce sacrifice, ils l'acceptèrent avec courage, car rien ne nous indique qu'ils opposèrent de la résistance à la demande de Jean-Baptiste[1]. Leur offrande fut d'autant plus méritoire, qu'ils ne pouvaient soupçonner alors la gloire qui en rejaillirait sur toute la famille.

Ce fut le 11 mars 1662, que Jean-Baptiste de la Salle reçut la tonsure dans la chapelle du palais archiépiscopal de Reims. En l'absence d'Antoine Barberini[2], archevêque nommé, qui ne prit possession de son siège qu'en 1667, l'ordination fut faite par Jean de Malevaud, évêque d'Autone *in partibus infidelium*[3], auxiliaire et vicaire général de Clermont.

L'ordination d'un enfant de onze ans paraîtrait étrange de nos jours. Mais, au XVII[e] siècle, c'était un usage communément reçu d'accepter tout jeunes, dans la cléricature, les enfants destinés à l'Église. Les jeunes clercs ainsi ordonnés n'étaient point tenus d'entrer plus tard dans les Ordres sacrés, et le plus souvent ils ne portaient, dans le monde, aucune marque extérieure de leur agrégation au clergé. Cependant ils cessaient d'être comptés parmi les laïques; ils étaient la part provisoirement vouée à Dieu par la famille. D'ailleurs, la cléricature permettait aux enfants de recevoir des bénéfices ecclésiastiques, dont les revenus payaient leur éducation et leurs frais d'études.

[1] MAILLEFER, p. 3. — [2] Le siège de Reims n'avait pas d'archevêque depuis la mort de Léonor d'Étampes de Valençay, en 1651. Henri de Savoye, duc d'Aumale et de Nemours, qui fut nommé en 1651, abdiqua en 1657 sans avoir pris possession. Le cardinal Barberini, neveu du pape Urbain VIII, nommé en 1657, fut retenu à Rome, et ne prit possession qu'en octobre 1667. — [3] La lettre d'ordination est dans les pièces du procès de béatification, à l'archevêché de Paris. Autone ou Avlone est une ville de 4000 habitants, dans la Turquie d'Europe, avec un port sur la baie de Janina; c'est un ancien archevêché grec.

De la part de Jean-Baptiste et de ses vertueux parents, l'entrée dans la cléricature fut tout à fait désintéressée. Quoique le rang de la famille eût permis d'espérer bien des faveurs, aucun bénéfice ne fut alors conféré au jeune clerc. Il se proposait, du reste, d'entrer pleinement dans l'esprit de l'état ecclésiastique. La formule de ses engagements n'était point vaine pour lui. En disant tous les jours avec ferveur : « Le Seigneur est ma part d'héritage, » il faisait dans son cœur d'enfant tous les sacrifices que Dieu lui demanderait. Il ne savait pas encore à quel héroïsme de dépouillement Dieu l'appelait, mais il s'y dévouait déjà. Et il donnait à Dieu des gages de sa générosité, par un accroissement continuel de piété, par une assiduité toujours plus grande à l'église et aux offices liturgiques, par une retenue qui trahissait en lui l'enfant voué à Dieu[1].

Une si rare piété, qui ne se démentait point, attira sur lui les regards. Son parent, Pierre Dozet[2], songeant à se démettre de son canonicat, qu'il possédait depuis cinquante-deux ans, résolut de le résigner en faveur de Jean-Baptiste. Dans les relations de famille, il avait déjà apprécié toute la valeur morale de son jeune cousin. Le dimanche de Pâques 1666, il put se rendre compte de sa valeur intellectuelle. Ce jour-là, on distribuait les prix votés par le conseil de ville aux élèves vainqueurs dans les concours établis par Mercier. Dozet, en sa qualité de chancelier de l'Université, avait suivi de près les examens, et il assistait à la séance solennelle. Jean-Baptiste, alors élève de poésie, y lut une de ses compositions et fut l'un des lauréats couronnés. Il sembla au chanoine Dozet que la Providence destinait un élève

[1] Cf. Maillefer et Blain. — [2] Pierre Dozet, archidiacre de Champagne, chancelier de l'Université, était chanoine depuis 1614. Il mourut en 1668 (oct.). Nous croyons qu'il était par sa mère, Isabeau de la Salle, petit-fils de Lancelot de la Salle, celui qui fut objet d'une enquête en 1575.

si méritant à un grand avenir, et qu'il ne pouvait se choisir un plus digne successeur. Il signa son acte de démission le 9 juillet 1666; et, le 7 janvier suivant, le jeune chanoine de la Salle était installé au chœur de Notre-Dame de Reims, avec la prébende n° 21 [1].

Jean-Baptiste entrait dans une illustre compagnie. Le Chapitre de Reims a donné à l'Église, avant 1789, trente et un évêques, dont vingt ont occupé le siège archiépiscopal de Reims et vingt et un ont été revêtus de la pourpre romaine. Quatre de ses membres avaient été élevés au souverain pontificat, sous les noms de Sylvestre II, Urbain II, Adrien IV et Adrien V. Au moment où le chanoine de la Salle prit possession de son titre, le Chapitre comptait dix dignitaires et soixante-quatorze chanoines. Dans la liste publiée par M. Jadart [2], nous relevons, à la prébende n° 29, le nom de Nicolas Roland, sous la sage direction duquel Jean-Baptiste va bientôt se placer.

Notre Saint n'avait qu'à suivre son attrait pour s'acquitter avec dignité de ses nouvelles fonctions. Depuis plusieurs années déjà, son aïeul Jean Moët l'avait formé à la récitation de l'Office divin [3], et nous pouvons croire que, durant les vacances passées à la campagne du Brouillet, l'aïeul et le petit-fils se répondaient l'un à l'autre avec une égale piété, en récitant les prières sacrées. Au chœur, où il assistait aussi souvent que ses études le lui permettaient, il se souvenait qu'en faisant la fonction des anges il devait en imiter « la modestie, la révérence et la piété [4] ». Se regardant « comme un homme consacré par état à la prière publique [5] », il sentait que la louange divine devait être d'autant plus pure et plus fervente sur ses lèvres, qu'il la chantait au nom de l'Église et de toute l'humanité.

[1] Cf. Jadart, article de 1888, dans la *Revue de Champagne et de Brie*. — [2] Jadart, article de 1888, dans la *Revue de Champagne*. — [3] Bernard, p. 12. — [4] Blain, p. 123. — [5] Maillefer, p. 31.

Sa piété prit dès lors un nouvel élan. Pour le rendre plus digne de ses hautes espérances, Pierre Dozet lui disait souvent : « Mon petit cousin, un chanoine doit vivre comme un chartreux, et aussi retiré qu'un chartreux, passant la vie dans la retraite et la solitude[1]. » Pressé par de tels encouragements, le jeune chanoine faisait l'admiration de tous ses collègues par sa ferveur et son exactitude. « M. de la Salle, disait un jour l'un d'eux, est pour nous un modèle de régularité, de modestie et de candeur[2]. »

Un tableau du temps, conservé à Reims dans le noviciat des Frères[3], nous le représente tel qu'il était alors, en habit de chanoine, revêtu du surplis, l'aumusse sur le bras gauche, le bonnet carré à la main. Ses yeux bien ouverts annoncent la franchise et la pureté de son âme; la bonté repose sur ses lèvres légèrement saillantes; aucune trace de vanité dans l'arrangement de ses longs cheveux; mais tous les traits de sa physionomie respirent la paix, la simplicité, la confiance.

Son titre de chanoine l'invitait à se fixer dans la vocation ecclésiastique et à franchir un degré de plus vers le sacerdoce. Il n'eut du reste qu'à suivre son attrait personnel pour demander les Ordres mineurs. Le 17 mars 1668[4], au milieu de sa première année de philosophie, il les reçut en effet des mains de Charles de Bourlon, évêque de Soissons. L'ordination se fit dans la chapelle du palais archiépiscopal de Reims. Le cardinal Barberini, qui était enfin venu dans sa ville épiscopale le 17 décembre 1667,

[1] Note écrite en marge du manuscrit du frère Bernard, p. 12; elle nous semble être de la main du chanoine Louis de la Salle, qui a fait les autres corrections du manuscrit. — [2] Lucard, *Vie...*, t. I, p. 17. — [3] Ce tableau est regardé comme le portrait authentique du chanoine de la Salle à l'âge de dix-sept ans environ. Nous n'avons pas la garantie absolue de cette authenticité. — [4] Cette date, qui rectifie les manuscrits de Bernard et de Maillefer, a été prise par nous sur la lettre authentique d'ordination, conservée à l'archevêché de Paris.

en était parti peu de jours après, et avait délégué l'évêque de Soissons pour conférer les Ordres.

A mesure qu'il avançait dans les études, le chanoine de la Salle s'approchait donc aussi du sacerdoce. Dès qu'il eut reçu le diplôme de maître ès arts, le 10 juillet 1669, il se mit en mesure de commencer ses études théologiques. Durant une année entière, il suivit les cours de l'Université de Reims. D'après les certificats qui lui furent délivrés en 1670, il reçut l'enseignement théologique à l'école Saint-Denis, en même temps qu'au siège de la Faculté [1].

La Faculté de théologie, fondée par le grand cardinal de Lorraine, avait eu pour bienfaiteur insigne Antoine Fournier, évêque de Basilite et auxiliaire de Metz. Avant d'être élevé aux honneurs de l'Église, Fournier avait été moine à l'abbaye Saint-Denis de Reims. C'est pourquoi, tandis qu'il faisait construire, près de Saint-Patrice, les bâtiments de la Faculté de théologie [2], il avait fondé une chaire dans l'abbaye de Saint-Denis [3]. Jean-Baptiste de la Salle fut assidu aux leçons données de l'un et de l'autre côté. Il s'y rencontrait chaque jour avec les étudiants du séminaire et de l'abbaye, avec les boursiers de Saint-Patrice, avec les religieux des divers ordres du diocèse de Reims [4].

Pendant cette année d'étude, il ne quitta point la maison paternelle. Pour être admis aux Ordres, il n'était pas encore nécessaire d'avoir vécu interne dans un séminaire. Les ordonnances épiscopales commandaient seulement une retraite préparatoire.

Cependant Reims n'était pas dépourvu de maisons ouvertes aux jeunes clercs désireux de se préparer au sacerdoce par une vie retirée. Dès son retour du concile

[1] Un inventaire que nous avons sous les yeux prouve que les deux certificats ont été délivrés à Jean-Baptiste. — [2] CAULY, p. 270. — [3] MARLOT, t. IV, p. 324. — [4] CAULY, p. 270.

de Trente, Charles de Lorraine s'était empressé de fonder un séminaire, le premier qui exista en France, et il en avait construit les bâtiments près du collège [1]. De plus, Nicolas Roland venait de transformer sa propre maison en un vrai séminaire, et y recevait les ecclésiastiques qui voulaient vivre en communauté [2]. Quoiqu'il fût déjà uni à Nicolas Roland par des liens de famille, Jean-Baptiste de la Salle ne paraît pas s'être agrégé à ce groupe fervent de jeunes étudiants.

Vers la fin de cette année scolaire, commença la série des deuils de famille qui devaient l'éprouver si cruellement. Le premier coup que Dieu lui porta au cœur fut la mort de Jean Moët de Brouillet, son grand-père [3]. Le 28 juillet 1670, dans l'église Saint-Hilaire, il vit descendre dans la tombe des ancêtres la dépouille mortelle de ce saint vieillard, magistrat intègre, au caractère fortement trempé, pieux comme un religieux, qui avait veillé sur son enfance avec un amour si tendre, qui lui avait inspiré pour les choses saintes un goût si respectueux et si pur.

Serait-il téméraire de penser que, ce lien une fois brisé par la Providence, il fut plus facile à Jean-Baptiste de suivre l'inclination qui le portait vers le séminaire de Saint-Sulpice?

§ IV

JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE AU SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE 1670-1672

Paris avait un double attrait pour les clercs de province capables de pourvoir aux frais de leur éducation :

[1] CAULY, p. 254 et suiv. — [2] HANNESSE, *Vie de Nicolas Roland*, p. 68. — [3] DU PIN DE LA GUÉRIVIÈRE, *les Aïeuls maternels du bienheureux de la Salle*, p. 69.

la vieille Faculté de Sorbonne et les séminaires récemment fondés.

La Sorbonne était estimée dans l'Église entière comme la première école de théologie, tant pour la solidité de son enseignement et la sûreté de ses décisions, que pour le mérite de ses docteurs et la valeur des grades qu'ils conféraient. Les élèves de Sorbonne n'avaient qu'une voix pour « louer leur mère », et tous disaient avec Bossuet[1] : « Elle semble être divinement établie avec une grâce particulière pour tenir la balance droite, conserver le dépôt de la tradition. Elle a toujours la bouche ouverte pour dire la vérité; elle n'épargne ni ses enfants ni les étrangers, et tout ce qui choque la règle n'évite pas sa censure. » La famille de la Salle désira que Jean-Baptiste fît sa licence et prît le bonnet de docteur dans une école si célèbre.

Mais « son père, toujours attentif à le former de bonne heure pour l'état qu'il avait embrassé[2] », voulut qu'il demeurât en même temps dans l'une des communautés les plus ferventes de Paris.

Trois sociétés de prêtres vertueux travaillaient alors avec une égale ardeur à la restauration de l'esprit ecclésiastique : celle de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, formée par Adrien Bourdoise dès 1612[3]; celle de Saint-Lazare, commencée par saint Vincent de Paul vers 1628; enfin celle de Saint-Sulpice, établie par Jean-Jacques Olier en 1642.

Ces communautés n'étaient pas inconnues à Reims car plusieurs prêtres étaient allés y puiser l'esprit de leur état. Nicolas Roland, entre autres, après avoi

[1] Oraison funèbre de Nicolas Cornet, prononcée le 27 juin 1663, dan la chapelle du collège de Navarre. — [2] MAILLEFER, Vie..., p. 3. — [3] Adrien Bourdoise naquit à Brou, diocèse de Chartres, le 1er juillet 1584; il fonda sa communauté en 1612, n'étant encore que clerc, au collège de Reims, à Paris, et il la transféra ensuite près de l'église Saint-Nicolas. Il mourut en 1655, après avoir été l'un des plus ardents réformateurs du clergé.

achevé ses études et reçu la prêtrise, avait consacré l'année 1666 à étudier leur vie intime et leurs œuvres apostoliques. Imitant les exemples qu'il avait eus sous les yeux, il s'était hâté de transformer sa maison de Reims en un séminaire de clercs comme Saint-Sulpice, et de l'ouvrir aux prêtres de la ville pour des conférences hebdomadaires semblables à celles de Saint-Lazare[1]. Ce fut sur son conseil[2], nous avons tout lieu de le croire, que Louis de la Salle choisit le séminaire de Saint-Sulpice pour l'éducation de son fils Jean-Baptiste.

Jean-Jacques Olier avait commencé son œuvre au village de Vaugirard, en décembre 1641, et l'avait transportée à Saint-Sulpice le 15 août 1642. Ce ne fut point assurément le premier séminaire fondé en France[3]; mais, le premier, il prit la forme définitive que les séminaires ont gardée depuis. Les élèves n'y étaient admis qu'après avoir terminé leurs études secondaires. On y formait à l'oraison, aux cérémonies, aux vertus ecclésiastiques, les clercs qui venaient se préparer aux Ordres, ou même les prêtres qui se disposaient à entrer dans le ministère sacerdotal[4].

Le séminaire était encore dans sa première ferveur, lorsque Jean-Baptiste de la Salle y fit son entrée, le 18 octobre 1670[5]. Il avait pour supérieur Alexandre Le Ragois de Bretonvilliers[6], qui, amené tout jeune par sa mère au fondateur de Saint-Sulpice, en était devenu le

[1] Hannesse, *Vie de Nicolas Roland*, p. 56-74. — [2] Les familles Roland et de la Salle étaient alliées. — [3] A Paris seulement, Saint-Lazare, Saint-Nicolas et Saint-Magloire furent fondés avant Saint-Sulpice; mais ils reçurent tout d'abord des jeunes clercs de tous les âges. — [4] Cf. Faillon, *Vie de M. Olier*, t. I. M. Olier naquit à Paris en 1608; il devint curé de Saint-Sulpice en 1642; il transporta près de son église le séminaire qu'il avait fondé à Vaugirard en 1641; il mourut en odeur de sainteté le 2 avril 1657. — [5] Sur le registre du séminaire, il est inscrit « acolyte et chanoine de Reims ». — [6] Cf. Grandet, *les Saints Prêtres français au XVIIe siècle*, ouvrage édité par M. Letourneau, 2e série, 1897. De Bretonvilliers, né en 1620, à Paris, mourut le 13 juin 1676.

plus intime confident et avait mérité d'être désigné pour lui succéder. M. de Bretonvilliers était l'ecclésiastique le plus riche de France; il avait bâti plusieurs séminaires et acheté à son compte l'île de Montréal, en Canada; Colbert lui emprunta à plusieurs reprises des sommes considérables au nom du roi. Il vivait néanmoins si pauvre et si détaché de tout, que ses exemples soutinrent le séminaire dans son premier élan de perfection ecclésiastique.

A ses côtés vivait Louis Tronson [1], qui gouvernait alors le séminaire comme directeur. Les savants ouvrages de M. Tronson et les conseils éclairés qu'il donnait aux évêques et aux prêtres ont fait dire de lui que, « s'il ne fut pas docteur, il fut docte et capable d'instruire les docteurs. » Règle vivante de la maison, il parlait un jour avec tant de force de l'exactitude et de la régularité, que les larmes lui vinrent aux yeux : « Pardonnez-moi, messieurs, cette tendresse, dit-il aux assistants. C'est me blesser dans l'endroit le plus sensible que de violer les règles du séminaire. Je sais que les gens du monde se moqueront de vous et vous reprocheront votre trop grande exactitude; mais répondez-leur avec le prophète que vous n'en faites pas trop pour espérer le ciel que Dieu vous a promis. » Tel était le prêtre auquel Jean-Baptiste de la Salle était spécialement recommandé; il le prit pour son directeur de conscience. A cette école à la fois douce et austère de M. Tronson, il contracta ces fortes habitudes de discipline qui réglèrent toute sa vie et dont il fit le ressort puissant de son Institut.

Autour du supérieur et du directeur se groupait un personnel d'hommes aussi distingués par leurs vertus sacerdotales que par les qualités de leur première édu-

[1] Louis Tronson, né en 1622, mourut le 26 février 1700. En 1676, il succéda à M. de Bretonvilliers comme supérieur général de Saint-Sulpice. Cf. Grandet, *les Saints Prêtres*... Gosselin, au début de la *Vie de M. Émery*.

cation. Parmi eux, nous relèverons trois noms seulement : La Barmondière et Baudrand, qui devinrent successivement curés de Saint-Sulpice et confièrent à leur ancien élève le soin de leurs écoles charitables ; Leschassier, qui devint en 1700 supérieur général de Saint-Sulpice, et resta, jusqu'en 1719, l'ami et le conseiller de Jean-Baptiste de la Salle[1].

Parmi ses confrères, Jean-Baptiste eut le bonheur de nouer des amitiés fécondes. Plusieurs fondations d'écoles, nous le verrons, furent déterminées par des souvenirs datant de Saint-Sulpice[2]. Dans le cours de cette histoire, nous retrouverons les noms de Paul Godet des Marais, qui devint évêque de Chartres et y appela les Frères ; de des Hayes, qui fit venir à Rouen l'Institut naissant ; de Méretz, chanoine de Nîmes, qui établit les Frères à Alais ; de Saléon et Canel, qui ouvrirent aux Frères le Dauphiné[3]. Ces ecclésiastiques n'étaient pas tous au séminaire de Saint-Sulpice ; plusieurs habitaient la *Petite Communauté*, maison voisine du séminaire, où étaient reçus, sous un régime plus doux, les jeunes gens de santé délicate. Fénelon, le futur archevêque de Cambrai, s'y trouvait depuis 1667[4].

Le confrère auquel Jean-Baptiste se lia le plus étroitement fut Jacques Baühin. Calviniste converti, M. Baühin s'était jeté avec une ardeur incomparable dans la pratique des plus austères vertus[5]. Ses biographes rapportent les plus grands exemples d'humilité, de mortification, d'amour de Dieu. Jean-Baptiste ne fut pas son pénitent, puisqu'il n'était pas encore prêtre, mais il fut son ami et en quelque façon son disciple ; il apprit de

[1] Les autres directeurs de Saint-Sulpice étaient MM. Picoté, de Baluze, Baudeau, Heudon et Bourbon. Cf. *Notices et documents*, conservés manuscrits aux archives du noviciat de Saint-Sulpice. — [2] Cf. Ravelet, *Vie...*, p. 23. — [3] MM. de Saléon et Canel vinrent plus tard à Saint-Sulpice ; mais ils connurent M. de la Salle, qui avait alors commencé ses écoles. — [4] Fénelon était né en 1651, la même année que J.-B. de la Salle. Son historien, de Bausset, suppose qu'il était à Saint-Sulpice dès 1667. — [5] Baühin entra au séminaire le 6 novembre 1663, et fut ordonné prêtre en 1672 seulement.

lui la pratique des plus héroïques vertus; et, plus tard, lorsqu'il s'établit à Paris et à Vaugirard, il trouva en lui un guide éclairé et un très ferme soutien. Jusqu'à sa mort, arrivée en 1696, M. Baühin lui prodigua les marques de sa sympathie[1].

Sous l'action d'influences si salutaires, Jean-Baptiste se mit promptement à l'œuvre. Accoutumé dès l'enfance à une vie réglée et sérieuse, il suivit sans difficulté tous les exercices communs; « il s'y fit bientôt distinguer de ses supérieurs, qui voyaient avec joie que rien de dur ne le rebutait[2]. » Doucement entraîné par la grâce, jusqu'à « pousser son zèle au delà de la règle prescrite[3] », il participa largement aux bienfaits de l'éducation morale, de la culture intellectuelle et de l'initiation apostolique que Saint-Sulpice offrait à ses élèves.

L'éducation morale des clercs avait été la raison capitale de la fondation du séminaire. On avait moins besoin, en effet, d'une école de théologie que d'un bon noviciat sacerdotal. Les Universités étaient florissantes, à cette époque; les docteurs et les licenciés en théologie pullulaient alors à Paris, et même en province. Mais les prêtres formés à l'oraison, à la mortification, au zèle, au chant et aux cérémonies, étaient rares[4]. Depuis le concile de Trente, la pensée dominante, dans l'Église, était de créer, à côté des Universités, des centres de vie ecclésiastique, où les étudiants et les docteurs viendraient puiser l'esprit de leur vocation et se former aux fonctions de leur état.

Deux documents de l'époque montrent à quel point le séminaire réalisait, en 1670, les belles espérances qu'il avait d'abord fait concevoir. Quelques extraits de ces

[1] Les biographes de J.-B. de la Salle, à la suite de Blain et de frère Bernard, ont fait de M. Baühin le directeur de Jean-Baptiste. C'est une erreur. M. Baühin ne fut ordonné prêtre et ne devint directeur au séminaire qu'après le départ de M. de la Salle, en 1672. Cf. *Mémoires de M. Gosselin,* manuscrits, aux archives de Saint-Sulpice. — [2] Maillefer, p. 4. — [3] Ibid., p. 4. — [4] Voir le tableau de l'état du clergé au XVIIe siècle, dans les vies de Bourdoise, Olier, saint Vincent de Paul.

pièces nous replaceront en esprit dans cette atmosphère bienfaisante où notre saint respira, durant dix-huit mois, le plus pur esprit religieux.

Le premier est un *Mémoire*[1] de M. Baudrand, alors directeur à Saint-Sulpice : « Toutes les vertus, dit l'auteur, y sont dans un continuel exercice. On y embrasse avec joie les actions les plus humiliantes, comme de balayer dans la maison, de laver et nettoyer la vaisselle. L'obéissance y est prompte, exacte et aveugle, et la plupart y vivent dans une si grande soumission, qu'ils sont disposés à partir pour les séminaires de province, pour le Canada ou pour la Chine, au moindre ordre qu'on voudrait leur en donner, et sans avoir d'autre dessein que d'y servir dans les moindres emplois et d'y souffrir les croix qui en sont inséparables[2]. »

Le second document est une brochure ayant pour titre : *la Manière dont on se comportait au séminaire de Saint-Sulpice au commencement de son établissement*[3]. « On tâchait, y lisons-nous, d'imprimer un amour très sincère pour un état de vie pauvre, humble, cachée. On n'avait rien qui ne fût à ses confrères; il fallait même mettre des bornes à ce grand désir de rendre service au prochain. L'amour du monde était tellement banni, qu'on aurait eu de grands remords de conscience d'en parler avec la moindre estime. La cordialité et la parfaite union des cœurs était regardée comme le caractère particulier de la maison. Il y en avait qui avaient poussé si loin l'obéissance, qu'il fallait que le supérieur fît une attention particulière, pour ne dire aucune parole qui fût prise pour un ordre de faire quelque chose qui fût contraire à leur santé. »

Telles étaient les maximes qui régnaient à Saint-Sulpice; elles pénétrèrent si profondément l'âme de Jean-

[1] Ce *Mémoire* vient d'être intégralement publié. BERTRAND, *Histoire littéraire de la compagnie de Saint-Sulpice*, t. III; Paris, 1900. — [2] Dans BERTRAND, t. III, p. 443. — [3] Brochure in-32, édit. de 1855.

Baptiste, que nous les retrouverons un jour sur ses lèvres et surtout dans sa conduite. Mais, pour façonner ainsi de jeunes hommes, appartenant pour la plupart à la noblesse, déjà munis de dignités ecclésiastiques, abbayes, canonicats, prieurés, et souvent licenciés ou docteurs en théologie, il fallait de grands exemples de la part des maîtres et une grande fermeté dans le règlement de la maison.

Il n'y a rien d'extraordinaire dans les règlements..., dit Baudrand, que l'exactitude avec laquelle on les observe[1]... On se fait un point de conscience et d'honneur de son devoir, et, comme on en écarte l'esprit d'enfant et d'écolier..., c'est une assemblée de personnes d'élite, raisonnables, ferventes, qui ont moins besoin d'éperon pour avancer que de frein pour se modérer[2]. »

Un ressort puissant tenait en haleine toutes les volontés et donnait au règlement sa force : c'était la direction. Fénelon, dans une charmante lettre écrite à son oncle, nous révèle avec quelle simplicité les élèves ouvraient leur âme à leur directeur. « Je souhaiterais passionnément vous pouvoir dire ici quelque chose du détail de ce qui se passe entre M. Tronson et moi ; mais certes, monsieur, je ne sais guère que vous en dire ; car, quoique ma franchise et mon ouverture de cœur pour vous me semblent très parfaites, je vous avoue néanmoins, sans craindre que vous en soyez jaloux, que je suis bien plus ouvert encore à l'égard de M. Tronson, et que je ne saurais qu'avec peine vous faire confidence de l'union dans laquelle je suis avec lui. Assurément, monsieur, si vous pouviez entendre les entretiens que nous avons ensemble, et la simplicité avec laquelle je lui fais connaître mon cœur, et avec laquelle il me fait connaître Dieu, vous ne reconnaîtriez pas votre ouvrage, et vous verriez que Dieu a mis la

[1] Dans BERTRAND, t. III, p. 437. — [2] Ibid., p. 443.

main d'une manière sensible au dessein dont vous n'aviez encore que jeté les fondements[1]. »

Cette intimité, Jean-Baptiste de la Salle dut l'avoir avec M. Tronson. Sous un maître si habile, dans un milieu si riche en moyens de sanctification, sa vertu ne pouvait manquer de grandir. Un témoignage authentique, rendu plus tard par M. Leschassier, nous permet de prendre sur le fait ses progrès dans la mortification et le détachement du monde[2] : « Il fut d'abord fidèle observateur de la règle, exact aux exercices de la communauté. Il parut bientôt après se détacher du monde plus qu'il ne l'avait été en entrant. Sa conversation a toujours été douce et honnête. Il ne m'a jamais paru avoir mécontenté personne, ni s'être attiré aucun reproche. Quand il est venu à Paris pour ses écoles, j'ai reconnu en lui de merveilleux progrès dans toutes les vertus. Tous ceux qui l'ont connu en ont vu des preuves dans toute sa conduite, surtout dans la patience avec laquelle il a souffert le mépris qu'on faisait de sa personne et les traverses. »

Sa vertu ne fut pas moins appréciée de ses confrères que de ses maîtres. Tous ceux qui l'ont connu à Saint-Sulpice garderont ce souvenir. Chaque fois qu'ils rencontreront quelques Frères des Écoles chrétiennes, ils parleront avec éloge de leur père et rappelleront qu'il fut au séminaire l'exemple de tous les autres[3].

Ce travail de formation morale, loin d'affaiblir son application à l'étude, ne faisait que la stimuler. Persuadé qu'un bon prêtre doit éclairer l'Église par son savoir aussi bien que par sa vertu, il n'était pas moins avide de la science que de la sainteté.

[1] De Bausset, *Histoire de Fénelon*, t. I. — [2] Ce témoignage fut rendu par M. Leschassier, alors supérieur général de Saint-Sulpice, en 1720, en réponse à une demande qui lui avait été adressée par le supérieur général des Frères. On rassemblait alors les éléments d'une vie de M. de la Salle. L'original se conserve aux archives du noviciat de Saint-Sulpice. — [3] Blain, t. I, p. 125.

Sur le point des études, les élèves de Saint-Sulpice se divisaient à cette époque en trois catégories[1]. Plusieurs étaient déjà licenciés ou docteurs; leur séjour au séminaire n'était qu'une retraite prolongée, durant laquelle ils se préparaient au ministère pastoral par un cours pratique de morale, par l'étude du chant et des cérémonies. D'autres, soit par défaut de temps, soit par défaut de moyens intellectuels, ne visaient ni la licence ni le doctorat; ils recevaient au séminaire un enseignement élémentaire et très succinct. La plupart des élèves allaient en Sorbonne et préparaient les grades : après trois ans de théologie, ils subissaient l'examen du baccalauréat ou *tentative;* puis ils suivaient, durant deux années, les exercices de licence; le doctorat couronnait les études. En Sorbonne, les élèves prenaient les *cahiers* des professeurs, c'est-à-dire copiaient leurs cours; rentrés au séminaire, ils avaient à rendre compte dans des répétitions de l'enseignement reçu; ils soutenaient, en alternant avec les étudiants du séminaire, des argumentations hebdomadaires. Pour compléter les cours de Sorbonne, un directeur du séminaire expliquait l'abrégé de morale composé par Abelly. En 1671, c'était M. de la Barmondière qui l'expliquait devant M. de la Salle[2].

Jean-Baptiste, en effet, suivait assidûment le cours de théologie en Sorbonne. D'après les certificats[3] délivrés le 27 juillet 1671 et le 6 décembre 1672, il étudia, en première année, les mystères de la Trinité et de l'Incarnation; il apprit, en seconde année, les traités de la Grâce, des Sacrements en général et du Baptême.

A l'école des plus illustres maîtres que possédait alors la France, il contracta cet amour de l'étude qui, malgré

[1] Cf. Faillon, *Vie de M. Olier;* Baudrand, *Mémoire;* Baston, *Mémoires.* — [2] Note communiquée par M. Lévêque, S.-S. L'ouvrage d'Abelly a pour titre : *Medulla theologica;* Paris, 1667, 2 vol. in-12. — [3] Nous connaissons ces certificats par un inventaire détaillé conservé à la maison mère des Frères.

la multitude des affaires, l'appliqua toute sa vie au travail intellectuel. Grâce à l'opposition que la Sorbonne et Saint-Sulpice montraient au parti de Jansénius, son séjour à Paris ne fut pas moins profitable à la pureté de sa foi qu'à la solidité de son savoir. C'est la remarque d'un témoin très éclairé au procès apostolique de Reims[1]: « Les idées nouvelles sur le jansénisme, dit-il, s'étaient introduites dans l'Université de Reims où M. de la Salle fut élevé. Ce fut sans doute le séjour qu'il fit au séminaire de Saint-Sulpice pour y compléter ses études, sous la direction du vénérable M. Tronson, qui le prémunit contre ces erreurs. »

Mais, tout en vaquant aux études théologiques, les élèves du séminaire ne se désintéressaient pas des œuvres. Avec ses confrères, Jean-Baptiste reçut à Saint-Sulpice une initiation apostolique qui éveilla son zèle et le mit déjà au contact des âmes.

En effet, si austère et si régulier qu'il fût, le séminaire n'était pas un cloître fermé. Situé au cœur de la paroisse Saint-Sulpice, il avait les fenêtres ouvertes sur les œuvres multiples dont le réseau serré enveloppait toute la population de l'immense faubourg Saint-Germain. Jean-Baptiste put contempler la merveilleuse transformation opérée par un saint en dix années de travail. De 1642 à 1652, M. Olier avait eu le temps de créer des œuvres pour tous les âges et pour toutes les misères physiques et morales; du quartier le plus mal famé de Paris, il avait fait une paroisse modèle, où la religion était connue et pratiquée.

Dans l'intention du fondateur, les séminaristes de Saint-Sulpice ne devaient pas être des témoins passifs, mais des collaborateurs actifs des œuvres de la paroisse. Il partageait le sentiment de saint Vincent de Paul, qui

[1] Déposition de M. Dubourg-Maldan. Procès apostolique de Reims, fol. 386.

écrivait le 6 septembre 1658 : « L'expérience nous a fait connaître que là où il y a un séminaire, il est bon que nous y ayons une paroisse, afin d'y exercer les séminaristes qui apprennent mieux les fonctions curiales par la pratique que par la théorie [1]. » Déjà M. Olier lui-même avait écrit dans son *Projet de Constitution* : « Outre les exercices spirituels d'oraison, de lectures, de conférences spirituelles, et la pratique des vertus, [les ecclésiastiques du séminaire] s'exerceront aux catéchismes, aux prônes et aux autres fonctions cléricales [2]. »

D'après ces principes, les séminaristes s'occupaient activement des catéchismes et des écoles [3]. Jean-Baptiste entra, sans nul doute, dans cette armée de jeunes catéchistes qui, les dimanches et fêtes, instruisaient les enfants, tant à l'église que dans différents quartiers de la paroisse. Il dut se faire un honneur « d'aller par les rues de Paris, la cloche en main, pour avertir les enfants et les amener au catéchisme [4] ». Avec ses confrères, il visita les petites écoles et les pensions, si nombreuses sur la paroisse Saint-Sulpice; il y donna le prône à son tour et participa à la retraite que suivaient, la semaine sainte, tous les écoliers [5].

Entre toutes les œuvres de la paroisse, il dut remarquer l'école de charité que M. Olier avait ouverte, rue Princesse, pour les petits garçons pauvres qu'on rejetait des écoles payantes. S'il en visita les classes, eut-il le pressentiment que, dix-huit ans plus tard, il y ferait l'école, et que, plus abandonné que les pauvres, il y manquerait de pain?

D'ailleurs, dans tout le séminaire, fermentait alors le zèle des écoles. Tous les élèves étaient enrôlés dans une *Association de prières*, fondée en 1649 par Adrien

[1] Lettre à M. Jolly, à Rome. *Lettres de saint Vincent de Paul*, t. II, p. 268; Paris, 1882. — [2] Cité par M. Faillon, t. III, p. 151. — [3] Ibid., p. 182. — [4] Blain, *Vie de Jean-Baptiste de la Salle*, Introduction, p. 68. — [5] *Histoire des catéchismes de Saint-Sulpice*, p. 126.

Bourdoise sous le patronage de saint Joseph, en vue d'obtenir des maîtres chrétiens pour l'enfance[1]. L'esprit apostolique de cette association se révèle dans une lettre écrite par M. Bourdoise à M. Olier[2]. Cette page contient tout un programme. Ce programme, personne ne le réalisera mieux que Jean-Baptiste de la Salle.

« Je souhaiterais volontiers voir une école, dans un esprit surnaturel, dans laquelle, en apprenant aux enfants à lire et à écrire, on les pût disposer et former à être de bons paroissiens. Car de voir qu'une charité fasse une dépense pour leur faire apprendre à lire et à écrire seulement, et qu'ils n'en deviennent pas meilleurs ni plus chrétiens, c'est dommage, et néanmoins c'est ce qui se pratique le plus communément. Aujourd'hui, toutes sortes d'enfants vont aux écoles, mais à des écoles qu'on leur fait d'une manière toute naturelle; ainsi il ne faut pas s'étonner si, dans la suite, on en voit si peu qui vivent chrétiennement, parce que, pour faire une école qui soit utile au christianisme, il faudrait des maîtres qui travaillassent à cet emploi en parfaits chrétiens, comme des apôtres sans intérêts, et non en mercenaires, regardant cet office comme un chétif métier, inventé pour avoir du pain.

« Pour moi, je le dis du meilleur de mon cœur, je mendierais volontiers de porte en porte pour faire subsister un vrai maître d'école. Comme saint François Xavier, je demanderais à toutes les Universités du royaume des hommes qui voulussent, non pas aller au Japon et dans les Indes prêcher les infidèles, mais du moins commencer une si bonne œuvre. »

Telles étaient les préoccupations apostoliques au sémi-

[1] Cf. Jean Darches, *le Saint Abbé Bourdoise*.— [2] Ibid., t. I, p. 236. Cette lettre fait comprendre comment M. de la Salle dira plus tard, en parlant de M. Bourdoise : « Passionnément dévoué à l'éducation du peuple, il nous a donné à nous-même l'exemple du zèle qui doit animer les instituteurs chrétiens. » Cité par Jean Darches.

naire de Saint-Sulpice depuis 1649. M. Démia, du clergé de Lyon, s'en était tellement pénétré en 1662, qu'il s'en inspira, quatre ans après, pour écrire les célèbres *Remontrances*[1] qu'il adressa à « Messieurs le Prévôt des marchands et Échevins de Lyon ». Ces *Remontrances*, où l'auteur signalait en termes émus le libertinage qui résultait du défaut d'écoles pour les enfants pauvres, étaient sans doute connues à Saint-Sulpice; elles durent exciter encore le zèle qui, dans cette maison, poussait déjà les âmes si puissamment vers les écoles chrétiennes. Il y a donc lieu de croire que M. de la Salle prit à Saint-Sulpice ces germes de vocation qui vont se développer, silencieusement encore, sous la direction de Nicolas Roland.

Car, après dix-huit mois de séminaire, Jean-Baptiste va être rappelé à Reims par d'impérieuses nécessités de famille. Mais, s'il est violemment arraché d'une maison qu'il aime, du moins il ne l'oubliera jamais. Les premiers Frères ont rendu témoignage de ces sentiments : « C'est la maison de Saint-Sulpice, disent-ils, qui lui a donné l'Esprit de Dieu; c'est dans son sein qu'il a puisé les vertus qui, dans tout le cours de sa vie, ont brillé en lui avec tant d'éclat. Il aimait singulièrement cette sainte pépinière d'ouvriers évangéliques, et il n'en parlait qu'avec de grands témoignages d'estime et d'affection[2]. »

Entré à Saint-Sulpice le 18 octobre 1670, Jean-Baptiste de la Salle en sortit le 19 avril 1672. Son cœur, fidèlement ouvert aux semences de bien qu'on y avait jetées, emportait les germes des vertus et des œuvres qui bientôt s'épanouiront au grand jour.

[1] Faillon, *Vie de M. Démia*. Ce sont les *Remontrances* de M. Démia qui décidèrent M. Roland à créer à Reims des écoles pour les pauvres. — [2] Cf. Blain, t. I, p. 127.

§ V

JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE PERD SES PARENTS ET RETOURNE A REIMS. — IL GÈRE LES AFFAIRES DE LA FAMILLE ET CONTINUE SES ÉTUDES.
1672-1676

Neuf mois après son arrivée à Paris, Jean-Baptiste eut la douleur de perdre sa mère : Nicolle Moët de Brouillet mourut, en effet, le 19 juillet 1671. Le coup fut vivement senti par le cœur du fils, d'autant plus qu'il dut pleurer seul, privé de cette consolation que donne, en famille, la communauté des larmes dans une égale affliction. Après avoir pleuré en silence et prié, il s'était remis au travail, lorsqu'une nouvelle épreuve vint fondre sur lui : il perdit son père le 9 avril 1672[1]. Cette seconde peine, qui lui blessait le cœur non moins profondément que la première, eut des conséquences plus graves. Désormais chef de la famille, responsable de l'éducation de ses frères et sœurs, chargé des affaires temporelles de sa maison, il dut rentrer à Reims : il quitta Saint-Sulpice le 19 avril.

Il retrouva ses quatre frères et ses deux sœurs dans la maison de la rue Sainte-Marguerite, que la famille habitait depuis 1664[2]. Après avoir mêlé ses larmes à leurs larmes, après avoir relevé leurs espérances et ranimé leur courage par les pensées de la foi, il se mit sans retard à l'œuvre, pour accomplir la tâche que la Providence venait de lui imposer.

Habitué par Saint-Sulpice à ne rien faire sans conseil, il chercha un guide; il lui sembla que M. Roland, dont

[1] Ces deux dates sont établies d'après les registres de l'état-civil de Reims : paroisse Saint-Symphorien. Archives. — [2] Cette maison porte aujourd'hui le n° 5 de la rue Sainte-Marguerite. (HANNESSE, *Croix de Reims*, 27 janvier 1899.)

il appréciait les lumières et les vertus, pourrait seul remplacer M. Tronson.

Nicolas Roland, alors chanoine et théologal de Reims, n'avait que trente ans. C'était une nature vive, ardente, capable des plus généreux desseins et des plus austères sacrifices. A l'âge de onze ans, ayant appris qu'une ordination se faisait à Saint-Pierre-les-Dames, il se sentit tout à coup pressé de prendre la tonsure; il emprunta une soutane et un surplis, acheta un cierge et se présenta à l'évêque. A dix-sept ans, il faillit dévier et se perdre. Mais la grâce divine l'arrêta à temps. Une fois rentré dans la bonne voie, il y marcha à pas de géant. Il fit ses études de théologie à Paris, et prit en Sorbonne le bonnet de docteur. Revenu à Reims, et après avoir reçu le diaconat en 1665, il fut pourvu de la prébende n° 29 au Chapitre de Notre-Dame. A cette prébende était attachée la fonction de théologal. M. Roland remplit toujours avec zèle et avec succès ce devoir de la prédication. En 1666, il visita, comme nous l'avons dit, les ferventes communautés de Saint-Nicolas, de Saint-Lazare et de Saint-Sulpice; puis il passa six mois à Rouen, chez M. de la Haye, curé de Saint-Amand, où il entra en relation avec le Père Barré et Mme Maillefer[2]. Ces deux âmes d'élite lui inspirèrent le désir de se consacrer à l'œuvre des écoles de charité. Mais son zèle voulait tout embrasser : on le vit tout à la fois convertir sa maison en un séminaire, y réunir chaque mardi, pour des conférences spirituelles, les prêtres de la ville de Reims, prendre à sa charge un asile d'orphelins dirigé par Mme Varlet, fonder une congrégation de maîtresses d'école pour les petites filles pauvres, sans interrompre le cours de ses prédications[1].

La santé la plus robuste n'aurait pas supporté un tel

[1] Voir l'intéressante *Vie de Nicolas Roland*, par M. l'abbé HANNESSE; Reims, 1888. — [2] Voir plus loin, p. 61 et p. 75.

surmenage. Aussi M. Roland tomba-t-il bientôt malade. Mais la maladie ne ralentit ni son zèle ni ses mortifications. Très austère pour lui-même, très ardent au travail, il inspirait la même austérité et la même générosité aux âmes qui s'adressaient à lui. « Le royaume de Dieu, disait-il[1], ne consiste ni en pensées, ni en paroles, mais dans la fidélité, les violences continuelles à ses inclinations, dans la désoccupation de toutes les créatures, dans le renoncement à soi-même et dans l'amour pour les trois compagnes du Sauveur : la pauvreté, le mépris et la douleur. »

Sous un tel directeur, Jean-Baptiste ne pouvait qu'avancer rapidement. Mais, tout en prenant les vertus de son maître, il leur donnait l'empreinte de sa propre nature. Tout autre, en effet, était son caractère : plus doux et plus mesuré par tempérament, d'une énergie plus contenue quoique non moins forte, il accomplissait avec une force toujours calme les plus généreux sacrifices.

La première question qu'il posa à son nouveau directeur fut celle de la vocation. Il avait vingt et un ans; il était en âge de recevoir le sous-diaconat. Mais les deuils de famille avaient jeté son âme dans le trouble et l'hésitation. Dès la mort de sa mère, « Dieu avait permis qu'il fût livré à des incertitudes accablantes[2]. » La mort de son père ne fit que les augmenter. Étant l'aîné de la famille, chargé de l'éducation de ses frères, ne devait-il pas renoncer aux saints Ordres et gérer les affaires de sa maison?

Déjà il avait fait part à M. Tronson de son anxiété; durant les dix jours qui s'étaient écoulés entre la mort de son père et son retour à Reims, il avait consulté Dieu dans une fervente retraite[3]. Tout nous porte à croire que M. Tronson lui avait alors conseillé de recevoir le sous-diaconat.

[1] Hannesse, p. 83-84. — [2] Maillefer, p. 4. — [3] Lucard, p. 28.

M. Roland lui donna en ce sens une décision formelle. Dès que sa résolution fut prise, Jean-Baptiste se mit en mesure de contracter les engagements définitifs. Les Quatre-Temps de la Trinité approchaient. En l'absence de l'archevêque Maurice Le Tellier[1], il se munit des lettres dimissoriales du Chapitre et du vicaire général, et il se rendit à Laon, puis à Noyon, où il espérait qu'une ordination aurait lieu. Il dut aller jusqu'à Cambrai, dont l'archevêque, Ladislas Jonnart, l'ordonna sous-diacre le 2 juin 1672[2].

Il y avait quarante jours environ qu'il avait quitté Saint-Sulpice. Pour que ses irrésolutions eussent été si promptement vaincues, il fallait au jeune de la Salle autant de soumission aux ordres de ses directeurs que de générosité dans son sacrifice. Jamais ses nouvelles obligations ne lui pesèrent; depuis son enfance, il aimait et récitait l'office divin; quant à la chasteté, toujours il veilla sur elle avec un soin jaloux. Il ne reçut, il est vrai, le diaconat qu'après un intervalle de quatre années. Mais sa vertu, qui va grandir tous les jours, ne permet pas de prendre ce retard pour une marque de regret. Après tant d'autres saints, il eut une très vive appréhension des responsabilités sacerdotales.

D'ailleurs, la gestion des affaires de famille devint une lourde charge pour lui. Il y déploya la plus consciencieuse activité. L'habileté qu'il montra dans les questions temporelles eût laissé croire « qu'il était fait pour un tel emploi[3] ». Aussi conserva-t-il intacts, par une sage administration, tous les biens dont l'héritage paternel lui avait donné la garde.

L'éducation morale de ses frères et sœurs le préoccu-

[1] Maurice Le Tellier, fils du ministre de Louis XIV, d'abord sacré archevêque de Nazianze et coadjuteur de Reims par le cardinal Barberini, était devenu archevêque titulaire le 3 août 1671. Il mourut à Paris le 22 février 1710, après quarante ans d'un épiscopat très fécond. — [2] Les dimissoires et les lettres d'ordination sont conservés au dossier du procès apostolique de Paris. — [3] Bernard, p. 17.

ait encore plus que leurs intérêts matériels. Il y consacra volontiers son temps, jusqu'à retarder indéfiniment ses propres études de licence. En 1672, l'aîné de ses frères avait vingt ans, et Pierre, le plus jeune, n'en avait que six. Sept ans après, lorsqu'il commencera l'œuvre des écoles, il n'aura plus que trois frères près de lui : sa sœur Marie aura épousé Jean Maillefer; Rose-Marie sera entrée au couvent de Saint-Étienne de Reims; Jacques-Joseph sera déjà chez les religieux de Sainte-Geneviève, à Paris. Ces deux vocations, jointes à celle de Louis, écloses sous le regard de Jean-Baptiste, sont une preuve de la piété et de l'ordre qu'il faisait régner dans sa maison.

Tout y était réglé, en effet, comme dans une communauté : il semblait que le jeune sous-diacre voulût reconstituer chez lui le séminaire de Saint-Sulpice qu'il regrettait. Depuis le lever matinal et les exercices religieux jusqu'aux repas, aux récréations et aux études, chaque chose se faisait à une heure déterminée[1]. Cette régularité, souvent si fâcheuse aux enfants par sa monotonie, il savait la faire accepter de ses frères; la vivacité de son affection et la force de ses exemples triomphaient de toutes les lassitudes. Il ne paraît pas qu'ils en aient jamais murmuré. Au contraire, subissant avec joie la douce et sanctifiante influence de leur frère aîné, ils aimaient à vivre avec lui, et, plus tard, la famille ne les en sépara que par la violence.

Il puisait dans la piété le courage de mener de front l'accomplissement de tous ses devoirs, et il trouvait l'aliment de sa piété dans les obligations mêmes de son canonicat. Dès le matin, vers six heures, après son oraison, il assistait aux Matines et aux Laudes; à neuf heures, il se rendait fidèle aux Petites Heures et à la messe solennelle; à deux heures, il chantait None,

[1] Blain, p. 129.

Vêpres et Complies[1]. Comme Maurice Le Tellier n'avait pas encore remanié la liturgie rémoise, c'était l'office de Rome que Jean-Baptiste avait le bonheur de chanter[2]. Qu'il fût au chœur ou qu'il accomplît les cérémonies sacrées, le jeune chanoine présentait toujours le même air de gravité, de recueillement et d'esprit de foi[3].

Au milieu des affaires domestiques comme dans les exercices de piété, Jean-Baptiste ne perdait pas l'amour de l'étude. En quittant Paris au mois d'avril 1672, il avait eu le dessein d'y revenir achever sa théologie. Mais il vit promptement que ce projet était irréalisable. Retenu par le devoir au sein de sa famille, il se remit sur les bancs de la Faculté de théologie. Dans les instants qu'il put dérober aux affaires, il fréquenta de nouveau les écoles de Saint-Denis[4] et de Saint-Patrice.

Nous ne pouvons dire à quelle époque il subit la *tentative* ou baccalauréat. Aucun document ne nous révèle exactement l'époque où il suivit les exercices de licence. Dès 1672, son dimissoire l'y autorisait. Mais la même autorisation se retrouve dans le dimissoire qui lui fut délivré en 1676 pour le diaconat. Nous croyons qu'il fit sa licence en 1676 et en 1677[5]. Maillefer nous apprend qu'il ne prit le bonnet de docteur qu'en 1680[6], après avoir laissé écouler depuis sa licence un intervalle assez considérable. Tous ces retards sont, nous l'avons dit déjà, suffisamment motivés par les nombreuses affaires qui divisaient tout à la fois son temps et son attention.

« Durant les intervalles que lui laissaient ses études, dit son biographe Maillefer, il se fortifiait par les prières et les bonnes œuvres, toujours guidé par M. Roland,

[1] Hannesse, *Vie de Nicolas Roland,* p. 47. — [2] Ibid., p. 47. — [3] Blain, p. 129. — [4] D'après le certificat qui lui fut délivré le 3 juillet 1673. — [5] Nous verrons en effet que, d'après Maillefer, après son échec pour la cure de Saint-Pierre, en 1677, il se remit à sa licence commencée l'année précédente. — [6] Maillefer, p. 31.

qui ne le perdait point de vue[1]. » Ces œuvres chères à M. Roland, auxquelles il initiait son jeune ami, étaient celles des écoles charitables.

Diverses circonstances avaient tourné vers l'instruction des enfants pauvres le zèle infatigable de Nicolas Roland. Il avait constaté à Paris les heureux fruits des écoles charitables fondées par M. Bourdoise, par M. Olier et par saint Vincent de Paul. Son zèle s'était enflammé à la lecture des *Remontrances* de M. Démia[2]. Un voyage qu'il fit à Rouen, pour y prêcher le carême de 1670, le détermina à commencer son œuvre.

Alors vivait à Rouen un religieux minime, d'une sainteté éminente, le R. P. Barré. Il avait ouvert une école, à titre d'essai, en 1662, pour les petites filles pauvres de Sotteville, près Rouen[3]. Le succès l'engagea bientôt à fonder de nouvelles écoles dans Rouen même. Une dame célèbre, nommée Maillefer, l'aidait puissamment de ses ressources. Pour assurer l'avenir de son œuvre, il avait réuni en congrégation les maîtresses qui tenaient ses écoles. Les religieuses de la *Providence,* — ce fut plus tard leur nom, — devaient être sans cloître, entièrement soumises à l'évêque; elles iraient partout où les enverrait la volonté de leurs supérieurs. Contentes pour elles-mêmes du strict nécessaire, elles devaient instruire les petites filles sans en recevoir aucune rétribution[4].

Cette œuvre du Père Barré était un modèle; Nicolas Roland résolut de l'imiter à Reims. Avant de quitter Rouen, il fit promettre au Père Barré de lui envoyer des religieuses pour commencer. Avec un rare désintéressement, le religieux lui donna, vers la fin de 1670, la fondatrice même de la Providence, Françoise Duval, accompagnée d'Anne Le Cœur, qui déjà avait fait la classe aux enfants pauvres de Rouen[5]. Le 27 décembre 1670,

[1] MAILLEFER, p. 9. — [2] *Vie de M. Démia*, p. 139. — [3] HENRI DE GRÈZES, *Vie du R. P. Barré*, p. 152. — [4] HANNESSE, *Vie de M. Roland*, p. 136. — [5] Ibid., p. 151.

M. Roland introduisit les deux sœurs dans la maison des orphelins, rue du Barbâtre [1].

Sans négliger les orphelins, en qui M. Roland voyait l'image de Jésus enfant, il ouvrit aussitôt des écoles gratuites. Des maîtresses zélées se groupèrent autour de Françoise Duval, et elles furent bientôt assez nombreuses pour instruire les enfants pauvres en plusieurs quartiers de la ville. Unies en congrégation, elles ont toujours porté, depuis ce temps, le nom de *Sœurs du Saint-Enfant-Jésus*.

M. Roland aimait trop le chanoine de la Salle pour ne pas l'associer à son entreprise. Jean-Baptiste, de son côté, s'intéressait à l'œuvre des écoles gratuites. A Saint-Sulpice il avait prié pour que Dieu suscitât des maîtres aux enfants pauvres. Les *Remontrances* de M. Démia lui étaient connues; il les avait lues, goûtées [2]; mais son humilité ne lui laissait point soupçonner qu'il serait le principal agent de l'œuvre si chaudement réclamée par l'ardent apôtre de Lyon. Dans les fréquentes visites qu'il fit à son directeur, il vit de près la communauté naissante du Saint-Enfant-Jésus, il fut témoin de ses premiers travaux, il applaudit à ses premiers succès. M. Roland l'entretint souvent de ses projets, lui confia ses peines et ses difficultés [3].

D'ailleurs, M. Roland se rendait compte de l'état précaire de sa santé. Usé par l'excès de ses travaux et de ses mortifications, il prévoyait que sa fin serait prochaine. Qui prendrait soin de sa communauté et pourrait assurer son avenir? M. de la Salle, par ses qualités personnelles et par sa situation de famille, lui apparaissait comme le protecteur préparé par la Providence. Aussi le disposait-il doucement à recevoir et à garder le précieux héritage de son zèle. Nous verrons bientôt avec quel filial dévouement Jean-Baptiste sut le recueillir.

[1] Hannesse, *Vie de M. Roland*, p. 152. — [2] Lucard, *Vie...*, p. 37; *Vie de M. Démia*, p. 141. — [3] Hannesse, *Vie de M. Roland*, p. 165.

§ VI

JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE EST ORDONNÉ DIACRE. — IL VEUT PERMUTER SON CANONICAT POUR UNE CURE. — IL EST ORDONNÉ PRÊTRE
1676-1678

Quatre ans s'étaient écoulés depuis l'ordination du sous-diaconat, lorsque M. Roland réussit à vaincre les hésitations de Jean-Baptiste et lui fit prendre le diaconat. M. de la Salle ne regrettait pas assurément le don qu'il avait fait à Dieu; il redoutait plutôt les faveurs dont Dieu voulait le combler.

Au mois de mars 1676, il se rendit à Paris, muni des lettres dimissoriales du Chapitre et de l'archevêque de Reims[1], et, le quatrième dimanche de carême, 21 mars, il reçut le diaconat des mains de François Batailler, capucin, évêque de Bethléem, dans la chapelle de l'archevêché de Paris.

Le diaconat n'était pas le seul motif de son voyage[2]. Il voulait entretenir son archevêque, Maurice Le Tellier, qui se trouvait à Paris, d'un projet que lui avait suggéré Nicolas Roland. L'affaire traîna en longueur; on prit le temps de l'examiner mûrement; elle ne reçut de solution que l'année suivante.

M. Roland avait persuadé au chanoine de la Salle qu'il ferait une bonne œuvre en se démettant de son canonicat pour prendre une cure à charge d'âmes. Car,

[1] Les lettres dimissoriales et les lettres d'ordination se trouvent aux pièces du procès apostolique de Paris. — [2] MAILLEFER, p. 8. Nous suivons MAILLEFER sur la date de cet échange du canonicat pour une cure. Pour ce qui concerne Reims, il est très bien informé. D'ailleurs, BLAIN et BERNARD ne donnent aucune date pour cette affaire. Enfin, comme M. Roland mourut en avril 1678, il faut bien que la question, traitée d'après son conseil, ait été posée avant que M. de la Salle ne fût prêtre, c'est-à-dire entre 1676 et 1678.

pour un homme aussi zélé que Jean-Baptiste, si capable de prendre sur les âmes une influence profonde, la vie d'un chanoine ne paraissait ni assez active ni assez livrée aux œuvres de zèle. Mieux vaudrait pour lui une cure, qui offrirait à son ardeur apostolique un vaste champ à cultiver. En développant ces raisons, peut-être Nicolas Roland avait-il une arrière-pensée. Inquiet de sa santé, il avait déjà résolu de confier son œuvre des écoles à M. de la Salle. Mais M. de la Salle curé ne serait-il pas plus utile que M. de la Salle chanoine aux progrès de la congrégation naissante de l'Enfant-Jésus [1]?

Inspirée par l'esprit de foi, la proposition de M. Roland fut bien accueillie de son disciple. Jean-Baptiste se laissa convaincre que le canonicat serait pour lui un repos funeste. Au reste, toutes les leçons qu'il avait reçues le portaient à servir l'Église dans les situations les plus humbles et les plus pénibles [2]. Aussi accepta-t-il d'échanger son canonicat pour une cure de Reims: résolution d'autant plus méritoire que c'était échanger la richesse pour la pauvreté, l'honneur d'une situation élevée pour une condition peu estimée, une vie sans trouble, sinon de repos, pour une vie faite de labeur et traversée de mille préoccupations.

Une fois l'entente établie entre le chanoine de la Salle et le curé de Saint-Pierre [3], l'agrément de l'archevêque était nécessaire. C'est là que la Providence attendait M. de la Salle pour le maintenir dans sa voie et le réserver pour sa mission future.

Pendant que l'archevêque étudiait l'affaire, les parents et les amis de Jean-Baptiste furent avertis de son dessein. Une vive opposition se forma contre son projet, et on mit tout en œuvre pour l'en dissuader.

N'était-il pas de trop riche condition pour prendre un bénéfice à charge d'âmes? Les cures étaient si dédaignées

[1] Blain, p. 135. — [2] Maillefer, p. 7. — [3] Blain, p. 135.

à cette époque, et les canonicats si recherchés[1]! Ne devait-il pas épargner à sa famille le déshonneur d'une telle déchéance?

De plus, embarrassé dans les soucis d'une grande paroisse, comment pourrait-il gérer utilement la tutelle si onéreuse de ses frères? Déjà, pour ne point en négliger les devoirs, il avait dû ajourner les épreuves de la licence; pourrait-il désormais mener de front les obligations d'un pasteur de paroisse et d'un chef de maison[2]?

Enfin, comme il n'était encore que diacre et à peine âgé de vingt-cinq ans, avait-il la maturité et l'expérience nécessaires pour la conduite d'une grande paroisse[3]? D'ailleurs, s'il voulait une vie active, ne pouvait-il pas la concilier avec les obligations du canonicat? Nicolas Roland lui-même en était une preuve. Chanoine et théologal, il avait trouvé le moyen d'ajouter, à la récitation de l'office et à la prédication, une œuvre sacerdotale et une œuvre d'écoles charitables.

Pour ces diverses raisons, la résolution suggérée par Nicolas Roland paraissait peu réfléchie aux meilleurs amis de M. de la Salle. Celui-ci, néanmoins, n'en était point touché et persévérait dans son dessein.

Ses amis intervinrent alors près de l'archevêque et le conjurèrent de s'opposer à la permutation. « Avec sa pénétration ordinaire, » Maurice Le Tellier « en sentit tous les inconvénients, et, lorsque les parties vinrent le trouver pour lui faire leurs propositions, elles furent surprises d'apprendre qu'elles n'étaient point de son

[1] En 1642, lorsque M. Olier accepta la cure de Saint-Sulpice, il s'éleva, du côté de sa famille, une véritable tempête contre lui. Le Père Rapin, jésuite, écrivit à cette occasion dans ses *Mémoires :* « La conduite des paroisses était auparavant si méprisée, que l'on abandonnait les cures, même les plus considérables de Paris, à des étrangers venus de certaines provinces, comme des postes peu dignes de gens de qualité. L'abbé Olier fut le premier qui, par zèle des âmes, se fit curé, à Paris, dans le faubourg Saint-Germain. » Cf. FAILLON, *Vie de M. Olier*, t. I, p. 449. — [2] BLAIN, t. I, p. 135. — [3] Ibid.

goût, ce qu'il leur témoigna en leur ordonnant de rester tous les deux dans la vocation où Dieu les avait mis. M. de la Salle se retira un peu mortifié de sa démarche. Il se contenta d'offrir à Dieu le sacrifice de la préparation de son cœur, et ne pensa plus alors à changer d'état. Il a même avoué, plusieurs fois depuis, qu'il lui avait semblé entendre une voix intérieure qui lui disait, dans ce moment, qu'il n'était pas appelé à gouverner une cure [1] ».

Jean-Baptiste, qui ne cherchait que la volonté de Dieu, s'inclina donc devant la décision de son supérieur. Il remplit ses devoirs de chanoine avec une nouvelle ferveur, se rendant très assidu aux offices, mais sans interrompre le cours de sa licence, qu'il avait commencée l'année précédente [2].

Sa licence achevée, il se mit en devoir, dès les premiers jours de 1678, de se préparer à l'ordination sacerdotale. Afin d'en recevoir la grâce plus pleinement, il se retira au grand séminaire et y passa plusieurs jours dans la retraite [3]. Le séminaire, situé près du collège des Bons-Enfants, avait alors pour supérieur Jacques Callou. Il régnait dans la maison un vrai esprit sacerdotal, surtout depuis l'impulsion que Maurice Le Tellier avait donnée aux études et à la piété par la nomination de ce nouveau supérieur.

En se dérobant aux affaires extérieures par la solitude d'un séminaire, Jean-Baptiste se conformait à un usage devenu assez général. Si l'internat des grands séminaires n'était pas encore obligatoire pour les étudiants de théologie, du moins les évêques imposaient une retraite de dix à douze jours à tous leurs ordinands. Établis, à l'instigation de saint Vincent de Paul, d'abord à Paris,

[1] MAILLEFER, p. 9. — [2] Ibid., p. 10. C'est pour cela que nous avons admis comme tout à fait probable qu'il acheva sa licence à la fin de 1677. — [3] BERNARD, p. 16. Nous empruntons le fait de cette retraite au premier biographe, le frère BERNARD.

puis à Beauvais, ces exercices avaient été rendus obligatoires dans tous les diocèses de France[1].

Jean-Baptiste sortit de cette retraite tout illuminé des clartés de la grâce. Le samedi saint 1678, 9 avril, dans l'église métropolitaine de Reims, il se prosternait aux pieds de son archevêque Maurice Le Tellier, pour recevoir l'imposition des mains et l'onction sacerdotale[2]. Il dit sa première messe, dès le lendemain, dans une petite chapelle de la cathédrale, sans éclat et sans apparat. Il voulait goûter, sans distraction, le don de Dieu; son humilité répugnait surtout à attirer sur lui les regards de la foule. Près de lui priaient ses frères et ses sœurs, dont, depuis six ans, il était devenu le tuteur et le père. Perrette Lespagnol, sa vénérable aïeule, dont l'affection ne se démentira jamais, était là aussi. Son guide spirituel, Nicolas Roland, rentré à Reims depuis trois jours, fut admis dans ce groupe d'intimes qui virent à l'autel le jeune prêtre tout rayonnant des joies de la première messe[3].

Aucun événement extraordinaire ne signala cette première rencontre, à l'autel, de Dieu et de son serviteur. Du moins, aucun récit n'en a été conservé. L'existence de Jean-Baptiste n'offre d'ailleurs rien que de simple. Au jour de son sacerdoce, il nous apparaît comme l'un de ces jeunes prêtres d'élite qui vont à Dieu de tout leur cœur, et qui sont heureux, recueillis, absorbés en Dieu.

[1] Cf. FAILLON, *Vie de M. Olier*, t. I, p. 387. L'assemblée du clergé de France, en 1625, avait recommandé d'adopter partout ces exercices. — [2] La lettre d'ordination, signée de Maurice Le Tellier, est aux pièces du procès apostolique de Paris. — [3] On conserve comme une précieuse relique, au trésor de la cathédrale de Reims, la chapelle dont se servit Jean-Baptiste de la Salle pour sa première messe. Elle comprend le calice, la patène, les burettes. Le calice est en vermeil, style Louis XIII, avec personnages en repoussé; la cène est représentée sur la coupe. Sur le fond du plateau des burettes ont été ciselées les armes de la famille, d'azur à trois chevrons brisés d'or; elles sont accolées à des armoiries de provenance inconnue, d'azur au chevron d'or accompagné d'un cœur de gueule en pointe. Ce sont probablement les armes du donateur qui furent unies à celles du nouveau prêtre.

Mais il n'avait pas encore sur sa personne cet extraordinaire rayonnement du divin, que bientôt le sacrifice et l'épreuve vont développer en lui. Les assistants ne connurent point, le jour de sa première messe, tous les dons que le Saint-Esprit versait dans son âme : lui-même ne savait pas de quelle particulière richesse de vie Dieu venait de faire jaillir en lui la source.

Ce que ses biographes nous apprennent, c'est qu'il se fit un devoir de dire chaque jour la sainte messe. Si l'offrande quotidienne du sacrifice de l'autel est aujourd'hui une pratique commune parmi les prêtres, elle était alors la marque sûre d'une rare piété parmi les ecclésiastiques qui n'avaient point charge d'âmes. « Jean-Baptiste ne s'en dispensa jamais que par nécessité ou pour cause de maladie et d'infirmité [1]. Cette privation lui était plus sensible que la maladie. Il retrouvait même souvent alors des forces suffisantes dans son courage pour contenter sa dévotion. On l'a vu plusieurs fois se traîner lui-même ou se faire conduire à l'autel, pour y célébrer et se nourrir du pain des forts [2]. »

Son neveu Maillefer, dont le manuscrit est rédigé avec tant de circonspection et de sobriété, nous apprend qu'il reçut souvent à l'autel des impressions particulières de grâce : « Il célébrait les saints mystères avec tant de recueillement, que tous les assistants en étaient touchés. Il y eut même plusieurs personnes qui, pénétrées de respect pour la piété avec laquelle il le faisait, venaient le trouver au sortir de la messe, et le consultaient sur leurs différents besoins spirituels. Il entrait le plus souvent dans des ravissements extraordinaires après la communion. Des personnes dignes de foi se sont même aperçu, à plusieurs reprises, qu'il était si pénétré au retour de l'autel, que l'usage de ses sens en était comme interrompu. Il était comme immobile dans ce

[1] Maillefer, p. 11. — [2] Blain, p. 133.

moment, et ce n'était qu'après quelque temps qu'il revenait à lui. Cette espèce d'extase venait de l'assujettissement continuel où il réduisait ses sens. Il n'avait aucune attention pour les choses du monde. Il aimait à être seul et fuyait de paraître en public. Il parlait peu, toujours recueilli en lui-même, modeste et retenu dans toute sa conduite, tranquille et paisible dans toutes sortes de situations[1]. »

« Il aimait que les églises fussent ornées, les autels bien parés, et que la magnificence des sanctuaires soutînt l'idée de la grandeur du Dieu qui y est adoré et des mystères qui s'y opèrent. Il s'affligeait de voir les maisons de particuliers plus somptueuses que nos temples, et de viles créatures venir faire parade de leurs pompes au pied des autels, comme pour insulter, par leur luxe et leur magnificence, à la pauvreté de Celui qui règne dans les cieux. Enfin, quoiqu'il fût si pauvre et si amateur de la pauvreté, il avait conservé sa chapelle et ses ornements d'autel, qui étaient riches et fort beaux[2]. »

Son zèle pour la bonne tenue dans le lieu saint le porta parfois à des actes sévères à l'égard d'ecclésiastiques oublieux de leurs devoirs. Dans les premières années de son sacerdoce, il réprimanda vivement un prêtre qui manquait de dignité; ayant échoué dans des avis discrets, il l'avertit publiquement et avec une telle énergie, qu'il l'obligea de quitter la ville[3].

Mais n'anticipons pas sur l'avenir. Nous avons conduit notre Saint jusqu'à l'autel. Son éducation est achevée. Dieu, qui a pris possession de son âme, ne lui a point encore découvert sa mission. Cependant, dès les premiers jours de sa vie sacerdotale, Jean-Baptiste de la Salle va être engagé par la Providence, et sans y prendre garde, dans la voie spéciale d'où il ne sortira plus.

[1] Maillefer, p. 11-12. — [2] Blain, t. II, p. 236. — [3] Blain, p. 133.

CHAPITRE II

LES PREMIÈRES ÉCOLES

1678-1682

---

§ I

JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE HÉRITIER DE NICOLAS ROLAND. — IL OBTIENT L'EXISTENCE LÉGALE DE LA CONGRÉGATION DU SAINT-ENFANT-JÉSUS

1678-1679

Dans la ferveur de son ordination sacerdotale, Jean-Baptiste s'était livré sans réserve à la grâce de Dieu. Il était prêt à tout ce que la Providence lui demanderait. Mais il ne connaissait pas encore sa voie. Avant de lui révéler nettement sa vocation, Dieu fit l'essai de ses forces dans l'établissement des écoles de Nicolas Roland[1].

M. Roland, épuisé, dès l'âge de trente-cinq ans, par l'austérité de ses mortifications et par la multitude de ses travaux, avait le pressentiment de sa fin prochaine. Il ne lui en coûtait pas de mourir; mais il craignait que, faute de reconnaissance légale, sa Congrégation de

[1] Pour tout ce qui concerne l'établissement de la congrégation du Saint-Enfant-Jésus, nous ne pouvons mieux faire que de suivre l'excellent livre de M. Hannesse : *Vie de Nicolas Roland*.

maîtresses d'école ne vînt à périr. Pour en assurer l'existence, il fallait obtenir l'assentiment du conseil de ville et les lettres patentes du roi. Le conseil présentait de graves objections contre le projet de M. Roland. Cependant celui-ci put constater que l'opposition ne serait pas invincible, si l'archevêque se prononçait en faveur de la nouvelle Congrégation. Résolu d'obtenir l'agrément et l'appui de Maurice Le Tellier, le pieux fondateur quitta Reims vers la fin de novembre 1677, et il se rendit à Paris, où l'archevêque devait passer l'hiver.

Aucune fondation religieuse n'est durable, si elle n'est faite d'un ciment pétri de larmes. M. Roland, dont l'œuvre était voulue de Dieu, n'échappa point à cette loi providentielle. Il subit d'abord de pénibles rebuts. Du couvent des Carmes, où son cœur avait cherché le recueillement de la solitude, il se rendait souvent au palais de l'archevêque. Il passait des journées entières dans les antichambres, attendant vainement des audiences qui n'étaient point accordées, n'ayant pour repas qu'un morceau de pain qu'il mangeait, comme un pauvre, au coin des salles. Mais aucune humiliation n'abattit son courage.

La froideur de l'archevêque finit par se dissiper. Frappé de la vertu courageuse de son théologal, le prélat l'accueillit avec bonté, approuva son dessein et promit d'en hâter l'exécution. Ce fut donc l'âme pleine d'espérances que M. Roland rentra à Reims, le 7 avril 1678.

Il était à Reims depuis douze jours, il avait eu le temps de prodiguer les consolations surnaturelles à ses religieuses atteintes d'une fièvre contagieuse, il avait assisté à l'autel son bien-aimé disciple Jean-Baptiste de la Salle, il avait eu une conférence fort satisfaisante avec les délégués du conseil de ville, lorsqu'il tomba gravement malade.

Personne ne fut plus assidu que Jean-Baptiste à visiter et à secourir le saint malade. Plein de gratitude

pour la forte direction qu'il en avait reçue depuis six ans, profondément affligé de la perte qu'il allait faire, il s'empressait de recueillir ses derniers avis et de régler avec lui son plan de vie sacerdotale[1]. Dans ces entretiens de la dernière heure, la conversation roula principalement sur l'œuvre des écoles, si chère au cœur de M. Roland. Le zélé théologal rappela à son disciple la nécessité de s'appliquer à l'éducation des pauvres; il lui recommanda l'œuvre encore inachevée du Saint-Enfant-Jésus, et lui fit promettre de travailler lui-même à son établissement légal. Au dire de Maillefer, il laissa entrevoir à Jean-Baptiste qu'il était destiné à créer des écoles chrétiennes pour l'instruction des garçons[2].

Après huit jours de douloureux combats, Nicolas Roland rendit son âme à Dieu dans le calme et la joie, le 27 avril 1678. Il y avait dix-sept jours seulement que M. de la Salle avait dit sa première messe.

Le testament de M. Nicolas Roland désignait comme exécuteurs testamentaires Jean-Baptiste de la Salle et Nicolas Rogier. Toujours fidèle à prendre la parole de son directeur comme l'expression de la volonté de Dieu, le chanoine de la Salle accepta le fardeau. Quelque lourdes que fussent par ailleurs ses affaires domestiques, quelque répugnance qu'il éprouvât à l'égard des démarches extérieures qu'imposait l'établissement d'une Congrégation, il se mit généreusement à l'œuvre, heureux de donner au père de son âme une marque certaine de sa tendre affection et de sa parfaite docilité[3].

Il fallait avant tout gagner les bonnes grâces de l'archevêque. Jean-Baptiste entra donc sans retard en relation avec lui. Déjà Maurice Le Tellier était bien disposé en faveur de l'œuvre de M. Roland. Les démarches polies de M. de la Salle ne firent qu'accentuer ces bonnes dispositions. L'archevêque lui parla avec estime et affec-

[1] Maillefer, p. 13. — [2] Ibid., p. 14. — [3] Maillefer, p. 14.

tion de M. Roland; il lui avoua que, s'il lui avait causé de la peine par ses lenteurs, c'était pour modérer l'ardeur de son zèle[1].

Fort de cette bienveillance, Jean-Baptiste commença à pressentir le conseil de ville. La tâche était assurément plus aisée, depuis que l'archevêque était devenu favorable aux écoles gratuites. Il restait néanmoins beaucoup à faire pour dissiper les équivoques, résoudre les objections, et gagner un à un les suffrages des conseillers.

M. de la Salle mit à contribution toute l'influence dont il pouvait disposer. Le rang que sa famille occupait à Reims lui donnait accès dans toutes les maisons. Plusieurs membres du conseil étaient ses proches parents. Dans des visites faites avec une courtoisie du meilleur aloi, usant des procédés d'une politesse exquise, et fort de l'ascendant que donne la vertu, il réussit à intéresser les conseillers à la cause des orphelins et des maîtresses d'école. Il n'eut aucune peine à dissiper leurs craintes.

Effrayé du nombre croissant des communautés établies à Reims, le conseil ne voulait pas qu'une charge nouvelle pesât sur la ville. M. de la Salle fit comprendre que la nouvelle Congrégation serait à la ville, non pas un fardeau, mais un secours. En effet, elle était dotée, et elle ne ferait point appel aux subventions des habitants. Elle ne sollicitait que la permission de se rendre utile, en élevant de pauvres orphelins et en groupant dans ses écoles les petites filles abandonnées, qui ne trouvaient point de place dans les écoles payantes. Quoi de plus nécessaire que des écoles chrétiennes pour les filles? Si la Congrégation de l'Enfant-Jésus fermait ses classes, les mille petites filles qui les fréquentaient seraient errantes dans les rues, ou bien se rendraient chez les maîtres d'école, où le mélange des sexes avait

[1] Cf. Hannesse.

toujours eu les plus désastreuses conséquences au point de vue moral[1].

Les conseillers de Reims étaient assez chrétiens pour goûter ces raisons. Ils résolurent de consentir à l'établissement de la nouvelle Communauté. Dès lors, l'affaire suivit la voie régulière des formalités légales.

En vertu d'un édit royal du 3 mars 1667, aucune communauté ne pouvait s'établir sans l'avis préalable des échevins, curés et supérieurs réguliers de la ville. Grâce au crédit de l'archevêque, M. de la Salle obtint, dès le 9 mai 1678, les lettres de cachet autorisant le lieutenant de Reims à tenir une assemblée des échevins, curés et supérieurs de la ville, en vue d'examiner s'il était opportun « d'establir une Communauté de filles séculières pour tenir des escolles pour l'instruction des pauvres de leur sexe[2] ».

Le 11 août suivant se tint l'assemblée, sous la présidence du lieutenant général. Jean-Baptiste de la Salle y comparut avec Nicolas Rogier. Il exposa de quelles ressources disposait la Communauté ; puis il lut, non sans une certaine émotion, ce passage du testament de Nicolas Roland, où le pieux défunt disait que :

« Reconnaissant par expérience le grand fruit que produisaient les écoles gratuites de pauvres filles, qu'il faisait faire depuis plusieurs années dans les quatre principaux quartiers de la ville de Reims, dans lesquelles plus de mille enfants étaient instruites tous les jours, tant pour la lecture et l'écriture que pour les choses qui concernent le salut et les bonnes mœurs, — et ne croyant pouvoir rien faire de plus utile pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, le soulagement des pauvres qui n'ont pas de quoi faire instruire leurs enfants, et pour le bien de la ville qui lui a donné naissance, que de faire en sorte que les écoles gratuites se continuent toujours[3]. »

[1] Blain, t. I, p. 141. — [2] Hannesse, p. 293. — [3] Ibid., p. 295-296.

il donnait la maison de Landève et la somme de 14000 livres.

Des hommes soucieux des vrais intérêts de la ville ne pouvaient qu'applaudir à des déclarations si élevées et accepter les avantages qu'on leur offrait. Profitant des bonnes dispositions de l'assemblée, M. de la Salle la pria de reconnaître la communauté des Sœurs de l'Enfant-Jésus comme une congrégation de filles séculières, ni cloîtrées ni voilées, ne faisant pas de vœux solennels, capables néanmoins de posséder et d'administrer leurs biens, pouvant atteindre le nombre de trente personnes, sans jamais le dépasser, avec la charge de continuer, dans Reims, l'exercice des écoles gratuites et d'élever constamment dans leur maison trente orphelines[1].

Quand le lendemain, 12 août, le lieutenant général recueillit les avis, tous les membres de l'assemblée dirent « unanimement et concordamment, qu'ils estimaient que l'établissement de ladite maison et communauté de filles séculières, sous le nom du Saint-Enfant-Jésus, pour tenir des écoles gratuites et instruire les pauvres filles, et les élever en la crainte de Dieu, leur apprendre à lire et à écrire, serait très utile et avantageux au public[2] ».

L'archevêque, heureux d'une si prompte décision, prit en main la cause des Sœurs, et la porta lui-même devant le roi. L'œuvre des écoles gratuites le touchait à tel point, qu'il voulut ajouter, à la puissance de son crédit près de la cour, les ressources de son immense fortune. Malgré les préoccupations qui divisaient alors l'attention du roi, il obtint que les lettres patentes fussent délivrées au mois de février 1679. Dès le 17 du même mois, elles furent enregistrées, par ses soins et à ses frais, au parlement[3].

En moins de dix mois, Jean-Baptiste de la Salle avait donc conduit à bonne fin la délicate mission que lui avait

[1] HANNESSE, p. 297-298. — [2] Ibid., p. 299. — [3] Les lettres patentes donnaient la personnalité civile et la capacité de posséder.

confiée Nicolas Roland. Un succès si prompt et si complet faisait autant d'honneur à son habileté dans les affaires qu'à son zèle sacerdotal. La maison de l'Enfant-Jésus, qui devint dès lors si florissante, n'oublia jamais ce qu'elle devait de reconnaissance au chanoine de la Salle[1]. De son côté, Jean-Baptiste continua de s'intéresser à l'œuvre de M. Roland.

Il semblait que M. Roland, en le désignant comme son héritier, l'eût aussi désigné comme son successeur. Cependant l'archevêque ne jugea point à propos de le nommer supérieur de la communauté. Soit qu'il le trouvât encore jeune et inexpérimenté, soit que l'humilité de M. de la Salle l'eût conjuré d'en choisir un autre, il donna pour supérieur à la Congrégation Guillaume Rogier, ami intime de M. Roland, très instruit de la pensée du saint fondateur[2]. En écartant Jean-Baptiste du gouvernement d'une communauté de femmes, l'archevêque était l'instrument de la Providence, qui réservait notre Saint pour une plus grande entreprise.

Déchargé du soin des religieuses, Jean-Baptiste se remit avec simplicité à ses chères études et à ses devoirs de chanoine. Il ne négligeait point de travailler au salut des âmes. Dès le mois de juin, il était muni des pouvoirs de confesser et de prêcher dans tout le diocèse[3]. Le 22 décembre 1678, l'archevêque le déléguait pour recevoir l'abjuration d'une protestante, Susanne Peicrez, originaire du diocèse de Châlons[4]. Cette conversion nous révèle l'heureuse activité qu'il déployait dans l'exercice du ministère sacerdotal.

Chaque matin il célébrait la sainte messe dans la chapelle de l'Enfant-Jésus. Les Sœurs aimaient à s'édifier du spectacle de son angélique piété. Témoins des communi-

[1] Maillefer, p. 16. — [2] [illegible], p. 292. — [3] La feuille de pouvoirs, datée du 29 juin, est valable jusqu'au 18 octobre 1680 : nous croyons qu'elle doit être rapportée à 1678. — [4] La feuille de pouvoirs se conserve, avec la précédente, à l'archevêché de Paris.

cations intimes qu'il avait avec Dieu, elles recouraient à ses lumières en toute confiance, et il se prêtait, en souvenir du regretté M. Roland, à leur pieux empressement. C'est dans l'une de ces visites à la communauté que, dès le mois de mars 1679, la main de Dieu le prit et l'introduisit dans sa voie. Il n'y avait pas encore un an qu'il était prêtre.

§ II

Mme MAILLEFER ENVOIE NYEL A REIMS. — FONDATION DE L'ÉCOLE SAINT-MAURICE

1679

M. de la Salle avait trop de modestie pour s'attribuer une mission. Quelque zèle qu'il eût pour les écoles chrétiennes, il n'avait aucun désir de fonder pour elles un institut de maîtres.

Ses paroles à ce sujet sont trop remarquables pour n'être pas citées.

« Je n'y pensais nullement, dit-il... Ce n'est pas qu'on ne m'en eût proposé le dessein. Plusieurs des amis de M. Roland avaient tâché de me l'inspirer; mais il n'avait pu entrer dans mon esprit, et je n'avais jamais eu la pensée de l'exécuter. Si même j'avais cru que le soin de pure charité que je prenais des maîtres d'école eût dû jamais me faire un devoir de demeurer avec eux, je l'aurais abandonné. Car, comme naturellement je mettais au-dessous de mon valet ceux que j'étais obligé, surtout dans les commencements, d'employer aux écoles, la seule pensée qu'il aurait fallu vivre avec eux m'eût été insupportable. Je sentis, en effet, une grande peine dans le commencement que je les fis venir chez moi; ce qui dura deux ans. Ce fut apparemment pour cette raison que Dieu, qui conduit toutes choses avec sagesse et

avec douceur, et qui n'a point coutume de forcer l'inclination des hommes, voulant m'engager à prendre entièrement le soin des écoles, le fit d'une manière imperceptible, et en beaucoup de temps, de sorte qu'un engagement me conduisit dans un autre, sans l'avoir prévu dans le commencement[1]. »

Cette humble confession nous révèle en M. de la Salle un homme sans ambition, sans empressement pour les œuvres nouvelles, disposé néanmoins à suivre la volonté de Dieu, à mesure qu'elle se manifestera. Ces voies douces et imperceptibles, par lesquelles Dieu mena son serviteur, triomphant de ses répugnances, créant en lui les inclinations nécessaires, nous allons les retracer telles qu'il les a consignées lui-même dans un *Mémoire* que ses premiers biographes ont fidèlement suivi[2].

La vigoureuse poussée religieuse du XVIIe siècle avait amené la création d'écoles primaires dans presque toutes les paroisses de France. Placées sous la juridiction ecclésiastique, ces écoles poursuivaient, avec une égale application, l'instruction de l'esprit et la formation chrétienne. Mais souvent, dans les villes surtout, les enfants pauvres étaient négligés. Ou bien ils n'avaient pas entrée dans les écoles payantes, ou bien on ne montrait aucun zèle pour les y recevoir. Aussi demeuraient-ils errants dans les rues, sujets à tous les vices qu'engendrent l'ignorance et le vagabondage[3].

Dans plusieurs villes, on avait créé pour eux des écoles de charité; là, des maîtres dévoués leur donnaient gratuitement l'instruction, parfois même la nourriture. La ville de Rouen avait donné sur ce point, dès le milieu

[1] BLAIN, t. I, p. 169. — [2] Ce *Mémoire*, malheureusement perdu, fut composé par M. de la Salle vers 1693; il exposait l'histoire des quatorze premières années de l'Institut (1679-1693). D'après le frère Bernard, le manuscrit resta caché pendant vingt ans et ne fut découvert que durant le voyage de M. de la Salle en Provence, vers 1713. Cf. BERNARD, p. 22. — [3] Voir la situation des écoles primaires au XVIIe siècle, au commencement de notre ouvrage.

du XVI[e] siècle, l'exemple d'une généreuse initiative. Depuis 1662, le Père Barré et Mme Maillefer y travaillaient avec une égale activité à l'éducation des pauvres : le Père Barré, religieux minime, ouvrait, à Sotteville et à Rouen, de petites écoles pour les filles, et fondait une congrégation de religieuses institutrices; Mme Maillefer[1], après avoir fondé une école de filles à Darnétal, près Rouen, allait déterminer à Reims le mouvement des écoles charitables pour les filles et pour les garçons.

Jeanne Dubois, née à Reims vers l'année 1623, avait épousé Ponce Maillefer, maître des comptes à Rouen. En dépit de l'éducation religieuse qu'elle avait reçue dans sa famille, elle vécut d'abord dans le luxe et la mondanité. Riche des dons de la nature et de la fortune, elle n'en usait que pour flatter son orgueil et sa sensualité; son égoïsme allait de pair avec sa dureté pour les pauvres. Mais il plut à Dieu de changer cette âme altière et de tourner vers le bien les ressources de cette puissante nature. Elle étonna bientôt la ville de Rouen par ses austérités, son humilité, sa condescendance pour toutes les misères. Tant que vécut son mari, elle garda la discrétion que commandait sa situation. Mais, durant les douze années qui suivirent la mort de M. Maillefer, elle ne mit aucune borne à l'ardeur de son zèle et à son amour des humiliations[2].

Le nom de Mme Maillefer est justement vénéré dans l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes. C'est elle, en effet, qui a jeté en terre l'humble grain de sénevé d'où est sorti ce grand arbre dont les rameaux couvrent aujourd'hui toute la terre.

Mme Maillefer, touchée des résultats consolants que produisaient à Rouen les écoles chrétiennes, voulut en procurer le bienfait à sa ville natale. En 1670, elle avait

[1] Le nom de Maillefer est écrit sans particule dans les actes publics. — [2] BLAIN, t. I, p. 147-159.

déterminé Nicolas Roland à fonder des écoles de filles, et c'était sur ses instances que le Père Barré lui avait donné Françoise Duval, la fondatrice même de la *Providence*. Elle avait résolu d'établir aussi des écoles charitables de garçons, et la mort de M. Roland ne découragea point son zèle. Elle s'adressa, pour réaliser son dessein, à l'instituteur qui dirigeait à Rouen les écoles du Bureau de charité.

Adrien Nyel avait alors cinquante-cinq ans [1]. Il était né à Beauvais, dans le Laonnois. Amené à Rouen par des circonstances inconnues, il s'était lié d'amitié avec Laurent de Bimorel, trésorier de France, qui habitait à l'hôpital général. Cette liaison lui valut d'être choisi, en 1657, pour instruire les enfants du Bureau et tenir les comptes de l'hôpital. Vif et entreprenant, M. Nyel résolut de rétablir les anciennes écoles de charité de Rouen, et, de 1661 à 1669, il ouvrit successivement celles de Saint-Maclou, de Saint-Vivien, de Beauvoisine et de Saint-Éloi. Pour donner des maîtres à ces écoles, il s'associa plusieurs jeunes gens, auxquels il donna le nom de Frères. Il prenait lui-même parmi eux le nom de frère Gabriel. Ces Frères étaient sans vœux, et ils n'avaient entre eux d'autres liens que la communauté des intérêts et la similitude des fonctions. Ils étaient logés et nourris à l'hôpital, et ils y remplissaient, en dehors des heures de classe, l'office de domestiques.

Aussi inconstant que prompt dans ses entreprises, Nyel s'était déchargé sur ses collaborateurs du service des pauvres et du soin des écoles, lorsque, au mois de mars 1679, Mme Maillefer fit appel à son dévouement et l'envoya à Reims. En lui confiant la mission de fonder à Reims une école charitable de garçons, Mme Maillefer lui promit trois cents livres par an pour son entretien.

[1] Pour le nom de Nyel, nous suivons l'orthographe de sa signature. Cf. LUCARD, *Vie...*, p. 46- [illegible] AUREPAIRE, t. II, p. 302.

Les instructions les plus précises lui furent données : il se présenterait d'abord à la supérieure de l'*Enfant-Jésus* et lui exposerait ses projets; il irait loger chez le frère de Mme Maillefer, et il prendrait sur toutes choses les sages conseils du chanoine de la Salle. Des lettres de recommandation devaient lui ménager partout le meilleur accueil.

Nyel sonnait à la porte de l'*Enfant-Jésus*, lorsque M. de la Salle arriva. Sans échanger aucune parole, tous deux entrèrent ensemble à la communauté. Françoise Duval avait connu à Rouen Adrien Nyel; elle avait apprécié son zèle pour les écoles. Aussi le reçut-elle avec bonté, heureuse d'avoir à prêter son concours dans l'établissement des écoles charitables de garçons. Mais autant elle désirait l'œuvre, autant elle en craignait l'échec. Son conseiller ordinaire, M. de la Salle, était dans la maison; elle le fait venir et prie M. Nyel de lui exposer le motif de son voyage.

Le pieux chanoine saisit du premier coup les difficultés de l'entreprise. Sans doute, il redoutait peu l'opinion; un courage persévérant triomphe toujours de l'apathie des faibles, des critiques des malveillants et des oppositions de l'intérêt. Mais l'écolâtre, jaloux de son autorité, ne mettrait-il pas obstacle à l'installation de nouveaux maîtres? Les magistrats, si vigilants pour empêcher des fondations nouvelles, n'écarteraient-ils pas le projet comme une charge onéreuse pour la ville? L'archevêque enfin, qui avait usé de tout son crédit pour établir l'œuvre de M. Roland, voudrait-il encore une fois prêter l'appui de sa haute autorité, au risque de lui faire subir un échec ?

Malgré ces graves raisons qu'il avait d'hésiter, M. de la Salle ne découragea point Nyel. Par égard pour les vertus de Mme Maillefer, sa parente, en souvenir de M. Roland, qui lui avait légué la réalisation de ses desseins, il promit à Nyel de prendre en main son

affaire et d'y travailler de concert avec lui. Cette première réponse à la grâce de sa vocation l'engageait pour quarante ans dans une série de labeurs qu'il ne soupçonnait pas.

En attendant qu'on eût réfléchi, qu'on eût avisé aux moyens de succès, que deviendrait Nyel? M[me] Maillefer l'avait prié de se retirer chez son frère, M. Dubois[1]. Rien n'eût été plus imprudent que cette démarche; elle eût tout compromis. En effet, la présence de Nyel chez M. Dubois eût éveillé l'attention; on n'eût pas manqué de pénétrer ses desseins. Un envoyé de M[me] Maillefer, habillé en clerc comme un maître d'école, eût été promptement découvert comme le délégué de son zèle pour quelque œuvre apostolique. Une fois dévoilé, le projet eût été irréalisable. Pour ne point laisser dans l'embarras cet homme simple, M. de la Salle lui dit avec une généreuse charité : « Venez loger chez moi; comme ma maison est un hospice, où viennent souvent des curés de la campagne et des ecclésiastiques de mes amis, elle est toute propre à vous loger et à céler votre dessein au public. Sous les apparences de votre extérieur, qui sent le prêtre de campagne, on croira que vous en êtes un... Chez moi, en repos et inconnu, sans que personne se mette en peine de vous, vous y pourrez passer huit jours. Ce temps fournira matière à de plus amples réflexions, et il suffira pour l'arrangement de vos desseins, aussi bien que pour concerter les mesures propres à le faire réussir. Ce temps expiré, vous pourrez partir pour Notre-Dame de Liesse, où votre piété vous appelle, et au retour tenter l'ouverture des écoles[2]. »

Charmé d'une si gracieuse invitation, Adrien Nyel se retira chez M. de la Salle, avec le jeune homme de quatorze ans qui l'avait accompagné. Dès qu'il eut remercié

[1] En disant son frère, et non son père, nous suivons frère Bernard, Maillefer et Blain. — [2] Blain, t. I, p. 162.

Dieu du bon accueil qui lui avait été fait, il en informa Mme Maillefer, qui vit dans ces heureux débuts le gage assuré du succès à venir. Ainsi Dieu ne permit pas que, dans ce grand ouvrage des écoles chrétiennes, un seul pas fût fait sans le conseil et sans l'intervention active de celui qui en devait être l'âme.

M. de la Salle commença par consulter Dieu dans l'oraison. Très défiant de ses propres lumières, il rechercha les conseils des hommes les plus saints et les plus éclairés de Reims. Il s'adressa d'abord à dom Claude Bretagne [1], alors prieur de l'abbaye de Saint-Remy, et à son directeur de conscience, Jacques Callou [2], supérieur du séminaire. Les difficultés parurent si grandes, que M. de la Salle résolut de tenir une assemblée des ecclésiastiques les plus zélés, les plus discrets et les plus sages de la ville, afin que la question fût plus mûrement discutée [3].

Il parut bien, dans cette conférence, que la grâce de fondateur reposait sur le chanoine de la Salle. En effet, les avis qu'il présenta furent trouvés les plus sages et unanimement adoptés. Il proposa d'abord de mettre les écoles « sous la protection d'un curé assez zélé pour s'en charger, assez discret pour n'en point trahir le secret, et assez généreux pour en soutenir l'entreprise. Comme il a le pouvoir de faire instruire ses paroissiens, et que son titre de pasteur l'autorise à leur donner des maîtres capables de leur enseigner la doctrine chrétienne, personne n'est en droit de l'empêcher [4] ». C'était, en effet, une coutume reçue alors que les curés pouvaient fonder pour les pauvres, sans dépendre de l'écolâtre, des écoles de charité; cette coutume devait être, vingt ans plus tard, expressément reconnue par les parlements [5]. On

[1] Claude Bretagne devint plus tard prieur de l'abbaye de Saint-Germain, à Paris. — [2] Jacques Callou, l'un des prêtres les plus estimables de Reims, avait été choisi en 1674 par Maurice Le Tellier pour relever son séminaire; il mourut en odeur de sainteté en 1714. — [3] BLAIN, p. 163. — [4] BLAIN, p. 163. — [5] Cf. POMPÉE, *Rapport...*, p. 143.

vit bientôt combien avait été sage ce choix du terrain légal; quand les oppositions de l'écolâtre se firent jour, on se trouva en mesure d'échapper à ses coups.

D'ailleurs, le curé que M. de la Salle proposa aux suffrages de l'assemblée était un homme de tête, capable de soutenir ses droits. M. Dorigny, curé de Saint-Maurice, était, en effet, un prêtre zélé, tenace dans ses desseins, assez indépendant de caractère pour n'être point intimidé, et en même temps si pondéré, qu'il avait l'estime des autorités civile et religieuse. Le chanoine de la Salle fut chargé de le pressentir et même de lui faire des propositions.

La Providence conduisait évidemment toute cette affaire ; car M. Dorigny avait formé le projet de créer dans sa paroisse une école de charité, et il travaillait à attirer un ecclésiastique dans sa maison pour y instruire les pauvres de Saint-Maurice. Les avances du chanoine parurent trop avantageuses au curé pour n'être pas acceptées sur-le-champ. « La seule condition qu'on vous demande pour ce marché, dit M. de la Salle, est de paraître l'auteur de cette école, et de lui prêter votre nom. Presque tous vos paroissiens sont pauvres, vous leur devez une instruction qu'ils ne peuvent se procurer; vous la leur donnerez par la bouche de M. Nyel et de son petit compagnon, que nous vous présentons pour faire l'office de maîtres d'école. Prenez-les pour vôtres, et, dans l'occasion, paraissez les avoir mis en œuvre pour l'instruction de vos paroissiens[1]. »

Le curé de Saint-Maurice ne souffrit point de retard dans l'exécution d'une œuvre qu'il souhaitait si ardemment. Il offrit de loger sous son toit et de recevoir à sa table M. Nyel et son jeune compagnon. La pension de cent écus servie par Mme Maillefer suffirait à la pension des deux maîtres. Ainsi protégé par le curé de Saint-

[1] Blain, p. 164.

Maurice, Adrien Nyel n'aurait point à redouter l'écolâtre.

Ce fut le 15 avril 1679 que s'ouvrit l'école de Saint-Maurice. Elle est à bon droit considérée comme la première école de l'Institut des Frères. Les murs de la classe ont disparu; mais le souvenir en est conservé dans l'église Saint-Maurice par un monument érigé à la gloire de l'humble chanoine de la Salle [1]. Près du groupe de la Salle s'élève un autre monument à la gloire de Nicolas Roland. Le fondateur de l'*Enfant-Jésus* est à sa place dans l'église Saint-Maurice; on se plaît à le voir près de son cher disciple, qui devint plus grand que lui, mais qui vécut de ses inspirations.

Dès que l'école fut ouverte, M. de la Salle se retira. L'œuvre de Saint-Maurice était l'œuvre de Mme Maillefer, l'œuvre de M. Dorigny; il avait trop de modestie pour la regarder comme son œuvre propre. S'il visita Nyel dans sa classe, ce fut par amitié, et non par autorité. S'il lui donna des conseils, ce fut seulement pour condescendre aux désirs d'un homme qui mettait en lui toute sa confiance. Il crut que Dieu ne lui demandait plus rien de ce côté, et il se remit avec simplicité à ses devoirs de chanoine. La Providence le tira bientôt de cette vie cachée où il voulait s'enfermer.

§ III

FONDATION DE L'ÉCOLE SAINT-JACQUES. — M. DE LA SALLE FAIT VENIR LES MAITRES PRÈS DE SON HOTEL. — L'ÉCOLE SAINT-SYMPHORIEN 1679-1680

La nouvelle école attira promptement l'attention des habitants de Reims. Comme elle avait recueilli les enfants

[1] Il est regrettable qu'aucune plaque commémorative ne rappelle, dans la rue, l'emplacement de cette première école.

pauvres, livrés jusque-là au vagabondage et au vice, elle avait rendu au faubourg Saint-Maurice la tranquillité et la salubrité morale. Les deux maîtres, précieux auxiliaires du curé, enseignaient, avec la lecture et le calcul, la doctrine chrétienne et la bonne tenue, de sorte qu'en peu de jours le quartier eut changé d'aspect.

Ces heureux résultats touchèrent vivement une pieuse veuve de la paroisse Saint-Jacques. Riche et sans enfants, d'ailleurs gravement malade, Mme Lévêque de Croyère se préoccupait de l'usage de sa fortune. Désireuse d'en consacrer une partie aux bonnes œuvres, elle estimait qu'aucune œuvre n'avait de conséquences plus profondes que l'éducation des enfants. Bien longtemps, elle avait déploré l'ignorance et le vice où croupissaient les pauvres de sa paroisse. A peine eut-elle appris la transformation opérée par Nyel à Saint-Maurice, qu'elle voulut le voir.

Nyel, de son côté, ne demandait qu'à multiplier les fondations. Il se rendit avec empressement au désir de Mme de Croyère. Dans une conversation fort insinuante, il lui raconta ce qu'il avait fait à Rouen, les succès qu'il avait obtenus; il la mit au courant des méthodes qu'il suivait, des espérances qu'il fondait sur la ville de Reims. Sachant en quelle estime elle avait la vertu de M. de la Salle, il ne manqua point de se prévaloir de sa protection et même de son amitié. Le prudent chanoine, disait-il, avait mené si habilement l'affaire de Saint-Maurice, que Mme de Croyère ne pouvait confier à des mains plus sûres son généreux dessein.

Mme de Croyère, qui ne souhaitait que d'être persuadée, fit aussitôt mander M. de la Salle. Celui-ci hésita d'abord. Il craignait, dans Adrien Nyel, l'imprudence et l'agitation. A son avis, mieux valait établir solidement une seule école qu'en élever plusieurs sur des fondements ruineux. Cependant il avait une conscience trop délicate pour s'opposer au bien conçu par un autre, et il

consentit à faire visite à Mme de Croyère. La pieuse malade le reçut comme un envoyé de Dieu, et le supplia d'entreprendre l'œuvre qu'elle désirait fonder. « Il faut, dit-elle, que je profite d'une occasion si favorable; car il y a longtemps que Dieu m'a mis au cœur la pensée de fonder une école sur ma paroisse, et je suis bien aise d'en voir l'accomplissement avant ma mort[1]. » Touché de dispositions si apostoliques, M. de la Salle promit encore une fois son concours, et régla avec la malade les conditions d'exécution. Mme de Croyère assura une rente annuelle de cinq cents livres pour l'entretien de deux maîtres, et promit de laisser à sa mort une somme de dix mille livres pour garantir la rente à perpétuité. Elle n'eut point la joie de voir ouvrir son école, car elle mourut six semaines après cet entretien. Mais, par son testament, elle en avait assuré la fondation. Les héritiers, en effet, n'ont jamais manqué de servir la rente de cinq cents livres pour l'école Saint-Jacques, soit à M. de la Salle lui-même, soit, après son départ de Reims, au supérieur des Frères.

La fondation acceptée, Adrien Nyel dut chercher des collaborateurs. Trois jeunes gens lui offrirent leur concours[2]. Après une formation pédagogique fort élémentaire, il en plaça deux à Saint-Jacques et le troisième à Saint-Maurice. Grâce à ces recrues, l'école Saint-Jacques put être ouverte au mois de septembre 1679[3].

Les maîtres, au nombre de cinq, ne formaient point une communauté. Cependant ils étaient logés et nourris ensemble au presbytère de Saint-Maurice. M. Dorigny trouva que la charge était lourde. Il ne recevait que huit cents livres pour cinq hommes. Il exigea deux cents livres pour chacun d'eux, sans compter leur entretien. Comme il ne s'agissait que d'une question d'argent,

[1] Maillefer, p. 29. — [2] Lucard, *Annales*, p. 9. — [3] Blain, *Vie...*, t. I, p. 167.

M. de la Salle prit les maîtres à son compte et promit d'ajouter aux huit cents livres le surplus demandé. Il se liait donc de plus en plus étroitement à l'œuvre des écoles. Tandis qu'il ne croyait être que l'ami des maîtres, il allait en devenir insensiblement le père.

Après six mois d'expérience, il se rendit compte, en effet, de ce qu'il pouvait attendre d'Adrien Nyel. Cet homme avait des qualités sérieuses. Il était profondément chrétien, et il ne cherchait dans l'éducation qu'un exercice d'apostolat. Très instruit de sa religion, il était près des enfants pauvres un catéchiste excellent. Son zèle était aussi ardent que désintéressé, et il était prêt à entreprendre toute œuvre qui lui paraissait bonne. Doué d'ailleurs d'un vrai talent pédagogique, il avait le don de se faire écouter des enfants, et il en était assez respecté pour que le bon ordre fût assuré dans son école, tant qu'il y était présent.

Mais cette généreuse nature présentait de profondes lacunes. Nyel était trop entreprenant, il ne savait pas mesurer l'usage de ses forces morales ni modérer son zèle. Toujours en quête de quelque chose de nouveau, il était fréquemment en voyage, provoquant des fondations d'écoles, cherchant des maîtres. Son ardeur, surnaturelle sans doute, était aussi le fruit d'un tempérament très agité. Un tel homme n'était point fait pour diriger une communauté. Aussi les maîtres se trouvaient-ils très isolés et abandonnés. Ils avaient d'autant plus besoin d'être unis par un lien puissant, qu'ils n'étaient attachés que par leur bonne volonté; aucun engagement ne les retenait; aucune formation intellectuelle et religieuse ne les avait accoutumés à se suffire. Nyel absent, ils se trouvaient dans le désarroi. De là une certaine négligence dans l'accomplissement de leurs devoirs de maîtres. De là moins de progrès dans les élèves. On vit même que la tenue était moins bonne que les premiers jours. Si on n'avait apporté au mal un prompt remède,

les écoles de charité eussent été gravement compromises [1].

M. de la Salle aperçut le danger. Il résolut de le conjurer. Comme les maîtres d'école n'avaient ni chef ni règlement, il prit en main leur direction et leur traça une règle de vie. Des heures furent fixées pour le lever des maîtres, pour les repas, pour l'ouverture des classes. Jusque-là, ces maîtres inexpérimentés avaient dirigé leurs classes sans méthode, sans entente, et chacun suivait son caprice; il leur donna des avis pour les amener à une conduite uniforme, condition essentielle de succès.

Son intervention ne fut point une ingérence ambitieuse. Il cherchait si peu à exercer l'autorité, que, dès qu'il eut rempli ce devoir de charité, dès qu'il crut avoir sauvé l'œuvre de la ruine, il se retira et en laissa de nouveau tout le soin à M. Nyel. Du reste, il s'en explique lui-même clairement : « Je m'étais figuré, dit-il dans son *Mémoire,* que la conduite que je prenais des écoles et des maîtres serait une conduite extérieure, qui ne m'engageait à leur égard à rien autre chose qu'à pourvoir à leur subsistance, et à avoir soin qu'ils s'acquittassent de leur emploi avec piété et avec application [2]. »

Mais c'est en vain qu'il s'éloigne; la grâce le ramènera. Il a beau s'effacer devant Nyel, il devra revenir; car Nyel n'a ni les qualités d'un organisateur ni la mission d'un fondateur. Ce germe de l'Institut, si humble encore, mais plein d'un si grand avenir, ne se développera que dans le cœur et par les soins de Jean-Baptiste de la Salle. Il voit que l'œuvre va périr s'il ne s'en mêle encore. Que faire? Les maîtres habitent loin de sa maison; il ne peut les visiter aussi souvent que leurs besoins l'exigent. Ils encombrent d'ailleurs le presbytère de Saint-Maurice, depuis surtout que leur nombre s'est accru. M. de la Salle estime que toutes les difficultés

[1] Blain, t. I, p. 187. Maillefer, p. 30. — [2] Blain, *Vie...*, p. 167.

s'aplaniraient, si les maîtres avaient une maison où ils fussent seuls, tout près de son hôtel, où il pût aisément les surveiller et les encourager. Nyel applaudit d'autant plus volontiers au projet, qu'il serait ainsi déchargé, du moins en partie, d'une surveillance qui lui pesait.

Le transfert de la petite troupe se fit aux fêtes de Noël 1679. Les maîtres s'installèrent pour dix-huit mois dans une maison que M. de la Salle avait louée près de la sienne. Cette maison était certainement située sur la paroisse Saint-Symphorien. C'est là en effet qu'habitait, depuis 1664, rue Sainte-Marguerite, la famille de la Salle[1].

Dès qu'il eut les maîtres sous la main, le zélé chanoine veilla sur eux avec un dévouement plus continu. Il les visita plus souvent. Il leur traça une règle plus précise ; seuls dans leur maison, les maîtres pouvaient, en toute liberté, en suivre les moindres prescriptions. Dans de fréquents entretiens, il leur donna de précieux avis concernant la piété et l'accomplissement de leurs devoirs d'état.

Adrien Nyel n'était point ombrageux ; il ne fit qu'applaudir aux efforts de M. de la Salle pour la formation des maîtres. Pour lui, il se préoccupait surtout d'en recruter de nouveaux. Lorsqu'il eut trouvé deux autres collaborateurs, il n'eut d'autre pensée que de créer une troisième école dans la maison qu'on venait de louer. Le quartier Saint-Symphorien était populeux, et les

[1] Le frère Lucard, *Annales*, p. 9, a tort de dire que la maison où furent transférés les maîtres était située rue de la Chanvrerie (rue de l'Arbalète). Il suppose que M. de la Salle habitait encore l'hôtel de la Cloche. Il n'avait pas eu connaissance des travaux du chanoine Cerf. (Voir la bibliographie.) Du reste, M. Hannesse a découvert sur les registres de Saint-Symphorien l'acte de sépulture du frère Christophe (24 mai 1682), « maistre d'eschole chez M. de la Salle. » Donc M. de la Salle était bien alors sur la paroisse Saint-Symphorien : il en résulte que c'est sur cette même paroisse que les maîtres furent placés en 1679. Frère Bernard, p. 35, dit au reste que la maison était « derrière Saint-Symphorien, proche le rempart ».

pauvres n'y avaient point d'école gratuite. Aussi M. de la Salle n'opposa-t-il aucune difficulté à cette fondation.

Par ses soins vigilants, la nouvelle école ne devint pas seulement plus nombreuse, mais aussi plus réglée que les deux autres [1].

Le vertueux chanoine ne consacrait cependant que la moindre partie de son temps à cette œuvre naissante. Il se rendait très fidèlement aux offices du chœur. Il n'avait point cessé de poursuivre ses études; et ce fut en cette année 1680, qu'il subit ses derniers examens et prit le bonnet de docteur en théologie [2]. Il s'appliquait avec zèle au ministère actif, et des âmes nombreuses recherchaient le bienfait de sa direction. Pendant ce temps, il achevait l'éducation de ses frères; trois d'entre eux, en effet, demeuraient avec lui.

Dans un des voyages entrepris pour ses affaires, durant cet hiver de 1680, un fâcheux accident faillit lui coûter la vie. Surpris par la nuit au milieu d'une campagne couverte de neige, il s'égara et tomba dans un fossé profond. Il n'en sortit que par de longs et pénibles efforts. Une infirmité contractée à cette occasion lui rappela jusqu'à la mort le danger qu'il avait couru et la protection quasi miraculeuse qu'il avait éprouvée de la part de Dieu. « Il n'en parlait jamais, dans la suite, qu'avec les sentiments les plus vifs de reconnaissance [3]. » Après que Dieu lui avait si miséricordieusement sauvé la vie, pouvait-il ne pas la lui consacrer entièrement? Il va le faire généreusement, en s'engageant encore davantage dans l'œuvre des écoles.

[1] Blain, p. 170. Maillefer, p. 31. — [2] Maillefer, p. 31. Nous croyons que Blain a tort de rapporter le doctorat à l'année 1682. — [3] Maillefer, p. 32. Blain, p. 168. Nous ne savons pas quelle infirmité résulta de cet accident : les biographes parlent en termes généraux d'une « rupture ».

§ IV

JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE EST AMENÉ INSENSIBLEMENT A PRENDRE LES MAITRES DANS SA MAISON. — IL TRIOMPHE DES OPPOSITIONS DE SA FAMILLE ET DE SES PROPRES RÉPUGNANCES
1680-1682

Le règlement donné aux maîtres n'avait point établi l'ordre pour longtemps dans la nouvelle maison. Pour maintenir dans la piété et la régularité les six jeunes maîtres qu'il avait sous sa direction, il eût fallu à M. Nyel plus d'esprit de suite, plus de stabilité. Ses absences continuelles livraient ces jeunes gens à tous leurs caprices. Autant il avait de succès dans les écoles, autant il montrait peu d'aptitude à diriger une communauté. A mesure que les maîtres négligeaient leur règlement, ils devenaient mécontents d'eux-mêmes et de leur position [1]. Ils furent pris de dégoût pour leur vocation, et ils auraient abandonné leurs écoles, si M. de la Salle n'était intervenu pour sauver l'œuvre menacée.

Lorsque le saint chanoine eut constaté le mal, il resta quelque temps fort perplexe. Il voyait clairement qu'il fallait, sans tarder, choisir entre deux partis : abandonner les maîtres, ou bien en prendre résolument la direction complète. En effet, son esprit de régularité ne pouvait souffrir le désordre qui régnait chez eux; il aurait mieux aimé rompre avec eux qu'entretenir des relations sans utilité; car il ne concevait pas qu'une œuvre d'éducation chrétienne pût être menée à bien par des hommes qui n'étaient pas profondément pieux et vertueux. Mais comment briser les liens qui déjà l'unissaient à ces humbles maîtres d'école? Il sentit alors combien son

[1] LUCARD, *Annales*, p. 10.

cœur s'était attaché à eux en leur faisant du bien. Son zèle, d'ailleurs, lui commandait de ne pas laisser périr une œuvre si providentiellement entreprise. Dans un généreux élan, il prit devant Dieu la résolution de tenter un nouvel effort pour établir l'ordre et la ferveur dans la communauté des maîtres.

Mais ce résultat, il ne pourrait l'atteindre qu'en prenant les maîtres dans sa propre maison, qu'en vivant avec eux. Cette perspective l'effraya. Que dirait le monde, sa famille surtout, s'il recevait dans son hôtel, et à sa table, des gens d'une condition si inférieure à la sienne? Pourrait-il vaincre ses propres répugnances, et mener une vie commune avec des jeunes gens du peuple, dépourvus de cette politesse exquise dans laquelle il avait été élevé ?

Toujours fidèle à prendre conseil dans ses incertitudes, il profita d'un voyage à Paris pour consulter le Père Barré [1]. Il ne pouvait s'adresser à un homme plus éclairé ni plus expérimenté. Ce religieux minime, « puissant en œuvres et en paroles, savant dans les voies intérieures [2], » n'envisageait en toutes choses que la gloire de Dieu, et dirigeait les âmes avec une grande fermeté vers la perfection, aux dépens de l'égoïsme et des intérêts humains : nous en aurons bien des preuves dans la suite de cette histoire. Il était, plus que personne, « au fait des écoles chrétiennes. » Il avait ouvert des écoles gratuites à Rouen pour les jeunes filles pauvres, et avait groupé les maîtresses en congrégation. Depuis qu'il était à Paris, il avait essayé de réunir en communauté les maîtres des

[1] Cf. HENRI DE GRÈZES, *Vie du R. P. Barré*. La visite au Père Barré est d'une date un peu incertaine. LUCARD, dans les *Annales*, la place entre Pâques de 1681 et le 23 juin de la même année. En plaçant cette visite un an plus tôt, nous sommes plus conformes au texte de MAILLEFER, p. 33; du frère BERNARD, p. 37-39; de BLAIN, p. 174. Tous les trois supposent que c'est après sa visite au Père Barré que M. de la Salle reçut les maîtres chez lui pour les repas; or c'est certainement au 24 juin 1680 qu'ils commencèrent à prendre leurs repas chez lui. — [2] BLAIN, p. 171.

écoles de charité, afin de les sanctifier par l'observance d'une même règle de vie [1]. L'échec qu'il avait subi dans cette entreprise l'avait convaincu que les maîtres ne se suffiraient pas à eux-mêmes, qu'ils ne se grouperaient, d'une façon stable, qu'autour d'un homme qui prendrait sur eux de l'ascendant par ses exemples et ses paroles.

La connaissance qu'il avait de Nyel, depuis qu'il l'avait vu à Rouen, permit au Père Barré d'affirmer que cet homme agité et inconstant ne serait jamais un bon chef de communauté. Il reconnut au contraire promptement en M. de la Salle, dont la vie était si sainte et le caractère si heureusement trempé de douceur et de fermeté, l'homme prédestiné à la création d'une œuvre si désirée et en même temps si difficile. Dieu lui communiqua-t-il à ce moment une claire vue de l'avenir? Nous ne le savons pas. Toujours est-il qu'il donna au zélé chanoine de Reims un conseil très catégorique. « Voulez-vous, lui dit-il, former vos maîtres à la piété et leur faire aimer leur état à cause du bien qu'ils y peuvent faire, vous devez les loger chez vous et vivre avec eux en leur société [2]. »

Jean-Baptiste rentra à Reims bien déterminé à suivre le conseil du vertueux minime. Mais, toujours sage dans ses démarches, il ne voulut rien précipiter. Le loyer de la maison des maîtres n'expirait qu'au mois de juin 1681. En attendant, et pour mieux ménager la transition, il reçut les maîtres chez lui pour les repas. Ce changement n'était pas, du reste, bien considérable. Depuis que les maîtres habitaient près de son hôtel, il faisait apprêter chez lui leur nourriture [3]; il devait paraître très naturel qu'ils allassent eux-mêmes la prendre là où elle se préparait.

M. de la Salle profita de la présence quotidienne des

[1] Bernard, p. 37. — [2] Lucard, *Annales*, p. 13. — [3] Bernard, p. 35, le dit expressément.

maîtres dans sa maison, pour s'emparer de leurs âmes et les porter au bien. Il les recevait dans une sorte de réfectoire, où chacun prenait, suivant les usages du temps, la portion qu'on lui donnait [1]. Dans la même salle mangeait, avec ses trois frères, le maître de la maison [2]. Tout était si bien ordonné, dans cette religieuse famille, que ce ne fut pas une nouveauté d'y garder le silence et d'y écouter une lecture. Faite dans des ouvrages bien choisis, la lecture tenait les maîtres dans le recueillement, et les instruisait de leurs devoirs religieux et professionnels. Elle devenait ensuite l'objet d'un entretien familier qui suivait les repas. Dans ces pieuses récréations, le chanoine de la Salle commentait le texte qu'on avait lu, ou bien il entrait en conversation plus intime avec les maîtres qui en avaient besoin. Après que leurs âmes avaient été si pieusement refaites, les maîtres retournaient pleins d'ardeur à leurs occupations [3].

Ainsi organisée, la petite communauté fit des progrès réels. Tout ce que les maîtres gagnaient en ferveur rejaillissait sur leurs écoles. Aussi les classes devenaient-elles de plus en plus florissantes, tant par le nombre que par la bonne tenue des élèves. Le reste de l'année 1680 s'écoula sans aucune autre transformation [4].

Au début de l'année suivante, M. de la Salle « vit bien que tout ce qu'il faisait pour former les maîtres à une piété solide ne produisait pas encore tout le fruit qu'il s'en était promis ». Il regrettait toujours que Nyel restât trop peu dans sa maison. Comme il dirigeait l'école Saint-Jacques, Nyel partait de grand matin et ne revenait que très tard [5]. Au reste, le fervent chanoine avait conçu pour ses protégés un idéal fort élevé, qu'eux-mêmes n'envisageaient point encore nettement. Il voulait

[1] Bernard, p. 40. Blain, p. 174. — [2] En effet, on fit à M. de la Salle le reproche de les faire manger à la même table que ses frères. — [3] Maillefer, p. 33. Lucard, *Annales*, p. 11. — [4] Maillefer, p. 33. — [5] Bernard, p. 35.

que des maîtres chrétiens, voués par désintéressement à l'éducation des pauvres, fussent pour leurs écoliers des exemples de religion et de vertu.

Une occasion se présenta bientôt de mettre ses jeunes disciples en face de cet idéal. Aux approches de la semaine sainte, en 1681, Nyel apprit que les magistrats de la ville de Guise avaient le dessein de créer une école gratuite pour les pauvres. Dès la première nouvelle, il résolut de partir pour Guise, afin de traiter l'affaire. Par déférence, il consulta M. de la Salle. Celui-ci profita de sa démarche pour lui représenter les inconvénients de ses fréquentes absences, pour le dissuader d'une visite qu'il jugeait prématurée et intempestive; en tout cas, lui disait-il, mieux vaudrait laisser passer les fêtes de Pâques, de peur que les maîtres, isolés dans leur maison, ne perdissent le fruit de ces solennités. Rien ne pouvait retenir Nyel, lorsqu'il était en face d'une fondation projetée. Il partit donc pour Guise, laissant ses compagnons à la garde de la Providence[1].

M. de la Salle profita de cette absence et de l'interruption des classes, à partir du mercredi saint, pour engager les maîtres dans une sorte de retraite spirituelle qui dura huit jours. « Il les prit chez lui chaque jour, depuis sept heures du matin jusqu'après leur prière du soir[2]. » Il les mit par là dans l'obligation « de se rendre assidus aux exercices journaliers qu'il leur avait prescrits quelque temps auparavant, et dont ils ne s'acquittaient pas assez fidèlement sous différents prétextes. Les principaux étaient l'oraison, la prière vocale à certaines heures, et la mortification des sens[3] ».

Lorsqu'il les eut sous les yeux, il reconnut aisément « beaucoup de petits désordres occasionnés par l'inapplication du supérieur à veiller sur eux[4] ». « Il remarqua

[1] Bernard, p. 39. Maillefer, p. 35. — [2] Ibid., p. 34. — [3] Ibid., p. 34. — [4] Blain, p. 174.

dans quelques-uns une piété superficielle, une vocation chancelante, et même des inclinations basses qui provenaient d'un défaut d'éducation[1]. » Par contre, plusieurs montraient de la piété et laissaient espérer de grands progrès. Leur saint bienfaiteur leur faisait « sentir leurs défauts, leur parlait avec douceur, étudiait leurs différents caractères, y conformait ses réprimandes; par cette industrie, il trouvait le moyen de réformer leur extérieur, en même temps qu'il réglait leur intérieur[2] ».

Après huit jours d'une vie sanctifiée par la prière et réglée par l'obéissance, les jeunes maîtres parurent des hommes tout nouveaux[3]. Lorsque Nyel, revenu de Guise, où il avait perdu son temps et sa peine, fut témoin de cet heureux changement, il ne sut comment témoigner à M. de la Salle son admiration et sa reconnaissance. Animé du plus sincère désintéressement, il le supplia de garder les maîtres dans sa maison. Il subissait d'ailleurs lui-même l'ascendant du vertueux chanoine; il avait éprouvé, dans l'affaire de Guise, la pénétration de son esprit et la justesse de ses observations; c'est ce qui le rendit désormais plus déférent à son égard et plus docile à ses conseils[4].

Cette retraite de huit jours avait instruit M. de la Salle; le succès l'avait encouragé. Il avait constaté que ces jeunes maîtres, s'ils étaient imparfaits, étaient du moins susceptibles de formation; en les gardant encore sous sa main, il avait bon espoir d'en faire des instituteurs pieux et zélés. Afin d'achever son œuvre dans leurs âmes, il continua de les recevoir depuis sept heures du matin jusqu'après la prière du soir; ils ne sortaient de son hôtel que pour aller à leurs écoles[5].

Dans la pensée de M. de la Salle, ce séjour prolongé dans sa maison n'était qu'un essai. Avant de s'engager

[1] Maillefer, p. 34. — [2] Ibid., p. 34. — [3] Blain, p. 174. — [4] Maillefer, p. 35. — [5] Blain, p. 175.

plus avant, il voulait éprouver la volonté des maîtres; aussi discret que zélé, il ne leur eût point imposé de vivre avec lui, s'il avait senti qu'il leur était à charge. D'un autre côté, il souhaitait de ne froisser ni sa famille ni ses frères, et il les accoutumait par degrés à le voir dans la société des maîtres[1]. Dès qu'il fut assuré que les maîtres s'attachaient à lui, et que les exercices de la vie commune leur plaisaient, il prit le parti de les loger dans son hôtel. Ce nouveau pas, qui fut décisif, il le franchit le 24 juin 1681. A dater de ce jour commence pour lui la passion douloureuse : humiliations, travaux, souffrances physiques et morales, rien ne lui sera épargné. Les grandes œuvres de l'Église ne se fondent, comme l'Église elle-même, que par le crucifiement d'une victime.

Sitôt que M. de la Salle eut exécuté sa résolution, les contradictions commencèrent. Déjà le monde l'avait trouvé singulier. Depuis deux ans qu'il s'occupait des maîtres, sa conduite avait paru étrange. Mais on avait gardé le silence, par respect pour son titre de chanoine et par égard pour la haute situation de sa famille. Lorsque les maîtres habitèrent définitivement dans sa maison, toutes les critiques se donnèrent libre cours. On ne comprenait pas qu'un homme de condition, un membre du Chapitre, consentît à vivre avec de si petites gens. C'était déroger que d'admettre à sa table de simples maîtres d'école sans naissance, sans éducation. Le vêtement des maîtres, en effet, formé d'un petit habit noir avec un rabat, sans manteau ni capote, n'annonçait que la pauvreté[2]; on n'y trouvait pas même ce cachet religieux qui, dans la mise simple du moine, a coutume de gagner le respect. Tous ces bruits de l'opinion s'éteignaient avant d'atteindre M. de la Salle; il affirmait trop de décision dans toute sa conduite, pour

[1] Blain, p. 175. — [2] Bernard, p. 42.

qu'on osât de vive voix lui reprocher son attitude[1]. Mais les critiques arrivaient à sa famille et l'exaspéraient.

Ces excitations du public animaient, en effet, ses parents contre lui. Sa manière de vivre leur causait une profonde humiliation. A leurs yeux, Jean-Baptiste ne savait pas garder son rang. Tant que sa vertu, si austère fût-elle, ne l'avait pas mêlé aux gens de rien, ils l'avaient tenue en grande estime, ils l'avaient même appréciée comme un moyen sûr d'avancer dans les honneurs ecclésiastiques. Mais, par la folie de ses relations, il compromettait à la fois sa dignité et son avenir. Comme il était l'aîné de sa maison et chargé de la tutelle de ses frères, ses proches parents s'assemblaient parfois chez lui et venaient s'asseoir à sa table[2]. On ne lui ménageait point alors les reproches, on l'accusait de négliger le soin de ses frères pour élever des instituteurs sans manières, qui ne savaient que l'*a b c*. D'après le témoignage d'une de ses tantes, il écoutait tout patiemment, les bras croisés sur la poitrine, et ne répondait rien[3]. Ces fêtes de famille, auxquelles il se prêtait volontiers, étaient pour lui autant d'épreuves.

Sa famille lui faisait surtout un crime de tenir ses jeunes frères à la même table que les maîtres d'école. Libre à lui de communiquer avec des gens qu'on estimait vulgaires et grossiers; mais il devait préserver de ce contact ses jeunes frères, destinés par leur naissance à un milieu plus élevé et à des mœurs plus délicates. Comme toutes ces observations ne changeaient point sa résolution, ses parents furent d'avis qu'il fallait à tout prix lui enlever ses trois frères. L'un d'eux, l'aîné, très attaché à Jean-Baptiste, n'y consentit jamais; le second se laissa entraîner au bout de cinq ou six mois, et se retira chez sa sœur Marie, épouse de Jean Maillefer; le

[1] BERNARD, p. 42. — [2] Ibid., p. 42. — [3] Ibid., p. 42-43.

plus jeune fut placé, pour continuer ses études, chez les chanoines réguliers de Senlis[1].

Loin de le détourner de son œuvre, ces oppositions n'aboutirent qu'à l'y fixer. On lui déchira le cœur en lui arrachant deux frères qu'il aimait tendrement. Ses réserves d'affection et de dévouement se portèrent alors, avec une force nouvelle, sur ces humbles maîtres qui formaient sa famille d'adoption. Sa délicatesse avait un peu souffert du commerce journalier de ces natures vigoureuses, pleines de ressources, mais encore sauvages, que l'éducation n'avait pas affinées. Mais la grâce l'aida; il put vaincre ses propres répugnances, et bientôt il se complut dans ce milieu modeste qu'il avait accepté. Il n'en recevait d'ailleurs que des consolations. Nyel lui-même s'était rangé de bonne grâce à la règle qui gouvernait la maison[2].

La fervente communauté venait de célébrer les fêtes de Noël, lorsqu'elle commença à essaimer. L'année 1682 fut particulièrement féconde en fondations; car la bénédiction de Dieu suivait de près les premières tribulations.

Tandis que les parents de M. de la Salle n'avaient cherché qu'à le vexer pour le retirer de son entreprise, ils l'avaient, en fait, rendu libre. Déchargé du soin de ses frères, il put suivre les inclinations surnaturelles que Dieu lui mettait au cœur. Pour se dérober aux importunités de sa famille, et pour soustraire les maîtres à la dissipation d'une maison très fréquentée et d'un quartier très populeux, il loua une maison

[1] M. de la Salle avait quatre frères vivants : Remy, Jacques, Louis, Pierre. Jacques était entré chez les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, à Paris, dès 1678. Il restait donc, avec Jean-Baptiste, Remy, âgé de trente-un ans; Louis, âgé de dix-huit ans; Pierre, âgé de quinze ans. Tous les biographes s'accordent à dire que c'est l'aîné qui resta avec lui. Mais d'autres insinuent que ce fut Louis, le futur chanoine de Reims. Ainsi M. Hannesse dit que « son frère Louis resta chez lui ». (*Bulletin du diocèse de Reims*, 1893, p. 147.) Mais Louis n'était pas l'aîné. Nous manquons de moyens pour éclaircir cette question. — [2] Blain, p. 178.

située rue Neuve, en face du couvent Sainte-Claire[1]. Il en prit possession le 24 juin 1682. C'est là que prendra naissance l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes.

§ V

FONDATION D'ÉCOLES CHARITABLES A BETHEL, A GUISE, A CHATEAU-PORCIEN ET A LAON 1682

Avant même que l'Institut fût fondé, le bon renom des écoles charitables de Reims s'était répandu dans les villes voisines. Dans la seule année 1682, quatre demandes furent adressées à M. de la Salle. Le vertueux chanoine, quoiqu'il eût reçu de nouveaux maîtres pleins de zèle, ne se pressait pas de les appliquer aux écoles. Il estimait qu'un certain temps de formation leur était nécessaire, pour acquérir l'habitude des vertus chrétiennes et les connaissances indispensables à de bons instituteurs.

[1] L'ancienne rue Neuve de Reims porte aujourd'hui le nom de rue Gambetta. La maison que loua M. de la Salle était non loin de l'angle formé par la rue Neuve et par la rue de Contray. Il y avait alors une entrée par la rue Neuve; on entre aujourd'hui par la rue de Contray. La maison se trouva insuffisante; M. de la Salle en loua une autre qui était contiguë; plus tard il en loua une troisième avec jardin, au fond de la cour du **Leu**, rue de Contray : c'est là qu'il transféra l'école fondée sur Saint-Symphorien. La maison de la rue Neuve fut achetée par les Frères en 1700, et confisquée plus tard par la Révolution. En 1880, elle fut rachetée par la Société anonyme des écoles libres, sans que les acheteurs eussent connu sa première destination. Elle a été ainsi providentiellement rendue aux Frères. Les Frères y tiennent actuellement une *école primaire* de cinq classes, une *école complémentaire* de deux classes, une *école professionnelle* avec ateliers de menuiserie, de tissage, de serrurerie et ajustage, de modelage. — D'après le chanoine Cerf, il faut reléguer parmi les légendes le passage de M. de la Salle dans la maison de la rue des Anglais, numéro 18. Il passa directement de la rue Sainte-Marguerite, où était son hôtel, à la rue Neuve. Cf. CERF, *le Premier berceau de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes;* Reims, Bugg, 1889. Broch. de 15 p.

Cependant il céda, dès les premières semaines de 1682, aux instances que lui faisait la ville de Rethel. M. Cervelet, curé de la paroisse, avait mis en jeu, pour vaincre ses hésitations, l'influence du conseil municipal et du duc de Mazarin. Une fois la détermination prise, M. de la Salle eut à cœur de faciliter, par ses générosités, l'établissement de la nouvelle école. Les registres de délibération du conseil en ont conservé le souvenir[1]. On y lit, à la date du 18 février : « M. de la Salle offre de fournir les fonds nécessaires pour être employés à l'achat d'une maison qui servira à loger les maistres d'escolle pour instruire sans récompense les pauvres enfants de la ville, pourvu qu'il apparaisse d'un aultre fonds pour la nourriture et entretien des dits maistres d'escolle; pourquoi il prie le conseil qu'il lui plaise, pour l'avantage du public et éducation des enfants, de vouloir bien contribuer à ce que l'establissement si avantageux au public puisse estre fait. »

Le conseil, heureux d'avoir des maîtres pour les pauvres dans de si bonnes conditions, vota, dès la semaine suivante, « des remerciements au sieur de la Salle pour l'affection qu'il a pour cette ville, et pour sa libéralité, que le dit conseil est d'avis de recevoir; et pour l'accomplissement d'icelle, MM. les Échevins fourniront auxdits maîtres d'escolle la somme de cent cinquante livres pour chacun an, tant et si longtemps que le conseil croira que la ville sera en estat de pouvoir y fournir[2]. »

Déjà Nyel était à Rethel. Par sa présence, il avait activé les négociations. La somme promise par la ville étant insuffisante, plusieurs bienfaiteurs unirent leurs efforts pour assurer aux maîtres une rente annuelle proportionnée à leurs besoins : on cite entre autres le duc de Mazarin, M. Cervelet, curé de Rethel, M. Favart, cha-

[1] Cf. Lucard, *Annales*, p. 15. Extrait du registre des délibérations de l'hôtel de ville de Rethel-Mazarin. — [2] Délibération du 26 février 1682. Registres de l'hôtel de ville de Rethel.

noine de Notre-Dame, et une demoiselle Anne Paton, veuve de Bonvarlet, qui promit, elle seule, cinquante livres de rente[1]. Les écoles gratuites se fondaient alors dans des conditions fort modestes, puisque le traitement d'un maître ne s'élevait, en moyenne, qu'à deux cents livres. Si M. de la Salle, avec une prudence qu'on ne saurait trop louer, exigeait des garanties, ce n'était que pour assurer strictement la subsistance de ses instituteurs.

Nyel put ouvrir la nouvelle école dès le 1er mars. Les enfants pauvres, abandonnés jusqu'alors, s'y pressèrent en foule. La population fut très satisfaite des procédés des maîtres et des résultats qu'ils obtenaient parmi les élèves. Les magistrats et le clergé s'applaudirent d'avoir procuré à la ville une si heureuse institution.

Le duc de Mazarin s'y intéressait vivement. Il voyait souvent Nyel et l'interrogeait sur cette société de maîtres, si pieusement dirigée à Reims par M. de la Salle. Plein d'estime pour un homme de condition qui s'appliquait, avec tant de zèle, à une œuvre si obscure et si importante néanmoins, il témoigna le désir de voir le vertueux chanoine. Dans l'intérêt de ses écoles, M. de la Salle n'hésita pas à faire le voyage de Rethel[2]. Alors s'établirent, entre le grand seigneur et l'humble chanoine, des relations de mutuelle sympathie, qui aboutirent plus tard à de nouvelles fondations.

Cependant Dieu ne permettait point que les joies de son serviteur fussent sans mélange; les humiliations venaient à point pour l'empêcher de se complaire dans les honneurs. Ainsi ses biographes racontent qu'après avoir reçu du duc de Mazarin les plus hauts témoignages de bienveillance et de considération, il essuya, de sa part, des refus très pénibles. Quelques années après l'établissement des écoles de Rethel, le duc conçut le dessein d'assigner sur ses domaines une rente perpétuelle de deux cents livres

[1] Cf. LUCARD, *Annales*, p. 16. — [2] MAILLEFER, p. 42. BLAIN, p. 181.

pour l'entretien des maîtres. L'affaire était conclue avec M. de la Salle; le contrat, déjà rédigé, allait être signé. Mais des esprits brouillons se jetèrent à la traverse et firent échouer le projet. Un jour leur suffit pour changer les dispositions du duc. Lorsque M. de la Salle se présenta pour signer, il trouva le seigneur de Mazarin indifférent, « d'humeur à plaisanter à ses dépens[1]. » Sans manquer de respect envers le duc, et sans se départir de sa modération ordinaire, il rejeta avec fermeté les conditions humiliantes qu'on lui proposait, et souffrit sans se plaindre les mots blessants qui lui furent adressés[2]. Sa conduite respectueuse et calme toucha profondément le duc. Car celui-ci, non content d'assurer ensuite aux écoles une rente de quatre-vingts livres, s'entendit avec M. de la Salle pour fonder, en 1685, une sorte d'école normale où se formeraient les instituteurs destinés à ses domaines[3].

Les écoles de Rethel fournirent à M. de la Salle une autre occasion de souffrir pour son œuvre et de faire éclater son désintéressement. Deux personnes riches lui avaient laissé une somme assez considérable pour la fondation. Il avait déjà les titres et les papiers, lorsque les héritiers, irrités de voir échapper une part de leurs espérances, menacèrent de lui intenter procès. Il aima mieux renoncer à ses droits que de plaider. Dans une entreprise toute basée sur la charité, il ne voulait pas qu'on pût le soupçonner d'attachement aux biens de la terre. D'ailleurs, de tels exemples de vertu, en attirant les bénédictions divines, stimulaient encore la générosité des âmes zélées[4].

[1] Blain, p. 181. — [2] Blain, p. 181. — [3] Il en sera question au chapitre suivant. — [4] En effet, les dons affluèrent à l'école de Rethel : en 1683, le chanoine Favart donna une maison aux Frères; en 1692, Mlle Paton leur en légua une autre. Avec une somme de 1 600 livres qui lui fut donnée, M. de la Salle en acheta deux autres, l'une en 1692, l'autre en 1704. Cf. Lucard, *Vie...*, p. 57, d'après les minutes de Me Mistris, à Rethel.

Jalouse des succès de Rethel, la ville de Guise voulut aussi avoir des maîtres pour ses pauvres. L'année précédente, on s'en souvient, elle avait mandé Nyel; mais l'affaire, désapprouvée par M. de la Salle, n'avait point abouti; la ville n'avait pu garantir aux instituteurs une rente convenable. En 1682, les seigneurs du lieu s'entendirent pour assurer la fondation. Le duc de Mazarin donna la maison et le mobilier; Mlle de Lorraine, duchesse de Guise, promit une rente de quatre cents livres pour les deux maîtres. M. de la Salle pria Nyel d'ouvrir l'école, au mois de juillet 1682, après l'avoir remplacé à Rethel par Nicolas Vuyart. Mais Nyel ne resta point longtemps à Guise. Les deux maîtres qu'il y laissa, encore inexpérimentés, ne furent pas goûtés. Il fallut que M. de la Salle les remplaçât par deux nouveaux sujets qu'il avait pris le temps de façonner à leur devoir; ceux-ci s'attirèrent l'estime et la considération, à tel point que le nombre de leurs élèves fut bientôt doublé, et que d'autres maîtres leur furent adjoints[1].

En multipliant les maîtres, il fallait aussi accroître les ressources. A une date qu'il nous est impossible de préciser, on recourut à un moyen fort ingénieux: on reçut, comme demi-pensionnaires, des enfants de familles aisées[2]. Par là on respectait le principe, demeuré inviolable dans l'Institut, que les petites écoles sont tenues gratuitement. Ce cas n'est point isolé dans les annales de l'Institut : que de fois les bénéfices réalisés dans les pensionnats n'ont-ils pas servi à l'entretien de maîtres

[1] Maillefer, p. 44-45. Lucard, *Annales*, p. 17. — [2] D'après l'*État des communautés des Frères*. (Archives nat., L. 963.) Le document qui relate ce fait est un Mémoire écrit en 1777, au moment où les Frères étaient en instance pour être légalement reconnus dans le ressort du parlement de Paris. Le document ne dit pas à quelle époque les Frères de Guise commencèrent à recevoir des enfants à demi-pension; il affirme seulement que ce fut « pour suppléer à la modicité des revenus ».

qui enseignaient gratuitement dans les écoles populaires!

Une autre école avait été ouverte le 30 juin à Château-Porcien. Nous ne connaissons cette fondation que par une lettre écrite par M. de la Salle au maire et aux échevins de cette petite ville du Rethélois. Elle est datée du 20 juin 1682.

« Quand je ne prendrais, dit-il, que très peu d'intérest à ce qui regarde la gloire de Dieu, il faudrait que je fusse bien insensible pour ne me pas laisser toucher par les instantes prières de monsieur votre doyen et par la manière obligeante avec laquelle vous me faites l'honneur de m'escrire aujourd'huy. J'aurais grand tort, messieurs, de ne pas vous envoyer des maistres d'escolles de notre communauté, veus l'empressement et l'ardeur que vous me témoignez avoir pour l'instruction et l'éducation chrestienne de vos enfants. Soyez donc, je vous prie, persuadez que rien ne me sera plus à cœur que de seconder en cela vos bonnes intentions, et que, dès samedy prochain, je vous envoyeray deux maistres d'escolles dont j'espère que vous serez satisfaits, pour commencer leur escolle le lendemain de Saint-Pierre, et vous suis extrêmement obligé de toutes vos honnestetés et vous prie de me croire avec respect[1], etc... »

Cette lettre nous montre que les autorités civile et religieuse étaient d'accord pour demander des maîtres chrétiens pour les enfants pauvres. La même entente régnait à Laon; elle y contribua puissamment au succès d'une semblable fondation.

M. Guiart, curé de Saint-Pierre-le-Vieux, à Laon, connaissait M. de la Salle; il avait eu l'occasion de le voir à Reims dans la communauté de Nicolas Roland. Dès qu'il apprit les grands fruits produits à Rethel et à

[1] Cette lettre a été découverte, en 1843, par Mgr Gousset. Nous l'avons copiée sur la collection officielle, série E, n° 87.

Guise par les instituteurs du chanoine de Reims, il résolut d'en obtenir pour sa paroisse. Ce n'est pas que la ville de Laon manquât de maîtres d'école. Mais, ou bien c'étaient des mercenaires plus occupés de recueillir des rétributions scolaires que d'instruire les enfants, ou bien c'étaient des clercs ou chantres, auxquels les devoirs paroissiaux ne laissaient pas assez de loisirs pour tenir sérieusement leurs classes. L'instruction des enfants était fort négligée; les pauvres surtout, qui ne pouvaient payer la redevance mensuelle, étaient complètement abandonnés. Il en résultait, dit le *Mémoire* que nous suivons, « un si grand dérangement et une si extrême ignorance des mystères de notre sainte religion et des petites lettres, que cela excitait à compassion[1]. »

La ville donna une maison pour loger les maîtres. Les chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Martin, Ordre des Prémontrés, s'engagèrent à fournir une partie de leur subsistance. M. Guiart se chargea du reste et assura la haute protection de César d'Estrées, évêque et duc de Laon. L'école fut ouverte au mois d'octobre 1682[2], et le bien qui en résulta fut si frappant, que, l'année suivante, les magistrats du conseil votèrent une subvention annuelle de cent cinquante livres pour l'entretien des maîtres.

M. Nyel, toujours prêt à de nouvelles entreprises, avait quitté Guise pour fonder l'école de Laon. Il parut avoir pris dans cette ville un peu de stabilité, car il y demeura plus de deux ans. Ce ne fut qu'en 1685 qu'il en partit pour prendre, à Rouen, une retraite méritée par de nombreux travaux.

[1] *Mémoire de l'établissement des Frères des Écoles chrétiennes gratuites dans la ville de Laon.* Manuscrit conservé aux archives de la maison mère. Les dates y sont généralement fautives. — [2] Lucard, *Annales*, p. 19. Maillefer, p. 45, dit que l'école de Laon n'ouvrit qu'en 1683. Nous avons pris la date de 1682, parce que le vote du conseil de ville, qui est certainement du 19 novembre 1683, a été fait un an après la fondation.

Ces quatre fondations, faites en une même année, permirent à M. de la Salle de pressentir quel essor pourrait prendre son œuvre, s'il lui donnait tous ses soins. Aussi allait-il l'organiser et lui consacrer entièrement sa vie.

CHAPITRE III

LES COMMENCEMENTS DE L'INSTITUT

1682-1688

---

§ I

COMMENT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE EST AMENÉ A FONDER UN INSTITUT.
— IL PERD DES SUJETS ET IL EN REÇOIT DE NOUVEAUX. —
IL DEVIENT LE CONFESSEUR DES MAITRES. — SES EXEMPLES DE VERTU
1682

Le 24 juin 1682 est la date de naissance de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes. Ce jour-là, en effet, Jean-Baptiste de la Salle rompait avec tout son passé et entrait définitivement dans sa voie. Déjà ses frères l'avaient quitté, sa famille s'était éloignée de lui. Mais jusque-là il avait encore habité son riche hôtel de la rue Sainte-Marguerite, et les maîtres avaient été reçus dans sa maison. Quoiqu'il fût très mêlé à tous leurs exercices, il y avait cependant une distinction entre eux et lui; il leur restait en quelque façon étranger. Mais, au nouveau domicile de la rue Neuve, cette différence s'efface; la maison commune est la maison des maîtres; bien qu'il paye le loyer, M. de la Salle n'est au milieu d'eux que

comme l'un d'entre eux. C'est une communauté qui commence à vivre.

Bien modestes sont les débuts de cette nouvelle famille religieuse. Le fondateur ne voit autour de lui qu'une dizaine de jeunes instituteurs. Aucun vœu ne les lie; aucun habit particulier ne les distingue des séculiers; aucune règle écrite ne les gouverne. Ils sont unis par la charité, et les exemples de leur chef leur servent de constitutions.

D'ailleurs, M. de la Salle ne voit point encore clairement l'avenir. Il n'agit point en vertu d'un plan concerté d'avance. La Providence le guide, et il exécute au jour le jour ce que Dieu lui demande. C'en est fait, il a voué son existence à l'instruction des pauvres et à la préparation des maîtres; mais il ne sait pas encore jusqu'où sa fidélité le conduira.

Les desseins de Dieu, lorsque l'homme n'y met pas obstacle, se déroulent suivant un ordre logique. Aussi pouvons-nous prévoir que M. de la Salle sera amené bientôt à fonder un Ordre religieux nouveau, pour la direction des Écoles chrétiennes et gratuites.

Que veut-il, en effet, sinon donner aux pauvres des maîtres chrétiens, des maîtres qui aient le courage de consacrer leur vie à ce travail obscur, des maîtres qui, sans espoir de gain, enseignent, avec un zèle toujours égal, les éléments du savoir humain et les principes de la religion? Or une telle mission ne pouvait être remplie que par des hommes gardant le célibat et adonnés à la pratique des plus pures vertus chrétiennes.

L'enseignement était alors presque entièrement entre les mains des prêtres et des clercs qui, par état, vivaient en dehors du mariage. Les maîtres laïques, eux-mêmes, gardaient la plupart du temps le célibat. Cet usage ne tomba que lentement durant le XVIII[e] siècle. Lorsque Napoléon I[er] organisa l'Université, il eut d'abord la pensée d'obliger tous les maîtres à n'avoir point d'autre

famille que leurs élèves. En vertu de cette coutume ancienne, M. de la Salle aurait donc été incliné à maintenir dans le célibat les maîtres qu'il assemblait pour ses écoles.

D'autres raisons cependant devaient le déterminer. La question pécuniaire ne fut pas sans influence. Car si les maîtres des écoles payantes n'avaient qu'une condition modeste, les maîtres des écoles gratuites étaient fatalement condamnés à la pauvreté. En effet, dans les écoles payantes, les maîtres avaient trois sources principales de revenus : une rente moyenne de deux cents livres, tirée de fondations scolaires; la contribution des enfants, qui payaient chacun de trois à cinq livres par an; les redevances en nature, que les habitants de chaque région scolaire se faisaient un devoir d'acquitter[1]. Dans les écoles gratuites, comme nous l'avons déjà vu, on assurait au maître le logement et une rente moyenne de deux cents livres; les enfants ne donnaient aucune rétribution; aucun don en nature ne pouvait être imposé aux habitants. Comment des maîtres si dénués de ressources auraient-ils pu fonder une famille? Comment auraient-ils pu, sans la ferveur religieuse, passer leur vie dans une telle pauvreté? Ou bien il fallait renoncer à tenir les écoles gratuites d'une façon permanente et laisser les classes populaires dans le vice et l'ignorance, ou bien il fallait que les instituteurs des pauvres vécussent dans le célibat.

Plutôt que de laisser les pauvres sans maîtres, M. de la Salle dut prendre ce dernier parti. L'esprit de l'Église était d'ailleurs très favorable à une telle conclusion. L'Église, en effet, avait approuvé le vœu de chasteté

[1] Sur la situation financière des anciens maîtres d'école, consulter Allain, *l'Instruction primaire en France avant la Révolution*, p. 130. La rétribution scolaire des enfants variait avec le pays, et surtout avec l'âge des élèves et l'enseignement reçu : la moyenne était sept à huit sols par mois, soit environ quatre livres par an.

pour les congrégations d'hommes voués aux œuvres de zèle, et pour des congrégations de femmes appliquées à l'enseignement.

Mais la vertu n'est garantie dans le célibat qu'à la condition d'être sauvegardée par une vie religieuse intense. Sans la piété nourrie d'exercices quotidiens, sans la mortification qui impose l'éloignement du monde et la garde des sens, la chasteté est toujours en péril. L'œuvre de M. de la Salle, pour être solide, devra donc être bâtie sur les vœux de religion comme sur d'inébranlables fondements.

Gardien fidèle de la vertu de chasteté, l'esprit religieux sera du reste la condition du succès de l'éducation chrétienne des enfants pauvres. Ces pauvres abandonnés qu'il recueille, M. de la Salle veut les instruire; mais il veut surtout les moraliser. Pour remplir ce programme apostolique qu'il leur trace, les maîtres devront avoir sur les lèvres les paroles de la foi, et dans leurs actes les exemples de la vertu. Cela suppose dans leur cœur un foyer de vie chrétienne que, seule, la profession religieuse peut y entretenir.

Ces raisonnements ne prirent cette forme explicite, aux yeux de M. de la Salle, qu'en 1684, lorsqu'il tint la première assemblée de l'Institut. Mais déjà ils étaient en germe dans son esprit, dès 1682, lorsqu'il vint s'établir dans l'humble maison de la rue Neuve.

Justement convaincu que l'ordre dans la vie est une condition de la vertu, M. de la Salle commença par régler sa communauté naissante. Même dans son hôtel, il avait accoutumé les maîtres à faire leurs exercices religieux en commun et à des heures déterminées. Cette régularité monastique s'accentua encore dans la nouvelle maison. Depuis l'heure matinale du lever jusqu'au soir, pas un instant de la journée n'était abandonné au caprice. On passait de la prière à l'école et de l'école à la prière. Le temps même des repas et des récréations n'était pas un

complet délassement : une lecture de table fixait l'esprit sur des pensées sérieuses ou sur des récits édifiants; la conversation devenait ensuite le commentaire de ce qu'on avait entendu.

Une vie si austère, presque sans détente, produisit bientôt la lassitude. Les maîtres, qui avaient moins cherché à être des religieux que des instituteurs, « trouvèrent leur vie ennuyeuse, leurs exercices trop gênants, leur nourriture trop simple, leur liberté trop à l'étroit[1]. » Ils avaient vécu sous la direction de Nyel, et ils avaient contracté près de lui des habitudes d'indépendance et de laisser-aller qui s'accommodaient mal du régime austère qu'imposait M. de la Salle. Durant les premiers mois, ils avaient goûté la piété et la régularité du saint chanoine; mais, après les premiers attraits de la nouveauté, ils avaient senti leur volonté fléchir sous le joug.

Péniblement affecté de cette défaillance, M. de la Salle mit tout en œuvre pour retenir ses chers disciples; nous verrons dans la suite que tout départ, même le mieux motivé, déchirera son cœur de père. Mais ni ses larmes ni ses exhortations ne purent retenir ces âmes découragées. Il dut se résigner à une cruelle séparation[2].

Il ne tarda pas à reconnaître que Dieu lui-même veillait sur son petit troupeau et qu'il en avait écarté, par une disposition providentielle, les brebis indociles dont la présence eût été dangereuse. Les vides furent promptement comblés. Des vocations très riches d'espérances, où le talent des écoles se joignait aux plus consolantes dispositions de piété, ranimèrent le courage du saint directeur. Dans ces nombreuses recrues, il put faire un choix : il renvoya, malgré des signes non équivoques de piété, des jeunes gens qui manquaient de talent et d'aptitude pour l'enseignement[3]. A part deux ou trois anciens, sa communauté se trouva composée de membres nou-

[1] MAILLEFER, p. 46. — [2] Ibid., p. 47. — [3] BERNARD, p. 46. BLAIN, p. 179.

veaux, tout disposés à subir son influence et à se laisser façonner par lui à la vie religieuse. Grâce à ce renouvellement de personnel, la ferveur régna dans toutes les âmes, et la maison prit l'aspect d'une irréprochable régularité.

Cette crise fit comprendre à M. de la Salle la nécessité d'une direction intérieure uniforme pour tous les sujets de sa communauté[1]. La multiplicité des confesseurs entraînait la variété, sinon l'opposition, d'esprit et de conduite. Les maîtres eurent d'abord la pensée de s'adresser tous à M. de la Salle lui-même : la confiance qu'ils avaient dans ses lumières et l'affection que leur inspirait sa bonté les y invitaient. Une crainte respectueuse suspendit leur dessein, et ils s'adressèrent successivement à divers confesseurs. Pour différents motifs, aucun d'eux ne fut goûté. C'est alors que les disciples s'enhardirent à exprimer l'objet de leurs vœux. M. de la Salle était leur père; il les avait assemblés autour de lui; il les connaissait, et il les aimait. Qui, mieux que lui, pouvait les comprendre et les diriger?

Le saint directeur hésita quelque temps à se rendre à leur désir. Sans doute, il leur donnerait une direction plus assidue et plus appropriée à leurs besoins; mais que d'inconvénients il avait à redouter! Vivant tout le jour au milieu de ses pénitents, pouvait-il être assuré de leur parfaite ouverture de conscience? Après avoir prié Dieu et consulté des hommes sages, il accepta cependant de confesser toute sa communauté. Mais, en directeur prudent et avisé, il prit des mesures efficaces pour assurer aux âmes la liberté dont elles avaient besoin[2].

Dans cette vue, il leur procura fréquemment des confesseurs extraordinaires. Toujours inquiet d'avoir uni, en sa personne, le titre de confesseur avec celui de

[1] Cf. Bernard, p. 43; Maillefer, p. 39-40; Blain, p. 177-178. — [2] Blain, p. 178.

supérieur, il suppliait les confesseurs extraordinaires de lui déclarer franchement s'il n'en résultait pas de graves inconvénients. Aucun d'eux ne lui conseilla jamais de renoncer à cette pratique, et il y demeura fidèle jusqu'à ses derniers jours.

Dès qu'il eut pris en main la direction intérieure de ses disciples, un progrès notable se manifesta dans la communauté. « Tous prenant l'esprit de leur père, ils avaient les mêmes maximes, les mêmes vues, les mêmes sentiments; ils n'avaient tous qu'un cœur et qu'une âme[1]. » Cette unité d'esprit faisait régner la charité. La charité mutuelle rendait les âmes heureuses, et la régularité n'était plus, dès lors, « qu'un joug aimable et un fardeau léger[2]. »

M. de la Salle avait du reste le secret de rendre douce sa supériorité et de tempérer, par la tendresse, la force de sa direction. Il vivait au milieu de ses disciples et s'appliquait à leur faire oublier sa naissance. Il semblait lui-même l'oublier, tant il se mettait à leur portée par son affabilité. Son exquise politesse ne servait qu'à le rendre simple et plus aimable. En effaçant ainsi les distances, il gagnait tous les cœurs. Il évitait de commander et de rien obtenir par autorité; grâce à l'impulsion qu'il leur donnait, les âmes voulaient le bien par elles-mêmes et avaient conscience de l'accomplir par des actes tout spontanés. Son historien se plaît à nous faire remarquer l'heureuse initiative qu'il provoquait chez ses disciples : « En se contentant de leur inspirer son esprit, il leur laissait la satisfaction flatteuse d'être eux-mêmes les auteurs de leur manière de vie et de leurs pratiques, et de devenir leurs propres législateurs[3]. »

Pour les pousser dans la voie de la vertu, il avait des moyens plus puissants que la parole; il les entraînait par la force de ses exemples. Déjà l'esprit d'oraison et

[1] BLAIN, p. 178. — [2] MATTH., XI, 30. — [3] BLAIN, p. 178.

la mortification, ces deux vertus qui vont caractériser et féconder sa vie, se révélaient d'une manière éclatante.

Non content des heures qu'il consacrait à la prière avec sa communauté, il se retirait fort souvent dans un jardin solitaire qu'il avait loué près des Augustins, non loin des remparts. Là, il livrait son esprit à l'oraison et son corps à la pénitence. Il déchirait sa chair par de sanglantes disciplines, à tel point que son sang marquait la place où il avait prié. « Ah! dit son biographe, si les murailles du petit cabinet qui lui servait de cellule pouvaient parler, que ne diraient-elles pas... des pieux excès dans lesquels le jetait l'ivresse spirituelle du vin nouveau qu'il commençait à goûter[1]! »

Longtemps il avait lutté contre le sommeil. Résolu de vaincre cet ennemi des oraisons prolongées, il avait recours à des procédés aussi rigoureux qu'ingénieux. Sur son prie-Dieu il disposait une pierre à arêtes vives, de façon que, si la tête tombait alourdie par le sommeil, il se réveillait ranimé par une sensation douloureuse[2].

Élevé dans une grande distinction de manières, il avait paru d'abord porté à la vanité et à la recherche dans ses vêtements et dans sa chevelure[3]. Mais les exemples de modestie qu'il présenta firent promptement cesser les critiques. Quand on le verra bientôt couvert de l'humble habit des Frères, on l'accusera plutôt de déroger. Mais déjà l'humiliation lui plaît. Dans une visite que sa charité lui inspire, il voit son surplis de chanoine souillé par les vomissements d'un malade incommodé; il ne se plaint pas, il ne se cache pas, il s'expose à la risée publique en traversant les rues dans cet état[4].

Pour maîtriser plus sûrement sa chair, il lui mesure les aliments. Durant la semaine sainte, ses privations vont jusqu'à l'excès; son jeûne est presque compl[et]

[1] Blain, p. 182. — [2] Bernard, p. 19. — [3] Ibid., p. 20. — [4] Ibid., p. [illegible]

depuis le Jeudi saint jusqu'au dimanche de Pâques. A la peine de cette abstinence s'ajoute bientôt la douleur d'une maladie d'estomac[1]. Lorsque, en 1684, il voudra se résoudre à suivre entièrement le régime des Frères, il devra triompher des répugnances d'un estomac révolté par les privations qu'il aura déjà subies.

Ainsi détaché de son corps, le vertueux chanoine n'aura pas moins de courage pour sacrifier les honneurs ecclésiastiques et les richesses de son patrimoine.

§ II

JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE SE DÉMET DE SON CANONICAT ET LE CÈDE A M. FAUBERT. — SON DIRECTEUR L'EMPÊCHE D'ALLER S'ÉTABLIR A PARIS
1683

La ferveur des jeunes maîtres fut bientôt soumise à une redoutable tentation, celle de la défiance. La vie austère qu'ils menaient ne les effrayait pas; mais l'avenir les inquiétait. Tant que M. de la Salle les soutiendrait, tant qu'ils auraient la force de porter le poids du travail, tout irait bien assurément. Mais, si leur vertueux chef venait à leur manquer, que deviendraient-ils? Dépourvus des plus indispensables ressources, incapables de se livrer à un autre travail qu'à celui des écoles, ils seraient réduits à la mendicité. Lors même que M. de la Salle leur resterait fidèle, ils se trouveraient condamnés à une vieillesse malheureuse; l'hôpital serait leur unique asile en cas de maladie[2].

Le saint chanoine eut vite pénétré le fond de leurs cœurs. Du reste, ils ne lui cachèrent pas les motifs de leur tristesse. « Ils lui dirent avec franchise qu'ils ne voyaient rien de fixe ni de stable dans leur établisse-

[1] Bernard, p. 20-21. — [2] Blain, p. 185-186.

ment; que le moindre événement pouvait renverser tous ses projets; qu'il était triste pour eux de sacrifier leur jeunesse pour le service du public dans un état flottant, sans être assurés de trouver un asile à l'ombre duquel ils pussent se reposer de leurs travaux, lorsque l'âge ou les infirmités les mettraient hors d'état de continuer[1]. »

M. de la Salle, plein d'abandon à la Providence, pensa qu'il suffirait, pour remonter ces âmes abattues, de ranimer leur foi. Le langage évangélique qu'il leur tint, fidèlement conservé par les *Mémoires* du temps, mérite d'être cité pour l'encouragement des âmes apostoliques[2].

« Hommes de peu de foi, leur dit-il, vous prescrivez, par votre peu de confiance, des bornes à une bonté qui n'en a pas. Certainement, si elle est infinie, universelle et continuelle, comme vous n'en doutez pas, elle aura toujours soin de vous, et elle ne vous manquera jamais. Vous cherchez de l'assurance; ne l'avez-vous pas dans l'Évangile? La parole de Jésus-Christ est votre contrat d'assurance; il n'y en a point de plus solide, car il l'a signé de son sang, il l'a muni du sceau de sa vérité infaillible. Pourquoi entrez-vous donc en défiance? Si les promesses positives d'un Dieu ne peuvent calmer vos inquiétudes et vos alarmes sur l'avenir, cherchez des fonds de rentes qui les équivalent. Considérez les lis des champs, c'est Jésus-Christ lui-même qui nous invite à les regarder, et les herbes de la campagne; et admirez avec quelle opulence Dieu les a chargés d'ornements et de beautés. Rien ne leur manque, et Salomon lui-même, dans tout l'éclat de sa gloire, n'était pas si bien vêtu. Ouvrez les yeux sur les oiseaux qui volent en l'air, ou sur les plus petits animaux qui rampent à terre; aucun ne manque du nécessaire, Dieu pourvoit à leurs besoins. Sans grenier, sans cave, ils trouvent partout une nourriture que Dieu leur tient prête et présente. Sans semer

[1] MAILLEFER, p. 52. — [2] BLAIN, p. 187.

sans moissonner, ils rencontrent leur subsistance ; le Père céleste s'en est chargé. Si sa main bienfaisante et libérale étend ses soins jusque sur les plus vils insectes que l'homme foule aux pieds, jusqu'au foin qui sèche et qui sert d'aliment au feu, pouvez-vous croire, gens de peu de foi, que celui auquel vous consacrez votre jeunesse, et auquel vous dédiez vos travaux, vous abandonne dans votre vieillesse et vous laisse traîner dans la misère une vie employée à son service? Ranimez donc votre confiance en une bonté infinie, et faites-lui honneur en lui abandonnant le soin de vos personnes. Sans trouble sur le présent, sans inquiétude sur l'avenir, n'étendez vos soins qu'au moment que vous avez à vivre, et ne chargez point le jour qui coule des prévoyances du jour qui suit. Ce qui vous manquera le soir, le lendemain vous le fournira, si vous savez espérer en Dieu. Dieu fera plutôt des miracles que de nous laisser manquer. Après la parole de Jésus-Christ, je vous en donne pour preuve l'expérience de tous les saints. Les miracles de la Providence sont journaliers, et ils ne cessent qu'à l'égard de ceux qui s'en défient[1]. »

Si M. de la Salle était parvenu à cette perfection de confiance en Dieu, ses disciples en étaient encore loin. Quelque pénétrantes que fussent ses paroles, elles trouvaient leurs cœurs fermés. Une pensée secrète les rendait insensibles à ces exhortations sublimes. Ils finirent par la manifester ouvertement : « Il vous est facile, lui dirent-ils, de nous tenir de pareils discours. Vous ne manquez de rien ; vous êtes bien établi, vous avez du bien, vous avez, de plus, un canonicat; tout cela vous met à couvert de la misère dans laquelle nous tomberons infailliblement, si les écoles viennent à manquer[2]. »

Ces réflexions, d'une franchise un peu rude, furent

[1] Ces paroles, tirées de Blain, p. 187, paraissent être un commentaire plutôt qu'un extrait du *Mémoire* de M. de la Salle; car Maillefer, p. 52, ne les donne pas aussi longuement. — [2] Maillefer, p. 53.

une révélation pour M. de la Salle. Loin d'adresser aux maîtres aucun reproche, il confessa avec simplicité qu'ils avaient raison. Pourvu d'une riche prébende et d'un patrimoine considérable, il sentit qu'il n'avait pas le droit de leur prêcher un complet abandon à la Providence; il souffrit de cette impuissance, et fut humilié de sa condition. Il n'aurait d'empire sur ses disciples, et ses conseils ne feraient impression sur leurs âmes, que lorsqu'il se serait dépouillé de tout et se serait rendu semblable à eux [1].

Il eut alors des heures d'angoisse et de douloureuse hésitation. Devenir pauvre comme ses disciples, sacrifier son patrimoine et sa prébende, il espérait en avoir le courage. Mais ne commettrait-il pas une grave imprudence? Si l'œuvre des écoles, qui ne faisait que de naître, venait à tomber, quel serait son propre avenir [2]? Mais allait-il, à son tour, se défier de la Providence? S'appliquant à lui-même son discours sur l'abandon à Dieu, il résolut dans son cœur d'opérer le complet dépouillement de tous ses biens.

Sa première pensée fut d'employer son patrimoine à fonder de nouvelles écoles [3], et de vivre avec les maîtres du revenu de son canonicat. Mais avant de prendre un parti définitif dans une affaire si grave, il voulut consulter. Il s'adressa d'abord au Père Barré, religieux minime, que ses supérieurs avaient rappelé de Rouen à Paris depuis 1676 [4].

Le Père Barré semblait désigné, en effet, pour donner des conseils sur la question des écoles. Depuis 1662, il n'avait cessé, tant à Paris qu'à Rouen, de travailler à l'instruction des pauvres. Grâce à son zèle, une congrégation de religieuses enseignantes s'était formée à Rouen; depuis son arrivée à Paris, il avait groupé des

[1] Maillefer, p. 53. — [2] Blain, p. 188-189. — [3] Blain, p. 189-190. Maillefer, p. 53. — [4] Bernard, p. 50.

maîtres d'écoles charitables sous le nom de *Frères du saint Enfant-Jésus*. Mais la réponse du fervent religieux était facile à prévoir; il conseillerait à M. de la Salle la conduite qu'il avait tenue lui-même à l'égard de ses religieuses. Quand leur bienfaiteur, M. de la Haye, avait été sur le point de leur manquer, il avait réuni à Paris les plus anciennes Sœurs avec quelques-uns de ses amis, pour étudier le moyen d'assurer l'existence de la congrégation. Boudon, le saint archidiacre d'Évreux, qui était présent, avait dit : « Fondez vos établissements sur la Providence, cela vaudra mieux que tous les contrats. » Le Père Barré avait pris cette parole au pied de la lettre, et c'est à dater de ce jour que les religieuses de Rouen ont porté le nom de *Sœurs de la Providence*[1].

M. de la Salle écrivit donc au Père Barré pour lui exposer son plan, et le pria de lui en dire son sentiment sans le flatter[2]. Le saint minime ne trouva pas le dessein de M. de la Salle assez parfait. Il lui répondit que son idée ne venait pas de Dieu, que ses écoles devaient être établies sur le seul fondement de la Providence, et qu'il serait criminel de leur procurer un autre appui; qu'il devait prendre pour règle de conduite cet endroit de l'Évangile où Jésus-Christ dit à ses disciples : « Les renards ont des tanières, et les oiseaux du ciel ont des nids et des retraites; mais le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête. Les renards, ajoutait-il, ce sont les enfants du siècle, qui s'attachent aux biens de la terre. Les oiseaux du ciel, ce sont les religieux, qui ont leur cellule pour asile. Mais ceux qui, comme vous, se destinent à instruire et à catéchiser les pauvres, ne doivent point avoir d'autre partage sur la terre que celui du Fils de l'homme. Ainsi, non seulement vous devez vous dépouiller de tous vos biens, mais encore renoncer à

[1] LUCARD, *Vie...*, p. 61, d'après le *Recueil des avis et des conférences du R. P. Barré*. Ms. arch. de la Providence, Rouen. — [2] MAILLEFER, p. 54.

votre bénéfice, et vivre dans un abandon général de tout ce qui pourrait partager votre attention à procurer la gloire de Dieu[1]. »

Pour écrire une telle lettre, il fallait que le Père Barré eût en bien haute estime la vertu de son saint ami. C'était l'héroïsme à son plus haut degré qu'il lui proposait. Bien qu'il fût prêt à tout, M. de la Salle éprouva une certaine surprise en face d'une décision si catégorique. Aussi prudent que courageux, il prit le temps de méditer, aux pieds de son crucifix, les paroles du vertueux minime. Plus il priait, plus la fascination du complet sacrifice s'exerçait sur lui. Les réflexions qui se pressèrent alors dans son âme ont trop de prix pour que l'histoire ne les recueille pas avec fidélité[2].

« 1° J'ai la bouche fermée, et je ne suis point en droit de tenir aux maîtres le langage de perfection, que je leur faisais sur la pauvreté, si je ne suis pauvre moi-même; ni sur l'abandon à la Providence, si j'ai des ressources assurées contre la misère; ni sur la parfaite confiance en Dieu, si un assez bon revenu m'ôte tout sujet d'inquiétude.

« 2° En demeurant ce que je suis, et eux ce qu'ils sont, leur tentation continuera, parce que ce qui en fait le sujet subsistera, et je ne pourrai y apporter de remède; car ils trouveront toujours, dans mon revenu, un prétexte spécieux et même raisonnable, pour autoriser leur défiance sur le présent et leur inquiétude sur l'avenir.

« 3° Une tentation si plausible en apparence ne manquera pas d'avoir, tôt ou tard, l'effet que le démon en attend : les maîtres, ou tous ensemble, ou tour à tour, sortiront et me laisseront une seconde fois la maison vide, et les écoles sans personne propre à les conduire.

« 4° Cette désertion, qui fera éclat dans la ville, fera peur à tous ceux qui pourraient avoir la pensée de se

[1] Maillefer, p. 54. — [2] Nous les empruntons à Blain, qui dut les tirer du *Mémoire* de M. de la Salle, t. I, p. 191.

faire maîtres d'école : leur vocation se glacera ; et avant que d'entrer dans la maison, ils seront saisis de la même tentation que ceux qui en sont sortis.

« 5° Les écoles sans maîtres assurés tomberont avec leurs fondations; en ce cas, les héritiers voudront rentrer dans les biens donnés pour les établir.

« 6° Par tous ces degrés de chute, l'institution des écoles chrétiennes et gratuites s'ensevelira sous ses ruines, et il ne faudra pas penser à la relever.

« 7° Quand même tous ces inconvénients ne seraient pas à craindre, dois-je, puis-je même être le supérieur de ces maîtres, sans cesser d'être chanoine ? Puis-je accorder l'assiduité à être à la maison, pour être à leur tête dans les exercices de piété et pour veiller sur eux, avec l'assiduité au chœur et à l'office canonial? Ces deux emplois sont-ils compatibles? et s'ils ne le sont pas, il faut donc renoncer à l'un ou à l'autre.

« 8° Il est vrai qu'une prébende canoniale n'est pas un obstacle aux bonnes œuvres, et que le soin d'assister au chœur et de chanter les louanges de Dieu n'empêche pas de rendre d'autres services à l'Église et de se livrer au salut des âmes. On peut partager son temps entre ces deux nobles fonctions, et faire voir que, pour être chanoine, on ne doit pas être oisif hors du chœur, ni chercher dans ce titre un honnête prétexte pour prendre, au sortir des stalles, un repos aussi long que le reste du jour; mais est-il vrai que je puisse être tout à la fois bon chanoine et bon supérieur d'une communauté qui demande résidence? Si je remplis dignement ce dernier emploi, je dois omettre toutes les fonctions du premier; car, obligé d'être toujours dans la maison, je ne puis jamais être au chœur. Ainsi, si ces deux devoirs ne peuvent s'allier, il faut prendre parti pour l'un ou pour l'autre. Cinq ou six heures d'office canonial par jour seraient une trop grande brèche à l'assiduité que je dois dans une maison dont j'ai la direction.

« 9° Or, dans ce choix, qu'est-ce qui peut me déterminer? De quel côté dois-je faire pencher la balance? La plus grande gloire de Dieu, le plus grand service de l'Église, ma perfection, le salut des âmes : voilà les objets que je dois me proposer et les fins qui doivent me diriger; mais si je ne prends conseil que de ces nobles motifs, je dois me déterminer à quitter mon canonicat, pour me livrer au soin des écoles et à l'éducation des maîtres destinés à les conduire.

« 10° Enfin, comme je ne me sens plus d'attrait pour la vocation de chanoine, il paraît qu'elle m'a quitté avant que j'en quitte l'état; cet état n'est plus pour moi, et, quoique je n'y sois entré que par la bonne porte, il me semble que Dieu me l'ouvre aujourd'hui pour en sortir. La même voix qui m'y a appelé semble m'appeler ailleurs. Je porte cette réponse dans le fond de ma conscience, et je l'entends quand je la consulte. Il est vrai que la main de Dieu m'ayant placé dans l'état où je suis, c'est elle-même qui doit m'en retirer. Mais ne paraît-elle pas assez visiblement me montrer aujourd'hui un autre état qui mérite la préférence, et m'y mener comme par la main? »

Après avoir mûri sa résolution de tout quitter, M. de la Salle en fit part à son directeur, et sollicita son approbation. M. Callou, supérieur du séminaire de Reims, était un homme de Dieu; mais il ne partageait point les sentiments du Père Barré. Persuadé qu'il était plus sage de fonder les écoles que de les exposer à une perte irréparable, convaincu aussi que le titre de chanoine n'était point incompatible avec les fonctions d'un supérieur de communauté, il ramena M. de la Salle à son premier projet[1] : son patrimoine servirait à fonder de nouvelles écoles, le revenu de sa prébende entretiendrait la communauté. Cette divergence de vues ne doit point sur-

[1] MAILLEFER, p. 56.

prendre. Le Père Barré et Nicolas Roland étaient l'un et l'autre des hommes très surnaturels : tous deux avaient formé des congrégations de religieuses enseignantes ; tandis que le Père Barré n'avait fondé la sienne que sur la Providence, Nicolas Roland avait assuré à la sienne des revenus modestes, mais suffisants. M. de la Salle pouvait-il blâmer son directeur de donner ses préférences au système adopté par Nicolas Roland?

Toujours soumis aux ordres de son directeur, l'humble chanoine continua à mener de front les fonctions du canonicat et les devoirs de supérieur de communauté. Mais il en sentit bientôt l'incompatibilité. D'après son *Mémoire,* « il lui parut visiblement, vers la fin de 1682, que Dieu l'appelait à prendre le soin des écoles, et que, devant être le premier à tous les exercices de la communauté, il ne pouvait assister aux offices aussi assidûment que son directeur l'exigeait[1]. » D'ailleurs, depuis le temps où Nicolas Roland l'avait persuadé d'échanger son canonicat pour une cure, il éprouvait pour la vie de chanoine une certaine répugnance. Si l'office divin lui plaisait, les œuvres de zèle avaient pour lui plus d'attrait. Il craignait toujours qu'une certaine inaction ne mît son âme en danger, et l'affection qu'il avait pour ses jeunes instituteurs lui faisait souhaiter, tant pour son bien que pour le leur, de ne plus les quitter. Il espéra que son directeur, frappé de ses raisons, lui permettrait de sacrifier du moins son canonicat.

Mais l'affaire traîna en longueur. Avant de se ranger à son avis, son directeur hésita durant huit à dix mois[2]. Pendant ce temps, son projet transpira au dehors. Cette indiscrétion lui attira la plus violente persécution. L'opinion publique le traita sévèrement; d'après les uns, « sa trop grande contention lui avait affaibli l'esprit ; » d'après les autres, « il ne faisait en cela que suivre son

[1] Blain, p. 193. — [2] Maillefer, p. 56.

génie qui donnait toujours dans l'extrême; » on espérait « qu'il ne trouverait pas de directeurs assez complaisants pour approuver un pareil travers ». Ses parents et ses amis, fort alarmés, le conjurèrent de peser toutes les conséquences de son projet : sa retraite serait pour la famille un déshonneur; les membres du chapitre seraient froissés d'une démission qui serait prise pour un acte de dédain; des accidents imprévus pourraient le jeter dans la misère, car son établissement n'était qu'une chimère qui ne tarderait pas à s'évanouir, et il aurait trop peu de crédit pour prévenir ou arrêter les coups qu'on pouvait porter à son œuvre [1].

Toutes ces attaques le trouvèrent impassible et résolu. « Le pis aller, dit-il, ce sera de demander l'aumône; s'il le faut, nous le ferons [2]. »

Cette constance inébranlable fit une vive impression sur son directeur. D'ailleurs, un ecclésiastique qui vivait chez M. de la Salle déclara nettement à M. Callou que le vertueux chanoine ne pouvait garder plus longtemps son canonicat avec la charge de supérieur. C'est alors, au mois de juillet 1683, que M. Callou consentit à ce que M. de la Salle suivît son attrait [3].

Heureux de ce consentement, M. de la Salle partit aussitôt pour Paris, afin de remettre sa démission entre les mains de son archevêque. Maurice Le Tellier avait eu connaissance de son projet, et il le désapprouvait. Pour mieux marquer sa désapprobation, il refusa l'audience que le chanoine de la Salle sollicitait, et partit pour Reims sans l'avoir entendu [4].

Néanmoins, ce voyage de Paris ne fut pas perdu pour notre Saint. Il était descendu au séminaire de Saint-Sulpice, où on lui faisait toujours le meilleur accueil, tant à cause du bon souvenir que son passage y avait

[1] Maillefer, p. 57. — [2] Blain, p. 200. — [3] Bernard, p. 51. — [4] Ibid., p. 51. Blain, p. 200.

laissé, qu'en raison de l'édification que sa présence procurait à la communauté[1]. Ses anciens directeurs l'encouragèrent dans ses desseins. M. de la Barmondière, alors curé de la paroisse, conféra longuement avec lui de l'œuvre des écoles gratuites, et approuva pleinement son désir de renoncer au canonicat. Il lui fit même promettre de venir bientôt, en personne, avec deux de ses maîtres, prendre la direction de l'école charitable de Saint-Sulpice. Les Pères Barré et Giry, du couvent des Minimes, regardèrent cette proposition du curé de Saint-Sulpice comme le moyen providentiel d'attirer dans la capitale la fondation de Reims. Sur leur conseil, le chanoine de la Salle prit un engagement envers M. de la Barmondière. Il croyait même si prochaine l'exécution de sa promesse, « qu'il laissa, dit son biographe, ses hardes comme pour gage de sa parole[2]. »

Le cœur tout rempli de ces espérances, M. de la Salle suivit à Reims son archevêque. Celui-ci, afin de ralentir par des longueurs un zèle qu'il jugeait intempestif, refusa encore de lui donner audience. Troublé par cette attitude de son supérieur hiérarchique, M. de la Salle craignit d'agir contrairement à la volonté de Dieu. Pour s'éclairer encore, il consulta les hommes les plus sages et les plus surnaturels. Il s'adressa en particulier à M. Philbert, professeur de théologie au séminaire, en qui l'archevêque mettait la plus entière confiance. Après avoir entendu ses raisons, tous lui donnèrent leur approbation. M. Philbert alla même jusqu'à lui conseiller de se retirer à Paris, soit pour se mettre à couvert des reproches de sa famille, soit pour implanter son œuvre dans un milieu plus propice à son développement[3].

Fort de tous ces suffrages, le saint fondateur essaya d'arriver jusqu'à l'archevêque; il se hâtait d'autant plus, que Maurice Le Tellier allait de nouveau quitter Reims.

[1] Bernard, p. 51. — [2] Blain, p. 201. — [3] Ibid., 202. Maillefer, p. 59.

Rebuté encore une fois, il se retira dans la cathédrale pour prier. Il répandait son cœur dans une ardente supplication au pied des saints autels, lorsqu'il fut surpris, immobile et comme en extase, par deux personnes qui le connaissaient. « Priez, dit l'une d'elles, pour M. de la Salle, qui perd l'esprit. — Vous dites bien, répliqua l'autre, il perd véritablement l'esprit; mais c'est l'esprit du monde qu'il perd, pour se remplir de l'esprit de Dieu[1]. »

Réconforté par la prière, notre Saint revient à la charge. A sa grande surprise, les portes de l'archevêché s'ouvrent devant lui. Le prélat le reçoit avec bonté et lui parle avec bienveillance : rien n'indique qu'il doive se montrer hostile à son projet. L'archevêque lui demande seulement s'il a reçu l'approbation d'hommes éclairés et prudents. M. de la Salle invoque l'autorité de M. Philbert. Aussitôt M. Philbert, qui était au chœur, est mandé par l'archevêque, et avoue timidement sa décision, en ajoutant « que M. de la Salle avait un frère très digne, auquel il pouvait donner sa prébende. — Il peut la donner à qui il lui plaira, répartit l'archevêque, et j'agréerai sa démission[2] ».

Cette réponse ne fut pas plus tôt donnée, que M. de la Salle dressa l'acte de sa démission et supplia l'archevêque d'agréer en sa place le nom de M. Faubert. M. Faubert, quoique sans naissance, avait acquis dans Reims une grande réputation par la parfaite régularité de sa vie et par son talent dans l'usage de la parole publique. Sans y réfléchir davantage, l'archevêque signa l'acte qui concédait à M. Faubert la prébende de M. de la Salle. Il est vrai qu'il sollicita lui-même M. de la Salle de préférer son propre frère à un étranger. Mais il n'insista pas, lorsque le fervent démissionnaire lui eut répondu simplement : « On ne me l'a pas conseillé[3]. »

[1] Blain, p. 203. — [2] Ibid., p. 203. — [3] Ibid., p. 204.

De retour à la rue Neuve, Jean-Baptiste de la Salle, tout enivré d'une joie céleste, rassembla ses disciples, et avec eux il chanta un *Te Deum* d'action de grâces [1].

Cependant l'affaire était loin d'être terminée. Dès qu'on apprit que l'acte de démission était signé et agréé, on entreprit de le faire rétracter. Que si le parti de se retirer était définitif, M. de la Salle devait du moins se choisir un autre successeur. Le public critiquait vivement l'acte de désintéressement sublime qui lui avait fait préférer un ecclésiastique pauvre à son propre frère. Sa famille s'indignait d'un choix qui la déshonorait et privait d'un bénéfice important l'un de ses membres. Le Chapitre surtout, qui comptait dans ses rangs les plus illustres noms de Champagne, ne voulait pas admettre dans sa noble corporation un homme d'aussi basse condition que M. Faubert.

Comme les provisions du nouveau chanoine n'étaient point expédiées, une lettre exprimant toutes ces doléances fut écrite à l'archevêque. On le suppliait de suspendre la nomination et d'influencer Jean-Baptiste de la Salle, afin qu'il transmît sa prébende à son jeune frère Louis. Maurice Le Tellier, qui partageait les sentiments de la famille et du Chapitre, chargea M. Callou, supérieur du séminaire et directeur de M. de la Salle, de faire revenir notre Saint sur sa décision.

M. Callou mit tout en œuvre pour négocier l'affaire « au gré de l'archevêque, du Chapitre, de la famille et de toute la ville ». Jean-Baptiste de la Salle lui répondit avec simplicité : « Si mon frère n'était point mon frère, je n'aurais aucune difficulté de le faire rentrer dans mon choix, et de lui donner la préférence au-dessus de celui que j'ai nommé, pour satisfaire aux désirs de M. l'archevêque; mais puis-je et dois-je me prêter à la voix de la nature et aux sollicitations qui l'appuient? » Un langage

[1] BLAIN, p. 206.

si profondément chrétien toucha vivement M. Callou. « A Dieu ne plaise, lui dit-il, que je vous conseille de faire ce que tant de monde désire de vous. Mettez en exécution ce que l'Esprit de Dieu vous inspire. Ce conseil, contraire à celui que je vous apportais, est le sien, et le seul qu'il faut écouter[1]. »

Instruit de l'issue de ces démarches, l'archevêque expédia les provisions de M. Faubert, qui prit possession de sa prébende le 16 août 1683.

Jean-Baptiste de la Salle, au comble de ses vœux, bénissait Dieu d'une double grâce : il avait brisé les entraves qui le paralysaient dans son œuvre; il avait transmis son bénéfice à l'un des prêtres qu'il estimait des plus méritants de la ville de Reims. M. Faubert était digne alors d'une si flatteuse appréciation. Aussi zélé que pieux, il travailla plusieurs années, dans la maison de M. de la Salle, à la formation de jeunes aspirants au sacerdoce. Mais dans la suite, après le départ de son bienfaiteur, il tomba dans le relâchement, à tel point que M. de la Salle avoua que, s'il avait pu prévoir cette défaillance, il ne lui aurait jamais résigné son bénéfice[2].

L'archevêque n'oublia point le jeune Louis de la Salle, dont il avait en vain soutenu les intérêts près de son frère aîné. Quelques années plus tard, en 1694, il lui conféra, sans en être sollicité, un canonicat dans sa cathédrale, et dit en plaisantant qu'il le faisait « pour réparer la folie de monsieur son frère[3] ».

Dès qu'il vit ses liens rompus, M. de la Salle voulut partir pour Paris. M. Philbert l'y poussait, M. de la Barmondière et le Père Barré l'y appelaient[4]. Aux yeux de M. Philbert, c'était l'unique moyen de faire tomber les critiques et d'éviter les reproches des mécontents. M. de la Barmondière avait hâte de mettre ses écoles de cha-

[1] Blain, p. 209. Maillefer, p. 63. — [2] Blain, p. 205. Bernard, p. 54. — [3] Ibid., p. 55. Blain, p. 204. — [4] Blain, p. 210.

rité sous la direction d'un homme d'un tel mérite. Quant au Père Barré, deux motifs principaux lui faisaient désirer ardemment l'arrivée du saint instituteur : à Paris, l'Institut naissant serait plus libre, plus en vue, plus national; M. de la Salle prendrait soin des *Frères du Saint-Enfant-Jésus*, établis par le Père Barré lui-même dans divers quartiers de la capitale, et dont l'existence était fort précaire [1].

Lié par sa promesse, conseillé par des hommes d'une si haute autorité, M. de la Salle n'attendait pour partir que l'autorisation de son directeur. M. Callou la lui refusa de la manière la plus formelle. Il attira son attention sur les motifs qui lui faisaient un devoir de consolider son œuvre à Reims avant de la transporter à Paris [2].

« Votre nouvel Institut, lui dit-il, n'est pas encore formé, il n'est que conçu; il est en péril d'avorter si on le transporte dans la capitale pour y prendre naissance. L'ordre de la nature demande qu'il croisse dans le sein qui l'a conçu avant que de paraître au grand jour. Il faut laisser à une plante le temps de se nourrir, de se fortifier et de pousser de bonnes racines, avant que de penser à la transplanter et de lui donner un meilleur sol. Si on le fait avant le temps, on la fait périr. La nouvelle communauté est ce germe tendre qui vient d'éclore dans le terrain de la ville de Reims; avant que de la mener à Paris, laissez-lui donc le temps de se former, de se nourrir et de se fortifier dans le lieu où elle vient de naître. Si vous voulez une autre comparaison, la voici : Quand on veut élever un édifice, il faut lui creuser des fondements, et, à mesure qu'il sort de terre, il a besoin d'une main habile pour le conduire : votre nouvelle communauté est cet édifice spirituel qui demande votre présence; c'est vous qui le fondez, c'est

[1] HENRI DE GRÈZES, *Vie du R. P. Barré*, p. 291-292. — [2] BLAIN, p. 212. MAILLEFER, p. 65. BERNARD, p. 57.

vous qui l'élevez; si vous allez à Paris le recommencer sur de nouveaux frais, vous préparez sa ruine à Reims; il faudrait un miracle pour empêcher sa chute.

« Vous pouvez avec raison, ajouta-t-il, appeler votre Compagnie le petit troupeau; une quinzaine de sujets tout au plus le composent; encore sont-ils partagés ici, à Laon, à Guise et à Rethel. Si, allant à Paris, vous en emmenez quelques-uns, vous l'affaiblissez en le divisant, et vous abandonnerez aux artifices du loup infernal ceux dont vous vous éloignerez; en les partageant, une partie ne sera pas où vous serez, car vous ne pouvez pas vous multiplier pour être en même temps à Reims et à Paris; ainsi, en vous prêtant aux uns, vous vous refuserez aux autres. Autant votre présence fera de bien où vous vous trouverez, autant votre éloignement causera de préjudice à ceux que vous aurez quittés. Des disciples qui ne sont encore qu'aux premiers éléments de la vertu ont un besoin absolu d'un maître qui les enseigne; des voyageurs qui entrent dans les routes de la spiritualité ont besoin d'un guide qui les conduise. Ainsi ceux des vôtres que vous laisserez à eux-mêmes et qui vous auront perdu ne tarderont pas à s'écarter de vos voies et à s'égarer dans un chemin où il est si aisé de faire fausse route [1]. »

A ces raisons, dont son directeur appuyait son conseil, M. de la Salle ne pouvait opposer qu'une seule difficulté : Comment dégager la parole donnée au curé de Saint-Sulpice? M. Callou loua sa délicatesse et lui répondit : « Cette promesse ne vous oblige qu'en la supposant raisonnable, possible et avantageuse à votre Institut; ces conditions manquant, votre parole est dégagée. En voulant la remplir, vous avez à craindre qu'en établissant à Paris, vous ne détruisiez à Reims [2]. »

[1] Blain, p. 212, ne dit pas si c'est un extrait ou un commentaire du *Mémoire* de M. de la Salle. — [2] Blain, p. 213.

L'obéissance à son directeur eût suffi pour retenir M. de la Salle à Reims; les raisons de M. Callou lui enlevaient jusqu'à la tentation de passer outre. Il écrivit en conséquence à M. de la Barmondière pour lui exprimer tout son regret de ne pouvoir, présentement, donner suite à ses projets ; il gardait l'espérance de trouver un jour l'occasion favorable de répondre à ses désirs. Au bout de quelques années, en effet, la Providence le conduisit à Paris. Il s'excusa de même près de M. Lépagnol, prêtre de la communauté de Saint-Sulpice, qui dirigeait alors l'école charitable de la paroisse et à qui ce retard causa une très vive contrariété[1]. Le Père Barré fut inconsolable de ce contretemps; il en témoigna sa peine à tous les confidents de ses projets. Sentant sa fin prochaine, il souhaitait de voir enfin établi dans Paris un séminaire de maîtres chrétiens, et il avait discerné dans M. de la Salle l'homme prédestiné de Dieu pour cette œuvre capitale. Ses vœux ne devaient être accomplis que deux ans après sa mort[2].

§ III

JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE DONNE AUX PAUVRES TOUS SES BIENS — SES SENTIMENTS SUR LA PAUVRETÉ RELIGIEUSE 1683-1684

Jean-Baptiste de la Salle était sous l'empire de la grâce; elle le poussait à la perfection, il lui resta fidèle jusqu'au bout. Une fois fixé à Reims par l'obéissance, il s'occupa d'achever son complet dépouillement. Il était délivré de son canonicat; mais il ne serait point libre, tant qu'il n'aurait pas renoncé à son riche patrimoine.

[1] BERNARD, p. 57. — [2] *Vie du Père Barré*, p. 293. Le Père Barré mourut en 1686, et M. de la Salle arriva à Paris en 1688.

La parole évangélique résonnait au fond de son cœur et l'invitait au sacrifice : « Si vous voulez être parfait, allez, vendez votre bien, donnez-le aux pauvres; puis venez et suivez-moi. » Pour donner à ses disciples des leçons et des exemples d'entier abandon à la Providence, il lui fallait devenir pauvre comme eux, et, comme eux, n'avoir que Dieu pour garant de son avenir[1].

Toujours fidèle à ses habitudes de dépendance, il fit part à son directeur de sa généreuse résolution. « Je ne m'en déferai pas, lui dit-il, si vous ne le voulez; je ne m'en déferai qu'autant que vous le voudrez; si vous me dites de conserver quelque chose, ne fût-ce que cinq sols, je les conserverai. » Il semblait que cette nouvelle proposition dût jeter M. Callou dans une grande perplexité. En effet, M. de la Salle avait paru si singulier, il avait soulevé de si violents orages, en se démettant de son canonicat! Que ne dirait-on pas s'il renonçait à tous ses biens? Car ce parfait renoncement, si commun dans les premiers siècles de l'Église, était devenu rare, et il ne manquerait pas de perdre M. de la Salle dans l'estime de tous les gens sages. Néanmoins, M. Callou donna son plein consentement au désir de son disciple. Il voyait en M. de la Salle des signes si manifestes de l'Esprit de Dieu, que, bravant toutes les critiques de la prudence humaine, il le laissa entrer définitivement dans la voie des plus héroïques vertus[2]. Du reste, ce dépouillement absolu des biens patrimoniaux s'opéra dans de telles circonstances, que M. de la Salle en recueillit, de la part du public, moins de blâme que d'admiration.

M. de la Salle est donc déterminé à se défaire de ses biens. Mais quel usage en fera-t-il? La première pensée qui lui vint fut de s'en dépouiller en faveur des maîtres d'école. C'était bien les donner aux pauvres; et ces pauvres étaient d'ailleurs spécialement confiés à ses

[1] Blain, p. 215. — [2] Ibid., p. 216.

soins. Rien ne paraissait plus naturel, et ses meilleurs amis l'inclinaient à prendre ce parti[1]. « Puisque vous êtes résolu, lui disait-on, de faire un abandon général de votre patrimoine, faites-le en faveur de votre communauté. La piété et une espèce d'équité semblent vous en faire un devoir. Personne ne peut y trouver à redire. C'est votre ouvrage; il n'est encore qu'ébauché; il n'a pas moins besoin de vos biens que de votre main pour pouvoir se soutenir. En qualité de père, vous devez pourvoir à la subsistance de vos enfants, par préférence à des étrangers. La sagesse le dit, et votre bon cœur doit l'approuver. Les prudents du siècle, qui seraient tentés de blâmer le dépouillement de vos biens, rendront justice à la sage destination que vous en ferez en faveur de vos établissements. L'exemple de M. Roland, dont vous avez pris les avis lorsqu'il vivait, et dont vous respectez la mémoire après sa mort, doit vous servir de modèle. Il a fondé les écoles pour les filles. Pourquoi ne pas faire pour les vôtres ce qu'il a fait pour les siennes[2]? »

Ces raisons, fort pressantes, frappaient vivement M. de la Salle. Cependant, les idées de parfait abandon à la Providence le hantaient toujours. Les conseils et les exemples du Père Barré avaient laissé dans son âme une profonde impression. En fondant ses écoles, serait-il bien assez désintéressé? N'était-ce pas s'assurer lui-même contre les incertitudes de l'avenir et marquer de la défiance envers la Providence? Il recourut encore une fois aux lumières du Père Barré. Comme l'année précédente, le saint minime lui répondit qu'il devait « abandonner tout son bien au soulagement des pauvres, sans en rien réserver pour sa communauté[3] ». Il lui avait dit bien des fois en plaisantant : « Si vous fondez les écoles, elles fondront. » Pour lancer une œuvre aussi difficile,

[1] Maillefer, p. 66. — [2] Blain, p. 217. — [3] Maillefer, p. 67.

il fallait en effet porter jusqu'à l'héroïsme la confiance en Dieu.

Ainsi partagé par des conseils contradictoires, émanant de sources également respectables, M. de la Salle recourut à la prière : « Mon Dieu, dit-il, je ne sais s'il faut fonder ou s'il ne faut point fonder : ce n'est pas à moi à établir des communautés, ni à savoir comment il faut les établir. C'est à vous à le savoir, et à le faire en la manière qu'il vous plaira. Je n'ose fonder, parce que je ne sais pas votre volonté. Je ne contribuerai donc en rien à fonder nos maisons. Si vous les fondez, elles seront fondées; si vous ne les fondez pas, elles demeureront sans fondation. Je vous prie de me faire connaître votre sainte volonté[1]. »

Cette humble prière fut entendue. Dieu révéla sa volonté à son fidèle serviteur, non point par la voie extraordinaire d'une inspiration directe, mais par la voie commune des événements. Durant l'hiver de 1684 et pendant toute l'année qui suivit, la misère fut si grande dans toute la Champagne, que M. de la Salle, sans hésiter, vendit tous ses biens et les distribua aux pauvres.

Une extraordinaire stérilité avait, en effet, jeté la France entière dans les horreurs de la famine. La cherté des vivres amena la suspension du travail, aux champs et dans les manufactures. Le nombre déjà grand de ceux qui vivaient d'aumônes s'accrut de tous les ouvriers sans ouvrage, accoutumés à se suffire. La ville de Reims regorgea bientôt des innombrables mendiants accourus de la campagne pour demander aux riches une part de leurs réserves. Les riches eux-mêmes ne furent pas tous à l'abri de la faim. Plusieurs manquèrent de ressources avant que la détresse fût conjurée, et souvent, plutôt que de tendre la main, ils s'exposèrent à mourir d'ina-

[1] BLAIN, p. 218. BERNARD, p. 59.

nition. Des communautés opulentes, bien fondées, durent recourir à des emprunts ruineux pour faire face à leurs besoins[1].

Ému de tant de maux, M. de la Salle n'épargna rien pour les soulager. Il considéra dès lors son patrimoine comme le bien des pauvres, et il le distribua avec l'ordre et le discernement d'un dépositaire intègre. Les pauvres qu'il assistait furent divisés en trois catégories[2].

Les enfants des écoles, après chaque exercice, recevaient une portion de pain, et, suivant la remarque du biographe[3], « ils venaient la chercher avec plus d'avidité que l'instruction. » Les pauvres honteux étaient l'objet d'une constante sollicitude de la part de M. de la Salle; il épiait leurs démarches pour constater la misère qu'ils dérobaient aux regards, et il leur faisait parvenir des secours importants avec une discrétion qui épargnait leur pudeur. Quant aux pauvres reconnus pour tels, il les réunissait dans sa maison; après une instruction catéchistique qu'il leur faisait lui-même ou que leur donnait un des ecclésiastiques qui demeuraient avec lui, il leur distribuait d'abondantes aumônes. Cette distribution se faisait tous les matins. Adorant avec esprit de foi Jésus-Christ même dans ces indigents, il se mettait souvent à genoux pour leur donner du pain; parfois, joyeux de se faire pauvre comme eux, il prenait une portion de ce pain et la mangeait au milieu d'eux. Dans ce temps de famine, après qu'il eut tout épuisé, il s'humilia lui-même jusqu'à mendier de porte en porte, sans craindre les rebuts[4].

Le frère Bernard, son premier biographe, estime à cent pistoles, soit mille livres, les distributions qui se faisaient tous les jours à la rue Neuve, « sans compter les aumônes particulières qui se faisaient en argent à tous les pauvres honteux et autres qui venaient le trou-

[1] Blain, p. 219-220. Maillefer, p. 67. — [2] Blain, p. 220. — [3] Ibid., p. 220. — [4] Ibid., p. 221.

ver[1]. » On comprend que sa fortune, qui était considérable, ait vite fondu entre les mains d'une telle charité. En peu de temps, il fut réduit à cette modique rente de deux cents livres, que son directeur lui avait fait un devoir absolu de réserver pour ses plus pressants besoins[2].

Ainsi dépouillé de tout et volontairement descendu au rang des pauvres, M. de la Salle est prêt pour les plus grandes œuvres : Dieu va le prendre et lui faire accomplir ses desseins. Mais un homme sans richesse et sans place, quelque nom qu'il porte, est voué par le monde à tous les mépris : M. de la Salle va sentir les dédains et les persécutions qui escortent la pauvreté.

Ses premières épreuves lui vinrent de ses disciples. Les maîtres, en effet, témoins des largesses de leur supérieur, lui en témoignèrent leur surprise. Tant qu'il avait été riche, sa fortune leur avait inspiré une certaine froideur : la distance était si grande entre eux et lui! Depuis qu'il avait effacé cette distance en devenant pauvre, ils en éprouvaient un certain regret : n'eût-il pas mieux fait de garder quelque chose pour la communauté? Mais notre Saint avait droit de parler de la confiance en Dieu. « Avec sa tranquillité ordinaire, il leur répondit que Dieu était un père qui n'abandonnait jamais ceux qui lui étaient fidèles; que rien ne leur manquerait, tant qu'ils s'attacheraient à lui plaire[3]. »

La suite montrera combien cette confiance était fondée. Car l'année suivante, en 1685, les vivres ayant été encore fort rares, la communauté de la rue Neuve, bien que très pauvre, ne manqua d'aucun secours. M. de la Salle le fit constater à ses disciples avec un certain air de triomphe : « Revenez, mes chers Frères, leur dit-il, sur les tristes jours dont nous sommes à peine sortis.

[1] Bernard, p. 71. — [2] Ibid., p. 61. Nous ne trouvons pas ailleurs la mention de cette réserve modique. — [3] Blain, p. 222. Maillefer, p. 69.

Sous vos yeux, la famine vient d'exposer tous les maux qu'elle sait faire aux pauvres, et toutes les plaies qu'elle sait porter sur la fortune des riches. Cette ville n'était plus que comme le bureau des pauvres, où ils venaient se rassembler avec toutes leurs misères, et traîner un reste de vie languissante que la faim allait bientôt terminer. Pendant tout ce temps, où les plus riches n'étaient pas eux-mêmes assurés de trouver à prix d'agent un pain devenu aussi rare que précieux, que vous a-t-il manqué [1]? Grâces à Dieu, quoique nous n'ayons ni rentes ni fonds, voilà deux fâcheuses années de disette passées, nous n'avons manqué de rien. Nous ne devons rien à personne dans aucune de nos maisons, tandis que nous voyons plusieurs communautés bien fondées qui sont ruinées malgré leurs grands biens, puisqu'elles ont été obligées de vendre des fonds et d'emprunter pour fournir à leur subsistance [2]. »

C'est ainsi que M. de la Salle formait l'esprit de ses disciples. Résolu d'édifier son œuvre sur ce fondement de la pauvreté, il travaillait à la leur faire aimer. Pour montrer quelle importance il attachait à cet article, il leur disait souvent : « Nos Frères ne se soutiendront qu'autant qu'ils seront pauvres. Ils perdront l'esprit de leur état, dès qu'ils travailleront à se procurer les commodités de la vie [3]. »

Il aimait que l'esprit de pauvreté parût partout, dans les habits aussi bien que dans les ameublements. Pour donner l'exemple de la simplicité, il choisissait toujours, pour lui-même, ce qu'il y avait de plus vil et de plus abject. Il fallait même user de ruse pour lui ôter les habits qu'il ne pouvait plus décemment porter : « Tout est bon pour un pauvre prêtre, disait-il alors; il suffit de les raccommoder; ils peuvent encore servir. Il ne

[1] Blain, p. 222. — [2] Maillefer, p. 69. — [3] Ibid., p. 70. Blain, p. 222.

nous importe pas que le monde nous censure, pourvu que nous soyons agréables aux yeux de Dieu[1]. »

Une telle conduite l'autorisait bien à corriger ceux de ses disciples qui affectaient quelque recherche dans leurs vêtements. Il demanda un jour à l'un d'entre eux, s'il voulait encore plaire aux hommes : « Si cela est, lui dit-il, vous n'êtes plus serviteur de Jésus-Christ. Nous n'avons pas quitté le monde pour nous y conformer, mais pour le mépriser avec ses maximes[2]. »

Dans sa correspondance, il ramènera souvent ses Frères à l'amour de la pauvreté. « Il est vrai, écrit-il à l'un d'eux, que vous êtes pauvre. Notre-Seigneur l'a été, quoiqu'il pût être riche. Vous devez imiter ce divin modèle, et néanmoins il me paraît que vous voudriez que rien ne vous manquât. Eh! qui ne désirerait être pauvre à cette condition? Souvenez-vous, je vous prie, que vous n'êtes pas venu en communauté pour avoir toutes vos aises, mais pour embrasser l'état de pauvreté avec ses incommodités. Vous êtes pauvres, dites-vous; que cette parole me plaît! Car dire que vous êtes pauvres, c'est dire que vous êtes heureux. Vous n'avez, dites-vous, jamais été si pauvres; tant mieux, vous n'avez jamais eu tant de moyens de pratiquer la vertu[3]. »

Il écrivit plus tard à un autre : « Il faut aimer la pauvreté... Vous n'êtes pas venu en religion pour avoir tous vos contentements. Je sçais que vous estes pauvre. Que vous êtes heureux!... Je pourrais vous dire ce qu'un grand pape disait à quelque jésuite qui lui disait qu'ils étaient très pauvres : *Tant mieux pour vous, mes Pères; plus vous serez pauvres, et plus vous imiterez de près Jésus-Christ*[4]. »

Les moindres atteintes à la pauvreté lui déplaisaient :

[1] MAILLEFER, p. 70. — [2] Ibid., p. 71. — [3] Ibid., p. 71. — [4] *Lettres*, collection de la maison mère, série A, n° 26

« Je n'aime point ces cadeaux du samedy, car ces sortes d'argent receu des écoliers, quoyqu'on n'en profite pas, ne sonnent point bien dans nos écoles[1]. »

Dans sa *Méditation* pour le jour de Noël, il recommande l'amour de la pauvreté comme la condition du succès dans l'œuvre des écoles : « Tant que vous serez attachés de cœur à la pauvreté, vous ferez du fruit dans les âmes; les anges de Dieu vous feront connaître et inspireront aux pères et aux mères de vous envoyer leurs enfants pour être instruits; par vos instructions mêmes, vous toucherez les cœurs de ces pauvres enfants, et la plupart deviendront de véritables chrétiens. [Sans cette vertu], vous serez peu connus et peu employés; vous ne serez ni aimés ni goûtés par les pauvres, et vous ne pourrez jamais avoir à leur égard la qualité de sauveurs, telle qu'elle vous convient dans votre emploi; car vous ne les attirerez à Dieu qu'autant que vous aurez de conformité avec eux et avec Jésus naissant[2]. »

Mais l'estime de la pauvreté suppose l'abandon à Dieu pour toutes les choses temporelles. Voilà pourquoi M. de la Salle y exhorte ses Frères : « Plus vous vous abandonnerez à Dieu au regard du temporel, plus il aura soin de vous le procurer. Si au contraire vous voulez vous-mêmes y pourvoir, sa Providence vous en laissera le soin, et il pourra souvent arriver que le nécessaire même vous manque : Dieu voulant vous punir ainsi de votre peu de foi et de votre défiance. Si vous vous donnez la peine de travailler à la moisson des âmes, comment pouvez-vous craindre que celui qui vous y emploie, et dont vous êtes les ouvriers, vous refuse la nourriture qui vous est nécessaire pour faire son ouvrage[3] ? »

[1] *Lettres*, série C, nº 63. Lettre du 28 août 1705, à Gabriel Drolin, à Rome. — [2] *Méditations pour les principales fêtes de l'année. Pour la fête de la Nativité de Notre-Seigneur*. Édit. de 1882. — [3] *Méditation pour le XVe Dimanche après la Pentecôte.*

Ces paroles exprimaient des sentiments profondément enracinés dans le cœur de M. de la Salle. Jamais, même dans les embarras pécuniaires les plus pressants, il ne douta de la Providence. Nous verrons que sa confiance ne fut jamais trompée. Sa communauté vécut pauvre ; mais elle ne fit point de dettes, et elle grandit de jour en jour. Dans bien des circonstances, les secours dont il avait besoin arrivèrent comme par miracle aux heures les plus critiques [1].

Sa confiance cependant ne le rendait pas imprudent. Il voulait de l'ordre dans la gestion des affaires. Ayant appris que Gabriel Drolin, à Rome, se faisait avancer de l'argent, il lui écrit : « Ne vous engagez plus sans moy, car je serais très mécontent de dettes. Je n'en veux plus, et je n'en ay jamais ny voulu ny souffert dans aucune de nos maisons, et il n'y a rien dont j'aye plus d'horreur. C'est pourquoy ne comptez plus jamais sur moy pour des dettes, car je n'en écouteray jamais la moindre proposition. Je veux voir devant moy pour la dépense, et non pas derrière... Ne prenez aucune détermination sans me demander avis auparavant [2]. »

Cependant son bon cœur savait tempérer, en temps opportun, ce que pouvaient avoir d'austère ses conseils sur la pauvreté. « J'ay de la peine, dit-il une autre fois à Gabriel Drolin, de voir que vous viviez aussi pauvrement que vous faites, et dites-moy, je vous prie, ce que je puis faire pour y remédier... L'état dans lequel vous êtes me paraît embarrassant et m'est bien sensible [3]. » Dans le cas de besoin ou de maladie, son grand amour de la pauvreté s'effaçait devant la charité tendre et presque prodigue qu'il témoignait à ses Frères [4].

[1] Blain, t. II, p. 391 et suiv. Voir tout ce qui concerne son abandon à la Providence. — [2] *Lettres*, série C, nº 53. — [3] *Lettres*, série C, nº 59. — [4] Blain, t. II, p. 371 et suiv.

§ IV

LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE. — LES PREMIERS VŒUX. — L'HABIT RELIGIEUX. — LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES
1684

Dépouillé de toutes les ressources temporelles et privé désormais de tout appui humain, M. de la Salle tourna toutes ses espérances du côté du ciel. Le ciel ne lui manqua point ; car Dieu, pour les biens qu'il avait sacrifiés, lui donna des âmes et féconda ses œuvres.

Sa modeste demeure de la rue Neuve devint un foyer de vie religieuse. Plusieurs prêtres, attirés par l'éclat de ses vertus, se mirent sous sa direction. Sa maison leur était toujours ouverte, et il les recevait de grand cœur pour la retraite spirituelle. Quelques-uns même demeuraient constamment avec lui et partageaient ses travaux. L'un des plus zélés fut d'abord M. Faubert, en faveur duquel il avait résigné son canonicat.

M. Faubert, dans un élan de noble dévouement, avait groupé de jeunes étudiants ecclésiastiques, et avait pris à cœur de diriger leur éducation intellectuelle et morale. M. de la Salle l'y avait fortement encouragé, et, pour abriter cette communauté de clercs en même temps que la sienne, il avait loué, rue Neuve, une maison plus spacieuse. Il la partagea avec M. Faubert. Mais il s'aperçut bien vite que le contact journalier des jeunes maîtres d'école et des élèves ecclésiastiques n'était pas avantageux. En effet, M. Faubert manquait de fermeté ; ses élèves, sans discipline et sans piété, offraient aux instituteurs des exemples dangereux. M. de la Salle, que son humilité portait toujours à prendre la dernière place, lui abandonna la maison, et se retira avec les maîtres dans une partie plus étroite et plus incommode de l'im-

meuble. Mais dès l'année suivante, en 1685, lorsque M. de la Salle vit croître notablement le nombre de ses disciples, et que d'ailleurs il eut constaté avec tristesse que l'œuvre des clercs serait peu profitable à l'Église, il pria M. Faubert de chercher un autre local, et reprit possession de toute la maison de la rue Neuve[1].

Dieu lui donnait, en effet, la bénédiction du nombre et de la valeur. Des sujets de mérite étaient venus à lui. Les uns sortaient du milieu ouvrier; d'autres avaient renoncé aux études littéraires ou théologiques pour se vouer, avec lui, à l'instruction des enfants[2]. Tandis que les premiers maîtres, recrutés par Adrien Nyel, n'avaient pas toujours été guidés par des vues surnaturelles, et avaient souvent demandé des gages comme des domestiques qui vendent leur travail[3], les derniers arrivés, éclairés et gagnés par le désintéressement de leur saint directeur, n'envisageaient dans leur vocation qu'un moyen de procurer la gloire de Dieu en instruisant les pauvres.

Frappé de ces bonnes dispositions, M. de la Salle pensa que le moment était venu d'unir les maîtres entre eux et d'organiser une communauté. Pour assurer à l'œuvre des écoles chrétiennes et gratuites la stabilité nécessaire, il fallait que tous les maîtres fussent animés du même esprit, liés par l'observation des mêmes règles, séparés du monde par un même costume religieux, fixés dans leur vocation par des vœux identiques.

Avant de rien entreprendre, M. de la Salle consulta Dieu dans la prière, et fit une retraite au couvent des Carmes, à Reims. Puis il convoqua les directeurs des écoles de Rethel, de Guise et de Laon, auxquels il adjoignit les principaux maîtres de Reims, de manière à constituer un collège apostolique de douze disciples.

[1] Lucard, *Vie...*, p. 65-66. — [2] Ibid., p. 65. — [3] Lucard, *Annales*, p. 26, d'après le *Mémoire* de M. de la Salle sur l'habit des Frères.

Ce fut la première assemblée de l'Institut.

Elle s'ouvrit le 9 mai 1684, veille de l'Ascension. Dans un discours très pénétrant, M. de la Salle fit connaître à ses chers disciples les motifs de leur convocation. Il avait longuement réfléchi sur l'inconstance naturelle à l'homme, et il lui semblait que l'avenir de l'œuvre des écoles serait toujours incertain, tant que les maîtres ne seraient pas liés par des engagements saints et durables. Jusque-là, ils avaient été comme flottants et indéterminés dans leur vocation; ne convenait-il pas, dans leur situation, de s'engager par quelque vœu à vivre en communauté, suivant les règles qui s'y étaient observées jusqu'à ce moment[1]?

L'ordre qui régnait déjà dans la maison devait leur faire penser aux moyens de l'y maintenir. La régularité, qui est l'âme d'une communauté, supposait de sages règlements. Toutefois, avant de les établir, il fallait en faire l'essai en les pratiquant. « Par cette sage conduite, ajouta-t-il, vous ne trouverez un jour rien que d'ancien dans ces règles nouvelles. Votre cœur retrouvera son propre ouvrage dans le livre qui en sera composé, et les lois qu'il contiendra vous paraîtront aimables, parce que vous en serez vous-mêmes les législateurs. Témoin de votre ferveur et de vos pieuses dispositions, je désire prendre des mesures avec vous pour fixer votre état, affermir votre vocation, cimenter votre union, et commencer l'édifice dont vous êtes les premières pierres[2]. »

Toute l'assemblée applaudit à ces paroles, et on convint de se mettre en retraite, pour examiner plus mûrement devant Dieu les questions proposées, et pour se préparer aux engagements projetés. La retraite commença le jour de l'Ascension. Elle devait finir le jour de la Pentecôte; mais, soit parce que les affaires n'étaient pas terminées, soit parce que certains maîtres

[1] Maillefer, p. 77. — [2] Blain, p. 232.

n'avaient pas pu la suivre dès le commencement[1], elle se prolongea jusqu'au dimanche de la Trinité.

Ces dix-sept jours de retraite furent partagés entre la prière et les conférences. Dans ces conférences, M. de la Salle laissait à ses disciples la plus grande liberté. Chacun d'eux pouvait émettre son avis et y conformer son vote. De peur que l'ascendant de sa parole n'empêchât la spontanéité des sentiments, l'humble supérieur parlait le dernier. Il recueillait ensuite les suffrages, et concluait toujours d'après le plus grand nombre[2]. Les maîtres avaient ainsi l'impression, d'ailleurs fort juste, qu'ils posaient eux-mêmes les bases de leur Institut.

On agita d'abord la question des règles et des constitutions. Mais, suivant le principe émis par M. de la Salle dans son discours préliminaire, on jugea qu'il serait prématuré de les fixer par écrit, et que le parti le plus sage était de vivre encore plusieurs années suivant les prescriptions verbales données par le saint fondateur. Ainsi se sont formées toutes les congrégations. On ne voit pas que des hommes se soient jamais groupés pour vivre suivant une règle spéculativement déterminée d'avance; ils se sont réunis pour une fin commune, et, avant de rien régler, ils ont fait l'expérience des exigences pratiques imposées par la nécessité d'arriver au but. Saint Vincent de Paul, par exemple, n'écrivit sa règle que vers la fin de sa longue carrière. De même, Jean-Baptiste de la Salle ne rédigea la sienne que onze ans après la retraite de 1684, et encore il la remania jusqu'à ses dernières années[3]. Au lieu d'adopter des constitutions définitives, l'assemblée se contenta donc de rappeler les principaux règlements déjà en usage parmi les maîtres.

Il n'y avait pas encore, pour le service de la table, un régime uniforme dans toutes les maisons. Déjà l'esprit

[1] Maillefer, p. 78. — [2] Blain, p. 233. — [3] Ibid., p. 233-234.

de pénitence l'avait rendu partout très austère. Mais il importait de se prémunir à la fois contre une trop grande sévérité et contre le relâchement. A des ouvriers accablés de travail, il fallait une nourriture suffisante; mais à des gens qui voulaient vivre pauvres et pénitents, des mets recherchés ne convenaient pas. En vertu de ce double principe, « la viande la plus commune, celle qui est à meilleur marché, fut seule permise ; toute volaille fut interdite. Pour les jours maigres, on n'accorda que des légumes et des herbes cuites sans beaucoup d'apprêt. Le poisson fut exclu, à la réserve de celui dont la vileté et la modicité de prix rendent l'usage commun chez les pauvres [1]. » Et pour que les sens ne trouvassent pas dans la quantité une compensation à la qualité, il fut réglé que les portions elles-mêmes seraient modérées [2].

La question de l'habit religieux se posa. Les maîtres avaient gardé jusqu'alors l'habit court qu'ils portaient dans le monde. Rien n'avait été prescrit ni sur la forme ni sur la couleur des vêtements. Au costume qu'ils avaient dans le monde, les maîtres avaient ajouté le rabat : c'était le seul signe qui les distinguait des séculiers. Tous les membres de l'assemblée furent d'avis qu'il fallait adopter un habit uniforme, qui les marquât aux yeux du monde comme des hommes consacrés à Dieu. Mais quel costume allait-on choisir? M. de la Salle y pensait depuis longtemps, et cependant aucune forme n'avait encore arrêté ses préférences. Son conseil hésita comme lui et laissa à sa prudence le soin de faire ce qu'il jugerait convenable [3]. L'hiver suivant, la Providence elle-même donna des indications qui furent fidèlement suivies.

Vint enfin la question des vœux : c'était la plus importante. Le sage supérieur mit en délibération trois points : Est-il expédient de faire des vœux ? Quels

[1] Blain, p. 234. — [2] Ibid., p. 234. — [3] Ibid., p. 235.

vœux convient-il de faire? Pour combien de temps doivent-ils être faits?

Dans la ferveur de leur retraite, les disciples de M. de la Salle ne soupçonnaient aucune difficulté, et ils voulaient atteindre du premier coup jusqu'au faîte de la perfection. Loin de les décourager, l'inconstance des premiers maîtres ne faisait qu'exciter leur zèle. Afin de se mettre en garde contre les mêmes faiblesses, ils étaient résolus de se lier par les trois vœux de religion, non point pour un temps, mais pour toujours. D'ailleurs, ces vœux ne leur présentaient rien de nouveau ni de dur. Ils étaient pauvres, ils aimaient la pauvreté, ils avaient renoncé à tout désir de posséder : pourquoi ne pas ajouter à la vertu qu'ils pratiquaient déjà le mérite du vœu? De même le vœu de chasteté ne leur coûterait pas; il ne ferait que consacrer la résolution très formelle qu'ils avaient prise de garder le célibat. Enfin, le vœu d'obéissance les arracherait pour toujours aux illusions de la volonté propre, et les fixerait à jamais dans la vocation qu'ils avaient embrassée[1].

M. de la Salle recueillait avec joie ces généreuses paroles; il bénissait Dieu des saintes ambitions que la grâce avait mises au cœur de ses chers disciples. Mais quand il s'agit de conclure, la prudence lui inspira une modération qui lui fait grand honneur. Dans un discours aussi insinuant que surnaturel, il leur fit entendre qu'il serait prématuré de prononcer les trois vœux de religion. N'avaient-ils pas à craindre les déceptions et les défaillances qui suivent un accès de ferveur? Peut-être regretteraient-ils de s'être trop hâtivement engagés. D'ailleurs, le vœu de pauvreté ne changerait rien à leur manière de vivre; le vœu de chasteté, émis sans épreuve suffisante, pouvait être une grave imprudence. Le seul vœu d'obéissance, prononcé pour une année seulement,

[1] Blain, p. 235-236.

mais indéfiniment renouvelable, ne garantirait-il pas l'ordre de la communauté et la stabilité de ses membres?

L'avis du Saint prévalut. Son sentiment avait d'autant plus de poids, qu'il connaissait mieux la conscience de ses disciples. On décida d'un commun accord que, le jour de la Trinité, le vœu d'obéissance serait prononcé, pour un an seulement[1], par tous les maîtres présents à la retraite; que chaque année, le même jour, ils seraient convoqués pour le renouveler. Il fut ensuite question des autres sujets de l'Institut : que demanderait-on aux maîtres qui ne suivaient pas cette retraite? Afin de n'engager personne contre son gré, et pour que la porte restât toujours ouverte à ceux qui voudraient se retirer, on décida de les admettre, sur leur demande, au vœu simple et annuel d'obéissance[2].

Le matin de la sainte Trinité, dans l'humble oratoire de la rue Neuve, furent prononcés les premiers vœux de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes. M. de la Salle en avait dressé la formule et l'avait signée[3]; chaque maître en avait fait une copie et y avait de même apposé sa signature. Le saint fondateur célébra la messe et communia ses douze disciples; puis, le cierge à la main, il prononça le vœu d'obéissance[4]. Les maîtres le suivirent au pied de l'autel et prirent le même engagement. Tous ensemble, le lendemain, allèrent à Notre-Dame de Liesse, pour mettre leurs promesses sous la garde de la Vierge fidèle.

En se séparant, les douze premiers religieux de l'Institut se donnèrent rendez-vous pour l'année suivante. Huit seulement furent présents au jour marqué et renou-

[1] Blain, p. 236, affirme qu'on décida de faire le vœu d'obéissance pour trois ans; nous adoptons de préférence la version de frère Bernard, p. 63, et de Maillefer, p. 78, qui affirment tous deux que le vœu d'obéissance ne fut fait que pour un an. — [2] Blain, p. 237. — [3] Nous n'avons pas cette formule, et nous ne savons pas si elle fut la même qu'en 1694. Blain, p. 236, affirme que ce fut la même, et, deux lignes après, il dit qu'elle fut modifiée en 1694. — [4] Maillefer, p. 79.

velèrent leur vœu. Les quatre autres refusèrent de s'engager pour une nouvelle année ; ils usèrent de leur liberté pour retourner au monde[1]. Cette désertion, qui affligea, sans le surprendre, le cœur du Saint, le confirma dans la prudente lenteur dont il usait envers ses chers enfants. Jusqu'en 1694, il ne permit point qu'aucun Frère prononçât des vœux perpétuels[2].

Depuis le 27 mai 1684, le jour de la Trinité est demeuré cher aux fils de Jean-Baptiste de la Salle. En souvenir des premiers vœux, ils célèbrent cette fête avec une extraordinaire solennité, et ils renouvellent, aux pieds des autels, leurs propres engagements.

Nous avons dit que la question du costume, résolue en principe, avait été abandonnée à la sagesse du supérieur. Ce fut au commencement de l'hiver de cette même année, que la Providence offrit à M. de la Salle l'occasion de la résoudre.

Sous la pluie et la neige, les maîtres traversaient, quatre fois par jour, les rues de la ville pour aller à leurs écoles. Mal protégés par leur habit court et léger, ils inspiraient de la pitié aux habitants. Le maire de Reims en fit la remarque à M. de la Salle, et lui conseilla de les revêtir de capotes, « pour les tenir plus chaudement et les abriter contre les inclémences de l'air[3]. » La capote était un manteau à manches flottantes, fort en usage parmi les paysans de la Champagne. Comme c'était l'habit des pauvres, M. de la Salle l'adopta. Il fit confectionner aux maîtres des capotes en serge noire croisée, descendant jusqu'à mi-jambe. En même temps, au vêtement laïque il substitua la soutane, faite de la même étoffe grossière, fermée en avant par des agrafes de

[1] BLAIN, p. 237. — [2] MAILLEFER, p. 78. Des maîtres assemblés en 1684 on connaît : Adrien Nyel, Henri L'Heureux, Nicolas Vuyart ; Jean-François, reçu en 1682 et mort en 1684 ; Jean Paris, dit Frère Joseph, reçu en 1683 et mort en 1694. Les autres sont restés inconnus. (Note de LUCARD, *Annales*, p. 26.) — [3] BLAIN, p. 239.

fer, semblable à celle que portaient les ecclésiastiques pauvres à la fin du xvii[e] siècle. Pour compléter le costume dans le même esprit de simplicité et de pauvreté, il ajouta le rabat blanc, le chapeau tricorne à larges bords, et des souliers à semelles épaisses, tels qu'en avaient alors les gens de peine[1].

Ce costume parut étrange, et il attira aux humbles religieux qui le portaient les plus amères dérisions. Mais, formés par leur chef à la pratique des vertus solides, non seulement ils ne se laissaient point abattre par les insultes et les moqueries dont ils étaient l'objet, mais ils se réjouissaient d'avoir à souffrir le mépris et la persécution pour l'amour de Jésus-Christ. Leur saint fondateur les encourageait en leur rappelant combien l'habit des anciens solitaires avait paru odieux aux sages du monde; à quel point les compagnons de saint François d'Assise, vêtus de leur robe de bure, avaient d'abord été honnis par le peuple; quelles ignominies avaient dû supporter les capucins, lorsqu'ils apparurent couverts du costume même des galériens d'Italie. Pour partager avec ses enfants les humiliations dont on les abreuvait, il échangea bientôt le manteau pour la capote, et il se montra, dans les rues de Reims, où sa famille avait un rang considérable, sous l'habit pauvre et grossier qui signalait les Frères à la risée publique. Ce vêtement n'a point sensiblement changé depuis deux siècles; mais il a cessé d'être un signe d'ignominie. Il est devenu comme la marque de la vertu austère et le symbole du dévouement désintéressé. Depuis longtemps, l'habit des Frères est salué avec une respectueuse sympathie par les riches et par les pauvres.

Le changement de costume amena le changement de nom. M. de la Salle persuada sans peine à ses disciples

[1] Blain, p. 238 à 241. Lucard, *Annales*, p. 30, note. Bernard, p. 69. Les Frères servants portèrent d'abord une soutane et une capote de couleur brune; le chapitre de 1810, art. 10, supprima cette différence.

que le nom de maîtres ne leur convenait pas, parce qu'il exprimait une certaine prétention de supériorité, insupportable à des religieux morts au monde. Le nom de Frères, au contraire, était plus modeste; il dirait mieux l'union qui régnait entre leurs âmes; il ferait moins ombrage aux pauvres gens qui viendraient aux écoles. C'est donc à partir des dernières semaines de 1684 que les disciples de M. de la Salle prirent le nom de *Frères des Écoles chrétiennes*[1].

L'humilité les conduisit plus loin encore. Désireux de perdre, au profit de l'œuvre des écoles, jusqu'à leur personnalité, ils commencèrent à échanger leur nom de famille pour un nom de religion. Ce nom nouveau, qui cachait au monde leur origine, les avertissait eux-mêmes que leur entrée dans l'Institut était comme une nouvelle naissance, et que leurs vœux leur imposaient une complète transformation de vie.

§ V

NOVICIAT ET PETIT NOVICIAT. — SÉMINAIRE DES MAITRES D'ÉCOLE POUR LA CAMPAGNE. — MORT DU PÈRE BARRÉ. — DÉPART ET MORT D'ADRIEN NYEL 1684-1685

L'Institut des Frères était fondé; mais son organisation était à peine ébauchée. Le prudent supérieur savai que c'est peu d'avoir de nombreux sujets, si on ne s'applique à les bien former. Aussi, dès les débuts de so œuvre, avait-il pris soin d'imposer aux nouveaux venu une longue retraite qui leur servait de préparation rel

[1] Blain, p. 241. Maillefer, p. 50. Blain dit qu'on prit le nom de Frèr des Écoles chrétiennes et gratuites; c'est ainsi, en effet, que l'Instit fut désigné pendant longtemps. Cependant Maillefer ne met pas dernier mot; nous suivons cette version qui a prévalu.

gieuse et pédagogique. Alors même qu'il ne voyait dans sa maison qu'une pépinière de maîtres destinés à vivre libres et isolés, il lui en coûtait de les mettre trop hâtivement dans les écoles; il avait conscience que ces instituteurs ne produiraient de fruits sérieux dans les âmes, qu'autant qu'ils auraient eux-mêmes été exercés à la vertu et bien instruits dans les lettres humaines. C'est pourquoi, en 1682, il avait fallu lui faire une sorte de violence pour qu'il consentît à donner des maîtres pour quatre fondations à la fois.

Mais, lorsqu'il eut précisé son œuvre dans son esprit, lorsqu'il eut créé l'Institut et qu'il en eut uni les membres par le vœu d'obéissance, son noviciat devint pour lui l'objet d'une préoccupation constante et des soins les plus assidus. Durant cette période de préparation, il combinait dans une sage mesure les exercices de la vie religieuse et les éléments de la vie intellectuelle. Ce noviciat n'était point canoniquement constitué. Les novices formaient une seule communauté avec les Frères des écoles, et souvent la nécessité les jetait dans l'enseignement après quelques jours de retraite.

Parmi les sujets qu'attirait la réputation de sainteté de M. de la Salle, plusieurs étaient trop jeunes pour diriger une classe. Touché de leurs bons désirs, le Saint n'osa point cependant leur fermer la porte. Il les accueillit avec bonté et créa pour eux une nouvelle communauté. Ce séminaire préparatoire ou petit noviciat fut confié à un Frère des plus anciens, et placé dans une partie complètement isolée de la maison [1].

« On élève aussi, dit M. de la Salle, de jeunes enfants qui ont de l'esprit et de la disposition à la piété, lorsqu'on les juge propres, et que d'eux-mêmes ils se portent à entrer dans la communauté. On les y reçoit dès l'âge de quatorze ans et au-dessus. On les forme à l'oraison et

[1] Maillefer, p. 84.

aux autres exercices de piété; on les instruit dans toutes les matières du catéchisme, et on leur apprend à lire et écrire parfaitement. Ces sortes de personnes, qui sont formez et élevez dans cette communauté, ont maison, oratoire, exercices, table et récréation séparez; et leurs exercices sont différents et proportionnez à la portée présente de leur esprit, et à ce qu'ils doivent faire dans la suitte[1]. »

Pour ces enfants, le régime avait été adouci; les exercices de piété étaient moins longs. Chacun d'eux gardait l'habit qu'il avait apporté. Ils ne se distinguaient des jeunes gens du monde que par le rabat et les cheveux courts. Chaque jour ils récitaient le chapelet et psalmodiaient le petit office de la sainte Vierge. La plupart communiaient tous les dimanches. Quand ils atteignaient l'âge de seize ou dix-sept ans, M. de la Salle les faisait passer dans la communauté des Frères et les employait aux écoles[2].

Il n'avait point de plus grande consolation que de visiter ces enfants et d'être le témoin de leur ferveur. Le jour de Noël surtout, il se rendait parmi eux et les assemblait dans leur oratoire. Là, devant une image de Jésus-Enfant, il prononçait un acte de consécration que tous les petits novices répétaient après lui. Il régnait dans cette communauté d'enfants tant de piété, de modestie, de retenue, que le biographe Blain, qui les avait vus à Paris, en parle avee admiration[3].

En effet, lorsque M. de la Salle eut quitté Reims, il ne tarda pas à rappeler près de lui, à Paris, cette chère communauté de petits novices. C'est là que nous les retrouverons[4].

Dès l'année 1684, une troisième communauté fut établie dans l'immeuble de la rue Neuve : c'était un

[1] Du *Mémoire sur l'habit des Frères*. — [2] Blain, p. 280. — [3] Ibid., p. 281. — [4] Ibid., p. 281. Ce petit noviciat comprenait à Reims une quinzaine d'enfants.

séminaire de maîtres d'école pour la campagne[1]. Dans cette fondation, comme dans toutes ses œuvres, M. de la Salle ne fit que prêter son concours à la Providence.

Les succès obtenus par les Frères à Reims et dans les villes voisines furent promptement connus. On vanta le dévouement et la méthode des nouveaux instituteurs; le bruit se répandit qu'en peu de semaines ils transformaient la jeunesse. Les curés des villages souhaitèrent d'attirer chez eux des maîtres si habiles. De divers côtés les demandes affluèrent. M. de la Salle, qui eût voulu répondre à de si justes désirs, se trouva dans un cruel embarras. Il manquait de personnel. Mais, eût-il été en possession de sujets nombreux, qu'il eût néanmoins rejeté toutes ces requêtes.

En effet, il avait résolu de ne jamais envoyer un Frère seul dans aucune école. Cette règle, dont il ne se départit jamais, était fort sage. Car un religieux, sans vie de communauté, sans témoin qui le stimule et le surveille, tomberait infailliblement dans le relâchement. Or, dans les villages, l'instituteur est fatalement isolé. Il y a trop peu d'enfants pour occuper deux maîtres. D'ailleurs, on a peine à trouver des ressources pour en nourrir même un seul.

La vivacité de leurs désirs inspira aux curés des villages une ingénieuse solution. Si M. de la Salle ne pouvait pas leur donner des Frères, il pourrait du moins leur former des maîtres. C'est alors que chacun de ces curés choisit, dans sa paroisse, le jeune homme qu'il jugea le plus habile et le plus pieux, pour le confier aux soins de M. de la Salle. Celui-ci, toujours docile aux indications providentielles, reçut avec bonté ces jeunes gens dans sa maison.

« Ils n'ont point d'autre habit, dit-il lui-même, que celuy qu'on porte ordinairement dans le monde, hors

[1] Blain, p. 278-279. Maillefer, p. 84. Bernard, p. 85.

qu'il est noir, ou du moins fort brun, et ne sont distinguez des autres laïques que par un rabat et des cheveux plus courts. Ils y sont instruits à chanter, lire et écrire parfaitement, logez, nourris et blanchis gratuitement; et ensuite on les place dans quelque bourg ou village pour y faire l'office de clercs; et, lorsqu'ils sont placez, ils n'ont aucun rapport à la communauté, sinon de bienséance. Ils y sont cependant receus pour faire retraitte[1]. »

Cette école normale, la première de toutes[2], compta jusqu'à trente élèves à la fois. Destinés à être les auxiliaires des curés et à tenir le lutrin, ces maîtres apprenaient le plain-chant, en même temps que la lecture, l'écriture et le calcul. Un Frère, préposé à leur éducation, les formait à la piété et aux vertus chrétiennes, si bien que ces jeunes instituteurs, revenus dans leurs paroisses, répandaient l'édification et travaillaient en apôtres zélés. Plusieurs d'entre eux, attirés par les charmes de la vie religieuse, ne voulaient plus sortir de la communauté. L'Institut acquit ainsi plusieurs sujets de grande valeur.

Ces vocations étaient une juste récompense des sacrifices que faisait M. de la Salle, car aucune pension ne lui était payée pour ces maîtres de campagne. Il avait à pourvoir à leur entretien comme s'ils eussent été ses propres enfants. Mais jamais il ne se défia de la Providence. Depuis qu'il avait vendu et distribué tous ses biens, il s'en remettait à Dieu du soin de nourrir et de vêtir les soixante personnes qui composaient les trois communautés. Dieu ne lui manquait point. Plusieurs de ses parents et des bienfaiteurs dévoués veillaient avec sollicitude sur les besoins de l'œuvre.

[1] Tiré du *Mémoire sur l'habit des Frères*. — [2] Lucard, *Annales*, p. 33, nomme les plus anciennes écoles normales. Des Roches en fonda une à Bruxelles en 1687. Frédéric II en fonda une en Prusse en 1748. En 1753, Mme Guillard, marchande de draps à Dunkerque, donna huit mille livres à la commune de Saint-Waast (Pas-de-Calais), pour y fonder un noviciat où se formeraient des maîtres d'école pour les garçons.

Le séminaire des maîtres de campagne fut prospère aussi longtemps que le fondateur demeura à Reims. Il tomba peu de temps après son départ. Nous verrons dans la suite que M. de la Salle tenta plusieurs fois de le rétablir à Paris, particulièrement sur la paroisse Saint-Hippolyte. S'il échoua, ce fut par l'infidélité des collaborateurs qu'il s'était adjoints[1].

L'idée d'une école normale ou séminaire de maîtres était trop féconde pour ne pas provoquer de généreuses initiatives. Une entreprise de ce genre, pour la ville de Rethel, existait en germe dès le 2 avril 1683. A cette date, dans une donation faite par le chanoine Favart en faveur des écoles charitables de Rethel, nous lisons la clause suivante : « On devra même y établir, s'il se peut, un séminaire pour les maîtres d'école de campagne pour le diocèse de Reims[2]. »

Cette condition, acceptée par M. de la Salle, n'avait point encore été remplie, lorsqu'en 1685 il engagea le duc de Mazarin à fonder des bourses pour une œuvre de cette importance. Par contrat du 20 avril, le duc garantit à M. de la Salle une rente annuelle de trois mille trois cents livres, soit dix-sept bourses, en faveur de « jeunes gens destinés à être instruits des véritables maximes des pédagogues chrétiens, comme aussi à bien lire, à bien écrire et à chanter, pour aller ensuite instruire la jeunesse dans les terres, paroisses, bourgs et villages de son duché de Mazarin[3] ».

L'entreprise était belle et fort utile; mais elle était nouvelle. Elle parut singulière, inquiétante peut-être, à l'administration diocésaine. Lorsque le duc de Mazarin et M. de la Salle se présentèrent pour obtenir l'autorisation de l'établir à Rethel : « Vous êtes deux fous, leur dit l'archevêque.

[1] Blain, p. 281. — [2] Lucard, *Annales*, p. 21-22, d'après les minutes de Mes Maillé et Capillon, notaires à Reims. — [3] Lucard, *Annales*, p. 38, d'après les minutes de Me Mistris, notaire à Rethel.

— Non, Monseigneur, il n'y en a qu'un, » répondit l'humble prêtre[1].

Découragé par une telle réception, circonvenu d'ailleurs par des gens défavorables à M. de la Salle, le duc de Mazarin renonça d'abord à son projet. Mais bientôt la défiance se dissipa, l'espérance revint, le projet fut repris. Puisqu'il était malaisé de fonder sur le diocèse de Reims, pourquoi ne fonderait-on pas sous la juridiction de l'évêque de Laon?

Le 22 septembre 1685, un nouveau contrat fut passé entre M. de la Salle et le duc de Mazarin, à Renwez, dans le marquisat de Montcornet[2]. Le duc se proposa « de procurer aux paroisses des villes et des villages des terres à lui appartenant dans l'évêché de Laon, de bons maistres d'école qui puissent y enseigner à la jeunesse les principes et maximes de la vie chrétienne ». M. de la Salle « se chargera à l'avenir de former et instruire trois jeunes hommes dans une maison qui lui sera donnée pour cet effet ». Les trois jeunes hommes « seront logez et nourris dans la dite maison, et instruits de tout ce qui est nécessaire pour faire un bon maistre d'école, comme de bien lire, écrire et chanter, pour pouvoir ensuite s'acquitter de ces fonctions et élever la jeunesse dans lesdites villes et villages ».

Le même acte notarié nous apprend que le prudent supérieur des Frères était déjà en instances près du roi, en vue d'obtenir des lettres patentes pour son Institut. M. de la Salle poursuivait donc humblement, mais courageusement, son œuvre à travers les contradictions des hommes. Le Père Barré continuait à l'aider de ses

[1] Blain, p. 221. Lucard, *Annales*, p. 38. — [2] D'après les minutes de Me Aubert, notaire à Renwez (Ardennes), dont la copie existe aux archives de la maison mère des Frères. Le duc fournissait six cents livres par an pour trois élèves-maîtres, et « une maison avec une chapelle propre et commode, avec les cellules, meubles et autres choses nécessaires pour loger au moins six personnes ».

conseils. Dans une correspondance suivie, il le prévenait contre toute tentation d'abattement :

« Soyez généreux dans votre entreprise, lui écrivait-il... Ne craignez pas les paroles des hommes, qui ne savent ny ce qu'ils disent, ny ce qu'ils font; n'en faites pas plus d'état que du vent. Sachez que vous avez un Dieu pour témoin, pour spectateur continuel, pour juge très exact, et pour appuy solide de votre noble dessein. Apprenez, et consolez-vous de savoir que les anges ont ordre de vous secourir spécialement en cette rencontre [1]... »

Le saint minime allait bientôt manquer à son ami. Il mourut à l'âge de soixante-cinq ans, le 31 mai 1686, au couvent de la place Royale, à Paris [2]. M. de la Salle sentit douloureusement cette perte, et il pleura le Père Barré comme un fils pleure son père [3]. Ces deux âmes, en effet, étaient unies par un lien de filiation. La vie du fondateur des Frères procédait de la vie du religieux minime, et elle en devint comme l'épanouissement. Au Père Barré revient la gloire d'avoir conçu l'idée des écoles charitables, de les avoir inaugurées à Rouen, de les avoir provoquées à Reims; il créa, dans la maison de la *Providence,* un séminaire de religieuses institutrices pour les écoles gratuites; mais il échoua dans la tentative d'un séminaire d'instituteurs. Pénétré des idées du pieux minime, entraîné par ses exemples et par ses conseils, Jean-Baptiste de la Salle livra son âme à la grâce pour les écoles chrétiennes et gratuites, et la grâce lui donna le succès au delà de toute prévision. Jean-Baptiste de la Salle trouva le secret de sa fécondité dans le renoncement absolu et dans le dénuement de la pauvreté; mais ce précieux secret, il le tenait du Père Barré, qui, seul contre tous, lui avait persuadé de résigner son

[1] Henri de Grèzes, *Vie du Père Barré,* p. 289. Les raisons qui font croire que cette lettre fut écrite à M. de la Salle nous paraissent sérieuses. — [2] *Vie du Père Barré,* p. 313. — [3] Bernard, p. 70. Blain, p. 283-284.

canonicat et de vendre son patrimoine. Ce n'est pas enlever un rayon de gloire à la couronne de Jean-Baptiste de la Salle, que de reconnaître dans le Père Barré l'homme qui prépara son front à la recevoir.

Peu de temps après la mort du Père Barré, un autre deuil affligea le cœur de notre Saint. Adrien Nyel, cet homme si inconstant, mais si droit et si zélé, semblait fixé à Laon depuis la fin de 1682. Il gouvernait, sous la surveillance discrète de M. de la Salle, les écoles de Guise et de Rethel, en même temps que la sienne. A la retraite de 1684, il avait été l'une des douze premières colonnes de l'Institut. Mais il fut de ceux qui ne voulurent point, à la Trinité de 1685, renouveler le vœu d'obéissance. Il comprenait que sa mission était finie en Champagne, et il se réjouissait d'avoir donné les mains aux commencements d'une œuvre si riche de promesses. Une sensation de nostalgie le rappelait vers Rouen. Pour reprendre sa liberté, il pria M. de la Salle de se charger des écoles de Rethel, de Guise et de Laon. Le refus de celui-ci ne put le retenir. Il partit pour Rouen.

Rentré à l'hôpital général, le 26 octobre 1685, il reçut le titre de *surintendant des écoles des pauvres de la ville*. Depuis son départ de Rouen, ses anciens collègues étaient déchus de leur ferveur, les écoles avaient perdu leur influence chrétienne. Peut-être Nyel conçut-il le projet de relever l'œuvre de sa jeunesse en y appelant les Frères des écoles de Reims. Mais l'heure de la Providence n'avait pas encore sonné. Nyel mourut le 31 mai 1687, sans avoir eu la consolation de voir les Frères à Rouen[1].

Quand M. de la Salle apprit la mort de cet ouvrier de la première heure, il célébra un service solennel pour le repos de son âme dans la chapelle des Sœurs de l'Enfant-

[1] BERNARD, p. 67-68. BLAIN, p. 282.

Jésus. La plupart des Frères y assistaient. Leur vertueux supérieur les invita à prier pendant plusieurs jours, dans leurs communautés respectives, pour celui qui fut le premier Frère de l'Institut[1].

M. de la Salle recueillit l'héritage que Nyel lui avait abandonné; il prit la direction immédiate des trois écoles de Rethel, de Guise et de Laon[2]. Pour l'école de Laon, laissée sans maîtres, il tira de son noviciat deux jeunes Frères qu'il avait en grande estime et dont nous parlerons plus loin : Gabriel Drolin et Nicolas Bourlette.

§ VI

COMMENT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE FÉCONDE PAR SES VERTUS SON INTITUT NAISSANT. — SON AMOUR DE LA RETRAITE. — SON ESPRIT D'ORAISON. — SES MORTIFICATIONS. — SON HUMILITÉ. — SON ZÈLE

1684-1687

Pour assurer le succès de son Institut, M. de la Salle comptait moins sur son dévouement personnel que sur le secours de Dieu. Il agissait avec autant de zèle que si le résultat eût dépendu de lui seul; mais il priait avec humilité et persévérance, parce qu'il savait par la foi qu'aucune œuvre n'est solide et durable, si Dieu lui-

[1] LUCARD, *Vie...*, p. 79. — [2] L'école de Château-Porcien, prise en 1682, paraît avoir été abandonnée avant 1684. Nous sommes porté à croire que vers 1685 M. de la Salle dut prendre, du moins momentanément, une école à Sedan. Il est vrai que les trois premiers biographes n'en parlent pas. Mais, dans l'épitaphe de Louis de la Salle, nous lisons que son frère Jean-Baptiste l'*entraîna* pour faire la classe à Sedan : ce détail n'eût pas été consigné dans une épitaphe, s'il n'eût été historique. D'autre part, nous lisons dans le manuscrit de BERNARD, p. 67, que Louis de la Salle fut envoyé à Guise pour y faire la classe. Il est vrai que Louis de la Salle a rayé, en 1722, ces six lignes du manuscrit qui le concernent; mais nous croyons qu'il les a rayées comme tous les autres passages où il est question de lui, ou parce qu'on avait écrit Guise au lieu de Sedan. En tout cas, l'essai de Sedan n'eut point de suite.

même ne la bâtit. Malgré ses innombrables travaux et les soucis incessants que lui donnaient les écoles, il consacrait à l'oraison de longues heures, parfois des jours et des nuits en entier.

Sa vie était comme une prière ininterrompue. Même au milieu des affaires, il n'était pas désoccupé de Dieu. Son air toujours recueilli et ses paroles toutes pleines d'esprit surnaturel témoignaient qu'il ne perdait pas un instant le sentiment de la présence de Dieu. Il sentait si bien que là était toute sa force, qu'il consacrait à l'oraison tous ses moments de liberté.

Pour trouver Dieu plus sûrement, il s'était fait une solitude dans sa propre maison. Il y avait sous le toit un réduit fort pauvre, si étroit que deux personnes ne pouvaient y demeurer à la fois, aussi exposé aux rigueurs de l'hiver qu'aux chaleurs excessives de l'été. M. de la Salle s'y dérobait aux importunités des visiteurs, et s'y livrait sans trouble à la contemplation. Il y entrait avec Dieu dans un commerce si intime, qu'il souffrait d'en sortir. Les heures du jour ne suffisant pas pour le rassasier des communications divines, il y passait souvent une partie de ses nuits.

Il avait si bien triomphé de sa tendance au sommeil, qu'il n'accordait à son corps qu'un petit nombre d'heures de repos : encore prenait-il souvent ce repos, sans se dévêtir, sur une chaise ou sur le plancher de sa chambre. Aussi, lorsque la cloche de la communauté l'appelait, dès quatre heures du matin, à l'oraison, était-il arrivé toujours le premier à la salle des exercices.

Le culte qu'il avait pour saint Remi, l'apôtre des Francs, le conduisait fréquemment près de son tombeau. Mais, pour prier librement et longuement, le jour ne lui suffisait point. Il se faisait enfermer dans l'église le vendredi soir; durant toute la nuit, à genoux dans une tribune de l'abside, il répandait son âme dans la prière et puisait dans le sein de Dieu la grâce qui fécon-

dait ses travaux. Outre cette nuit régulière de veille, il passait un temps considérable à l'église Saint-Remi : à certains jours, il ne s'en arrachait que pour aller, à la hâte, prendre un peu de nourriture et s'assurer que tout était en bon ordre dans sa maison[1].

Plus il priait, plus il avait besoin de prolonger sa prière. A Reims, il ne pouvait avoir une seule journée qui ne fût distraite par les affaires ou par les visites. En 1686, comme il pensait à se démettre de la supériorité, il voulut consulter Dieu dans une longue retraite. Afin de s'assurer un isolement absolu et le plus complet silence, il se retira dans l'Eure, chez les Carmes déchaussés de Louviers. Là se trouvait le *saint désert de la Garde-Châtel*, fondé récemment par Louis XIV, et renommé pour la grande ferveur des religieux qui l'habitaient. M. de la Salle quitta Reims sans donner son adresse aux Frères. En cas d'affaires urgentes, on lui ferait parvenir une lettre par l'intermédiaire d'une abbesse de Rouen. Notre Saint se croyait abrité contre toutes les importunités du dehors. Mais il ne put jouir longtemps des saintes contemplations du désert; car la triste nouvelle de la mort d'un Frère de Laon l'en fit bientôt sortir[2].

Cette application à la prière ne rendait point M. de la Salle négligent dans les affaires ni sauvage dans les relations. Quelque peine qu'il éprouvât de s'éloigner momentanément de Dieu, il n'hésitait jamais, quand il avait un devoir à remplir ou un acte de bienséance à accomplir.

Ses anciens confrères du Chapitre n'avaient pas entièrement rompu avec lui. Plusieurs le visitaient par amitié ou allaient prendre ses conseils. Sa charité leur faisait bon accueil; « on le retrouvait, dit son historien, ce

[1] Blain, p. 229-230. Ravelet, p. 83. — [2] Lucard, *Annales*, p. 43. Blain, p. 230.

qu'il était par caractère et par éducation, poli, gracieux, et avec la joye des saints sur le visage[1]. »

Un jour, M. Bailly, abbé de Saint-Thierry, de l'ordre de Saint-Benoît, vint en grand équipage lui rendre visite. Il était attiré par les singularités qu'on attribuait à M. de la Salle autant que par son renom de sainteté. Il le trouva tel qu'il l'avait connu, aimable, accueillant, sans rien d'original que l'habit de Frère dont il était revêtu : « Est-ce ainsi, lui dit-il, qu'un homme de votre caractère doit être habillé? » M. de la Salle sourit : ce fut toute sa réponse. Après une longue conférence avec l'homme de Dieu, l'abbé se retira plein d'admiration, disant à tous que la ville de Reims « avait un trésor qu'elle ne connaissait pas[2] ».

Il n'y avait aucune curiosité, mais seulement de la vénération, dans le sentiment qui conduisait le duc de Mazarin à l'humble maison de la rue Neuve. Jamais ce grand seigneur ne venait à Reims sans visiter notre Saint[3]. Parfois même il lui témoignait le désir d'assister à sa messe, et M. de la Salle, malgré son humilité, s'y prêtait avec simplicité[4].

Cependant ces marques d'estime inquiétaient son humilité. Un jour qu'une personne se recommandait à ses prières, en ajoutant qu'elle le regardait comme un saint, il affecta de rire aux éclats, afin de dissiper, par un acte d'apparente légèreté, la bonne opinion qu'on avait de lui.

L'amabilité avec laquelle M. de la Salle quittait l'oraison pour se prêter aux visiteurs était chez lui une forme de la mortification, car il était assez maître de lui-même pour régler jusqu'à son austérité.

Cette austérité, dans les pratiques qu'elle lui inspira, rappelle les saintes rigueurs des plus illustres pénitents.

[1] Blain, p. 259. — [2] Ibid., p. 259. — [3] Blain, p. 272. Bernard, p. 80. — [4] Ibid., p. 80-81.

Après qu'il eut distribué aux pauvres toute sa fortune, il résolut de vivre lui-même en pauvre. Il choisissait, pour se vêtir, tout ce qu'il y avait de plus vil et de plus misérable. Sa soutane était faite d'un drap fort grossier, et il la portait usée et rapiécée, aussi longtemps que la décence et la propreté le lui permettaient. Un jour que des voleurs l'avaient dépouillé de ses habits, ils les lui rendirent intacts, après avoir reconnu qu'ils n'en pouvaient rien retirer[1].

Il eut plus de peine à s'adapter à la nourriture de la communauté. Élevé dans un milieu délicat, affligé d'une maladie d'estomac qui ne s'accommodait que de certains mets, il aurait eu besoin d'un régime particulier. Dans les premières années de vie commune avec les Frères, on lui avait servi des portions préparées pour lui. Mais, lorsqu'en 1684 la question de la nourriture eut été réglée dans l'assemblée, il rougit d'être traité autrement que ses Frères. Malgré la résistance que la charité filiale des Frères lui opposa, il exigea qu'on le servît exactement comme eux, qu'on ne lui donnât que des viandes communes et des légumes à peine assaisonnés. Mais l'estomac se révolta et repoussa une nourriture qu'il ne pouvait digérer. Il sembla, après un essai de plusieurs jours, que la nature l'emporterait sur la volonté. Cependant M. de la Salle ne pouvait se résigner à ce qu'il estimait une faiblesse et un danger; il était résolu, quoi qu'il pût lui en coûter, à se tenir en toutes choses au rang des Frères. Avec un courage indomptable, il réduisit par la faim un ennemi qu'il ne pouvait vaincre par la violence. Une diète prolongée obstinément mit la nature en émoi et la décida à ne plus s'étonner d'aucune nourriture. Depuis lors, M. de la Salle ne cessa point de suivre à table le régime de la communauté[2].

Une fois soumise, la nature parut insensible à toute

[1] Ravelet, p. 91. — [2] Blain, p. 226-228. Maillefer, p. 76.

amertume. M. de la Salle prenait, sans distinction et sans témoigner aucun dégoût, tout ce qu'on lui servait. Un jour, par une erreur du Frère cuisinier, on servit des portions d'absinthe. Tandis que les Frères, persuadés qu'on leur avait donné du poison, repoussèrent ce mets amer, leur vénérable supérieur mangea sa portion, sans donner aucun signe d'impression pénible [1].

Ces mortifications du goût ne suffisaient point, à son gré, pour mater sa chair. Ses biographes nous le représentent « enveloppé dans la haire ou dans le cilice, avec une ceinture de cuir jaune, garnie de pointes très piquantes ». Il déchirait ses membres avec des disciplines de fer, armées de rosettes pointues, à tel point que les gouttes de sang marquaient, sur les murs et sur le pavé de sa chambre, les pieux excès de sa pénitence. « Il a traité son corps avec trop de rigueur, disait un de ses parents, et il devra, comme saint François, lui demander pardon à la mort de tout le mal qu'il lui a fait durant la vie. Il s'est fait le tyran d'un corps qui avait été élevé avec des soins extrêmes, car jamais enfant n'a été si délicatement traité [2]. »

Ses disciples trompaient parfois sa vigilance, et lui dérobaient ses instruments de pénitence [3]. De telles reliques sont trop précieuses pour n'être pas conservées avec soin [4]. Lorsque les Frères arrêtent leurs regards émus sur ces disciplines oxydées par le sang de leur père, ils se souviennent à bon droit que leur fondateur a payé bien cher la prospérité dont Dieu les bénit.

Si les austérités excessives sont un grand danger pour les âmes orgueilleuses, elles ne l'étaient point pour M. de la Salle. Une sincère et profonde humilité le mettait à l'abri des tentations d'amour-propre. Loin de s'estimer au-dessus de ses compagnons, il travaillait

[1] Blain, p. 228. Le fait s'est passé quelques années plus tard, au noviciat de Vaugirard. — [2] Blain, p. 228. Maillefer, p. 72. — [3] Blain, p. 228. — [4] Ces instruments de pénitence se trouvent à Athis.

à s'effacer au milieu de leurs rangs, et il se plaisait à les servir comme des maîtres qu'il respectait. Il ne rougit point, durant l'année 1685, d'apparaître dans Reims revêtu du costume des Frères.

Le Frère qui dirigeait l'école Saint-Jacques étant tombé malade, M. de la Salle, qui manquait alors de sujets formés, entreprit de le remplacer lui-même. Deux fois le jour, on le vit aller et venir à travers les rues de Reims, revêtu d'une soutane courte d'étoffe grossière, couvert d'une capote à manches pendantes et d'un chapeau à larges bords, chaussé de souliers à épaisses semelles. Il ne se dispensa d'aucune des fonctions d'instituteur, apprenant aux enfants la lecture et l'écriture, leur faisant le catéchisme, les conduisant chaque jour à l'église pour entendre la messe. Il observa, avec une scrupuleuse exactitude, tous les règlements qu'il avait adoptés pour le gouvernement des écoles gratuites[1].

Une telle conduite lui attira toutes sortes de critiques. Ses parents et ses amis s'irritaient qu'il oubliât, à ce point, sa naissance et son rang. Les sages du monde estimaient qu'il poussait vraiment trop loin son zèle. Dans la rue, aucune honte ne lui était épargnée : les enfants l'insultaient, les gens du peuple le raillaient, ses anciens amis l'évitaient. Mais aucun affront ne le fit céder. Soutenu par la grâce, il dévora en silence toutes les humiliations, heureux de ressembler par là au Maître qu'il servait. Même lorsqu'il eut pourvu d'un maître l'école Saint-Jacques, il continua, tant qu'il resta à Reims, de porter ostensiblement l'habit de Frère[2].

Il eut à souffrir, du côté des enfants des écoles et de leurs parents, des humiliations inattendues. En ouvrant ses écoles, il avait accueilli tous les enfants des pauvres. Ces enfants, mal élevés dans leur famille, déjà pervertis

[1] MAILLEFER, p. 73-74. RAVELET, p. 93. BLAIN, p. 243-244. — [2] BLAIN, p. 277.

par le vagabondage dans les rues et aux champs, étaient méchants et indisciplinés. Pour maintenir l'ordre dans les écoles, pour faire bénéficier les enfants de l'instruction qu'on leur offrait, il fallait des règlements sévères. Sur ces natures à demi sauvages, la seule persuasion eut d'abord peu de prise. Il fallut recourir aux corrections alors en usage, et les maîtres durent s'armer de la férule et de la verge. Certes, ce procédé n'était point nouveau : y avait-il alors en France un seul collège, une seule école, où la verge ne fût l'instrument du bon ordre? Cependant ces enfants, qui auraient gardé le silence sous la férule des instituteurs payés, regimbèrent sous la main des maîtres des écoles gratuites. Les parents, trahissant leurs propres intérêts, prirent parti pour les mutins. Et parce que M. de la Salle était regardé comme responsable de toutes les sévérités des Frères, c'était à lui qu'on s'en prenait. A plusieurs reprises, on s'attroupa et on l'insulta sous ses fenêtres de la rue Neuve. Lorsqu'il sortait, on le poursuivait et on l'accablait d'injures. Le Saint acceptait tout. Il remerciait Dieu de ce qu'on le payait ainsi de son dévouement[1].

Les jugements de Dieu sur les saints sont vraiment impénétrables, car ces persécutions durèrent aussi longtemps qu'il demeura à Reims. A peine eut-il quitté Reims, en 1688, que tout ce bruit cessa[2]. N'est-ce pas une preuve que la colère des Rémois était peu fondée? Ces orages, provoqués par l'ennemi de tout bien, n'avaient d'autre but que d'arrêter l'essor d'une grande œuvre naissante. Partout où passera notre Saint, pourtant si doux, si mesuré et si prudent, nous verrons les mêmes tempêtes suscitées contre lui. Mais toutes ces contradictions, en épurant sa vertu, ne feront que consolider son œuvre.

[1] Blain, p. 245-246, 274-275. Bernard, p. 82-83. Nous verrons plus loin l'importance des corrections matérielles à cette époque. — [2] Blain, p. 276.

Au milieu de telles épreuves, son humilité croissait toujours. Elle lui inspira la résolution de se démettre de la supériorité, et de placer un Frère à la tête de la communauté.

Après avoir fait vœu d'obéissance avec les Frères, en 1684 et en 1685, il lui sembla que sa qualité de supérieur ne lui permettait pas de remplir pleinement sa promesse. D'ailleurs, le titre de fondateur et de chef lui pesait; il n'avait d'attrait que pour la dernière place. Sous l'empire de ces sentiments, il réunit les Frères pour le renouvellement des vœux, à la Trinité de 1686, et il leur fit entendre qu'il leur était expédient d'élire l'un d'entre eux pour la charge de supérieur. Durant une retraite de huit jours, il les travailla dans ce sens, leur exposant des motifs qu'il croyait capables de les toucher. Il était juste que des Frères fussent gouvernés par un Frère et non par un Prêtre. Tôt ou tard, il faudrait en venir là. Pourquoi tarder davantage? Si, dans les premiers temps, le petit nombre des sujets lui avait fait un devoir de garder la supériorité, désormais ils étaient assez nombreux et assez riches en bons sujets, pour trouver dans leurs rangs un supérieur capable. Au reste, il valait mieux que cette élection se fît de son vivant, parce qu'il serait là pour initier le nouveau supérieur aux devoirs de sa charge. Ainsi allégé du poids des affaires, il aurait plus de loisir pour vaquer à leur direction spirituelle. En résumé, l'intérêt de la communauté demandait qu'on s'accoutumât à se passer de lui [1].

Ces raisons, qui marquaient un désir profond de s'abaisser et d'obéir, furent exposées avec tant de sincérité et de force, que les Frères se laissèrent convaincre. Dans leur simplicité, ils firent taire leurs propres répugnances. Leur déférence, en cette occasion, fut pour eux une manière de témoigner à leur père leur obéissance et leur affection.

[1] Blain, p. 262-264. Maillefer, p. 79-80. Bernard, p. 74-75.

Les suffrages désignèrent le frère Henri L'Heureux. M. de la Salle applaudit à ce choix; aucun sujet ne lui paraissait plus digne de la supériorité : « sage, modéré, humble et solidement vertueux [1], » ce Frère méritait la confiance dont il avait été l'objet. En d'autres temps, il eût fait un supérieur excellent; mais, dans l'instabilité de ses débuts, la communauté des Frères avait besoin d'être soutenue par la main même de son fondateur.

Une fois au comble de ses vœux, notre Saint se laissa aller à toute l'inclination qu'il avait pour l'obéissance et les humiliations. Il ne se permettait aucun acte sans demander la permission. Personne, dans la maison, ne témoignait, à l'égard du supérieur, une plus entière dépendance. Pour la moindre imperfection qu'il croyait découvrir, il faisait sa coulpe, se prosternait humblement aux pieds de frère L'Heureux et demandait des pénitences.

Tout honteux du rôle qui lui était dévolu et fort embarrassé de son autorité, le Frère suppliait M. de la Salle de ne pas s'abaisser devant lui; mais le Saint le priait de lui laisser gagner le mérite de l'obéissance, et lui faisait observer qu'il lui appartenait de donner l'exemple de la plus scrupuleuse docilité. Le Frère supérieur avait besoin de s'observer pour ne rien dire que M. de la Salle pût prendre pour un ordre. L'humble prêtre, qui se portait aux emplois les plus vils de la communauté, croyait un jour avoir obtenu la permission de rendre un service fort humiliant, et déjà il s'était mis à l'exécution. frère L'Heureux crut devoir agir cette fois avec autorité, et il prit le ton du commandement pour retirer ce prêtre d'un travail qu'il jugeait indigne de son caractère. M. de la Salle se soumit et demanda pardon, devant tous les Frères, de ce qu'il appelait sa témérité et sa désobéissance [2].

[1] Blain, p. 264. — [2] Blain, p. 266 Bernard, p. 75.

Sa ponctualité trahit bientôt son humilité. Comme on le visitait souvent au parloir, il ne s'y rendait jamais qu'après en avoir obtenu la permission. Un jour que des amis le rencontrèrent dans un couloir, il resta muet devant eux et disparut : il revint bientôt et déclara qu'il avait dû demander l'autorisation de les recevoir[1]. Dans l'espoir de dissiper leur surprise et d'échapper à leurs reproches, il leur avoua qu'il avait cessé d'être le chef de la communauté. Les supérieurs ecclésiastiques, informés de ce qui se passait à la rue Neuve, annulèrent l'élection de frère L'Heureux et ordonnèrent à M. de la Salle de reprendre la supériorité; ils ne pouvaient tolérer qu'un prêtre, le fondateur de la communauté, le confesseur et le directeur de tous les membres, se mît ainsi au dernier rang, sous l'autorité d'un Frère qui n'était après tout qu'un laïque[2].

Cette ordonnance rendit la joie à tous les Frères, car ils avaient un certain remords de l'élection. Le plus heureux de tous fut le jeune Frère qu'on déchargeait ainsi d'un fardeau sous lequel il gémissait. Seul, M. de la Salle fut attristé; le cœur brisé, il se résigna à commander encore. Du moins, il avait eu le temps de donner au public des preuves de désintéressement, et aux Frères des exemples de parfaite obéissance religieuse.

En reprenant la supériorité, notre Saint garda l'humilité. Comme ses disciples parlaient souvent entre eux des exemples de vertu qu'il leur donnait, il s'alarma d'être ainsi l'objet de leur conversation. Il eut beau les en réprimander, il ne put leur persuader qu'ils commettaient une faute. C'est alors que, pour abriter son humilité, il s'avisa de porter cette règle, « qu'on ne parlerait jamais en récréation d'aucune personne vivante en particulier[3]. » Il dut, plus tard, lever une défense si incom-

[1] Blain, p. 78. Blain, p. 267. — [2] Blain, p. 267. Bernard, p. 78. — [3] Blain, p. 268.

mode, qu'il n'avait portée que pour se protéger contre l'admiration de ses enfants.

Toutefois M. de la Salle ne perdait point de vue son projet de descendre au dernier rang. Puisqu'on ne veut pas qu'il obéisse, lui prêtre, à un simple Frère, qu'à cela ne tienne, qu'on prépare un Frère au sacerdoce. Le frère Henri L'Heureux était tout désigné pour cette distinction. En lui confiant la direction de la communauté de Reims, M. de la Salle le pria de s'appliquer aux études classiques. Comme il était fort intelligent et très laborieux, le Frère fut en état, au bout de deux ans, de suivre les cours de théologie à l'école Saint-Denis de Reims[1]. Nous verrons plus loin que la mort brisa les plans de M. de la Salle. Il crut alors qu'il s'était trompé, et nous croyons après lui que la Providence protégea, en frappant le frère L'Heureux, l'Institut naissant contre l'humilité de son propre fondateur.

A toutes les sollicitudes d'une fondation laborieuse, M. de la Salle ajoutait encore la direction des âmes. En 1684, l'autorité diocésaine, espérant tout de son zèle, le pria de prêcher une mission dans une localité depuis longtemps privée de prêtre et livrée à tous les désordres. Avec l'aide de quelques prêtres pieux, le serviteur de Dieu groupa au pied de la chaire chrétienne et ramena à Dieu un très grand nombre de pécheurs. Longtemps après, dans cette région, on se souvenait encore de lui et on ne l'appelait point autrement que *le Saint*[2].

Certaines religieuses, surtout à la communauté de l'Enfant-Jésus, prisaient beaucoup sa direction. Mais cet homme austère ne permettait point qu'on se donnât à Dieu à demi. Ses biographes ont conservé le souvenir d'une religieuse qui voulait garder, dans sa cellule, des objets inutiles, propres seulement à flatter la vanité ou à entretenir des attaches nuisibles. Avant de l'accepter

[1] Lucard, *Annales*, p. 45. Blain, p. 270. — [2] Lucard, *Vie...*, p. 77.

pour pénitente, il exigea qu'elle brûlât devant lui tous les objets futiles qui l'amusaient[1].

Quelques femmes du monde, attirées par sa réputation de sainteté, venaient parfois prendre ses conseils. Il ne les rebuta point d'abord; mais il s'aperçut que leurs interminables conversations[2] lui prenaient beaucoup de temps, et que d'ailleurs leur présence au parloir de sa communauté le gênait dans les conseils sévères qu'il avait à donner sur la fréquentation des femmes. Aussi aima-t-il mieux renoncer au bien réel qu'il faisait à ces âmes, pour se livrer tout entier à ses enfants et pour leur donner l'exemple de la réserve dans les relations[3].

Bientôt, en effet, il appartint exclusivement à ses Frères : à l'oraison ou au travail, il était à eux. Son affection, qui n'avait rien de faible, se manifestait par les actes de son dévouement. Pour eux, il avait sacrifié son canonicat et sa fortune, il avait encouru le blâme de ses amis et de ses parents, il avait affronté les injures même du public. Il vivait avec eux, du même régime, ne visant qu'à se tenir au plus bas rang. Les Frères savaient apprécier ces preuves journalières de sa charité.

Mais c'était dans leurs peines et leurs maladies qu'éclatait surtout la bonté de son cœur.

Il était à Louviers, chez les Carmes, en 1686, jouissant des délices d'une retraite très solitaire, quand un messager lui apprit qu'un des Frères de Laon venait de mourir et que l'autre était fort malade. Sans hésiter, il quitta le saint désert et partit pour Laon. Son cœur avait besoin de partager la douleur de ses enfants et de porter au malade ses paternelles consolations .

Après avoir réglé les affaires de Laon et licencié pour deux mois les écoliers, il se mit en route pour Reims.

[1] Blain, p. 273. — [2] L'observation est de Blain, p. 273. — [3] Blain, p. 274.

Le voyage dura toute la nuit. Arrivé au milieu des siens, il fit prendre du repos au Frère qui l'accompagnait; quant à lui, il ne chercha de soulagement que dans l'oraison [1].

Un fait, survenu à Guise en 1687, montre toute l'affection qui unissait le père et les enfants. Le directeur des écoles de Guise était tombé dans une maladie mortelle. Les médecins, désespérant de son état, l'avaient abandonné; il avait reçu les derniers sacrements. Le pieux malade, résigné à mourir, exprima la joie qu'il aurait à voir, une fois encore, son bien-aimé père. Comme rien n'est plus sacré que le vœu d'un mourant, un Frère partit sans retard pour Laon; de Laon, un autre Frère courut à Reims. A peine averti, M. de la Salle se mit en route pour Guise. Sous un soleil brûlant, couvert de sa capote de laine grossière, enveloppé d'une haire qui l'étreignait et ne lui permettait pas de se plier, notre Saint allait, péniblement mais courageusement, pensant au cher malade, le recommandant à Dieu dans de ferventes prières. Épuisé par la fatigue, congestionné par la chaleur au point de perdre du sang en abondance, il dut s'arrêter dans un village à trois lieues de Laon. Dès trois heures du matin il reprit son chemin, s'arrêtant souvent pour prier, n'ayant d'ailleurs de forces que pour fournir de très courtes étapes. A Laon, sa faiblesse fit pitié, et on l'obligea de prendre un cheval pour le reste du voyage.

Dieu lui faisait acheter au prix de tant de fatigues la joie qui l'attendait. Dès que le malade l'aperçut, il voulut l'embrasser. Il lui sembla que, dans l'étreinte de son père, il retrouvait la vie, et il annonça tout haut qu'il se sentait guéri. Peu de jours après, en effet, sa santé parut entièrement rétablie, et il reprit avec bonheur sa classe interrompue [2].

[1] Blain, p. 260. — [2] Ibid., p. 276.

Cette guérison fut d'autant plus consolante pour le cœur de M. de la Salle, qu'il avait été plus profondément affligé par la mort de plusieurs Frères.

§ VII

FERVEUR DES PREMIERS FRÈRES. — MORT ÉDIFIANTE DE PLUSIEURS D'ENTRE EUX
1682-1688

Il y a lieu de distinguer deux époques très distinctes dans le recrutement des premiers Frères.

De 1679 à 1682, Adrien Nyel s'était seul préoccupé de chercher des collaborateurs. Il prenait, dans la campagne, de jeunes hommes sachant lire et écrire, mais sans éducation, sans vues élevées, plus mercenaires que dévoués, qui demandaient des gages pour leurs services. Ces maîtres, bons chrétiens sans doute, n'étaient point venus pour se faire religieux. C'est pourquoi la plupart se retirèrent, lorsque M. de la Salle organisa, rue Neuve, sa petite communauté. Deux ou trois seulement lui demeurèrent fidèles.

Mais, à partir de 1682, lorsque l'œuvre des écoles apparaît comme un apostolat, à mesure que l'auréole de la vertu signale comme un centre de lumière et de vie la maison qu'habite M. de la Salle, le recrutement des maîtres change de nature. Les jeunes hommes qui se présentent savent qu'ils vont s'adonner à une œuvre apostolique, et ils entrent pour vivre dans l'état religieux. Il en vient de tous les rangs de la société; si plusieurs sont d'humble condition, plusieurs aussi sortent de familles aisées et ont reçu une éducation distinguée; parmi ces derniers, quelques-uns ont renoncé aux études supérieures et même à la vocation ecclésiastique, pour faire la classe dans les écoles gratuites. Ce furent ces nou-

velles recrues qui devinrent le vrai noyau de l'Institut.

Toutes ces jeunes âmes apportaient dans la vie de communauté des dispositions admirables. Dans leur première ferveur, elles avaient moins besoin d'être stimulées que d'être modérées. En peu de temps, la maison de la rue Neuve fut une école d'héroïques vertus [1].

La vie intérieure y était active. Dès leur arrivée, les jeunes maîtres étaient saisis par la parole pénétrante de leur supérieur. Toutes les préoccupations d'ordre naturel étaient chassées de leur cœur par la pensée envahissante du surnaturel. Ils vivaient dans la présence de Dieu, silencieux, recueillis, absorbés par l'unique désir de plaire à Dieu. Pour assurer le règne de Dieu dans leurs âmes, ils faisaient une guerre acharnée à l'orgueil de l'esprit et à la sensualité de la chair.

Les pratiques humiliantes étaient avidement recherchées. Ils déclaraient à leur Père leurs moindres manquements, et en demandaient à genoux le châtiment. Souvent même, pour se donner plus de confusion, ils faisaient leur coulpe en public. Aucun emploi matériel, dans la communauté, ne leur paraissait trop vil; une sainte émulation les portait aux actes les plus pénibles. Cette humilité les soutenait devant les affronts qu'on leur prodiguait dans la rue. Durant plusieurs années, leur costume fut un objet de dérision; leur juste sévérité pour les enfants indociles leur attira parfois les plus injustes reproches. A l'exemple de leur supérieur, ils s'estimaient heureux de souffrir quelque opprobre pour Jésus-Christ. On ne voit pas, en effet, qu'aucun Frère ait jamais été découragé par les humiliations dont on les abreuvait.

Dans cette fervente maison, la pénitence était en grand honneur. M. de la Salle n'avait pu cacher entièrement ses grandes mortifications; d'ailleurs, le sang de ses dis-

[1] Tous les détails de ce paragraphe sont conformes au récit de Blain, t. I, p. 247-258.

ciplines aurait suffi pour le trahir. Épris du même zèle contre leur chair, les disciples ne souhaitaient que d'imiter leur maître. A peine s'accordaient-ils, dans les repas, le strict nécessaire. A l'abstinence ils ajoutaient les macérations. Chaque jour ils sollicitaient leur supérieur de leur accorder la discipline ou les chaînes de fer, le cilice ou la haire. Tout en veillant sur leur santé, M. de la Salle se prêtait à leurs pieux désirs. Cet élan vers les mortifications corporelles était tellement connu au dehors, que la maison de la rue Neuve fut surnommée *la Petite-Trappe*.

Mais, dans cet entraînement de la ferveur, les excès étaient à craindre. Ils ne furent pas, en effet, complètement évités. Faut-il rendre M. de la Salle responsable des conséquences? Sans lui, assurément, sans ses exhortations et ses exemples, aucun excès n'aurait été commis, parce que ces mortifications n'auraient pas été faites. Mais s'il ne réussit pas à faire garder à ses disciples la juste mesure dans la pénitence, cette faute ne lui est point spéciale : tous les saints ont à leur charge ces généreuses imprudences.

La santé des Frères fléchit, en effet, sous le poids de tant d'austérités. Plusieurs succombèrent de bonne heure, et leur mort jeta le saint fondateur dans le plus fâcheux embarras. « En sept ou huit ans, c'est-à-dire depuis 1681 jusqu'en 1688, des quinze premiers Frères qu'avait l'Institut dans sa naissance, à Reims, à Laon, à Guise et à Rethel, il en perdit plus de six d'une mort prématurée, au-dessous de l'âge de trente ans, sans compter ceux qu'une santé languissante et ruinée obligea d'aller chercher hors de la maison du soulagement[1]. »

Parmi ces victimes que Dieu préleva comme un tribut sacré sur l'Institut naissant, trois noms ont été retenus et sont restés en bénédiction. De leur souvenir s'exhale

[1] Blain, p. 250.

comme un parfum printanier, très propre à éveiller à la vie religieuse les jeunes âmes d'un noviciat.

Le premier qui fraya aux autres le chemin du ciel fut le frère Jean-François. Il avait à Reims une situation honorable, et il pouvait se promettre une vie aisée, lorsqu'il renonça à tous les avantages de ce monde, pour embrasser la vie laborieuse et pauvre des maîtres d'école. C'était vers la fin de 1682. Les exemples de piété et de vertu que les disciples de M. de la Salle offraient à tous les regards l'avaient si profondément frappé, qu'il voulut à son tour se ranger sous la conduite d'un tel maître. En peu de temps, le travail de la grâce opéra en lui une merveilleuse transformation, et il apparut comme un ange dans la classe qu'on lui confia.

Mais l'intensité de sa vie intérieure ruina bientôt sa santé. Après dix-huit mois de communauté, ses forces physiques se trouvèrent minées. Dans le délire de ses derniers jours, on put constater à quelle perfection il avait porté ses pensées et ses sentiments. Car, alors que l'humilité ne surveillait plus ses paroles, et que son âme se livrait en expressions toutes spontanées, on l'entendait s'écrier : « Ah! belle éternité, que ton séjour est beau! Amour, amour, amour, nous irons voir l'amour, amour, amour! » C'est dans cette radieuse extase qu'il expira, l'année 1684, entre les bras de son Père bien-aimé [1].

Le frère Bourlette fut le second martyr dont l'immolation féconda l'Institut. Il mourut à Laon, en 1686, victime de sa mortification et de sa charité [2].

Nicolas Bourlette était de Reims; il appartenait à une « famille honnête et assez accommodée des biens de la fortune ». Mais, pour cette âme avide de sacrifice et de perfection, l'aisance assurée n'était rien. L'état de M. de la Salle et des Frères le séduisit, et il voulut l'embrasser.

[1] Blain, p. 251. — [2] Ibid., p. 252. Bernard, p. 64.

Cette pauvreté volontaire, ce commerce intime avec Dieu, ce dévouement obscur dans une école de pauvres, et par surcroît ces outrages qu'on recueillait par les rues, voilà ce qui le fascinait et l'attirait. Cédant à l'attrait d'en haut, il entra, à l'insu de ses parents, au pieux désert de la rue Neuve.

En vain sa famille, irritée de ce brusque départ, essaya-t-elle de l'arracher d'une maison où il ne pouvait vivre sans déroger. Ni les menaces ni les caresses ne purent ébranler sa résolution ; sa vocation s'enracina d'autant plus avant qu'elle était plus contredite.

Dans cette vie religieuse, dont la possession lui coûtait si cher, il ne garda aucune mesure. « M. de la Salle eut plus d'une fois besoin de toute sa fermeté et de son autorité, pour [le] retenir dans les bornes de la prudence [1]... » Dès les débuts, l'amour de Dieu exerça sur son cœur un empire souverain, à tel point que, dans l'oraison et l'action de grâces en particulier, le fervent novice paraissait comme ravi en extase. « On eût dit qu'il avait des mouvements convulsifs, ou qu'une fièvre violente mettait ses membres en tremblement. Averti et repris de ces mouvements irréguliers, il en parut surpris ; car lui seul ignorait ce que tous les autres voyaient [2]. »

Pour le soustraire à sa famille, M. de la Salle l'envoya aux écoles de Rethel. Ses parents le poursuivirent encore de leurs assauts. En octobre 1685, le Frère Bourlette accompagna Gabriel Drolin à Laon, afin de combler le vide fait par le départ de Nyel.

Il travaillait depuis six mois à cette école de Laon et s'y dépensait sans ménagement, lorsque le frère Drolin tomba gravement malade. Le frère Bourlette entreprit de tenir les deux classes à la fois, sans négliger son cher malade. C'était trop pour ses forces. M. Guiart,

[1] Blain, p. 254. — [2] Ibid., p. 254.

le vénérable curé qui protégeait les Frères, lui conseilla de renvoyer les enfants pour huit à dix jours; car il aimait le frère Bourlette pour sa grande piété, et il craignait qu'il ne vînt à succomber sous une charge excessive. L'humble Frère, qui avait promis l'obéissance à son supérieur, ne se crut pas en droit d'accorder ce congé sans la permission de M. de la Salle. Sur la difficulté de mener de front tous ses devoirs, il répondit au charitable prêtre : « Monsieur, j'ai le pied droit dans une classe, le pied gauche dans l'autre, l'esprit au malade et le cœur au ciel. » La réponse était belle. M. le curé se retira, édifié et plein d'admiration, mais non rassuré[1].

Quelques jours après, Gabriel Drolin était rétabli; mais, à son tour, Nicolas Bourlette était malade. Dans l'état d'épuisement où l'excès de travail l'avait réduit, une fièvre violente l'emporta en quelques heures. M. de la Salle, qu'on alla chercher en hâte à Louviers, ne put que verser des larmes sur sa tombe. L'affliction du supérieur fut partagée par la ville entière. Dans la paroisse Saint-Pierre où il était plus connu, Nicolas Bourlette avait été nommé frère Modeste, tant sa bonne tenue avait frappé les regards. On l'estimait comme un saint, et, durant plusieurs années, la confiance en son intercession porta les fidèles à prier sur son tombeau.

Un an plus tard, le 30 avril 1687, mourait le frère Maurice; il était âgé de vingt-deux ans. Issu d'une très bonne famille de Reims, il se distingua dans la maison des Frères par sa piété, son obéissance et sa régularité. Notre Saint avait pour sa vertu tant d'estime, qu'il tint à l'avoir pour lui servir la messe. Mais son tempérament délicat n'était point fait pour supporter les pénitences et le régime austère de la communauté. Bientôt une maladie de poitrine se déclara, et les médecins conseillèrent au jeune Frère de quitter la maison pour changer d'air.

[1] Blain, p. 254.

et de vivre sous un régime plus doux. Le frère Maurice n'y voulut jamais consentir ; il aimait mieux mourir que de rentrer dans le monde. Après six mois de cruelles souffrances, durant lesquelles il donna les plus beaux exemples de résignation, d'obéissance et d'humilité, il rendit à Dieu son âme innocente.

Trois autres jeunes Frères moururent à Reims, à la fleur de l'âge. Leurs dispositions étaient si saintes, et leur calme si profond en face de la mort, que le curé de Saint-Maurice, qui leur administrait les sacrements, ne put s'empêcher d'en rendre ce témoignage : « Je ne sais qui je dois plus admirer, dit-il, M. de la Salle ou ses Frères. En voilà un bon nombre que j'ai assistés à la mort, et auxquels j'ai administré les sacrements. Chose étonnante, je n'ai jamais vu aucune personne, même de quatre-vingts ans, mourir avec autant de courage et de résignation que ces bons Frères[1]. »

§ VIII

JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE SE DISPOSE A PARTIR POUR PARIS. — VAINS EFFORTS DE MAURICE LE TELLIER POUR LE RETENIR A REIMS 1687-1688

Malgré ces pertes très douloureuses au cœur de notre Saint, l'Institut continuait à se développer : le nombre des sujets croissait peu à peu, la ferveur des Frères consolidait l'œuvre.

M. de la Salle n'oubliait pas la promesse faite à M. de la Barmondière. Il avait d'ailleurs les plus grands intérêts à s'établir à Paris, sur la paroisse de Saint-Sulpice. Son éloignement de Reims, où tant de liens de famille et d'amitié entravaient son action, lui apparaissait comme

[1] Blain, p. 257.

une délivrance. Il sentait surtout que jamais son Institut ne trouverait l'indépendance nécessaire et ne prendrait son plein épanouissement, s'il n'était transporté dans la capitale même du royaume. En effet, à Reims, on le considérerait toujours comme une œuvre diocésaine, et il subirait le contre-coup, dans les idées et les tendances, de toutes les fluctuations des administrations successives. Or l'Institut avait besoin, pour prospérer, d'une certaine autonomie, et cette autonomie, il ne l'aurait jamais dans un diocèse particulier. De plus, pour attirer plus de sujets et pour distribuer à toute la France le bienfait de l'éducation chrétienne, l'Institut devait apparaître comme une œuvre nationale. Ces idées n'étaient point, chez M. de la Salle, le fruit de l'ambition. Son zèle aurait suffi à les lui suggérer. Mais il les tenait principalement du Père Barré, dont l'esprit avait laissé dans son âme une trace si profonde, et M. Philbert, le vicaire général de Reims, les partageait.

En dépit de ses convictions et de ses désirs, M. de la Salle ne se hâtait pas. Il attendait que le moment providentiel fût venu, et que Dieu, par un signe extérieur, lui manifestât sa volonté. Ce fut au mois de juillet 1687 que de nouvelles négociations s'engagèrent.

M. de la Barmondière souhaitait plus que jamais d'avoir des Frères dans son école charitable. Dans les classes de la rue Princesse, plus de deux cents enfants se pressaient sur les bancs. Ils n'avaient pour maître qu'un prêtre de la paroisse, M. Compagnon, assisté d'un jeune garçon sans expérience. Le curé de Saint-Sulpice était désolé du désordre qui régnait dans l'école, et du peu de profit qu'en tiraient les enfants. Louis de la Salle était alors au séminaire [1]; M. de la Barmondière alla le trouver, et le pria d'écrire à son frère pour lui demander un de ses maîtres d'école.

[1] Blain, p. 284-286. Maillefer, p. 86. Lucard, *Annales*, p. 51.

Le saint fondateur reçut deux lettres à la fois : l'une de son frère Louis, l'autre de M. Compagnon. Ce dernier le suppliait de venir au plus tôt le décharger d'un poids sous lequel il fléchissait. Cette demande allait droit au cœur de M. de la Salle. Mais on ne lui demandait qu'un seul Frère, et il s'était imposé la règle de ne jamais placer moins de deux Frères ensemble dans une école. Sans opposer à la supplique un refus formel, il se contenta d'exposer l'embarras où le jetait la demande d'un Frère isolé. Espérant vaincre ses hésitations, M. Compagnon partit pour Reims. Il ne trouva point le supérieur, alors occupé à visiter les écoles de Rethel, de Guise et de Laon; mais il put étudier la belle organisation des classes de Reims, et ce qu'il vit ne fit qu'accentuer son vif désir d'attirer un Frère dans les écoles de Saint-Sulpice [1].

L'archevêque fut bientôt mis au courant des pourparlers qui préparaient le départ de M. de la Salle. Maurice Le Tellier, bon administrateur et excellent juge du vrai mérite, appréciait le fondateur des Frères; il pressentait tout ce que le nouvel Institut pourrait faire de bien dans son vaste diocèse. Il résolut donc de fixer à Reims le centre de l'œuvre et de la limiter à son diocèse. Dans ce but, il promit à M. de la Salle toute sa protection pour le recrutement des sujets, et une part de son immense fortune pour assurer l'existence de l'Institut. Il favoriserait la fondation de nouvelles écoles, et il établirait des Frères dans toutes les bonnes villes de son diocèse.

Une offre si généreuse ne tenta point le fondateur. Il avait trop fait de sacrifices, et la Providence avait trop bien montré sa sollicitude pour lui, pour qu'il cédât à la séduction des avantages temporels. D'ailleurs, ses meilleurs amis de Reims, M. Philbert à leur tête, étaient

[1] Maillefer, p. 87.

d'avis qu'il devait transporter à Paris le siège central de son Institut. M. Callou, son directeur, était le seul à conseiller encore un délai.

Mais M. de la Barmondière s'accommodait mal d'un délai dont souffrait son école. Il voulut savoir de Louis de la Salle lui-même, alors revenu de vacances, pourquoi son frère ne se décidait pas. Le jeune séminariste, très au courant des idées de son frère, lui répondit que Jean-Baptiste ne consentirait pas à donner un Frère isolé, mais que, si on l'agréait, il en enverrait deux et viendrait lui-même avec eux. Trop heureux de posséder le fondateur lui-même, le curé de Saint-Sulpice accepta de si avantageuses conditions.

Ce fut M. Compagnon qui écrivit pour terminer l'affaire. Mais M. de la Salle, toujours prudent, estima qu'un intermédiaire n'avait point assez de responsabilité pour conclure dans une question pratiquement si grave. Soit pour avoir une marque plus explicite de la volonté divine, soit pour se mettre plus sûrement à couvert des incertitudes de l'avenir, il attendit qu'un ordre lui vînt de M. de la Barmondière lui-même. Le curé de Saint-Sulpice n'eut point de peine à se prêter à cette sage exigence, et il pria M. Baudrand, alors directeur du séminaire, d'écrire et de s'engager en son nom.

Cette lettre officielle triompha de toutes les hésitations. M. Callou conseilla le départ; l'archevêque même, d'un sens toujours droit, l'approuva.

Notre Saint pourvut au gouvernement des communautés de la rue Neuve et le confia aux soins de frère Henri L'Heureux. Puis, prenant avec lui deux des Frères les plus instruits de sa communauté, il partit à pied pour se rendre à Paris, où il arriva le 24 février 1688.

L'Institut était fondé; il n'avait qu'à grandir et à s'organiser. A Paris comme à Reims, il se développera au milieu des contradictions des hommes, mais avec la bénédiction de Dieu.

CHAPITRE IV

LES ÉCOLES DE SAINT-SULPICE

1688-1691

§ I

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE A PARIS. — LES ÉCOLES DE SAINT-SULPICE EN PARTICULIER 1688

La plus grande difficulté qu'éprouva M. de la Salle, en arrivant à Paris, fut de se faire une place dans la capitale; car non seulement l'enseignement primaire n'y était pas négligé, mais il y avait pléthore de maîtres et d'écoles. Pour comprendre la suite de cette histoire, il ne sera pas inutile d'exposer nettement cette situation scolaire, spéciale à Paris[1].

L'instruction élémentaire se donnait aux enfants dans les *petites écoles*. Le chantre de Notre-Dame avait sur elles une pleine autorité : aucun maître ne pouvait ouvrir une classe sans son approbation; chaque année, au 6 mai, les maîtres faisaient renouveler par lui leurs lettres de

[1] Cf. Pompée, *Rapport historique sur les écoles primaires de la ville de Paris;* Jourdain, *Histoire de l'Université de Paris;* André, *Nos maîtres hier;* Cl. Joly, *Traité des écoles épiscopales et ecclésiastiques.* Nous avons exposé, dans notre introduction, la situation générale des écoles en France.

maîtrise. Pour éviter toute contestation, le chantre avait divisé Paris en cent soixante-sept quartiers; il n'y avait, dans chaque quartier, qu'une classe de garçons et qu'une classe de filles : depuis 1672, le nombre des maîtres et des maîtresses se trouvait porté au chiffre de trois cent trente-quatre[1]. Les maîtres et les maîtresses formaient entre eux une corporation dont le chantre était le chef[2]. Le chantre jugeait gratuitement tous les différends qui s'élevaient entre eux; il les protégeait surtout contre les empiètements d'instituteurs étrangers et sans titres. Chaque maître d'école avait en effet besoin, pour vivre à l'aise, de la rétribution scolaire de tous les enfants de son quartier.

La concurrence contre ces écoles officielles venait de plusieurs côtés à la fois.

Malgré la vigilance du chantre, il y avait un grand nombre d'*écoles buissonnières*. On avait d'abord donné ce nom aux classes que les huguenots, privés du droit d'enseigner, avaient créées par fraude, à la campagne, dans les haies et loin des centres habités. On l'appliqua dans la suite à toutes les écoles où des maîtres non approuvés recevaient les enfants. Ces sortes d'écoles étaient traitées sans ménagement par la justice, tant à la chantrerie qu'au parlement.

Il était plus difficile de vaincre la concurrence de l'Université, parce qu'elle se tenait dans la légalité. L'Université protégeait, en effet, les maîtres de pension. Dans ces pensions ou *collèges*, dont la fondation remontait au XIV[e] siècle, on n'avait point tout d'abord donné de leçons, on avait seulement conduit les élèves aux cours de l'Université. Mais peu à peu, des répétitions, puis des cours, avaient été faits aux écoliers. Pour attirer plus

[1] Cf. POMPÉE, p. 178. — [2] Pour les pouvoirs du chantre et la liste des chantres de Notre-Dame, voir POMPÉE, p. 151-156. Voir aussi, aux Archives nationales, la collection des factums échangés entre le chantre et les curés de Paris, LL. 372.

d'enfants, les chefs de pension ne se contentaient pas de faire enseigner la philosophie et les humanités, ils avaient institué des classes élémentaires de lecture, d'écriture et de calcul. Le chantre fit de vains efforts pour exercer sur les collèges sa juridiction; le parlement laissa les collèges sous la direction de l'Université. Désespérant de ressaisir son monopole, le chantre entama du moins celui de l'Université. Il permit aux maîtres des petites écoles d'étendre leur programme, de garder les enfants au delà de neuf ans, de leur enseigner les langues anciennes et les humanités. En dépit des décisions de l'Université et des arrêts du parlement, cette querelle ne fut jamais complètement vidée[1].

Les *maîtres écrivains* furent, pour les petites écoles, les adversaires les plus redoutés[2]. Avant l'invention de l'imprimerie, les écrivains gagnaient leur vie en copiant les actes publics et les manuscrits; ils dépendaient alors de l'Université et ne formaient point une corporation particulière. Quand l'imprimerie leur eut enlevé leurs moyens d'existence, ils se mirent à enseigner l'écriture et même l'arithmétique. En 1570, la vérification des écritures publiques leur fut attribuée, et, à partir de 1576, ils se constituèrent en corporation. Depuis lors, leurs prétentions furent excessives. Non seulement ils s'adjugèrent tous les droits des maîtres d'école[3], mais ils entreprirent encore de garder pour eux seuls le droit d'enseigner l'écriture. Après d'interminables procès, le parlement fixa, par un arrêt du 2 juillet 1661, les attributions respectives des maîtres d'écoles et des maîtres écrivains.

« Lesdits maîtres des petites écoles, y est-il dit, pourront mettre des tableaux ès portes et entrées des lieux où ils tiennent lesdites petites écoles, et en iceux ces mots : *Céans, on tient petites écoles,* et le nom de celui qui vou-

[1] Cf. JOURDAIN, p. 238-242, 268, 290, et, aux pièces justificatives, p. 104-105; POMPÉE, p. 105-117. — [2] POMPÉE, ch. V. ANDRÉ, p. 288. JOURDAIN, aux pièces justificatives, p. 411. — [3] POMPÉE, ch. V.

dra mettre ledit tableau, et ensuite : *maître d'école, qui enseigne à la jeunesse le service, à lire, écrire et former les lettres, la grammaire, l'arithmétique et le calcul, tant au jet qu'à la plume, et prend pensionnaires*, etc... Défense de rien ajouter auxdites inscriptions, ni faire montre d'écritures auxdits tableaux, ni mettre en iceux aucun portrait de plume... Et pourront lesdits maîtres des petites écoles bailler des exemples à leurs écoliers jusqu'à trois lignes seulement, sans qu'ils puissent tenir école d'écriture, ni montrer l'art d'icelle séparément.. Et seront tenus d'écrire eux-mêmes les exemples..., sans qu'ils les puissent faire écrire par d'autres personnes[1].

Si telles étaient les exigences des maîtres écrivains à l'égard des petites écoles, ils ne seront pas moins sévères à l'égard des écoles de charité ouvertes par M. de la Salle.

En principe, les pauvres devaient être reçus gratuitement dans les petites écoles[2]. Mais, en fait, ils en étaient exclus. Dès le commencement du XVII[e] siècle, les curés s'étaient émus de cet état de choses. Désireux de remédier à l'ignorance et au vagabondage, sources de tous les vices dans les enfants pauvres, ils avaient créé dans leurs paroisses des *écoles de charité*. Les classes y étaient faites d'ordinaire par des ecclésiastiques entretenus par les curés[3]. Dans l'école de charité de Saint-Étienne du Mont[4], il y avait quatre-vingts places; les enfants, tous pauvres, avaient huit ans accomplis; on les renvoyait après deux ans de classe; ils y apprenaient la lecture en latin et en français, l'écriture, le calcul, le catéchisme; chaque matin, ils assistaient à la messe. Sitôt que les parents étaient en état de les entretenir dans une école payante, on les y envoyait.

[1] Jourdain, p. 215. — [2] Statuts de l'abbaye de Saint-Germain, en 1655, art. XI, *Arch. nat.*, LL. 372. — [3] Plaidoyer de M. Delabarre, 1680, dans Pompée, p. 118. — [4] Règlement du 16 avril 1679. *Arch. nat.*, L. 716.

Le chantre de Notre-Dame vit de mauvais œil la création des écoles de charité; il craignait qu'elles ne fissent échec aux petites écoles[1]. Pour empêcher leur développement, il invita les maîtres des petites écoles à recevoir les pauvres de leur quartier, et il essaya d'étendre sa juridiction sur les écoles charitables. Mais les petites écoles ne s'ouvrirent point aux pauvres, et les écoles charitables se multiplièrent, grâce au zèle des curés. Dans les débuts, les curés respectèrent la susceptibilité du chantre, en lui demandant pour leurs écoles des lettres de maîtrise. Mais bientôt ils s'en affranchirent. Ce fut en 1699 que le différend cessa par une transaction passée entre le chantre et les curés de Paris. Les termes de cet accord doivent être cités, pour nous faire comprendre le conflit qui va bientôt s'élever entre les Frères et les maîtres des petites écoles.

« 1° Les curés prendront du chantre des lettres portant pouvoir de régir et de gouverner les écoles de charité de leurs paroisses...; ces lettres auront leur effet tant que le curé gardera sa cure.

« 2° Chaque curé instituera et destituera les maîtres et les maîtresses d'écoles de charité, et dirigera lesdites écoles, sans que lesdits maîtres et maîtresses soient tenus de prendre aucune permission dudit chantre.

« 3° On mettra sur les portes des maisons où se tiendront les écoles de charité : *École de charité pour les pauvres de la paroisse*.

« ... Ne seront reçus dans les écoles de charité que des enfants vraiment pauvres de la paroisse, reconnus tels par le sieur curé, dont sera tenu registre qui sera signé de lui tous les six mois..., et défenses seront faites aux autres maîtres et maîtresses d'écoles de troubler les maîtres et maîtresses d'écoles de charité dans l'exercice

[1] Tous les factums relatifs à la querelle du chantre et des curés ont été groupés dans un même registre. *Archives nationales*, LL. 372.

de leurs fonctions, par visites, saisies, ou autrement.

« ... Si les maîtres ou maîtresses d'écoles de charité sont en faute, ils relèvent, non du chantre, mais du curé [1]. »

On voit, dans cette convention, qu'à partir de 1699 les écoles de charité ne relevèrent du chantre que nominalement, qu'elles dépendirent entièrement du curé de chaque paroisse. En 1688, au moment où M. de la Salle entra dans l'école de charité de Saint-Sulpice, déjà le curé possédait en fait cette autorité souveraine. Aussi sera-ce avec M. de la Barmondière, et non avec le chantre de Notre-Dame, que notre Saint aura à traiter.

L'enseignement primaire, sur le territoire de Saint-Sulpice, n'avait rien de particulier. La paroisse était divisée en dix-sept quartiers; on y comptait, par conséquent, dix-sept écoles payantes pour les garçons, et le même nombre pour les filles. Jusqu'en 1669, ces petites écoles avaient été sous la juridiction de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Mais, quand le territoire rentra sous le gouvernement de l'archevêque de Paris [2], les petites écoles de Saint-Sulpice eurent à se ranger sous l'autorité du chantre de Notre-Dame. Le 8 août 1669, le chantre conféra aux maîtres et aux maîtresses des lettres de maîtrise, et il leur promit assistance contre les buissonniers et contre les maîtres écrivains [3].

Mais, au faubourg Saint-Germain, comme ailleurs, il avait fallu fonder pour les pauvres des écoles de charité. M. Olier s'en était occupé lui-même avec une paternelle sollicitude. Il avait partagé sa paroisse en sept quartiers pour le soulagement des pauvres honteux [4]; il établit,

[1] Transaction faite entre les sieurs doyen, chanoine et chapitre de Notre-Dame, et les sieurs curez de la ville et fauxbourgs de Paris, en 1699, 18-30 may. *Arch. nat.*, L. 716. — [2] En 1668, le faubourg cessa d'être sous la juridiction de l'abbé. — [3] Cf. POMPÉE, p. 83-85, d'après le *Traité des écoles*, de CL. JOLY. — [4] SIMON DE DONCOURT, *Remarques historiques sur l'église et la paroisse de Saint-Sulpice*, t. III, p. 34.

dans chacun de ces quartiers, une école charitable. Il dressa pour ces écoles, en 1652, un règlement qui témoigne d'un zèle très éclairé[1].

On n'y recevait que des enfants pauvres, domiciliés sur la paroisse, âgés d'au moins sept ans; ils étaient présentés par l'assemblée de charité de leur quartier. Un membre de cette assemblée tenait le registre des écoliers et visitait les classes chaque semaine ou deux fois par mois. Il s'informait de l'assiduité des enfants, prenait note des absences, rayait les noms des écoliers infidèles et leur substituait de nouveaux élèves.

Si un écolier tombait malade, l'inspecteur allait le visiter, et, en cas de besoin, il le faisait entrer à l'hôpital. Les enfants ne fréquentaient l'école que durant deux années, afin que tous pussent y passer à tour de rôle. Une fois sortis des classes, on ne les perdait pas de vue; on les détournait des métiers illicites ou dangereux, pour les diriger de préférence vers les professions compatibles avec la vertu.

Aux maîtres on recommandait de n'être ni trop doux ni trop sévères, de donner l'exemple d'une vie réglée et d'une conduite irréprochable. Ils devaient mener activement le travail de l'enseignement, de façon que leurs écoliers pussent acquérir, en un temps fort restreint, des connaissances suffisantes pour l'usage de la vie.

« Et d'autant que l'instruction à la piété et à la science des choses nécessaires au salut doit estre le principal objet du soin que l'on prend des enfants[2], » les catéchismes étaient faits avec le plus grand zèle. Plusieurs fois par semaine, des ecclésiastiques du séminaire ou de la communauté venaient dans les écoles enseigner la religion; les maîtres répétaient ensuite les leçons avec fidélité. M. Olier avait composé[3], à cet effet, un catéchisme

[1] Simon de Doncourt, *Remarques historiques sur l'église et la paroisse de Saint-Sulpice*, t. III, p. 30 à 34. — [2] Ibid. — [3] Bertrand, t. I, p. 10.

abrégé, où les vérités les plus nécessaires étaient exprimées dans des termes simples et familiers aux enfants; il y avait ajouté des formules de prières pour les actions les plus ordinaires de la vie[1].

Chaque jour, les enfants devaient être conduits à l'église pour y entendre la messe; les maîtres les y accompagnaient pour les tenir « en modestie et révérence[2]. »

Des règles si chrétiennes ne pouvaient produire que d'excellents fruits. Mais on manqua de bons maîtres pour les appliquer. La rétribution donnée aux maîtres de ces écoles était trop minime pour suffire à leur entretien. Il eût fallu que des ecclésiastiques de la Communauté fussent spécialement appliqués à cet humble travail. Pour diverses raisons, les maîtres firent défaut, et les écoles charitables tombèrent. Des sept écoles qui existaient en 1652, une seule restait encore ouverte en 1688.

C'est là que M. de la Salle venait d'être appelé. Avec lui entra la bénédiction divine; car, du jour où il mit le pied dans les classes de la rue Princesse, les écoles charitables de Saint-Sulpice prirent un développement qui, malgré des vicissitudes diverses, n'a cessé de croître jusqu'à nos jours.

§ II

SUCCÈS DES FRÈRES. — M. DE LA SALLE EST CALOMNIÉ. — COMMENT IL TRIOMPHE DE LA DÉFIANCE

1688

Ce fut le 24 février, veille de saint Mathias[3], que M. de la Salle, accompagné de deux Frères, arriva à Paris. M. de la Barmondière, curé de Saint-Sulpice, qui le sollicitait

[1] FAILLON, *Vie de M. Olier*, t. II, p. 507. — [2] *Remarques historiques*, t. III, p. 33. — [3] A cause de l'année bissextile, le 24 février était la veille de saint Mathias.

depuis six ans, le reçut à bras ouverts[1]. Il lui donna un appartement dans l'immeuble de l'école, rue Princesse.

L'école comptait près de deux cents élèves inscrits. Elle avait pour directeur M. Compagnon, prêtre attaché à la Communauté[2], qui, voyant enfin aboutir ses démarches de l'année précédente, fit aux Frères le plus chaleureux accueil. Pour tenir une si nombreuse population scolaire, M. Compagnon n'avait pour aide qu'un jeune homme de quatorze ou quinze ans. Une manufacture de bonneterie et de tricot avait été annexée à l'école. M. de la Barmondière avait créé cet atelier, tant pour diminuer les frais d'entretien que pour former au travail manuel les enfants pauvres. Rafrond, qui avait la main sur cette industrie, vivait avec le jeune maître dans les bâtiments de l'école.

La première impression de M. de la Salle et des Frères fut celle de l'étonnement. Accoutumés au bon ordre qu'ils avaient établi dans les écoles de Reims, ils ne supposaient pas qu'on pût souffrir le désordre et la confusion dont ils furent témoins dès les premiers jours. « Cette maison était une petite Babylone, dit le biographe[3]. La règle, la discipline et l'arrangement, si nécessaires où il y a une multitude d'écoliers, n'y paraissaient en rien. Le lieu était ouvert depuis cinq heures du matin jusqu'à dix, et depuis une jusqu'à quatre du soir, et on y entrait sans ordre. Nulle action n'avait son commencement ni sa fin fixe. Tout s'y faisait de fantaisie ou au hasard. L'école commençait tantôt à une heure, tantôt à une autre. Elle finissait aujourd'hui plus tôt, demain plus tard. Le catéchisme se faisait rarement, et jamais il n'était réglé. Les écoliers, attroupés dans la cour hors le temps des écoles, jouaient pour de l'argent. Tous les jours ouvriers, les enfants perdaient la sainte messe. Nulle piété, nulle conduite dans cette assemblée tumul-

[1] Gosselin, *les Curés de Saint-Sulpice*, ms., p. 29. — [2] M. Compagnon n'appartenait pas à la compagnie de Saint-Sulpice. — [3] Blain, p. 287.

tuaire, gouvernée par des gens qui n'en avaient pas eux-mêmes. »

Devant un tel état de choses, M. de la Salle ne se fit pas illusion sur les difficultés qu'il aurait à vaincre, ni sur les peines qu'il aurait à souffrir. Néanmoins, loin de s'effrayer de la tâche, il arma ses Frères contre le découragement, leur conseilla la patience et le silence dans le dévouement, et, après quelques jours de repos, ils se mirent à l'œuvre [1].

Les écoliers furent divisés en trois classes, deux pour les Frères et l'autre pour le jeune maître. Appliquant leurs méthodes, les Frères tenaient les enfants attentifs à leurs leçons; mais ils ne s'occupaient que de l'enseignement; ils laissaient à M. Compagnon toute la discipline générale. M. de la Salle agissait avec la même réserve. Il allait dans les classes, observait tout et ne se plaignait de rien. « Il passait dans les rangs et instruisait les enfants des principes de la vie chrétienne; il leur parlait avec douceur et leur inspirait la docilité, l'attention et la modestie par son affabilité. Ses remontrances, faites à propos, produisaient du fruit dans le cœur de ces jeunes plantes, et bientôt on vit un changement sensible dans leur conduite et dans leurs mœurs [2]. »

Ces premiers progrès, obtenus par voie de douceur et non par la force de l'autorité, frappèrent M. Compagnon. Il constatait les bons résultats produits par l'esprit d'ordre et par une application non interrompue. Du même coup, il prit conscience de son incapacité pour la conduite des écoles. Sans doute, il était gêné dans son zèle par le fait qu'il n'habitait pas rue Princesse et qu'il se livrait au ministère paroissial; mais, eût-il été toujours présent dans les classes, il n'avait ni assez d'esprit de suite ni assez d'énergie de caractère pour imposer aux écoliers une exacte discipline. Dans un premier sentiment d'humilité, il offrit

[1] Blain, p. 287. Maillefer, p. 89. — [2] Ibid., p. 90.

à M. de la Salle la complète direction des classes. Mais notre Saint, qui n'avait pas moins de prudence que de zèle, déclina l'offre et déclara à M. Compagnon qu'il lui suffisait de travailler sous ses ordres [1]. Du reste, il appartenait au curé de Saint-Sulpice, seul, de lui transmettre cette autorité.

La Providence en fit bientôt naître l'occasion. Au mois d'avril, M. de la Barmondière, accompagné de M. Métais, prêtre de la Communauté, vint faire la visite des écoles. « Il considéra tout avec attention, s'informa du progrès que faisaient les enfants, leur fit plusieurs questions sur le catéchisme, les fit interroger en sa présence. Il parut content de leurs réponses [2]. » Mais le désordre, auquel les Frères n'avaient pu remédier encore, le frappa vivement. Vainement il pria M. de la Salle de lui dire quel moyen il fallait prendre pour discipliner les enfants; notre Saint garda le silence. Mais ce silence même fut une révélation pour l'esprit pénétrant de M. de la Barmondière. Il comprit que M. Compagnon était l'obstacle, parce que, dans ses mains trop faibles, l'autorité restait inactive. Sans plus tarder, il donna à M. de la Salle toute autorité sur les écoles, le chargea d'y faire régner l'ordre. Que si de nouveaux Frères étaient nécessaires, il pouvait les mander de Reims; deux cent cinquante livres de pension seraient allouées pour l'entretien de chacun d'eux. Cette décision, aussi inattendue que sage, fit au cœur de M. Compagnon une plaie qui ne tarda pas à s'envenimer [3].

Dès le lendemain, M. de la Salle commença l'œuvre de la réforme. Les portes de l'école furent ouvertes et fermées à heure fixe. On les ouvrait le matin pour l'entrée des élèves; une fois la classe commencée, on les fermait, et les retardataires étaient condamnés à rester dans la

[1] Maillefer, p. 90. Blain, p. 288. — [2] Maillefer, p. 91. — [3] Blain, p. 289. Maillefer, p. 91.

rue. C'est ainsi que les paresseux furent amenés à la ponctualité. Aucun écolier ne sortait avant la fin des classes; par là se trouvait supprimé ce va-et-vient continuel de la rue à l'école, qui entretenait dans les enfants une perpétuelle dissipation. Chaque matin, les enfants étaient conduits à la messe; ils y allaient à travers les rues, silencieux et modestes, comme si de ces écoliers turbulents de la veille on avait fait des novices d'une fervente communauté. Le catéchisme fut enseigné tous les jours, avec autant de régularité que d'esprit religieux. Loin d'être entamé, le temps consacré à la lecture, à l'écriture, au calcul, fut au contraire augmenté [1].

Pour tout mener à bien, il eût fallu supprimer la manufacture. Mais M. de la Salle se contenta de rogner les heures consacrées au travail manuel. Il craignait, par une suppression radicale, d'indisposer le curé de Saint-Sulpice et de compromettre par là toute son entreprise. M. de la Barmondière, en effet, avait des idées arrêtées sur cette industrie scolaire. Quand il était directeur au séminaire, même en faisant la classe, il s'occupait de travaux matériels, comme la réparation des montres; il ne concevait pas, d'ailleurs, que des enfants pauvres, tous destinés à gagner leur vie par le travail manuel, n'y fussent pas accoutumés par les exercices réguliers de l'école. M. de la Salle respecta ce sentiment et s'y conforma [2].

D'ailleurs, les nouvelles mesures disciplinaires ne pesèrent pas aux enfants. Par les exemples de régularité, de modestie, de dévouement, qu'ils leur donnaient, les Frères les entraînaient inconsciemment dans la voie du bien. En effet, à Paris comme à Reims, le premier soin de M. de la Salle avait été de mettre une vie religieuse intense à la base de son œuvre : sous l'humble toit de la rue Princesse, on priait, on se mortifiait, on obéissait

[1] Blain, p. 290. — [2] Ibid., p. 289.

comme dans la communauté de la rue Neuve[1]. A de si fidèles serviteurs Dieu donna sa bénédiction.

En peu de temps, la population scolaire s'accrut notablement, tant les parents avaient à cœur de mettre leurs fils sous la main de ces vertueux maîtres. Les Frères ne pouvaient plus suffire à la tâche; celui qui passait pour le plus robuste se trouva bientôt épuisé et incapable de travailler. L'humble fondateur n'hésita point à prendre sa place; échangeant la soutane et le manteau ecclésiastiques pour la robe et la capote des Frères, il fit la classe, conduisit les enfants à l'église et les y surveilla comme un simple maître. Pour faire face à de si pressants besoins, M. de la Salle alla chercher du renfort à Reims. C'est à cette date, croyons-nous, qu'il faut placer l'arrivée de frère L'Heureux à Paris[2] : le zélé fondateur l'attirait, tant pour utiliser ses talents de maître dans les classes de la rue Princesse, que pour lui faire achever en Sorbonne ses études de théologie.

M. de la Salle ne goûta point longtemps les joies du succès; la prospérité même de son école fut l'occasion des défiances et des vexations dont il devint l'objet. M. Compagnon, d'abord si joyeux de l'arrivée de notre Saint, vit bientôt en lui un rival dont la présence l'humiliait. Il avait échoué dans son école; M. de la Salle y avait réussi. Il n'avait plus, dans l'école dont il était toujours le chef, qu'une autorité nominale; l'autorité réelle était aux mains de M. de la Salle. A son insu, son âme s'aigrit de cette humiliation; l'antipathie se glissa dans son cœur, et, dans le trouble d'une conscience agitée, cet excellent prêtre ne se rendit pas compte des procédés injustes auxquels l'entraîna cette involontaire passion.

Il soutint d'abord Rafrond dans ses plaintes contre le nouveau directeur des écoles. Depuis que M. de la Salle

[1] Blain, p. 289-290. — [2] La date d'arrivée à Paris de frère L'Heureux ne se trouve nulle part; nous ne croyons pas exagérer en la mettant en 1688, deux ans avant sa mort.

avait organisé les classes, il y avait moins de temps pour le travail manuel. Rafrond prétendit qu'il en subissait une perte notable et demanda l'abrogation des nouveaux règlements. M. de la Barmondière, heureux du bon ordre qui régnait dans l'école, de la piété qui éclatait dans la bonne tenue des enfants, fit la sourde oreille à ces récriminations : que lui importait la diminution des gains à la manufacture, dès lors que le profit intellectuel et moral était incontestable !

Peu satisfait d'une réponse si noble et si désintéressée, Rafrond menaça de se retirer, et il se retira en effet ; il espérait que M. de la Barmondière sacrifierait l'école à la manufacture, qu'il chasserait M. de la Salle pour réintégrer le bonnetier. Rafrond fut la dupe de sa malice, car le curé de Saint-Sulpice ne parut pas ému de sa retraite. Pour entrer dans les intentions de M. de la Barmondière, M. de la Salle fit venir de Reims un Frère qui savait le tricot ; et, par une commisération qui est toute la vengeance des saints, il arracha Rafrond au chômage et à la misère, en le priant de donner son concours à la manufacture rétablie. En peu de temps le travail manuel alla mieux que jamais, et, sans trop nuire aux études, il rapporta aux écoles de meilleurs profits qu'auparavant[1].

L'heureuse issue de cette crise n'était point de nature à satisfaire M. Compagnon ; son rival était toujours là, et mieux établi que jamais. Au mois de juillet, il profita d'une absence de M. de la Salle pour donner cours sur son compte à des bruits désavantageux[2]. Dans une assemblée de dames qui se tenait chez le curé de Saint-Sulpice, on représenta comme désastreuses les méthodes introduites par le saint fondateur : « on fit entendre que les écoliers se dérangeaient plus que jamais, depuis qu'on ne les tenait plus si assujettis au travail des mains ; que

[1] MAILLEFER, p. 93. BLAIN, p. 290-292. — [2] Ibid., p. 293.

l'inaction dans laquelle on les entretenait les rendait paresseux, et que les exercices qu'on leur faisait observer n'étaient nullement propres à les rendre laborieux pour la suite; qu'on s'apercevrait trop tard du tort qu'on avait eu de les confier à ces Frères nouveaux venus; et on eut soin surtout d'accompagner toutes ces raisons d'un air de vraisemblance qui en imposait[1]. »

Habilement exploitées, ces calomnies se répandirent dans la paroisse et dans la Communauté. Bientôt les oreilles de M. de la Barmondière ne furent plus remplies que des plaintes formulées contre M. de la Salle. Parvint-on à lui inspirer une vraie défiance envers M. de la Salle, ou bien éprouva-t-il simplement cette impression de lassitude, si ordinaire aux supérieurs à l'égard des gens qui leur attirent des *affaires,* nous ne saurions le dire. Toujours est-il qu'il résolut de renvoyer M. de la Salle et les Frères, et de remettre ses écoles sur le pied où elles étaient auparavant[2].

M. de la Salle n'ignorait point la conspiration tramée contre lui. Au milieu des accusations qui fondaient sur lui, il se taisait et faisait son devoir; son entreprise était l'œuvre de Dieu, il appartenait à Dieu de la soutenir. Dieu la soutint, en effet, et la sauva.

M. de la Barmondière, très refroidi à l'égard des Frères, ne les voyait plus. Il pria M. Baudrand, alors directeur de conscience de M. de la Salle[3], de lui dire qu'il fallait profiter du temps des vacances pour se retirer. Sans élever aucune plainte, l'innocent persécuté fit ses préparatifs de départ, et, conduit par M. Baudrand, il se rendit près de M. de la Barmondière pour prendre congé.

En face du Saint, M. de la Barmondière se troubla. Il

[1] MAILLEFER, p. 93. — [2] Ibid., p. 94. — [3] BLAIN, p. 293. En prenant M. Baudrand pour directeur, M. de la Salle ne cessa point de voir M. Tronson, qui résidait le plus souvent à Issy, et il recourut souvent à ses conseils, comme nous le verrons plus loin.

estimait cet homme ; il reconnaissait en lui un instituteur émérite, il voyait sur son front le tranquille rayonnement d'une conscience pure : allait-il le sacrifier à des accusations qui n'étaient peut-être que d'odieux commérages? Reprenant possession de lui-même, il entretint quelques instants M. Baudrand de cette affaire; puis, comme tout transformé, il dit à M. de la Salle d'attendre qu'il eût plus mûrement réfléchi. « Il y pensera bien encore trois ans avant de rien changer, ajouta M. Baudrand au sortir de l'entrevue ; ainsi demeurez en repos[1]. » M. de la Salle demeura, en effet, l'âme paisible parmi tant d'incertitudes. N'ayant que la Providence pour appui, il se remit au travail avec autant d'ardeur que s'il eût été sûr de l'avenir.

Pour lui disputer cet avenir, l'intrigue se livra à de nouvelles agitations. M. Compagnon se donna beaucoup de mal pour prendre en défaut les nouveaux instituteurs dont il souhaitait le départ. Les moindres imperfections, relevées avec art, donnaient lieu tantôt à des insinuations malveillantes, tantôt à des accusations positives. M. de la Barmondière voulut en finir avec une situation si tendue. Il chargea M. Jacques de Forbin-Janson, promu depuis à l'archevêché d'Arles, de faire une enquête en vue de découvrir la cause cachée de ces fâcheux démêlés[2]. Le vertueux abbé de Forbin-Janson prit l'affaire au sérieux et fit de fréquentes visites à la rue Princesse. Dès l'abord, il fut frappé de l'ordre qui régnait dans la maison ; les enfants, bien disciplinés, étaient constamment occupés ; leurs progrès dans l'étude étaient sensibles ; les Frères, de leur côté, silencieux, modestes et recueillis, étaient toujours à leur devoir. Il interrogea les Frères, se rendit compte de leurs méthodes. Il n'en

[1] Blain, p. 293. — [2] Jacques de Forbin-Janson était prêtre de la Communauté de Saint-Sulpice. Aussi humble de cœur qu'il avait l'esprit distingué, il ne céda qu'à la violence, lorsqu'il fut promu à l'archevêché d'Arles en 1711. Lucard, *Annales*, p. 61.

tira pas un mot de plainte ni de blâme à l'égard des calomniateurs. Le digne supérieur fut prié d'énoncer tous ses griefs contre M. Compagnon et de présenter lui-même sa défense. Avec une humilité qui toucha profondément l'enquêteur, M. de la Salle répondit qu'il n'avait point examiné la conduite de M. Compagnon, qu'il souhaitait seulement qu'on lui fît connaître les défauts de son administration et qu'on lui donnât les avis propres à les corriger.

A ce signe de vertu sincère, M. de Forbin-Janson reconnut l'innocence de l'accusé. Il pénétra les sentiments de secrète antipathie qui avaient inspiré cette campagne de diffamation. Avec autant de sagacité que de justice, il ramena les sympathies de M. de la Barmondière aux humbles instituteurs de son école, et particulièrement à la personne de leur père. Le curé de Saint-Sulpice résolut même d'écarter la cause de la division. Mais il n'eut pas le temps d'exécuter son projet; car, sur ces entrefaites, il se démit de sa cure [1] en faveur de M. Baudrand [2].

Malgré ces ombres de passagère défiance, M. de la Barmondière est vénéré dans l'Institut des Frères. Par l'insistance qu'il mit dans l'appel des Frères pour ses

[1] M. de la Barmondière résigna sa cure le 7 janvier 1689. Il était né à Villefranche, diocèse de Lyon, en 1631. Il fut professeur de théologie à Saint-Sulpice de 1664 à 1672, puis directeur à Limoges. Il vint à la paroisse en 1676, comme supérieur de la Communauté; en 1678, il succéda à M. Poussé comme curé. En 1689, accablé par les dettes (500 000 livres) contractées pour la construction de l'église, et atteint d'une maladie grave, il donna sa démission. Revenu à la santé, il continua d'exercer son ministère à la paroisse jusqu'au 18 novembre 1694. « Il mourut plein de mérites et de bonnes œuvres, en odeur de grande piété. » Cf. Grandet, *Vies...* Édition Letourneau, 1897, 2e série; Gosselin, *Curés de Saint-Sulpice*, ms. — [2] Henri Baudrand de la Combe naquit à Paris en 1637, se fit sulpicien en 1664, fut reçu docteur de Sorbonne en 1666. Il était directeur du séminaire de Saint-Sulpice, et non pas vicaire à la paroisse, lorsque M. de la Barmondière lui résigna sa cure en 1689. M. Baudrand céda sa cure à M. de la Chétardye en février 1696, et mourut le 10 octobre 1699. (*Paroisse et curés de Saint-Sulpice*, ms.)

écoles, il leur ouvrit les portes de Paris, et, par là, les portes de la France entière. Grâce à lui, l'œuvre de M. de la Salle cessa d'être diocésaine pour devenir nationale.

§ III

LES ÉCOLES SOUS M. BAUDRAND. — FONDATION D'UNE ÉCOLE A LA RUE DU BAC. — LE MÉMOIRE POUR L'HABIT DES FRÈRES. — PROCÈS INTENTÉ PAR LES MAITRES DES PETITES ÉCOLES 1689-1690

L'arrivée de M. Baudrand à la cure de Saint-Sulpice, le 7 janvier 1689, fut pour M. de la Salle un événement heureux. M. Baudrand était son directeur. Depuis un an, M. de la Salle n'avait rien fait que par ses conseils, et, dans les tristes démêlés qui venaient de prendre fin, il n'avait pas eu d'ami plus fidèle. Il avait donc le droit d'attendre de lui une protection efficace.

Son attente ne fut pas déçue; car, dès les commencements, M. Baudrand montra bien que les Frères auraient toutes ses faveurs. Il confirma M. de la Salle dans le gouvernement des écoles, et fit entendre à M. Compagnon qu'il n'avait pas à troubler la paix des maîtres. Pour le dédommager, il offrit à celui-ci une situation honorable; vers la fin de l'année, il lui confia le soin des enfants de chœur de la paroisse[1]. Toujours modeste et charitable, M. de la Salle ne manifesta aucune joie de cette délivrance.

Cette année 1689 fut un temps de tranquillité féconde. M. de la Salle profita du calme et de la liberté dont il jouissait pour perfectionner son œuvre. La discipline fut rendue plus exacte, la piété plus vive. Les enfants

[1] Dans cette charge, M. Compagnon remplaça M. Sadourni, prêtre de la Communauté, décédé le 25 décembre 1689.

parurent « plus dociles, plus attentifs, plus religieux ». Cette merveilleuse transformation frappait tous les regards. De nouveaux élèves venaient en foule solliciter l'entrée d'une école si chrétiennement conduite, et les classes de la rue Princesse étaient trop étroites pour les recevoir.

M. Baudrand voulut constater par lui-même le bon ordre de cette maison. A la vue de ces enfants silencieux, bien rangés, obéissants, déjà fort instruits de leur religion, « il ne put contenir sa joie, et il sentit son zèle s'animer pour soutenir et multiplier » les écoles. Déjà M. de la Barmondière avait conçu le dessein d'ouvrir une seconde école charitable à l'extrémité de la rue du Bac, près du Pont-Royal, pour les enfants pauvres de ce quartier. M. Baudrand reprit son projet, et, après avoir traité de la pension des maîtres avec les marguilliers de la paroisse [1], il pria M. de la Salle d'appeler de nouveaux Frères. L'école s'ouvrit au mois de janvier 1690 [2].

Elle fut promptement peuplée d'élèves. Les Frères s'y rendaient deux fois le jour. Ils y appliquaient les mêmes règlements et les mêmes méthodes que dans la première. Aussi devint-elle si florissante, qu'elle excita la jalousie des maîtres des petites écoles.

Mais il entrait dans les vues de la Providence que M. de la Salle achetât par de rudes épreuves cette prospérité de ses écoles. La croix paraît avoir pesé lourdement sur ses épaules durant cette année 1690.

La première épreuve lui vint du côté où il s'y attendait le moins. M. Baudrand, son directeur et son curé, entreprit de changer l'habit des Frères. A Paris comme à Reims, ce costume avait paru étrange ; les gens du monde l'avaient critiqué ; les paroissiens de Saint-Sulpice avaient dû faire des observations à M. Baudrand. Les allées et venues quotidiennes de la rue Princesse à la rue du Bac

[1] Maillefer, p. 97. — [2] Cette école était sans doute située au coin de la rue du Bac et de la rue Bourbon (aujourd'hui rue de Lille), car les auteurs la placent dans l'une ou dans l'autre rue.

révélèrent sans doute l'existence des Frères à des personnes influentes du faubourg, à qui la singularité du costume fit une impression désagréable. Soit que l'idée lui en fût venue spontanément, soit qu'elle lui eût été suggérée par les paroissiens, M. Baudrand résolut de faire prendre aux Frères l'habit ecclésiastique, la soutane et le manteau long à la place de la robe courte et de la capote. Il croyait avoir le droit d'exiger ce changement. Il voyait dans les Frères, non une congrégation définitivement constituée et relevant d'un supérieur, mais une association d'hommes pieux et dévoués, qui travaillaient sous les ordres du curé aux œuvres de la paroisse; à ses yeux, les maîtres ne dépendaient que de lui seul. D'ailleurs, étant le directeur de M. de la Salle, il se flattait que son humble pénitent se rendrait volontiers à ses désirs.

Quelque déférence qu'il eût pour M. Baudrand, M. de la Salle s'alarma de ce dessein; il vit du premier coup tous les inconvénients qui résulteraient d'un tel changement: aucune stabilité dans les règles ne serait plus possible, s'il permettait qu'une atteinte si grave fût portée à l'Institut. Il consulta des hommes sages, MM. Tronson et Baühin surtout, et, sur leur conseil, il opposa respectueusement à la demande du curé de Saint-Sulpice le plus énergique refus.

Pour motiver son refus, il rédigea un *Mémoire* dont l'original a été conservé. Cette pièce est pour nous d'un prix inestimable. De tous les écrits de M. de la Salle, c'est le seul morceau un peu développé qui nous soit parvenu dans un état de parfaite intégrité[1]. Avec la

[1] On possède en outre un certain nombre de lettres du Saint; les originaux de cinquante-deux de ces lettres sont conservés aux archives de la maison mère; des autres on n'a que la copie. Pour les autres écrits de J.-B. de la Salle, ils ne nous sont pas parvenus sans altération; des modifications, au moins dans le style, y ont été introduites à diverses époques; c'est pourquoi, dans le procès de canonisation, ces écrits n'ont pas été admis comme authentiques.

pensée du Saint sur la question de l'habit, ce document nous révèle l'organisation de son Institut en 1690, ses idées sur l'esprit de son Institut, son ferme bon sens, sa profonde humilité, et, avec son style, toute son âme. Nous reproduisons cet écrit dans son entier, persuadé que le lecteur y trouvera, plus vivante que dans toute étude psychologique, la noble physionomie de Jean-Baptiste de la Salle[1].

« *S'il est à propos de changer ou de conserver l'habit que portent présentement les Frères de la communauté des Écoles chrétiennes.*

« *Quelle est cette communauté et quels sont ceux qui la composent?*

« Cette communauté se nomme ordinairement la communauté des écoles chrétiennes, et n'est présentement établie ni fondée que sur la Providence. On y vit avec règle, avec dépendance pour touttes choses, sans aucune propriété et dans une entière uniformité.

« On s'y employe, dans cette communauté, à tenir les écoles gratuitement dans les villes seulement, et à faire le catéchisme tous les jours, mesme les dimanches et festes.

« On s'y applique aussy à former des maistres d'écolle pour la campagne, dans une maison séparée de la communauté, qu'on nomme séminaire[2]. Ceux qui y sont formez n'y demeurent que quelques années, jusqu'à ce qu'ils soient entièrement formez tant à la piété qu'à ce qui est de leur employ; ils y sont instruits à chanter, à lire et écrire parfaitement, logez, nourris et blanchis gratuitement; et ensuite on les place dans quelque bourg ou village pour y faire l'office de clercs; et lorsqu'ils sont placez, ils n'ont aucun rapport à la communauté, sinon de bienséance : ils y sont

[1] Nous citons sans aucun changement, même d'orthographe, la pièce originale; nous nous sommes seulement permis de mettre la ponctuation la plus capable de faire saisir le texte du premier coup. — [2] Il s'agit ici de l'école normale de Reims; elle n'était pas encore dissoute au commencement de 1690.

cependant receus pour y faire retraitte. Ils n'ont point d'autre habit que celui qu'on porte ordinairement dans le monde, hors qu'il est noir ou au moins fort brun, et ne sont distinguez des autres laïques que par un rabas et des cheveux plus courts.

« On élève aussi dans cette communauté de jeunes enfants qui ont de l'esprit et de la disposition à la piété, lorsqu'on les juge propres, et que d'eux mesmes ils se portent à entrer ensuitte dans la communauté. On les y reçoit dès l'aage de quatorze ans et au dessus. On les forme à l'oraison et aux autres exercices de piété; on les instruit dans toutes les matières du catéchisme, et on leur apprend à lire et à écrire parfaitement.

« Ces sortes de personnes qui sont formez et élevez dans cette communauté ont maison, oratoire, exercices, table et récréation séparez; et leurs exercices sont différents et proportionnez à la portée présente de leur esprit et à ce qu'ils doivent faire dans la suitte.

« La Providence a voulu que quelques uns qui s'y estoient présentez ou ayant la tonsure ou ayant étudié n'y soient point restez; on n'y refuseroit pas cependant des personnes qui auroient étudié. Mais on ne les y recevroit qu'à la condition de ne plus étudier jamais[1] : 1° parce que l'étude ne leur est pas nécessaire; 2° parce qu'elle leur seroit dans la suitte une occasion de quitter leur estat; 3° parce que les exercices de la communauté et l'employ des écoles demandent un homme tout entier.

« Quelle est la forme de l'habit qu'on porte en cette communauté?

« L'habit de cette communauté est une espèce de soutannelle qui descend jusqu'à demi-jambe[2]; elle est sans bou-

[1] Il ne s'agit ici que des études classiques, langues anciennes et humanités; il serait injuste d'entendre autrement cette parole du Saint, car nous verrons qu'il a toujours fait étudier aux Frères les choses qui pouvaient les bien préparer à l'enseignement dont ils étaient chargés. — [2] Aujourd'hui, la soutane et la capote descendent jusqu'au talon : à part cette modification imposée par les changements de temps, l'habit est resté le même.

tons, agraphée par le dedans par de petites agraphes noires, depuis le haut jusques vers le milieu du corps, et, de là jusqu'au bas, cousue d'un bout à l'autre. Le bas des manches est abbaissé sur le poignet et fermé par des agraphes qui ne paroissent pas.

« On nomme cet habit une robe, pour ne pas luy donner le nom d'un habit ecclésiastique, dont il n'a pas aussy tout à fait la forme.

« Ce qui sert de manteau est une casaque ou capotte sans collet et sans boutons par devant, agraphée par le haut d'une grosse agraphe par le dedans. Cette casaque est un peu longue, parce qu'elle couvre toute la soutannelle et est environ d'un pouce plus longue.

« Les casaques ou capottes que portent les Frères des écoles chrétiennes leur ont été données pour les garantir du froid, lorsqu'ils n'avaient pas encore de ces soutannelles particulières, telles qu'ils en ont présentement, mais des justaucorps sans poche et fort honnestes [1].

« Les capottes étaient pour lors en usage, et on a cru qu'elles seraient très propres, utiles et commodes aux maîtres des écoles, particulièrement à ceux qui vont aux écoles hors de la maison et dans des quartiers éloignez, pour la commodité des enfants; car ces maîtres, se servant de cette capotte comme de manteau dans les rües, s'en servent pendant l'hiver comme de robe de chambre, quand ils sont arrivez dans leurs écoles et dans la maison.

« On a fort hésité pour lors, si on ne leur donnerait pas des manteaux [2] plutost que de ces sortes de capottes, qu'on jugeait bien devoir être regardées dans la suitte comme un habit singulier; mais quatre considérations en ont empêché. La première, que ces manteaux ne leur serviraient pas dans l'école contre le froid et les embarrasseraient; la deuxième, qu'avec des manteaux ils auraient eu l'extérieur de ces abbez [3] ...; on craignoit qu'ils n'en prissent l'air; 3° qu'ils auroient paru ecclésiastiques vestus à la mode, quoyqu'ils

[1] Nous avons vu, en effet, que M. de la Salle ne donna aux Frères la soutanelle qu'après que le maire de Reims leur eut fait prendre la capote. — [2] Il s'agit du manteau ecclésiastique. — [3] Ici des mots que nous n'avons pas pu déchiffrer.

ne le fussent pas; 4° qu'ils auroient emporté les manteaux aussy bien que les justaucorps, à la première tentation qui leur seroit venue dans l'esprit, et s'en seroient retournés vestus comme des messieurs, eux qui n'avoient apporté en venant que des habits de paysans ou de pauvres artisans[1].

« Ces inconvénients ont fait croire qu'il vallait mieux qu'ils eussent un habit qui ne fût ny ecclésiastique ny séculier.

« *Les inconvénients qu'il pourrait y avoir de changer cet habit. A l'égard du changement en général.*

« Il y a peu de changements qui ne soient préjudiciables à une communauté, particulièrement en choses qui soient tant soit peu de conséquence.

« Les changements sont toujours une marque d'inconstance et de peu de stabilité; cependant la stabilité dans les pratiques, usages et points de règle, paroist un des principaux soutiens d'une communauté.

« Un changement en communauté donne occasion et ouverture à d'autres, et laisse ordinairement de mauvaises impressions dans l'esprit de tous, ou du moins d'une partie des sujets.

« La pluspart des désordres et déréglements, qui sont arrivez dans les communautez, ne sont venus que d'une trop grande facilité à admettre des changements; c'est pourquoi c'est une maxime receue de toutes les personnes qui ont expérience de communauté, que : 1° avant que d'introduire quelque chose dans une communauté, il faut beaucoup y penser et examiner avec soin les suittes bonnes ou fascheuses qu'elle peut avoir. Mais, après l'y avoir estably, il faut être très circonspect pour ne la pas détruire que par une espèce de nécessité indispensable.

« C'est apparemment pour ces raisons que les RR. PP. Jésuites, ayant trouvé quelques difficultez dans leurs constitutions après la mort de saint Ignace, et ayant mis en délibé-

[1] Dans les commencements de l'Institut, bon nombre de sujets s'en allaient après avoir essayé ce genre de vie : ils emportaient avec eux les habits qu'on leur avait donnés à la maison.

ration dans leur premier chapitre général si on y apporteroit quelque changement, résolurent unanimement qu'on ne le changeroit en aucun point, mais que, pour éclaircir les endroits qui faisoient difficulté, on ajouteroit quelque apostille par manière d'explication.

« Le changement d'habit paroist de conséquence dans une communauté : aussi a-t-on pris bien des précautions dans la pluspart des communautez de religieuses, pour oster toute occasion à un tel changement; et, dans plusieurs, l'habit est déterminé, non seulement quant à la forme et quant à la qualité et couleur de l'étoffe, mais aussy quant à la largeur et longueur; et toutes les dimensions sont exactement marquées et circonstanciées, afin qu'on y puisse toujours conserver le mesme habit; et les communautez de réguliers qui, dans leur institution, ont pris l'habit ordinaire des autres ecclésiastiques, se sont attachez à conserver leur habit primitif, pour ne pas donner lieu à des changements, et ont par là rendu leur habit singulier.

« *Inconvénients à l'esgard de l'habit en particulier.*

« Il y a cinq ans que cet habit est en usage dans cinq villes différentes, tant du diocèse de Reims que du diocèse de Laon [1].

« Il y est regardé comme un habit honneste et propre pour y retenir les maistres dans la régularité et la modestie convenables à leur estat et à leur employ, et pour leur attirer le respect de leurs écoliers et la considération des autres personnes, bien plus que les justaucorps qu'ils portaient auparavant.

« Le monde y est accoutumé à cet habit, et un changement d'habit donnerait occasion de parler, de le condamner de nouveauté et de légèreté, et aux supérieurs de réduire à un habit laïque [2].

[1] Ces villes étaient : Reims, Guise, Rethel, Laon et la ville du marquisat de Montcornet, où le duc de Mazarin avait fondé un séminaire de maîtres en 1685. — [2] Une fois le principe des changements admis, les supérieurs, curés ou évêques, auraient donné aux Frères un habit de leur goût; quelques-uns auraient pu les ramener à l'habit laïque.

« Il y a près de deux ans[1] que les Frères des écoles chrétiennes sont employez à Paris avec ce mesme habit, et personne depuis ce temps n'en a parlé par manière de plaintes, si ce n'est depuis quelque temps que M. le curé de Saint-Sulpice en parle d'une manière assez forte.

« Il semble que si cet habit estait à improuver, c'estoit lorsque les Frères des écoles chrétiennes sont venus à Paris, et avant qu'ils s'y soient employez dans les écoles; on auroit deu, pour lors, leur dire qu'on ne leur permettroit pas de tenir les écoles avec cet habit singulier, et qu'ils eussent à en prendre un plus en usage; ils auroient deu alors prendre leurs mesures.

« Raisons qui ont engagé à prendre un habit singulier[2] et qui pourroient porter à le conserver.

« Dans toutes les communautez où les sujets n'ont rien en propre et sont uniformes en tout, telle qu'est celle des écoles chrétiennes, l'habit est singulier dans son institution, ou il le devient dans la suitte.

« Il paroist plus à propos pour le bien d'une communauté que l'habit soit singulier dans son institution que de le devenir dans la suitte, parce qu'on ne le change pas ensuitte si facilement, et que cet habit, qui a toujours esté singulier, oste toute occasion de prendre les modes et manières de s'habiller des personnes du siècle.

« Les sujets de cette communauté estant la pluspart... gens sans études, et ne se conduisant ordinairement que par impression[3], il faut quelque chose qui leur fasse impression qu'ils sont de communauté, tant pour les engager à y entrer que pour les y retenir et leur y faire observer les règles.

[1] C'est donc vers la fin de janvier 1690 que ce *Mémoire* a été écrit. — [2] Le mot « singulier » n'a pas ici le sens de bizarre, mais le sens de particulier, caractéristique. — [3] Ces formules d'humilité sont très fréquentes dans saint Vincent de Paul; M. de la Salle se plaisait à considérer, comme très petits et les derniers de tous, les religieux avec lesquels il vivait. Si la plupart étaient de condition modeste, il leur fallait une âme bien noble et bien généreuse pour embrasser une vie si humble et si dure.

« Et rien n'a cet effet d'une manière plus avantageuse qu'un habit singulier, qui paroist estre le propre d'une communauté, où il soit et puisse estre en usage d'estre porté.

« M. Vincent[1] a jugé qu'un habit singulier en quelque manière estoit nécessaire pour retenir les sujets dans sa congrégation; à combien plus forte raison le semble-t-il dans une communauté dont les sujets sont sans étude et sans lumière.

« Cet habit singulier fait que la pluspart de ceux qui entrent dans la communauté ne se mettent pas en peine si la communauté est stable et fondée, ou non.

« Cet habit singulier fait que les séculiers regardent ceux de cette communauté comme personnes séparées et retirées du monde; et il paroist fort à propos qu'on ait cette idée d'eux, afin qu'ils ne fréquentent pas facilement et ne communiquent pas trop aisément avec les personnes du siècle, et qu'ils ayent mesme plus de retenue à leur esgard.

« Avant cet habit singulier, quand on parloit d'observer les règles, plusieurs disoient qu'ils n'avoient pas plus d'obligation d'observer des règles que les personnes du monde, puisqu'ils n'en estoient distinguez en rien.

« Depuis l'habit singulier, il ne paroist pas qu'on se fasse difficulté là dessus, tous se regardant comme personnes de communauté.

« Avant cet habit singulier, on venoit dans cette communauté comme chez un homme qui tenoit des maistres d'écolle, comme des domestiques, sans aucune idée de communauté; plusieurs y venoient afin de se former et ensuitte de se produire; plusieurs demandoient des gages, et plusieurs autres croyoient qu'on leur estoit fort redevable de ce qu'ils se contentoient de la vie et de l'habit[2].

« Depuis cet habit, on n'a point d'autre idée, lorsqu'on demande à y entrer, que de venir dans une communauté pour y demeurer le reste de sa vie; on ne sçait ce que c'est

[1] Saint Vincent de Paul. — [2] Ces détails confirment ce que nous avons dit des deux phases du recrutement : tout d'abord les sujets étaient venus par esprit d'intérêt; quand la communauté fut constituée, ce fut le désintéressement qui les guida.

de demander des gages, et on se croit fort heureux d'y ètre receu : c'est l'habit seul qui produit ces effets.

« Avant cet habit, la pluspart s'en alloient avec l'habit qu'on leur donnoit; présentement, cet habit sert pour retenir les Frères dans leurs tentations. Quelques uns mesmes ont avoué qu'ils ont esté plusieurs fois en disposition de sortir, et l'auroient fait si cet habit ne les avoit retenus.

« *Inconvénients qu'il y a touchant l'habit ecclésiastique.*

« 1° Il paroist peu à propos de donner un habit purement ecclésiastique à des laïques qui n'ont pas d'étude et qui n'étudieront jamais, et qui mesme n'ont ny ne peuvent exercer aucune fonction, ny porter le surplis dans l'église, tels que sont ceux de cette communauté des écoles chrétiennes.

« Il n'est pas à croire que Nosseigneurs les Évesques, qui en ont ou en auront dans leurs diocèses, souffrent et tolèrent que des personnes de cette qualité portent l'habit ecclésiastique.

« Il ne paroist pas que celui qui a la conduite de cette communauté puisse donner une réplique qui soit raisonnable, quand on luy demandera pourquoy, par sa propre authorité, il donne et fait porter l'habit ecclésiastique à des personnes qui ne le sont pas.

« Quel lieu y auroit-il pour lors de se justifier?

« On a eu quelque dessein de leur faire recevoir la tonsure; mais plusieurs personnes, et M. Baudrand, ne sont pas de ce sentiment. Il est mesme difficile à croire que Nosseigneurs les Évesques veuillent donner la tonsure à des personnes qui n'ayent ni ne puissent avoir aucun commencement d'étude[1], ny exercer aucune fonction dans l'Église, et c'est cependant ce qu'on prétend des personnes de cette communauté.

« 2° Il paroist de conséquence que ceux de cette communauté soient distinguez d'habit des ecclésiastiques.

« Ils sont tous les jours dans les paroisses[2], et leur

[1] Il s'agit toujours des études classiques. — [2] Il s'agit ici des églises paroissiales.

écoles en sont proches ordinairement; ils y conduisent les enfants pour y assister à la sainte messe et au service divin.

« Nosseigneurs ne les y souffriront pas en long manteau, mais les obligeront de porter un surplis, les y emploieront dans des fonctions ecclésiastiques, au moins quand ils auront besoin de leur secours.

« Ce besoin arrivera souvent, parce qu'il y a peu d'ecclésiastiques dans la pluspart des paroisses des villes; souvent il n'y a qu'un curé, ou au plus un vicaire avec lui.

« Les maistres se feroient honneur de porter le surplis dans les paroisses, d'y estre avec le clergé et d'exercer des fonctions ecclésiastiques.

« Ainsi ils quitteroient facilement le soin de leurs enfants dans l'église, qui est pourtant la seule chose pour laquelle ils y vont, et qui est d'elle-même bien rebuttante à la nature.

« Tout ce qu'il y a en cet article est d'expérience [1] (Saint-Jacques, Laon, Chateaup. [2]).

« 3° Si les Frères de cette communauté avoient l'habit ecclésiastique, ils auroient facilement la tentation d'étudier, d'estre tonsurés, d'avancer dans les ordres, de chercher des employs dans les paroisses.

« Ils se lieroient facilement et communiqueroient avec MM. les Curés et autres ecclésiastiques, les voyant tous les jours, dont la fréquentation trop libre pourroit leur occasionner beaucoup de tentations contre leur vocation et le relâchement dans leur employ.

« 4° Le long manteau leur seroit fort incommode dans leur employ.

« Ils ne pourroient, avec cet habit, se remuer au milieu de leurs écoliers, ny les ranger et tenir aisément en ordre, quand ils les conduisent à l'église ou quand ils y sont.

« On a remarqué qu'avec cet habit, on est en estat de renverser la pluspart des petits enfants de costé et d'autre, en les voulant ranger.

[1] Le saint veut dire qu'on avait eu à regretter de fait ces inconvénients. — [2] A Saint-Jacques de Reims, à Laon et à Château-Porcien, les curés avaient mis les Frères à contribution pour les offices divins.

« Dans la pluspart des villes, on sera obligé de tenir des écoles en différents quartiers, et les maistres doivent y demeurer tous les jours trois heures et demie le matin et autant de temps après le disner.

« Dans ces écoles, pendant l'hiver, les maistres auront besoin d'autres habits que de leurs habits ordinaires pour les garantir du froid. Un long manteau ne leur serviroit de rien pour cet effet, au lieu que leur capotte leur sert de robe de chambre dans leurs écoles. »

Telles étaient les raisons solides sur lesquelles M. de la Salle motivait son refus de changer l'habit de ses Frères. M. Tronson[1], à qui le *Mémoire* fut présenté, le trouva très sage et l'approuva. Le supérieur de Saint-Sulpice s'élevait au-dessus des difficultés mesquines que la singularité du costume provoquait momentanément dans les rues; il mettait au-dessus de tout la nécessité de laisser aux Frères leur autonomie, de les distinguer extérieurement des ecclésiastiques, d'établir la stabilité dans leur congrégation, par le principe de la fidélité aux traditions. Fort de l'appui d'un homme aussi éclairé et aussi estimé que M. Tronson, notre Saint remit son *Mémoire* à M. Baudrand. Mais celui-ci, plus préoccupé sans doute de faire droit aux réclamations de ses paroissiens que de sauvegarder un principe de discipline générale, ne se rendit pas à ses raisons. La fermeté de M. de la Salle fut taxée d'entêtement, et M. Baudrand, qui avait cependant pour lui une très vive affection, manifesta par de la froideur son mécontentement. M. de la Salle consentit à reprendre pour lui-même l'habit ecclésiastique; mais les Frères continuèrent à porter la robe et la capote.

Le saint fondateur était à peine sorti de cette affaire qu'il se trouva aux prises avec tous les embarras d'un

[1] M. de la Salle n'a pas nommé M. Tronson; mais BLAIN (p. 300) dit qu'il l'a désigné bien clairement.

procès[1]. Ce procès lui était intenté par les maîtres des petites écoles.

Le succès des Frères avait mis en éveil la susceptibilité de ces bonnes gens. Si les Frères, par leur discipline exacte, n'avaient fait que recueillir les enfants pauvres, qui jusqu'alors vagabondaient dans les rues, les maîtres laïques n'auraient assurément élevé aucune plainte. Mais, surtout lorsque l'école de la rue du Bac fut ouverte, nombre d'enfants quittèrent les petites écoles[2] pour aller aux écoles charitables. Ces écoles charitables avaient un double attrait : elles étaient gratuites, elles étaient tenues par des religieux dans la plus parfaite régularité. Peut-être les prêtres de la paroisse favorisèrent-ils aussi, par leurs conseils, ce mouvement vers les Frères.

Les maîtres des petites écoles se trouvèrent lésés dans leurs intérêts. La plupart d'entre eux n'avaient que peu d'élèves[3]; le moindre vide dans leurs classes diminuait leurs ressources. Comme ils n'avaient point d'ordinaire d'autre gagne-pain, ils se sentirent menacés dans leur existence. Aussi résolurent-ils d'agir promptement. Quoique la querelle suscitée, à l'occasion des écoles charitables, entre le chantre de Notre-Dame et les curés de Paris, n'eût point encore été vidée[4], la règle admise était que les écoles charitables ne devaient s'ouvrir qu'aux enfants pauvres. Or les maîtres prétendaient que, parmi les enfants reçus dans l'école de la rue du Bac, plusieurs étaient en état de payer les mensualités scolaires.

Ils s'assemblèrent donc et résolurent d'arrêter l'expan-

[1] Contrairement à BLAIN, nous mettons le procès après le *Mémoire*, parce qu'il est certain que le *Mémoire* a été rédigé avant le procès. — [2] BLAIN, p. 296. MAILLEFER, p. 98. BLAIN traite trop durement ces maîtres de petites écoles; le droit alors en vigueur excluait réellement des écoles charitables les enfants qui pouvaient payer aux petites écoles. — [3] D'après les registres du Chapitre, chaque maître n'était autorisé souvent que pour six à douze élèves; cela était nécessaire, à cause du mode d'enseignement qui était individuel, et non simultané. (Cf. POMPÉE, p. 162.) — [4] Elle le fut par la transaction du 18 mai 1699.

sion de ces nouveaux établissements, qui menaçaient leurs écoles de la ruine. « Ils employèrent d'abord les voies de fait et firent saisir tous les meubles des écoles gratuites[1]. » Puis ils assignèrent devant le chantre de Notre-Dame M. de la Salle et les Frères, comme coupables d'avoir porté atteinte à leurs privilèges. M. de la Salle ne comparut pas. Claude Joly, qui était alors chantre et écolâtre, et qui veillait sur les droits des petites écoles avec un zèle très jaloux, condamna les Frères et leur supérieur et supprima les écoles gratuites de Saint-Sulpice[2].

M. de la Salle fut un moment déconcerté. Il avait pour les procès une telle horreur, qu'il était sur le point de tout abandonner, plutôt que d'interjeter appel de la sentence de l'écolâtre. Mais on lui fit entendre qu'il n'avait pas le droit de renoncer si légèrement, pour un vain monopole, à une entreprise qui intéressait au plus haut point la gloire de Dieu. Puisqu'il avait assez aimé les pauvres pour renoncer à tous ses biens et devenir leur maître d'école, il devait les aimer encore assez pour se faire leur avocat et plaider leur cause devant la justice. Il céda à ces pressantes instances. D'ailleurs son directeur intervint, et, par un ordre formel, l'obligea de poursuivre l'affaire[3]. M. Baudrand, qui lui dictait ainsi son devoir, se sentait du reste atteint lui-même par le verdict du chantre; la sentence qui fermait ses écoles charitables blessait ses droits de curé.

L'affaire vint en appel devant le parlement. Notre Saint fut convoqué pour expliquer son cas et soutenir sa cause devant les magistrats. Il est vrai qu'il avait de puissants appuis; la cause des pauvres est toujours sym-

[1] Maillefer, p. 98. — [2] Ibid., p. 98. — [3] Blain et Maillefer. Si M. Baudrand n'intervint pas ouvertement, c'est que les maîtres d'école avaient évité de l'assigner. Comme, au fond, c'était lui qui était en cause plutôt que M. de la Salle, il dut évidemment user de sa grande influence pour protéger ses écoles.

pathique ; le peuple prenait parti en sa faveur ; de hautes influences le protégeaient. Néanmoins il ne comptait, pour remporter la victoire, que sur l'aide du Ciel. Pour attirer la sainte Vierge dans ses intérêts, il fit avec les Frères un pèlerinage à Notre-Dame des Vertus [1]. Ils partirent à pied dès le matin ; M. de la Salle célébra la messe, à laquelle tous les Frères firent la communion. Après une longue prière, qui dura trois heures, les Frères seuls prirent un peu de pain ; le Saint ne rompit le jeûne que le soir [2]. Ainsi protégé par Dieu et par les hommes, M. de la Salle fut admis à présenter sa défense. Il le fit par écrit, « avec tant de force et de précision, que l'affaire fut terminée en peu de temps à son avantage [3]. » Ce plaidoyer ne nous a pas été conservé. Nous savons seulement que les écoles sulpiciennes s'ouvrirent de nouveau à leurs nombreux élèves. Les maîtres des petites écoles, ainsi déboutés, laissèrent M. de la Salle en paix jusqu'à l'année 1699 [4].

§ IV

PROCÉDÉS PÉDAGOGIQUES DE M. DE LA SALLE. — LA CONDUITE DES ÉCOLES

Au début de 1691, l'école de la rue Princesse comptait quatre classes, quatre maîtres, trois cents écoliers ; l'école de la rue du Bac avait deux classes, deux maîtres, cent vingt élèves [5]. Ce rapide succès, qui avait si fort irrité les maîtres des petites écoles, était le fruit du bon

[1] Ce sanctuaire de la Vierge est dans l'église paroissiale d'Aubervilliers (Seine). C'était un pèlerinage très fréquenté au XVIIe siècle. Le cardinal de Bérulle, saint Vincent de Paul et M. Olier y allaient souvent. Un monument a été érigé dans l'église, en 1877, pour rappeler le pèlerinage qu'y fit M. de la Salle en 1690. — [2] BLAIN, p. 299. — [3] MAILLEFER, p. 99. — [4] Ibid., p. 99. — [5] SIMON DE DONCOURT, *Rem. hist.*, t. III, p. 444.

ordre que M. de la Salle avait établi dans toutes les classes. Des enfants bien tenus, mieux instruits, plus dociles et plus religieux, tel était le puissant moyen de propagande des Frères près des familles pauvres du faubourg.

La méthode des Frères, déjà mûrie par une expérience de près de douze ans, était l'œuvre du saint fondateur. Dès les commencements, il s'était préoccupé d'établir l'uniformité parmi les maîtres de Reims. Pour ne rien laisser à l'imprévu ni à d'imprudentes initiatives, il avait écrit des avis sur la manière de faire la classe. Recueillies avec un soin pieux, ces instructions pédagogiques étaient entre les mains de tous les maîtres. M. de la Salle, à qui la pratique quotidienne des écoles donnait sans cesse de nouvelles lumières, retouchait et perfectionnait constamment sa méthode. Déjà les grandes lignes en étaient fixées en 1690. Cependant ce fut à Vaugirard, vers 1695, qu'il réunit ses conseils en un corps de doctrine qu'il intitula *Conduite des écoles*[1]. Les jeunes maîtres, durant leur noviciat, prenaient copie du manuscrit et se pénétraient de son esprit. Mais, en 1720, l'année qui suivit la mort du Bienheureux, les Frères demandèrent que la *Conduite des écoles* fût imprimée et devînt ainsi d'un usage plus facile.

[1] Nous croyons que la première édition de la *Conduite des écoles* est celle de 1720 (Avignon). Nous n'avons trouvé aucune édition antérieure, et la préface laisse entendre que jusque-là on se transmettait le livre manuscrit. Il existe un exemplaire manuscrit à la Bibliothèque nationale. Ms. Fr. 11 759. Il date au moins de 1706. Cet exemplaire contient une troisième partie intitulée : *Devoirs de l'inspecteur des écoles*, qui ne fut pas imprimée en 1720. D'ailleurs, l'édition de 1720 annonce trois parties et n'en donne que deux ; il y est dit que la troisième « sera seulement à l'usage des Frères directeurs et formateurs de nouveaux maîtres ». L'édition de 1742 ne la contient pas non plus. Dans les éditions modernes, écrites dans le même esprit, mais avec des modifications profondes, on a ajouté comme troisième partie les *Vertus d'un bon maître*, énumérées par le fondateur, développées par le frère Agathon. La troisième partie de la *Conduite*, qui ne fut pas éditée d'abord traitait spécialement des Frères inspecteurs et des formateurs de nouveaux maîtres.

Cet ouvrage n'est pas l'unique source que nous possédions sur les idées pédagogiques du saint fondateur de l'Institut. Ces idées se font jour fréquemment dans ses *Lettres*[1]. Elles sont brièvement résumées dans la Règle ; elles se présentent, animées du plus pur esprit apostolique, dans les *Méditations pour le temps de la retraite*[2]. Partout elles apparaissent avec ce caractère éminemment pratique, qui annonce dans leur auteur une longue expérience et un très ferme bon sens.

Il est juste de reconnaître que M. de la Salle avait eu des devanciers dans la pédagogie. Durant ses études classiques, il avait pu étudier dans les écrivains de Rome et d'Athènes leurs remarques sur l'éducation[3]. Il était moins au courant, sans doute, des indications pédagogiques disséminées dans les auteurs du XVIe siècle, Érasme, Ramus, Montaigne et Rabelais[4]. Mais il était impossible que les directoires d'enseignement, composés pour les Jésuites et les Oratoriens, lui eussent échappé[5]. Connaissait-il la tentative faite dans les petites écoles de Port-

[1] Les *Lettres* du Saint ne suffiraient pas à constituer un corps de doctrine ; mais on pourrait y recueillir de précieux conseils. — [2] Nous avons sous les yeux l'édition de 1816 (Langres, *Laurent-Bournot*). Ce fut peut-être la première édition, d'après cette phrase de l'*Avertissement :* « On a eu soin, avant de mettre ces *Méditations* sous la presse, de les faire examiner par une personne orthodoxe et de science, laquelle y a corrigé un grand nombre de fautes, qui s'y étaient glissées par le peu de soin et par la négligence des copistes. » Le style de cette édition, qui a été retouché dans les éditions plus récentes, reflète bien l'époque et le caractère de M. de la Salle. — [3] Chez les Grecs : Platon, Xénophon, Aristote. Chez les Latins : Sénèque, Quintilien, Plutarque, Marc-Aurèle. — [4] Sur Érasme (1467-1536), voir la thèse de M. A. Benoist : *Quid de puerorum institutione senserit Erasmus ;* Paris, 1877. De Ramus (1515-1572), voir sa *Remontrance au conseil privé du roy*. Rabelais (1495-1553) a disséminé ses idées dans son livre ; on peut lui appliquer ce mot de Cicéron « qu'il y a des perles dans le fumier d'Ennius ». Montaigne (1533-1592) a consacré dans ses *Essais* un chapitre fort sensé à l'*institution des enfants*. — [5] La pédagogie des Jésuites est dans le *Ratio studiorum*, dont la première édition parut en 1586, et dans *la Manière d'apprendre et d'enseigner*, par le Père Jouvency. Sur la pédagogie des Oratoriens, voir la thèse du Père Lallemant. Voir aussi Thomassin, *Méthode d'étudier et d'enseigner chrétiennement les lettres humaines*, 1685.

Royal? S'il leur emprunta, comme nous le dirons plus loin, l'idée de former les écoliers à la lecture par le français et non par le latin, ce fut tout[1]. Il n'admit jamais, par exemple, que des enfants fussent élevés sans discipline et sans émulation. A la rigueur, cette absence de discipline eût été tolérable à Port-Royal, où l'on avait moins de dix élèves en chaque école; mais, dans les classes populaires des Frères, ce régime eût été impraticable.

Le livre dont M. de la Salle s'inspira le plus fut *l'Escole paroissiale*. C'est un cours complet, méthodiquement écrit, d'une inspiration profondément chrétienne. L'édition de cet ouvrage, qui parut en 1654, n'était sans doute que la collection des conseils donnés depuis longtemps aux maîtres des petites écoles[2]. Le chantre de Notre-Dame veillait, en effet, avec trop de zèle sur ses instituteurs, pour ne s'être pas occupé de bonne heure d'établir parmi eux l'uniformité. Les divers ouvrages de Jean-Baptiste de la Salle, tous écrits pour les écoliers ou pour les maîtres, semblent être le commentaire des diverses parties de l'*Escole paroissiale*. Son œuvre pédagogique n'en est pas moins personnelle; car, on le sent à chaque page, elle est le fruit de ses propres réflexions et de l'expérience des premiers membres de son Institut[3].

[1] Les cinq écoles de Port-Royal étaient : Port-Royal-des-Champs, rue Saint-Dominique-d'Enfer, à Paris; les Granges, la Chesnai, Château-des-Trous, près Chevreuse. Racine y fut élève; Pascal, Lancelot, Nicole... y firent la classe. Cf. Finot, *Port-Royal et Magny;* Cadet, *l'Éducation à Port-Royal.* Nous citerons seulement deux traités de pédagogie : Nicole, *l'Éducation d'un prince*, 1670; Coustel, *Règles de l'éducation des enfants*, 1687. — [2] L'édition de 1654 contient trois parties : la première traite des qualités du maître et de l'organisation d'une école; la seconde, de l'enseignement religieux et des exercices de piété; la troisième donne les règles pour la pratique de l'enseignement, lecture, écriture, calcul, latin, ordre des exercices. Un abrégé fut publié en 1685-1688, sous le titre : *Instruction méthodique pour l'école paroissiale;* on y trouve, en appendice, des instructions sur l'orthographe, l'arithmétique, la civilité et le plain-chant. — [3] La *Conduite* est bien l'œuvre de l'Institut, et non un emprunt plagiaire, d'après cette phrase

Le but des écoles chrétiennes est nettement marqué. Rien qui sente l'intérêt ou l'ambition. L'Institut est une œuvre essentiellement apostolique, dans laquelle on prend les enfants, spécialement les pauvres, pour en faire des chrétiens. « C'est pour ce sujet qu'on y tient des écoles, dit la Règle, afin que les enfants, y étant sous la conduite des maîtres depuis le matin jusqu'au soir, ces maîtres leur puissent apprendre à bien vivre, en les instruisant des mystères de notre sainte religion, en leur inspirant les maximes chrétiennes, et ainsi leur donner l'éducation qui leur convient... Ç'a été dans la vue de procurer ces avantages aux enfants des artisans et des pauvres, qu'on a institué les écoles chrétiennes[1]. »

Cette fin est tellement capitale aux yeux du fondateur, qu'il a multiplié les exercices religieux dans l'école et donné à l'enseignement du catéchisme un temps considérable[2].

Les prières sont nombreuses : on prie à l'entrée et à la sortie des classes; on prie à certaines heures où le travail s'interrompt. Chaque jour les enfants assistent à la messe; le long du chemin, ils sont silencieux et recueillis dans la prière; à l'église, on leur distribue des chapelets, pour qu'aucun écolier ne reste inoccupé. Notre Saint croit tellement à la vertu de la prière, qu'il la veut perpétuelle dans chaque classe. « Il y aura toujours, dit-il, deux ou trois écoliers à genoux, un de chaque classe, qui réciteront le chapelet, tous les uns après les autres, dans un endroit de l'école disposé à cet effet et choisi par le Frère directeur ou inspecteur[3]. »

Pour que ces prières soient fécondes devant Dieu et

de la préface : « Cette conduite n'a été recueillie et mise en ordre (par feu M. de la Salle) qu'après un très grand nombre de conférences faites entre lui et les Frères de l'Institut les plus anciens et les plus capables de bien faire l'école, et après une expérience de plusieurs années. »

[1] *Règle*, ch. I, art. 3-5. Cette idée fait tout le fond des *Méditations pour le temps de la retraite*. — [2] *Conduite des Écoles chrétiennes*, édition de 1720, p. 75 à 109. — [3] Ibid., p. 76.

dans le cœur des enfants, pour qu'elles échappent au danger de la routine et soient toujours animées de l'esprit religieux, le prudent instituteur prend de sages précautions. « A chaque heure du jour on fera quelques courtes prières, qui serviront aux maîtres pour renouveler leur attention sur eux-mêmes et à la présence de Dieu, et aux écoliers pour les habituer à penser à Dieu de tems en tems durant le jour et les disposer à lui offrir toutes leurs actions[1]. » Chaque jour on lit une courte réflexion, que le maître commente « selon la portée de ses escoliers... et durant l'espace d'un bon *Miserere*[2] ».

La tenue doit d'elle-même porter à la prière, tant chez les maîtres que chez les écoliers. Le maître « restera toujours debout devant son siège, dans un extérieur fort grave, fort retenu et bien composé, les bras croisez et dans une grande modestie, pour donner exemple aux écoliers de ce qu'ils doivent faire durant ce tems. Les écoliers seront toujours à genoux, bien rangez, ayant le corps droit, les bras croisez et les yeux baissez. Le maître aura égard qu'ils ne remuent pas, qu'ils ne changent pas de posture, qu'ils ne s'appuyent pas sur les bancs par devant ny par derrière..., qu'ils ne tournent pas la tête pour regarder autour d'eux, et surtout qu'ils ne se touchent pas les uns les autres[3] ».

Ces pratiques de vie chrétienne ne pouvaient se transformer en habitudes stables qu'à la condition d'être soutenues par une forte instruction religieuse. Persuadé de ce principe, notre Saint fait une place très large à l'enseignement du catéchisme. Les Frères y consacreront chaque jour une demi-heure; les dimanches et fêtes, une heure et demie. Mais il importe que ce temps soit utilement employé. C'est pourquoi « le maître ne parlera pas aux

[1] *Conduite des Écoles chrétiennes*, édition de 1720, p. 76. — [2] Ibid., p. 77. — [3] Ibid., p. 81.

écoliers comme en prêchant ; mais il les interrogera presque continuellement par plusieurs demandes et sous-demandes; afin de leur faire comprendre ce qu'il leur enseignera, il interrogera plusieurs écoliers de suite sur une même question[1]... Il ne se servira, dans ses demandes, que d'expressions simples et de mots très faciles à comprendre, et qui n'aient pas besoin d'explication, si cela se peut, et fera les demandes et réponses les plus courtes qu'il lui sera possible[2]... Il aura égard de parler fort peu et de beaucoup interroger. Il ne parlera que sur la matière qui est proposée pour ce jour et prendra garde de ne point s'égarer de son sujet. Il parlera toujours d'une manière grave et qui puisse inspirer du respect et de la retenue aux écoliers, et ne dira jamais rien de bas ny qui puisse exciter à rire. Il aura égard de ne point parler d'une manière molle, qui soit capable de causer du dégoût. Il ne manquera pas, dans chaque catéchisme, de donner quelques pratiques aux écoliers... Il prendra garde de ne pas troubler le catéchisme par des répréhensions et corrections à contre-tems[3] ». L'écolier qu'on interroge « se tiendra debout et découvert, et ensuite fera le signe de la sainte croix, ostant ses gants, s'il en a, puis, ayant les bras croisez, répondra à la demande qui lui aura été faite, de telle sorte que sa réponse fasse un sens, en mettant la demande dans la réponse[4] ».

Tout serait à transcrire dans cette méthode, où l'intelligence et le sens pratique n'ont d'égal que l'esprit de foi : précieuses leçons pour tous ceux qui s'occupent d'enseignement.

Pour former de bonne heure à l'exercice de la charité les enfants de ses écoles, le Saint ordonne « qu'on mettra dans chaque classe un petit panier, dans lequel les

[1] *Conduite des Écoles chrétiennes*, édition de 1720, p. 99. — [2] Ibid., p. 101. — [3] Ibid., p. 102-103. — [4] Ibid., p. 105.

enfants pourront mettre le pain qu'ils auront de reste, lorsqu'ils en auront la dévotion, pour le distribuer à ceux qui sont pauvres[1] ».

Ces préoccupations apostoliques, loin de faire oublier les « petites lettres », stimulaient au contraire, dans le pieux instituteur, le zèle de l'instruction humaine. Le programme de ses écoles charitables n'avait rien à envier au programme des petites écoles. On y enseignait à lire le français dans les livres imprimés et dans les manuscrits, puis le latin dans le Psautier[2]. L'écriture, sous ses différentes formes[3], y était si bien cultivée, que les maîtres écrivains, nous le verrons, en prirent ombrage. On apprenait l'orthographe et la composition par des exercices pratiques ; les enfants devaient écrire ce qu'ils avaient retenu des leçons du catéchisme ; on leur faisait écrire les actes qu'ils auraient besoin de composer dans la suite, comme « promesses, quittances, marchez d'ouvriers, contrats de notaires, obligations, procurations, baux à louages et à fermes, procès-verbaux[4] ». Le côté pratique et utilitaire de cet enseignement se révèle aussi dans les leçons de calcul, « tant au jet qu'à la plume[5], » et dans les exercices de géométrie et de dessin. Le programme s'adapte toujours aux besoins des enfants ou des jeunes gens qu'on instruit ; pour avoir le droit de façonner leurs âmes, on leur donnera toute la culture humaine qu'ils sollicitent. Seul, le latin sera exclu[6], pour des motifs auxquels est attachée la conservation même de l'Institut.

[1] *Conduite des Écoles chrétiennes*, édition de 1720, p. 7. — [2] Ibid., p. 38. — [3] Ibid., p. 42 à 69. — [4] Ibid., p. 73. — [5] La partie délicate du calcul était l'emploi des nombres complexes pour exprimer les deniers, sols, livres. Le calcul à la « plume » consistait à faire sur le papier les opérations bien connues des nombres complexes. Le calcul au « jet » consistait à disposer des jetons avec un ordre déterminé, de manière à exprimer à l'œil les deniers, les sols, les livres, les vingt livres, les cent livres, les mille livres d'une somme donnée. Cf. *l'Escole paroissiale*, édition de 1654, p. 275. — [6] *Règle*, ch. XXVIII, art. 1, 2, 3.

C'est dans la *Conduite des écoles* de Jean-Baptiste de la Salle, mieux que dans l'*Escole paroissiale*, que le programme des études primaires, jusque-là très flottant, se trouve définitivement fixé[1].

Entre les mains de M. de la Salle et de ses disciples, ce programme devient fécond, parce que l'habileté de leur méthode permet aux écoliers de le réaliser intégralement.

Le progrès le plus appréciable que la pédagogie doive à l'Institut des Frères, c'est la substitution du mode simultané au mode individuel.

Dans le mode individuel, le maître donnait son enseignement à chacun des enfants, l'un après l'autre; l'écolier devait parler si bas, que le maître seul pût l'entendre et que la classe n'en fût point troublée[2]. Dans les écoles de huit à dix élèves, le maître suffisait à tous, tant bien que mal; du moins, l'indiscipline et l'oisiveté n'y faisaient pas de trop grands ravages. Mais dans les classes de cent élèves, un maître unique, même aidé d'un coadjuteur, ne pouvait faire face à la besogne; il joignait alors l'enseignement mutuel au mode individuel. Il créait à cette fin une légion d'officiers : empereurs, décurions, préteurs, intendants, admoniteurs, répétiteurs, lecteurs, récitateurs de prières. Les répétiteurs avaient le rôle le plus important : ils passaient le long des tables, et faisaient réciter à chaque écolier individuellement sa leçon[3]. Dans une classe nombreuse, bien divisée en décuries, chaque élève se trouvait atteint par des écoliers plus avancés que lui. Cet enseignement mutuel, si préconisé sous le nom de méthode de Lancaster au commencement du XIX[e] siècle, avait donc été expérimenté dès le XVII[e] siècle et rejeté, du moins en ce qu'il avait de nuisible, par le fondateur des Frères.

Par le mode simultané, M. de la Salle voulait que le

[1] Dans l'*Escole paroissiale*, on donne les éléments de la composition latine, 3[e] partie, chap. IV. — [2] *L'Escole paroissiale*, p. 98. — [3] Ibid., p. 89 à 107.

maître s'adressât à tous les élèves en même temps. L'ordre y gagnait, le progrès intellectuel encore plus. Car les écoliers faisaient plus de profit dans la leçon de leur maître que dans celle de leurs camarades; de plus, aucun élève ne se trouvait distrait de son travail pour enseigner des enfants moins instruits que lui.

Mais cette méthode amena dans les écoles une heureuse réforme[1]. Toute école nombreuse fut divisée en plusieurs classes; chaque classe se tenait dans un local séparé, sous la direction d'un maître particulier. Chaque classe était à son tour subdivisée en plusieurs sections, dont le maître s'occupait successivement. Tandis que le maître instruisait une section, les autres se livraient à des travaux différents. Des moniteurs ou répétiteurs surveillaient les sections que le maître abandonnait momentanément : c'est ainsi que le mode mutuel s'adaptait, d'une façon très modérée, au mode simultané[2].

M. de la Salle trace la méthode nouvelle avec autant de netteté que de simplicité : « Pendant qu'on lira, dit-il, tous les autres de la même leçon suivront dans leur livre, qu'ils doivent toujours avoir en main. Le maître veillera avec un très grand soin à ce que tous lisent bas ce que le lecteur lira haut, et fera de temps en temps lire à quelques-uns quelques mots en passant, pour les surprendre et reconnaître s'ils suivent effectivement[3]. Il doit avoir un grand soin que celui qui lit prononce si nettement, que tous les autres le puissent facilement entendre[4]. »

Devant chaque section, « le maître ne parlera pas comme en prêchant; » mais il aura soin de beaucoup interroger. Fidèle observateur de la méthode socratique, il n'aidera pas trop facilement les élèves à répondre aux

[1] Cf. *Dictionnaire de pédagogie*, art. *Frères des Écoles chrétiennes*, par Eug. Rendu. — [2] *Conduite des Écoles chrétiennes*, 2e partie, ch. VIII. En introduisant les officiers, M. de la Salle ne leur donne pas le rôle prépondérant. — [3] *Conduite...*, p. 20. — [4] Ibid., p. 119.

questions qui leur sont posées; il les habituera à chercher avec ardeur ce qu'il sait qu'ils peuvent trouver eux-mêmes. Par ce moyen, il les formera à la réflexion. Il ne donnera donc lui-même la solution d'une question qu'après avoir constaté que ses écoliers sont impuissants à la découvrir[1].

Le bon sens, qui dictait ces règles, le conduisit à une innovation qui parut alors très grave. Dans toutes les petites écoles, au XVIIe siècle, les écoliers apprenaient à lire le latin avant d'apprendre à lire le français. Il est vrai que, dans les écoles de Port-Royal, on avait commencé par le français; mais elles furent si promptement supprimées[2], que leur exemple n'exerça pas alors une profonde influence sur la pédagogie. En effet, l'*Escole paroissiale,* qui était le code des écoles populaires, veut qu'on commence par la lecture du latin. « Il faut premièrement, y est-il dit, que les enfants, avant que d'être mis à la lecture française, sçachent bien lire en latin en toutes sortes de livres[3]. » La raison qu'on en donne est que « la lecture française estant bien plus difficile à prononcer que la latine », il faut commencer par le plus aisé.

Cette méthode pouvait être excellente pour des enfants destinés aux études classiques; mais pour les enfants du peuple, qui passaient deux ans au plus à l'école, auxquels il importait de savoir lire des livres écrits dans la seule langue qu'ils parlaient, le français, il était évidemment plus raisonnable et plus pratique d'apprendre avant tout la lecture du français. C'est ce que M. de la Salle vit clairement[4], et il ne craignit pas de rompre avec l'usage commun, pour que l'école fût à ses élèves d'un véritable

[1] Voir l'article d'Eugène RENDU, cité plus haut. — [2] Fondées en 1643, les écoles de Port-Royal furent supprimées en 1660. — [3] *L'Escole paroissiale*, p. 248. — [4] Lorsque Godet des Marais, évêque de Chartres, voudra l'empêcher d'appliquer sa méthode, M. de la Salle l'amènera à son sentiment par la force de ses raisons.

profit. « Le premier livre, dit-il, dans lequel les écoliers apprendront à lire dans les écoles chrétiennes sera rempli de toutes sortes de sillabes françaises[1]... Le livre dans lequel on apprendra à lire dans le latin sera le Psautier; on ne mettra dans cette leçon que ceux qui sçauront parfaitement lire dans le français[2]. » L'opposition entre l'*Escole paroissiale* et la *Conduite des écoles chrétiennes* est donc sur ce point très catégorique. Tandis qu'il « fallait quatre ou cinq ans pour apprendre à lire à un enfant qui, de *la croix de Jésus*[3], se traînait péniblement à travers les livres latins[4] », les disciples de Jean-Baptiste de la Salle faisaient utilement, en deux années, l'éducation primaire de leurs élèves.

Ce progrès rapide des enfants était dû en grande partie à la discipline exacte qui régnait dans les classes. Ame douce et forte tout ensemble, Jean-Baptiste de la Salle a laissé son empreinte dans sa pédagogie. Tout y est réglé avec précision et conduit avec fermeté; mais, sous cette vigoureuse charpente du règlement, on sent toujours battre un cœur humain très dévoué. Pour des enfants mal surveillés par leurs familles, jusque-là abandonnés à tous leurs caprices, la discipline était l'indispensable condition de la formation morale et du profit intellectuel.

M. de la Salle avait commencé par régler l'entrée et la sortie des écoliers. La porte des écoles s'ouvrait à heure fixe; les élèves arrivés avant l'heure devaient éviter de crier et de chanter dans la rue, mais s'assembler avec tant de modestie que les passants pussent en être édifiés[5]. En entrant dans l'école, les enfants devaient marcher « légèrement et posément », prendre de l'eau bénite et faire « le signe de la sainte croix ». « On leur inspirera d'entrer dans leur classe avec un profond respect dans la

[1] *Conduite*, p. 29. — [2] Ibid., p. 38. — [3] C'est ainsi qu'on appelait l'alphabet, parce qu'il commençait par une croix. — [4] ANDRÉ, p. 284. — [5] *Conduite des écoles*, p. 2.

rie de la présence de Dieu; étant au milieu, ils feront une profonde inclination au Crucifix et salueront le maistre, s'il y est; et ensuite ils se mettront à genoux pour adorer Dieu et faire une courte prière à la très sainte Vierge. Après l'avoir faite, ils se lèveront, feront encore de même inclination au Crucifix, salueront le maistre, et puis iront, posément et sans bruit, à leur place ordinaire[1]. » La sortie s'opère avec le même ordre; les écoliers quittent leur banc deux par deux, saluent le Crucifix, puis le maître, et ils partent modestement, les bras croisés et le chapeau bas. Pendant la sortie, on chante un cantique et on récite des prières[2], de sorte que la dissipation ne trouve aucune place dans ces jeunes âmes ainsi occupées.

Durant la classe, le silence est la condition de l'ordre. Mais, en homme très pénétrant, M. de la Salle a compris que les écoliers ne se tairont que si le maître lui-même se tait. De là les sages recommandations qu'il fait au maître : « Il veillera, dit-il, particulièrement sur lui-même, pour ne parler que très rarement et fort bas... Quand il donnera quelque avis, il le fera toujours d'un ton médiocre... Il ne parlera ny à aucun écolier en particulier, ny à tous en général, qu'il n'ait examiné ce qu'il aura à dire et qu'il ne l'ait jugé nécessaire. Lorsqu'il parlera, il le fera fort gravement et toujours en peu de mots[3]... Il serait peu utile que le maistre s'appliquât à faire garder le silence aux écoliers, s'il ne le gardait luy-même... Son silence produira, plus que toute autre chose, un très grand ordre dans les écoles[4]... »

Persuadé que le silence du maître est tout-puissant dans une classe, M. de la Salle créa le *signal* pour remplacer la parole[5]. Le *signal* ménageait à la fois la santé et l'autorité du maître; des signes convenus suppléaient

[1] *Conduite des écoles*, p. 3. — [2] Ibid., p. 109-114. — [3] Ibid., p. 122. — [4] Ibid., p. 124. — [5] Ibid., p. 124-132. Le signal était un petit instrument de fer, p. 125.

toutes les paroles de pure discipline. Le maître ne devait parler que pour enseigner et exhorter.

L'autorité morale la mieux établie ne peut prévenir toutes les fautes. Pour venger l'ordre lorsqu'il est atteint, les sanctions disciplinaires s'imposent. M. de la Salle le comprit, et il rédigea avec grand soin un code de corrections. Il veut que « la fermeté ne dégénère point en dureté »; mais il n'accepte pas que, « sous prétexte d'avoir de la compassion pour les enfants, on leur laisse faire tout ce qu'ils veulent; il arrivera de là, ajoute-t-il, qu'on aura des écoliers méchants, libertins et déréglez[1]. » Si les avis paternels et les pénitences morales sont impuissantes à dompter un enfant, qu'on ait recours à la férule, à la verge ou au fouet[2]. Ces corrections corporelles n'avaient rien d'extraordinaire dans un siècle où le fouet était d'un usage courant dans les écoles et les collèges, où les rois eux-mêmes avaient été fouettés dans leur éducation[3]. Ce qui distingue la discipline de M. de la Salle, c'est la modération et l'humanité qu'il conseille dans les

[1] *Conduite des écoles*, p. 141. — [2] « On ne doit donner qu'un coup dans la main; il ne faut jamais surpasser le nombre de deux. Il faut frapper sur la main gauche, surtout à ceux qui écrivent, pour ne pas appesantir la main droite... Il n'en faut pas donner à ceux qui ont du mal dans les mains. » (*Conduite*, p. 246.) Pour les verges, on ne devait donner que trois coups. Il est question du martinet dans l'exemplaire manuscrit de la *Conduite* (Ms. Bibl. nat., fr. 11 759.) Mais il est complètement supprimé dans l'édition de 1720. Les termes dans lesquels M. Compayré, *Histoire de la Pédagogie*, p. 227, parle de ce chapitre des corrections laissent supposer que l'auteur ne s'est pas bien mis au point. — [3] Un jour que Louis XIII avait été condamné au fouet, il dit à son gouverneur: « Ne frappez guère fort, au moins. » Peu après, ayant reçu de la régente sa mère un témoignage de respect, il dit : « J'aimerais mieux qu'on ne me fit point tant de révérences et tant d'honneur, et qu'on ne me fit point fouetter. » (*Mémoires du comte de Brienne*, t. I, p. 391.) « Il survint entre le roi (Louis XIV) et Monsieur, son frère, un petit démêlé d'enfants qui se disputent quelque chose; le roi voulut prendre un poëlon de bouillie, Monsieur en tenait le manche; et avant que les gouverneurs eussent fait finir ce tiraillement, Monsieur fit mine d'en vouloir frapper le roi. La reine avertie vint faire fouetter Monsieur. » (D'après les *Mémoires de l'abbé de Choisy*.) Sur l'usage des punitions corporelles, voir Gréard, *Éducation secondaire*.

corrections : le maître ne s'armera de la férule et de la verge qu'après avoir épuisé tous les autres moyens. Il ne punira point sous le coup de l'émotion; il ne frappera qu'une fois ou deux fois; il prendra garde de ne faire aucun mal à l'enfant... S'il traite longuement ce sujet, ce n'est que pour prévenir et empêcher les excès[1].

Au chapitre des récompenses, il est plus à l'aise. Ce moyen d'émulation revient davantage à la douceur de son caractère. On récompensera la piété, l'assiduité, la capacité. Les images, chapelets, crucifix, livres, qu'on donne aux enfants produisent un double résultat : ils enrichissent d'objets religieux les familles des enfants, ils portent les écoliers à aimer l'accomplissement du devoir[2].

Tel était l'ordre établi par M. de la Salle dans ses écoles. Des règles si pratiques, édictées avec tant de sagesse, demandent qu'on l'inscrive au premier rang parmi les grands éducateurs.

§ V

DIFFICULTÉS DANS LE GOUVERNEMENT INTÉRIEUR DE L'INSTITUT. — MALADIES DU SAINT FONDATEUR. — MORT DU FRÈRE HENRI L'HEUREUX 1690-1691

Pendant que M. de la Salle s'appliquait à défendre et à organiser ses écoles, le gouvernement de son Institut lui causait les plus graves soucis. Au moment où il était en droit d'espérer le succès, il vit son œuvre sur le point de périr. Il eut à déplorer de nombreuses défec-

[1] Si nous rappelons, pour l'intérêt historique, ce qui concerne les corrections, nous devons ajouter que les Frères des Écoles chrétiennes ont renoncé à cet usage dés que l'évolution des idées a commencé à se produire en France sur ce point. Depuis 1777, la *Règle* et la *Conduite* ne parlent plus de verges ni de férules; ces corrections sont même défendues. — [2] *Conduite...*, p. 138-140.

tions de la part de ses Frères ; et, jusqu'en 1692, les vides ne se comblèrent pas. Pour exposer la suite des nouvelles épreuves qu'il eut à traverser, il nous faut remonter au mois de février 1688.

A cette date, le vertueux fondateur quittait Reims pour aller implanter l'Institut à Paris. Il emmenait avec lui deux Frères des plus distingués, et il confiait aux soins de Henri L'Heureux les trois communautés de Reims. La communauté des Frères comptait seize sujets [1] ; le séminaire des maîtres et le petit noviciat étaient très florissants.

En peu de temps, la bonne tenue des écoles sulpiciennes leur attira tant d'élèves, que deux maîtres ne suffirent plus. Sur le conseil de M. de la Barmondière, le supérieur des Frères partit pour Reims, vers le mois de juillet 1688 [2], pour y prendre de nouveaux Frères. C'est alors sans doute qu'il prit Henri L'Heureux avec un autre Frère, et qu'il mit les communautés de Reims sous la conduite du frère Jean-Henry [3].

Le frère Henri L'Heureux avait, à un degré exceptionnel, la confiance du fondateur ; et il la méritait par son éminente piété, par la pénétration de son esprit et par la prudence de ses démarches. A peine fut-il arrivé à Paris, que M. de la Salle l'établit directeur de l'école de la rue Princesse [4]. Cette nomination, si justifiée pourtant, excita une telle jalousie dans le cœur des deux Frères qui étaient venus les premiers à Paris, qu'elle jeta le trouble dans la petite communauté et abreuva d'amertume l'âme du vertueux supérieur.

[1] Cf. Blain, p. 312. — [2] Il faut bien mettre ce voyage en 1688, puisqu'il se fit à l'instigation de M. de la Barmondière, qui n'était plus curé six mois après. — [3] Pour mettre le départ de Henri L'Heureux en 1688, nous nous fondons sur Blain, p. 312, qui affirme que frère Jean-Henry était directeur de Reims en 1688, puisque ce fut cette année-là que, par sa faute, huit défections se produisirent. — [4] Quoique les *Mémoires* ne disent pas que ce fut frère L'Heureux, il est impossible de supposer, croyons-nous, que ce fut un autre.

Jusqu'alors, ces deux Frères s'étaient montrés aussi fidèles religieux que maîtres habiles. M. de la Salle n'avait eu qu'à se louer de leur zèle et de leur vertu. Intrépides au travail, ils avaient été patients dans les difficultés, silencieux et résignés dans les contradictions; ils s'étaient fait un bonheur de partager les humiliations de leur père. Mais il parut bien qu'il restait de l'orgueil au fond de leur cœur. Blessés dans leur amour-propre, mécontents de voir leur mérite méconnu, ils ne purent supporter qu'un autre prît pied sur eux et leur commandât. Ils se révoltèrent contre leur chef, et leur attitude devint pour lui comme un cruel martyre.

Quand le premier des deux partit, M. de la Salle le pleura comme un enfant prodigue. C'était un sujet de grande valeur, « bon écrivain, habile à cultiver la jeunesse, zélé pour son instruction, pieux et irrépréhensible dans sa conduite[1]; » il eût été parfait si, aux dons de nature et de grâce, il avait su joindre l'humilité[2]. Son départ était un scandale pour Paris, où l'Institut ne faisait que de s'établir; il laissait vide une place difficile à combler. C'était en 1690, on manquait de maîtres. Plutôt que de troubler les écoles de Champagne, M. de la Salle remplaça lui-même le déserteur, trop heureux de montrer à ses Frères en quelle estime il tenait les fonctions de maître d'école.

L'autre Frère resta encore deux ans dans la communauté, mais ce fut pour exercer la patience et la longanimité de son supérieur. Loin de se fermer, la plaie faite à son amour-propre ne fit que s'envenimer. Il s'oublia jusqu'à porter la main sur son père[3], et c'est alors seulement que la charité du Saint, vaincue par l'ingratitude, cessa de le protéger et de le retenir.

Pendant que ces divisions intestines affligeaient à Paris l'âme du fondateur, les nouvelles venues de Reims n'étaient

[1] Blain, p. 301-302. — [2] Ibid., p. 301. — [3] Ibid., p. 302.

pas faites pour le consoler. Entre les mains du frère Jean-Henry, l'œuvre se désagrégeait et tombait en ruines.

Le frère Jean-Henry était un homme recommandable à bien des égards[1]. Entré, dès l'âge de quinze ans, au petit noviciat, il avait employé deux ans à compléter son instruction. En 1686, il avait reçu l'habit des mains du frère L'Heureux, alors supérieur, et avait été appliqué aux écoles de Reims. Il s'était distingué par une grande générosité : d'une très vive piété, ami du silence et du recueillement, très enclin à la mortification, gardant d'ailleurs dans la pratique de la vertu la gaieté et la simplicité, il était devenu l'édification de la communauté. Lorsque M. de la Salle prit Henri L'Heureux pour le mettre à Paris, le frère Jean-Henry, quoique âgé seulement de dix-neuf à vingt ans, lui parut le plus capable de gouverner la maison de Reims. Ses exemples de vertu étaient bien de nature, en effet, à maintenir la ferveur. Toujours le premier aux exercices de piété et au travail, il enseignait par ses actes ce que l'inexpérience de la parole ne lui permettait pas d'exprimer de vive voix.

Mais, dans un supérieur, la prudence est une vertu capitale. Elle manqua au frère Henry. Sa ferveur, encore dépourvue de maturité, n'eut pas la souplesse que demande la direction des hommes. Il parut « dur et indiscret[2] ». Dès la fin de 1688, huit Frères sortirent de la communauté de Reims. Le séminaire des maîtres de campagne, que le fondateur avait laissé si prospère, se dépeupla peu à peu; les jeunes maîtres formés prirent des écoles, et ils n'eurent pas de remplaçants. Le petit noviciat lui-même périclitait. Comme c'était la grande ressource de l'Institut pour le recrutement de ses membres, M. de la Salle, inquiet de l'avenir, résolut de le transporter à Paris.

Les jeunes novices arrivèrent à la fin de 1690. Les

[1] Blain, t. II, *Abrégé de la vie du Frère Jean-Henry*, p. 71-76. —
[2] Ibid., p. 312.

plus âgés prirent l'habit. Les autres furent demandés par M. Sadourni[1], prêtre sacristain de la paroisse Saint-Sulpice, pour servir les messes. Quoiqu'il entrevît dans cette occupation de fâcheuses conséquences pour ces enfants, M. de la Salle n'osa point opposer un refus au désir formel de M. Baudrand[2].

Tout alla bien dans les commencements. La matinée entière étant consacrée au service des messes, les enfants arrivaient le matin à la sacristie et n'en sortaient qu'à midi. Ce ne fut point pour eux un lieu de dissipation. « On les voyait dans un silence perpétuel, tous à genoux, et en posture de gens qui font oraison. Les uns après les autres, ils allaient, revêtus d'une robe violette, servir le prêtre à l'autel; et, de retour avec lui dans la sacristie, ils retournaient, sans parler, à la place dont ils étaient sortis, continuer à genoux une oraison qui paraissait aussi longue que la matinée. Rien n'était plus édifiant, et on les regardait avec admiration[3]. »

Mais cette régularité ne dura pas longtemps. Égarés dans un milieu qui n'était pas fait pour eux, trop souvent témoins de négligences et de libertés dont leur âme tendre se scandalisait, échappant d'ailleurs en partie aux chaudes influences de la vie de communauté, ces enfants éprouvèrent bientôt du refroidissement dans leur piété; le laisser-aller prit la place de l'application. Malgré toute la déférence qu'il avait pour le curé de Saint-Sulpice, M. de la Salle retira ses petits novices de la sacristie. Il renvoya dans le monde ceux dont la vocation avait fléchi; il donna l'habit à ceux qui avaient gardé l'esprit religieux[4]. C'est ainsi qu'en 1691, presque toute son œuvre avait croulé : ce cher noviciat, sur lequel reposaient toutes ses espérances, se trouvait à peu près dissipé.

Pour surcroît de peine, Dieu l'éprouva par la maladie[5]

[1] Blain, t. I, p. 312. — [2] Ibid., p. 281. — [3] Ibid., p. 291. — [4] Ibid., p. 291. — [5] Ibid., p. 303.

et faillit l'enlever à ses disciples désemparés, au moment où il leur était le plus nécessaire.

Au milieu des préoccupations accablantes que lui donnait le gouvernement de l'Institut, il ne se relâchait en rien de ses austérités ordinaires. Il semblait même qu'il augmentât la rigueur de ses pénitences, à mesure que les difficultés croissaient en dehors. Sous le poids des cilices et des chaînes de fer, privé de repos et volontairement condamné à une nourriture insuffisante, il succomba à des fatigues excessives. Il sentit les premières atteintes du mal vers la fin de 1690. Ses affaires l'appelaient alors à Reims. Bravant la souffrance, il voulut faire le voyage à pied. Son arrivée à Reims n'apporta que la tristesse à ses chers disciples : ils le trouvèrent si faible, que la crainte de le perdre les jeta dans la consternation.

Il avait à Reims une famille opulente. Quoiqu'il eût indisposé tous ses parents contre lui en renonçant à tous ses biens, et particulièrement en se revêtant de l'habit même des Frères, toutes les portes se fussent ouvertes devant lui ; la pitié eût fait tomber toutes les préventions. Mais il ne voulut recevoir de soins que de ses chers enfants; et ce fut dans leur communauté, pauvre et sans confortable, qu'il resta alité. Ranimé par leur tendresse et par leurs prières, plus encore que par les remèdes, il se crut bientôt en état de reprendre le chemin de Paris.

Sa vénérable aïeule, Perrette Lespagnol, veuve de Jean Moët, qui, seule de toute la famille, lui avait gardé son affection et l'avait soutenu de son dévouement, se présenta à la rue Neuve pour le visiter. Déjà elle prenait le chemin de sa chambre, lorsqu'il la fit prier de s'arrêter et de l'attendre au parloir. Rassemblant le peu de forces qui lui restaient, il descendit pour recevoir sa visite. Surprise de cette conduite et redoutant les effets de cette imprudence, Perrette Lespagnol en fit de vifs reproches à Jean-Baptiste. « Quel inconvénient, lui dit-elle, y a-t-il qu'une mère entre dans la chambre de son fils? — Il n'y a point,

à la vérité, répondit le serviteur de Dieu, d'inconvénient que vous veniez me voir malade dans mon lit. Mais c'est donner un grand exemple, que de ne pas permettre à vous et à moi cette liberté. Nul Frère à l'avenir ne trouvera mauvais que la porte de sa chambre soit scellée à l'égard des femmes, et que l'entrée en soit même défendue à ses propres parentes, d'abord qu'il sçaura que ma grand'mère n'a pas eu le privilège de me voir malade, ailleurs que dans le parloir[1]. »

Malgré l'avis des médecins, il reprit la route de Paris aussitôt qu'il se crut en état d'affronter les fatigues d'un voyage. « L'envie qu'il avait de se dérober aux attentions de ses parents l'emporta, dans son esprit, sur les raisons de prudence qui auraient dû le retenir[2]. » Les prévisions des médecins ne se réalisèrent que trop exactement. A peine rentré à Paris, le saint malade dut reprendre le lit pour six semaines. Il se croyait hors de danger, lorsqu'un mal nouveau se déclara et mit ses jours en péril[3]. Averti par ses propres souffrances du peu d'espoir qui lui restait, il se résigna à la volonté de Dieu avec les sentiments de parfaite confiance qui l'avaient toujours animé, et il se disposa à mourir.

Dans l'émoi où les jeta la nouvelle d'une mort imminente, les Frères eurent recours à tous les moyens divins et humains pour conjurer cet irréparable malheur. On vit bien alors l'ardent amour que tous les enfants de cette humble famille avaient pour leur père. Ils firent assaut au Ciel par leurs instantes prières. Ils appelèrent près du cher malade le médecin hollandais Helvétius, alors en très grand renom de savoir dans tout Paris. Helvétius avait un remède en effet contre le mal, mais un remède dangereux, qui pouvait entraîner la perte du malade aussi bien que sa guérison radicale. Avant d'administrer

[1] Blain, p. 305. Maillefer, p. 105. — [2] Ibid., p. 106. — [3] Il s'agissait d'une maladie que les médecins ne pouvaient combattre alors que par des potions très dangereuses, dont l'effet était mal assuré.

le remède, Helvétius voulut que le malade reçût les sacrements. M. Baudrand, curé de Saint-Sulpice, qui veillait avec une sollicitude paternelle sur son cher pénitent, lui apporta le saint Viatique très solennellement. Le saint Sacrement était précédé de plusieurs ecclésiastiques de la paroisse et du séminaire, en surplis et le cierge à la main; de nombreux fidèles de tout rang faisaient escorte. Chacun prenait conscience alors de la grande affection qu'il avait pour les Frères et pour leur supérieur; tous craignaient de perdre ce vertueux maître des pauvres et versaient déjà des larmes de regret sur le Saint dont ils avaient trop tard reconnu le mérite. Helvétius lui-même suivait le cortège et priait pour son malade.

Les Frères éplorés se pressaient contre le lit de leur père bien-aimé. Profondément touché du spectacle navrant de cette famille en pleurs, M. Baudrand prit la parole. Il exhorta le père à la résignation, il promit aux fils de ne point les laisser orphelins et d'en prendre soin comme de ses propres enfants. Puis il pria le saint malade de bénir les Frères. Toujours soumis à son directeur, M. de la Salle, d'une main défaillante qu'il fallut soutenir, bénit tendrement ses fils en disant : « Je vous recommande une grande union et une grande obéissance. » C'était tout le testament de ce pauvre de Jésus-Christ.

Le Ciel exauça les prières des Frères, du clergé et du peuple. Le remède d'Helvétius produisit un heureux effet. Le fondateur de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes était conservé à son œuvre.

Durant la convalescence, son humilité lui inspira un nouveau trait de vertu. Il craignit d'être à charge dans sa propre maison. Pour épargner à ses Frères la peine de lui donner des soins, il les supplia de le conduire à l'hôpital, à cet asile commun de tous les pauvres[1]. Les Frères, on le pense bien, n'y voulurent point consentir :

[1] MAILLEFER, p. 104-107. BLAIN, p. 305-307.

ils ne pouvaient confier à des mains étrangères un malade qui leur était si cher. De leur pauvreté, ils subvinrent à tous ses besoins, et ils procurèrent en effet son rétablissement.

Sitôt qu'il fut en état de voyager, il partit pour Reims, où l'appelaient les affaires de la communauté. Mais, ayant appris que les Frères de Laon étaient éprouvés par la maladie, il résolut de se rendre d'abord auprès d'eux. Il arriva à temps pour administrer les sacrements à l'un de ses disciples, et il eut la douleur de le voir mourir entre ses bras. Comme le médecin lui faisait observer que les deux autres Frères étaient épuisés, qu'ils avaient besoin de repos et qu'il devrait les envoyer respirer l'air natal : « L'air natal des Frères des Écoles chrétiennes, répondit le Saint, c'est le paradis. » Il fit cependant fermer l'école pour deux mois[1].

Le saint instituteur était à peine rendu à Reims, qu'il fut mandé à Paris par des lettres pressantes. Le frère L'Heureux était tombé gravement malade, et sa vie était en danger[2]. Persuadé que le péril n'était pas si imminent et que les Frères de Paris s'exagéraient le mal, M. de la Salle différa son départ, pour avoir le loisir d'achever ses affaires. Ayant laissé le Frère en très bonne santé à la tête de sa communauté, il ne pouvait croire que sa vie fût vraiment menacée. Une dernière lettre lui annonça que le frère L'Heureux était mourant. Il partit aussitôt, mais trop tard. Après trois jours de marche, il arriva rue Princesse et se trouva en face d'une cruelle réalité : le frère L'Heureux était mort. Dieu l'avait épargné lui-même, mais il le frappait au cœur dans le plus cher de

[1] Lucard, *Vie*, t. I, p. 98. Le frère Lucard n'indique pas la source où il a puisé ce fait. — [2] Maillefer, p. 108, dit que M. de la Salle avait fait venir le frère L'Heureux à Paris un mois auparavant. Ce détail ne nous paraît pas exact; car, si le frère L'Heureux fût resté à Reims jusqu'à la fin de 1690, la communauté de Reims n'eût pas été confiée au frère Jean-Henry. Du reste, Maillefer a souvent des dates fautives.

ses fils. Lui, toujours si maître de son émotion, il ne put retenir ses larmes, et il s'abandonna plusieurs jours à l'amertume de sa douleur[1].

Grande, en effet, était la perte qu'il venait de subir : il était privé de l'enfant le plus cher à son cœur de père : tous ses projets étaient renversés.

Le frère Henri L'Heureux méritait toute l'affection et toute la confiance dont il avait été l'objet[2]. C'était une âme droite, douce et ferme. Entièrement livré à la grâce de Dieu, il allait sans détour à tout son devoir. Son humilité était si sincère, qu'il acceptait sans discuter tout ce que l'obéissance lui proposait. On le fait supérieur en 1686, il accepte avec simplicité de commander même à son chef. On le dépose après quelques semaines, il se réjouit de revenir à son rang. Il sait qu'on le destine à gouverner l'Institut, et on lui commande de se préparer au sacerdoce : il s'applique aux études, suit les cours d'humanités et de théologie, sans jamais s'en prévaloir ni s'élever au-dessus de ses Frères. Dans l'exercice du gouvernement, il se montre modéré sans faiblesse, il compatit aux infirmités des autres sans condescendre à leurs défauts : à part les deux Frères de Paris, les autres le voient sans ombrage monter au-dessus d'eux. Sa vertu est à l'épreuve : il a partagé sans se plaindre les humiliations et les privations de son père. Doué d'un esprit solide, mais un peu lent, il passe des nuits à l'étude des sciences sacrées ; ses professeurs rendent de lui ce témoignage qu'une fois maître d'une question, il la traite avec justesse et avec une grande aisance de parole.

Il était sur le point d'avancer aux Ordres, lorsque la main de Dieu l'arrêta. Digne et pure victime que Dieu voulut prendre dans ce troupeau choisi, sa vie paya la leçon que Dieu voulait donner au fondateur. Il n'était pas expédient qu'il y eût des prêtres parmi les membres

[1] MAILLEFER, p. 109. BLAIN, p. 307. — [2] Cf. BLAIN, p. 310.

de l'Institut. M. de la Salle l'avait pressenti dès le commencement, mais son humilité l'avait momentanément égaré. Détrompé par la mort du frère Henri L'Heureux, il porta les deux règles suivantes qui sont fondamentales dans l'Institut : 1° Les Frères ne pourront être prêtres, ni prétendre à l'état ecclésiastique[1]; 2° Il ne sera pas permis aux Frères de lire aucun livre latin; les Frères qui auront appris la langue latine n'en feront aucun usage dès qu'ils seront entrés dans la société[2].

A la mort du frère Henri L'Heureux, l'œuvre de Jean-Baptiste de la Salle semblait aller à une dissolution prochaine. Il n'en était rien cependant. Après avoir été épurée et fécondée par l'épreuve, elle allait prendre un nouvel essor.

[1] *Règle*, ch. I, art. 2. — [2] *Règle*, ch. XXVIII, art. 1 et 2.

CHAPITRE V

LE NOVICIAT DE VAUGIRARD

1691-1698

---

§ I

M. DE LA SALLE LOUE UNE MAISON A VAUGIRARD. — IL Y REÇOIT LES FRÈRES POUR LA RETRAITE. — IL Y ÉTABLIT SON NOVICIAT
1691-1692

Dès que M. de la Salle fut revenu de la douloureuse surprise causée par la mort du frère Henri L'Heureux, il chercha dans la retraite de nouvelles lumières et un nouveau courage pour continuer son œuvre.

Dans le silence de la méditation, il se rendit nettement compte de la crise que traversait l'Institut. La moitié des Frères l'avait abandonné; la ferveur des autres s'était notablement attiédie. Depuis trois ans, un ou deux sujets seulement s'étaient présentés pour combler les vides. La santé des meilleurs était fort ébranlée; ils étaient menacés de succomber, comme frère L'Heureux, sous l'excès du travail[1]. Depuis sept ans, l'Institut ne semblait point avoir

[1] Blain, p. 312.

ogressé; il n'y avait pas plus de sujets, et il y avait oins d'espérances. Tandis qu'en 1684 l'avenir s'annon-ait plein de promesses après les premiers vœux, la situa-on précaire de 1691 présageait la ruine à brève échéance our l'entreprise des Écoles chrétiennes.

Dieu releva, dans la prière, le courage de son servi-eur. Soutenu par la grâce de sa vocation, le saint fondateur se mit en devoir de consolider l'Institut ébranlé.

Son premier soin fut de chercher, à la campagne, une maison peu éloignée de Paris, bien aérée, très solitaire, où il pût refaire la santé des maîtres, les réunir pour des récollections fréquentes et pour des retraites annuelles, les former dans un noviciat animé du plus pur esprit religieux. Il souhaitait de trouver un enclos convenable du côté d'Issy et de Vaugirard. Le séminaire de Saint-Sulpice avait là ses deux maisons de campagne [1], et M. de la Salle souhaitait vivement ne pas s'en éloigner. C'est là, en effet, qu'il trouvait ses meilleurs conseillers et ses plus fermes soutiens. De plus, il avait conçu le projet d'agréger sa communauté à celle de Saint-Sulpice, afin d'assurer son existence : peut-être faut-il placer à cette date les efforts qu'il fit pour consommer cette union [2]. Si « la diversité d'esprit et de fonctions ne permit pas de lui donner cette satisfaction qu'il réclamait avec instance [3] », du moins il resta très lié à la Compagnie et à la paroisse de Saint-Sulpice.

Un vaste enclos, situé à l'entrée de Vaugirard [4], lui

[1] Le grand séminaire de Saint-Sulpice avait sa maison de campagne au village d'Issy; le petit séminaire avait la sienne au village de Vaugirard, près de l'ancienne église, dans l'enclos où M. Olier avait ouvert son premier séminaire, en 1641. Cet enclos est situé en face du collège actuel des Jésuites. — [2] Ce fait est connu par une lettre de M. Leschassier, datée du 17 novembre 1706. Cette lettre ne dit pas à quelle époque eut lieu la tentative; il serait assez vraisemblable de la placer en 1691. Cf. *Correspondance de MM. Tronson et Leschassier*, t. VII, p. 537, aux archives de Saint-Sulpice. — [3] Faillon, *Vie de M. Olier*, t. III, p. 152. — [4] Cf. Gaudreau, *Histoire de Vaugirard*, p. 144. « Il est probable que cette maison était située à l'angle de la rue Copreaux et de la Grande-Rue

parut propre à ses desseins. C'était une maison d'apparence modeste, ouvrant sur un grand jardin, assez écartée pour n'être point troublée par les bruits du village. M. de la Salle la loua au mois de septembre 1691.

Il y transporta d'abord les Frères malades de la communauté de Paris[1]. Plusieurs en effet étaient épuisés, tant les conditions dans lesquelles ils vivaient rue Princesse étaient dures : la maison était étroite et sans jardin; ils passaient six heures chaque jour dans des classes mal aérées; au travail de classe succédait la contention des exercices religieux, si bien que l'âme n'avait aucune détente. A Vaugirard, grâce à l'air pur et au silence de la campagne, les santés se rétablirent dans le calme du repos.

Le temps des vacances offrait au fondateur une bonne occasion de réunir les Frères. Tous avaient besoin de renouveler leur vie religieuse; quelques-uns, trop précipitamment appliqués aux écoles, manquaient de formation. Les Frères reçurent avec joie la convocation de leur père, et ils y répondirent tous avec empressement. De Reims, de Laon, de Guise et de Rethel, ils vinrent à pied : deux d'entre eux, le frère Jean-Pâris, directeur de Laon, et le frère Jean-Henry, directeur de Reims, ne tinrent aucun compte de leurs infirmités et firent des efforts héroïques pour suivre la petite caravane[2]. Aussi édifié de leur courage que peiné de leur imprudence, le sage supérieur en prit occasion pour ordonner que, dans son Institut, les vieillards et les infirmes ne voyageraient pas à pied[3].

(aujourd'hui rue de Vaugirard). On a longtemps nommé cette maison « la maison des Frères », quoiqu'elle soit devenue une hôtellerie assez renommée. » Il y avait environ trois kilomètres de distance de la rue Princesse à cet enclos de Vaugirard.

[1] Blain, p. 314. — [2] Lucard, *Vie...*, p. 103-105, d'après des *Mémoires* que nous n'avons pas retrouvés. Le frère Jean-Pâris était asthmatique et affligé d'une loupe au genou; le frère Jean-Henry souffrait d'un rhumatisme articulaire. — [3] Cf. *la Règle*.

La retraite s'ouvrit le 8 octobre, et elle dura dix jours. Absorbé par le soin de ses chers disciples, M. de la Salle ne put aller à Reims pour rendre les derniers devoirs à sa vénérable aïeule, Perrette Lespagnol, l'unique soutien qui lui restât dans sa famille; il concentra dans son âme la douleur de cette perte cruelle [1], et il se livra tout entier à la formation de ses enfants.

Il les exhortait dans les exercices communs; il les prenait ensuite un à un en direction particulière. Jamais sa parole n'avait été plus chaude ni plus pressante. Ranimant dans leur cœur l'estime et l'amour de leur vocation, il déplorait avec eux leurs défaillances passées et leur inspirait un vif désir de la perfection. Sous l'action de sa parole, ils sentirent à quel point « ils avaient besoin d'un bon noviciat pour rallumer le feu céleste qui commençait à s'éteindre dans leurs cœurs [2] ».

La retraite finie, les Frères souhaitaient de ne point quitter leur père. Ils étaient convaincus « qu'une retraite de huit à dix jours n'était pas suffisante pour leur faire retrouver l'esprit intérieur, l'esprit de recueillement, d'oraison, de mortification, d'humilité et d'obéissance [3] ». Le zélé supérieur profita de ces heureuses dispositions pour garder près de lui ceux qui n'avaient fait qu'un trop rapide noviciat. Pour les remplacer dans leurs écoles, il fit appel au dévouement des jeunes maîtres laïques qu'il avait formés dans son séminaire de Reims [4].

Ce fut pendant cette retraite prolongée qu'il contracta, avec deux de ses disciples les plus chers, un nouvel engagement à l'égard de son Institut. Craignant que la mort ne le surprît avant que l'œuvre ne fût solidement assise, il résolut de s'attacher deux Frères capables de la soutenir après lui. Nicolas Vuyart et Gabriel Drolin lui

[1] Perrette Lespagnol mourut le 7 octobre 1691, et fut enterrée dans l'église Saint-Hilaire. (Cf. DE LA GUÉRIVIÈRE, p. 72.) Pour l'héritage, Jean-Baptiste ne parut point; il prit son beau-frère, Jean Maillefer, pour représentant. — [2] BLAIN, p. 314. — [3] Ibid., p. 314. — [4] Ibid., p. 315.

parurent assez courageux et assez tenaces pour ne se rebuter d'aucun obstacle et n'être pas découragés par les contradictions et les persécutions. Tous deux entrèrent dans son idée, et, le 21 novembre 1691, ils prononcèrent solennellement le vœu dont voici la formule[1] :

« Très sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, prosternez dans un profond respect devant votre infinie et adorable Majesté, nous nous consacrons entièrement à vous, pour procurer de tout notre pouvoir et de tous nos soins l'établissement de la société des Écoles chrétiennes, en la manière qui nous paraîtra vous être la plus agréable et la plus avantageuse à ladite société ; et pour cet effet, moi, J.-B. de la Salle, prêtre; moi, Nicolas Vuyart, et moi, Gabriel Drolin, nous, dès à présent et pour toujours jusqu'au dernier vivant, ou jusqu'à l'entière consommation de l'établissement de ladite société, faisons vœu d'association et d'union pour procurer et maintenir ledit établissement, sans nous en pouvoir départir, quand même nous ne resterions que nous trois dans ladite société, et que nous serions obligez de demander l'aumône et de vivre de pain seulement. En vüe de quoi nous promettons de faire, unanimement et d'un commun consentement, tout ce que nous croirons, en conscience et sans aucune considération humaine, être pour le plus grand bien de ladite société. Fait ce vingt-unième novembre, jour de la Présentation de la très sainte Vierge, 1691, en foi de quoi nous avons signé : Jean-Baptiste de la Salle, Nicolas Vuyart, Gabriel Drolin. »

Par cet acte solennel, qui unissait trois âmes en une même volonté, M. de la Salle prétendait donner à son œuvre une base indestructible. Mais la Providence voulait que l'édifice reposât sur lui seul ; c'est ce que l'avenir démontra. Car Nicolas Vuyart abandonna l'Institut qu'il

[1] N'ayant pas retrouvé l'original de cette consécration, nous la donnons d'après Blain, p. 313.

avait juré de soutenir[1]. Gabriel Drolin lui demeura fidèle, il est vrai, jusqu'à la mort[2]; mais il n'en fut jamais, nous le verrons, l'inébranlable colonne.

M. de la Salle et ses deux compagnons formaient, dès lors, comme le cœur de l'Institut. De ce centre embrasé du plus pur zèle, la vie se répandait, forte et active, dans tous les membres. Au bout de quelques mois[3], sous la double influence de la solitude et de la grâce, les Frères apparurent comme transfigurés. Dès que le Saint « les vit tels qu'il les avait désirez, intérieurs, recueillis, mortifiez, pénitens, d'une soumission et d'une obéissance aveugle[4] », il les renvoya dans leurs écoles; il avait la certitude qu'en faisant des religieux parfaits, il avait préparé aux pauvres des maîtres excellents.

Comme il avait expérimenté la puissance de son action personnelle sur chacun d'eux, il ne voulut pas qu'elle fût suspendue par la séparation. Désireux de l'exercer encore à distance, il ordonna à tous les Frères, en les congédiant, de lui écrire tous les mois, pour lui communiquer leurs dispositions intérieures et recevoir ses avis[5]. Les Frères acceptèrent avec joie une règle qui avait, à leurs yeux, le double avantage de les lier plus étroitement à leur père et d'assurer leur persévérance. A partir de 1691, cette « reddition de compte » se fit régulièrement dans l'Institut.

Avec une grande simplicité d'âme, les Frères exposaient au saint fondateur leurs peines, leurs tentations, leurs difficultés, leurs défauts. Sans que cette correspondance devînt, à proprement parler, une confession, elle révélait clairement les dispositions intérieures et les ten-

[1] Blain, p. 313. — [2] Ibid., p. 314. Gabriel Drolin fonda la maison de Rome en 1700 et y demeura vingt-huit ans. Ce fut un religieux toujours édifiant; mais les lettres du Saint montrent qu'il n'avait pas les qualités d'un administrateur. — [3] Les biographes ne nous disent rien de précis sur la durée de cette retraite. Blain, p. 315, insinue qu'il les garda « jusqu'à la fin de l'année ». Nous croyons que cela signifie jusqu'en décembre au moins. — [4] Blain, p. 315. — [5] Maillefer, p. 102.

dances, si bien que le supérieur voyait sans ombre, jusque dans les derniers replis, le cœur de ses enfants. C'était une lourde tâche pour lui que de répondre à toutes ces lettres de direction; il le faisait néanmoins avec une grande fidélité, persuadé qu'il était ainsi, près des Frères, l'instrument de la grâce divine.

Ces réponses étaient généralement courtes, d'un style simple, mais toutes empreintes d'esprit de foi et marquées au coin d'une affectueuse fermeté. Nous en citerons quelques extraits.

« J'ay bien de la joye, mon très cher Frère, de la bonne disposition que vous avez de travailler fortement à vous corriger de vos défauts et de vous vaincre, lorsque l'occasion d'impatience se présente; recourez beaucoup à Dieu pour travailler de votre côté à la vaincre... Vous avez raison de croire que les réflexions que vous faites de temps en temps sur la difficulté de votre état sont une illusion du démon, qui voudrait vous décourager et vous empêcher de souffrir avec amour les peines de votre état[1]... Il est certain, mon très cher Frère, qu'un peu d'humilité vous ferait grand bien; vous estes trop orgueilleux, c'est un grand mal en vous. A moins que vous ne vous appliquiez à la mortification de l'esprit et des sens, vous déchoirez insensiblement de la vertu... Je ne suis pas surpris sy vous me dites que vous pensez rarement à Dieu; quel moyen autrement! vous avez horreur pour toutes les vertus, vous n'en pratiquez pas; on ne pense à Dieu qu'autant qu'on a de l'amour pour luy[2]... C'est une grande science que de sçavoir se taire bien à propos... Soyez bien exact au silence; c'est un des principaux points de régularité, sans lequel une maison tombe dans le désordre[3]... Appliquez-vous à la présence de Dieu, mon très cher Frère, regardez-en la pratique comme votre

[1] *Recueil des Lettres*, conservé à la maison mère des Frères, nº 1. — [2] *Lettres*, nº 8. — [3] *Lettres*, nº 17.

souverain bonheur; la retenue et l'attention sur vous-même doit donc être assez grande pour vous la procurer; elle vous servira de moyen pour vous vaincre dans les occasions et vous empêcher de faire vos actions naturellement[1]... Vous devriez bien prendre garde, mon très cher Frère, de ne pas parler d'une manière sy hautaine;... l'Esprit de Dieu ne permet pas de parler ainsi; que l'humilité paraisse toujours dans vos discours; rien ne vous rendra [plus] aimable à Dieu et aux hommes. Ayez bien de l'égard de parler toujours aux externes avec bien de l'humilité; c'est ce que saint Paul exigea de tous les chrétiens. Ne les rebutez jamais; cela est de très mauvaise édification. Parlez d'une manière honnête, ce qui est très conforme à l'esprit de Dieu. Ayez aussi bien de l'égard de ne pas parler trop librement à vos écoliers; cela ôte tout le respect[2]... Je ne manque et ne manqueray pas de prier Dieu pour vous, mon très cher Frère,... vous me ferez bien du plaisir de le prier pour moi. La tendresse avec laquelle vous m'écrivez m'est bien sensible, mon très cher Frère; je vous suis bien obligé du soin que vous avez eu de ma santé[3], etc... »

On voit avec quelle sollicitude le père suivait ses enfants; il les encourageait toujours, il les réprimandait quelquefois; même lorsqu'il était sévère, il avait le don de ne pas blesser les âmes. Cependant, la direction de son Institut exigeait une action plus intime que la correspondance mensuelle. Aussi établit-il l'usage de la retraite annuelle et de la visite des écoles. Durant les sept années qu'il passa à Vaugirard, il ne manqua jamais d'y convoquer tous les Frères pour la retraite, et il s'imposa l'obligation de visiter chacune de ses fondations[4]. Grâce à cette vigilance et à ce contact d'âmes fréquemment renouvelé, les richesses de vie religieuse déposées

[1] *Lettres*, nº 22. — [2] *Lettres*, nº 16. — [3] *Lettres*, nº 30. — [4] Blain, p. 315.

dans le cœur du père s'écoulaient dans le cœur des enfants. C'est ainsi que, par l'intermédiaire du fondateur, les disciples puisaient la vie dans ses sources divines.

Cet accroissement de ferveur eut un effet bien consolant pour M. de la Salle. Tandis que, depuis quatre ans, le recrutement de l'Institut avait été suspendu, il parut visible qu'un souffle de grâce allait amener de nouveaux sujets : plusieurs postulants sollicitèrent d'être admis au nombre des Frères. Pour ces jeunes aspirants, il fallait organiser un noviciat. Jusqu'alors le noviciat n'avait consisté qu'en une longue retraite, à peine suffisante pour instruire des vertus chrétiennes et pour initier aux premiers principes de pédagogie; l'application trop hâtive des sujets à l'œuvre des écoles avait empêché leur affermissement dans la vie religieuse, et les avait exposés à ces défaillances et à ces défections que M. de la Salle avait si amèrement déplorées. Il était bien résolu de ne rien précipiter désormais, afin de rendre plus durable la formation des âmes.

Le saint fondateur, dont la droiture ne se démentait jamais, s'ouvrit à M. Baudrand du dessein qu'il avait conçu de fonder à Vaugirard un vrai noviciat[1]. M. Baudrand était son directeur; en tant que curé de Saint-Sulpice, il lui apparaissait comme son supérieur immédiat; c'était du reste son bienfaiteur, puisque les diverses maisons des Frères de Paris ne vivaient que de ses libéralités : pour ces divers motifs, M. de la Salle crut devoir demander son autorisation. Certes, M. Baudrand estimait le supérieur des Frères; récemment encore, ayant reçu un Mémoire plein de violentes accusations dirigées contre le Saint, il avait confondu les calomniateurs[2]. Il témoignait à toute occasion, et par de fré-

[1] Blain, p. 315. — [2] Maillefer, p. 110, dit que M. Baudrand communiqua ce Mémoire à M. de la Salle, et que, l'ayant observé pendant la lecture qu'il en fit, il fut profondément frappé de la parfaite sérénité qu'il garda devant ces accusations.

quentes visites, son attachement aux Écoles chrétiennes. Mais il trouvait très lourde la charge d'une communauté dont l'entretien reposait sur lui seul. Si les frais d'un noviciat s'ajoutaient à ceux qu'il supportait déjà, il ne pourrait faire face à tant de dépenses[1]. Dans la nécessité où il était de ne pas dépasser les ressources de son budget, il eut le regret de refuser à M. de la Salle la permission que celui-ci sollicitait.

Ce refus inattendu déconcertait les plans du fondateur. Son œuvre allait-elle être condamnée à la stérilité? Il ne se plaignit qu'à Dieu de l'opposition qui lui était faite; mais il entreprit de lever l'obstacle à force de prières et de pénitences. « Pendant l'espace de près d'une année que dura cette opposition, nous dit son biographe[2], il jeûnait tous les jours, il priait presque toute la nuit dans une chambre retirée, et il ne cessait de le faire que quand, malgré lui, le sommeil venait lui fermer les paupières... Alors, obligé de se rendre, il tombait par terre et y prenait son repos. C'était sur ce lit de plâtre, si funeste à la santé, et sur lequel il ne manquait pas de recueillir de cruelles douleurs de rhumatisme, avec péril de devenir perclus de ses membres, que les Frères le trouvaient couché froid et glacé, lorsqu'ils allaient, le matin, lui parler pour quelque affaire. » Sur leurs remontrances, il s'abstint de cette dangereuse mortification; mais il redoubla les autres macérations, « disciplines sanglantes, haires, cilices, chaînes de fer. » Informé des moyens mis en œuvre par M. de la Salle pour le fléchir, M. Baudrand lui ordonna de ne plus combattre la volonté de Dieu et d'interrompre toutes ces austérités[3].

Convaincu cependant que la vitalité de l'Institut dépendait absolument de la création d'un noviciat, le saint fondateur crut que sa conscience lui faisait un devoir d'importuner encore le Ciel en sa faveur. Dieu se laissa

[1] Blain, p. 316. — [2] Ibid., p. 317. — [3] Ibid., p. 317.

toucher par l'ardente expression de ses désirs et employa, pour le secourir, l'intervention de l'un de ses meilleurs amis de séminaire.

M. de la Salle avait connu à Saint-Sulpice Paul Godet des Marais[1]. Sur les instances de Mme de Maintenon, Paul Godet des Marais venait d'être nommé évêque de Chartres, et la puissante influence de M. Tronson lui avait fait accepter une dignité dont une humilité sincère l'éloignait. Mis au courant des difficultés qu'éprouvait M. de la Salle dans l'entreprise de son noviciat, il parla en faveur de son ami, le jour même de son sacre[2], à l'archevêque de Paris et au curé de Saint-Sulpice. Dans une circonstance si solennelle et si joyeuse, où tout refus eût été déplacé, il gagna la cause des Frères et de leur fondateur. L'archevêque de Paris, Mgr de Harlai, approuva l'érection du noviciat et reconnut la petite société de M. de la Salle comme une communauté religieuse. De son côté, M. Baudrand cessa de faire opposition au projet du Saint et l'aida même de ses générosités[3].

Ce fut au mois de septembre 1692 que l'ouverture du noviciat fut décidée. Le supérieur des Frères se hâta d'en porter l'heureuse nouvelle à la connaissance de la communauté. Aussitôt les Frères dirigèrent du côté de Vaugirard les jeunes aspirants qui présentaient des signes de vocation religieuse[4]. Le nombre des novices atteignit promptement le chiffre de douze. Six d'entre eux reçurent l'habit de Frère des mains du fondateur, le 1er novembre 1692[5]. L'inconstance et la faiblesse de caractère firent des vides parmi ces premières recrues ; mais l'Esprit de Dieu, qui veillait sur l'Institut, poussa de nouveaux

[1] Paul Godet des Marais (1647-1709) fut à quinze ans abbé d'Igny. Prêtre en 1674, docteur en 1677, il fut nommé évêque de Chartres en 1690, et sacré en 1692. Il prit une grande part à la fondation de Saint-Cyr. (Cf. Péchenard, *Histoire de l'abbaye d'Igny*, p. 463.) — [2] Le sacre eut lieu le 31 août 1692. — [3] Lucard, *Vie...*, p. 109. — [4] Maillefer, p. 103. — [5] Blain, p. 325.

sujets vers le noviciat, si bien qu'en peu de temps on en compta jusqu'à trente-cinq[1].

Par la fondation de ce noviciat, l'Institut des Frères entrait dans une phase nouvelle. Fécondé par les prières et les mérites du fondateur et des premiers religieux, il allait prospérer et grandir.

§ II

LA COMMUNAUTÉ DE VAUGIRARD. — VERTUS QU'ON Y PRATIQUE. — EXTRAORDINAIRE PAUVRETÉ DE LA MAISON. — LA MORTIFICATION CORPORELLE 1692-1693

A peine eut-il ouvert son noviciat, que M. de la Salle appela de Reims le frère Jean-Henry pour le diriger[2]. Ce Frère, nous l'avons déjà remarqué, avait peu d'aptitude pour le gouvernement; son défaut de tact avait froissé bien des âmes et causé de regrettables désertions. Cependant son supérieur l'aimait, à cause de sa grande vertu. A la tête du noviciat de Vaugirard, le frère Jean-Henry serait du moins un exemple d'héroïque pénitence et de parfaite régularité. M. de la Salle le formerait sous ses yeux aux fonctions délicates de la direction, et il se réservait d'exercer, en attendant, l'action personnelle et directe sur tous les sujets de la communauté.

Ce cher noviciat de Vaugirard absorba d'abord la principale attention du fondateur. Son biographe Maillefer[3] nous apprend de quelle sollicitude il entourait ses novices: « Il sentait, dit-il, de quelle conséquence il était pour son Institut de former de bonne heure des sujets propres à y maintenir la régularité. Aussi il ne s'en rapportait pas à d'autres de ce soin. Il examinait lui-même les

[1] Blain, p. 325. — [2] Lucard, *Annales*, p. 86. — [3] Maillefer, p. 118-119.

novices, les instruisait de leurs obligations essentielles à l'état qu'ils voulaient embrasser, ne laissait passer aucun jour sans leur faire des exhortations. Il présidait même à tous les exercices, autant que ses autres occupations le lui permettaient, travaillait avec eux aux emplois les plus bas de la maison; il les encourageait par son exemple à embrasser avec joie une vie pénible et laborieuse, à endurer les humiliations sans se plaindre, à souffrir les railleries auxquelles ils se trouveraient exposés, et à conserver le calme et la tranquillité dans les différentes situations où la simplicité et la pauvreté de leur état pourrait les mettre dans la suite. Il soutint cette conduite pendant plusieurs années, sans se relâcher en rien de son exactitude. »

Le temps était partagé entre les divers exercices propres à un noviciat. Trois heures, chaque jour, étaient consacrées à l'oraison, qu'on faisait à genoux; le petit office de la sainte Vierge était récité intégralement, debout et sans appui; il y avait une heure de lecture spirituelle le matin, et autant l'après-midi[1]. Le reste de la journée se partageait entre des exercices de prière, de lecture, de mortification, de travail manuel; au moins une fois chaque jour, le saint supérieur faisait une conférence à ses fervents novices. Un tel règlement donnait à la communauté un aspect sévère et recueilli; le silence y était scrupuleusement observé; la prière, fort goûtée, y devenait la source des plus douces consolations.

C'est alors que M. de la Salle introduisit parmi les membres de l'Institut une distinction fort utile. Il n'y avait pas eu, jusque-là, de Frères servants. C'était un inconvénient assez grave, car il fallait que les Frères des écoles s'occupassent des besoins temporels de la communauté; les soins de cuisine et de ménage devenaient un sujet de dissipation et portaient préjudice à leurs classes[2].

[1] Blain, p. 319. — [2] Maillefer, p. 103-104.

A partir de 1692[1], des Frères servants furent spécialement destinés aux emplois temporels, ce qui permit aux maîtres de vaquer librement à la formation des écoliers. Leur costume eut la même forme que celui des Frères d'école ; il ne s'en distingua, jusqu'au chapitre de 1810, que par la couleur brune[2].

Les jeudis et les dimanches de chaque semaine, la communauté de Vaugirard devenait plus nombreuse; car les Frères des écoles de Paris venaient y chercher, avec le grand air et le repos, la nourriture de l'âme[3]. Tous habitaient l'étroite maison de la rue Princesse. Leurs classes finies, ils n'osaient se récréer dans la cour d'ailleurs fort limitée de leur école, parce qu'ils eussent été exposés à l'indiscrète curiosité de nombreux voisins. Ils ne sortaient qu'une fois par semaine, et leurs promenades à travers les chemins de la campagne devenaient souvent l'occasion de nouvelles fatigues. Lorsque la maison de Vaugirard fut ouverte, les Frères de Paris y trouvèrent une précieuse ressource tant pour leur bien spirituel que pour leur santé. Il s'y rendaient le mercredi soir et n'en revenaient que le vendredi matin ; ils y allaient, de même, depuis le samedi soir jusqu'au lundi matin. Si l'on ajoute le temps des vacances, on remarquera que, pour eux, la moitié de l'année se passait à Vaugirard.

Ce séjour prolongé au noviciat produisit en eux les plus consolants résultats. A travers les jardins bien aérés, ils reprenaient des forces physiques pour de nouveaux labeurs. Dans la société de leur père, et stimulés par les exemples des jeunes novices, ils recouvraient leur première ferveur. En effet, ils ne vivaient pas à Vaugirard comme des gens en repos au milieu d'une communauté

[1] D'après Blain, p. 325, il y eut un Frère servant parmi ceux qui prirent l'habit le 1er novembre 1692. — [2] Voir art. 3 parmi les décisions de chapitre de 1810. Archives des Frères. — [3] Blain, p. 313; Lucard, *Annales*, p. 86-87.

en plein exercice. Au moment où ils entraient dans la maison, la règle du noviciat les saisissait, et ils en suivaient toutes les prescriptions, partageant à la fois la table, le logement, les instructions, les prières et les mortifications des novices. Le zélé supérieur ne les perdait ainsi jamais de vue.

Quant aux Frères des autres écoles[1], ils avaient hâte, dès que les vacances s'ouvraient, de venir à Vaugirard se ranger sous la houlette de leur bien-aimé pasteur. Quoique la maison parût trop petite, le père ne rejetait aucun de ses enfants. Au reste, dans la joie qu'ils éprouvaient d'être en famille, les Frères de province ne jugeaient point qu'aucune place fût incommode : une simple paillasse, sous le toit du grenier, leur suffisait pour passer la nuit, pourvu que, pendant le jour, ils pussent entendre les leçons de leur supérieur et participer à la vie commune. Ils rivalisaient alors de zèle avec les novices. On raconte qu'un Frère, venu à pied de fort loin et exténué par le voyage, demanda, dès le premier soir, la permission de prendre la discipline. Mais quel ne fut pas son désappointement, lorsqu'il s'aperçut qu'il avait perdu dans le chemin son instrument de pénitence! Il emprunta la discipline d'un Frère du noviciat, et il la lui rendit toute teinte de son sang. Lorsqu'on la montra le lendemain à M. de la Salle, le prudent supérieur ne témoigna aucune surprise de la sévérité avec laquelle ce fervent religieux avait traité son corps[2].

Malgré les dépenses que lui occasionnait sa communauté, M. de la Salle savait encore exercer le devoir de l'hospitalité. Les pauvres y trouvaient un asile gratuit. Des ecclésiastiques même y étaient reçus; on leur laissait toute liberté de vaquer à leurs affaires; ils devaient seulement se conformer, à table, au régime des Frères,

[1] Blain, p. 327. — [2] Ibid., p. 327-328.

sauf qu'on leur donnait un peu de vin. Parfois certains prêtres demandaient à faire leur retraite dans cette fervente communauté ; M. de la Salle les accueillait de bon cœur, et il profitait de leur présence pour faire les voyages indispensables et la visite des écoles. Les Frères, en effet, pouvaient assister à leur messe[1].

La maison n'avait point encore de chapelle ; car l'oratoire du noviciat ne fut érigé que plus tard, avec l'autorisation expresse de l'archevêque de Paris. Dans les commencements, les Frères allaient chaque matin entendre la messe, célébrée par leur supérieur, dans une chapelle domestique du voisinage[2]. Ils ne traversaient les rues de Vaugirard pour se rendre à l'église paroissiale qu'à un petit nombre de fêtes solennelles, à Pâques et le jour de saint Lambert, patron du lieu[3].

Cette solitude de Vaugirard fut comme le second berceau de l'Institut. Commencé à Reims, dans l'humble enclos de la rue Neuve, il avait besoin de se fortifier et de grandir dans la prière silencieuse et dans la pratique des plus solides vertus. S'il est vrai que la solidité et la durée d'un édifice se mesurent à la puissance des assises de fondation, l'Institut des Frères trouvera la garantie de sa force et de son avenir dans les actes héroïques des sept années passées à Vaugirard.

Rien de plus pauvre que le réduit où vivaient nos humbles pénitents. Mal abritée contre les intempéries de l'air, la maison était exposée au vent, à la neige et à la pluie. M. de la Salle aimait trop sa « chère Bethléem », pour parer aux incommodités de sa demeure et lui donner la plus lointaine apparence du confortable. Sous les toits mal fermés et derrière les portes mal jointes,

[1] Blain, p. 326. — [2] Ibid., p. 349. L'acte par lequel Mgr de Noailles permit l'érection d'un oratoire chez les Frères est daté du 27 mars 1697. Voir la copie aux archives des Frères. — [3] Blain, p. 322. L'église de saint Lambert était alors à l'autre bout du village, à plus d'un kilomètre de la maison des Frères.

on ne voyait dans chaque cellule qu'un lit de planches avec une paillasse fort dure et un traversin rempli d'épillet d'avoine au lieu de plume; il n'y avait que deux matelas dans la maison, l'un pour le supérieur qui n'en usait jamais, l'autre pour les malades. Passant la nuit sur ces couches grossières, avec une toile rude pour draps de lit et une simple couverture, les Frères éprouvaient toutes les rigueurs des froids d'hiver. « Ceux qui étaient proches des fenêtres se trouvaient trempés de pluie ou couverts de neige...; les autres étaient gelés et ne pouvaient se réchauffer, parce qu'un air froid et glacé trouvait entrée de toutes parts[1]. » On ne voyait jamais de feu dans cette austère habitation. Il n'était point question non plus d'ameublement; quelques bancs fort simples et des tables nues, c'était tout.

Les vêtements étaient assortis à cette pauvreté. « Je suis persuadé, dit le biographe, que si les bas, les souliers, les robes, les capotes et les chapeaux des Frères, et tous les autres meubles de leur communauté eussent été jettez à la porte, ils eussent pu attirer des regards de pitié des yeux de tous les passants, mais qu'ils n'eussent pu attirer la main d'aucun d'eux pour les ramasser[2]. » Vêtu d'une soutane en drap sans valeur, couvert lui-même d'une capote dont la vétusté avait changé la couleur, avec un chapeau dont les larges bords retombaient sur ses épaules, l'humble supérieur donnait à tous l'exemple du parfait détachement. Les conséquences fâcheuses de la pauvreté, souffrances corporelles et mépris des gens du monde, ne leur étaient point épargnées. Mais ces humiliations allaient mieux à leur cœur que certaines marques d'estime, dont les gens plus clair-

[1] Blain, p. 318. Tous les traits de ce tableau sont empruntés au biographe Blain; nous avons dû omettre plusieurs détails, dont la pratique n'effrayait pas la vertu des Frères, mais dont la vue choquerait notre délicatesse. — [2] Blain, p. 321.

voyants les entouraient à cause de la sainteté qui rayonnait à travers ces haillons[1].

Le régime de la table n'était point fait pour adoucir les rigueurs de cette vie pénitente. On ne fit jamais la cuisine au noviciat de Vaugirard. Mais, chaque jour, un des Frères se rendait à l'école de la rue Princesse et rapportait, dans une hotte, le pain, le potage et quelques mets grossiers, plus propres à contenter la mortification qu'à satisfaire la sensualité : les restes de la communauté et du séminaire de Saint-Sulpice, les débris de table de quelques autres communautés, très pauvres elles-mêmes, étaient la principale ressource des réfectoires de la rue Princesse et de la maison de Vaugirard. Souvent le Frère quêteur se faisait attendre : avait-il le droit de presser les bienfaiteurs et de leur dire qu'on avait faim à Vaugirard? Le jeûne, prolongé de quelques heures, rendait plus appétissante une nourriture dont la seule vue eût blessé des yeux trop délicats. Un jour que le Frère avait été dévalisé en route par des voleurs affamés, il vint tristement en porter la nouvelle à M. de la Salle. « Dieu soit béni! » dit le Saint, qui pria doucement le Frère de retourner à Paris pour y faire de nouvelles provisions[2].

Ces repas si chétifs, où l'on ne servait jamais de vin, offraient encore à ces religieux fervents matière à mortification. Sur ces aliments mal apprêtés et à peine suffisants, ils prélevaient la part des pauvres; ils sacrifiaient ainsi de leur nécessaire. Ils avaient adopté l'usage des anciens monastères de faire, au commencement du repas, la coulpe des moindres fautes. La pénitence imposée par le supérieur retardait les humbles coupables; mais quand même ils se mettaient à table longtemps après les autres, ils en sortaient en même temps; le jeûne forcé qui en résultait, loin de les attrister, les rendait heureux; ils

[1] Blain, p. 322. — [2] Ibid., p. 322. — [3] Ibid., p. 320.

montraient à la récréation, par l'épanouissement de leur visage, la joie qu'ils éprouvaient d'avoir doublement expié leur faute et d'avoir uni la privation de nourriture à la flagellation des sens[1].

La discipline était en honneur dans cette sainte maison. Volontiers les bras s'armaient de cet instrument de pénitence. Les exemples du supérieur entraînaient tous les membres de la communauté; car il n'arrivait pas à cacher à tous les regards « les disciplines armées de rosettes pointues dont il se servait ». Un jour, en balayant sa chambre, un Frère trouva une discipline tout humide encore de son sang et enveloppée dans un papier qui en était rougi. Sa permission était nécessaire pour que les Frères prissent la discipline; mais, persuadé que le courage en ce point est pour les âmes la source d'un rapide progrès, il l'accordait volontiers. Chaque soir, après la prière, le silence de la communauté était un instant troublé par le bruit des coups dont les Frères châtiaient leur chair pour la réduire en servitude[2].

Le sage instituteur comptait moins cependant sur ces généreuses flagellations que sur la mortification intérieure. « J'aime mieux, disait-il à ses enfants, une once de mortification d'esprit qu'une livre de mortification corporelle. » A ceux qui étaient plus avides de macérer le corps que de dompter leur volonté, il répondait : « Ah! mon cher Frère, disciplinez bien votre esprit; voilà la discipline qui vous convient et dont vous retirerez le plus de fruit[3]. » Dociles à cette leçon de leur père, les Frères acceptaient de bon cœur les humiliations et les réprimandes, et se faisaient un devoir de porter l'obéissance jusqu'à la plus délicate perfection. Lorsqu'ils traversaient les rues, ils marchaient silencieux, modestes, les yeux baissés, tout absorbés dans la prière. La vue de

[1] Blain, p. 320. — [2] Ibid., p. 319, 321. — [3] Paroles citées au *Procès apostolique de Rouen*, Archives de l'archevêché de Rouen, fol. 176.

jeunes gens si retenus et si recueillis attira les regards sur la communauté. Lorsqu'on sut les exercices de vertu qui s'y pratiquaient, leur maison fut surnommée la *Petite-Trappe,* comme l'avait été déjà celle de Reims, et l'on avoua que Paris et Vaugirard n'avaient rien à envier au désert de l'abbé de Rancé[1].

La vertu, même la plus austère, exerce une sorte de fascination. Cédant à l'attrait qu'ils éprouvaient, de nombreux jeunes gens vinrent frapper à la porte du noviciat[2]. Plusieurs subissaient l'entraînement d'une ferveur passagère ou de la curiosité, d'autres y furent poussés par la misère durant la cruelle famine de 1693; mais, après huit ou dix jours d'essai de cette vie austère, ces vocations légères ou intéressées s'évanouissaient. C'est ainsi que, des douze sujets entrés en 1692, il n'en resta qu'un ou deux. Les âmes d'élite, seules, supportaient l'épreuve, et, chose étonnante, elles se recrutaient dans les classes aisées plutôt que dans les classes pauvres. Des trente-cinq sujets que comptait le noviciat vers 1695, deux seulement sortaient des rangs inférieurs de la société, tant il est vrai que l'idéal entrevu et poursuivi dans cette communauté naissante dépassait la portée des âmes vulgaires et n'était accessible qu'à des cœurs nobles et généreux.

[1] On sait que l'abbé de Rancé, en se retirant du monde, avait réformé la Grande-Trappe de Mortagne (Orne). Les rigoureuses pénitences qui se pratiquèrent dans cette maison firent l'étonnement et l'édification du grand siècle. — [2] Cf. Blain, p. 325.

§ III

LES FRÈRES DURANT LA FAMINE. — LE NOVICIAT EST PROVISOIREMENT TRANSFÉRÉ A PARIS. — NOUVELLES DIFFICULTÉS AVEC M. BAUDRAND

1693-1694

Tout n'était pas volontaire dans les privations que l'esprit de pauvreté faisait endurer si joyeusement aux fervents religieux de Vaugirard. Les temps étaient mauvais en 1693; depuis cinq ans déjà, la guerre de la ligue d'Augsbourg[1] pesait lourdement sur le royaume, et la gloire des armes françaises n'atténuait point la misère des populations. Dès 1692, l'insuffisance des récoltes avait ajouté la cherté des vivres à la charge déjà excessive des impôts. On avait réussi néanmoins à conjurer la famine et à prévenir le mécontentement du peuple, en édictant des lois sévères contre les accapareurs et en maintenant à 19 livres le prix du septier[2] de blé.

Mais la récolte de 1693 fut pire encore que la précédente; le blé monta subitement à 31 et à 34 livres. « Le fantôme de la misère apparut alors à tous les yeux, grossi de toutes les imaginations dont la terreur populaire est capable[3]. » Un fait navrant surexcita les esprits. A Paris, au faubourg Saint-Laurent, on trouva le cadavre mutilé d'un enfant; le bruit se répandit que les parents eux-mêmes l'avaient tué, parce qu'ils ne pouvaient plus le nourrir. A l'entrée de l'hiver, le peuple des villes et des campagnes était affolé par la perspective de la famine; les vivres étaient rares, et d'un prix très élevé; les ressources étaient épuisées par les impôts; le nombre

[1] La guerre de la ligue d'Augsbourg dura depuis 1688 jusqu'à 1697. — [2] A Paris, le septier valait à peu près un hectolitre cinquante-neuf litres. — [3] GAILLARDIN, *Histoire du règne de Louis XIV*, t. V, p. 433.

des pauvres était incalculable, car, à Paris seulement, il fallait en nourrir plus de cent mille; des voleurs parcouraient les chemins et faisaient main basse sur les transports de blé ou de pain[1].

Le gouvernement royal prit d'énergiques mesures pour affaiblir le mal. Il assura la circulation des grains par la vente forcée et fixa un prix modéré dont les détenteurs de blé devaient se contenter. On pourvut au soulagement des pauvres par la distribution de petites sommes d'argent : le duc d'Orléans, dans un voyage, donna jusqu'à deux ou trois sacs de mille livres par jour[2]. Mais on s'aperçut bientôt que l'argent allait à d'effrontés séditieux plutôt qu'aux gens les plus nécessiteux, et qu'ainsi l'on payait ceux qu'il eût fallu punir. Le roi traita alors avec un entrepreneur, qui s'engagea à lui fournir chaque jour cent mille rations de pain, à deux sous la livre, pour les pauvres de Paris. Ce nouveau moyen d'assistance amena d'autres abus : les pauvres de la campagne affluèrent à Paris et devinrent un danger pour la sécurité publique; des gens aisés trafiquèrent de la charité royale, et enlevèrent la plus grande partie de ce pain à prix réduit pour le revendre à gros bénéfice. Il fallut alors que les curés et les vicaires devinssent les marchands du pain cuit au Louvre : ils connaissaient leurs paroissiens, et ils pouvaient se rendre compte de leurs besoins[3].

En province, les évêques déployèrent un grand zèle pour diminuer la misère. Bossuet rendit à son clergé de Meaux un témoignage qui mérite d'être conservé[4]. « Les ecclésiastiques font leur devoir, dit-il, et principalement les chanoines et les curés que nous avons sous notre main. Il y en a plusieurs dans ce diocèse qui, n'ayant que la portion congrue, la sacrifient pour leurs pauvres,

[1] Cf. GAILLARDIN, t. V, p. 432-450. — [2] Ibid., p. 435. — [3] Ibid., p. 436-439. — [4] Nous l'empruntons à GAILLARDIN, p. 443.

et vivent presque de rien sur leurs petites épargnes en vendant tout. »

Dans une lettre anonyme écrite au roi, Fénelon trace des misères de cette époque le plus lamentable tableau. « Vos peuples, que vous devriez aimer comme vos enfants, dit-il, et qui ont été jusqu'ici si passionnés pour vous, meurent de faim. La culture des terres est presque abandonnée; les villes et la campagne se dépeuplent; tous les métiers languissent et ne nourrissent plus les ouvriers. Tout commerce est anéanti... La France entière n'est plus qu'un grand hôpital désolé et sans provision[1]... »

Cette détresse générale se fit promptement sentir à la communauté de Vaugirard. Dans une maison sans ressources, qui n'avait d'autre capital que la charité publique, la disette eût fatalement amené la ruine, si la Providence n'avait veillé sur ses humbles serviteurs. Jamais le saint fondateur ne donna de preuves plus frappantes de sa confiance en Dieu.

A l'automne de 1693, M. de la Salle comprit qu'il serait imprudent de passer l'hiver à Vaugirard. Le pays était infesté de voleurs, et, dans une maison sans défense, les Frères eussent pu être victimes de quelque mauvais coup. D'ailleurs, le Frère qui chaque jour allait à Paris chercher les vivres n'échappait que par miracle aux attaques de gens affamés. Pour sauvegarder sa communauté, le sage supérieur la transporta pour quelques mois dans la maison des Frères de la rue Princesse.

Bien long et bien dur fut pour les Frères cet hiver de 1693[2]. La faim qui se faisait si cruellement sentir au dehors ne les épargna point. Il arriva souvent qu'on manqua de pain. Lors même que les provisions étaient

[1] Cette lettre a dû être écrite vers 1694. Elle fut publiée par d'Alembert en 1787; mais son authenticité fut d'abord mise en doute. L'original a été découvert en 1825. Voir *Correspondance de Fénelon*, édition Le Clerc, 1827, t. II, p. 338. — [2] Les détails qui suivent sont empruntés à Blain, p. 333-339, et à Maillefer, p. 125-127.

épuisées, on se rendait au réfectoire à l'heure des repas : on récitait le *Benedicite*, puis les grâces, et l'on se livrait gaiement, sans avoir rompu le jeûne, à l'exercice de la récréation. Bien des fois le repas consista en un simple bouillon d'herbes. Un jour qu'ils n'attendaient rien, les Frères furent agréablement surpris de trouver sur la table un peu de pain noir, que le Frère économe, après d'actives recherches, avait sans doute reçu en aumône à la porte de quelque riche hôtel; personne n'en voulut prendre, avant que M. de la Salle en eût pris lui-même; on y toucha si peu, qu'on put ensuite en recueillir des restes.

Jamais le Saint ne parut inquiet de l'avenir. Pour ranimer le courage de ses disciples, il ne cessait de leur répéter ces paroles de l'Évangile : « Ne vous troublez pas, et ne dites pas : Qu'est-ce que nous mangerons, ou qu'est-ce que nous boirons, ou de quoi nous couvrirons-nous? C'est ainsi que parlent les païens. Mais votre Père céleste sait que vous avez besoin de tout cela. » Cette confiance absolue, les Frères la partageaient, quoiqu'elle fût mise parfois à la plus rude épreuve; ils étaient surpris que, dans ce temps de disette extrême, leur supérieur ouvrît la main à tous ceux qui se présentaient, bien qu'il fût évident que, chez plusieurs sujets, la faim seule tenait lieu de vocation.

La situation de la communauté devint d'autant plus précaire, qu'elle se trouva bientôt frustrée des ressources sur lesquelles elle comptait à bon droit. Jusque-là, elle s'était alimentée à deux sources principales : le curé de Saint-Sulpice lui donnait annuellement une allocation fixe de deux cent cinquante livres par Frère employé aux écoles; les diverses communautés du voisinage lui abandonnaient chaque jour les restes de leur table. Or la famine sévissait si cruellement, que les communautés les plus riches furent réduites à la gêne, et les déchets de leur table devinrent insignifiants. D'un autre côté, le

curé de Saint-Sulpice, obligé de suspendre le traitement des Frères, refusa de donner les 500 livres qu'il devait à M. de la Salle pour les deux maîtres de la rue du Bac[1].

M. Baudrand, curé d'une immense paroisse où fourmillaient les pauvres, ne savait, en effet, comment faire face aux nécessités pressantes de sa population. En tout temps, les bureaux de charité, au nombre de trente[2], avaient peine à soulager la multitude des pauvres entassés dans le faubourg Saint-Germain[3] : pendant la famine de 1693, la charité du curé de Saint-Sulpice se trouva impuissante à conjurer la misère. Un document du 1er décembre de cette année 1693 nous en trace le triste tableau : « La paroisse de Saint-Sulpice est remplie de tant de différentes sortes, et en si grand nombre, de pauvres honteux, qu'il n'est plus possible à M. le curé de subvenir à leurs plus pressants besoins, avec ce qu'il peut recueillir des charitez, et ce qu'il peut mesnager sur les produitz de sa cure; ainsy il voit tous les jours, avec beaucoup de douleur, périr un très grand nombre de personnes de tous asges, pour n'estre pas secourus autant que leurs nécessitez le requièrent[4]. »

Moins aidé par les riches, plus pressé par les pauvres, M. Baudrand dut économiser sur ses distributions accoutumées. D'ailleurs M. de la Salle, avec la délicatesse et la discrétion qu'il mettait dans ses relations, évita sans doute d'exposer au curé de Saint-Sulpice l'extrême misère à laquelle était réduite sa communauté. Il n'est pas croyable, en effet, que M. Baudrand, dont le cœur était grand et particulièrement incliné vers la communauté des Frères qu'il aimait, ait voulu faire sentir à M. de la Salle, par le retranchement d'un secours nécessaire, qu'il gardait des préventions et des antipathies

[1] Blain, p. 335. — [2] Simon de Doncourt, t. III, p. 151. — [3] Ibid., p. 146. — [4] Ibid., p. 154.

contre lui depuis les affaires de l'habit et du noviciat[1]. Au lieu de cette version du biographe Blain, nous admettrons comme plus vraisemblable le récit de Maillefer, d'après lequel, « M. le curé de Saint-Sulpice, ayant appris l'extrême nécessité où les Frères étaient réduits, leur fournit de l'argent et des vivres suffisants pour pouvoir se passer d'autres secours, et les mettre, par une grande économie, en état d'attendre une année plus abondante[2]. »

Voici comment la misère des Frères parvint à la connaissance de M. Baudrand[3]. Un jour que la communauté manquait de tout, même de pain, le Frère économe prit les quatre derniers sous de la maison pour acheter des légumes, et faire ensuite aux Frères un bouillon qui pût tromper leur faim. Un attroupement de pauvres attira son attention vers un hôtel où une dame distribuait du pain. Il se présenta au milieu de ces affamés. Comme il tendait la main pour recevoir une portion, son habit le fit reconnaître. « Eh quoi! lui dit la dame, la famine se fait-elle aussi sentir chez vous? M. le curé laisse-t-il dans la dernière nécessité les premiers pauvres de sa paroisse, et ceux-là même qu'il emploie pour instruire les pauvres? » Le Frère répondit naïvement qu'on manquait de tout à la rue Princesse; qu'il allait, avec les quatre derniers sous de la communauté, acheter quelques légumes pour un repas qui serait peut-être le dernier. Fort surprise de voir les Frères réduits à un tel état, la noble dame répondit : « Allez en paix, je vais y donner ordre. » Elle courut, en effet, chez M. Baudrand. Dès qu'il connut les besoins de la communauté, M. Baudrand, touché de compassion, donna une somme d'argent pour subvenir aux plus urgentes nécessités; la personne qui

[1] BLAIN, p. 335. Ces insinuations sont très ordinaires chez BLAIN. MAILLEFER, dans la préface de son manuscrit, les lui reproche vivement. — [2] MAILLEFER, p. 127. — [3] Cf. BLAIN, p. 336.

le sollicitait était du reste, pour lui, une si précieuse ressource, qu'il ne pouvait rien lui refuser[1].

Au mois de janvier 1694, on était au plus fort de la disette, lorsque le curé de Saint-Sulpice dut avouer qu'il avait épuisé toutes ses réserves. Nouvelle épreuve pour la communauté des Frères : Dieu laisserait-il périr son œuvre, faute d'un peu de pain? Le cœur rempli tout à la fois d'une affliction profonde et d'une confiance sans bornes, M. de la Salle se rendit à l'église, la veille de la Conversion de saint Paul, et, dans une longue et fervente oraison, il exposa à Jésus-Christ les besoins de sa famille religieuse et le conjura « de se souvenir qu'il en était le père[2] ». Après avoir prié, il se sentit pressé d'aller voir M. Baudrand. L'inspiration était du ciel ; car le curé de Saint-Sulpice venait de recevoir du roi une forte somme pour le soulagement des pauvres. Dans les sentiments de joie qu'il éprouvait d'avoir en main la vie de ses chers pauvres, M. Baudrand embrassa M. de la Salle et lui donna sur-le-champ deux cents livres; quinze jours plus tard, il lui remit encore la même somme[3].

Mais la communauté était nombreuse, et le pain était fort cher. En dépit de la stricte économie qui réglait tout dans la maison, la faim se fit bientôt de nouveau sentir. M. Baudrand, pour assurer la vie des maîtres, donna ordre au boulanger de fournir le pain qui serait nécessaire. C'est ainsi que la communauté put attendre des jours meilleurs. Au printemps de l'année 1694, lorsque la misère fut moins pressante, M. de la Salle reprit avec ses chers novices le chemin de Vaugirard : son âme avait besoin de s'y reposer, dans la solitude et l'oraison, des soucis et des affaires qui l'avaient agitée durant ce terrible hiver[4].

Les préoccupations matérielles l'y suivirent néanmoins,

[1] Blain, p. 336. — [2] Ibid., p. 337. — [3] Ibid., p. 337. — [4] Ibid., p. 339.

car il eut avec M. Baudrand deux contestations qui altérèrent un instant les sympathiques relations de ces deux grands serviteurs de Dieu.

La première s'éleva au sujet des secours que le curé de Saint-Sulpice avait accordés aux Frères pendant la famine. M. Baudrand voulait les retenir sur la somme annuelle qu'il payait pour les maîtres d'école : c'eût été la ruine de la communauté. La Providence permit qu'après la récolte de 1694, lorsque l'abondance fut revenue, le curé de Saint-Sulpice reprît toutes ses habitudes de généreuse bienveillance envers les Frères[1].

Un dissentiment plus grave éclata au commencement de l'année 1695. M. Baudrand trouvait excessif le loyer de sept cents livres qu'il payait pour la maison des Frères, rue Princesse. Pour diminuer ses charges, il résolut de les transporter dans une maison de la rue Guisarde, dont le prix était notablement inférieur. Mais, tandis que M. Baudrand ne songeait qu'à alléger son budget de dépenses, M. de la Salle pensait aux besoins de sa communauté. La maison de la rue Guisarde ne convenait point à des religieux ; en l'acceptant, M. de la Salle eût exposé les Frères aux plus regrettables inconvénients. Après avoir pris de judicieux conseils, il crut devoir s'opposer au désir du curé de Saint-Sulpice. Celui-ci essaya de le vaincre en le privant de ressources : il ne renouvela point le bail de la rue Princesse ; il laissa même aux Frères le soin de payer le loyer de l'année précédente[2].

Dans cette impasse, l'humble supérieur recourut à ses conseillers ordinaires, MM. Tronson et Baühin, de Saint-Sulpice. Plutôt que de sacrifier les intérêts les plus chers de sa famille religieuse, il s'exposa à encourir le mécontentement de M. Baudrand, et prit à son compte le bail de la rue Princesse[3]. Il était sans argent, mais il

[1] Blain, p. 338. — [2] Ibid., p. 338. — [3] Ibid., p. 338.

espérait que Dieu, témoin de ses droites intentions, lui viendrait en aide. Cette confiance ne fut point déçue ; la Providence l'aida en effet à porter ces charges nouvelles. Aucun biographe ne nous dit d'où lui vint le secours. Peut-être faut-il placer à cette date la visite qu'il fit à l'un de ses parents qui vivait à la cour de Versailles ; le comte de la Salle, aussi frappé de ses vertus qu'ému de sa grande détresse, lui remit la somme de mille écus [1].

Vaincu encore une fois par la noble fermeté du saint instituteur, M. Baudrand taxa d'entêtement la prudente direction que M. de la Salle donnait à sa communauté. Malgré ce dissentiment passager, M. Baudrand resta jusqu'à la fin, pour l'Institut, un protecteur et un père [2].

§ IV

LA RETRAITE DE 1694. — LES VŒUX PERPÉTUELS. —
ÉLECTION D'UN SUPÉRIEUR. — RÈGLE POUR LE CHOIX DES SUPÉRIEURS
1694

Les épreuves de la famine furent fécondes pour la jeune communauté des Frères. Non seulement M. de la Salle n'eut à pleurer aucune victime de la faim, mais il eut la joie de constater dans ses disciples un accroissement de ferveur et un plus grand amour de leur vocation. Il fallait bien que la grâce agît puissamment sur leurs âmes, puisque c'était au moment même où ils étaient réduits à la mendicité, que ces jeunes hommes avaient le plus vif désir de se fixer dans leur état. Par l'action pénétrante de ses exemples et de ses exhortations, leur père

[1] Nous tenons ce détail inédit de M. le duc de la Salle de Rochemaure, qui nous assure que le souvenir s'en conserve dans sa famille. — [2] BLAIN lui-même l'insinue, p. 355.

les avait ainsi préparés à goûter la souffrance et à aimer le dévouement, même dans la privation.

Depuis dix ans, ils ne faisaient que des vœux temporaires d'obéissance et de stabilité. Ce don restreint ne répondait pas à la générosité de leurs cœurs. Ils se sentirent humiliés de s'être jusque-là livrés à Dieu si timidement, et ils conçurent le projet de se consacrer pour toujours par les trois vœux de religion. Ils s'en ouvrirent à leur supérieur : « Ne tiendrons-nous jamais à Dieu, lui dirent-ils, autrement que comme les valets du laboureur au maître qu'ils servent? Quittes au bout de l'année du service qu'ils ont promis, ils s'engagent à un autre maître à leur gré, ou bien ils renouvellent avec le premier le bail de l'année. Un pied dedans, un pied dehors la maison dans laquelle ils servent, ils sont toujours prêts à y rester ou à en sortir, selon que leur intérêt le demande. Aucun des maîtres ne peut s'assurer de leurs services au delà du terme convenu, parce qu'aucun ne possède le cœur de ces mercenaires; or nous, ne servons-nous pas Dieu à la manière que ces valets font leurs maîtres, en nous engageant à lui pour un an, pour trois au plus, et en retrouvant notre liberté ce temps expiré? Par malheur, en la retrouvant, nous retrouvons l'ouvrière de nos dérèglements, et peut-être de notre perte. Si le sacrifice en était fait, la nécessité de persévérer dans notre saint état y fixerait immuablement nos volontés, et, en nous engageant à Dieu pour toujours, il lui attacherait nos cœurs[1]. »

Un langage si surnaturel ne pouvait que plaire à M. de la Salle; du reste, n'étaient-ce pas ses propres sentiments, et jusqu'à ses propres paroles, qu'il retrouvait ainsi dans le cœur et sur les lèvres de ses chers disciples? Dix ans d'expérience lui avaient appris ce qu'il pouvait en attendre. Depuis lors, plusieurs sans doute avaient été

[1] BLAIN, p. 342.

infidèles; mais, en revanche, les autres étaient demeurés très fermes dans leur vocation. Ne pouvait-il pas faire, dans sa communauté, une sélection, admettre aux vœux perpétuels les sujets les plus éprouvés, maintenir dans les vœux annuels ceux dont la volonté n'était pas encore affermie? Il assurerait par là à son Institut la stabilité dont il avait besoin.

Mais, dans cet homme pondéré, la prudence réglait toujours le zèle ; pour l'exécution des plans les mieux concertés, la sagesse le gardait de tout entraînement. Craignant la vivacité de ses propres désirs, redoutant en ses fils les élans précipités de la ferveur, il prépara avec une activité bien mesurée sa réponse définitive[1].

Il commença par consulter Dieu dans la prière ; car il avait à cœur cette pratique de n'entreprendre aucune affaire, sans s'être assuré préalablement des lumières et des grâces divines, par d'austères mortifications et des oraisons prolongées.

Quatre mois avant la Trinité de 1694, il sonda les plus anciens de ses disciples au sujet des vœux perpétuels ; il vit dans l'intimité ceux de Paris, il écrivit aux Frères qui tenaient les écoles de Champagne. Lorqu'il eut arrêté son choix sur douze Frères, il les fit passer un à un par les exercices de la retraite spirituelle. Durant ces retraites particulières, il put étudier à loisir leurs dispositions, se rendre compte de leurs forces morales, achever leur instruction religieuse, et les mettre en état de prendre des engagements définitifs.

Après avoir consacré une semaine entière à chacun des Frères désignés, après s'être assuré que tous désiraient ardemment et pouvaient prudemment émettre des vœux perpétuels, il les convoqua pour la retraite générale. La retraite s'ouvrit le jour de la Pentecôte et se termina le jour de la Trinité. En dehors des longues

[1] Cf. Blain, p. 342.

heures données à l'oraison, le saint fondateur adressa chaque jour à ses enfants des exhortations et tint avec eux des conférences.

Dans ses instructions, il leur montra l'excellence, mais aussi les obligations et les périls des vœux de religion. Loin de les jeter à l'aveugle dans la profession religieuse, il les avertit d'être en garde contre la témérité et la présomption : excellents en eux-mêmes, les vœux sont un malheur pour ceux qui les prononcent sans vocation ; mieux vaut reculer, ou du moins différer pour réfléchir encore, que de s'exposer, par une démarche précipitée, à d'amers regrets, à des retours honteux ou à d'horribles sacrilèges[1].

Dans les conférences intimes, les Frères parlaient à leur tour ; chacun avait pleine liberté d'exprimer ses sentiments. L'humble supérieur ne voulait rien conclure que sur l'avis des Frères eux-mêmes. Ce qui révèle la sagesse de ces assemblées, ce sont les résultats modérés auxquels elles aboutirent. Car, si les vœux perpétuels furent acceptés, on jugea bon de les restreindre à l'obéissance et à la stabilité[2].

La suite prouva bien que l'ardeur avait besoin d'être tempérée par la sagesse. En effet, sur les douze Frères si soigneusement choisis par leur fondateur, si assidûment façonnés de ses mains, si délibérément engagés dans les vœux, six seulement persévérèrent[3].

Tout s'était passé dans le plus grand secret. Par mesure de prudence, M. de la Salle n'avait pas communiqué son projet aux Frères qu'il n'admettait pas aux vœux perpétuels. Le matin de la Trinité, il se retira, avec les douze initiés, dans le lieu le plus écarté de la maison. Le premier de tous, au milieu de ses Frères, il fit sa consécration d'un ton ferme et ému qui toucha tous les cœurs. Les Frères, après lui, prononcèrent les vœux perpétuels

[1] Cf. Blain, p. 343. — [2] Ibid., p. 343. — [3] Ibid., p. 343.

d'obéissance et de stabilité, suivant la même formule. Cette formule, écrite et signée par chacun d'eux, était conçue dans les termes suivants[1] :

« Très sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, prosterné dans un très profond respect devant vostre infinie et adorable Majesté, je me consacre tout à vous pour procurer votre gloire, autant qu'il me sera possible et que vous le demanderez de moy. Et pour cet effet, je, Jean-Baptiste de la Salle, prestre, promets et fais vœu de m'unir et demeurer en société avec les frères Nicolas Vuyart, Gabriel Drolin, Jean Partois, Gabriel-Charles Résigade, Jean Henry, Jacques Compain, Jean Jacquot, Jean-Louis de Marcheville, Michel-Barthélemy Jacquin, Edme Leguillon, Gilles Pierre et Claude Roussel, pour tenir ensemble et par association les écoles gratuites, en quelque lieu que ce soit, quand mesme je serais obligé, pour le faire, de demander l'aumône ou de vivre de pain seulement, ou pour faire dans laditte société ce à quoy je seray employé, soit par le corps de la société, soit par les supérieurs qui en auront la conduitte. C'est pourquoy je promets et fais vœu d'obéissance tant au corps de cette société qu'aux supérieurs. Lesquels vœux, tant d'association que de stabilité dans laditte société et d'obéissance, je promets de garder inviolablement pendant toute ma vie, en foy de quoy j'ai signé. Fait à Vaugirard, ce sixiesme juin, jour de la feste de la très sainte Trinité de l'année mil six cent quatre-vingt-quatorze. Signé : De la Salle[2]. »

A peine eut-il constitué sa famille religieuse, que M. de la Salle reprit un dessein auquel son humilité le ramenait toujours. Le lecteur se souvient que, dans

[1] Les treize formules originales sont conservées aux archives de la maison mère des Frères. Nous avons transcrit celle de Jean-Baptiste. — [2] Blain, p. 344, dit que M. de la Salle a ajouté à sa signature les mots : *prêtre romain*. Lucard, *Annales*, p. 93, la répète après lui. Mais l'original, que nous avons eu sous les yeux, ne porte pas cette mention.

l'assemblée de 1686, il s'était démis de la supériorité et avait fait élire à sa place le frère Henri L'Heureux. Obligé par l'administration diocésaine de reprendre son rang, parce qu'il ne convenait pas qu'un prêtre fût commandé par un simple Frère, il avait résolu de tourner l'obstacle, en préparant Henri L'Heureux au sacerdoce. La Providence elle-même avait déjoué ce plan, en 1691, par la mort inattendue du Frère. Malgré tous ces avertissements, l'humble supérieur pensait toujours à descendre au second rang. Certes, ce n'est pas que le travail lui pesât ni que la société des Frères lui coûtât. Son attachement inviolable à l'Institut n'était-il pas assez démontré par les engagements pris, en 1691, avec Nicolas Vuyart et Gabriel Drolin, par les vœux perpétuels qu'il venait de prononcer avec les douze Frères à Vaugirard? Son amour pour l'Institut n'était pas douteux; il ne fuyait pas la peine. Mais il souhaitait de ne plus commander : il avait la passion d'obéir; il ne voulait plus l'honneur de la première place.

L'occasion lui parut favorable pour accomplir son dessein. Le lendemain de la Trinité, 7 juin 1694, il assembla les douze Frères présents à Vaugirard. Comme il craignait quelque résistance de leur part, il prit, pour les amener à son idée, le ton le plus insinuant. D'après son biographe Blain[1], il leur dit, entre autres choses, « que puisque la Providence les avait unis ensemble par des vœux perpétuels, il était de leur sagesse de chercher les moyens de rendre cette union si forte et si solide, que le monde et le démon ne pussent l'altérer; que le premier était de mettre leur confiance en Dieu seul, se souvenant que ceux qui s'appuient sur l'homme s'appuient sur un roseau fragile, qui, en se cassant sous la main qu'il soutient, la perce, ainsi que parle la sainte Écri-

[1] Blain, p. 344. Ce discours n'a évidemment pas été recueilli mot pour mot; il dut être reproduit à peu près par les Frères qui l'avaient entendu, et qui l'ont consigné dans les Mémoires dont Blain s'est servi.

ture ; qu'ils ne devaient le regarder que comme un pauvre prêtre sans secours et sans puissance de les soutenir ; qu'il était de la dernière folie de compter sur un homme mortel, et de fonder leurs espérances sur un bras de chair ; qu'ils n'avaient pas oublié que, revenu des portes de la mort, il y avait trois ans, il pouvait y retourner en trois jours, et qu'en ce cas, ils seraient obligés d'élire un autre Supérieur ; qu'il valait donc mieux prévenir que d'attendre cette nécessité pour faire ce choix ; que de grandes raisons demandaient qu'ils se hâtassent de le faire, et que le délai sur cet article, qui pourrait aller jusqu'à sa mort, serait sujet à de terribles inconvénients pour leur Société.

« Il ajouta que le second moyen efficace de rendre leur union indissoluble était d'avoir pour chef un homme semblable à eux, qui ne fût point prêtre ; que, tandis que le caractère sacerdotal mettrait entre eux et leur Supérieur une grande différence, il affaiblirait l'esprit d'union ; et que des inférieurs mal unis à celui qui les gouverne sont un corps qui, ayant la tête et les membres mal joints, demeure sans vie ou privé de santé ; que, par cette même raison, il était temps et grand temps de lui ôter le gouvernement des Frères, et que s'ils attendaient à le faire, ils auraient lieu de s'en repentir ; que la première expérience qu'ils feraient, à leur regret, de son conseil négligé, serait de voir, s'il venait à mourir, autant de Supérieurs qu'ils auraient d'écoles ; que cette diversité de pasteurs diviserait infailliblement le troupeau, et que les brebis désunies demeureraient sans rapport entre elles, et sans subordination à un pasteur commun ; qu'alors, n'ayant plus la même conduite, ils cesseraient d'avoir le même esprit, le même cœur et les mêmes sentiments ; que les bandes séparées, ne faisant plus une même société, changeraient de vues, de doctrine, de manière et d'habit, et que bientôt ils trouveraient leur ruine dans leur division ; parce que les Frères détachés

ne pourraient plus être remplacés que par des gens de talents, de mœurs et de desseins différents, et que bientôt ils verraient des maîtres mercenaires présider aux écoles, qui, cessant d'être gratuites, cesseraient d'être chrétiennes et d'être une ressource pour l'éducation de la jeunesse pauvre. »

« Supposez même, si vous voulez, disait-il encore, que les différents supérieurs ecclésiastiques des lieux où les Frères se trouvent établis, conviennent ensemble de vous donner, après ma mort, un seul prêtre pour Supérieur (cas chimérique dans le cours ordinaire des choses), serait-il propre à vous conduire? Aurait-il l'esprit de communauté? aurait-il l'esprit de la vôtre? En suivrait-il les règles? Voudrait-il se ranger à votre forme de vie? Pourrait-il sympathiser avec vous, ou vous avec lui? Vous trouveriez-vous disposés à lui donner votre confiance; et lui, le serait-il à vivre au milieu de vous, comme un de vous? Supposons même qu'il fût un saint, qu'il fût plein de l'esprit de Dieu, de zèle pour le prochain, de charité et de tendresse pour vous, pourrait-il avoir les qualités spéciales de votre Institut, n'ayant pas été élevé avec vous et comme vous?

« De plus, sa dignité mettant entre vous et lui de la différence, lui ignorant vos coutumes, vos usages et vos pratiques, comment pourriez-vous ne faire qu'un cœur et qu'une âme? Par rapport à vos règles, ne les voudrait-il pas changer? En un mot, serait-il propre à vous conduire? Combien lui faudrait-il de temps pour avoir l'expérience nécessaire pour vous gouverner selon l'esprit de votre Institut? En vérité, ne faudrait-il pas un miracle pour trouver un homme qui vous fût propre? Si vous ne l'attendez pas, pourquoi différez-vous d'ôter la supériorité à un prêtre, et de vous faire une loi de ne la rendre jamais à aucun homme revêtu de cette dignité? »

Ces considérations étaient fort graves assurément; elles devaient poser le principe du gouvernement de l'Institut.

Rien de plus sage que cette règle fondamentale : il faut qu'une Congrégation de Frères soit gouvernée par un Frère. Les douze Frères présents à ce discours saisirent la portée de ces paroles, et nul doute qu'ils partagèrent en principe le sentiment de leur supérieur. Mais la conclusion pratique qu'en voulait tirer M. de la Salle s'imposait-elle? Non. Celui qui les avait groupés, qui avait façonné leurs âmes à la vie religieuse, qui les dirigeait depuis quinze ans, pouvait les gouverner encore sans que la règle en souffrît. Surpris d'une proposition à laquelle ils ne s'attendaient pas, les Frères lui déclarèrent que, jusqu'à sa mort, ils ne voudraient point d'autre supérieur que lui.

Alarmé d'une disposition qui lui faisait tant d'honneur, M. de la Salle reprend son discours; il y déploie toutes les ressources de son éloquence; il conjure ses chers disciples de procéder à une élection et de le décharger d'un fardeau qui l'accable. Comme les Frères gardent le silence cette fois, il espère qu'il en a triomphé. On se met aussitôt en prière ; et, après une demi-heure d'oraison, l'humble supérieur ouvre le scrutin, en exhortant les Frères à donner leurs suffrages dans un parfait esprit de désintéressement et avec une entière liberté[1].

Les Frères votent en effet, sans s'être concertés, uniquement préoccupés de plaire à Dieu et de procurer le bien de l'Institut. Tous les bulletins portent le nom de Jean-Baptiste de la Salle. En 1686, les Frères avaient été dupes de leur simplicité; depuis lors, ils avaient reconnu qu'il serait aussi dangereux que déraisonnable d'enlever au fondateur la direction de l'Institut.

Confus et troublé du résultat, le Saint adresse à ses fils de paternels reproches. Il craint qu'il n'y ait une entente entre eux et qu'ils ne se laissent pas assez guider par l'esprit de Dieu. Aussi ne se tient-il point pour

[1] MAILLEFER, p. 131.

vaincu : il ordonne un nouveau tour de scrutin. Son humilité même le désignait aux suffrages unanimes : la seconde élection ne fit que confirmer la première.

L'embarras de M. de la Salle parut bien alors sur son visage; car il changea plusieurs fois de couleur. En face d'une détermination si arrêtée, qu'il n'espérait plus vaincre, il ne savait à quel parti se résoudre. Les Frères prirent la parole à leur tour : ils lui firent entendre respectueusement que l'élection était l'expression de la volonté de Dieu, et qu'ils étaient bien décidés à la maintenir; que le bien de l'Institut réclamait encore ses soins, et que sa mort ne viendrait que trop tôt leur donner l'occasion de lui substituer un Frère pour successeur; qu'il devait attendre du moins que l'Institut fût affermi, et qu'un jour viendrait peut-être où il pourrait se décharger de la supériorité[1].

Cette dernière parole le consola, et il se soumit à la volonté de Dieu. Mais, dans l'intérêt même de son Institut, il ne voulait pas que son élection tirât à conséquence, et qu'on en prît prétexte, dans l'avenir, pour confier à un prêtre la supériorité. Aussi exigea-t-il que, dans l'acte qui fut dressé de son élection, on fît une exclusion formelle de tout prêtre ou ecclésiastique engagé dans les Ordres sacrés. Cet acte important, capital dans l'histoire de l'Institut, était conçu dans les termes suivants[2] :

« Nous soussignez, Nicolas Vuyart, Gabriel Drolin, etc., après nous être associez avec M. J.-B. de la Salle, prêtre, pour tenir ensemble les Écoles gratuites, par les vœux que nous avons faits le jour d'hier, reconnaissons qu'en conséquence de ces vœux, et de l'asso-

[1] Maillefer, p. 132. — [2] L'authentique de cet acte, signé des douze Frères assemblés à Vaugirard, est conservé à la maison mère des Frères. C'est sans doute pour se conformer à l'humble désir du fondateur, que M. de la Salle n'est pas compté, dans l'Institut, au nombre des supérieurs. Le frère Barthélemy, qui fut élu en 1717, est toujours appelé premier supérieur.

ciation que nous avons contractée par eux, nous avons choisi pour Supérieur M. J.-B. de la Salle, auquel nous promettons d'obéir avec une entière soumission, aussi bien qu'à ceux qui nous seront donnez par lui comme Supérieurs. Nous déclarons aussi que nous prétendons que la présente élection n'aura dans la suite aucune conséquence.

« Notre intention étant qu'après mondit sieur de la Salle, et à l'avenir pour toujours, il n'y ait aucun ni reçu parmi nous, ni choisi pour Supérieur, qui soit prêtre, ou qui ait reçu les Ordres sacrez; que nous n'aurons et n'admettrons aucun Supérieur qui ne soit associé, et qui n'ait fait vœu comme nous et comme tous les autres qui nous seront associez dans la suite. Fait à Vaugirard, le 7 juin 1694. »

Jean-Baptiste de la Salle, résigné à garder le rang qu'on lui imposait, reprit ses habitudes de vie pauvre, mortifiée, recueillie, qu'il avait menée jusque-là. Il continua de donner à la communauté les exemples de l'humilité et de la régularité. Par l'influence de ses vertus, autant que par la force de ses exhortations, il exerça sur les novices et sur les Frères la plus bienfaisante action.

§ V

JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE DÉVELOPPE LA VIE INTÉRIEURE DE L'INSTITUT. — IL PRÉPARE LES RÈGLES ET COMPOSE DIVERS OUVRAGES. — SES RELATIONS EXTÉRIEURES ET LES EFFETS DE SON ZÈLE. — CONVERSIONS D'ÉCLAT 1694-1696

Durant les quatre années qui suivirent les vœux de 1694, M. de la Salle consacra son temps et ses forces à l'organisation intérieure de son Institut. La solitude de Vaugirard, avec la paix et les avantages spirituels qu'elle

procurait aux Frères, favorisait ce développement de l'œuvre par le dedans. Mais, comme la vie ne peut croître en intensité qu'aux dépens de l'expansion, le fondateur dut lutter contre les sollicitations qui l'invitaient à s'étendre.

Avec un empressement que leur inexpérience rendait excusable, les Frères insistèrent auprès de M. de la Salle pour qu'il demandât à Rome des bulles d'approbation[1]. Ils étaient persuadés que l'appui de l'autorité suprême de l'Église assurerait la solidité de l'Institut. Ce sentiment, que le fondateur lui-même leur avait mis au cœur, témoigne de l'attachement que les Frères avaient, dès les commencements, pour l'Église romaine. Jean-Baptiste leur fit entendre que ce désir, tout légitime qu'il fût, était prématuré : la Règle n'était point définitivement fixée; des trois vœux de religion, un seul avait été prononcé. L'heure marquée par la Providence ne semblait pas venue; au lieu de la prévenir imprudemment, il valait mieux attendre et se fortifier dans le silence.

Notre prudent instituteur rejeta de même les avances qui lui furent faites de diverses provinces. Ses écoles sulpiciennes avaient attiré, par la ferveur des maîtres et la bonne tenue des élèves, l'attention des ecclésiastiques du Séminaire. Ces jeunes prêtres, dispersés, après leurs études, dans toutes les régions de la France, y avaient fait connaître le nom de M. de la Salle et avaient exalté le succès des écoles charitables. Parmi les demandes qui lui furent adressées, aucune ne lui alla plus droit au cœur que celle du sympathique évêque de Chartres. Une sainte amitié l'unissait en effet, depuis longtemps, à son ancien condisciple de Saint-Sulpice; de plus, il gardait un souvenir reconnaissant de la démarche par laquelle, en 1692, Paul Godet des Marais avait gagné la cause de son noviciat près de l'archevêque de Paris et du curé de Saint-Sulpice.

[1] MAILLEFER, p. 156.

Il n'accéda à aucune demande, en cette année 1694, pas même à celle de son ami. Ne disposant que de trente Frères pour les six écoles de Paris et de la Champagne, n'eût-il pas affaibli son œuvre en divisant trop tôt ses forces? Plus tard, lorsqu'il aura formé de nombreuses recrues dans son noviciat, il s'étendra sans danger : nous verrons que son ami, l'évêque de Chartres, sera servi l'un des premiers[1].

Il concentra dès lors toute son activité sur son noviciat : « Personne ne sçavait mieux que lui, dit son biographe[2], que toute l'espérance de la maison était fondée sur la manière dont on le faisait : aussi ne s'en rapportait-il qu'à lui-même pour l'éducation des novices. Ce tendre Père accompagnait partout ses enfants, les consolait, les animait, les instruisait, leur faisait des exhortations pathétiques et touchantes, présidait à leurs exercices, les précédait dans les travaux les plus pénibles et dans les offices les plus vils. Il montrait en sa personne la tranquillité avec laquelle il faut soutenir les railleries,... la douceur avec laquelle il faut recevoir les insultes, les outrages, les calomnies et les persécutions. »

« Il s'était chargé d'éveiller les Frères tous les jours; et, lorsqu'il y avait manqué, il s'imposait une pénitence publique, qui consistait à demander pardon à la communauté et à manger, au pain et à l'eau, à genoux au milieu du réfectoire[3]. »

Les soins qu'il donnait à son noviciat l'incommodaient d'autant plus qu'il était accablé d'infirmités[4]. Par ses rudes disciplines il avait martyrisé son corps; ses jeûnes prolongés l'avaient affaibli; les froids humides de Vaugirard le rendirent tout perclus. Ses habits grossiers le protégeaient mal contre les intempéries de l'hiver; son lit était toujours glacé; souvent il passait des nuits en

[1] Maillefer, p. 133. Blain, p. 348. Les écoles de Chartres furent fondées en 1699. — [2] Blain, p. 332. — [3] Maillefer, p. 119. — [4] Ce qui suit est emprunté à Maillefer, p. 137, et à Blain, p. 331.

prière, et, si le sommeil s'emparait de lui, il s'étendait à demi vêtu sur un cilice ou sur la terre humide. Pendant presque toute l'année 1692, il n'avait couché que sur le plâtre. A vivre d'un tel régime, il contracta des rhumatismes très douloureux. Il ne se plaignit jamais de la souffrance; mais, en le privant de dire la sainte messe, le mal lui causait un profond chagrin. Par une permission spéciale de Dieu, le dimanche il souffrait moins, et il se traînait, soutenu par les Frères, jusqu'au saint autel. La joie d'offrir l'auguste sacrifice lui faisait perdre un instant le souvenir de ses maux; mais il retombait ensuite sous les coups de ses cruelles douleurs.

Il sentit bientôt qu'un tel mal le rendrait inutile à sa communauté; par amour pour l'Institut, il accepta de recourir à l'affreux remède qu'un médecin resté inconnu lui proposa. On l'étendit, comme le diacre saint Laurent, sur un gril de bois; au-dessous de lui, on fit brûler, dans des réchauds pleins de charbons ardents, des herbes odoriférantes, du genièvre entre autres, dont les fumées et les vapeurs venaient imprégner ses membres nus. Sous l'action de ces brasiers qui le cuisaient, dans cette atmosphère où d'épaisses fumées suffoquaient le Frère qui le servait, le Saint ne laissa pas échapper une plainte, pas même ces soupirs résignés par lesquels les patients essayent d'alléger leur douleur; il répétait seulement avec une douceur infinie cette parole qui lui était familière : *Dieu soit béni, Dieu soit béni!* L'héroïque courage qu'il déploya dans ce cruel supplice lui apporta quelque soulagement. Mais la guérison ne fut point complète : il fallut encore employer, plusieurs fois tous les ans, cet étrange remède. Jean-Baptiste le subit toujours avec la même résignation : il ne croyait pas payer trop cher la capacité de travailler encore au bien de ses enfants.

Jamais, au milieu des plus atroces douleurs, il ne se relâcha de sa vigilance et de sa fermeté. Il avait l'œil tout à la fois sur le noviciat de Vaugirard et sur toutes les

maisons de l'Institut. A peine était-il remis de cette première attaque de rhumatisme, qu'il se mit en route pour visiter les fondations de Reims et des villes voisines[1].

De si rares exemples de vertu, joints au zèle le plus éclairé et le plus constant, produisaient dans l'Institut de vives impressions de ferveur. Les Frères « s'appliquaient avec une sainte émulation à mortifier leurs sens, et inventaient tous les jours de nouveaux moyens de s'humilier... On ne pouvait se lasser d'admirer la modestie avec laquelle ils marchaient dans les rues, les yeux baissés, gardant un profond silence, sans jamais se détourner pour satisfaire leur curiosité[2]. »

Touché de la fidélité de ses disciples, M. de la Salle crut que l'heure était venue de mettre par écrit les règlements et les usages qui s'observaient depuis plus de quinze ans[3] dans la Communauté. Dans la solitude de Vaugirard, il eut des loisirs pour s'appliquer à cette rédaction. Il procéda, suivant son habitude, avec une sage lenteur et dans un esprit tout surnaturel. Pour se remplir de l'Esprit de Dieu, il recourut « à de longues prières, des jeûnes fréquents et de rudes pénitences[4] ». Au reste, il ne voulait rien créer : il ne faisait que consigner par écrit les pratiques déjà reçues parmi les Frères. Lorsqu'il en eut achevé le recueil, il le soumit à l'examen de ses disciples, et leur fit un devoir de lui communiquer toutes leurs réflexions. Plusieurs d'entre eux le prièrent d'adoucir certains points qui semblaient trop austères. Il craignit de le faire de son propre mouvement et d'introduire lui-même, dans la discipline, une cause de relâchement; mais il consentit à soumettre son travail à trois supérieurs des plus expérimentés de Paris dans le gouvernement des communautés religieuses[5]. Plein de déférence pour le sentiment de ces juges, il ne conserva de

[1] Maillefer, p. 138. Blain, p. 332. — [2] Maillefer, p. 119-120. — [3] Ce chiffre, emprunté à Blain, p. 339, nous porte à croire que la Règle fut rédigée en 1695. — [4] Maillefer, p. 128. — [5] Ibid., p. 129.

ses règles que ce qui reçut leur pleine approbation. A la retraite générale qui suivit[1], lorsque les Frères de province se trouvèrent groupés avec ceux de Paris pour le renouvellement du vœu d'obéissance, l'humble supérieur voulut donner à la Règle la force de leur commun assentiment; « ils la reçurent avec respect et soumission, et en approuvèrent tous les articles en unité d'esprit et de cœur[2]. » Nous en ferons connaître les principaux traits, lorsque nous traiterons de la revision qui s'en fit à l'assemblée de 1717.

Le point qui préoccupa le plus M. de la Salle, en 1695, fut celui des récréations[3]. Jusqu'alors elles n'avaient été l'objet d'aucune règle spéciale; chacun y parlait en toute liberté, sans gêne ni contrainte. Le vigilant supérieur s'aperçut qu'à la faveur de ce laisser-aller, de nombreux défauts se glissaient dans la conversation; il craignit que ce temps de relâche accordé au corps et à l'esprit ne devînt un péril pour la ferveur et le bon ordre de la communauté. Il est si aisé, en récréation, de blesser la charité ou la modestie, de troubler la paix par des contestations, de tomber dans l'ornière de la banalité ou de la trivialité ! Ce fut pour obvier à ces inconvénients qu'il régla qu'aucun Frère ne prendrait la parole en récréation, sans avoir auparavant fait un léger salut au Frère directeur et en avoir obtenu la permission. Il interdit de parler des absents, sinon pour en dire du bien; aucun Frère ne parlera de sa famille, de son passé; on ne s'entretiendra jamais du peu de régularité des autres communautés, ni des nouvelles du monde. Les Frères se donneront une bonne tenue en pratiquant les règles de la modestie : ils ne feront ni légèretés, ni badineries, ni gestes indécents; ils ne railleront ni ne contreferont personne; ils

[1] D'après MAILLEFER, p. 129, cette réunion eut lieu à la Trinité : ce doit être à la Trinité de 1695. — [2] BLAIN, p. 340. — [3] Cf. MAILLEFER, p. 132-133; BLAIN, p. 340-341.

ne parleront pas d'un ton trop élevé et ne riront pas aux éclats; ils ne se rendront pas fâcheux et incommodes aux autres, par un extérieur sombre et sauvage, par un silence affecté, ou par l'abus de la parole. Un recueil fut dressé des choses dont les Frères devaient s'entretenir pour rendre les récréations à la fois sanctifiantes et agréables[1].

Des règles si minutieuses, si elles étaient observées avec raideur, feraient de la récréation un exercice d'austère mortification; mais, gardées avec cette simplicité qu'inspire l'esprit de famille, elles ne nuisent point au vrai délassement.

La sollicitude de M. de la Salle pour les Frères le porta à composer d'autres écrits pour les guider, tant dans leurs fonctions de maîtres d'écoles que dans leur vie personnelle. Il réunit en un code intitulé : *Conduite des écoles,* les conseils qu'il avait jusque-là donnés aux maîtres, soit de vive voix, soit par écrit, pour la direction des classes. Nous avons analysé plus haut cette excellente méthode de pédagogie. D'après Blain[2], c'est aussi à Vaugirard qu'il écrivit l'opuscule ayant pour titre : *les Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne.* Ce livre, destiné aux enfants, n'était pas le premier qui parût en ce genre; la *Civilité puérile et honnête* de Cordier avait été dans toutes les mains[3]. L'ouvrage de M. de la Salle,

[1] Nous n'avons fait qu'analyser le chapitre VI de la *Règle,* concernant les récréations. — [2] Blain, t. I, p. 341. — [3] Il est intéressant de connaître les traités de politesse qui ont précédé celui de M. de la Salle. Sous les Antonins, le philosophe stoïcien Dionysien Caton écrivit un manuel de civilité sous le titre : *Disticha de moribus ad filium;* ce livre fut traduit en français en 1548, et parut sous le titre : *les Quatre livres de Caton pour la doctrine de la jeunesse.* En 1530, Érasme avait publié à Bâle son traité de civilité : *De civilitate morum puerilium;* la traduction en fut donnée en 1537. En 1559 parurent deux nouveaux ouvrages : à Anvers, *la Civilité puérile,* de Jehan Louveau, et, à Paris, *la Civilité puérile et honneste,* de Mathurin Cordier. C'est l'ouvrage de Cordier qui obtint la faveur du public et eut de très nombreuses éditions, jusqu'à l'apparition des *Règles de bienséance* de M. de la Salle. La *Civilité* de Cordier fut imprimée en caractères spéciaux imitant l'écriture cur-

plus parfait que tous ceux qui l'avaient précédé, constitua un remarquable traité de politesse. Il parle, dans une première partie, « de la modestie qu'on doit faire paraître dans le port et le maintien du corps ; » dans la seconde, « de la bienséance dans les actions communes et ordinaires. » « Il a sçu y employer pour preuves des exemples tirés de la sainte Écriture et des Pères de l'Église, et faire entrer, dans le détail des devoirs de civilité et de bienséance, la pratique de l'humilité chrétienne et les maximes de l'Évangile. Aussi faut-il avouer que, de tous les ouvrages du saint prêtre, celui-ci est le plus travaillé [1]. »

Pendant qu'il se livrait à l'organisation de l'Institut, M. de la Salle recourait souvent aux conseils de ses anciens maîtres. M. Tronson vivait encore ; les jours de congé et durant les vacances, le supérieur des Frères pouvait le rencontrer à la maison de campagne d'Issy, un peu au delà de Vaugirard. Mais, durant l'année 1695, M. Tronson fut très absorbé par les affaires du quiétisme et par la discussion des articles d'Issy [2]. Aussi M. de la Salle s'adressait-il de préférence à M. Baühin, supérieur

sive, afin de former les enfants à la lecture des manuscrits : ces caractères italiques, toujours employés pour ce genre de livres, furent appelés *caractères de civilité*. M. de la Salle les adopta pour son livre. En 1648 parut *la Civile honnesteté* de Fleury Bourriquent, et, en 1671, un *Nouveau Traité de civilité* d'Antoine Courtin. Le traité de M. de la Salle fut très fréquemment reproduit sous divers titres : les principales villes du royaume en publièrent chacune une édition particulière. Le *Dictionnaire de pédagogie*, auquel nous empruntons ces détails, s'approprie l'éloge qu'en a fait M. Defodon : « Excellent petit traité, sans raideur, sans prétention, simple, naïf même, mais admirablement fait pour ceux à qui il s'adresse, fondé, cela va sans dire, sur la religion, mais contenant aussi les meilleures leçons de morale humaine. »

[1] Blain, t. II, p. 457. Nous ne pouvons que souscrire à ce témoignage. Les *Règles de bienséance* sont rédigées avec tant de tact, d'ordre et d'esprit chrétien, qu'elles méritent bien d'être encore aux mains des enfants. Voir l'ancienne édition, 1736. Bibl. nat. Inv. R., 40 848. — [2] Les conférences d'Issy se tinrent entre Bossuet, Mgr de Noailles, évêque de Châlons, Paul Godet des Marais, évêque de Chartres, et M. Tronson ; Fénelon y fut appelé à la fin.

du petit séminaire de Saint-Sulpice, avec lequel il était lié d'une si étroite et si sainte amitié. Depuis quelque temps il se confessait à M. Baühin et le consultait dans toutes ses difficultés[1].

La maison de campagne du petit séminaire était à Vaugirard, dans l'enclos où M. Olier avait fondé d'abord sa communauté, en décembre 1641; le noviciat des Frères n'en était distant que d'un quart d'heure. M. Baühin se plaisait à visiter son saint ami; s'il le trouvait engagé en quelque affaire, il se contentait de prendre de ses nouvelles; parfois il l'attendait en priant à genoux dans le jardin[2]. M. de la Salle, de son côté, allait souvent prendre les avis de M. Baühin. Sa présence, à la maison de campagne de Vaugirard, faisait toujours une vive impression sur les séminaristes; il était tellement pénétré de la pensée de Dieu, que son visage reflétait la vertu. « Quel est ce prêtre vénérable? demandaient les séminaristes; n'est-ce pas un saint? » M. Baühin leur apprenait alors que « c'était un ancien chanoine de Reims qui avait tout quitté pour marcher sur les traces des Apôtres ». Et, tandis que parmi ses jeunes ecclésiastiques les uns louaient sa pauvreté et sa pénitence, les autres son recueillement et son humilité, M. Baühin ajoutait qu'il admirait plus que tout le reste sa résignation sans réserve au bon plaisir de Dieu, car il savait son cher disciple disposé à voir d'un œil tranquille le renversement de son œuvre, si la Providence l'ordonnait ainsi[3].

Durant les vacances de 1695, les deux supérieurs se rencontrèrent avec leurs communautés, le jour de saint Lambert[4], dans l'église paroissiale de Vaugirard. Ils

[1] D'après Blain, p. 329, M. de la Salle voyait sans doute moins souvent M. Baudrand, précédemment son directeur; il s'était élevé entre eux quelques contestations, comme nous l'avons raconté plus haut. — [2] Blain, p. 329. Il n'y avait pas encore de chapelle au noviciat de Vaugirard. — [3] Blain, p. 330. — [4] La fête de saint Lambert, patron de Vaugirard, se célèbre le 17 septembre.

montèrent successivement à l'autel : tous deux y parurent comme des saints, donnant à tous les fidèles l'impression de la foi et du recueillement. M. Baühin était au bout de sa carrière; il mourut l'année suivante, à l'âge de cinquante-cinq ans, miné par la pénitence [1]. M. de la Salle devait vivre encore, pour consolider son œuvre au milieu des plus étranges contradictions.

Parmi les jeunes ecclésiastiques que la sainteté du fondateur des Frères avait frappés, nous devons mentionner Louis Marie Grignon de Monfort. Il était élève du petit séminaire de Saint-Sulpice et disciple de M. Baühin; sous les originalités de son ardente nature, on découvrait déjà la piété du saint et le zèle de l'apôtre; il sera un jour l'émule de Jean-Baptiste [2].

La réputation du nouvel Institut attira de nombreux visiteurs au noviciat de Vaugirard. Des ecclésiastiques de grande vertu y venaient, les uns pour consulter M. de la Salle sur leurs affaires personnelles, les autres pour faire la retraite spirituelle sous sa direction [3]. M. Guiart, ancien curé de Saint-Pierre de Laon, passa plus de quinze jours auprès de lui, après sa promotion au canonicat. L'évêque de Chartres était l'un de ses plus assidus visiteurs. « Il recevait tous ceux qui se présentaient, sans distinction du mérite ou de la qualité. Il n'y en avait pas même pour la manière de vivre; chacun assistait à la table commune, et on servait à tous les mêmes mets qu'à la communauté [4]. »

Non loin du noviciat de Vaugirard vivait, très retiré du monde, un homme dont le nom avait fait grand bruit

[1] Cf. GRANDET, *les Saints Prêtres français du XVIIe siècle*, édit. Letourneau, 1897. — [2] Louis-Marie Grignon de Montfort (1673-1716) était originaire du diocèse de Rennes; il entra au petit séminaire de Saint-Sulpice en 1693, et fut ordonné prêtre en 1700. Tout en se livrant aux missions dans l'ouest de la France, il s'occupa des écoles de charité. C'est à ce titre que les Frères de Saint-Gabriel (Vendée) se rattachent à lui. — [3] MAILLEFER, p. 129. — [4] Ibid., p. 128.

à la cour de Louis XIV : c'était le comte de Charmel[1]. La grâce de Dieu l'avait saisi au milieu des plaisirs de la cour, et il était allé prendre près de l'abbé de Rancé des leçons de prière et de pénitence[2]. Depuis 1686, il passait une partie de son temps à la Grande-Trappe, et le reste à Paris ou dans son château de Charmel, près de Château-Thierry. Il demeurait si caché, même à Paris, qu'il n'avait pas appris l'arrivée des Frères à Vaugirard. Ce fut à Charmel qu'il commença à les connaître. Trois Frères, à peine sortis du noviciat, avaient été envoyés par M. de la Salle aux écoles de Champagne, et, en passant à Charmel, ils avaient demandé l'hospitalité chez le curé du lieu. Celui-ci, fort surpris de leur modestie et de leur piété, les présenta au châtelain. Le comte les reçut, les interrogea sur les fins et la vie de leur Institut, et demeura charmé de tout ce qu'on lui raconta : il voulut que sa maison devînt l'asile de tous les Frères qui traverseraient le pays. Dès lors, il conçut le plus vif désir de connaître le fondateur, et, de retour à Paris, il se rendit à l'humble maison des Frères. Une amitié toute surnaturelle unit les deux serviteurs de Dieu, et, dans plusieurs circonstances, le comte de Charmel donna des preuves sensibles de son estime et de son affection pour M. de la Salle : lorsque la chapelle du noviciat s'ouvrit, en 1697, il l'enrichit d'un devant d'autel et d'une chasuble de grand prix[3].

[1] Saint-Simon parle de lui à plusieurs reprises. Avant sa conversion : « C'était un gentilhomme tout simple de Champagne, qui s'était introduit à la cour par le jeu, qui y gagna beaucoup et longtemps, sans jamais avoir été soupçonné le plus légèrement du monde. Il prêtait volontiers, mais avec choix, et il se fit beaucoup d'amis considérables. » (*Mémoires*, édition Hachette, 1886, t. V, p. 381.) Après sa conversion : « Il faut maintenant expliquer ce qu'il fut dans sa retraite. Ce fut un homme à cilice, à pointes de fer, à toutes sortes d'instruments de continuelle pénitence; jeûneur extrême, et sobre d'ailleurs à l'excès, quoique naturellement grand mangeur, et d'une dureté générale sur lui-même impitoyable. » (*Mémoires*, t. XIII, p. 263.) — [2] L'abbé de Rancé (1626-1700) était retiré à la Trappe depuis 1662. Cf. Chateaubriand, *Vie de Rancé*. — [3] Blain, t. I, p. 329.

L'affabilité de Jean-Baptiste, si accueillante pour les gens vertueux, devenait, près des pécheurs, une sorte de séduction. Sa douceur les gagnait et ouvrait leur cœur; sa patience ne se lassait point de leurs longs discours; l'esprit de Dieu qui parlait en lui s'emparait de leurs âmes; ils échappaient rarement à son action. Plusieurs conversions d'éclat s'opérèrent par ses mains; le souvenir s'en est conservé dans l'Institut, et nous devons à la gloire du serviteur de Dieu de les citer ici [1].

Un jeune homme de grande naissance, ayant de l'esprit et du savoir, mais livré à toutes les passions d'une jeunesse vicieuse, voulait, par ambition, entrer dans les Ordres sacrés. Un tremblement nerveux, fruit de ses honteuses débauches, l'en avait fait écarter. Mais, pour satisfaire ses vues ambitieuses, il avait eu recours à la fourberie : repoussé de l'ordination, il avait surpris par fraude des lettres de prêtrise. A plusieurs reprises, il se mit en mesure de commettre l'horrible sacrilège de monter à l'autel; il se trouva chaque fois empêché, comme miraculeusement, par de violentes crises de nerfs. Comme la foi n'était pas éteinte dans son cœur, des accès de remords tourmentaient son âme, lorsqu'il s'était abandonné à ses débauches et à ses sacrilèges. Après quelques années de criminels plaisirs, après avoir épuisé les coupables joies du monde, l'existence lui pesa, l'inquiétude l'envahit, une noire mélancolie commença l'expiation de ses fautes. Sous le poids de la tristesse et du désespoir, il s'ouvrit à un ami des peines cuisantes dont il souffrait. Le remède à son mal était une bonne confession générale : son ami le lui indiqua. Mais où trouver un confesseur? Il lui fallait un confesseur assez patient pour écouter jusqu'au bout le long récit de ses débordements; afin de s'épargner la honte d'une telle démarche, il voulait un

[1] Nous empruntons ces faits à Blain, t. II, p. 338 et suivantes, et à Maillefer, passim.

confesseur éloigné et inconnu, avec lequel il n'eût aucune autre liaison. Après avoir été conduit à la Trappe, près du célèbre abbé de Rancé, qui n'en put rien tirer, il fut amené à M. de la Salle, qui devait être pour lui l'instrument de la grâce. L'air affable et les manières distinguées du serviteur de Dieu gagnèrent sa confiance : il trouvait le confesseur idéal qu'avait rêvé sa pauvre âme troublée. Il triompha en effet de ses répugnances et se déchargea, aux pieds du Saint, du pesant fardeau qui l'oppressait. En recouvrant la grâce, il ne cessa pas d'être en butte aux tempêtes de la tentation et aux agitations des scrupules. Mais son charitable médecin le garda près de lui, jusqu'à ce qu'il eût opéré sa complète guérison. L'humble pénitent ne survécut pas longtemps à cette heureuse conversion; la mort acheva sa délivrance. Il enseignait les enfants à l'hôpital de Soissons, où M. de la Salle l'avait envoyé, lorsque la main de Dieu lui ouvrit les portes du ciel; il mourut dans les sentiments de la plus chrétienne résignation, bénissant le nom de celui qui l'avait sauvé.

Jean-Baptiste fit un jour, dans la forêt de Villers-Coterets, une rencontre périlleuse. Un homme à figure sinistre, travesti en ecclésiastique, se joignit à lui. Dans le cours de la conversation, il découvrit que c'était un magicien, tenant école de sorcellerie, qui ne reculait devant aucun sacrilège, jusqu'à célébrer la messe sans avoir reçu les Ordres sacrés. En face de cette âme si corrompue et si profondément engagée au démon, il sentit son zèle s'animer, et il parla avec tant d'ardeur et tant de charité, qu'il gagna la confiance de ce misérable et le détermina à sortir de sa mauvaise voie. Comme il était encore retenu en province par les affaires, il adressa son magicien aux Frères de Paris, et lui ordonna, en attendant son retour, de préparer son âme à la grâce du pardon par la prière et la pénitence. Le Frère directeur, averti par lettre du caractère étrange de ce pensionnaire, le tint enfermé sous la clef, par peur de ses maléfices.

Lorsque notre Saint fut rentré à Paris, il acheva l'œuvre commencée sur le chemin; après avoir affermi son pénitent dans la pratique de la piété et de la vertu, il lui procura une position de maître d'école dans un hôpital[1].

Une autre fois, M. de la Salle revenait de visiter ses maisons de Champagne, lorsqu'il rencontra, sur la route de Soissons, un jeune Hollandais de fort bonne mine qui se rendait à Paris pour faire fortune. C'était un calviniste très attaché à son parti. Pris de compassion pour cette âme égarée, notre Saint se crut tenu de travailler à sa conversion. « Il se l'attacha par ses manières douces et insinuantes, le défraya de tout le reste du chemin, et, à son arrivée à Paris, il le logea avec lui dans sa maison du noviciat à Vaugirard[2]. » Le jeune hérétique était touché des procédés du Saint, il admirait l'ordre et le recueillement des novices; mais il ne se rendait pas aux exhortations et aux raisonnements, tant ses préjugés étaient enracinés. Cependant, à force de prières et de jeûnes, M. de la Salle finit par vaincre ses résistances. Ce retour à la foi catholique, d'autant plus sérieux qu'il avait été plus longuement disputé, consola le cœur de M. de la Salle. Après l'avoir fait abjurer entre les mains du curé de Saint-Sulpice, il le garda plusieurs mois encore dans son noviciat, afin de compléter son instruction. Le néophyte devint, à son école, si éclairé dans la foi catholique et si zélé pour la répandre, qu'il voulut retourner dans sa patrie pour la prêcher à sa famille et à ses amis. M. de la Salle, toujours généreux, fit les frais du voyage; il s'en trouva bien payé, lorsqu'il apprit, plus tard, tous les fruits de grâce que son pénitent avait produits parmi les siens[3].

Quelque temps après, on lui amena un jeune homme de condition, âgé de dix-huit ans, que son titre de cadet

[1] Blain, t. II, p. 340. — [2] Maillefer, p. 138. — [3] Blain le dit Écossais, p. 345-346; Maillefer, Hollandais, p. 138.

destinait à l'état ecclésiastique, mais que ses mœurs dissolues en rendaient absolument indigne. Il avait été confié aux Oratoriens du faubourg Saint-Jacques, à Paris; mais, trompant la vigilance de ses gardiens, le jeune prisonnier, poussé par des passions ignobles, sautait par-dessus les murs pour courir au jeu ou aux maisons de débauche. La famille et les Pères désespéraient de cet enfant prodigue, lorsque l'idée leur vint de le confier à M. de la Salle. Au noviciat des Frères, il se sentit tout à coup pénétré de repentir : le silence rigoureux de la maison, la modestie et la piété des novices, la sainteté de leur père, la politesse de ses manières, jointes à l'action d'une parole si surnaturelle, tout agissait sur lui. Vaincu par la grâce, il rougit de ses désordres, il s'en accusa humblement, puis il se mit en devoir de les réparer par une vie pénitente. La vue des fervents novices le porta à une sainte émulation ; il s'appliqua comme eux à une vie pauvre et mortifiée; rien de bas ne le rebutait; l'oraison faisait ses délices. Pour ne plus sortir d'une maison où il avait trouvé la vie de l'âme, il résolut de prendre habit de Frère. Les résistances obstinées de sa famille ne l'arrêtèrent point. Mais ses parents, humiliés de voir sur les épaules de leur fils la robe et la capote des Frères, le firent enlever de force de ce noviciat, pour le placer malgré lui dans une communauté qu'ils estimaient plus digne de leur noblesse. Le pauvre enfant, dont le cœur était resté dans la maison des Frères, mourut au bout de deux ans, du chagrin d'en avoir été violemment arraché[1].

Ces conversions d'éclat lui attirèrent une nombreuse clientèle de pécheurs. Sans doute, il fut trompé parfois, et son zèle échoua devant des cœurs endurcis ou des âmes déloyales[2]. Mais, le plus souvent, ses efforts étaient

[1] Blain, t. II, p. 346-348. Maillefer, p. 157. — [2] Blain en rapporte quelques exemples t. II, p. 349-350.

bénis de Dieu et aboutissaient à des conquêtes. Aussi les curés et les confesseurs lui adressaient-ils les âmes dont ils désespéraient. Ils aimaient à le consulter sur les cas de conscience les plus épineux et s'en rapportaient volontiers à ses décisions[1]. L'un d'eux rend témoignage à l'efficacité des conseils qu'il en avait reçus pour la direction de certaines âmes obsédées du démon[2].

Les religieuses mêmes avaient parfois recours à ses lumières. Mais il ne les traitait point mollement. « Je prie Notre-Seigneur, écrivait-il à une religieuse qu'il avait raffermie dans sa vocation, de vous faire humble, pure et pénitente. Ce sont trois choses dont vous avez un égal besoin; demandez-les-lui tous les jours avec larmes et gémissements; et, sur toutes choses, défiez-vous de vous-même... Si vous cherchez Dieu, et non pas la consolation, vous mettrez aisément votre esprit en paix[3]. »

Plus notre serviteur de Dieu s'humiliait et se cachait, plus Dieu se plaisait à le révéler au monde et à répandre par lui ses grâces. De lui, comme de son maître, une vertu surnaturelle se dégageait qui guérissait les âmes[4].

§ V

MGR DE NOAILLES EST PROMU A L'ARCHEVÊCHÉ DE PARIS. — ÉRECTION D'UNE CHAPELLE AU NOVICIAT; DIFFICULTÉS AVEC LE CURÉ DE VAUGIRARD. — M. DE LA CHÉTARDIE, CURÉ DE SAINT-SULPICE. — ÉCOLE SAINT-PLACIDE. — DÉPART DE VAUGIRARD

1696-1698

Le 6 août 1695, l'archevêché de Paris était devenu vacant par la mort de François de Harlay. Après une vacance de douze jours seulement, Louis XIV en pour-

[1] MAILLEFER, p. 118. — [2] BLAIN cite ce témoignage, t. II, p. 352. — [3] Cette lettre est dans BLAIN, t. II, p. 353. — [4] « Virtus de illo exibat et sanabat omnes. » LUC, VI, 9.

vut Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons-sur-Marne[1]. L'Institut des Frères avait eu les sympathies de François de Harlay, qui l'avait officiellement reconnu dans son diocèse; il trouva dans Louis-Antoine de Noailles un ami et un protecteur dévoué.

Louis-Antoine de Noailles se recommandait à la fois par sa piété, sa science et son désintéressement. Sa piété lui avait attiré l'estime particulière de M. Tronson. Sa science solide, puisée en Sorbonne, lui avait attaché le grand évêque de Meaux et l'avait désigné comme arbitre, dans l'affaire du quiétisme, entre Bossuet et Fénelon[2]. Son désintéressement était si connu, que la cour craignait qu'il ne refusât l'archevêché de Paris, et Mme de Maintenon dut lui écrire pour triompher de sa modestie. Au milieu des querelles du jansénisme, qui divisèrent l'Église de France sous son épiscopat, il demeura peut-être, au fond du cœur, très attaché à la foi romaine; mais, soit faiblesse de caractère, soit désir de la paix, il parut trop hésitant[3].

Son zèle le porta à faire, dès le commencement, la visite de son diocèse. Il recueillit, dans toutes les paroisses, de vives doléances de la part des curés sur le grand nombre des chapelles domestiques. Les moindres bourgeois avaient leurs chapelles particulières. Il en résultait un grand dommage pour la vie paroissiale.

Désertées par les riches, les églises n'étaient fréquentées que par le menu peuple : les offices religieux s'y faisaient sans solennité, l'entretien des édifices sacrés était fort négligé, les classes inférieures de la société étaient privées des exemples de foi des classes élevées. L'archevêque fut si frappé de cet abus, que, dans les

[1] Louis-Antoine de Noailles (1651-1729), docteur de Sorbonne, né près d'Aurillac, mort à Paris, fut successivement évêque de Cahors et de Châlons, puis archevêque de Paris. — [2] Dans les conférences d'Issy. — [3] Il se trouva embarrassé par l'approbation qu'il avait donnée aux *Réflexions morales* de Quesnel.

premiers jours de l'année 1697, il jeta l'interdit sur toutes les chapelles privées.

Cette mesure disciplinaire atteignait l'oratoire où, chaque matin, M. de la Salle célébrait la messe et communiait les Frères. Cet oratoire, situé dans une maison contiguë au noviciat, avait pour sa communauté d'inappréciables avantages. Aussi l'ordonnance archiépiscopale le jeta-t-elle dans une grande perplexité. Aller chaque jour, et plusieurs fois chaque dimanche, à l'église paroissiale, à travers des chemins difficiles et une population railleuse, c'était s'exposer à de graves inconvénients. C'est pourquoi il sollicita de l'archevêque la faveur d'ériger une chapelle dans son noviciat.

Mgr de Noailles le connaissait. A Châlons, il avait appris les héroïques sacrifices et les courageuses entreprises du chanoine de Reims; à Paris, il n'avait pas vécu dans l'intimité de M. Tronson et de Paul Godet des Marais, sans entendre parler des merveilles de sainteté qui s'accomplissaient à Vaugirard. Il garda aussi, dans la suite, pour notre Saint la plus profonde estime; car un jour qu'il faisait à Saint-Denis la visite canonique, il demanda aux Frères des nouvelles de leur supérieur, et il ajouta : « C'est un saint, je demande ses prières[1]. » Au mois de mars 1697, M. de la Salle fut accueilli avec bienveillance, et l'archevêque épuisa pour lui toutes ses bontés. L'approbation de la communauté fut confirmée par écrit, et la permission d'ouvrir une chapelle authentiquement délivrée.

« Louis-Anthoine, par la miséricorde de Dieu et par la grâce du Saint-Siège apostolique, archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud, pair de France, à nostre bien aymé messire Jean-Baptiste de la Salle, prestre du diocèse de Reims, salut et bénediction. Nous vous donnons permission par ces présentes de célébrer, ou de faire célébrer

[1] Blain, t. I, p. 349.

par des prestres approuvés par Nous, le saint sacrifice de la messe, à voix basse, sur un autel portatif, dans la chapelle de vostre maison, située dans l'étendue de la paroisse de Vaugirard, proche Paris, dans laquelle vous vous appliquez avec soin, sous nostre authorité, à instruire et former des maistres de petites écoles, pourvu que ce soit dans un lieu décent et honneste, qui ait été visité par nostre authorité et trouvé propre au culte divin, sans cependant pouvoir y faire la bénédiction du pain et de l'eau, ou y administrer aucun sacrement, si ce n'est ceux de pénitence et d'eucharistie (excepté la communion paschale), ou y célébrer aucun autre office divin, laquelle permission vaudra seulement pour tout le temps que vous occuperez laditte maison avec lesdits maistres d'école[1]. »

Cet acte, daté du 27 mars 1697, déléguait le curé de Vaugirard pour bénir la chapelle[2]. Les Frères, heureux de cette autorisation, se hâtèrent de préparer un modeste oratoire; M. de la Salle y travailla lui-même avec activité. Mais le curé de Vaugirard, oubliant l'amitié qu'il avait pour M. de la Salle et la bienveillance qu'il portait aux Frères, fut choqué d'une permission qui le blessait dans ses droits curiaux, et se plaignit amèrement à l'humble supérieur de l'avoir sollicitée. Il ne manquait pas de raisons pour le faire renoncer au privilège obtenu : il lui représenta le scandale qu'une telle exception produirait dans la paroisse; les fidèles se trouveraient privés de l'édification que ses fervents novices pourraient donner; un homme aussi attaché que lui aux règles de l'Église ne devait pas priver les Frères des grâces spéciales attachées à la messe de paroisse, etc. etc... Avant l'ordonnance archiépiscopale, le curé de Vaugirard ne s'était jamais

[1] De cette pièce inédite nous donnons une traduction ancienne, trouvée aux Archives des Frères. — [2] Le curé de Vaugirard ne bénit point la chapelle, sans doute à cause de son mécontentement; Blain et Maillefer disent que ce fut un grand vicaire.

plaint de l'absence des Frères; mais, depuis la suppression des chapelles privées, il ne voulait pas que la moindre exception donnât prétexte de faire renaître les abus du passé.

M. de la Salle écouta avec respect les raisons du pasteur, et il en reconnut toute la portée. Il protesta de la soumission de la communauté à son égard. Mais, en même temps, il le pria de considérer sans prévention les motifs qui l'avaient fait agir[1].

« Si la règle d'assister à la paroisse peut recevoir des exceptions, dit-il, accordez-la à une troupe de jeunes gens qui ne peuvent sans danger sortir de leur maison. Vous sçavez que le noviciat de cette maison est composé de jeunes gens nouvellement sortis du monde; ils n'en ont pas encore perdu les impressions, et il serait dangereux pour eux de les exposer trop tôt à y rentrer. Les grandes assemblées qui se tiennent dans votre paroisse, à cause de la proximité de Paris, où il se rencontre de jeunes libertins, qui se lâchent sans discrétion à dire de mauvaises plaisanteries et à railler nos Frères, sont capables de les dégoûter de leur vocation. Voilà les raisons qui m'ont déterminé à solliciter la permission d'ériger cette chapelle domestique. Respectez le privilège que notre commun archevêque m'accorde d'établir une communauté et d'ériger une chapelle; car ce privilège semble emporter avec soi l'exemption des devoirs de la paroisse. En effet, pouvez-vous exiger de ceux qui ont des règles, des exercices et un train de vie tout autre que celui des séculiers, qui, en un mot, forment une espèce de paroisse régulière, de se trouver dans la vôtre, où il n'y a rien à gagner pour le bien de leurs âmes? »

Pour faire goûter plus sûrement ses raisons et pour marquer plus publiquement sa dépendance, M. de la Salle promit d'assister de temps en temps aux offices de

[1] Le texte qui suit est une combinaison de Blain et de Maillefer.

la paroisse, et d'y aller dire la messe, avec les Frères, tous les premiers jeudis du mois. Cette promesse, à laquelle le Saint demeura très fidèle, apaisa momentanément le curé de Vaugirard. Mais, dans la suite, chaque fois qu'il rencontra les Frères et leur supérieur, il ne manqua point de renouveler ses plaintes et ses reproches. Le jour de la fête du saint Sacrement, lorsqu'il s'aperçut de l'absence des Frères, il courut au noviciat et troubla, par une scène violente, le silence de ce lieu recueilli. M. de la Salle, qui ne se déterminait jamais que pour de bonnes raisons, laissa passer l'orage, écouta tout avec patience, mais ne céda point.

Ces difficultés entre les paroisses et les communautés religieuses ont existé dans tous les siècles. Elles étaient bien autrement graves, lorsque les communautés, non contentes de rester chez elles, attiraient dans leurs chapelles les fidèles du voisinage et dépeuplaient ainsi les églises paroissiales. Du moins, chez M. de la Salle, la chapelle, étant fermée au peuple, ne devenait pas un danger pour la paroisse. Plus tard, à Rouen, de semblables contestations s'élèveront encore, et les démêlés avec le curé de Saint-Sever jetteront une note triste sur les derniers jours de notre saint. A Vaugirard, la lutte ne fut pas de longue durée, parce que M. de la Salle dut bientôt rentrer à Paris avec son noviciat.

Le nouveau curé de Saint-Sulpice l'y appelait.

M. Baudrand ne gouvernait plus alors cette paroisse. Une attaque de paralysie l'ayant mis hors d'état d'exercer son ministère[1], il avait résigné sa cure en faveur de M. de la Chétardye[2]. Celui-ci vivait, depuis plus de

[1] M. Baudrand mourut le 10 octobre 1669, trois ans après avoir donné sa démission. — — [2] M. Trotti de la Chétardye, né à Exideuil, dans le Limousin, le 23 novembre 1636, entra à Saint-Sulpice le 24 décembre 1657. Affilié à la Compagnie en 1663, il enseigna d'abord au Puy, puis dirigea le séminaire de Bourges. Il devint curé de Saint-Sulpice le 13 février 1696, céda sa cure à M. Languet de Gergy le 21 juin 1714, et mourut le 29 juin 1714.

trente ans, éloigné de Paris; mais il avait été désigné par ses talents et par son zèle pour l'importante succession de M. Baudrand. Après avoir professé la théologie au Puy-en-Velay, il avait dirigé, avec une sagesse remarquée, le séminaire de Bourges. A Paris, il devint l'objet de la plus haute considération. Louis XIV le prit en une telle estime, qu'il voulut lui confier, en 1702, l'évêché de Poitiers. Édifié par le refus de l'humble curé, le roi le choisit pour son confesseur en 1709. M. de la Chétardye se récusa encore une fois, et c'est ainsi que le Père Letellier succéda au Père Lachaise près de la personne du souverain [1]. D'une charité aussi généreuse qu'habile à se créer des ressources, M. de la Chétardye nourrit jusqu'à quinze mille pauvres durant les malheurs de 1709. Le bruit de ses vertus se répandit, avec ses ouvrages, jusqu'à Rome, et deux brefs du pape Clément XI donnèrent à ses derniers jours l'auréole d'une glorieuse récompense [2].

M. de la Salle ne connaissait point le nouveau curé de Saint-Sulpice. Trouverait-il en lui un protecteur aussi zélé qu'en MM. de la Barmondière et Baudrand? Il avait d'autant plus lieu de s'en inquiéter, que presque tout son Institut était comme dans la main du curé de cette paroisse.

Son anxiété ne fut pas de longue durée. A peine installé dans sa cure, le 13 février 1696, M. de la Chétardye tourna ses regards vers l'œuvre des écoles chrétiennes et charitables et prodigua ses sympathies aux Frères ainsi qu'à leur pieux fondateur. Ce fut à tel point, qu'il « parut envier à M. de la Salle lui-même l'honneur d'avoir donné à l'Église un Institut si nécessaire; en effet,

[1] Nous empruntons ces détails à l'histoire manuscrite des *Curés de Saint-Sulpice*, par M. Gosselin (*Archives de Saint-Sulpice*). Cf. *les Saints Prêtres au XVII[e] siècle*, par Grandet, édition Letourneau. — [2] Gosselin, *Curés de Saint-Sulpice*, p. 170 (*Archives de Saint-Sulpice*).

il s'en déclara le père, le défenseur et le promoteur[1] ». « Pendant toute sa vie, il montra un cœur de père pour les disciples de M. de la Salle[2]. »

Il commença par visiter les écoles; « il les trouva remplies de pauvres enfants, et reconnut que les Frères qui les enseignaient étaient encore plus pauvres que leurs écoliers[3]. » Il résolut sur-le-champ « de pourvoir à leurs nécessités les plus urgentes. Il prit, dès ce jour, les écoles et les Frères sous sa protection, et veilla à ce qu'ils ne manquassent de rien, de sorte qu'on eût dit qu'il n'avait pas d'autre occupation[4] ».

Non content de veiller aux intérêts temporels des Frères, M. de la Chétardye s'empressa de créer de nouvelles écoles. Le quartier des Incurables était trop éloigné des écoles déjà fondées à la rue du Bac et à la rue Princesse. Une école y fut ouverte, rue Saint-Placide, et, dès le mois de décembre 1697, quatre classes suffisaient à peine à recevoir les enfants des pauvres[5].

Des relations étroites s'établirent bientôt entre le curé de Saint-Sulpice et le fondateur des Frères. M. de la Chétardye conçut la plus haute estime pour la vertu et les talents de M. de la Salle et résolut de l'attacher plus particulièrement à sa personne. Il en trouva l'occasion dans une visite qu'il fit au noviciat de Vaugirard[6].

Cette maison lui parut si délabrée et si étroite, qu'il

[1] Blain, p. 355-356. — [2] Simon de Doncourt, *Remarques historiques*, I, p. 57. Nous ferons observer ici que les documents sulpiciens s'accordent avec les biographes de notre saint pour affirmer que M. de la Chétardye fut, toute sa vie, un protecteur zélé pour les Frères. Blain, p. 355-363, se complaît à le répéter. Maillefer, p. 143-144, ne parle pas autrement. Aussi croyons-nous que Blain, dans la suite de son histoire, a manqué de modération, lorsque, copiant des Mémoires exagérés, il représente M. de la Chétardye comme *le persécuteur* de M. de la Salle et des Frères. — [3] Maillefer, p. 143. — [4] Ibid., p. 143-144. — [5] *Remarques historiques*, t. III, p. 158. L'état des Écoles relevé en 1697 montre que les biographes ont eu tort de rejeter à 1698 la fondation de l'école Saint-Placide. Les Incurables sont aujourd'hui l'hôpital Laënnec, rue de Sèvres. — [6] Nous suivons ici le récit de Maillefer, p. 144. — [7] Maillefer, p. 144.

engagea M. de la Salle à transférer son noviciat à Paris. M. de la Salle goûtait ce projet, car il y avait pensé lui-même. Mais, fidèle à consulter en tout la volonté de Dieu, il prit le temps de prier avant de se résoudre. Il lui parut, devant Dieu, que ce changement serait très avantageux : la maison de Vaugirard était froide et mal fermée, il ne convenait pas d'y exposer plus longtemps la santé des jeunes novices; depuis que le Ciel donnait à l'Institut la bénédiction du nombre, elle était devenue insuffisante; enfin, s'il vivait à Paris, à proximité de ses nombreuses écoles, M. de la Salle aurait plus de facilité pour diriger les Frères.

Ces raisons le décidèrent à se rendre aux sollicitations de M. de la Chétardye. Une maison spacieuse et bien aérée, située près du couvent des Carmes, sur le chemin de Vaugirard[1], fut louée pour seize cents livres, et le noviciat y fut transféré le 18 avril 1698.

[1] Cette maison était située au coin de la rue de Vaugirard et de la rue Notre-Dame-des-Champs; elle affleurait aux nos 59, 61, 63 de la rue actuelle de Vaugirard.

CHAPITRE VI

DÉVELOPPEMENT DES ŒUVRES DE L'INSTITUT

1698-1702

---

§ I

ORGANISATION DE NOTRE-DAME DES DIX-VERTUS. — CHAPELLE DÉDIÉE A SAINT CASSIEN. — JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE SE DÉCHARGE EN PARTIE DE LA SUPÉRIORITÉ. — ACHAT DE LA MAISON DE REIMS

1698-1700

L'année 1698 ouvrit pour l'Institut une ère de prospérité. L'heureux développement auquel nous allons assister fut, pour le saint fondateur, la juste récompense des peines et des travaux endurés à Vaugirard. Durant les sept années passées dans cette austère solitude, M. de la Salle avait semé dans les larmes : le temps était venu pour lui de moissonner dans la joie. Tant de prières et de si rudes mortifications devaient porter leur fruit. Des religieux si vigoureusement trempés dans la retraite étaient prêts pour de fortes entreprises.

Mais la famille religieuse de Jean-Baptiste s'était agrandie; elle comptait, en 1698, plus de soixante membres. Pour réunir tous ses fils à la fois au temps des

vacances, ce père prévoyant avait cherché une maison plus vaste. Il en avait trouvé une près du couvent des Carmes. C'était un enclos profond, entouré de murs, avec des cours spacieuses et de grands jardins. Il ouvrait sur la route de Vaugirard et se trouvait complètement isolé entre le jardin du Luxembourg et la campagne [1]. Aux portes de Paris, le fondateur des Frères trouvait le double avantage de l'air pur des champs et du voisinage de ses écoles. D'ailleurs les bâtiments, larges et bien aérés, dépassaient ses besoins actuels et lui permettraient bientôt de développer ses œuvres.

Cette grande maison avait été habitée autrefois par des Religieuses Annonciades de Saint-Nicolas de Lorraine [2], et les enfants de France y avaient été élevés [3]; on l'appelait Notre-Dame des Dix-Vertus. Elle était abandonnée depuis de longues années; car des bruits étranges qui circulaient parmi le peuple, et qui la disaient hantée, en éloignaient les locataires. Aussi le propriétaire de l'immeuble se montra-t-il peu exigeant; il ne demanda que seize cents livres pour le loyer de cet immense enclos.

Quelque faible que fût ce prix, il dépassait notablement les ressources de l'Institut. Jean-Baptiste, qui ne vivait que de charité, craignit de tenter Dieu en s'engageant dans une telle dépense [4]. Il fallut que le curé de Saint-Sulpice lui promît son assistance pour triompher de ses hésitations. M. de la Chétardye, en effet, augmenta de cinquante livres la pension annuelle de chaque Frère des écoles [5], et intéressa aux œuvres de l'Institut certaines personnes de sa paroisse. Le nom de Mme des Voisins, veuve-douairière d'un ex-chancelier d'État [6], de-

[1] La rue Notre-Dame-des-Champs marquait le commencement de la campagne. — [2] Maillefer, p. 145. — [3] Blain, p. 360. — [4] Ibid., p. 360. — [5] Blain, p. 360. Comme il y avait alors environ douze Frères d'école (cinq rue Princesse, trois rue du Bac, quatre rue Saint-Placide), la pension totale croissait d'environ 600 livres. — [6] Maillefer, p. 145.

meure inscrit parmi les insignes bienfaiteurs de la Communauté. Cette noble dame assura aux Frères une somme annuelle de quatre cents livres[1].

Le premier don de Mme des Voisins servit à transporter les meubles de Vaugirard à Notre-Dame des Dix-Vertus. Mais quel ne fut pas l'étonnement de M. de la Chétardye, à la vue d'un mobilier si pauvre et si insuffisant ! Dans l'étroite maison de Vaugirard, ce mobilier ne lui avait paru que misérable; dans les vastes appartements de la Grand'Maison, il put constater que les Frères manquaient du strict nécessaire[2]. Il en fit part à Mme des Voisins, qui s'empressa de donner sept mille livres pour secourir une telle indigence. Ce don généreux n'amena point le luxe dans la communauté; il suffit à peine aux premières exigences d'un aménagement[3].

D'ailleurs, M. de la Salle veillait avec anxiété sur ses fervents religieux, pour que les commodités de leur nouvelle demeure ne devinssent point une occasion de relâchement. « Si l'habitation des novices devint plus commode, nous dit un biographe[4], leur vie n'en devint pas plus douce. M. de la Salle, en les transplantant dans un lieu plus vaste, n'avait prétendu que de les loger tous, et non pas de mettre leur corps plus au large. » En effet, rien ne fut changé au règlement de Vaugirard. A Notre-Dame des Dix-Vertus on observa le même silence, on se livra aux mêmes exercices de piété et de pénitence, et la table ne fut pas moins frugale. Ce régime austère maintint la ferveur dans l'Institut et mérita le succès de ses œuvres[5].

Dès son entrée à la Grand'Maison, M. de la Salle s'occupa de la chapelle. L'ancienne chapelle des Annonciades était fort petite ; il l'agrandit en y faisant construire un chœur. Sitôt qu'elle fut achevée, il voulut

[1] Blain, p. 360. — [2] Ibid., p. 360. Maillefer, p. 145. — [3] Blain, p. 360. — [4] Ibid., p. 360. — [5] Ibid., p. 361.

qu'elle fût bénite, ainsi que toute la maison, par son protecteur et son ami Paul Godet des Marais, évêque de Chartres[1]. La cérémonie eut lieu le 16 juin 1698. Il choisit pour patron de sa chapelle saint Cassien, martyr. Saint Cassien, on le sait, avait été maître d'école, au temps des persécutions, dans la ville d'Imola, en Italie. Après avoir confessé sa foi et refusé l'encens aux fausses divinités, il avait été livré, par un juge sans cœur, à la fureur de ses propres élèves. Ses écoliers ingrats, plus irrités de l'exacte discipline où il les avait tenus que touchés du dévouement dont ils avaient tiré profit, le firent mourir à coups de stylet[2]. Ce choix avait un sens évident : la vie d'un maître d'école est un long martyre, dont les écoliers sont tous les jours les inconscients bourreaux.

Autour de la chapelle, vrai centre de la vie religieuse, se groupèrent immédiatement toutes les œuvres de Vaugirard. C'est là qu'étaient reçus les postulants et qu'ils faisaient leur retraite d'épreuve; là que les jeunes novices prenaient l'habit et s'exerçaient à toutes les vertus chrétiennes; là que les futurs maîtres, dans des conférences pédagogiques d'où sortit la *Conduite des écoles*, recevaient les leçons pratiques qui les préparaient à bien tenir leurs classes; là que les Frères, épuisés de fatigue, venaient réparer, près de leur vénéré père, leurs corps et leurs âmes; là que, durant les vacances, les Frères des écoles se pressaient pour refaire leur vie chrétienne dans les exercices salutaires de la retraite; là que M. de la Salle ouvrait ses bras et son cœur soit aux ecclésiastiques qui venaient prendre ses conseils, soit aux âmes intraitables que ni la violence ni la douceur n'avaient pu assagir. Il avait un don si merveilleux pour amollir les cœurs

[1] La permission fut donnée à l'évêque de Chartres par M. de Noailles, archevêque de Paris. La copie authentique en est conservée au Procès apostolique de Paris, p. 119. — [2] Cf. Maillefer, p. 146, d'après Prudence.

endurcis et dompter les volontés rebelles, que les parents lui confiaient leurs enfants indociles[1]. Quant à lui, sa règle fondamentale étant de suivre les indications providentielles, il les accueillait avec bonté, sans s'inquiéter de voir ainsi une maison de correction s'annexer à son noviciat. Au reste, nous verrons plus tard qu'à Rouen il accepta volontiers l'offre qui lui fut faite, au nom du roi, de diriger une maison de force[2].

Ces œuvres multiples, et celles qui suivirent bientôt, l'amenèrent à se décharger en partie de la supériorité. Jusqu'alors il avait été comme le supérieur immédiat de chaque portion de son Institut : supérieur général, visiteur, maître des novices, économe, procureur, il avait eu dans ses mains tous les ressorts de l'administration. L'augmentation de son personnel lui permit de diviser le travail; il y eut un maître des novices, un directeur de la communauté des Frères, un économe, un infirmier, un directeur d'études. Dans les débuts, il dut employer souvent des Frères encore jeunes, animés des plus droites intentions, mais dépourvus de l'expérience que suppose l'art de bien gouverner. Certains directeurs, par un zèle mal entendu, compromirent l'œuvre qui leur était confiée, et exposèrent l'Institut tout entier aux plus graves périls. Nous verrons, au chapitre suivant, quelles tempêtes furent soulevées contre le saint fondateur, à l'occasion des imprudentes sévérités du maître des novices et du directeur de la rue Princesse[3].

Le premier maître des novices fut le frère Jean-Henry. Chargé très jeune de la communauté de Reims, il en avait compromis l'existence. Mais le maniement de l'autorité l'avait rendu plus prudent, et c'était lui qui, depuis 1692, avait dirigé le noviciat de Vaugirard sous le regard vigilant de M. de la Salle. A la Grand'Maison, le fon-

[1] Blain le dit expressément, t. I, p. 369. — [2] Voir plus loin l'histoire des œuvres de saint Yon, ch. vii. — [3] Cf. Blain, t. I, p. 356.

dateur lui témoigna la même confiance et lui mit dans les mains la portion la plus chère de son Institut. Le 1er juillet 1699, le frère Jean-Henry mourait, laissant à tous les Frères le souvenir d'une vie exemplaire. M. de la Salle, en faisant part aux absents de la mort de ce digne religieux, leur écrivit ces simples mots : « Priez pour le frère Henry, qui est mort avec des sentiments tout extraordinaires de piété, le 1er juillet 1699[1]. » Ces sentiments, le pieux malade les avait exprimés dans un entretien fort touchant qu'il fit à ses Frères rassemblés autour de son lit de mort.

Ce fut peu de temps après la mort du frère Jean-Henry que le noviciat passa aux mains du frère Michel, ce maître impitoyable, dont la dureté mettra plus tard l'Institut à deux doigts de sa perte[2].

Vers la même époque, la charge de procureur-économe fut confiée au frère Thomas, qui joignait à la piété une grande aptitude pour les affaires temporelles. Le frère Jean-Chrysostome eut le soin des malades; il les assistait avec un zèle si entendu, qu'en 1705 M. de la Salle l'envoya à Chartres, au temps d'une épidémie qui décimait les Frères; il y mourut victime de son dévouement. Enfin, le frère Jean, l'un des plus anciens de l'Institut, reçut la mission de former les jeunes maîtres par des conseils pédagogiques, et de surveiller leurs débuts par l'inspection des classes. M. de la Salle avait trop de bon sens pour ne pas saisir de bonne heure la nécessité d'une préparation pour les maîtres d'école. Autant il s'appliquait à former de bons religieux par la piété et la vertu, autant

[1] Blain, t. II, *Supplément*, p. 76. — [2] Nous ne mentionnerons pas ici le frère Dominique, dont Blain, t. II, p. 76, au *Supplément*, donne une biographie si édifiante. Car le biographe nous paraît se contredire, lorsqu'il affirme, p. 76, que frère Dominique entra au noviciat en 1701, et que cependant il fut maître des novices après la mort de frère Jean-Henry, en 1699 (p. 78). Nous savons qu'il eut plus tard, à Saint-Yon, la direction des novices : nous ne pouvons dire à quelle époque il l'eut à Paris.

il avait à cœur de dresser l'instituteur à son métier par de bonnes connaissances techniques et par des exercices d'application [1].

En associant ainsi des Frères de mérite à la direction de son Institut, le prudent supérieur se ménageait plus de loisirs pour veiller sur toutes ses fondations. Il les visitait en effet régulièrement, tant pour encourager les Frères au travail, que pour s'assurer de leur fidélité aux règles.

Ce fut dans l'une de ces visites, à Reims, qu'il fit l'acquisition de l'immeuble de la rue Neuve. Le lecteur se souvient qu'il y avait établi sa communauté, le 24 juin 1682. Depuis lors, il l'avait toujours gardé en location. Mais le loyer et l'entretien des Frères lui donnaient beaucoup de soucis; chaque année, il attendait que la Providence lui procurât les fonds nécessaires pour faire face à de grandes dépenses. Quoique la Providence ne lui eût point fait défaut et lui eût toujours suscité de généreux bienfaiteurs, surtout en la personne de son frère, le chanoine Louis de la Salle, il résolut, en 1700, de mettre fin à une situation si précaire. Par ses soins, une sorte de société civile se forma, en vue de pourvoir au logement et à l'entretien des Frères : elle comprenait Jean-Baptiste de la Salle, son frère Louis de la Salle, Claude Pépin, chanoine de Notre-Dame, et Pierre de Val, prêtre. Sa première opération fut l'achat de tout l'immeuble occupé par les Frères depuis 1682 et de la maison dite de la cour du Leu, sur la rue de Contray [2].

Cet immeuble, vrai berceau de l'Institut des Frères, demeura la propriété des Frères jusqu'en 1791. Le 24 juin 1880, il leur a été heureusement rendu par le comité des écoles libres de Reims.

[1] Cf. Lucard, *Annales*, t. I, p. 127-128. — [2] L'acte d'achat des deux premières maisons est daté du 11 août 1700; pour la maison de la cour du Leu, l'acte est daté du 16 juin 1701. Voir la copie des minutes aux archives de la maison mère des Frères.

§ II

MULTIPLICATION ET BONNE ORGANISATION DES ÉCOLES SULPICIENNES. — VISITES DU CURÉ DE SAINT-SULPICE. — NOUVELLE ATTAQUE DES MAITRES D'ÉCOLE. — M. DE LA SALLE GAGNE SON PROCÈS 1698-1699

Malgré les soucis que lui donnait le gouvernement de son Institut, Jean-Baptiste ne perdait pas un instant de vue son œuvre capitale, les écoles de charité.

A peine eut-il organisé sa nouvelle maison, qu'il y ouvrit une classe pour les enfants pauvres[1]. Ce n'est pas que le quartier de la Grand'Maison, assez désert à cette époque, en exigeât la fondation. Mais M. de la Salle avait compris qu'à côté de son noviciat, vraie école normale d'instituteurs, il était bon d'avoir une classe qui servît aux jeunes maîtres d'école d'application.

L'année suivante, en 1699, M. de la Chétardye résolut d'ouvrir une nouvelle école près de la porte Saint-Michel, rue des Fossés-de-Monsieur-le-Prince. Jean-Baptiste, qui ne manquait pas alors de sujets, s'y prêta volontiers. Cette école devint, comme les autres, tellement nombreuse, qu'on fut obligé d'y préposer quatre Frères. Cependant elle ne subsista que peu d'années, parce que les personnes qui s'étaient d'abord chargées de pourvoir aux dépenses pour l'entretenir vinrent à manquer[2].

En même temps, les écoles déjà fondées ne faisaient que s'accroître; rue Saint-Placide, il fallut ajouter un cinquième Frère en 1698, c'est-à-dire dès l'année qui suivit sa création. Une statistique des œuvres charitables

[1] Elle était ouverte avant le 1er décembre 1698. SIMON DE DONCOURT, t. III, p. 167. — [2] SIMON DE DONCOURT, *Remarques historiques*, t. I, p. 58.

de Saint-Sulpice, datée du 1er décembre 1698, nous apprend que les Frères instruisaient un millier de garçons pauvres dans quatorze classes : une à la rue de Vaugirard, cinq à la rue Princesse, cinq à la rue Saint-Placide, trois à la rue du Bac, près du Pont-Royal[1].

La gratuité, sans doute, attirait les enfants pauvres dans ces écoles. Mais la parfaite tenue des classes était le plus sérieux motif qui portait les familles à diriger leurs enfants de ce côté. Le supérieur des Frères avait tout prévu et tout réglé jusque dans les plus menus détails ; chaque Frère possédait, manuscrites, les notes de pédagogie qu'il avait prises au noviciat et se faisait un scrupule de les appliquer fidèlement. A l'aide des documents contemporains, il nous est aisé de faire revivre ces anciennes écoles et de montrer qu'elles n'avaient rien à envier à nos institutions modernes[2].

Le programme d'études comprenait le catéchisme ou doctrine chrétienne, la préparation aux sacrements, la lecture, l'écriture, le calcul, le dessin ou les principes d'architecture et de sculpture[3]. On occupait aussi les enfants à quelque travail convenable, selon leur sexe et leur aptitude, comme le tricot, la dentelle, la couture, la tapisserie, etc., pour les mettre en état de gagner leur vie et de se rendre utiles à la société[4].

Au bienfait de l'instruction on ajoutait, dans plusieurs écoles, des aumônes considérables. On distribuait tous les jours aux enfants du potage à dîner, et aux plus nécessiteux du pain pour leur souper, sans compter les aumônes faites en cas de pressants besoins, surtout en cas de maladie[5].

Chacune des écoles était visitée, tous les huit ou dix jours, par des ecclésiastiques ou par des dames de charité, que M. de la Chétardye avait chargés de cette fonc-

[1] Simon de Doncourt, *Remarques historiques*, t. III, p. 167. — [2] Ibid., t. III, p. 158 à 169. — [3] Ibid., p. 168. — [4] Gosselin, *Curés de Saint-Sulpice*, ms., p. 124. — [5] Gosselin, ibid. Simon de Doncourt, p. 168.

tion et qui lui rendaient compte du résultat de leurs visites. Pour mettre à profit leurs observations, il réunissait tous les mois les maîtres et les maîtresses d'école, en présence des personnes qu'il avait chargées de la visite, et il concertait avec eux les moyens de procurer l'observation des règlements et de lever les obstacles au bien qu'on se proposait d'opérer[1].

Tous les dimanches et fêtes, plus de quarante ecclésiastiques se répandaient dans les diverses écoles pour y faire le catéchisme[2].

Loin d'exiger des enfants aucune rétribution, on donnait même les fournitures de classe, livres, plumes, papier, encre, etc., aux plus indigents, c'est-à-dire presque à tous[3].

Déjà M. de la Barmondière avait établi, de concert avec M. de la Salle, que les enfants seraient conduits tous les jours à la messe. Pour mettre ses écoles sous la protection spéciale de la très sainte Vierge, M. de la Chétardye voulut qu'on les amenât, le premier samedi de chaque mois, à la messe solennelle et à la procession fondées par M. Olier en l'honneur de la Mère de Dieu. « Ce fut un spectacle bien consolant, dit Simon de Doncourt, de voir tant de jeunes gens, autrefois indisciplinables, marcher dans les rues modestement, deux à deux et en silence. Ils assistaient ensuite à la paroisse, avec le plus grand recueillement, à une messe solennelle de la très sainte Vierge, précédée d'une procession à la chapelle, à laquelle ils assistaient un cierge à la main. On leur y distribuait à chacun un pain bénit, qui était fourni par Mme des Voisins[4]. »

Des écoles si bien réglées et si chrétiennement conduites étaient, pour la paroisse Saint-Sulpice, autant de

[1] GOSSELIN, p. 124. — [2] SIMON DE DONCOURT, t. III, p. 168. — [3] Ibid., p. 160 et 168. — [4] Ibid., t. I, p. 58, et t. III, p. 160. Cf. BLAIN, t. I, p. 363.

pépinières d'âmes religieuses. Dans les masses populaires du faubourg, les générations nouvelles, mieux élevées que les précédentes, faisaient monter le niveau moral de la paroisse. Aussi M. de la Chétardye s'intéressait-il à ses écoles comme à son œuvre de prédilection. Il les visitait tous les mois, en compagnie de Mme des Voisins, leur digne bienfaitrice. Il arrivait les mains pleines de récompenses, « qu'il donnait avec discernement, pour donner aux enfants de l'émulation et leur inspirer du respect pour les Frères préposés à leur instruction[1]. »

Un jour que M. de la Chétardye devait visiter l'école de la rue Saint-Placide, M. de la Salle s'y rendit pour le recevoir. A la vue des nombreux écoliers, — ils étaient plus de quatre cents, — qui remplissaient les classes, le curé de Saint-Sulpice ne put contenir sa joie, et, s'adressant au saint fondateur : « Ah! monsieur, s'écria-t-il, quelle œuvre! Où serait maintenant cette foule d'enfants, si elle n'était pas ici réunie? On les verrait courir les rues, se battre et faire à leurs dépens le funeste apprentissage du mal et du péché. » Il interrogea ensuite les enfants sur les mystères de la religion, et il fut si charmé de leurs réponses, si édifié de leur modestie et du bon ordre qui régnait parmi eux, qu'il embrassa les Frères pour leur en témoigner toute sa satisfaction. Mme des Voisins ne fut pas moins touchée des heureux résultats de ces écoles charitables, et plus d'une fois, dans la suite, ses sympathies pour les Frères s'exprimèrent par d'abondantes libéralités[2].

Le merveilleux succès de l'école Saint-Placide excita de nouveau la jalousie des maîtres d'écoles. Depuis 1690, ils n'avaient point inquiété les Frères. Vers le milieu de 1699, alarmés du progrès des écoles charitables, ils résolurent de se faire justice à eux-mêmes[3]. Pénétrant par

[1] MAILLEFER, p. 144. — [2] BLAIN, t. I, p. 363, 364. — [3] Cf. MAILLEFER, p. 148, et BLAIN t. I, p. 362.

la violence dans l'école de la rue Saint-Placide, ils saisirent et jetèrent à la rue tous les meubles des classes et tous les objets à l'usage des maîtres et des écoliers. Jean-Baptiste survint pendant cette scène de vandalisme, et, contenant sa trop juste indignation, il dit avec calme à ses rivaux furieux : « Tenez, prenez-moi aussi. » Les maîtres, affectant à son égard un faux air de cordialité, lui répondirent : « Ce n'est point à vous, mais aux Frères que nous en voulons[1]. » Ils oubliaient qu'on ne pouvait frapper les Frères sans atteindre leur chef.

Ainsi dévastée, l'école de la rue Saint-Placide resta fermée durant trois mois. Les Frères, cités en justice, furent accusés de prendre une rétribution scolaire sur les enfants de familles aisées. Ce grief, s'il eût été prouvé, eût en effet amené la condamnation des Frères; car, en vertu de la transaction du 18 mai 1699[2], qui réglait définitivement la situation des écoles de charité, elles devaient être absolument gratuites.

Blessé dans ses droits de curé, M. de la Chétardye prit l'affaire en main et la poussa avec vigueur. Il fit un devoir à M. de la Salle de plaider lui-même devant les magistrats la cause des enfants pauvres[3]. De son côté, il profita des entrées qu'il avait près de Mme de Maintenon, pour placer sous sa haute protection les intérêts de ses écoles gratuites. Mme de Maintenon connaissait les Frères; elle avait pour directeur Godet des Marais, l'ami dévoué du fondateur. Cédant volontiers aux instances de M. de la Chétardye, elle écrivit, le 3 juillet 1699, au président de Harlay le billet suivant :

« Comme vous estes le protecteur des bonnes œuvres, monsieur, aussy bien que le chef du parlement, je ne crains pas de vous faire aujourd'hui une recommandation en faveur des escolles charitables de Saint-Sulpice. Il n'y en eut jamais de plus utiles ni de plus désintéressées.

[1] Blain, p. 362. — [2] *Archives nationales*, L. 716. — [3] Blain, p. 362.

Cependant les maistres maistresses d'escolle les troublent quelquefois, et, quoique jusques icy ils aient perdu tous les procès qu'ils ont intentés, ils y reviennent souvent. Je vous conjure, monsieur, de procurer le repos de M. le curé de Saint-Sulpice, qui n'en désire que pour servir Dieu[1]. »

Le jour de la plaidoirie venu, M. de la Salle se présenta courageusement devant ses juges. Il sortait de maladie; la Providence, semblait-il, lui avait brusquement rendu la santé, pour qu'il fût lui-même l'avocat de ses écoles. Son argumentation fut très simple, mais très serrée. Ses ennemis l'accusaient de recevoir des rétributions scolaires; il les mit au défi d'en faire la preuve, et s'engagea à souscrire lui-même à la sentence qui fermerait toutes les écoles de Frères, si ses rivaux démontraient qu'elles n'étaient pas entièrement gratuites. Incapables de relever ce fier défi de la charité, les maîtres accusateurs se retirèrent couverts de honte, et le magistrat les condamna[2].

Pendant les années qui suivirent, les maîtres des petites écoles de Paris n'inquiétèrent point les Frères. D'ailleurs la transaction passée, cette même année, avec le chantre de Notre-Dame, consacrait l'autorité des curés de Paris sur leurs écoles charitables.

Plus tard, en 1704, ils reviendront à la charge, lorsque M. de la Salle rencontrera dans les maîtres écrivains de nouveaux ennemis, plus puissants et plus déterminés à le perdre. Il traversera alors une période douloureuse où il verra tous ses adversaires triompher.

[1] *Correspondance administrative de Louis XIV*, t. IV, p. 180, dans les *Documents inédits sur l'histoire de France*. — [2] Blain, p. 363.

§ III

CRÉATIONS NOUVELLES. — LE SÉMINAIRE DES MAITRES DE CAMPAGNE A SAINT-CASSIEN ET A SAINT-HIPPOLYTE. — LE PENSIONNAT DES JEUNES IRLANDAIS. — FONDATION D'UNE ÉCOLE DOMINICALE 1698-1700

Le soin des écoles n'absorbait qu'en partie l'attention de Jean-Baptiste. Il avait conscience que sa mission le destinait surtout à la formation des maîtres, et il s'y adonnait activement. Son plan comprenait deux institutions : des maîtres religieux ou Frères pour les villes, des maîtres laïques pour la campagne. Il avait été amené à cette double création, nous l'avons dit, par la volonté bien arrêtée de ne jamais placer aucun Frère isolé dans les écoles de village.

Jusque-là, l'institution des maîtres religieux avait réussi, en dépit des contradictions; en 1698, les Frères étaient plus nombreux que jamais. Mais le séminaire des maîtres de campagne, si heureusement commencé à Reims par Jean-Baptiste, était tombé, en 1690, entre les mains inexpérimentées du frère Jean-Henry.

A peine fut-il installé à Notre-Dame des Dix-Vertus, que Jean-Baptiste résolut de relever le séminaire des maîtres laïques. Nous lisons en effet, à la date du 1er décembre 1698, dans les *Remarques historiques sur la Paroisse de Saint-Sulpice* [1], que la maison de Saint-Cassien abritait « trente-cinq à quarante jeunes gens que l'on forme uniquement pour devenir de bons maîtres d'écoles, et élever chrétiennement et gratuitement les pauvres enfants, tant à Paris que dans les autres provinces du royaume ».

[1] SIMON DE DONCOURT, t. III, p. 169. Il se peut que, dans ce nombre, soient aussi compris les novices de l'Institut; mais nous ne croyons pas qu'il s'agisse ici seulement des novices.

A la même époque, Michel Lebreton, curé de Saint-Hippolyte, au faubourg Saint-Marcel, frappé du grand bien que les écoles charitables produisaient sur la paroisse Saint-Sulpice, fut inspiré de procurer les mêmes avantages à la population de son quartier. Il obtint de M. de la Salle deux Frères, « pour enseigner le catéchisme, à lire et à écrire aux pauvres jeunes garçons de la paroisse [1]. »

Mais ce docteur de Sorbonne avait une grande âme. Le bien opéré près de lui ne suffisait pas à son zèle apostolique; il conçut le dessein d'étendre aux paroisses rurales le bienfait des écoles chrétiennes. Le projet était mûr depuis quinze ans dans l'esprit de M. de la Salle. Aussi le fondateur des Frères et le curé de Saint-Hippolyte furent-ils promptement d'accord sur la fondation d'un séminaire de maîtres laïques pour la campagne. C'était une « école normale » qui allait s'ouvrir à Paris. M. de la Salle se chargerait de la direction; le curé de Saint-Hippolyte assurerait les conditions matérielles d'existence [2].

La Providence facilita la prompte exécution du projet. A la prière du vertueux curé, M. Lemoyne donna une maison, située rue de l'Ourcine; un autre ecclésiastique promit huit cents livres de rente; d'autres généreuses contributions permirent de commencer l'œuvre [3]. M. de la Salle mit à la tête du séminaire l'un de ses plus chers disciples, Nicolas Vuyart, celui-là même qui, le 21 novembre 1691, avait fait vœu, avec Gabriel Drolin, « de demander l'aumône et de vivre de pain seulement, » plutôt que d'abandonner l'œuvre des écoles; un autre Frère fut adjoint à Nicolas Vuyart. Des jeunes gens pieux et intelligents, venus de la campagne, peuplèrent la maison.

[1] *Archives nationales*, L. 655. Minutes de M. Richer. — [2] BLAIN, p. 365. — [3] Ibid., p. 365.

Les élèves de ce séminaire « étaient vêtus en séculiers; chacun gardait l'habit qu'il avait apporté et s'en entretenait... Ils étaient nourris, logez et instruits gratuitement, et on ne leur demandait rien qu'une bonne volonté [1]... ». Ils suivaient à peu près le même règlement que les Frères. « Le lever était marqué à quatre heures et demie, le coucher à neuf : l'oraison, la lecture spirituelle, l'examen de conscience, partageaient la journée avec les exercices convenables à la profession. » Le silence et le recueillement, en usage dans la communauté des Frères, étaient sévèrement gardés.

Le programme d'études fut le même que celui de l'ancien séminaire des maîtres de Reims. Il comprit le catéchisme, la lecture et l'écriture, avec l'orthographe et la grammaire, l'arithmétique, le système des poids et mesures, enfin le plain-chant [2]. Le plain-chant avait une grande importance pour les maîtres de campagne; formés au chant, les instituteurs tenaient avec avantage le lutrin de la paroisse où ils enseignaient [3].

Au séminaire des maîtres fut annexée l'école de charité. Cette école avait deux classes : l'une était dirigée par le Frère adjoint de Nicolas Vuyart, l'autre était tenue, à tour de rôle, par un élève-maître. C'est ainsi qu'au XVIIe siècle Jean-Baptiste de la Salle avait réalisé les conditions les plus favorables à une école normale, en fournissant aux élèves l'occasion d'appliquer les règles pédagogiques qui leur étaient données.

Nous ne pouvons douter du succès d'une institution réglée avec un sens si éclairé. Au reste, un document du temps nous a conservé le souvenir des heureux fruits de cette fondation. Le curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet écrivit en 1719, au lendemain de la mort de M. de la Salle : « Pour moi et toute ma patrie, nous lui

[1] BLAIN, p. 365. — [2] Ibid., p. 365. — [3] C'est ce qui faisait dire à M. de la Salle, dans le *Mémoire pour l'habit des Frères :* « Les élèves de notre séminaire sont instruits à chanter parfaitement. »

aurons des obligations éternelles. Il a eu la charité de m'élever, au faubourg Saint-Marcel, quatre jeunes hommes pour les écoles, qui sont sortis de chez lui si bien formez et si zélez, que s'ils avaient trouvé dans les ecclésiastiques du païs de quoi cultiver les bonnes dispositions où il les avait mis, ils auraient établi une communauté des plus utiles pour la province[1]. »

Le séminaire des maîtres de campagne ne dura que peu d'années, cinq ou six ans au plus. Le curé de Saint-Hippolyte, tant qu'il vécut, le soutint, par son crédit, contre les assauts qu'il eut à subir de la part du propriétaire de la maison et du côté des maîtres écrivains. Mais à sa mort, le frère Vuyart, égaré par l'amour de l'argent, compromit l'œuvre en perdant sa vocation. Nous aurons à dire, au chapitre suivant, la blessure profonde que cette défection fit au cœur de notre Saint[2].

M. de la Salle montra, en 1698, à quel point sa charité savait se prêter à toutes les exigences des œuvres d'éducation. Jusqu'alors il ne s'était occupé que des pauvres et des petites écoles. Il fut amené, par les circonstances, à ouvrir, en faveur de cinquante jeunes Irlandais, un pensionnat dont le programme, malheureusement, ne nous a pas été conservé. Il fondera plus tard un autre pensionnat à Saint-Yon, et préludera ainsi, par lui-même, à un genre d'œuvres que son Institut, développé, tiendra un jour avec tant de succès.

Chacun sait que Jacques II, chassé d'Angleterre par Guillaume d'Orange en 1688, avait reçu de Louis XIV, au château de Saint-Germain-en-Laye, une hospitalité vraiment royale. Les seigneurs de sa cour, fidèles à leur prince, l'avaient suivi dans son exil. D'ailleurs certaines familles irlandaises, demeurées fermes dans leur foi, lui avaient envoyé leurs enfants pour qu'il les fît élever

[1] Blain, t. II, p. 179. — [2] Voir au chapitre suivant. — [3] Nous admettons cette date d'après Simon de Doncourt, t. III, p. 170.

dans la religion catholique. Il se trouva qu'en 1698 Jacques II avait cinquante jeunes Irlandais à instruire et à rendre capables de tenir un emploi. Louis XIV chargea l'archevêque de Paris, Mgr de Noailles, de les placer dans une maison sûre, où ils pussent recevoir une éducation à la fois chrétienne et distinguée. Après en avoir conféré avec M. de la Chétardye, curé de Saint-Sulpice, l'archevêque désigna à la confiance du roi l'établissement de Notre-Dame des Dix-Vertus. En conséquence, les jeunes seigneurs irlandais furent remis aux mains de M. de la Salle et de ses disciples[1].

L'entretien des pensionnaires pesa tout entier sur la maison, et en définitive sur le bureau de charité de la paroisse Saint-Sulpice. C'est ce que nous trouvons clairement exprimé dans les *Remarques historiques* à la date du 1er décembre 1698[2]. « On a retiré chez les Frères des écoles charitables un nombre considérable de pauvres garçons irlandais..., chassés de leur pays pour la foi, et qu'il faut entretenir généralement de toutes choses, exercer à leur égard le droit d'hospitalité dans toute son étendue, et pratiquer à la lettre cette parole de Notre-Seigneur : *Hospes eram, et collegistis me*[3]. »

Jean-Baptiste se dévoua sans réserve à l'éducation de ces jeunes étrangers. Il leur donna pour professeur l'un des Frères les plus instruits. Mais, sans se fier entièrement à la vigilance du Frère, il travailla lui-même activement à leur formation[4]. Ses bonnes manières de gentilhomme lui permettaient d'enseigner la délicatesse et le savoir-vivre à cette jeune noblesse.

Jacques II vint un jour visiter le pensionnat. Il parcourut la classe et les dortoirs, admira le bon ordre qui régnait parmi ses jeunes sujets, leurs progrès dans les

[1] De nombreuses jeunes filles irlandaises furent confiées aux dames de Saint-Thomas-de-Villeneuve, rue de Sèvres. — [2] Simon de Doncourt, t. III, p. 170. — [3] « J'étais étranger, et vous m'avez recueilli. » Matth., xxv, 35. — [4] Blain, p. 368.

études, la bonne éducation qui éclatait dans leur tenue. Il en exprima toute sa satisfaction à M. de la Salle, et le remercia cordialement des peines qu'il se donnait pour les instruire. Ces hauts témoignages d'estime ne firent que stimuler le zèle du maître, et en peu de temps les jeunes Irlandais furent « en état de remplir les places diverses qui leur étaient destinées[1] ».

M. de la Salle ne se prêta pas avec moins de complaisance au désir que lui exprima M. de la Chétardye, de fonder une école dominicale[2].

Très soucieux d'atteindre toutes les âmes de sa paroisse, dans quelque situation qu'elles fussent, le curé de Saint-Sulpice avait entrepris de réunir, chaque dimanche, les jeunes ouvriers et apprentis que le travail de l'atelier tenait occupés tout le reste de la semaine. Il avait remarqué que ces pauvres garçons vivaient dans une grossière ignorance de la religion, et profanaient, le plus souvent, les dimanches et les fêtes par les excès de l'intempérance et du jeu. Pour les soustraire aux occasions de désordre, pour les instruire de la doctrine chrétienne et leur procurer le bienfait des offices religieux, il fallait leur ouvrir un lieu de réunion, et les y attirer par des exercices aussi intéressants qu'utiles. On voit que l'idée du patronage moderne germait déjà dans la tête de ce zélé pasteur.

Il sembla à M. de la Chétardye que, pour lancer et diriger cette œuvre, personne n'était plus apte que M. de la Salle. Celui-ci n'avait ni moins de zèle ni moins de pénétration que le curé de Saint-Sulpice. Il vit, dans ce projet, l'heureux et nécessaire complément de ses écoles populaires; car il pourrait, par là, suivre ses écoliers jusque

[1] Blain, p. 368. — [2] D'après Blain, Gosselin, Simon de Doncourt, c'est bien en 1699 qu'il faut mettre la fondation de l'école dominicale. Si Maillefer (p. 222) en place le commencement en 1709, c'est par erreur. En 1709, M. de la Chétardye essaya de reconstituer l'école dominicale tombée en 1705.

dans l'atelier. Il n'hésita pas à prendre à sa charge une œuvre de si grande portée que la Providence elle-même venait lui offrir.

« En 1699, un jour de dimanche, à midi, dans la maison du noviciat, une Académie chrétienne [fut ouverte] à tous les garçons qui ne dépassaient pas l'âge de vingt ans[1]. » C'était l'école dominicale. Elle fut bientôt remplie. On y compta jusqu'à deux cents écoliers, distribués par classes suivant leur âge et leur portée. Les moins avancés apprenaient la lecture et l'écriture, l'orthographe et le calcul, comme dans les petites écoles; aux plus capables on enseignait la géométrie, l'architecture et le dessin. Ce fut un grand souci, pour M. de la Salle, de former des maîtres capables de donner cet enseignement primaire supérieur. Ne reculant devant aucune dépense pour procurer la gloire de Dieu, il fit prendre des leçons particulières, près des hommes compétents, aux Frères qu'il jugea plus propres à ces nouveaux emplois[2].

Tous les dimanches et fêtes, on consacrait deux heures à cet enseignement. Cet exercice était suivi d'une leçon de catéchisme; un Frère adressait ensuite aux assistants une « exhortation spirituelle[3] ». Les divertissements profanes n'étaient donc pas le but de ces réunions dominicales; l'étude et la piété en étaient le principal attrait.

« On ne peut croire, dit Simon de Doncourt, le bien que produisit cette nouvelle institution, et le changement qu'elle opéra dans les mœurs d'un grand nombre de jeunes gens[4]. » Au lieu que, jusque-là, le désœuvrement des dimanches et des fêtes les avait livrés aux occasions de désordre et à tous les dangers des mauvaises compagnies, ces jeunes gens, à l'école dominicale, développaient leur goût pour les arts et leur amour du travail, se mettaient en état de se créer dans le monde une meilleure

[1] Blain, p. 389. Voir surtout Simon de Doncourt, t. I, p. 62-64. — [2] Gosselin, *Curés de Saint-Sulpice*, ms., p. 125-126. — [3] Blain, p. 389. — [4] *Remarques historiques*, t. I, p. 62.

situation sociale, et surtout apprenaient à vivre dans les saintes pratiques de la vertu chrétienne [1].

Après avoir été florissante pendant plusieurs années, l'école dominicale tomba, comme le séminaire des maîtres de campagne, — nous le dirons plus loin, — par l'infidélité de ceux qui en avaient la direction [2].

§ IV

FONDATION DES ÉCOLES DE CHARTRES. — DEMANDE DES CURÉS DE LA VILLE ET MANDEMENT DE L'ÉVÊQUE. — QUESTION DU FRANÇAIS DANS LES ÉCOLES
1699-1702

Depuis son arrivée à Paris en 1688, M. de la Salle n'avait fondé aucune école en dehors de la capitale. Mais le temps des bénédictions divines était venu. Tandis qu'à Paris l'Institut s'enracinait plus avant par la multiplication des œuvres, il commençait d'étendre au loin ses branches par la création d'écoles en province. La première fut celle de Chartres.

L'évêque de Chartres, Godet des Marais, faisait de vives instances, depuis 1694, pour avoir des Frères dans sa ville épiscopale. Personne n'appréciait mieux que lui le nouvel Institut. A Saint-Sulpice, il s'était lié d'amitié

[1] Blain, p. 389-390. — [2] Nous en ferons le récit au chapitre suivant. Les classes d'adultes et les conférences populaires, dont on fait aujourd'hui tant de cas, se rattachent à l'école dominicale de M. de la Salle. On peut y rattacher aussi les écoles d'arts et métiers et les écoles commerciales. Ce qu'il importe de remarquer, c'est le souci qu'avait M. de la Salle de former les jeunes gens à leur position sociale aussi bien qu'à la vie chrétienne. — On a cité quelques écoles dominicales établies avant le XVII[e] siècle, l'une à Bologne par saint Charles Borromée, alors légat du pape, et l'autre à Valenciennes en 1684. Mais ces écoles avaient pour but presque unique d'apprendre le catéchisme aux enfants; tout au plus enseignait-on la lecture et l'écriture. Cf. Blain, t. I, p. 390. Lucard, t. I, p. 119, cite les archives municipales de Valenciennes.

avec le fondateur; abbé d'Igny, au diocèse de Reims, il avait assisté aux premiers essais des écoles de Champagne; à Paris et à Vaugirard, il avait été un visiteur assidu du noviciat; à plusieurs reprises, il avait recommandé la cause de son ami aux autorités civiles et religieuses. Également zélés pour la saine doctrine et pour les œuvres de charité, ils n'avaient tous deux qu'un cœur et qu'une âme.

Il y avait cinq ans que M. de la Salle priait son ami d'attendre qu'il eût des sujets formés, lorsqu'il se décida enfin à le satisfaire. Toutefois, avant de donner une réponse définitive, il assembla les Frères et les consulta. Très honorés de la demande faite par un évêque si vertueux et si influent[1], les Frères s'offrirent à l'envi pour cette fondation.

De leur côté, les curés de Chartres, informés du projet de leur évêque, ne se contentèrent pas d'y applaudir. Ils rédigèrent, d'un commun accord, une requête où ils le pressaient de réaliser au plus tôt son dessein. Le langage élevé dans lequel ils s'exprimaient mérite d'être conservé dans l'histoire.

« Après avoir plusieurs fois conféré ensemble, disent-ils, nous sommes convenus qu'une des grandes causes de l'indocilité, de l'immodestie, de l'ignorance même, et du dérèglement visible de la plupart des enfants de la ville, de l'un et de l'autre sexe, venait, ou de ce qu'il n'y avait point d'écoles gratuites pour les pauvres, ou parce que les maîtres et les maîtresses qui ont fait jusqu'à présent cette fonction, presque sans aucun aveu et sans la connaissance des supérieurs, ne se proposant dans cet employ d'autre fin que celle d'y gagner leur vie, ne s'en acquittent point comme il le faut pour le bien des enfants, soit manque de capacité, soit faute de zèle et d'applica-

[1] Paul Godet des Marais était directeur de Mme de Maintenon, et il en était très écouté.

tion, — et qu'il fallait travailler tout de bon à remédier à un aussi grand mal, en faisant en sorte qu'il y eût dans la ville quelques maîtres et maîtresses d'écoles établis de Votre Grandeur, de la capacité, de la piété et du zèle desquels on fût parfaitement informé, pour leur commettre la jeunesse; et surtout qu'il y eût quelques écoles gratuites en faveur des enfants pauvres, lesquels, faute de pouvoir payer les maîtres et les maîtresses, n'étant ni instruits ni retenus dans les écoles, mais errans et vagabons, se corrompent facilement et deviennent incorrigibles.

« Dans cette pensée, ayant appris qu'il y avait à Paris un prêtre de grande piété, qui prend soin d'élever et de dresser à cet exercice des jeunes gens, qui ont toutes les qualitez nécessaires pour s'en acquitter dignement, et qu'il en fournit dans tous les lieux pour lesquels on les lui demande, pourvu qu'on assure leur subsistance et entretien, dont la dépense ne se monte qu'à une somme assez modique, ils se sont crus obligez, Monseigneur, d'avoir recours à Votre Grandeur, pour la supplier très humblement d'employer son crédit et même ses aumônes, pour procurer à cette ville un secours si puissant pour aider à la réformation des mœurs de son peuple[1]. »

Ce document révèle la situation des écoles primaires à Chartres. Là, comme dans les autres villes, les écoles payantes ne manquaient pas; mais les pauvres, quoiqu'en principe ils dussent y trouver place, de fait n'y étaient pas reçus, et restaient à vagabonder dans les rues. Ils allaient enfin recevoir des maîtres dévoués dans les écoles gratuites.

Le 8 juillet 1699, sept Frères partirent de Paris : six d'entre eux devaient tenir les classes; le septième s'occuperait du temporel[2].

[1] Extrait emprunté à Blain, p. 370. — [2] D'après les archives départementales d'Eure-et-Loir, il n'y avait que cinq Frères; en mettant le

Ils reçurent de l'évêque de Chartres le plus sympathique accueil. Le prélat, déjà simple par caractère et accessible aux petits, se plut à traiter les Frères avec la même bienveillance que si c'eût été M. de la Salle en personne. Il leur promit sa protection, s'engagea à payer sur son revenu toutes leurs dépenses, et les installa dans une maison convenable[1]. Il les logea rue de Muret, en face du collège, dans un immeuble qu'occupaient auparavant les sœurs de la Providence[2], et d'autres bienfaiteurs, entre autres le chanoine Blangy, eurent à cœur de participer à cet établissement[3].

Par un mandement daté du 4 octobre 1699, l'évêque annonça l'ouverture des écoles gratuites pour le lundi 12 octobre, et pressa les parents de confier aux nouveaux maîtres l'éducation de leurs enfants.

Le pieux évêque y déclare à son peuple que, depuis son élévation à l'épiscopat, il n'a rien eu plus à cœur que d'établir des écoles de charité[4] : « Rien, ajoute-t-il, ne nous a paru plus utile au peuple qui nous est confié que les maximes évangéliques qui doivent lui servir de règle.

« Une expérience très funeste nous fait connaître que le dérèglement des mœurs, répandu dans toutes sortes de conditions, ne vient que du peu de soin qu'on a eu de procurer aux fidèles, pendant leur jeunesse, une éducation digne de cette qualité si honorable d'enfans de Dieu qu'ils ont acquise dans leur baptême. Nous avons cru, en cela, contribüer beaucoup à la décharge des pères et des mères, lesquels sont indispensablement obligez à élever chrétiennement leurs enfans, et qui néanmoins souvent ne peuvent le faire avec succez, en étant détournez par leurs occupations et leurs emplois,

nombre sept, nous avons suivi l'*Histoire de la communauté de Chartres*, Blain, p. 371, et Maillefer, p. 134.

[1] Blain, p. 371. — [2] Lucard, *Annales*, p. 115, d'après les archives d'Eure-et-Loir. — [3] Ibid., p. 115. — [4] Extrait emprunté à Blain, p. 371-372.

ou manquant eux-mêmes des qualitez nécessaires pour y réüssir. Qu'ils pensent néanmoins avec tremblement à ces paroles si redoutables de saint Paul, que « les mères, — on doit dire à plus forte raison la même chose des pères, — ne se sauveront que par la bonne éducation qu'ils donneront à leurs enfans »; faisant en sorte qu'ils demeurent dans la foi, dans la charité, dans la sainteté, et dans une vie réglée.

« L'expérience du gouvernement nous a fait connaître, plus que jamais, la vérité de ces paroles d'un des plus grands docteurs de l'Église de ces derniers siècles [1], qui, malgré l'éminence de son sçavoir, voulut bien, sur la fin de ses jours, se rabaisser jusqu'à faire l'école : « Je ne « sçai s'il y a rien de plus grand et de plus agréable à « Dieu que de cultiver ces jeunes plantes du jardin du « Seigneur, et de les arroser des eaux salutaires de la « doctrine céleste. »

« Nous avons reconnu, avec beaucoup de consolation, que Dieu commençait à verser une abondante bénédiction sur les écoles de charité que nous avons établies pour les filles dans quelques paroisses de cette ville; cela nous a confirmez dans le désir où nous étions d'étendre cet avantage en leur faveur, et d'en procurer un semblable pour les garçons.

« Nous y avons encore été fortement excitez, en voyant que le Roi, toujours grand en tout ce qu'il entreprend, mais qui n'est jamais si grand qu'en ce qui concerne la religion, étendait ses soins à l'établissement et à la multiplication des écoles, et voulait bien réveiller en ce point, par un effet de sa piété, le zèle et la vigilance des pasteurs [2].

« Pour seconder ses intentions, nous avons fait venir des maîtres très bien formez à un si saint exercice, et

[1] GERSON, chancelier de l'Université de Paris : *De pueris ad Christum trahendis*. — [2] Édit du mois d'avril 1695, portant règlement sur la juridiction ecclésiastique, art. 29, cité d'après LUCARD, *Annales*, p. 116.

capables d'édifier par leur exemple, en même tems qu'ils donneront aux enfants les enseignements nécessaires. »

La voix de l'évêque fut entendue du peuple chartrain. De nombreux enfants remplirent les deux écoles qui furent ouvertes le 11 octobre. L'une de ces écoles était rue de Muret, à la résidence des Frères, pour la paroisse Saint-Hilaire[1]; l'autre était située rue au Lin, pour la paroisse Saint-Michel[2].

Les écoles une fois fondées, le pieux prélat ne s'en désintéressa point. Pour soutenir les Frères dans leur tâche austère, surtout dans les commencements, il les visitait souvent. Il y venait avec une noble familiarité, sans se faire annoncer. « Il montrait aux enfants, nous dit le biographe[3], un visage de père, il leur parlait avec une tendresse de mère : on ne peut dire lesquels demeuraient plus charmés et sentaient plus vivement la douceur de sa visite, les Frères ou les enfants. Il exhortait les uns et consolait les autres, et les animait tous à la persévérance. L'onction de ses paroles laissait, partout où il passait, la bonne odeur de Jésus-Christ et des semences de vertu. »

Sa paternelle affection fut particulièrement sensible, lorsque l'épreuve de la maladie vint affliger les Frères : « Leur ferveur était si grande, que plusieurs d'entre eux succombèrent d'épuisement. L'évêque, fâché de perdre des sujets qu'il chérissait comme ses enfants, voulut leur persuader de relâcher quelque chose de l'austérité de leur règle[4]. » Il les visitait dans leurs pauvres cellules, cherchait leurs livres spirituels et leurs instruments de pénitence, enlevait ceux dont leur ferveur pouvait faire un usage indiscret[5]. « Mais, dit Maillefer, leur fidélité à remplir leurs obligations l'emporta sur ses remon-

[1] La paroisse Saint-Hilaire a été placée depuis sous le vocable de saint Pierre. — [2] D'après l'*Histoire des Frères de Chartres*, que nous n'avons pu nous procurer. Cité dans Lucard, *Annales*, p. 117. — [3] Blain, p. 372. — [4] Maillefer, p. 135. — [5] Blain, p. 337.

trances, et tout ce qu'il put faire fut de leur fournir abondamment les secours dont ils avaient besoin dans leurs infirmités[1]. »

Tant d'attention de sa part venait, non seulement du fond de bonté qui le caractérisait, mais surtout de la vénération singulière qu'il avait pour la vertu de leur saint fondateur.

M. de la Salle, de son côté, ne manquait aucune occasion de lui en témoigner sa reconnaissance. Il en donnait principalement des marques évidentes, lorsque la visite de ses écoles l'amenait à Chartres.

Vers la fin de 1702, la visite qu'il fit à Chartres donna lieu à des incidents qui ont une importance considérable dans l'histoire de l'Institut.

Il fut reçu par l'évêque avec cette courtoisie et cette vénération que le prélat lui témoignait toujours. Lorsqu'il voulut se retirer, il trouva toutes les portes fermées[2]. Son généreux ami avait dû le faire prisonnier dans son palais, pour le contraindre de s'asseoir à sa table; jusque-là, le saint avait allégué les règles et la nécessité de donner le bon exemple, pour décliner toutes les invitations. M. de la Salle dut se résigner et manger à la table de l'évêque. Il y rencontra, pour la première fois peut-être, M. d'Aubigné, alors vicaire général de Chartres, futur archevêque de Rouen, sous l'autorité duquel il devait un jour travailler et être humilié[3].

Paul Godet de Marais aimait sincèrement l'Institut, mais il n'en goûtait pas tous les règlements; il les trouvait trop sévères. Dans la conversation, il fit observer à M. de la Salle que les Frères, pour être en mesure de porter le rude labeur des écoles, devraient mener une vie moins dure et moins mortifiée. Certes, c'était un trop vertueux évêque pour prêcher le relâchement; pieux, régulier,

[1] Maillefer, p. 135. — [2] Cf. Blain, p. 373; Maillefer, p. 136. — [3] Blain, p. 373. Maillefer, p. 336.

pénitent, il donnait lui-même de grands exemples d'austérité. Mais il croyait parler au nom de la sagesse humaine, et il se faisait l'écho de plaintes formulées contre les règles de l'Institut. A ce moment même, fin de 1702, cette sévérité des règles devenait la cause du différend si grave que nous aurons à raconter entre M. de la Salle et M. de la Chétardye. Le saint instituteur baissa la tête sous les critiques dont il était l'objet; devant sa conscience et devant Dieu, il ne crut pas devoir changer le régime de l'Institut. On pourrait le blâmer de cette fermeté, si l'histoire ne nous apprenait pas que les règles austères font durer et prospérer les Ordres religieux qui les professent. Serait-il téméraire d'affirmer que l'Institut des Frères doit à la sévérité même de sa règle la stabilité qui l'honore et la merveilleuse fécondité qui est sa gloire?

Impuissants sur la règle, les hôtes de M. de la Salle s'attaquèrent à sa personne. Sa mise leur parut trop simple et trop grossière; on critiqua la singularité de son habit, l'épaisseur de ses souliers, la largeur de son chapeau. Son manteau surtout, vieux et usé, était misérable. L'évêque le lui enleva et lui en donna un autre d'assez grosse étoffe pour qu'il fût de son goût; l'humble prêtre l'accepta de bonne grâce et avec reconnaissance, comme une aumône faite à un pauvre. Il porta ce manteau trois ou quatre ans, jusqu'à ce qu'une nuit, sur le chemin de Paris à Vaugirard, il fut obligé de le céder à des voleurs[1].

L'évêque de Chartres profita de sa présence pour lui faire une demande relative à l'assistance aux offices. Il avait remarqué que les enfants des Frères, transformés par les leçons et plus encore par les exemples de leurs maîtres, avaient à l'église une tenue parfaite. La modestie de ces enfants et de ces humbles religieux avait frappé le peuple, de sorte que dans les deux églises fréquentées

[1] Blain, p. 374. Maillefer, p. 136.

par les Frères, une véritable transformation s'était opérée. Le pieux prélat espérait que les autres églises de la ville se réformeraient de même, si des Frères y allaient, chaque dimanche, donner l'exemple de la retenue, de la piété et du respect. Ce dessein, assurément, était fort louable; mais il était tout à fait contraire à la fin de l'Institut, et il pouvait nuire au bien spirituel des Frères. La place des Frères, à l'église, est près de leurs enfants, pour les édifier et les surveiller. Aussi, malgré tout son désir de satisfaire un prélat si recommandable, il n'acquiesça point à sa demande[1]. Ce refus témoignait à la fois d'une noble indépendance de caractère et d'un grand zèle pour son Institut. Que serait devenue son œuvre, s'il avait dû la rendre conforme aux idées contradictoires de gens qui n'avaient point mission de la diriger?

Il ne fut pas moins ferme sur la question du latin. Sur ce point, nous l'avons dit plus haut, son bon sens avait fait de lui un hardi novateur. Tandis que, dans toutes les petites écoles, les enfants devaient apprendre à lire parfaitement le latin avant de commencer le français, il avait osé rompre avec la tradition commune et donner comme premier livre, à de jeunes Français, une méthode écrite en leur langue maternelle. L'évêque de Chartres n'approuvait point ce changement de procédé scolaire; il demanda que les Frères revinssent à l'ancien système de la lecture du latin. M. de la Salle, avant de rien changer, exposa les avantages de la nouvelle méthode dans un Mémoire dont Blain nous a conservé la substance[2].

« 1° La lecture du français est d'une utilité beaucoup

[1] Blain, p. 375. — [2] Quoique nous n'ayons pas l'original de ce *Mémoire,* nous croyons que cet extrait, donné par Blain, p. 375, doit être très fidèle. Nous n'y trouvons pas le style diffus et pompeux de Blain, mais le raisonnement serré et le langage concis du *Mémoire sur l'habit des Frères.*

plus grande et beaucoup plus universelle que la lecture du latin.

« 2° La langue française, étant la naturelle, est, sans comparaison, beaucoup plus facile à apprendre que la langue latine, à des enfants qui entendent l'une et qui n'entendent pas l'autre.

« 3° Par conséquent, il faut beaucoup moins de temps pour apprendce à lire en français, que pour apprendre à lire en latin.

« 4° La lecture du français dispose à la lecture en latin; au contraire, la lecture en latin ne dispose pas à la langue française, comme l'expérience l'apprend. La raison est qu'il suffit, dans la lecture latine, pour la bien faire, d'appuyer sur toutes les syllabes et de bien prononcer tous les mots, ce qui est aisé à faire, quand on sçait bien épeler et lire en français; d'où il suit que les personnes qui sçavent bien lire le français apprennent aisément à lire le latin, et qu'au contraire il faut encore bien du temps pour apprendre à lire en français, après en avoir beaucoup mis pour apprendre à lire en latin.

« 5° Pourquoi est-ce qu'il faut un grand tems à apprendre à lire en latin? On l'a dit, c'est que les mots en sont barbares pour les personnes qui n'en entendent pas le sens, et qu'il leur est difficile de retenir des syllabes et de bien épeler des mots dont ils ne conçoivent pas la signification.

« 6° De quelle utilité peut être la lecture du latin à des gens qui n'en font aucun usage dans leur vie? Or quel usage peut faire de la langue latine la jeunesse de l'un et de l'autre sexe qui vient aux écoles chrétiennes et gratuites? Les Religieuses qui disent l'office divin en latin ont, à la vérité, besoin de le sçavoir très bien lire; mais, de cent filles qui viennent aux écoles gratuites, à peine y en a-t-il une qui puisse devenir fille de chœur dans un monastère. Pareillement, de cent garçons qui sont dans les écoles de Frères, combien y en a-t-il qui

étudient ensuite la langue latine? Quand il y en aurait quelques-uns, faut-il les avantager au préjudice des autres?

« 7° L'expérience apprend que ceux et celles qui viennent aux écoles chrétiennes ne persévèrent pas longtems à y venir, et n'y viennent pas un tems suffisant pour apprendre à bien lire le latin et le français. D'abord qu'ils sont en âge de travailler, on les retire; ou ils ne peuvent plus venir, à cause de la nécessité de gagner leur vie. Cela étant, si on commence par leur apprendre à lire en latin, voici les inconvénients qui en arrivent : ils se retirent avant que d'avoir appris à lire en français, ou de sçavoir le bien lire; — quand ils se retirent, ils ne sçavent qu'imparfaitement lire le latin, et ils oublient en peu de tems ce qu'ils sçavaient, d'où il arrive qu'ils ne sçavent jamais lire, ni en latin ni en français; — enfin, l'inconvénient le plus pernicieux, c'est qu'ils n'apprennent presque jamais la doctrine chrétienne.

« 8° En effet, quand on commence à apprendre à lire à la jeunesse par le français, elle sçait au moins le bien lire quand elle se retire des écoles; le sçachant bien lire, elle peut s'instruire par elle-même de la doctrine chrétienne, elle peut l'apprendre dans les catéchismes imprimez, elle peut sanctifier les dimanches et les fêtes par la lecture des bons livres, et par des prières bien faites en langue française; au lieu que ne sçachant, en se retirant des écoles chrétiennes et gratuites, que lire en latin, et très imparfaitement, elle demeure toute sa vie dans l'ignorance des devoirs du christianisme.

« 9° Enfin l'expérience montre que presque tous ceux et celles qui n'entendent point le latin, qui n'ont ni lettres ni usage de la langue latine, surtout les gens du commun, et à plus forte raison les pauvres qui viennent aux écoles chrétiennes, ne sçavent jamais bien lire, et font pitié quand ils le lisent à ceux qui entendent cette langue; il est donc fort inutile de mettre un grand tems

à apprendre à bien lire une langue à des personnes qui n'en feront jamais usage. »

Nous avons cru bon de citer en entier ce plaidoyer en faveur du français. Si la querelle du latin et du français manque d'actualité, cette page n'en est pas moins un monument important dans l'histoire de l'éducation. L'évêque de Chartres goûta les raisons de M. de la Salle et lui laissa la direction de ses écoles. Avec lui, c'était l'ancienne méthode qui s'avouait vaincue et cédait la place à la nouvelle.

Nous aurons à revenir sur les écoles de Chartres; car, avant d'être définitivement établies, elles eurent à passer par de grandes tribulations.

§ V

LES ÉCOLES DE CALAIS. — LEURS PROTECTEURS
(1700-1703)

L'établissement des écoles de Calais suivit de près la fondation des écoles de Chartres. Ce fut le bon ordre des écoles de Saint-Sulpice qui inspira l'idée de cette nouvelle création.

Vers la fin de l'année 1699, un jeune ecclésiastique de Calais, étudiant de théologie au séminaire des Bons-Enfants, M. Ponthon, traversait le faubourg Saint-Germain, lorsqu'il aperçut les écoliers de Saint-Sulpice, silencieux et bien rangés, sous la conduite des Frères. Il les suivit à l'église et les observa avec soin durant le saint sacrifice de la messe. Il fut tellement frappé de la discipline et de la piété de ces enfants, qu'il en écrivit à son oncle, vieillard vénérable, curé doyen de Calais. Il lui suggéra la pensée d'appeler dans sa paroisse ces éducateurs habiles, qui avaient le talent de transformer

de la sorte une jeunesse si turbulente. Au reste, le jeune théologien, déjà désigné pour succéder à son oncle, avait tout intérêt à provoquer une fondation dont il devait lui-même profiter.

Le vieux curé de Calais, séduit par le tableau flatteur que son neveu lui avait tracé, s'éprit d'un vif désir d'avoir des Frères dans sa paroisse, et, mettant au service de cette affaire toute l'ardeur fébrile des vieillards qui se sentent près de finir, il écrivit lettres sur lettres à son neveu pour le presser de voir M. de la Salle; les circonstances étaient d'autant plus favorables que, par le décès de l'instituteur, l'école était vacante. Le jeune Ponthon vit, en effet, le fondateur des Frères et en reçut le meilleur accueil. Mais le Saint, qui ne voulait rien précipiter, ne se hâtait pas de céder à ses instances réitérées; il promettait seulement de lui donner satisfaction, dès que l'établissement présenterait des chances de vitalité[1].

Le curé de Calais jugea, par cette réponse, qu'il serait avantageux d'intéresser à l'œuvre les magistrats civils. A la prière de leur pasteur, les échevins de la ville écrivirent au duc de Béthune, gouverneur du Boulonais, pour avoir son consentement. Le duc, aussi grand par sa piété que par sa noblesse, prit à cœur la demande de la ville; animé du plus pur zèle de la gloire de Dieu, il usa de tout son crédit pour faire aboutir le projet. Il vit le supérieur des Frères et joignit ses prières à celles du curé et des échevins de Calais pour obtenir les maîtres si désirés.

M. de la Salle reçut cette demande comme un ordre de la Providence, et il désigna deux Frères pour ouvrir l'école de Calais. Le duc de Béthune vit les deux Frères avant leur départ de Paris; il les recommanda aux habitants de Calais par une lettre signée de sa main et scellée

[1] MAILLEFER, p. 149. Pour tout cet historique, nous suivons BLAIN et MAILLEFER.

de ses armes. M. Bignon, alors intendant d'Artois et de Picardie, les prit sous sa protection. L'évêque de Boulogne, Pierre de l'Angle, qui avait Calais sous sa juridiction, permit de commencer les classes, bénit les Frères et les recommanda par un mandement au peuple de Calais.

Grâce à la prudente lenteur de M. de la Salle, l'école de Calais s'ouvrit donc sous les meilleurs auspices; le pouvoir civil et l'autorité religieuse rivalisaient de bienveillance et de zèle envers les Frères. A leur arrivée, ces humbles instituteurs furent l'objet d'un accueil enthousiaste; entrés en exercice le 19 juillet 1700, ils virent promptement leurs classes remplies des enfants qu'amenait la confiance des familles. Mais personne ne se montra plus heureux que le vénérable doyen, M. Ponthon.

Dans son empressement, le vieux curé n'avait qu'imparfaitement assuré la subsistance des Frères. La ville avait logé les maîtres au collège et leur payait une modique rétribution. Mais cette pension était insignifiante. M. Ponthon écrivit au marquis de la Vrillière pour obtenir, par son entremise, une subvention du roi. Ce fut le dernier service qu'il rendit aux Frères, car il mourut peu de jours après; et son neveu, à qui il avait résigné sa cure, le suivit de près dans la tombe, victime de sa passion pour l'étude. Mais, en perdant ces deux protecteurs, les Frères ne furent pas privés de tout secours humain.

En effet, le marquis de la Vrillière répondit de Versailles, le 12 juin 1701, à la lettre de M. Ponthon : « Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 5 de ce mois touchant les maîtres d'école de Calais; j'en rendrai compte à Sa Majesté au premier conseil où il sera parlé des affaires concernant les nouveaux convertis, et je manderai à M. Bignon ce que Sa Majesté aura résolu. Vous leur marquerez d'avoir patience jusque-là, et de continuer à bien remplir leurs devoirs. » Cette

démarche valut à la communauté des Frères une subvention de 450 livres. La même somme leur fut allouée en 1702, à la prière du duc de Béthune[1]. D'après Maillefer, les magistrats de la ville adressèrent au roi une requête, sans doute en vue d'obtenir une allocation fixe. Louis XIV accorda une pension annuelle de 300 livres, et le reste de l'entretien fut supporté par la municipalité[2].

Le succès de cette première école inspira à un prêtre zélé le désir d'en fonder une seconde. M. Le Prince, chapelain des matelots, résolut de procurer à leurs enfants le bienfait de l'instruction chrétienne. Ces enfants, livrés à la pêche dans leur jeune âge, grandissaient sans instruction, dans une ignorance déplorable des mystères de la religion et de leurs obligations. Mais il fallait une maison, des Frères, des ressources pour les faire vivre. La Providence pourvut à tout.

M. Le Prince s'ouvrit de son projet à M. de Thosse, président de la ville. Celui-ci, de concert avec les échevins, pria le curé de Calais d'en écrire au chancelier de Pontchartrain, pour lui représenter la nécessité d'avoir encore dans la ville de Calais deux nouveaux Frères pour instruire les enfants des matelots, et pour le supplier d'obtenir de Louis XIV, sur la place du Courtgain, un ancien corps de garde qui n'était pas occupé[3].

La réponse du chancelier, en date du 4 mai 1703, fut favorable : « J'ai reçu la vôtre du 24 avril. J'ai expliqué à M. Bignon, intendant de Picardie et d'Artois, les intentions de Sa Majesté au sujet des Frères des écoles chrétiennes pour l'instruction des enfants de matelots du Court-gain. Vous n'avez qu'à vous adresser à lui, et il pourvoira à leur subsistance. » En même temps, il ordonnait à M. Bignon de céder l'emplacement du Court-gain

[1] Blain, p. 383. — [2] Maillefer, p. 152. — [3] Blain, p. 383, et Maillefer, p. 151.

et d'imposer les habitants du quartier pour les frais du bâtiment nécessaire aux Frères et aux écoles.

La nouvelle école ne fut ouverte qu'en 1705. Tant que vécut Louis XIV, il voulut concourir à la pension des deux Frères par une subvention de cent cinquante livres. Voici en quels termes fut expédiée l'ordonnance : « Gardes de mon trésor royal, payez et délivrez comptant aux Frères des écoles chrétiennes de Calais la somme de cent cinquante livres que je leur ai accordée par gratification, en considération des peines et des soins qu'ils prennent pour l'instruction des matelots qui servent sur mes vaisseaux[1]. »

Supprimée en 1715 par le régent, cette allocation fut rétablie dès le 19 juillet 1716, par le jeune Louis XV, à sa majorité. Une autre subvention de cent cinquante livres, qui, avant l'arrivée des Frères, avait été servie à un vieillard dévoué aux matelots, fut aussi attribuée aux écoles chrétiennes. A ces ressources venues de la cour, la ville de Calais joignit plus tard une somme de neuf cents livres prise sur les octrois. Ainsi se trouva assurée la subsistance des maîtres de Calais.

M. de la Salle avait suivi avec intérêt toutes ces négociations. Dans les commencements, il écrivait souvent aux Frères pour les maintenir dans leur première ferveur. Cependant il ne les visita qu'en 1716. Il y fut alors reçu avec les plus grands honneurs : les magistrats de la ville vinrent lui présenter leurs respects ; le curé de Calais le fit officier solennellement et prêcher le jour de l'Assomption, afin de contenter le peuple, qui voulut voir et entendre le Saint. Mais personne ne montra plus d'empressement à le recevoir qu'un vertueux laïque, M. Gense. Il était à la table de M. Gense, lorsqu'il s'aperçut qu'un peintre caché derrière la tapisserie

[1] Blain, p. 384.

prenait son portrait. C'en fut assez pour effrayer son humilité et lui faire hâter son départ de Calais.

Le nom de M. Gense reste gravé, dans les fastes de l'Institut, au rang des meilleurs amis et des protecteurs les plus dévoués des Frères. Cet homme, que son humilité seule tint éloigné du sacerdoce, se faisait remarquer par sa haute piété et par l'ardeur de son zèle ; il s'était rendu terrible aux huguenots, qu'il poursuivait jusque dans leurs assemblées. Après ses courses apostoliques, sa plus grande joie était de se reposer chez les Frères, de participer à leurs exercices, de s'édifier à leurs récréations. Sa parole, chaude et entraînante, valait pour les Frères les plus salutaires exhortations.

« Vous êtes, leur disait-il, comme ces glaneurs qui courent, sur les pas des moissonneurs, ramasser çà et là les épis négligez et foulez aux pieds. Votre consolation est que le nombre en est si grand que vous pouvez les recueillir à pleine main, et en remplir les greniers du Père céleste. Si vous ne montez ni à l'autel ni en chaire, si vous n'entrez ni dans le tribunal de la pénitence ni dans le baptistère, si vos fonctions ne vous mettent pas l'encensoir à la main, pour offrir dans le temple de l'encens au Très-Haut, au moins avez-vous l'honneur de lui préparer des temples vivants et de travailler à la sanctification de la jeunesse la plus délaissée. Si votre ministère est le moins brillant, il est aussi le moins exposé. S'il y en a dans l'Église de plus honorables, il n'y en a guère de plus utiles. On y voit assez de moines et de religieux, mais on n'y voit pas assez de catéchistes destinez par état à instruire la jeunesse[1]. »

[1] Blain, p. 387.

§ VI

LE FRÈRE GABRIEL A ROME (1700). — IL Y COMMENCE UNE ÉCOLE (1705). — CORRESPONDANCE ACTIVE QUE M. DE LA SALLE ENTRETIENT AVEC LUI

Ce fut dans la période de progrès où nous sommes arrivés, que l'Institut envoya pour la première fois des Frères au centre de la catholicité. Ils avaient pour mission principale d'obtenir du pape Innocent XII des bulles d'érection pour leur communauté. Dès l'année 1694, les Frères avaient exprimé le désir d'être approuvés de Rome; leur sage supérieur, toujours fidèle à observer les moments marqués par la Providence, n'avait pas jugé que les circonstances fussent alors favorables. Après le pillage de l'école Saint-Placide, en 1699, les Frères, pour mieux se protéger contre leurs ennemis, firent de nouvelles instances; lorsque le roi Jacques II visita les jeunes Irlandais en compagnie du cardinal de Noailles, ils supplièrent Sa Majesté de leur servir de médiateur auprès du pape pour obtenir les bulles[1].

Jean-Baptiste se décida alors à députer vers Rome deux de ses Frères. Certes, aucune démarche ne pouvait mieux convenir à son cœur de prêtre catholique. Il était heureux « de planter l'arbre de sa société et de lui faire prendre racine au centre de l'unité, à l'ombre, sous les yeux et sous les auspices du Saint-Siège; — de la fonder sur la pierre solide, sur cette pierre contre laquelle les portes de l'enfer ne peuvent prévaloir, et de l'attacher à cette Église qui ne peut ni périr ni faillir; — de se faire une voie pour aller, aux pieds du vicaire de Jésus-Christ, demander l'approbation de ses règles et de ses constitutions, et la grâce, pour ses frères, de faire les

[1] Maillefer, p. 155-156.

trois vœux de religion[1]. » D'ailleurs, la présence de ses Frères à Rome garantirait la pureté de sa foi, sa fidélité au Siège apostolique, sa soumission aux décisions pontificales, dans un temps où les enseignements du pape étaient si vivement contestés en France par le jansénisme.

Son choix tomba sur le frère Gabriel et sur le frère Gérard. Gabriel Drolin, homme pieux, instruit, de bonne éducation, qui ne manquait ni de tact ni de prudence, était l'un des plus anciens membres de l'Institut. En 1691, il avait fait vœu, avec Nicolas Vuyart et M. de la Salle, de ne jamais abandonner l'œuvre des écoles. Il avait toujours occupé des postes importants; après avoir longtemps dirigé l'école de Laon, il avait été placé, en 1698, à la tête de l'école très florissante de Rethel. Quant au frère Gérard, ancien trappiste, c'était un homme inconstant, que M. de la Salle jugeait sans doute plus propre à servir de compagnon de voyage qu'à tenir une situation régulière[2].

M. Guiart, chanoine de Laon, et M. de la Salle munirent les deux Frères de lettres de recommandation près du cardinal César d'Estrées, ancien évêque de Laon, alors chargé des affaires de France à Rome. Puis, le frère Gabriel et le frère Gérard ayant pris à genoux la bénédiction de leur bien-aimé père, ils se mirent en route vers le mois de juin 1700[3]. Ils avaient reçu de leur supérieur cent francs pour le voyage, sans doute tout l'argent de la communauté[4].

[1] Blain, p. 392. — [2] Nous ne faisons que reproduire ici l'opinion même du Saint sur le frère Gérard, exprimée dans une lettre du 23 décembre 1702, n° 72. — [3] Nous adoptons cette date, parce qu'après mûr examen nous la croyons la plus probable. Blain, p. 392 et 394, rapporte à 1702 le départ du frère Gabriel; mais ce doit être une erreur, car la lettre du 23 décembre 1702 suppose que le frère Gabriel est déjà à Rome depuis assez longtemps. Maillefer, p. 156 et p. 247, donne des versions contradictoires : p. 156, le départ est en 1700; p. 247, il y a une première tentative en 1694; p. 156, les Frères arrivent après la mort d'Innocent XII; p. 247, ils sont présentés à Innocent XII. — [4] Maillefer, p. 156.

Dès leur arrivée à Rome, la puissante influence du cardinal d'Estrées leur obtint une audience du pape, qui les reçut avec bonté et leur promit sa protection. Mais la mort d'Innocent XII, survenue le 7 septembre 1700, suspendit toute négociation en vue des bulles. D'ailleurs ils perdirent, sitôt après l'élection de Clément XI, leur meilleur soutien ; car le cardinal d'Estrées, après les avoir recommandés à la bienveillance de Claude de la Bussière, dut partir pour la France.

Alors commença, pour le frère Gabriel, une vie traversée d'épreuves, qu'il soutint courageusement jusqu'en 1728. Au bout de quelque temps, son compagnon, découragé, l'abandonna[1]. Il resta seul, aux prises avec les susceptibilités de son nouveau milieu et avec les suites fâcheuses d'une extrême pauvreté. Sans doute une famille de la Bussière lui offrit une généreuse hospitalité ; mais il s'en dégagea aussitôt qu'il le put, afin de vivre dans l'esprit de son Institut et de travailler à l'œuvre des écoles. Aucune tentation ne put le détourner de sa voie ni lui faire oublier les graves intérêts qu'il représentait à Rome.

Au reste, son supérieur le suivait avec la plus paternelle sollicitude. Une correspondance active, dont il ne nous reste que vingt lettres[2], tenait ces deux nobles âmes étroitement unies. Quoique le ton en soit parfois un peu vif, ces lettres respirent l'affection et le dévouement. Avec une tendresse de père, M. de la Salle s'inquiète des moindres détails de la vie du frère Gabriel ; il prend sur son indigence pour nourrir ce fils bien-aimé. En retour de ses sacrifices, il exige que le Frère ne fasse rien contre l'esprit de l'Institut.

[1] MAILLEFER, p. 156, dit qu'il l'abandonna au bout de quelques mois. Par ailleurs, BLAIN, p. 396, dit que ce Frère passa par Avignon, en revenant de Rome, vers 1702, lorsque M. de Château-Blanc se préoccupait d'avoir des Frères. — [2] Ces vingt lettres se trouvent dans le recueil que nous citons.

Ce point capital, sur lequel il revient sans cesse, lui suggère les exhortations les plus pressantes. Il redoute particulièrement que le frère Gabriel ne se laisse séduire par l'esprit du monde : « Faites en sorte, je vous prie, de quitter cet esprit du monde auquel vous avez assez de penchant, en vous adonnant à l'oraison et aux exercices intérieurs, et en fréquentant peu. En travaillant à avoir le plus qu'il vous sera possible l'esprit de votre Institut, vous attirerez sur vous les grâces de Dieu avec abondance[1]. » — « Je suis bien aise, écrit-il un peu plus tard[2], que vous ayez été en retraite pour tâcher de reprendre l'esprit de votre état avec plus d'abondance, et l'esprit d'oraison. Je prieray Dieu qu'il vous le donne. Je sçay bien que c'est une grande misère d'être obligé de communiquer avec le monde, et c'est un plus grand avantage pour vous que vous en soyez en partie dégagé. »

C'est une règle fondamentale dans l'Institut que les Frères ne cultivent point la langue latine et n'aspirent point aux Ordres. Le vigilant supérieur jette de véritables cris d'alarme, lorsque de fausses nouvelles lui font craindre que son cher frère Gabriel ne viole cette loi. Il doit lire le Nouveau Testament en français : « Je vous prie de n'en point acheter ni prétendre de latin[3]. » — « Je n'agrée nullement que vous appreniez le latin ; vous sçavez bien que cela est contraire à notre Institut ; car il faut toujours s'en tenir à son Institut, sinon on perd tout, et Dieu n'y donne point sa bénédiction[4]. » — « On m'a mandé que vous aviez voulu être tonsuré ; marquez-moi ce qui en est ; vous sçavez bien que cela est contraire aux pratiques de notre communauté[5]. » — « Un prêtre breton... a fait entendre en son pays que, lorsqu'il vous avait quitté, vous étiez diacre ; je ne sçay ce qu'il veut

[1] *Lettres*, nº 48, du 27 avril 1705. — [2] *Lettres*, nº 64, du 14 février 1710. — [3] *Lettres*, nº 38, du 13 août 1704. — [4] *Lettres*, nº 63, du 28 août 1705. — [5] *Lettres*, nº 49, du 12 mai [1708].

dire[1]. » — « Votre neveu est venu me voir, me disant qu'il voulait être Frère, et qu'il était allé vous voir et que vous alliez être prêtre[2]. » Ces craintes n'étaient point fondées ; car, si à certaines heures le frère Gabriel eut à se reprocher de très légères défaillances, il demeura fidèle à l'esprit de sa vocation au milieu de difficultés parfois inextricables.

Il fut d'abord, comme tout étranger, objet de suspicion; sa correspondance avec M. de la Salle fut souvent interceptée. « J'ai eu crainte comme vous, lui dit son supérieur, qu'on ait ouvert mes lettres[3]. » — « Je vous ay écrit plusieurs fois sans avoir receu réponse de vous. Je crois que c'est qu'on a intercepté mes lettres, comme j'ay sceu qu'on en a intercepté de vous à moy[4]. » Pour échapper à ces indiscrétions, le frère Gabriel change de nom en 1705 et se fait appeler M. Santenot; les lettres lui arrivent tantôt par M. Claude de la Bussière, tantôt par M. Divers, procureur général des Lazaristes à Rome. En 1711, le Frère a donné à son nom une forme italienne ; les lettres sont adressées à « Gabrieli Drolini, maistre d'une école du Pape, proche les Capucins, à Rome[5] ».

Cette école, le frère Gabriel ne l'obtint qu'après une longue attente. Pendant plus de quatre ans, il vécut dans la maison de M. de la Bussière, vaquant, pour occuper ses loisirs, à l'éducation des enfants de son bienfaiteur[6]. M. de la Salle ne peut tolérer ces retards ; il presse le Frère de chercher une école et de rentrer au plus tôt dans l'esprit de sa vocation. « Il faut vous déterminer, lui écrit-il, ou de revenir ou d'entreprendre quelque chose où vous êtes... Commencez quelque chose; confiez-vous plus en Dieu[7]. » — « Je vous aideray en tout ce que je

[1] *Lettres*, nº 65, du 21 juin 1706. — [2] *Lettres*, nº 58, du 5 décembre 1716. — [3] *Lettres*, nº 38, du 13 août 1704. — [4] *Lettres*, nº 58, du 5 décembre 1716. — [5] *Lettres*, nº 54, du 24 août 1711. — [6] *Lettres*, nº 59, du 11 février 1706. — [7] *Lettres*, nº 52 (pas datée, paraît être de 1702).

pourray; mais il me semble que, pour que l'entreprise réussisse, il faut qu'elle vienne de vous et non pas de moy, et que je ne fasse que vous seconder. Vous sçavez que j'ay déjà dépensé quatre cents francs pour vous, dont je ne vois pas encore de succez. Faites, je vous prie, que cela ne soit plus de mesme[1]. » — « Je vous prie de vous fixer incessamment, si vous ne l'êtes pas[2]. »

Peut-être M. de la Salle ne se rendait-il pas compte de la difficulté qu'éprouvait le frère Gabriel d'ouvrir une école. Il existait à Rome une œuvre des écoles charitables. Depuis la fondation des « écoles pies », à la fin du XVIe siècle, la ville était divisée en un certain nombre de quartiers, et chaque quartier avait son école et ses maîtres. Il était donc difficile à un nouveau maître, surtout à un étranger, de trouver place dans l'enseignement; le plus sûr moyen de réussir était de se faire confier une de ces écoles « régionnaires », qu'on appelait « écoles du Pape ».

Au commencement de l'année 1705, le frère Gabriel ouvrit enfin une école gratuite de pauvres garçons. A peine le Saint en eut-il la nouvelle, qu'il en manifesta sa joie. « Votre lettre, écrit-il, m'a causé bien de la joie,... parce que vous m'y avez appris que vous faisiez enfin la fonction de votre état... Tout ce que j'attendais avec impatience était que vous fussiez ce que vous êtes[3]. »

Le frère Gabriel entra-t-il, dès 1705, dans une « école du Pape »? Nous croyons qu'il ouvrit alors, à ses risques et périls, dans un quartier pauvre resté inconnu, une école gratuite. Cette hypothèse nous permet, seule, de comprendre la suite de la correspondance de notre Saint. En effet, après l'ouverture de cette première école, le frère Gabriel ayant commis l'imprudence de quitter la maison de M. de la Bussière, M. de la Salle eut à porter toute la charge de son entretien. Elle eût pesé moins

[1] *Lettres*, n° 82, du 23 décembre 1702. — [2] *Lettres*, n° 38, du 13 août 1704. — [3] *Lettres*, n° 48, du 27 avril 1705.

lourdement sur lui, si le frère Gabriel, maître dans « une école du Pape », avait reçu dès lors la rétribution qu'il recevra plus tard. Deux choses préoccupent principalement M. de la Salle dans la correspondance de 1705 à 1709 : Pourra-t-il subvenir à tous les besoins du frère Gabriel? L'école ouverte n'excite-t-elle point la défiance et la jalousie? « J'ai de la consolation, dit-il, que vous ayez toujours bon nombre d'écoliers. Mais aucun Italien ne vous dit-il rien touchant la gratuité de votre école? Cela ne vous fait-il point connaître? Personne ne demande-t-il de payer[1]? »

Ce n'est que vers 1710 que le frère Gabriel est décidément dans une « école du Pape ». « J'ay bien de la joie, lui écrit M. de la Salle, que vous ayez présentement une école du Pape; c'est ce à quoy j'aspirais[2]. » Le supérieur ne parle-t-il pas comme si elle venait seulement d'être obtenue? C'est à la prière de l'évêque de Cavaillon qu'elle a été concédée; aussi M. de la Salle va-t-il envoyer le frère Ponce pour lui en témoigner sa reconnaissance[3]. Dès lors, le frère Gabriel reçoit du Pape une pistole par mois; les armes du Pape sont au-dessus de la porte de son école[4]. M. de la Salle ne craint plus de lui écrire directement; il se contente d'agrémenter son nom de la désinence italienne. Désormais il a des vues presque ambitieuses, car il souhaite de diriger les six écoles du Pape, à Rome. « Mandez-moi exactement, dit-il, comment vont vos affaires; le Pape ayant six écoles dans Rome, il serait bien à souhaiter qu'elles fussent toutes entre les mains et sous la conduite de nos Frères[5]. » A partir de 1610, il n'écrit point au frère Gabriel sans promettre incessamment un aide.

L'école que l'évêque de Cavaillon avait obtenue de Clément XI était située rue de la Purification, près de la

[1] *Lettres*, n° 73, du 26 novembre 1706. — [2] *Lettres*, n° 64, du 26 février 1710. — [3] Ibid. — [4] *Lettres*, n° 49, du 12 mai 1710. — [5] *Lettres*, n° 54, du 24 août 1711.

place Barberini. Le frère Gabriel la tint seul pendant plusieurs années encore. La tentative que fit en 1713 le saint fondateur pour la visiter et lui conduire un compagnon ne put aboutir. Du moins, le fidèle disciple eut jusqu'au bout l'estime et l'affection de son père. A la fin de l'année 1716, il en recevait ce mot si plein de cœur : « J'ay été bien consolé de votre dernière, et la continuation de votre affection et de votre bon cœur m'a fait bien du plaisir. Faites-nous sçavoir, je vous prie, comment vont vos affaires... Je vous asseure que j'ay bien de la tendresse et de l'affection pour vous, et que je prie souvent Dieu pour vous[1]. »

Le frère Gabriel ne quitta Rome qu'en 1728, lorsque les infirmités d'une vieillesse précoce, causées par des privations de tout genre, l'eurent mis hors d'état de travailler. Il avait eu la joie de concourir à l'obtention des Bulles, qui furent délivrées le 7 février 1724. Quant à l'œuvre des écoles, il l'avait soutenue si dignement, que, dès le mois de janvier 1730, un décret du Pape permettait aux Frères de tenir de nouvelles écoles et assignait une pension annuelle de trente-six écus à chaque Frère de quartier[2].

De retour en France, le frère Gabriel, âgé de soixante-cinq ans, fit sa profession solennelle à Avignon entre les mains du frère Timothée, supérieur général. Il mourut en 1733, dans la communauté d'Auxonne, au diocèse de Besançon. Ame droite, honnête, simple mais courageuse, poussant la fidélité jusqu'à l'héroïsme, le frère Gabriel Drolin a laissé une mémoire justement honorée et bénie dans l'Institut.

[1] *Lettres*, n° 58, du 5 décembre 1716. — [2] *Historique de la première maison des Frères des Écoles chrétiennes à Rome*, ms., Archives des Frères.

CHAPITRE VII

LES GRANDES ÉPREUVES

1702-1705

---

§ I

JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE EST ACCUSÉ PRÈS DE L'ARCHEVÊQUE DE PARIS — APRÈS ENQUÊTE, ON VEUT LE DÉPOSER — L'AFFECTION DES FRÈRES LE MAINTIENT DANS LA CHARGE DE SUPÉRIEUR

1702

Durant les quatre années de paix que la Providence venait de ménager à son Institut, M. de la Salle avait affermi et multiplié ses œuvres. Une fois l'élan donné, il ne lui restait, semble-t-il, qu'à diriger la marche de ses entreprises.

Mais Dieu, qui fonde sur la croix et cimente de larmes les constructions qu'il veut rendre solides, ramena bientôt Jean-Baptiste à la souffrance et à la persécution. Depuis la tempête qui se déchaîna contre lui vers la fin de 1702 jusqu'au dernier coup dont il fut frappé à son lit de mort, il n'eut pas un instant de repos. L'épreuve, d'ailleurs, fut d'autant plus humiliante et plus douloureuse, qu'elle lui vint presque toujours d'adversaires connus pour leur

droiture d'intention et renommés pour leur zèle. Dieu permit qu'il en fût ainsi, pour mieux faire éclater à tous les regards l'héroïque sainteté de son serviteur.

Les premières difficultés naquirent d'un différend avec M. de la Chétardye[1].

Le curé de Saint-Sulpice, homme d'une solide piété, austère et dur à lui-même[2], n'approuvait pas la sévérité des règles de l'Institut. Les mortifications en honneur dans cette fervente communauté lui paraissaient outrées; à des maîtres chargés du lourd fardeau des écoles, une vie plus douce lui semblait nécessaire. Cette impression ne lui était pas absolument personnelle; car, vers la même époque, l'évêque de Chartres, nous l'avons vu, la ressentait et s'en ouvrait à son ami M. de la Salle. A plusieurs reprises, M. de la Chétardye reçut les plaintes de certains novices mécontents, et il jugeait le supérieur des Frères trop peu indulgent à la faiblesse humaine, et trop rigoureux dans le châtiment des plus légères fautes[3].

Il se croyait en droit de faire des remarques à M. de la Salle et d'exiger de lui des adoucissements. Personne, en effet, ne portait plus d'intérêt que lui à la communauté des Frères. Jusque-là, il les avait nourris et protégés; leur maison mère était sur sa paroisse; depuis la transaction passée le 18 mai 1699 entre les curés de Paris et le chantre de Notre-Dame, il avait toute juridiction sur les maîtres de ses écoles de charité.

Dans ces conjonctures, M. de la Salle montra bien, à Paris comme à Chartres, que la fermeté du caractère ne le cédait pas, en lui, à l'humilité des sentiments. Autant il se faisait petit et déférent dans les choses permises, autant il se montrait courageux pour défendre son Institut. Empressé de faire droit à toutes les obser-

[1] M. de la Chétardye, s'il n'est pas nommé dans Blain et dans Maillefer, y est du moins clairement désigné. Dans la lettre du curé de Villers, il est expressément nommé. — [2] C'est ainsi que Blain le représente à plusieurs reprises, t. I, p. 400 et suiv. — [3] Maillefer, p. 161.

vations du curé de Saint-Sulpice sur la tenue des écoles, il ne reconnaissait qu'à l'assemblée des Frères le privilège de modifier la direction intérieure de la communauté. Que deviendrait l'Institut, si on en changeait les règles au gré des étrangers qui les critiquent? La solidité de l'œuvre ne demande-t-elle pas la stabilité des règlements adoptés? Au reste, que gagnerait-on à supprimer les austérités? Une vie trop douce n'a-t-elle pas toujours amené le relâchement et la ruine des communautés?

Fort de ces principes de juste indépendance et de religieuse sévérité, M. de la Salle tint ferme pour les pratiques en usage dans son Institut. Il garda, en face de M. de la Chétardye, la même attitude qu'en face de M. Baudrand; et, de nouveau, il passa « pour un homme trop entêté de son sentiment, plein de lui-même, dur, sans miséricorde pour les Frères de sa communauté[1] ». La situation était donc tendue entre M. de la Salle et M. de la Chétardye, lorsque survinrent deux faits regrettables qui firent éclater l'orage que nous avons à raconter.

C'était à l'automne de 1702. M. de la Salle était absent; il visitait alors, croyons-nous, les écoles de Chartres. Le maître des novices, frère Michel, religieux fervent sans doute, mais animé d'un zèle impétueux et sans retenue, imposa à de jeunes postulants en faute, des corrections indiscrètes dont ils gardèrent la trace[2]. Si le Saint eût été présent, il eût modéré l'ardeur du maître des novices; il eût apaisé, par sa paternelle bonté, le chagrin des enfants châtiés; il eût cicatrisé, par ses manières saintement insinuantes, la douloureuse plaie de leurs cœurs. Un mot de lui suffisait d'ordinaire pour calmer les âmes. Lui absent, les postulants maltraités allèrent porter plainte au curé de Saint-Sulpice. M. de la Chétardye, qui avait sous les yeux la preuve des duretés qu'il reprochait aux Frères, fit bon accueil aux mé-

[1] MAILLEFER, p. 161. — [2] BLAIN, t. I, p. 401.

contents. Il prit par écrit leur déposition et la leur fit signer[1]. Au lieu de distinguer entre la conduite imprudente du maître des novices et le tact habituel que le vertueux supérieur portait dans son gouvernement, il attribua à M. de la Salle les excès auxquels s'était livré le frère Michel. Un supérieur capable de tolérer, sinon d'inspirer, des pratiques si indiscrètes, lui paraissait impropre à diriger sa communauté. Cependant M. de la Chétardye ne précipita rien; il se tut et attendit.

Un autre fait vint bientôt corroborer les préjugés du curé de Saint-Sulpice. Le frère Ponce, directeur des Frères des écoles de la rue Princesse, n'était ni moins violent ni moins imprudent que le maître des novices. Un dimanche, il se trouvait, avec sa petite communauté, au noviciat de la Grand'Maison, lorsqu'il s'oublia jusqu'à corriger durement un jeune novice qui s'exerçait, sous son autorité, aux écoles de la rue Princesse. Si répréhensible que fût son subordonné, le frère Ponce avait dépassé la mesure. Sous le coup de la douleur et de l'humiliation, le novice, irrité, prit la fuite et alla montrer au curé de Saint-Sulpice « les marques du mauvais traitement qu'il avait reçu[2] ». A cette vue, M. de la Chétardye ne put se contenir. Il s'imagina, trop hâtivement, que ces violentes répressions n'étaient pas des faits isolés, mais constituaient un système, puisque les deux représentants de M. de la Salle en usaient avec une égale rigueur. Un tel état de choses ne pouvait se prolonger, pensait-il, et la destitution du supérieur était l'unique moyen de remédier au mal.

Obsédé de ces pensées, M. de la Chétardye reçut par écrit les plaintes de la victime; puis un rapport fut rédigé qu'il présenta, probablement[3] lui-même, à l'archevêque.

[1] Blain, p. 402. — [2] Ibid., p. 403. — [3] Nous disons *probablement;* car si M. de la Chétardye fut l'âme de cette affaire, il se peut que la plupart des démarches aient été faites par un autre; il se peut aussi qu'il ait, de bonne foi, subi l'influence de quelque personne moins bien

Ce rapport, rédigé avec art, rendait M. de la Salle responsable des violences exercées par le maître des novices et par le directeur de la rue Princesse. « On ne manqua pas, dit Maillefer[1], d'appuyer sur tous les chefs d'accusation et de reproches qui y étaient énoncés, pour leur donner un air de vraisemblance; on insista principalement sur la division qu'on prétendait qui régnait entre les Frères, sur leur dégoust, sur l'incapacité de M. de la Salle à maintenir le bon ordre et la paix entre eux; on concluait enfin à ce qu'il leur fût choisi un autre supérieur, qui pût remettre le calme et la tranquillité, pour prévenir la ruine totale de cet établissement. » C'était donc pour mieux conserver l'œuvre de M. de la Salle que l'auteur de ce réquisitoire prétendait la lui arracher.

Une dénonciation si catégorique produisit sur le cardinal de Noailles un premier sentiment de surprise. Depuis longtemps il connaissait M. de la Salle; il avait la plus haute idée de son mérite et de ses talents; il le savait fort habile et très paternel dans le gouvernement de sa communauté; lors de la visite qu'il avait faite à la Grand'-Maison avec le roi d'Angleterre, il avait admiré la piété des Frères et le bon ordre de leurs classes. Il eût rejeté comme une odieuse calomnie l'acte d'accusation, si le puissant crédit du curé de Saint-Sulpice ne lui en avait imposé. Mais pouvait-il ne pas prendre en considération un rapport présenté par un homme aussi éclairé et aussi dévoué aux Frères que l'était M. de la Chétardye? Il prit le sage parti de suspendre son jugement, et il promit qu'une enquête serait ouverte pour vérifier les faits allégués. M. Pirot, son vicaire général, fut en effet désigné par lui pour informer.

M. Pirot, prêtre vénérable, âgé de soixante et onze ans, était un docteur de Sorbonne fort estimé; il était

intentionnée que lui. L'obscurité calculée de Blain et de Maillefer, qui, tous deux, ont voulu taire les noms, nous permet ces suppositions.

[1] Maillefer, p. 161-162.

lié d'une étroite affection avec M. de la Chétardye. Il s'acquitta avec autant de promptitude que de prudence de la délicate mission d'enquêteur. Dans une visite qu'il fit à la Grand'Maison[1], au mois de novembre 1702, il vit tous les Frères, leur fit promettre la plus entière discrétion, et les interrogea un à un sur l'état moral de la communauté. Les Frères, habitués par leur supérieur à une grande ouverture d'âme, parlèrent sans déguisement, de sorte que M. Pirot put se rendre un compte exact de l'état de l'Institut. Il s'assura que trois novices avaient été durement traités; mais, à part les plaintes formulées par les trois mécontents, toutes les accusations du Mémoire parurent sans fondement. Au lieu de la discorde, de l'indiscipline et du dégoût, il vit avec édification la paix, l'ordre et la joie régner dans la maison.

La présence de M. de la Salle, loin d'entraver la mission de M. Pirot, ne put qu'en faciliter l'exécution. Le supérieur des Frères était, en effet, de retour; mais il n'était au courant de rien de ce qui s'était passé durant son absence. Aussi discret que confiant dans la Providence, il ne demanda point au vicaire général l'objet de sa visite; il ne s'inquiéta point de ces interrogatoires, qui eussent alarmé une âme moins paisible que la sienne; il ne vit, dans la démarche de M. Pirot, qu'une preuve nouvelle de l'intérêt tout paternel que lui portait l'archevêque de Paris.

C'est pourquoi, quelques jours plus tard, il se fit un devoir d'aller en témoigner sa reconnaissance au cardinal de Noailles. Celui-ci le reçut avec sa bonté accoutumée; mais, après les premières paroles d'affection, il lui fit la déclaration suivante : « Monsieur, vous n'êtes plus supérieur; j'ai pourvu votre communauté d'un autre[2]. » Cette parole inattendue, quoique prononcée avec douceur et

[1] D'après Maillefer et la lettre du curé de Villers, l'enquête ne dura qu'une visite; nous croyons que Blain s'est trompé en admettant plusieurs visites. — [2] Blain, t. I, p. 410.

politesse[1], eût été un coup de foudre pour une âme moins forte. Ce serait ignorer la nature humaine que de prétendre que notre Saint ne sentit pas l'affront. Mais si la nature n'était pas morte en lui, du moins elle était domptée. Aussi baissa-t-il la tête sous l'arrêt qui le frappait; il ne se plaignit point; il ne demanda aucun éclaircissement; il n'essaya aucune justification de sa conduite; il ressentit plutôt la joie de la délivrance. Depuis seize ans, en effet, il faisait d'inutiles efforts pour se décharger de la supériorité; la Providence venait de servir, par l'autorité légitime, les aspirations de son humilité. Rien ne montre mieux la paix de son âme que le silence absolu qu'il sut garder; car il ne s'ouvrit à personne du coup qu'il avait reçu, et il reparut parmi ses Frères calme et confiant comme par le passé. Jésus-Christ fut son seul confident, et, s'il lui en parla dans l'oraison, ce fut pour le conjurer de confirmer la sentence.

Le jugement de l'archevêque prouvait que le rapport de M. Pirot avait été défavorable à M. de la Salle. Des influences secrètes avaient sans doute aussi pesé sur la décision. Mais l'arrêt de déposition, déjà connu du Saint, devait être signifié à la communauté; le nouveau supérieur devait être présenté aux Frères. M. Pirot fut chargé de cette nouvelle mission, et se présenta pour la remplir le premier dimanche de l'Avent.

Nous laisserons ici la parole à Charles de la Grange, curé de Villiers-le-Bel, ami de notre Saint, qui écrivit, quelques semaines après, une relation détaillée des événements qui nous occupent. Ce précieux document, adressé à M. Guiart, curé de Saint-Pierre de Laon, mérite d'être intégralement cité[2].

[1] Blain, p. 410. — [2] L'authenticité de cette lettre n'est pas douteuse. Nous la trouvons citée en grande partie dans Blain, p. 418, et dans Maillefer, p. 169. Au procès apostolique de Paris, on la trouve entièrement transcrite; mais elle n'avait pas encore été livrée au public dans son intégrité. Les Frères de Laon, alarmés des événements de Paris, avaient prié leur protecteur, M. Guiart, de prendre des infor-

« Je n'ay pas été moins touché, ny moins surpris que vous, mon très cher monsieur, des nouvelles que vous m'avez appris de M. de la Salle. Comme je ne l'honore et ne l'estime pas moins que vous, j'ay pris et prends toute la part qu'on peut à la peine qu'on luy a fait. Je me suis donné l'honneur de l'aller voir; on ne peut estre plus édiffié que je le fus de sa contenance, de sa fermeté, de sa résignation parfaite et de son abandon entier à la Providence. Je ne vous apprends rien de nouveau en vous parlant de ses éminentes vertus; ce n'est pas d'aujourd'huy que vous connaissez son rare mérite.

« J'ay veüe Monseigneur le Cardinal et M. Paulet, et j'espère qu'avec le temps Monseigneur le Cardinal reviendra des impressions qu'on luy a donné contre M. de la Salle. Il n'y a rien du quiétisme[1]. On l'accuse seulement d'être trop austère envers ses Frères, d'exercer des pénitences trop rigoureuses, et d'y être trop attaché. On voudrait le faire passer dans l'esprit de Monseigneur le Cardinal pour un homme peu capable de conduire, et surtout pour un homme extraordinairement arretté à son sens, qui ne se conduit, et ses Frères, que par son propre esprit.

« Son grand crime, à ce que j'ay pû découvrir, vient de ne pas se conduire selon l'esprit de M. le curé de Saint-Sulpice; il (celui-ci) voudrait entrer dans la régie et la conduitte intérieure de ses Frères, et c'est ce que, jusqu'à présent, M. de la Salle lui a refusé. Je ne sçay que trop quelle sera la suitte de cette affaire... C'est la principale partie de M. de la Salle, et, s'il était d'accord avec monsieur le curé, il aurait bon marché de l'archevêché.

« Deux ou trois novices sont sortis de chez M. de la Salle et se sont plains des mauvais traitemens qu'ils y ont receus. M. de Saint-Sulpice a grossi leurs plaintes, a fait des perquisitions nouvelles, en a dressé un mémoire, et l'a pré-

mations à source bien sûre. La réponse du curé de Villiers-le-Bel montre quel soin il avait mis à se bien renseigner. La copie que nous reproduisons doit être du temps : elle est conservée aux Archives des Frères.

[1] Ceci prouve qu'on avait craint à Laon qu'il n'eût été impliqué dans l'affaire du *quiétisme*.

senté à Son Éminence. Sur ce mémoire, Monseigneur le Cardinal a député M. Pirot, un de ses grands vicaires, pour aller faire visite chez M. de la Salle et interroger les Frères.

« Dans une seconde visite leur a présenté, de la part de Son Éminence, M. l'abbé Bricot, pour être leur supérieur temporel. Sur ce mot de supérieur, la plupart des Frères se sont écriés qu'ils ne reconnaissaient d'autres supérieurs que Son Éminence et M. de la Salle. Monsieur le grand vicaire leur dit qu'il fallait obéir à Son Éminence, et, leur montrant l'acte signé de Monseigneur le cardinal, que s'ils refusaient d'y obéir, ils seraient punis comme des rebelles. Les Frères lui répliquèrent qu'ils honoraient beaucoup Son Éminence, mais qu'ils ne pouvaient se résoudre à accepter d'autre supérieur que M. de la Salle, qu'ils aimaient mieux mourir que d'avoir d'autre supérieur que luy, qu'ils étaient disposés d'aller en prison et hors du royaume, où il plairait à Son Éminence de les reléguer, et même à la mort.

« Monsieur le grand vicaire essayait de les apaiser et de leur faire changer de résolution, en leur représentant les bonnes calitées (*sic*) tant intérieures qu'extérieures de ce nouveau supérieur; mais les Frères répondaient que M. de la Salle n'avait pas seullement toutes ces calitées, mais encore beaucoup d'autres plus excellentes. Et commencèrent à en faire le dénombrement et dire entre autres qu'il était doux et bénin aux autres, mais dur et sévère à luy-même ; qu'il ne leur commandait ny ordonnait rien qu'il n'eust fait et ne fît luy-même, et qu'on ne leur en pourrait donner aucuns qui pussent l'égaler, tant dans la conduitte à gouverner, que dans toutes ses excellentes vertus et calitées.

« Pendant que lesdits Frères faisaient ces réponses, M. de la Salle était là présent, qui les priait avec instance à deux genoux, la larme à l'œil et les mains jointes, de se soumettre aux ordres de Monseigneur, qui leur estaient signifiés par monsieur le grand vicaire ; mais ils luy répondirent qu'ils luy obéiraient en toutes autres choses, mais que pour cet article ils ne le pouvaient faire et ne le feraient pas. Monsieur le grand vicaire, voyant qu'il ne pouvait rien gagner sur leur esprit, et qu'il ne les pouvait faire obéir aux ordres de Monseigneur le Cardinal, ny par ses raisons, ny par les

instances que leur en faisait M. de la Salle, mais qu'au contraire il les irritait davantage et les animait de plus en plus dans leur résolution, sortit avec M. l'abbé Bricot, le nouveau supérieur prétendu, tout couvert de honte et de confusion, non seullement de l'assemblée desdits Frères, mais aussy de leur maison. M. de la Salle les reconduisit les larmes aux yeux de voir la désobéissance et l'oppiniâtreté de ses Frères (si l'on peut bien nommer ainsy leur zèle et leur affection pour M. de la Salle, leur fermetté et constance à le maintenir dans son authorité de supérieur), lui demandant pardon et lui faisant mille excuses pour eux, de ce qu'ils ne s'étaient pas voulus soumettre. Car il aurait souhaité d'être déchargé de la supériorité, et ce luy aurait été un plaisir et une satisfaction tout extraordinaire. »

Cette scène, racontée par un ami encore sous le coup de l'émotion, révélait bien clairement l'affection profonde qui unissait les Frères à leur supérieur. Elle dut convaincre M. Pirot que le Mémoire de M. de la Chétardye était sans fondement, et que la bonne foi de M. le curé de Saint-Sulpice avait été surprise par les récits erronés de quelques mécontents. Non seulement M. de la Salle n'imposait pas aux Frères un joug insupportable, mais les cœurs lui étaient si étroitement attachés, que la maison se fût vidée si M. de la Salle eût cessé d'en être l'âme. C'est ce que les Frères firent nettement entendre à M. Pirot. Comme M. de la Salle lui promettait qu'après avoir réfléchi, les Frères se soumettraient :

« C'est ce que vous ne devez pas promettre, répondirent-ils; notre résolution est liée à notre vœu; l'une dépend de l'autre, et l'une comme l'autre est une exclusion pour le nouveau supérieur. Si, malgré notre résistance, on l'introduit dans la maison, il y pourra amener de nouveaux sujets qui lui promettront obéissance, il la trouvera libre; car, quant à nous, nous sortirons avec celui à qui nous l'avons promise[1]. »

[1] Blain, t. I, p. 416-417.

Quand on aime à ce point, on ne peut être vaincu. La suite du récit, que nous empruntons au curé de Villiers, montrera le triomphe des Frères.

« Monsieur le grand vicaire ne fut pas plustost de retour, qu'il publiast et louast le zèle et l'affection que les Frères avaient témoigné avoir pour M. de la Salle, disant à Monseigneur : « Si toutes les personnes de communautez, les « religieux et religieuses, étaient aussi unis et affectionnés « à leurs supérieurs que le sont les Frères pour M. de la « Salle, on ne verrait pas tant de désordre à Paris. » Et ensuite lui fit le récit de tout ce qui s'était passé, et que lesdits Frères n'avaient voulu entendre aucune raison touchant l'acte de réception de ce nouveau supérieur.

« Ce qui le fâcha si fort que, sur l'heure même, il envoyât au palais pour voir quel remède on pouvait apporter à cette affaire, et punir les Frères du peu de soumission qu'ils avaient à ses ordres.

« Quelque temps après, monsieur le grand vicaire vint dire à M. de la Salle que s'il ne faisait obéir ses Frères aux ordres de Monseigneur, qu'il avait ordre de Monseigneur de luy signifier son exil. M. de la Salle fit réponse qu'il sçavait fort bien les instances qu'il leur en avait fait, et qu'il n'y avait pu rien gagner. Pour ce qui était de son exil, qu'il était tout prêt d'aller où il plairait à Son Éminence de l'envoyer; que ce qui le consolait, était qu'il trouverait Dieu partout, et que ce serait un bonheur pour luy que de souffrir, et que, pour ce qui était du vivre et du vêtir, il n'en pouvait avoir moins qu'il n'avait.

« Monsieur le grand vicaire s'en retourna[1]..., sans exécuter ce qu'il luy avait dit, admirant son désintéressement et son indifférence. Les Frères, ayant sceu ces nouvelles, se résolurent de passer tout le jour et la nuit en prière, sans boire ny manger, implorant les secours du Ciel dans leurs angoisses et afflictions. Le jour d'après, ils se résolurent de quitter les écolles et d'abandonner leur maison de Paris. Comme

[1] Ici un mot illisible sur le manuscrit.

ils travaillaient à l'exécution de leur résolution, la nouvelle en fut portée à M. le curé de Saint-Sulpice, qui fust aussitost trouver M. de la Salle et le priast de les en détourner et d'y mettre empeschement. Dans le même temps, Monseigneur envoyait au Parlement ordonner de ne point prononcer la sentence de bannissement, mais de laisser cette affaire comme elle estait.

« Depuis ce temps, on laissa un espace de temps assez considérable M. de la Salle et ses Frères en repos. Néanmoins, dans cet intervalle, il y eut plusieurs veües et entreveües de M. de la Salle et de quelques-uns de ses principaux Frères chez monsieur le grand vicaire, et de plusieurs ecclésiastiques envoyés de la part de monsieur le grand vicaire ou de M. le curé de Saint-Sulpice au logis de M. de la Salle, qui parlèrent et conférèrent avec chacun des Frères en particulier. »

Parmi les démarches auxquelles le curé de Villiers fait allusion dans sa lettre, nous relevons deux faits importants.

Le premier est une visite que M. de la Salle fit au cardinal de Noailles. L'humble supérieur savait à quel point l'archevêque était irrité de la résistance des Frères, et il craignait que ce ressentiment ne retombât sur son œuvre et ne détruisît, en peu de jours, l'édifice qu'il avait élevé au prix de tant de peines. Aussi alla-t-il « se jeter à ses pieds, et là, fondant en larmes, il supplia Son Éminence de ne pas lui imputer une faute qui ne venait que de la grande répugnance que les [Frères] avaient pour le supérieur qu'elle leur avait choisi. Il lui protesta qu'il n'avait rien négligé pour les faire condescendre à ses ordres, mais qu'ils avaient été si troublés, au premier abord, qu'ils n'avaient voulu se déterminer à rien, et qu'il espérait les ramener avec le temps à un parti plus raisonnable[1]. »

[1] MAILLEFER, p. 166.

Au dire de Blain[1], le cardinal, qui était prêt à partir pour Conflans, sa maison de campagne, « demeura dans un morne silence quand il vit M. de la Salle à ses pieds[2]. » Fut-il attendri par la posture humiliée et les protestations sincères du serviteur de Dieu, ou bien craignit-il de manifester avec une émotion trop vive son mécontentement? toujours est-il qu'il ne répondit pas. A la vue de son entourage, il laissa le Saint prosterné la face contre terre, et partit. M. de la Salle, couvert de ce nouvel affront, bénit Dieu dans son cœur d'avoir été jugé digne de souffrir pour Jésus-Christ, et, sans manifester aucun chagrin, il reparut calme et résigné au milieu de ses chers disciples.

Les Frères, de leur côté, s'agitaient pour terminer le différend. Ils allèrent conjurer le curé de Saint-Sulpice d'intervenir en leur faveur et de tirer, par son crédit, l'Institut du mauvais pas où il était engagé. M. de la Chétardye, fort peiné de la mauvaise tournure que l'affaire avait prise, promit sa médiation. Toujours persuadé que M. de la Salle était incapable de gouverner sa communauté, il l'aurait volontiers sacrifié comme supérieur; mais il tenait à l'Institut, il en avait besoin pour ses écoles, il le voyait destiné à un grand avenir pour le bien de l'Église, et on venait de lui prouver que frapper M. de la Salle ce serait ruiner l'Institut. Il fallait donc, pour ne rien compromettre, rétablir M. de la Salle dans la supériorité, et cependant réparer l'injure faite à l'autorité de l'archevêque. Pour cette mission délicate, le curé de Saint-Sulpice choisit M. Madot, prêtre de sa communauté, qui devint plus tard évêque de Chalon-sur-Saône.

[1] Nous suivrons ici Blain, p. 421, parce que son récit nous paraît le plus vraisemblable. Du reste, il se peut que la visite dont parle Maillefer, p. 167, et dans laquelle M. de la Salle fut bien accueilli, ait été faite ultérieurement. L'arrangement de si graves affaires dut, en effet, exiger plusieurs visites à l'archevêque. — [2] Blain, p. 421.

Esprit délié et insinuant, fertile en ressources. M. Madot se mit en devoir de terminer, à l'avantage des deux partis, cette malheureuse affaire. Il se rendit un jour, dès sept heures du matin, à la communauté des Frères. Il ne se donna point l'air d'avoir une mission à remplir, et ne mit personne en garde contre lui. Au lieu de réunir les Frères, il les vit un à un, ou deux ou trois ensemble, suivant que la Providence les mettait sur son chemin. Malgré toute son habileté, il ne gagna rien sur eux tant qu'il parla du nouveau supérieur. Après quatre heures d'efforts inutiles, il tint un autre langage et fit des concessions[1].

« Hé! mes Frères, leur dit-il, on ne vous ôtera pas M. de la Salle. Ce n'est que pour vous mettre à couvert qu'on vous demande d'en recevoir un autre, afin d'honorer l'ordre que vous en avez reçu, et de rendre le respect dû à la puissance qui vous l'envoye. Du reste, le nouveau supérieur n'en aura que le nom sans en faire l'office. Il ne viendra chez vous qu'une fois le mois. Qu'avez-vous à craindre d'une visite si rare, et d'un homme qui ne laissera dans la maison, quand il viendra et quand il en sortira, aucun vestige de son passage? On ne touchera ni à vos pratiques, ni à vos règlements. M. Bricot, en respectant tout ce que M. de la Salle a fait, laissera les choses dans l'état dans lequel il les trouvera, en le laissant lui-même à sa place.

— Que ne le disait-on, lorsqu'on amena cet abbé! repartit alors un des Frères. Et pourquoi vous-même, monsieur, avez-vous usé de tant de délai pour le dire? »

Un terrain d'entente était trouvé; en peu d'instants, M. Madot y rallia jusqu'à douze Frères. Les autres, plus défiants, refusèrent de se rendre. Mais il suffisait à M. Madot d'en avoir douze, et, pour qu'ils n'eussent pas

[1] Les paroles qui suivent sont empruntées à BLAIN, p. 425-427, qui les a sans doute arrangées.

le temps de revenir sur leurs bonnes dispositions, il leur proposa d'aller sur-le-champ faire, aux pieds du vicaire général, leur acte de soumission. Ils demandèrent, il est vrai, que les conditions promises fussent consignées par écrit; M. Madot s'y prêta volontiers. Par un tour habile du négociateur, les clauses de l'entente furent présentées à M. Pirot, non comme des conditions qu'on imposait, mais comme des grâces qu'on demandait, et l'accord fut conclu. En définitive, la victoire restait aux Frères.

Pour que l'honneur de l'archevêque fût sauf, le supérieur nominal devait être accepté publiquement. La cérémonie de l'installation eut lieu le 9 janvier 1703[1].

« Quelque huit ou dix jours apprès, qui fut le neufvième de ce mois, écrit le curé de Villiers, le grand vicaire et M. l'abbé Bricot revinrent chez M. de la Salle, firent assembler les Frères[2], leur firent mille promesses et, entre autres, qu'on innoverait rien, qu'ils garderaient toujours leurs règles, qu'on ne leur ôterait point M. de la Salle, mais qu'il fallait obéir et recevoir ledit abbé pour supérieur, qu'ils auraient toujours la consolation d'avoir M. de la Salle, et que ledit abbé n'irait chez eux qu'une fois le mois. Ils le reçurent à ces conditions, ou du moins ils ne résistèrent pas comme la première fois ; et si le proverbe est que *celui qui se tait*

[1] Cette date n'est donnée ni dans Blain ni dans Maillefer; mais nous la conjecturons d'après la lettre du curé de Villiers. Cette lettre, en effet, rapporte la visite en question au 9. De quel mois? Il nous semble impossible qu'entre le premier dimanche de l'Avent, jour de la scène racontée, et le 9 décembre, on ait eu le temps de faire toutes les négociations contenues dans notre récit; d'ailleurs, la lettre dit qu'on laissa aux Frères un certain temps de repos. D'un autre côté, il nous paraît juste de ne pas retarder cette conclusion au delà du 9 janvier 1703. Nous sommes persuadé, pour les mêmes raisons, que Blain, p. 424, commet une erreur de date en plaçant la visite de M. Madot dès le 8 décembre 1702. — [2] A partir de ce point nous transcrivons, non le manuscrit, dont la feuille est perdue maintenant, mais le texte inséré au *Procès apostolique* de Paris, fol. 122-123. On remarquera que l'orthographe y a été modernisée.

semble consentir, ils ont bien consenti à l'élection de cet abbé, puisque pas un des Frères ne dit mot.

« Voilà où en sont les choses à présent, ajoute en terminant l'auteur de la lettre. On ne croit pas qu'elles puissent durer, et on espère que cela n'aura pas de suite. On a fait un premier pas, et on veut le soutenir pendant quelque temps; tout ce qui se peut faire est de ménager les moments favorables pour essayer de détromper Son Éminence, et pour faire valoir toutes les qualités de M. de la Salle. C'est à quoi j'ai déjà travaillé et ce que je poursuivrai dans toutes les occasions que la Providence me fera naître. Je lui dois cette justice, et au surplus, la part que vous y prenez m'engage encore à m'y porter avec plus de zèle. »

Les prévisions du fidèle ami de Villiers se réalisèrent. Après qu'on eut, pour remplir les formalités, présenté M. Bricot aux Frères et chanté le *Te Deum* à la chapelle, l'affaire tomba d'elle-même. M. Bricot, excellent jeune prêtre de Lyon, qui s'était prêté, non sans répugnance, aux desseins du vicaire général et du curé de Saint-Sulpice, ne revint qu'une fois à la Communauté des Frères. Pour le tirer d'une si fausse situation, on le nomma bientôt à un poste avantageux qui absorba son temps et ses soins. Le remplaçant que M. de la Chétardye fit désigner[1] n'exerça chez les Frères aucune autorité réelle. M. de la Salle resta seul maître dans sa communauté, et l'Institut reprit son train de vie fervente[2].

[1] Blain, p. 428. — [2] Maillefer, p. 172.

§ II

LES ÉCOLES DE TROYES ET D'AVIGNON. — ENTRÉE DU FRÈRE BARTHÉLEMY 1702-1703

Dieu se plut à féconder les épreuves de son serviteur. Pendant qu'à Paris on semblait rejeter le fondateur des Frères, en province on faisait appel à son dévouement; et M. de la Salle, dans le temps même de ses plus fâcheux démêlés, gardait assez de calme pour traiter de nouvelles fondations.

Celle de Troyes remonte à l'année 1701. Une pieuse dame, Madeleine de Galmet, veuve de Gilles de Launay, avait laissé une rente de deux cents livres pour établir sur la paroisse de Saint-Nizier une école de charité. Sans doute la ville de Troyes ne manquait pas de petites écoles[1]. Mais, là comme dans d'autres villes, les enfants pauvres étaient délaissés, faute de ressources pour la rétribution scolaire. M. Le Bé, curé de Saint-Nizier, étant en possession de cette rente, s'adressa naturellement à des maîtres qui faisaient profession de tenir gratuitement les écoles. Dans un voyage qu'il fit à Paris, il pria M. de la Salle de lui donner des Frères, et le contrat fut en effet signé le 4 février 1701[2].

Mais la rente de deux cents livres ayant été partagée entre une école de garçons et une école de filles, M. de la Salle n'envoya d'abord qu'un seul maître. Peut-être ce maître fut-il un laïque du séminaire de Saint-Hippolyte; car nous savons que le serviteur de Dieu se faisait

[1] Cf. Carré, *l'Enseignement secondaire, à Troyes du moyen âge à la Révolution*. — [2] Ce contrat fut passé devant Lange et son confrère, notaires à Paris. La mention en est faite expressément dans le contrat, le 13 août 1703.

une loi de ne jamais accorder un Frère seul. Quoi qu'il en soit, l'école charitable eut un plein succès, et les enfants y accoururent en si grand nombre, qu'il fallut bientôt songer à un second maître. Le 13 août 1703, « le sieur et la demoiselle Bouillerot, voulant contribuer à l'augmentation d'un autre Frère[1], » signèrent, en présence de l'évêque de Troyes, Bouthillier de Chavigny, l'engagement d'ajouter cent livres de rentes. Le curé et la fabrique promirent, de leur côté, la somme annuelle de soixante-cinq livres.

Certes, ce n'était pas une fortune que ces deux cent soixante livres de rente pour l'entretien de deux Frères; néanmoins M. de la Salle accepta ces conditions, « de peur, écrit son biographe[2], de manquer d'instruire les pauvres d'une grande ville, par trop d'égard à un vil intérêt : pourvu que ses Frères eussent le nécessaire, il était content. » D'ailleurs, le curé de Saint-Nizier se montra pour eux plein de zèle et de bienveillance; étant supérieur du séminaire, il leur céda son propre presbytère. Ce ne fut qu'à la mort de M. Le Bé, vers 1710, que les Frères firent acquisition d'une maison convenable, grâce aux dons généreux de l'évêque et de quelques personnes de piété.

En peu d'années, les écoles charitables de Troyes prirent un développement extraordinaire. Ce succès fut le résultat des prédications du Père Chantreau. Cet oratorien, originaire de Troyes, aussi recommandable par sa vertu que zélé pour la gloire de Dieu, avait au plus haut degré le don de la parole. Il exerçait sur les âmes

[1] La minute du contrat est à Troyes : minutes de Lemercier et Meunier. Dans ce contrat, dont nous avons la copie sous les yeux, on dit expressément qu'un Frère des Ecoles chrétiennes fut envoyé à Troyes en 1701. Nous maintenons néanmoins l'interprétation donnée par nous dans le texte, parce que M. de la Salle a toujours pris pour règle de ne jamais envoyer un Frère seul. Le 26 septembre 1704, il écrivait à propos de l'école de Darnétal : « Vous sçavez... que nous n'en pourrions pas envoyer un seul. » *Lettres*, nº 70. — [2] Blain, p. 391.

un ascendant qui le rendait maître des volontés. Convaincu de la souveraine importance des écoles chrétiennes, dans lesquelles il voyait le plus sûr moyen de relever le niveau moral du peuple, il les recommanda en chaire avec une telle véhémence, que ses compatriotes se mirent en devoir de multiplier les classes[1]. Plusieurs personnes charitables offrirent leur concours pour une œuvre si capitale ; la ville elle-même lui assura une rente de trois cents livres. Cinq nouveaux Frères furent mandés, et deux nouvelles écoles furent ouvertes, l'une sur la paroisse Saint-Jean, et l'autre sur la paroisse Sainte-Madeleine[2]. L'évêque bénissait de si louables efforts, et les encourageait de ses paroles et de ses deniers.

Ce n'est pas que tout se fît sans difficultés; à Troyes comme ailleurs, il y eut des crises douloureuses à traverser. C'est ce que nous apprend une lettre du serviteur de Dieu :

« Qu'on n'exécute rien, dit-il, touchant la cessation de ces écoles, jusqu'à mon arrivée... Je feray en sorte que tout se termine bien et que tout le monde soit content[3]. »

Ce tact du Saint conjurait tout péril et affermissait les fondations.

Il ne conduisit pas avec moins de prudence l'établissement d'Avignon. Depuis plusieurs années, le Midi lui demandait des Frères; la Provence et le Languedoc l'appelaient pour tenir des écoles gratuites. Avant d'exposer ses disciples au danger d'un pareil éloignement, il attendit que des sollicitations multipliées devinssent le signe formel de la volonté de Dieu. La ville d'Avignon reçut la première, pour ses pauvres, les maîtres de l'Institut.

Le sort des enfants pauvres y avait, en effet, ému une dame de grande piété, Marie-Anne de Sifrédy, épouse

[1] D'après Courtalon-Delaistre, *Histoire de la ville et du diocèse de Troyes*. — [2] Blain, t. I, p. 392. — [3] *Lettres*, série C, n° 47.

de Jean-Pierre de Madon, seigneur de Château-Blanc. Pour les faire instruire, elle avait légué, en mourant, la somme de six mille livres, dont le revenu devait entretenir les maîtres [1]. Son mari, trésorier du Pape dans le Comtat-Venaissin, digne héritier du zèle de Mme de Château-Blanc, hésitait sur le choix des instituteurs, lorsque, en 1702, un pieux personnage de Lyon lui parla de M. de la Salle et de son Institut. Il avait à peine écrit au saint fondateur, qu'une circonstance providentielle lui permit de connaître plus à fond l'esprit et les œuvres des Frères. Le frère Gérard, celui que Gabriel Drolin avait emmené à Rome, revenait alors en France et passait par Avignon. M. de Château-Blanc le vit, l'interrogea, se fit mettre au courant des moindres détails concernant la vie des Frères. Ce qu'il en apprit le porta à faire de plus vives instances près de M. de la Salle, qui se rendit alors aux ordres de la Providence [2].

Le saint fondateur choisit trois Frères pour cette nouvelle école. Mais, avant de les envoyer au loin, il les présenta à l'archevêque d'Avignon, Laurent de Fiesque, alors nonce extraordinaire du Pape en France. « [Il] les a très bien receu, écrit M. de la Salle au frère Gabriel, et leur a donné sa bénédiction, avant que de partir, avec bien de la bonté [3]. » L'humble colonie se fixa à Avignon,

[1] D'après le testament de M. de Château-Blanc, fait le 20 juillet 1719. Archives de Vaucluse, série H, liasse 15. — [2] Cf. Maillefer, p. 153 et 208-210. — [3] Lettre du 11 février [1705], série C, nº 57. Cette lettre, dont nous rectifions la date contrairement à la copie qui porte 1708, ne peut être que de 1705. Blain et Maillefer, se copiant l'un l'autre, ont commis tous deux les mêmes fautes. 1º Ils disent (Blain, p. 396; Maillefer, p. 210) que ce fut à Avignon qu'ils se présentèrent à l'archevêque : il est certain que la présentation eut lieu à Paris, soit parce que M. de la Salle dit formellement que ce fut « avant que de partir » (*Lettres*, nº 57), soit parce que Laurent de Fiesque, l'archevêque, se trouvait à Paris, comme nonce, et non à Avignon. 2º Ils disent que l'archevêque était alors « messire de Gonthery » (Blain, p. 396; Maillefer, p. 210); c'était Laurent de Fiesque, qui ne fut nommé archevêque de Gênes qu'en 1705. « François-Maurice de Gonteriis, des marquis de Cavaillac de Turin, fut nommé archevêque d'Avignon..., et

et y ouvrit une première école en 1703. Les Frères furent reçus dans la maison même de M. de Château-Blanc, et l'école se fit sur la paroisse de Saint-Symphorien.

Les nouveaux maîtres gagnèrent promptement la confiance du peuple et la sympathie des notables de la ville, si bien que les classes furent bientôt trop étroites pour contenir les élèves qui s'y pressaient. Dès le mois de mars 1705, le seigneur de Château-Blanc, continuant ses libéralités, acquit pour les Frères, sur la paroisse Saint-Pierre, une maison assez ample pour abriter vingt personnes[1]. En même temps, il écrivit à M. de la Salle pour solliciter d'autres maîtres, l'assurant « qu'il était très content de ses disciples, que la ville en était très édifiée, et que Son Excellence M. le vice-légat était si satisfait de cet établissement, qu'il en donnait des marques en toute rencontre ». Il s'engageait à pourvoir lui-même à la subsistance des Frères, en attendant que la Providence y pourvût elle-même par d'autres moyens. « Je ne doute point, ajoutait-il, que le bon Dieu ne le fasse; car cette œuvre est, de toutes les œuvres de charité, la plus nécessaire en cette ville. J'espère, monsieur, que vous viendrez en juger par vous-même, et que nous aurons le bonheur de vous voir[2]. »

M. de la Salle accueillit avec joie la demande de ce généreux protecteur. Dans sa correspondance avec le frère Gabriel, on le voit se réjouir des merveilleux progrès des écoles d'Avignon. « On a acheté, dit-il, une maison commode à nos Frères, à Avignon, capable de loger vingt Frères. Le vice-légat les aime et envoie son

sacré à Rome, dans l'église de la Propagande, le 21 septembre 1705, et prit possession de son siège par procureur le 25 septembre. Il arriva *incognito* le 9 mai 1706, veille de l'Ascension. » (Biblioth. d'Avignon, ms., n° 1535, fol. 112.)

[1] *Lettres*, série C, n° 48 et n° 57. — [2] Blain, t. I, p. 306.

page à leur école[1]. » Il lui annonce, le 4 septembre 1705, qu'il y a déjà cinq Frères à Avignon[2].

Cette affection que, dès le premier abord, on témoigna aux Frères, ne se démentit point dans la suite. Du reste, les Frères qui prirent la direction des écoles eurent le talent de s'en rendre dignes. Le premier fut le frère Albert, qui déjà avait fondé l'établissement de Troyes, et qui resta à Avignon jusqu'en 1706[3]. Ce Frère avait le don de bien commencer une fondation. « Les premiers six mois, disait de lui M. de la Salle, il fait des merveilles[4]. » Après le frère Albert, Avignon eut le frère Ponce, celui-là même dont nous avons raconté les imprudentes sévérités; puis le frère Timothée, qui devint plus tard supérieur général de l'Institut[5].

M. de Château-Blanc resta, jusqu'à la fin de ses jours, le protecteur des Frères. Par son testament en date du 20 juillet 1719[6], il leur garantit la possession de leur immeuble et la rente d'un capital de huit mille livres. Il mit pour condition que les Frères « feront dans les écoles le catéchisme, comme ils l'ont pratiqué jusqu'à présent, afin de former les enfants à la piété et pour qu'il ne s'introduise jamais aucune mauvaise doctrine. » C'est une allusion évidente au jansénisme, dont les Frères avaient été admirablement sauvegardés.

Les Frères avaient dans l'archevêque d'Avignon, François-Maurice de Gonthery, un père sincèrement dévoué[7]. Ami des écoles charitables, il les visitait souvent, passant parfois des heures entières à écouter les maîtres et les écoliers. Pour exciter l'émulation, il se plaisait à se faire juge lui-même des progrès réalisés par

[1] *Lettres,* série C, nº 48. Le vice-légat, en 1705, était Antoine Banquiery; plus tard ce fut Reynier Deley. (D'après une note tirée des *Archives de Vaucluse,* série H, liasse 7.) — [2] *Lettres,* série C, nº 53. — [3] Ceci résulte de plusieurs lettres du saint où il est parlé du frère Albert. Cf. *Lettres,* série C, nºs 47, 50, 53, 57, 62. Il fonda l'école de Marseille en 1706. — [4] Extrait de la lettre nº 53. — [5] Cf. Blain, p. 397. — [6] *Archives de Vaucluse,* série H, liasse 15. — [7] Blain, t. I, p. 397.

les enfants dans la doctrine chrétienne. En 1720, il fit des Frères un tel éloge en cour de Rome, qu'il disposa heureusement le Pape à préparer la Bulle d'approbation. Il permit, en 1728, qu'on érigeât une chapelle et qu'on fondât un noviciat dans la maison des Frères. C'est là que les Frères du Midi prirent l'habitude de tenir des assemblées et de venir annuellement renouveler leurs vœux. Il mit le comble à ses bienfaits en obtenant du pape Clément XII, en 1732, qu'une pension annuelle de 300 livres fût servie aux Frères sur les revenus de la légation d'Avignon[1]. L'école dont le Pape devenait ainsi le fondateur, — car il voulut prendre ce titre, — avait été créée en 1718, et n'avait subsisté, depuis, que par les cotisations, toujours instables, de diverses personnes de piété[2].

L'établissement d'Avignon devint de bonne heure comme un second centre de l'Institut. Sur cette terre de l'Église romaine, notre Saint se trouve à l'aise. C'est par Avignon qu'il envoie ses lettres à Rome, et qu'il fait parvenir au frère Drolin des secours en argent[3]. C'est à Avignon qu'il fait approuver ses livres, là qu'on les imprime, de là qu'on les répand dans les écoles[4]. Lorsqu'il fera plus tard ses visites dans la Provence et dans le Languedoc, Avignon sera comme son lieu de retraite pour s'abriter après ses courses apostoliques. D'Avignon, nous verrons bientôt l'Institut rayonner sur tout le Midi.

Des créations nouvelles exigeaient un accroissement proportionné du nombre des maîtres. De 1701 à 1704, le recrutement des sujets ne fut pas abondant; du moins, il

[1] D'après les pièces copiées dans les Archives de Vaucluse; les copies existent à la maison mère des Frères. Le fait dont il s'agit a été rapporté, mais sans date, par Blain, p. 397. — [2] D'après une note prise aux *Archives de Vaucluse*, série H, liasse 7. Il y a sur cette note une erreur de date que nous avons corrigée à l'aide de la pièce précédente. — [3] Cf. *Lettres*, série C, n° 53. — [4] *Lettres*, n° 63.

fut riche par la valeur des novices. Entre tous se distingua le frère Barthélémy, qui tint près du Saint une place si considérable, que son entrée dans l'Institut mérite de fixer notre attention[1].

Joseph Truffet, — c'était son nom, — était né à Saint, petit bourg du diocèse de Cambrai, le 11 février 1678. Son père, modeste instituteur de campagne, l'avait élevé dans la piété et l'obéissance. Comme il avait pour les belles-lettres d'excellentes dispositions, l'enfant fut placé au collège des Jésuites de Douai, où il fit toute son éducation classique jusqu'à la philosophie. Ses goûts religieux le portèrent d'abord vers l'état ecclésiastique; c'est pourquoi il reçut la tonsure et commença l'étude de la théologie. Mais bientôt il fut saisi d'une telle aversion pour le monde et si fortement incliné vers la vie de retraite, que, malgré la résistance de ses parents, il entra au monastère de la Grande-Trappe. Le célèbre abbé de Rancé la gouvernait encore. Avec le rare discernement des esprits dont Dieu l'avait doué, l'abbé reconnut vite que le jeune clerc se trompait de voie; car les rudes austérités de la Trappe n'étaient point faites pour un tempérament si débile. D'ailleurs, par une sorte de mouvement prophétique, il lui déclara que Dieu avait sur lui d'autres vues.

Après de vains efforts pour entrer dans un couvent de chanoines réguliers, Joseph Truffet entendit parler des Frères des Écoles chrétiennes. Comme on lui représentait une Société pauvre et persécutée, composée d'hommes menant la vie évangélique, vouée à l'instruction des enfants pauvres, une voix secrète lui dit au fond du cœur : « Voilà où Dieu t'appelle. » Mais à peine s'était-il mis en devoir de répondre à sa vocation, qu'un profond sentiment de tristesse l'envahit et faillit le perdre.

[1] Voir la biographie du frère Barthélemy, dans Blain, t. II, supplément.

Lui-même a raconté ces combats intérieurs que tant d'âmes religieuses ont expérimentés.

« Cette manière de vie, dit-il, qui d'abord m'avait paru si agréable, me sembla tout à coup insupportable. Le dénuement entier de toutes choses, cette dépendance, cette profession publique du mépris du monde, cet état d'abjection dont on m'avait fait la peinture, me frappèrent si fort l'imagination, que je ne crus pas pouvoir me gêner jusqu'à ce point. Le tentateur, profitant de ma faiblesse, ne s'en tint pas là. En me faisant voir en esprit ces Frères, il me tenait ce langage : Garde-toi de te ranger avec eux; car si ta petite complexion ne t'a pas permis de rester à la Trappe, quelle espérance as-tu de demeurer dans un lieu où la vie est une mort véritable, par l'étude qu'on y fait de mourir à soi-même? Un gros habit souvent plein de pièces leur couvre le corps; leur nourriture répond au vêtement. Et ce qui y est tout à fait insupportable, c'est qu'on y vit dans une gêne et une sujétion continuelles. Telles étaient les pensées de mon esprit et les agitations de mon cœur, lorsque je faisais diligence pour embrasser cet état pauvre et humble. Je fus même fort découragé et sur le point de quitter mon entreprise; mais, m'étant recommandé à Dieu, je repris courage, et je me disais à moi-même en me reprochant ma lâcheté : Où est donc cette première ferveur qui te poussait à te donner à Dieu dans un Ordre des plus austères? Quoi! tu prends l'épouvante sans avoir pris les armes pour combattre? Oh! quelle lâcheté! Oh! le lâche! Oh! le lâche[1]! »

Sorti vainqueur de ces luttes intimes, il alla se jeter dans les bras du saint fondateur des Frères. M. de la Salle le reçut au noviciat le 10 février 1703, et lui imposa le nom de frère Barthélémy. La ferveur du jeune novice ne le mit point à l'abri de tentations nouvelles.

[1] Blain, t. II, supplément, p. 9.

Bientôt, en effet, il fut saisi d'un tel dégoût pour la vie qu'il avait embrassée, qu'il fallut toute la bonté du supérieur pour le retenir dans sa voie. Envoyé d'abord à Chartres pour s'y exercer aux fonctions de maître, le frère Barthélémy fut ensuite rappelé à Paris pour diriger le noviciat.

A partir de cette époque, la vie du frère Barthélémy se confond avec la vie de son bien-aimé père. Il est honoré de sa confiance, au point même que la jalousie s'en afflige. Il partage avec lui le gouvernement de l'Institut, jusqu'à ce qu'enfin il en porte seul toute la charge, après la retraite du fondateur. L'arrivée de ce cher disciple, au mois de février, fut ménagée par la Providence à M. de la Salle pour adoucir l'amertume des outrages dont on l'avait abreuvé, et dont il allait commencer à sentir les tristes conséquences.

§ III

SUITE DE LA PERSÉCUTION. — ADOUCISSEMENT DES AUSTÉRITÉS. — INFIDÉLITÉ DE PLUSIEURS FRÈRES. — CRISE DE L'ÉCOLE DOMINICALE ET DU SÉMINAIRE DES MAITRES DE SAINT-HIPPOLYTE. — L'ÉPIDÉMIE DE CHARTRES

1703-1705

L'ébranlement causé dans l'Institut par les événements de 1702 eut des conséquences funestes, qui faillirent ruiner l'œuvre de M. de la Salle. Mais Dieu, qui veillait sur la communauté, la sauva de ces périls, en raison sans doute des souffrances qu'endura son serviteur.

Sa première peine fut d'être obligé d'adoucir la rigueur des pénitences en usage parmi les Frères. Quoiqu'il vît bien à quel relâchement les Frères pourraient être conduits par une vie plus douce, il crut devoir céder à la

pression qu'on exerçait sur lui de tous côtés. « Sans entrer dans l'examen de toutes les raisons, dit son biographe, il se rendit par humilité aux avis des sages, et par obéissance aux remontrances des supérieurs. Il se saisit de toutes les disciplines, et il modéra la pratique de tous les autres genres de mortification. » Ce n'est pas que l'austérité de sa maison égalât celle des plus sévères communautés; mais il comprit que pour des maîtres, la plupart jeunes et délicats de santé, livrés au rude labeur des écoles, certains ménagements devaient être gardés.

Mais l'amour de la pénitence était porté, dans la plupart des Frères, à un si haut degré, que la décision du supérieur les jeta dans la consternation. Il fallut toute l'autorité de leur Père pour modérer leur zèle dans la pratique des mortifications. Et, comme l'un des Frères lui demandait un jour pourquoi il avait interdit des exercices si propres à maintenir la ferveur, le Saint se contenta de répondre : « Dieu nous a fait connaître qu'il ne fallait pas maintenant les continuer[1]. »

Lorsque M. de la Salle eut supprimé l'usage des macérations, il semblait que la tempête dût enfin s'apaiser, puisque le prétexte qui l'avait soulevée n'existait plus. Il n'en fut rien; une opposition sourde continua d'affliger le cœur du Saint et d'entraver son action[2].

M. de la Salle ne retrouva plus dans le curé de Saint-Sulpice cette bienveillance dont il avait d'abord éprouvé les heureux effets. Quelque chose de mal défini, d'où naissait le malaise, sépara dans la suite ces deux hommes de Dieu. Les relations, sans être rompues, devinrent froides. M. de la Chétardye se montra moins généreux dans les secours que les Frères attendaient de lui. Ce retrait, au moins partiel, de faveurs qui étaient devenues nécessaires à l'Institut, obligera bientôt M. de la Salle à

[1] Blain, t. I, p. 430. — [2] Blain, p. 431. Maillefer, p. 173.

quitter la rue de Vaugirard pour aller chercher un refuge au faubourg Saint-Antoine [1].

Aucune vexation ne fut plus odieuse que les menées sans franchise du supérieur officiel qui fut nommé pour remplacer M. Bricot. Tandis que M. de la Salle le recevait, à chaque visite, avec les marques du plus profond respect, cet homme sans tact, une fois entré dans la communauté, semblait n'avoir à tâche que de semer la discorde et de préparer la ruine. On n'oserait croire à de telles impertinences, si les deux biographes du Saint, Blain et Maillefer, ne les rapportaient à peu près dans les mêmes termes [2]. Le but poursuivi était de détacher les Frères de leur supérieur réel. Les plus flattteuses promesses étaient mises en avant. Les Frères n'avaient-ils pas tout avantage à se soumettre au nouveau supérieur que le cardinal leur avait choisi? Il multiplierait leurs ressources, il chasserait de la maison cette pauvreté et cette misère dont ils souffraient, il donnerait à tous leurs établissements plus de solidité. Pourquoi ne profiteraient-ils pas de la bonne occasion qui leur était offerte de secouer un joug intolérable? D'ailleurs, le crédit de M. de la Salle baissait tous les jours; et ses meilleurs amis, las de se heurter à son obstination, commençaient à le délaisser. Son entêtement à garder une austérité excessive était la seule cause des orages qui avaient éclaté sur sa tête. Pour eux, ils n'avaient qu'à se hâter de répudier cet homme, s'ils ne voulaient pas se condamner pour toujours à une vie pénible et languissante [3].

Ces discours empoisonnés, habilement répandus dans la communauté, produisirent tout d'abord un effet contraire à celui qu'on attendait. Il y eut, parmi les Frères, comme une recrudescence d'affection à l'égard de leur

[1] MAILLEFER, p. 174. — [2] BLAIN, p. 431. MAILLEFER, p. 173. — [3] Tout ceci est tiré, à peu près textuellement, de MAILLEFER, p. 173.

bien-aimé père : plus on le décriait, plus ils s'attachaient à lui.

Au bout de quelque temps, M. de la Salle, fatigué de ces basses intrigues, prit le parti de remettre au cardinal les pouvoirs de confesser qu'il en avait reçus. Par cette démission volontaire, il se déchargeait d'un fardeau qui pesait si lourdement sur ses épaules, et qu'on lui disputait avec tant d'âpreté; mais le cardinal n'y voulut rien entendre. Il fit savoir à M. de la Salle que son intention formelle était qu'il gardât, comme par le passé, le gouvernement de l'Institut[1].

Cependant le mauvais levain ne pouvait manquer de fermenter en quelques âmes faibles. Le premier Frère qui se laissa séduire passait pour être le bras droit du supérieur. Avec un autre qu'il entraîna dans sa chute, il prit la fuite et s'en alla prendre possession d'une école déjà acceptée par le fondateur[2]. Reçus d'abord avec sympathie, parce qu'ils se présentaient comme les fils de M. de la Salle, les deux transfuges furent honteusement chassés, dès que leur lâche désertion fut connue. Déshonorés, mais repentants, ces deux malheureuses victimes du mauvais esprit revinrent se jeter aux pieds de leur père et implorèrent son pardon. Le cœur toujours compatissant du supérieur calomnié allait s'attendrir, lorsque la communauté intervint pour qu'on fît un exemple en fermant la porte aux déserteurs.

Bientôt le frère Michel, ce pénitent fantasque dont les duretés avaient attiré tant de maux, se révolta à son tour[3]. Dégoûté de la direction du noviciat, il demanda une école à conduire. Il fut si blessé du refus de son sage supérieur, qu'il s'évada pendant la nuit avec un autre Frère assez ancien, et alla se présenter à la Grande-Trappe. Depuis la mort de Rancé (1700), la Trappe était

[1] Maillefer, p. 174. — [2] Nous ne savons ni les noms des évadés, ni le nom de la ville où ils allèrent. Cf. Blain, p. 434. — [3] Blain, p. 434.

gouvernée par Jacques de la Cour, ami de Jean-Baptiste de la Salle. Avant d'admettre les deux Frères, Jacques de la Cour écrivit à leur supérieur. Dès qu'il connut leur infidélité, non seulement il refusa de les recevoir, mais il agit si bien sur leurs âmes qu'il les détermina à reprendre le chemin de la Grand'Maison. Toujours enclin à la miséricorde, M. de la Salle les accueillit avec bonté. Son cœur de père lui faisait oublier les fautes, et sa sollicitude de fondateur lui faisait garder ses précieux collaborateurs. Il envoya le frère Michel aux écoles de Chartres, où ce disciple repentant répara son péché par deux années de vie fidèle et par une courageuse mort. Peu de temps après, son compagnon sortit de l'Institut[1].

Les Frères de l'École dominicale causèrent, à cette même époque, les plus graves soucis à M. de la Salle[2]. Aucun frais n'avait été épargné pour en faire des maîtres habiles. Ils enseignaient avec succès le dessin, la géométrie et les mathématiques aux jeunes ouvriers qui, chaque dimanche, se pressaient dans leurs classes. La vanité d'abord, puis l'appât du gain, leur gâtèrent le cœur. Déjà la tentation était maîtresse de leur âme, lorsqu'ils s'ouvrirent à leur supérieur de leur dessein très arrêté de quitter l'Institut. Une nouvelle si inattendue causa à M. de la Salle la plus vive douleur. L'humble supérieur se fût jeté à leurs pieds pour les retenir. Il leur représenta leurs vœux, leurs engagements envers l'Institut, l'impossibilité où on était de se priver de leur concours, et surtout le danger auquel ils exposaient leur salut éternel en trahissant leur vocation.

Les remontrances et les supplications furent également vaines. L'un d'eux, le plus passionné et le plus impatient de sortir, s'évada. Il sembla que Dieu prît soin de châtier lui-même cet ambitieux; car il échoua dans son entreprise d'ouvrir une école supérieure, et ne trouva que

[1] Blain, p. 435. — [2] Ibid. p. 435 et suiv.

la misère au lieu de la fortune. Il mourut dénué de tout, sans les consolations des sacrements, sur la paroisse Saint-Roch, en 1709.

M. de la Salle pourvut à peu près à son remplacement; mais, quelques mois plus tard, l'autre prit la fuite à son tour, ce qui jeta le supérieur dans le plus étrange embarras. Car si les sciences, qui attiraient tant d'élèves, n'étaient plus enseignées, l'École dominicale tomberait à coup sûr. Or la chute de l'École dominicale entraînerait pour l'Institut les plus graves conséquences, à cause du ressentiment que ne manquerait pas d'en éprouver M. de la Chétardye.

Pour conjurer les malheurs qu'il prévoyait, M. de la Salle résolut de soutenir à tout prix l'École dominicale. Il supplia un des Frères les plus capables de se mettre en mesure d'enseigner le dessin et les mathématiques. Défiant de lui-même, le Frère refusa. Il allégua pour motif que déjà deux autres Frères s'étaient perdus dans cette voie, et que sa conscience répugnait à mettre en péril sa vocation et son salut. La crainte qu'il avait, il eut le talent de la faire partager aux autres Frères, et tous ensemble rédigèrent un Mémoire sur le danger des Écoles dominicales.

La lecture de ce Mémoire jeta M. de la Salle dans la plus grande perplexité. Devait-il se rendre aux raisons de ses Frères? Devait-il agir sur eux par autorité, au risque de les irriter et de les perdre? Il crut sage d'exposer son embarras au curé de Saint-Sulpice. M. de la Chétardye, que la suspension de l'école avait mécontenté, le reçut froidement, et lui imputa le départ des deux maîtres et la résistance des Frères. S'il eût suffi de savoir dévorer un affront en silence, la cause eût été vite gagnée; mais l'humilité du Saint, quelque profonde qu'elle fût, ne terminait pas l'affaire.

Après quelques jours de réflexion, il revint auprès de M. de la Chétardye et lui présenta le Mémoire des

Frères. Le curé de Saint-Sulpice le reçut, cette fois, encore plus froidement, et l'accusa d'avoir lui-même écrit ce Mémoire. Et, comme le Saint s'en défendait, il alla, dans un mouvement d'impatience mal contenu, jusqu'à le traiter de menteur. M. de la Salle resta calme sous l'injure, et il eut assez de présence d'esprit pour répondre avec respect : « C'est, monsieur, avec ce mensonge que je vais dire la sainte messe. » Et il se rendit, en effet, à l'église paroissiale pour célébrer le saint sacrifice.

Ce qui avait été prévu arriva. M. de la Chétardye, irrité de la chute de l'École dominicale, retrancha la pension des Frères, et bientôt la communauté se trouva plongée dans le plus affreux dénuement. Notre Saint pliait sous le faix de tant de peines, lorsqu'un Frère s'offrit pour apprendre les sciences. En peu de temps, l'École dominicale put reprendre son cours, et l'on vit de nouveau les élèves y accourir. Transportée à la fin de 1703 au faubourg Saint-Antoine, l'École dominicale ne tomba qu'un peu plus tard, sous les coups que lui portèrent les maîtres écrivains[1].

Ce fut aussi par l'infidélité d'un Frère que, vers 1705, le séminaire des maîtres de campagne, fondé sur la paroisse Saint-Hippolyte, se trouva ruiné. Nous avons dit que M. de la Salle en avait confié la direction à Nicolas Vuyart, l'un des deux qui avaient juré avec lui, en 1691, de ne jamais abandonner l'Institut. La confiance même qu'il mit en lui devint l'occasion de sa perte[2].

Lorsque le curé de Saint-Hippolyte sentit sa fin prochaine, il se préoccupa d'assurer l'existence du séminaire qu'il avait fondé. Mais il ne pouvait pas constituer les Frères pour héritiers, puisque ceux-ci n'avaient pas encore de lettres patentes pour posséder légalement.

[1] Blain, p. 439. — [2] Ibid., p. 366. Dans sa lettre à Gabriel Drolin, du 27 avril 1705, M. de la Salle dit : « Je sçai bien que vous êtes bien éloigné de faire ce que fait frère Nicolas. » *Lettres*, série C, n° 48.

D'ailleurs, M. de la Salle était trop connu comme supérieur des Frères pour être institué légataire. Il fut entendu que le frère Nicolas Vuyart serait l'héritier légal, de sorte que le curé de Saint-Hippolyte mourut rassuré sur l'avenir de son œuvre.

Quelle ne fut pas la surprise de M. de la Salle lorsque, après la mort du curé, étant venu pour prendre des arrangements avec le frère Vuyart, il le trouva tout changé! Quelques jours avaient suffi pour faire entrer la cupidité dans ce cœur de religieux. Aveuglé par l'avarice, Vuyart méconnut son père, renia son supérieur, et répondit à M. de la Salle que, ce bien lui appartenant, il saurait bien en disposer par lui-même selon les intentions du donateur. La trahison d'un fils si cher fit au cœur de M. de la Salle une sanglante blessure; cependant il ne s'en plaignit à personne, et ne fit aucune entreprise pour le recouvrement d'un legs qui lui était destiné et dont il avait un si pressant besoin. Il oublia l'affront, et ne parut sensible qu'à la ruine désormais certaine du séminaire des maîtres de campagne.

Vuyart avait cru pouvoir continuer l'œuvre en son nom propre. Mais son illusion ne fut pas de longue durée. Dès que le second protecteur du séminaire, encore vivant, apprit la conduite indigne de Vuyart, il retira les huit cents livres de rente dont il avait doté l'école. De son côté, Vuyart, se sentant en contradiction avec son passé, quitta l'habit, congédia le Frère qu'il avait pour compagnon, et se fit relever de ses vœux. Le séminaire se vida promptement; Vuyart essaya de se fixer sur la paroisse Saint-Hippolyte en y continuant les petites écoles, qu'il tint en effet assez longtemps.

Mais quelques années plus tard, soit que le legs eût été dissipé, soit que le remords fût entré dans son âme, Vuyart demanda d'être admis de nouveau dans l'Institut. Le cœur miséricordieux de M. de la Salle se fût encore ouvert à cet enfant prodigue, si les gens sages ne l'en

avaient détourné. Le disciple infidèle survécut peu de jours à son bon maître. Il tomba malade, en 1719, le lendemain de la mort de M. de la Salle, et mourut après cinq mois de dures souffrances. Heureux si ce long martyre put réparer l'outrage qu'il avait fait à son père, le scandale qu'il avait donné à ses Frères, le tort qu'il avait causé à l'Église par la ruine d'une institution aussi utile que le séminaire des maîtres de campagne.

Dans cette avalanche d'épreuves qui fondaient sur notre Saint, le ciel lui-même sembla se mettre de la partie, en prenant des victimes dans l'Institut. En 1705, une épidémie de pourpre[1] sévissait à Chartres. Animés du zèle le plus désintéressé, les Frères ne voulurent point interrompre les classes, tant pour préserver les enfants du vagabondage, que pour laisser dans le calme les familles déjà atteintes du fléau.

Bientôt quatre Frères furent saisis par le terrible mal[2]. Le Saint se hâta d'envoyer, pour les soigner, le frère Jean-Chrysostome, infirmier de la maison mère. L'humble infirmier prodigua aux chers malades le plus actif dévouement. Mais ses soins furent inutiles. Frappé lui-même comme les autres, il mourut avec eux. Parmi les cinq hosties de ce douloureux sacrifice, se trouvait le frère Michel. Sa mort parut aux Frères un juste châtiment de ses fautes; nous aimons à croire qu'elle en fut aussi la généreuse réparation.

[1] La pourpre est une maladie grave qui se manifeste sur la peau par des taches rouges. — [2] Ces quatre Frères sont : frère Germain, encore novice; frère Lazare, calligraphe fort habile; frère Jacques et frère Michel. M. de la Salle, dans sa lettre du 28 août 1705, annonce la mort de ces deux derniers à frère Drolin, qui les connaissait. *Lettres*, nº 63.

§ IV

M. DE LA SALLE QUITTE LA GRAND'MAISON
ET S'ÉTABLIT AU FAUBOURG SAINT-ANTOINE. — SERVICES QUE LUI RENDENT
LES FILLES DE LA CROIX. — SA VIE CACHÉE. — SON MINISTÈRE
PRÈS DES AMES
1703-1704

Les Frères, fatigués des visites importunes d'un supérieur titulaire qui ne venait chez eux que pour y jeter le trouble, suppliaient M. de la Salle de quitter la paroisse Saint-Sulpice et de chercher au loin une maison où il leur fût permis de vivre en repos. Déjà des défections regrettables avaient décimé leurs rangs; si le vent du mauvais esprit soufflait plus longtemps encore, c'en serait fait de la communauté.

Ces considérations touchaient profondément le cœur du Saint. Néanmoins, il ne pouvait se résoudre à quitter Notre-Dame des dix-Vertus. Depuis cinq ans qu'il habitait ce couvent, la maison lui avait paru providentiellement destinée à son Institut. Située aux portes de Paris, largement aérée du côté de la campagne, assez vaste pour contenir une grande communauté, elle semblait faite pour répondre à tous ses desseins. Aussi avait-il institué une procession, à laquelle il assistait lui-même tous les jours en surplis, pour obtenir du Ciel la grâce de se fixer sur cette terre aimée, où Dieu avait si visiblement béni ses œuvres. Il crut un moment que ses vœux avaient été exaucés; car une personne, qui connaissait ses désirs, lui laissa par testament une somme considérable [1], pour l'acquisition de cette maison et l'établissement de son noviciat.

[1] D'après Blain, c'était une somme de 50 000 livres, t. II, p. 3; d'après Maillefer, p. 175, la somme n'était que de 5 000 livres.

Mais Dieu ne permit pas que l'affaire réussît au gré de son serviteur. Des manœuvres secrètes détournèrent le legs de sa destination, et M. de la Salle, frustré, vit la Grand'Maison passer aux mains d'un autre acquéreur. Il obtint cependant que le nouveau propriétaire y gardât la communanté jusqu'à ce qu'elle eût trouvé un autre abri. Une seule condition fut mise à cette prolongation de séjour, c'est que le jardinier habiterait, avec sa famille, le pavillon même qu'habitaient les Frères. Le brave homme n'y demeura pas longtemps. Des bruits nocturnes, étranges, qui n'avaient plus été entendus depuis l'entrée des Frères, jetèrent un tel effroi dans la famille du gardien, qu'il s'empressa de déloger. Suivant une persuasion que nous n'avons aucune raison de contredire, ces bruits étaient le fait d'une ancienne religieuse du couvent, enterrée sous la chapelle : sans discuter ces dires, M. de la Salle célébra une messe de *Requiem* et fit communier les Frères pour le repos des âmes du purgatoire[1].

Au bout de six semaines, M. de la Salle quitta la Grand'Maison et transporta sa communauté au faubourg Saint-Antoine, rue de Charonne. S'il eut le cœur meurtri de sortir d'un lieu qui lui était cher à tant d'égards, il éprouva par ailleurs un sentiment de délivrance, en arrachant ses Frères aux ennuis d'une persécution qui ne désarmait pas.

La maison de la rue de Charonne, suffisante, mais peu commode, ne pouvait être qu'un asile momentané. Comme s'il eût pressenti qu'une nouvelle persécution l'en chasserait bientôt, M. de la Salle ne passa aucun bail. Il y demeura en effet moins d'un an et demi ; car, y étant entré le 20 août 1703[2], il en sortit vers le mois de décembre 1704[3].

[1] Blain, t. II, p. 4. — [2] Ibid., t. II, p. 5. — [3] En effet, M. de la Salle se rendit à Saint-Roch dans les premiers jours de janvier 1705 : or il avait déjà quitté la rue de Charonne depuis quelque temps.

Toujours respectueux de l'ordre établi dans l'Église, M. de la Salle ne s'était point fixé rue de Charonne, sans avoir demandé et reçu l'autorisation du curé de Saint-Paul, dont il allait devenir le paroissien. Celui-ci, dans le but sans doute de conserver plus sûrement l'esprit paroissial parmi les fidèles, s'opposait d'ordinaire à l'établissement de nouvelles communautés. Il fit néanmoins très bon accueil au supérieur des Frères. Déjà sa réputation de sainteté était parvenue jusqu'à lui; il vit, du reste, dans l'arrivée de M. de la Salle, une excellente occasion de procurer aux enfants pauvres de son quartier le bienfait d'une école de charité.

La nouvelle maison n'avait point de chapelle. Quoiqu'il eût avec lui plusieurs prêtres qui l'avaient suivi de la rue de Vaugirard, M. de la Salle ne se mit point en peine d'en aménager une. Pour la messe, il demanda aux Sœurs de la Croix l'hospitalité de leur église. En face de sa maison, s'élevait en effet un couvent de Dominicaines, dites de la Croix. Ces ferventes religieuses, frappées de la modestie et de la sainteté que le serviteur de Dieu portait au saint autel, édifiées de la piété vive qui rayonnait dans la personne de ses Frères, s'intéressèrent promptement à cette humble communauté. Par une admirable disposition, la Providence avait préparé là, à cette famille dénuée de tout et persécutée, des protectrices dévouées dont la sollicitude lui demeura fidèle. Dès qu'elles eurent appris la détresse extrême où était réduite la communauté des Frères, ces pieuses filles s'empressèrent de la secourir. Par des aumônes en nature et en argent, elles devinrent comme les mères de ces enfants abandonnés.

Lorsque les Frères furent expulsés de la rue de Charonne, la charité des Filles de la Croix les suivit. Dans ses plus grands embarras, le serviteur de Dieu recourait à elles avec confiance. « Quand il manquait de tout, nous

dit son biographe[1], il prenait son chemin vers ses bienfaitrices, disant agréablement : Allons à la Croix, et il en revenait chargé de leurs libéralitez. D'abord que ces bonnes dames le voyaient, sans lui donner le tems d'ouvrir la bouche pour expliquer ses besoins, elles s'empressaient de lui faire part de leurs biens, plus selon l'étendue de leur charité que sur l'étendue de leur pouvoir. » Ce fut surtout en 1709, lors de la famine, que M. de la Salle éprouva les grands effets de leur générosité. Comme il ne trouvait, pour ses novices, aucun moyen de subsistance à Rouen, il ramena son noviciat à Paris, pour le mettre à la portée des bienfaits des Filles de la Croix.

Dès qu'elles eurent apprécié ses vertus et connu ses lumières, plusieurs Religieuses souhaitèrent de se mettre sous sa direction. Elles eurent moins de peine à obtenir de leurs supérieurs la dispense dont elles avaient besoin pour se placer sous la conduite de ce prêtre séculier, qu'à gagner son propre assentiment. M. de la Salle, en effet, éprouvait, pour la confession des Religieuses, une répugnance instinctive : tout entier à son œuvre, il ne voulait pas enlever à sa communauté une heure de son temps; il sentait, d'ailleurs, de quelle importance il était de donner l'exemple d'une grande réserve dans le commerce des Religieuses. Néanmoins il se laissa toucher; il pensa qu'il était juste de payer, par des soins spirituels, les services temporels que sa communauté recevait de ces ferventes Dominicaines.

Au reste, son zèle se prêtait à tous les dévouements. Souvent un acte de charité, commencé avec la plus grande simplicité, s'achevait par un trait d'héroïsme. Nous en avons un exemple dans un fait survenu lorsqu'il était au faubourg Saint-Antoine.

Le gouverneur de la Bastille le fit un jour appeler pour

[1] Blain, t. II, p. 6.

confesser un prêtre enfermé là pour un délit politique. M. de la Salle trouva ce prêtre infortuné dans le plus lamentable état[1], aussi misérable au point de vue physique qu'abattu au point de vue moral : une soutane en lambeaux couvrait mal une chemise trouée et noire de vermine... Attendri jusqu'aux larmes par un spectacle si poignant, M. de la Salle embrassa d'abord le pauvre prisonnier. Puis, après avoir fermé, avec une miséricorde toute paternelle, les plaies vives de cette âme, par le sacrement de pénitence et par les paroles de compassion qu'inspire la foi, il résolut de soulager aussi son corps. Sur-le-champ, ces deux frères dans le sacerdoce échangèrent leurs habits ; le prisonnier prit les vêtements propres et sains du supérieur des Frères ; M. de la Salle passa sur ses membres délicats les haillons pourris et la dégoûtante vermine du prisonnier, et, enveloppé de son large manteau, il sortit inaperçu de la prison, dérobant à tous les regards la joie qu'il éprouvait d'avoir soulagé un membre souffrant de Jésus-Christ. Lui seul eût pu nous dire si, la nuit suivante, le Christ ne lui apparut point, pour lui donner la réponse qu'avait entendue saint Martin après un acte de charité qui ne fut point plus grand :

« C'est Martin, encore catéchumène, qui a jeté sur mes épaules nues ce vêtement[2]. »

Ce que notre Saint goûtait par-dessus tout, à la rue de Charonne, c'était la solitude. Il y vivait comme dans une terre d'exil, loin des relations du monde et des vains bruits de la terre. Les calomnies ne cessaient de poursuivre sa mémoire, depuis qu'il avait quitté la rue de Vaugirard; son départ avait provoqué les plus malignes interprétations. Toutes ces rumeurs s'éteignaient avant d'arriver à la rue de Charonne. Il jouissait pleinement du silence qui lui était cher, et il en profitait pour

[1] Maillefer, p. 181. — [2] Tiré de la légende de saint Martin.

s'adonner à l'oraison. Les dimanches et jours de congés, les Frères des écoles allaient, malgré la distance, jusqu'au faubourg Saint-Antoine. Heureux de se retrouver près de leur père et d'entendre ses leçons, ils renouvelaient leur ferveur en participant à sa vie de retraite. Quant à lui, il continuait à exercer sur eux son action bienfaisante, et bénissait Dieu de la régularité religieuse que son Institut gardait en dépit de tous les obstacles.

Dès son arrivée à la rue de Charonne, il s'était empressé d'y ouvrir une nouvelle école : les enfants du quartier s'y pressèrent en foule. L'École dominicale, sortie victorieuse des crises récentes que nous avons racontées, l'avait suivi au faubourg Saint-Antoine ; et, chaque dimanche, les jeunes apprentis venaient en grand nombre y puiser, avec les notions de dessin et de mathématiques, la connaissance de leur religion et le courage de pratiquer la vertu.

Ses succès furent l'occasion de la nouvelle tempête qui se déchaîna contre lui. Il n'avait pas goûté cinq mois de paix dans sa retraite, que les maîtres écrivains et les maîtres des petites écoles unirent leurs efforts pour ruiner, s'il était possible, les œuvres de jour en jour plus prospères de l'Institut.

§ V

PERSÉCUTION DES MAITRES ÉCRIVAINS ET DES MAITRES D'ÉCOLE. — — M. DE LA SALLE EST OBLIGÉ DE QUITTER LE FAUBOURG SAINT-ANTOINE. — IL SE RETIRE A SAINT-ROCH, OU IL OUVRE UNE NOUVELLE ÉCOLE. — CHUTE DE L'ÉCOLE DOMINICALE

1704-1705

Déjà les maîtres des petites écoles s'étaient attaqués à M. de la Salle et aux Frères. Par deux fois, en 1690 et en 1699, le chantre de Notre-Dame leur avait donné

gain de cause; mais en appel, devant le Parlement, ils avaient été déboutés de leurs prétentions. L'échec de 1699 ne les avait point découragés; ils n'attendaient qu'une occasion propice pour recommencer la guerre. L'occasion parut bonne à saisir au début de l'année 1704.

En effet, si M. de la Salle avait fini par triompher dans les précédents assauts, c'était grâce à la puissante influence des curés de Saint-Sulpice. En 1699, par exemple, M. de la Chétardye avait mis en jeu l'intervention de Mme de Maintenon. Mais, depuis lors, la face des choses avait bien changé. Depuis deux ans, le curé de Saint-Sulpice était en froid avec M. de la Salle; il semblait ne lui donner qu'à regret les subventions promises : était-il croyable qu'il dût prendre chaudement sa défense? D'ailleurs, M. de la Salle avait transporté son noviciat loin de Saint-Sulpice; si on s'attaquait d'abord aux écoles de la rue de Charonne, quel intérêt M. de la Chétardye pourrait-il avoir à défendre des Frères indépendants de lui? Ces raisonnements ne furent certainement pas étrangers à la résolution de reprendre la lutte.

Les maîtres écrivains, qui n'avaient pas encore remué, entrèrent les premiers en ligne. L'arrivée de ces nouveaux adversaires était fort à redouter. Aussi habiles dans leurs intrigues qu'audacieux dans leurs prétentions, ils avaient su vaincre, dans une série de procès, la Communauté des petites écoles et l'Université elle-même; ils auraient donc aussi bon marché de gens simples et faibles comme étaient les Frères.

Comme ils entendaient garder pour eux seuls le droit d'enseigner l'écriture, le dessin et l'arithmétique, ils accusaient les Frères d'avoir entamé leur monopole. Ils avaient vu avec dépit s'ouvrir l'École dominicale et le séminaire des maîtres d'école; dans l'École dominicale, les Frères ne se bornaient plus aux premiers éléments des sciences; au séminaire de Saint-Hippolyte, ils préparaient des maîtres qui feraient concurrence aux écri-

vains : autant d'empiètements qu'il importait de réprimer sans retard. D'ailleurs, les maîtres écrivains s'unissaient aux maîtres des petites écoles pour se plaindre de ce que les Frères recevaient dans leurs classes des enfants qui n'étaient pas absolument indigents : les uns et les autres voyaient, dans cette admission trop large, un grave préjudice causé à leurs intérêts.

Ces plaintes des maîtres écrivains furent portées devant le lieutenant de police, le 4 février 1704[1], dans une requête dirigée contre M. de la Salle « et plusieurs autres particuliers dont il se disait le supérieur, qui, sans aucun titre ni qualité, tenaient, sous prétexte de charité, plusieurs écoles[2] ». A la requête était joint un Mémoire contenant les noms des enfants dont les parents étaient jugés en état de payer ailleurs la rétribution scolaire[3]. En vertu d'une ordonnance du lieutenant de police, deux commissaires se rendirent à l'école de la rue de Charonne, le 7 février, et opérèrent la saisie de tout ce qui servait à écrire. Plumes, encriers, cahiers, modèles, l'enseigne même de l'école, tout fut consigné sur le procès-verbal, puis confié à la garde des Frères. Deux jours après, les Frères reçurent l'ordre de comparaître au Châtelet devant la chambre de police[4].

M. de la Salle calma les Frères alarmés et les engagea à continuer leurs classes comme si rien ne fût survenu. Il ne se mit point en peine de répondre aux accusations portées contre lui. Jugeait-il sa cause assez claire pour n'avoir point besoin d'être expliquée devant un juge impartial, déclinait-il la juridiction de la chambre de police dans une question où il s'agissait d'écoles de charité, ou bien sentait-il qu'il n'y avait rien à tenter contre des adversaires aussi passionnés et aussi puissants que les maîtres écrivains? Toujours est-il qu'il ne répondit

[1] Date indiquée dans l'arrêt du 22 février. — [2] Blain, t. II, p. 8. — [3] Ibid., p. 8. — [4] L'assignation fut portée le 9.

pas et ne comparut point. Ce n'était pas qu'il manquât de défense : il était approuvé par l'archevêque pour tenir des écoles avec sa communauté des Frères ; il n'avait ouvert que des écoles de charité, et sous la juridiction des curés, à qui appartenait, depuis la transaction de 1699, toute autorité sur ces sortes de classes ; en principe, ces écoles n'étaient ouvertes qu'aux pauvres ; il avait lieu de croire que les familles dont les enfants étaient placés au rang des pauvres étaient réellement indigentes ; quant à faire une enquête sur la situation temporelle de ces familles, il ne le pouvait pas sans blesser les convenances, et ce n'était d'ailleurs pas son affaire[1].

Au lieu de présenter sa défense, il se laissa condamner par défaut, le 22 février 1704. L'arrêt déclare confisqués tous les objets d'écriture dont la saisie avait été faite, condamne M. de la Salle et les Frères aux dépens et à cinquante livres d'amende, et ordonne « qu'il ne sera reçu dans les écoles de charité que des enfants dont les pères sont véritablement pauvres, et que l'on ne leur enseignera que des choses proportionnées à la profession de leurs pères[2] ».

Cette sentence, faite pour ruiner les œuvres de l'Institut, n'émut point M. de la Salle ; les classes ne furent point interrompues. On ignore s'il paya l'amende et les frais du procès ; son extrême indigence et la suite des événements ne nous permettent pas de le penser.

De leur côté, les maîtres des petites écoles l'avaient déjà assigné devant le chantre. Ils se plaignaient qu'il eût ouvert des petites écoles sans la permission du chantre, qu'il y admît des enfants capables d'aller aux écoles payantes, qu'il rendît ainsi, par la gratuité, toute concurrence impossible. Une sentence du chantre, en date du

[1] Blain, t. II, p. 8. — [2] Le texte de l'arrêt, *Arch. nat.*, Y, 9413, a été imprimé dans la *Revue du monde catholique*, en 1872, t. XV, p. 416-417

14 février, le condamna à payer cinquante livres d'amende, à fermer ses écoles et à livrer tout son matériel scolaire[1]. Évidemment ces deux sentences, survenues au même moment et prononcées à peu près dans les mêmes termes, supposaient une entente entre la corporation des écrivains et la corporation des maîtres d'école.

Sous le coup de ces deux condamnations, M. de la Salle résolut d'agir. Assigné au mois de mai par les écrivains pour l'exécution de la sentence du 22 février, il confia sa cause à l'avocat Guellier. Cet avocat crut habile de dénoncer l'intrigue des maîtres écrivains, et pria le juge de condamner les maîtres écrivains à payer l'amende que les maîtres d'école exigeaient en vertu de la sentence du chantre en date du 14 février. Mais le juge du Châtelet repoussa la demande de Guellier et condamna M. de la Salle aux frais du nouveau procès[2].

Forts de cette décision du 30 mai, les maîtres écrivains déposèrent devant le lieutenant de police, le 7 juin suivant, une nouvelle requête pour amener l'exécution de la sentence du 22 février. Cette pièce intéresse trop l'histoire des écoles, pour que nous n'en citions pas de larges extraits. Il y est dit[3] :

« Que, par mépris de cette sentence et par un attentat à la justice, lesdits particuliers, qui, supposé qu'ils soient dans le droit de tenir des écoles de charité, ne devraient admettre dans icelles que des pauvres, continuent au contraire à recevoir, dans plus de vingt écoles par eux tenues en différents endroits de la ville et fauxbourgs de Paris, tous ceux qui s'y présentent, de quelque état, faculté ou paroisse qu'ils puissent être, ainsi que les suppliants vous l'ont justifié, monsieur, par un état qu'ils vous ont mis ès mains, contenant les noms, qualités et demeures d'un nombre très considérable de particuliers qui envoient leurs

[1] *Revue du monde catholique*, 1872, t. XV, p. 427. — [2] D'après les minutes du Châtelet, arrêt du 30 mai 1704. *Arch. nat.*, Y, 9413. — [3] Pièce dont nous avons trouvé copie authentique aux Archives des Frères.

enfans auxdites écoles, encore bien qu'ils soient très éloignés d'être dans le cas de recourir à la charité. (Ici est intercalée une liste de noms.)

« Que cette entreprise n'est pas la seule qui ruine la communauté des supplians. Tous ceux qui, — sous l'autorité du sieur chantre de l'église de Paris ou autrement, — tiennent les écoles de charité ou de fondation dans toutes les paroisses, ne leur font pas moins de tort ; ils reçoivent non seulement les pauvres des paroisses sur lesquelles ils sont établis, mais encore des enfans de bons bourgeois, marchands et artisans; ils distinguent ces derniers en les mettant en lieux et places séparés. De laquelle malversation les supplians ont la preuve et en rapportent seulement une pour la justification de ce qu'ils exposent. Et, à cet effet, ils joignent à l'entreprise dudit de la Salle et de ses consorts celle des sieurs Desgoy et Dinval, qui conjointement tiennent, sur la paroisse des Saints-Innocens, une école fondée pour un nombre fixe d'enfans de pauvres rubaniers ; lesquels sieurs Desgoy et Dinval, abusant de cet établissement, reçoivent dans ladite école des enfans de bourgeois, marchands et artisans. Toutes lesquelles malversations ne se font pas sans intérêt, estant probablement vrai qu'on n'augmente jamais la peine à moins que la rétribution qu'on en attend ne porte à le faire; et ainsi les pauvres, pour qui ces écoles sont établies, ne sont pas ceux sur qui rejaillit l'attention des maîtres, mais bien ces enfans étrangers, par rapport à la rétribution que ces maîtres en reçoivent. Et ainsi les droits, privilèges et fonctions de supplians sont injustement usurpés par des particuliers chez qui règnent la tranquillité et le repos, pendant que les supplians, ou du moins un nombre considérable d'iceux, sont dans l'obligation de se procurer de quoi subsister, de chercher en province un établissement solide, ou de prendre le parti des emplois, estant sans écoliers et hors d'état de pouvoir satisfaire à leur capitation. Ce qui a si considérablement anéanti la communauté des supplians, qu'ils se voient dans l'impuissance de répondre, comme bons et fidèles sujets du Roy, au zèle qu'ils ont d'entrer dans les besoins de l'Estat.

« Ce considéré, monsieur, il vous plaise, attendu les funestes effets que produisent de pareils abus à la communauté des supplians, leur permettre, pour en arrêter le cours, de faire assigner par devant vous, tant ledit sieur de la Salle que les nommés Ponce, Nicolas Gervet, Potier, Ambroise, Bernard, André, Antoine Nobert, Joseph, Baptiste Jean, Guillaume, Jacques, Jeannot, Pierre, François, Matthieu et autres consorts dudit sieur de la Salle, tenant différentes écoles dans les fauxbourgs Saint-Germain et Saint-Marcel, et comme aussi lesdits sieurs Desgoy et Dinval et autres qui, tenant écoles de charité, y reçoivent des enfans qui ne sont pas dans le cas de la charité, pour voir dire que deffenses leur seront faites de recevoir, dans lesdites écoles de charité, aucuns enfans autres que ceux dont les pères sont véritablement pauvres et certifiés tels, auxquels il ne sera enseigné que des choses proportionnées à la qualité de leurs pères, à peine de cinq cents livres de dommages et intérêts pour chacun des contrevenans, envers la communauté desdits maîtres écrivains jurés. Et pour la contravention faite à votre dite sentence par ledit sieur de la Salle, il sera dès à présent condamné à deux mille livres de dommages et intérêts envers la communauté desdits maîtres écrivains jurés. A quoi ils se restreignent, nonobstant le tort considérable qu'ils ont souffert depuis ledit établissement.

« Requièrent les supplians la sanction de messieurs les gens du Roy, et afin que leur sentence qui de vous interviendra soit notoire, ordonner qu'elle sera affichée partout où besoin sera, et vous ferez bien. »

Ce réquisitoire, fort habile, dénonçait à la fois toutes les écoles des Frères et d'autres écoles de charité, et faisait peser sur les Frères des accusations qui ne portaient que sur les écoles qu'ils ne tenaient pas : ce n'était pas à eux, en effet, que s'adressait le reproche de recevoir une rétribution des enfants riches et de séparer, dans les classes, les enfants aisés des enfants vraiment pauvres.

La requête du 7 juin fut suivie d'une assignation à la-

quelle M. de la Salle ne répondit pas; et, le 11 juillet 1704, une sentence fut rendue au Châtelet, qui condamnait les Frères à une amende de cinquante livres chacun, M. de la Salle à une amende de cent livres, et qui menaçait de poursuites les parents assez osés pour mettre encore, malgré leur aisance, leurs enfants aux écoles de charité.

L'arrêt du 11 juillet n'atteignait pas seulement M. de la Salle. Il frappait aussi, dans la personne des Frères de Saint-Hippolyte, les curés de Saint-Hippolyte et de Saint-Martin du Cloître-Saint-Marcel. Blessés dans leurs droits de tenir des écoles de charité, les deux curés forcèrent M. de la Salle de faire opposition au jugement, et ils intervinrent personnellement pour faire casser la sentence. L'affaire fut longuement plaidée; du côté des Frères et du côté des maîtres écrivains, des Mémoires furent rédigés. Le crédit des deux curés du faubourg Saint-Marcel ne fit aucune impression sur le juge du Châtelet, qui rendit, le 29 août 1704, un nouvel arrêt confirmant celui du 11 juillet.

Plus sévère encore que les précédentes, la sentence faisait « deffense aux Frères des escolles de charité de demeurer ensemble, ny de faire aucun corps de société ny commerce, jusqu'à ce qu'ils ayent obtenu des lettres patentes du roy et qu'ils les aient fait enregistrer ; le tout à peine de trois cents livres d'amende et autres portées par les édits et déclarations de Sa Majesté... ». L'édit devait être affiché « aux portes desdites escolles et partout où besoin sera ».

Cette dure sentence, affichée dans tous les carrefours de Paris, ne fut pas exécutée partout avec la même rigueur. Au faubourg Saint-Germain et à Saint-Hippolyte, les curés maintinrent les Frères dans la direction de leurs écoles. Le séminaire des maîtres de campagne, qui était spécialement visé, resta ouvert et florissant jusqu'au moment où Nicolas Vuyart trahit son devoir; la petite

école de charité, qui y était annexée, subsista plus longtemps encore[1].

Les Frères de la rue de Charonne, moins protégés, subirent tout l'effort de la tempête. Des commissaires se présentèrent chez eux avec un attirail de marteaux, d'échelles et de charrettes. L'enseigne de la maison, qui portait seulement ces mots : *Les Frères des Écoles chrétiennes*, fut violemment arrachée. Les bancs, les tables, les livres, tout ce qui servait à l'écriture et au dessin, et même à la lecture, fut emporté. Les Frères virent, sans élever une plainte, leurs classes livrées au pillage par des officiers publics. L'indignation du peuple, qui ne comprenait pas un tel brigandage, n'arrêta point les dévastateurs; les plaintes des pauvres, que la persécution de leurs maîtres frappait directement, ne furent point écoutées. La force triompha, pour le moment du moins, de l'opinion publique[2].

Le sac des classes de la rue de Charonne amena la fermeture de l'école de charité. L'École dominicale, cette heureuse institution qui avait préludé de loin à notre enseignement moderne, trouva sa fin dans cette triste occurrence. Elle existait depuis plus de cinq années; elle avait formé déjà plusieurs centaines de jeunes apprentis; elle pouvait servir de modèle à d'autres fondations de ce genre. Le souvenir doit en rester, dans l'histoire de l'éducation, comme l'une des plus originales créations de Jean-Baptiste de la Salle. Pour parer aux inconvénients de la suppression de cette école, M. de la Chétardye pria M. de la Salle d'introduire dans les écoles de charité l'enseignement du dessin[3].

Le succès des maîtres écrivains enhardit la communauté des maîtres des petites écoles. A leur tour, ils se donnèrent du mouvement pour obtenir la fermeture des

[1] Nous avons déjà raconté ces faits au § III du présent chapitre. — [2] Blain, t. II, p. 10. Ce pillage eut lieu dans les derniers mois de l'année 1704. — [3] Blain, t. I, p. 439.

écoles sulpiciennes. Dans un acte notarié du 30 septembre 1704, on voit qu'ils sont allés porter leurs doléances près du syndic de la communauté des maîtres écrivains, et qu'ils se sont plaints de ce que M. de la Salle et les Frères continuent « de recevoir des enfants de bourgeois », en dépit des sentences portées contre eux par la police du Châtelet. Ils « déclarent que ces commerces et pratiques leur sont très préjudiciables, et que, depuis le renouvellement, ils se voient dénués de leurs meilleurs écoliers, enfans de famille, et les empêchent de gagner leur vie... ». En conséquence, le syndic Lambert demande qu'on presse l'exécution, dans toutes les écoles, des sentences portées contre « lesdits sieurs de la Salle et prétendus Frères[1] ».

Ces menées avaient pour but de faire subir aux écoles de Saint-Sulpice le même sort qu'à l'école de la rue de Charonne. Elles continuèrent plus ou moins ouvertement durant toute l'année 1705, et nous verrons, après avoir parlé des établissements de Rouen, comment se termina, en 1706, cette trop longue crise.

Depuis le pillage de son école, M. de la Salle ne savait que faire de sa maison du faubourg Saint-Antoine. Il était si pauvre, qu'il ne pouvait plus longtemps en payer le loyer. Une personne charitable lui ayant prêté une sorte de hangar pour y mettre ses meubles à l'abri, il en déposa là une partie et fit transporter le reste en cachette chez les Frères de la rue Princesse. Son noviciat d'ailleurs était peu nombreux, tant la persécution avait nui au recrutement. Avec le peu de novices qu'il avait encore, il se retira sans bruit chez les Frères de Saint-Sulpice, dans les premiers jours de janvier 1705[2].

Ce séjour était pour lui sans sécurité; il craignait tout à la fois de mécontenter le curé de Saint-Sulpice et d'ex-

[1] Pièce notariée de Me Gaillardin, dont nous avons trouvé la copie aux Archives des Frères. — [2] Blain, p. 14.

citer l'animosité des maîtres d'école. Aussi saisit-il avec empressement l'occasion qui lui fut bientôt offerte d'en sortir. De la paroisse Saint-Roch on lui demanda deux Frères pour tenir école. Il les accorda volontiers et se retira avec eux dans une maison de la rue Saint-Honoré, près du célèbre couvent des Jacobins. Il espérait, en se faisant oublier, se soustraire aux tracasseries dont il était l'objet.

L'école de Saint-Roch ne resta guère plus de trois ans[1] sous sa direction. Il en retira ses Frères et laissa l'école à de jeunes laïques, parce que les prêtres de la paroisse exigeaient de ses disciples des services qu'il jugeait incompatibles avec les sages règlements de son Institut. Pour faire à l'église les surveillances qu'on leur demandait durant les catéchismes, les Frères auraient dû omettre, en effet, plusieurs de leurs exercices de piété.

Les grandes épreuves que notre Saint endura à Paris, durant plus de deux années, ne servirent pas seulement à épurer sa vertu; elles le détachèrent de Paris et l'inclinèrent à accepter les offres avantageuses qu'on lui faisait du côté de Rouen. C'est là que nous allons voir l'Institut prendre son assiette définitive.

[1] Tandis que Blain, p. 14, dit deux ans, nous disons trois, parce que nous avons sous les yeux la copie d'un acte passé devant notaire, le 11 février 1708, dans lequel M. de la Salle est dit domicilié sur la paroisse Saint-Roch, rue Saint-Honoré. Cette pièce, qui établit le chanoine Louis procureur de son frère, pour la succession de Mme Lespagnol, se trouve aux Archives de la maison mère des Frères.

CHAPITRE VIII

L'ÉTABLISSEMENT DE ROUEN

1705-1709

---

§ I

L'ÉCOLE DE DARNÉTAL. — LES ÉCOLES CHARITABLES DE ROUEN. — LES FRÈRES, LOGÉS D'ABORD A L'HOPITAL, S'ÉTABLISSENT ENSUITE DANS UNE MAISON DE LA VILLE

1705-1707

Au plus fort de la persécution des maîtres écrivains, M. de la Salle reçut l'invitation d'aller tenir, à Rouen, les écoles de charité. Cette offre lui allait droit au cœur. Depuis de longues années, en effet, il éprouvait pour Rouen un attrait instinctif; Rouen lui était cher, parce que de là lui était venue sa vocation; un secret pressentiment l'avertissait qu'il était destiné à y poursuivre l'œuvre de Mme Maillefer et d'Adrien Nyel. Dans les circonstances critiques où il se trouvait à la fin de 1704, une fondation à Rouen lui apparaissait comme le moyen providentiel de sortir d'une terrible impasse : en suivant les Frères, il cesserait d'importuner, par sa présence, ses nombreux adversaires; il transporterait, sur une terre qu'il croyait plus hospitalière, son cher noviciat.

L'appel venait de M. des Hayes, son ancien confrère de Saint-Sulpice, plus tard curé de Saint-Sauveur de Rouen; il était transmis par M. Chardon de Lagny, protestant converti, prêtre de la Communauté de la paroisse Saint-Sulpice. M. de la Salle, ravi de cette demande, se hâta d'écrire à M. des Hayes, le 26 septembre 1704[1]:

« J'ay appris de M. Chardon, ce matin, que vous luy aviez écrit pour avoir de nos Frères pour Rouen, et que vous en demandiez deux et que vous désirez sçavoir ce qu'il faudra. Je suis fort disposé à en donner deux. Pour ce qui est du prix, vous sçavez que nous ne sommes pas difficiles, et que nous n'en pourrions pas envoyer un seul. Si vous voulez bien me faire sçavoir pour quel quartier on les demande, et ce qu'on souhaitte de leur donner, vous m'obligerez très fort. Je crois que nous conviendrons aisément, et qu'on sera content de ceux que j'envoyeray. Je suis avec respect, etc. »

M. de la Salle sut bientôt qu'il s'agissait de Darnétal, et non de Rouen. Darnétal était un gros bourg industriel, très peuplé d'ouvriers, situé aux portes de Rouen. L'instruction des pauvres n'y était point négligée : Mme Maillefer[2] y avait fondé une école charitable pour les filles; Laurent de Bimorel[3] en avait créé une autre pour les garçons. A la mort de Bimorel, l'instituteur étant resté sans traitement; les membres de la Congrégation, établie au collège des Jésuites de Rouen, offrirent une pension annuelle de cent cinquante livres, à la condition que l'instituteur serait nommé par eux[4]. Leur choix était d'abord tombé sur Jean Houdoul, un des Frères de l'ancienne société établie par Adrien Nyel. Ce Jean Houdoul venait de mourir en septembre 1704, et il avait été

[1] *Lettres*, série C, n° 70 : nous publions cette lettre intégralement. — [2] Sur Mme Maillefer, voir ch. II, § II. — [3] Laurent de Bimorel, administrateur du Bureau de charité, s'était beaucoup occupé des écoles charitables de Rouen et de Darnétal. — [4] Cf. Lucard, *Annales*, t. I, p. 170; de Beaurepaire, t. II, p. 310 et 335.

CHAPITRE VIII

L'ÉTABLISSEMENT DE ROUEN

1705-1709

---

§ I

L'ÉCOLE DE DARNÉTAL. — LES ÉCOLES CHARITABLES DE ROUEN. — LES FRÈRES, LOGÉS D'ABORD A L'HOPITAL, S'ÉTABLISSENT ENSUITE DANS UNE MAISON DE LA VILLE

1705-1707

Au plus fort de la persécution des maîtres écrivains, M. de la Salle reçut l'invitation d'aller tenir, à Rouen, les écoles de charité. Cette offre lui allait droit au cœur. Depuis de longues années, en effet, il éprouvait pour Rouen un attrait instinctif; Rouen lui était cher, parce que de là lui était venue sa vocation; un secret pressentiment l'avertissait qu'il était destiné à y poursuivre l'œuvre de Mme Maillefer et d'Adrien Nyel. Dans les circonstances critiques où il se trouvait à la fin de 1704, une fondation à Rouen lui apparaissait comme le moyen providentiel de sortir d'une terrible impasse : en suivant les Frères, il cesserait d'importuner, par sa présence, ses nombreux adversaires; il transporterait, sur une terre qu'il croyait plus hospitalière, son cher noviciat.

me mander combien il y a à peu près de communions dans ce lieu dans les deux paroisses[1], et si chaque paroisse a son maître d'école. J'ay été à Darnétal, et je l'ay creu plus éloigné de Rouen. Je vous suis très obligé de vos bontés, etc. »

On ne saurait blâmer M. de la Salle d'avoir été si vigilant pour que les Frères n'eussent point d'autres fonctions que celles de maîtres d'école. S'il avait souffert qu'ils devinssent chantres et sacristains, comme l'étaient alors la plupart des instituteurs, il aurait compromis tout à la fois leur santé, le soin des élèves et leur ferveur religieuse. C'était, en effet, un point essentiel à la conservation de la régularité, que les Frères pussent se retrouver chaque jour, à des heures de repos, dans les exercices communs de la prière et de l'étude.

Dès qu'il fut rassuré sur les conditions faites à ses disciples, M. de la Salle choisit deux Frères, le frère Ponce en particulier, pour diriger la nouvelle école. Avant de les congédier, il leur fit prendre la bénédiction de l'archevêque de Rouen, M. Colbert, qui était alors à Paris. L'école fut ouverte dans les premiers jours de février 1705, et Dieu bénit si visiblement les travaux des deux humbles religieux, que leurs classes se remplirent promptement d'élèves. Ils appliquèrent à Darnétal les règles déjà suivies dans les écoles sulpiciennes, et leur méthode produisit de si heureux fruits dans les enfants, que la population du village fut prise, à leur égard, de la plus sincère admiration.

Le bruit de ce succès se répandit bientôt dans Rouen, et les habitants de la ville exprimèrent hautement le désir de participer aux avantages dont jouissait le village voisin.

Ce n'est pas que l'instruction primaire ne fût déjà

[1] Il y avait deux paroisses à Darnétal, Carville et Longpaon. L'école charitable était sur Longpaon.

bien organisée dans la ville de Rouen. A côté des nombreuses écoles payantes, dont les maîtres-écrivains-jurés avaient le monopole, on comptait cinq écoles de charité, quatre pour les pauvres des principaux quartiers, une à l'hôpital général pour les enfants qui y étaient enfermés. Ces écoles charitables, fondées en 1555 et tenues d'abord par « d'honnêtes ecclésiastiques », puis relevées par Nyel et sa petite société de frères instituteurs en 1661, étaient depuis plusieurs années dans le désarroi; les maîtres, mal recrutés, peu instruits, sans fixité, négligeaient les enfants confiés à leurs soins[1]. Aussi n'y eut-il qu'une voix dans le peuple pour demander que ces écoles fussent mises aux mains de maîtres aussi habiles que ceux de Darnétal.

Les vicaires généraux firent à ces vœux le meilleur accueil, et, dès que l'archevêque fut de retour, vers le milieu du Carême, ils les lui transmirent avec fidélité. M. Colbert[2], fils de l'illustre ministre de Louis XIV, avait la sûreté de vues et la fermeté de décision de son père : il saisit, du premier coup d'œil, tout le profit que sa ville épiscopale tirerait de la présence des Frères. Originaire de Reims, il connaissait d'ailleurs les éminentes vertus de M. de la Salle, et il n'avait pas séjourné à Paris sans apprendre l'heureuse transformation opérée dans le faubourg Saint-Germain par les écoles sulpiciennes. C'est pourquoi, lorsque les Frères de Darnétal vinrent lui présenter leurs hommages, il leur fit connaître sa résolution d'appeler d'autres Frères pour les écoles de Rouen.

Assuré de répondre tout à la fois aux vœux de la population et aux désirs du fondateur des Frères, l'ar-

[1] Pour tout ce qui concerne ces écoles charitables, voir R. de Beaurepaire, *Recherches sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen*, t. II, p. 289 et suiv. — [2] Entré à Rouen comme archevêque en août 1681, Mgr Colbert mourut le 10 décembre 1707, et fut remplacé par Mgr d'Aubigné.

chevêque pria M. Couet, son vicaire général, de mander M. de la Salle en toute hâte. Celui-ci partit sans tarder et se rendit en poste à Rouen. L'accord fut vite conclu entre M. Colbert et M. de la Salle : il fut arrêté, en principe, que les quatre écoles charitables de la ville seraient confiées aux Frères.

Mais l'archevêque avait agi sans le Bureau de charité; il lui vint de ce côté une opposition à laquelle il ne s'attendait pas. Les quatre écoles charitables de la ville étaient, en effet, sous la dépendance du Bureau des pauvres valides[1] : ses administrateurs nommaient les maîtres et payaient leur rétribution sur les ressources de l'hôpital général. En s'opposant à l'introduction des Frères, les membres du Bureau subissaient assurément l'influence d'impressions multiples. Pour eux c'était aller à l'inconnu; on pouvait regretter un jour d'avoir ouvert la porte à des étrangers, d'avoir attiré sur la ville une charge nouvelle en facilitant l'entrée d'une communauté. D'ailleurs, ils allaient perdre pratiquement toute autorité sur leurs écoles; car les maîtres nouveaux ne recevraient d'ordre que de leur supérieur. Ils ne se croyaient pas en droit d'aliéner un privilège dont le Bureau avait bénéficié jusque-là. En cas de mécontentement, il était facile de changer des maîtres isolés; mais une communauté ferait nécessairement la loi et rendrait toute réforme impossible. Jusqu'alors, les maîtres s'étaient contentés d'une très modique rétribution; les Frères n'exigeraient-ils pas davantage? Les maîtres anciens se consacraient volontiers, en dehors des classes, au soin des pauvres de l'hôpital; les Frères consentiraient-ils à des services si bas, et ne réclameraient-ils pas leur liberté? Ce serait une perte notable que, de ce chef, le Bureau aurait à subir. Enfin, que ferait-on des maîtres anciens? Convenait-il de les renvoyer? Ne leur devait-on pas, à

[1] Cf. de Beaurepaire, p. 324-325.

raison même de leur dévouement, de vrais égards? Ces maîtres, on le pense bien, se voyant menacés par les projets de l'archevêque, se donnaient beaucoup de mouvement pour faire échouer l'entreprise.

Pour dissiper ces craintes, M. Colbert mit en œuvre le puissant crédit du premier président du Parlement de Normandie. Nicolas-Pierre Camus, seigneur de Pontcarré, était un magistrat intègre et de haute distinction, digne de l'amitié du celèbre d'Aguesseau, d'une vertu assez établie pour échapper aux critiques du duc de Saint-Simon. Chrétien fervent, il s'était affilié à la congrégation d'hommes du collège; suivant le témoignage d'un contemporain, il avait une « simplicité de foi qui le dérobait souvent à sa dignité, pour aller consacrer à Dieu, au pied des autels, les services importants qu'il rendait à l'État [1] ». Il devint le conseiller et le protecteur, nous pouvons dire même l'ami des Frères. Après la mort de leur père, il leur resta fidèle et les soutint dans toutes leurs difficultés. La mémoire de ce grand homme de bien, qui fut pour l'Institut un bienfaiteur insigne, ne doit pas périr dans le cœur des Frères. Comme il était doué d'une parole insinuante et éloquente, M. Colbert le pria de l'accompagner au Bureau des pauvres valides [2], pour l'aider à vaincre la résistance des administrateurs.

Ces deux illustres avocats des Frères plaidèrent leur cause avec autant de zèle que d'habileté. Toutes les objections furent résolues, et particulièrement celle qui représentait les Frères comme une charge nouvelle pour la ville et pour le Bureau. Les Frères furent dépeints

[1] D'après le Père Jean-François, franciscain (1714), cité dans LUCARD, *Vie*, p. 188-189. — [2] Le Bureau des pauvres valides, composé de membres de la magistrature, du clergé et du corps de ville, se réunissait une fois par semaine à l'hôpital général; il s'occupait de distribuer aux indigents non malades les secours résultant de fondations pieuses. Depuis le milieu du XVII[e] siècle, il avait formé dans l'hôpital général une sorte d'asile pour les pauvres valides, adultes ou enfants. Les écoles charitables, tant de la ville que de l'hôpital, dépendaient du Bureau.

comme des maîtres accomplis pour l'instruction des pauvres :

« Il n'y a qu'une communauté qui puisse donner constamment de bons sujets pour les écoles. Élevez et formez dans cet esprit, ils ont pour les tenir un sçavoir supérieur à celui de tous les autres qui en font la fonction. Ils goûtent cet état, parce qu'ils s'y consacrent par vocation. La charité seule les y appelant, ils ne demandent que le pur nécessaire pour s'y dévoüer. Si on y veut faire attention, on gagne toujours à les avoir. Les enfants sont bien instruits et bien élevez sous leur main, parce qu'elle est charitable... Puisque la société des Frères fournit de très excellents maîtres en fait de lecture, d'écriture et d'arithmétique; puisque leur méthode pour apprendre est la plus courte et la meilleure; puisqu'on apprend chez eux, en peu de temps, par le silence qui y règne, ce qu'on est longtemps à apprendre chez les maîtres écrivains; puisqu'il n'y a aucun de ceux-ci, s'il est habile, qui voulût se borner au double de la pension d'un Frère, — il est très certain que l'on gagne toujours à les avoir. Encore une fois, chez eux les enfans sont plus tôt instruits, mieux élevez, plus soigneusement formez aux bonnes mœurs et aux devoirs du christianisme, et plus préparez à la première communion [1]. »

Les administrateurs parurent ébranlés par ces paroles et promirent de recevoir les Frères. Aussitôt l'archevêque en donna l'heureuse annonce à M. de la Salle. Mais revenus à la réflexion, et travaillés sans doute par les anciens maîtres aux abois, ils reprirent leur première attitude d'opposition. Aussi fallut-il transiger avec eux. Les Frères seraient acceptés à l'essai, et au nombre de deux seulement; ils logeraient à l'hôpital et se soumettraient à toutes les exigences de service matériel que

[1] Blain, t. II. p. 20. Ce plaidoyer, probablement arrangé par Blain, est du moins tout à fait conforme aux circonstances.

subissaient les anciens maîtres. La délibération prise à ce sujet par le Bureau mérite d'être citée[1].

« Dernier mars 1705. Comme le Bureau est informé que les écoles publiques, qui sont fondées dans les quatre quartiers de la ville pour l'instruction des enfants des pauvres d'icelle, ne sont pas dirigées et conduittes avec tout le soin possible par les maistres que ledit hôpital y a préposez, il a été arresté qu'on fera incessamment venir deux frères des écoles de charité de Paris, qui sont personnes consommées dans l'instruction de la jeunesse, pour estre mis à deux desdites escolles, qui auront leur nourriture et leur logement dans ledit hôpital, à chacun trente-six livres par an pour leur entretien, sauf à remplacer les deux qui sortiront des dites écoles à quelque autre employ dans ledit hôpital ou les y laisser vivre conjointement avec les autres maistres pour reconnaissance de leurs services, ainsy que de raison... »

Ces dures conditions, moins faites pour attirer les Frères que pour les rebuter, n'allaient-elles point décourager M. de la Salle ? Il était assez désintéressé pour fermer les yeux sur la modicité du traitement ; mais accepterait-il que les Frères, logés à l'hôpital et employés au service des pauvres, fussent mis dans l'impossibilité de vaquer librement à leurs exercices de communauté ? Cédant aux instantes prières de l'archevêque et du premier président, heureux d'ailleurs de s'ouvrir, même à ce prix, une porte dans Rouen, il souscrivit aux conditions imposées et prépara deux Frères[2] à cette nouvelle fondation.

[1] De Beaurepaire, t. II, p. 337, d'après le *Registre des délibérations du Bureau*. — [2] Blain, t. II, p. 23, suivi d'ailleurs par Lucard, *Annales*, t. I, p. 175, dit qu'il y eut cinq Frères employés aux écoles de Rouen dès 1705. Ce chiffre doit être faux ; car toutes les pièces officielles du Bureau disent clairement qu'il n'y en eut que quatre jusqu'en 1707. Cf. *Registre des délibérations du Bureau des pauvres valides* Archives de la Préfecture, à Rouen.

M. de la Salle les accompagna à Rouen. Le voyage, qui se fit à pied, fut une sorte de retraite. Tous les exercices de communauté s'y faisaient à l'heure marquée par les règlements; le silence n'était interrompu que par la prière à haute voix ou par les pieuses exhortations du Saint. Arrivés à Rouen, ils se rendirent au Bureau de l'hôpital, le 19 mai 1705. L'un d'eux fut envoyé à Darnétal pour y remplacer le frère Ponce; le frère Ponce fut chargé de diriger les débuts de la petite colonie à Rouen[1]. L'école de Saint-Maclou et l'école de Saint-Godard leur furent immédiatement attribuées. Sur le registre des délibérations du Bureau, on signale leur arrivée et on trace leurs obligations.

« 19 mai 1705. Se sont présentez au Bureau deux Frères de la charité de Paris, arrivez depuis quelques jours de ladite ville de Paris audit hôpital, pour être employés aux écoles des pauvres de cette ville pour leur instruction, en exécution de la délibération du Bureau du dernier de mars dernier,— sur quoi délibéré, il a été arresté, suivant et au désir de ladite délibération, que lesdits deux frères sont admis dans ledit hôpital, pour y être de là envoyés pour enseigner les enfans des pauvres de la ville, l'un à l'école de Saint-Maclou et l'autre en celle de Saint-Godard, — et hors des heures de leurs écoles s'emploieront conjointement avec les autres maistres à servir les pauvres, comme il est d'usage dans ledit hôpital, tant aux heures des repas que dans les instructions accoutumées, et seront logez et nourris en la manière ordinaire, et continuera le maistre ordinaire de la grande école de Saint-Maclou[2]. »

Le Bureau prit bientôt confiance dans l'enseignement des Frères. Car, dès le 26 mai, le Frère de Saint-Maclou reçut la direction de la grande école[3]; le 11 août suivant,

[1] *Lettres*, série C, nº 53. — [2] Delibération extraite du Registre. — [3] D'après M. de Beaurepaire, t. II, p. 338.

un troisième Frère vint prendre la seconde classe de Saint-Maclou; le 24 novembre, on en recevait un quatrième pour l'école de Saint-Éloi[1].

A peine furent-ils installés dans leurs écoles, que les Frères gagnèrent la confiance de la population et virent les élèves accourir en foule à leurs classes. Au bout de peu de temps, les deux Frères de Saint-Maclou comptèrent jusqu'à cent élèves chacun; celui de Saint-Éloi n'en avait pas un moindre nombre; ils étaient cent cinquante à Saint-Godard.

Mais parmi ces enfants se glissèrent sans doute quelques élèves des maîtres écrivains. Ceux-ci s'alarmèrent de ces défections, et présentèrent une requête qui donna lieu au Bureau de prendre la délibération suivante[2] :

« Sur la requeste présentée par les maîtres écrivains de cette ville, que, dans les écoles établies dans ladite ville pour l'instruction des enfants des pauvres, les maîtres qui y sont préposez par l'ordre du Bureau, qui portent le titre de Frères d'écoles de charité, y enseignent indifféremment toutes sortes de personnes, encore qu'elles ne doivent être que pour les véritables pauvres, suivant la volonté des sieurs fondateurs, ce qui fait périr près de deux cents personnes[3] dans les familles desdits exposants, — arrêté que le mémoire sera distribué aux sieurs quarteniers commissaires du bureau, pour être informé de la faculté des père et mère des enfants aisés qui vont aux écoles, et autoriser de congédier ceux qui ne seront pas véritablement pauvres, et qui auront moyen de se faire instruire ailleurs, et qu'à l'avenir ceux qui prétendront être reçus aux écoles, apporteront certificat des

[1] D'après le *Registre des délibérations* du Bureau : le 11 août, frère Guillaume; le 24 novembre, frère Joachim. — [2] *Registre des délibérations du Bureau des pauvres valides;* Rouen, Archives de la Préfecture. Délibération du 24 novembre 1705. — [3] Ce nombre est exagéré à dessein par la requête. Il faut remarquer cependant que chaque maître écrivain n'avait guère que de quatre à dix élèves, à cause du mode individuel dans l'enseignement.

sieurs curez de leur paroisse sur le fait de leur pauvreté, qu'ils présenteront au bureau pour estre pourveu à leur admission, ainsy que de raison. »

Ces dispositions, prises pour calmer la jalousie des maîtres écrivains, n'allégèrent point le fardeau qui pesait lourdement sur les épaules des quatre Frères. Ces humbles religieux étaient soumis, en effet, à un surmenage inouï, menant de front les devoirs d'hospitaliers et les travaux de maîtres d'école. Dès le matin, ils assistaient au lever des pauvres de l'hospice, pour les aider, et leur faisaient la prière. Ils allaient à huit heures dans leurs classes respectives, pour instruire les enfants pauvres de la ville. De retour à midi, ils commençaient par servir les vieillards; le repas des pauvres fini, ils mangeaient à leur tour, mais hâtivement, afin d'être de bonne heure dans les écoles, au milieu de leurs enfants. Ils n'en revenaient qu'à six heures du soir, et c'était encore pour assister les pauvres dans leur repas, les instruire des vérités de la religion et leur faire la prière[1].

Un tel règlement de vie, qui ne tenait aucun compte des limites imposées aux forces humaines, ne pouvait être observé sans un notable préjudice pour la santé et pour la ferveur religieuse. Sans doute les anciens maîtres y avaient été soumis, mais ils en avaient allégé le poids en négligeant les écoles. Les Frères, qui mirent un zèle égal au soin des pauvres de l'hospice et à l'instruction des enfants, ne purent résister. Plusieurs d'entre eux, exténués de fatigue, tombèrent malades; à mesure qu'ils étaient mis hors de service, M. de la Salle les remplaçait par de plus vigoureux[2]. Ce qui le préoccupait le plus, c'était l'impossibilité pour les Frères de vivre en communauté, de se ressaisir eux-mêmes dans le recueillement et la prière. En peu de temps, cette désorgani-

[1] Blain, t. II, p. 23. — [2] Ibid., p. 24.

sation de vie eût amené dans l'Institut les plus fâcheuses conséquences.

M. de la Salle, qui venait souvent de Paris à Rouen pour visiter ses disciples, gémissait de cette déplorable situation ; il priait et jeûnait pour obtenir de Dieu que des conditions plus favorables leur fussent faites. Il espérait que les administrateurs du Bureau prendraient en pitié ses enfants et les déchargeraient d'une partie de la tâche. Mais les administrateurs, plus attentifs aux avantages du Bureau qu'aux intérêts des Frères, se gardaient bien de toucher à une organisation dont ils tiraient un si grand profit. Durant deux années entières, rien ne fut changé dans la vie des quatre maîtres.

Lassés d'un travail qui excédait leurs forces, les Frères écrivirent, au printemps de 1707, un Mémoire sur la nécessité de sortir du Bureau, où leur vertu courait autant de risques que leur santé. M. de Pontcarré, à qui M. de la Salle en fit part, l'engagea vivement à rédiger une requête, en vue d'obtenir du Bureau que les Frères pussent vivre, suivant leurs propres règles, dans une maison à eux.

La requête de M. de la Salle était aussi peu exigeante que possible. Il demandait la permission de retirer les Frères de l'hospice et de les loger dans une maison particulière. Il s'offrait à tenir les quatre écoles charitables de la ville et celle de l'hospice, en plaçant deux Frères dans chacune d'elles. Pour le traitement, il s'en rapportait à la générosité de messieurs du Bureau ; il les priait seulement d'assurer aux Frères des moyens convenables de sécurité matérielle.

Une offre si désintéressée était trop belle pour ne pas plaire aux administrateurs. Aussi fut-elle acceptée par la délibération du 2 août 1707 [1].

[1] Extrait du *Registre des délibérations* : nous passons les considérants, qui ne font que répéter ce que le lecteur sait déjà.

« Il a été arrêté que ledit sieur de la Salle fournira annuellement dix Frères de son Institut qui pourront se nourrir, loger et entretenir conjointement ensemble, en telle maison dans la ville qu'il avisera bien. Huit desquels s'appliqueront journellement à l'instruction des pauvres garçons de laditte ville, leur apprendre à lire, écrire et les principes de la religion chrétienne, savoir : deux à l'école de Saint-Godard, deux à Saint-Éloi, deux à celle de Saint-Maclou et deux à Saint-Vivien [1], qui sont les quatre quartiers destinez à cette fin dans laditte ville. Auxquelles écoles ils ne pourront recevoir que les enfans pauvres de la ville et faubourgs, en vertu desdits ordres de messieurs les administrateurs, suivant l'usage ordinaire; conformément auxquels lesdits Frères feront assembler chacun de leurs écoliers, les dimanches et fêtes, dans chacun leur école, pour les conduire à la grand'messe et vespres dans l'heure propre de chacune desdittes paroisses ci-dessus, et de faire le catéchisme dans leurs dittes écoles, lesquelles demeureront toujours sous la dépendance dudit hôpital et direction de messieurs les administrateurs, qui pourront les visiter toutes les fois et quantes. Les bancs et tables desquelles écoles, ainsi que les réparations, seront entretenus par ledit hôpital.

« Que les deux Frères qui viendront tous les jours dans y celui hôpital, pour y apprendre à lire et à écrire aux pauvres garçons y renfermés, les instruire des principes de leur religion et apprendre à prier Dieu, ce qu'ils pratiqueront depuis huit heures jusqu'à onze heures du matin, et depuis deux heures jusqu'à cinq heures après-midi, sans que ledit hôpital soit tenu de leur fournir aucune nourriture en y celui. Et seront tenus tous les dimanches qu'il n'y a point de salut, de

[1] Ce qui prouve que les Frères n'avaient pas encore Saint-Vivien, c'est que la même délibération règle la situation qui sera faite à l'instituteur enlevé de cette école.

faire le catéchisme aux pauvres vieillards et aux grands garçons y renfermez [1]. Pourront lesdits Frères se retirer en telle maison dans la ville qu'ils jugeront à propos pour s'y nourrir, entretenir et loger conjointement ensemble, comme il est dit cy-devant, en telle manière qu'ils aviseront bien, parce que ledit hôpital leur payera seulement la somme de six cents livres par chacun an, à courir du jour qu'ils commenceront leurs exercices. »

La situation établie par cette délibération subsista longtemps. La seule modification apportée fut que les Frères désignés pour aller à l'hôpital cessèrent bientôt ce service, puisque, dès le 20 septembre suivant, le Bureau rétablit les anciens maîtres dans leurs fonctions à l'intérieur de l'hôpital [2].

Les engagements pris par M. de la Salle étaient fort onéreux pour l'Institut. En se résignant à ne recevoir que six cents livres pour le traitement de dix Frères, alors qu'il demandait d'ordinaire trois cents livres en plus du logement pour chaque maître, il donna l'exemple d'un grand désintéressement et d'une parfaite confiance en Dieu. S'il n'avait pas eu le vif désir de continuer l'œuvre de Nyel à Rouen, jamais il n'aurait pris une pareille charge. Après avoir consacré trois cent dix livres au loyer d'une maison, il ne lui resta, pour nourrir et entretenir les Frères, qu'une somme dérisoire. Saint-Yon, il est vrai, faisait alors quelques bénéfices ; il les employa au soutien des écoles de la ville. La Providence, de son côté, lui vint en aide par les mains de personnes charitables. Toutefois, jamais l'abondance n'entra dans la maison des Frères; souvent la faim y éprouva ces fervents religieux. Ils en souffrirent particulièrement durant la famine de 1709, si bien qu'ils gardèrent très vivant le souvenir d'une somme de vingt-deux livres,

[1] En marge on lit : « Cet article a été changé. » — [2] Voir le *Registre des délibérations du Bureau des pauvres valides*, à la date du 20 septembre 1707.

presque une fortune pour leur détresse, qui leur fut remise avec un billet ainsi conçu : « Ne vous embarrassez point d'où vient cette charité ; mettez seulement votre confiance en Dieu, ayez soin de le servir fidèlement, et lui-même vous nourrira[1]. »

Les injures leur furent moins épargnées que l'argent. Dans les premiers temps surtout, leur patience fut mise aux plus rudes épreuves. Le peuple des rues, étonné de la singularité de leur costume, leur infligeait mille outrages ; leur humble contenance ne faisait qu'enhardir une populace qui se voyait libre de les insulter impunément. Les gens de qualité, au lieu de les protéger, contemplaient avec un malin plaisir les malversations dont ces religieux étaient l'objet. Leur vertu cependant ne manquait pas d'admirateurs ; car, un jour que deux Frères étaient en butte aux injures dans la rue, un prêtre s'approcha d'eux et leur dit : « Ah ! quel bonheur est le vôtre, mes chers Frères, si vous sçavez le connaître, et que je vous l'envierais, si j'avais assez de grâce pour le goûter ! Vous êtes rassassiés d'opprobres ; mais, si ces mépris vous plaisent et si vous vous y plaisez, vous n'êtes pas à plaindre. Ce qu'il y a de plus précieux et de plus glorieux est votre partage, ainsi que parle saint Pierre[2]. »

M. de la Salle, lorsqu'il était à Rouen, partageait les humiliations de ses Frères[3]. Mais, loin de s'en plaindre, il se réjouissait d'acheter à ce prix les bénédictions célestes qu'il attendait pour ses œuvres de Rouen. Ses privations, ses travaux et ses humiliations furent en effet largement payés par la main de Dieu. A la place des injures, les Frères recueillirent bientôt les sympathies et la vénération. Quant aux œuvres, déjà elles étaient prospères, car Saint-Yon était devenu, pour l'Institut, un centre de vie et de développement.

[1] Blain, t. II, p. 28, et Maillefer, p. 192. — [2] Blain, t. II, p. 28. — [3] Maillefer, p. 189.

§ II

SAINT-YON. — ÉTABLISSEMENT DU NOVICIAT. — PENSIONNAT DE JEUNES GENS. — PENSION DE FORCE
1705-1709

Dès son arrivée à Rouen, le cœur de M. de la Salle s'était ouvert à l'espérance. Les chaudes sympathies qu'il avait éprouvées de la part du clergé et de la magistrature lui avaient inspiré le dessein de transporter à Rouen le siège de son Institut et d'y établir son noviciat. Condamné depuis deux ans à errer de maison en maison, le noviciat se recrutait avec peine et ne trouvait pas le recueillement dont il avait besoin. A l'époque de l'installation des Frères, en mai 1705, M. de la Salle exprima donc ses désirs à M. Colbert et à M. de Pontcarré. Tous les deux approuvèrent avec joie sa proposition, et prirent l'affaire tellement à cœur, qu'ils s'engagèrent à payer tous les frais du déplacement[1].

L'archevêque lui-même désigna la maison qu'il jugeait la plus propre à recevoir un noviciat. C'était une antique demeure seigneuriale, située au sud de la Seine, dans le faubourg Saint-Sever. Les bâtiments en étaient vastes; un enclos de sept hectares, planté de grands arbres, les entourait. Le quartier aujourd'hui si populeux de Saint-Sever était alors très calme : de nombreuses communautés religieuses[2] y entretenaient un silence très propice à la méditation. Connue autrefois sous le nom de manoir de Hauteville, la propriété, depuis 1615, s'appelait Saint-Yon. Le seigneur de Saint-Yon, qui lui avait

[1] MAILLEFER, p. 195. — [2] On y remarquait entre autres le prieuré de Bonne-Nouvelle, fondé par Guillaume le Conquérant, parce que Mathilde y priait lorsqu'elle apprit la victoire d'Hastings ; le couvent des Chartreux ; l'abbaye de Saint-Julien.

donné son nom, y fit bâtir une petite chapelle. En 1670, Mme de Bois-Dauphin en fit l'acquisition en faveur des dames bénédictines de l'abbaye de Saint-Amand. Ces religieuses, dont le couvent était dans la ville de Rouen, s'en servirent comme d'une maison de campagne, où les Sœurs fatiguées allaient renouveler leur santé; la chapelle, trop étroite pour elles, fut alors agrandie [1]. M. Colbert souffrait avec peine que ces dames, astreintes à la clôture, eussent pris des habitudes peu conformes à leurs règles. Aussi profita-t-il de l'occasion qui lui fut offerte, en 1705, de les faire rentrer dans la discipline. La maison étant tombée alors, par héritage, entre les mains de la marquise de Louvois [2], veuve de l'illustre ministre de Louis XIV, l'archevêque de Rouen pria M. de la Salle d'aller en toute hâte à Paris, afin de proposer à la marquise de prendre en location sa nouvelle propriété.

Mme de Louvois connaissait M. de la Salle et les Frères; elle en avait entendu faire l'éloge par son beau-frère Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, et par son propre fils, l'abbé de Louvois. Aussi fit-elle à la demande du supérieur des Frères le meilleur accueil. Elle passa avec lui un bail de six ans, et lui concéda, pour quatre cents livres seulement, l'usage de l'immeuble et du vaste enclos de Saint-Yon.

Sans tarder, M. de la Salle fit partir ses novices et transporter les meubles; tout se fit si promptement, que la communauté était déjà établie à Rouen, lorsqu'on en prit connaissance à Paris. Devant le fait accompli, l'opposition, si elle s'était produite, eût été désarmée.

[1] L'église actuelle de Saint-Yon fut bâtie par les Frères, de 1728 à 1734. (Périaux, *Histoire sommaire et chronologique de la ville de Rouen*.) — [2] Mme de Bois-Dauphin laissa sa maison aux dames de Souvrai, ses belles-sœurs, religieuses de Saint-Amand, puis à Mme de Barantin, sa nièce, aussi religieuse du même couvent. A la mort de celle-ci, en 1705, la maison revint à la fille de Mme de Bois-Dauphin, Anne de Souvrai, veuve de Michel Le Tellier, marquis de Louvois.

De leur côté, les dames de Saint-Amand, heureuses de témoigner leur estime envers la communauté qui prenait leur place, laissèrent généreusement, pour l'usage des Frères, les tableaux et les tapisseries de la chapelle, ainsi que divers meubles de la maison.

Ce fut dans les premiers jours du mois d'août 1705 [1], que M. de la Salle installa ses novices dans leur nouvelle demeure. Ils étaient peu nombreux, six seulement, tant les circonstances avaient été fâcheuses. Mais ils avaient à leur tête un homme habile, d'une grande piété, destiné à être la colonne de l'Institut, le frère Barthélemy. Sous la sage direction de ce maître, les novices se multiplièrent : onze nouveaux, parmi lesquels on ne compta qu'une défection, furent admis avant la fin de cette année [2]. Dix autres postulants, dont huit persévérèrent dans l'Institut, se présentèrent durant l'année 1706 [3]. Cette affluence de sujets fut, pour le saint fondateur, la juste récompense de tant d'épreuves patiemment souffertes. Il pourra bientôt faire face aux nombreuses sollicitations qui lui viendront de diverses provinces.

Aucune partie de son Institut ne lui était plus chère que le noviciat; tout l'avenir, il le comprenait bien, dépendait de la formation de ces jeunes recrues. Aussi, non content d'en confier la direction au Frère qu'il estimait le plus capable, il s'y dévouait lui-même avec la plus paternelle sollicitude. Quoiqu'il eût reçu de l'archevêque les pouvoirs les plus étendus pour le diocèse tout entier, il limitait son zèle à sa chère communauté; très

[1] Le bail avait été passé le 11 juillet 1705 (Archives de Rouen, D, 539). — [2] Parmi eux on remarquait : Jacques Nonnez, frère Fiacre; Gervais de Brecq, frère Antonin; Nicolas Lubez, frère Romain; Charles Bouilly, frère Jacques; Vincent Floquet, frère Michel... Le Frère infidèle fut renvoyé en 1728. (LUCARD, *Annales*, I, p. 180, d'après le registre des admissions, conservé aux Archives de l'Institut.) — [3] Parmi eux nous remarquons : frère Dosithée, frère Léonard, frère Dominique, frère Casimir, frère François, frère Augustin... (LUCARD, *Annales*, p. 209, toujours d'après le Registre.)

rares étaient les exceptions à cette règle, qu'il s'était lui-même imposée[1].

Il aimait à vivre à Saint-Yon, au milieu de ses enfants. Lorsque les affaires ne le retenaient pas à Paris, il y revenait avec bonheur. Là, en effet, il trouvait la paix, le silence; il était à l'abri de la contradiction des hommes. Aux portes de Rouen, il était aussi isolé que dans un désert; son attrait pour la vie retirée et pour l'oraison ne rencontrait aucun obstacle.

Les conversations des hommes ne le distrayaient point de sa constante union à Dieu. Avec ses novices et ses Frères, il ne traitait que des affaires du salut et de la perfection chrétienne. Les trois ecclésiastiques qui l'avaient suivi de Paris, et s'étaient attachés à lui comme des disciples à un maître[2], ne demandaient qu'à l'entendre parler des choses saintes. M. de Pontcarré, il est vrai, venait souvent, presque tous les jours, à Saint-Yon[3]; mais il y venait pour trouver la solitude et pour se soustraire aux bruits du monde, pour s'imprégner de l'atmosphère religieuse, toute céleste, que son saint ami faisait régner dans cette retraite, ou pour s'entretenir avec lui des choses de la foi.

Tout en renouvelant son noviciat dans la ferveur, M. de la Salle n'oubliait pas ses Frères dispersés. Il craignait, non sans motif, que les secousses des dernières années n'eussent ébranlé la vocation ou diminué la ferveur d'un certain nombre. C'est pourquoi, dès le mois de septembre 1705, il s'empressa de rétablir la retraite annuelle, telle qu'elle avait été pratiquée avec tant de fruit à Vaugirard et à la Grand'Maison. Il convoqua donc tous les Frères que les vacances laissaient en liberté, et il s'enferma avec eux dans Saint-Yon pour une retraite de huit jours.

[1] Blain, t. II, p. 30. Maillefer, p. 196. — [2] Blain, t. II, p. 31. — [3] Ibid., p. 31.

Durant ces jours de bénédiction, il agit sur les Frères par la parole et par l'exemple. Chaque matin il donnait une instruction; un des prêtres qu'il avait près de lui en donnait une autre le soir. De plus, il voyait chaque Frère en particulier, se faisait rendre compte de ses dispositions intimes, et le préparait à mieux s'acquitter, à l'avenir, de ses obligations. Dans les instructions publiques ou privées, sa parole, tout empreinte d'esprit de foi, ranimait l'amour du devoir, inspirait un saint zèle pour l'obéissance et la mortification, provoquait une sainte émulation pour les pratiques de la perfection chrétienne, relevait la dignité des fonctions de maîtres d'école et enseignait l'art de s'en acquitter d'une façon apostolique [1].

Peut-être faut-il faire remonter à cette retraite de 1705 l'usage qu'il introduisit de faire les méditations de l'après-midi « sur l'emploi de l'école [2] ». Les enseignements qu'il donnait sur ce sujet ont été condensés par lui-même en seize méditations, ayant pour titre : *Méditations pour le temps de la retraite, à l'usage de toutes les personnes qui s'emploient à l'éducation de la jeunesse, et particulièrement pour la retraite que font les Frères des Écoles chrétiennes pendant les vacances* [3]. Ce précieux écrit est tout à la fois un livre d'apostolat et un manuel de pédagogie. L'auteur enseigne à ses disciples, qu'il appelle des « coopérateurs de Jésus-Christ » et des « anges gardiens de la jeunesse », qu'ils doivent travailler à former des chrétiens. Mais en même temps il leur apprend, avec une sagesse consommée, l'art d'exercer sur les enfants un ascendant moral. « Oh! quelle gloire ne

[1] Cf. Maillefer, p. 198-199. — [2] Lucard, *Annales*, p. 180, le dit expressément; mais il n'en donne pas la preuve, et nous ne l'avons pas trouvée. — [3] L'édition que nous avons sous les yeux est de 1816. (Langres, Laurent Bournot.) Le texte du Saint doit s'y trouver à peu près intact; car c'est le style de l'époque de M. de la Salle. Les éditions postérieures ont été assez profondément remaniées, pas toujours avantageusement.

sera-ce pas, dit-il en terminant, pour les personnes qui auront instruit la jeunesse, quand leur zèle et leur application à procurer le salut des enfants sera publié devant tous les hommes, et que tout le ciel retentira des actions de grâces que ces enfants bienheureux rendront à ceux qui leur auront appris le chemin du ciel[1] ! »

Les paroles de M. de la Salle tiraient de ses exemples leur force et leur efficacité. Il était toujours le premier à tous les exercices, et il suffisait de le regarder pour être porté au recueillement. Il était si sévère à lui-même et si fidèle observateur des règles, qu'on ne sentait aucune peine à suivre ses traces. Certains Frères lui exprimèrent la crainte que tant d'observances, si sagement établies, ne pussent se soutenir dans la suite avec la même exactitude ; il répondit que Dieu ne lui demanderait compte que du présent, et non de l'avenir ; mais que, pour lui, il était bien résolu de rester fidèle jusqu'à la fin[2].

Ranimés par huit jours de retraite passés dans le commerce d'un Saint, les Frères reprirent courageusement le chemin de leurs écoles respectives, pour y distribuer les trésors de vie chrétienne qu'ils venaient de puiser à si bonne source. Quant à M. de la Salle, il allait donner ses soins à des œuvres nouvelles que la Providence lui indiquerait.

Il y avait une grande lacune dans l'enseignement au XVII[e] et au XVIII[e] siècle. Entre l'instruction primaire des petites écoles, dont se contentait le peuple, et les études classiques des collèges et des universités, où l'on se préparait aux carrières libérales, on ne trouvait aucun intermédiaire. Les classes moyennes de la société, petits bourgeois, propriétaires ruraux, commerçants et industriels des villes, ne voyaient aucune maison d'éducation à leur portée : l'instruction primaire ne leur suffisait pas, les études classiques leur étaient un luxe inutile. Sans prémé-

[1] *Méditation XVI[e]*, p. 62. — [2] BLAIN, t. II, p. 32. MAILLEFER, p. 199.

ditation de sa part, M. de la Salle fut appelé par la Providence à combler cette lacune, et il imagina, dès 1705, ce qu'on a nommé depuis l'enseignement primaire supérieur, ou l'enseignement secondaire moderne[1].

Il était à peine établi à Saint-Yon, en effet, que certaines familles aisées de Rouen le sollicitèrent de prendre en pension leurs enfants. « La demande, conforme à ses vues, lui fut très agréable, dit son premier biographe[2]. L'instruction et l'éducation de la jeunesse étant le grand objet de son zèle et la fin de son Institut, il ouvrit sa maison avec joye à tous les enfants qu'on voudrait y envoyer, pour être élevez et formez dans l'innocence et la connaissance de la religion. » Au dire de Maillefer[3], on lui en « adressait de tous païs ».

Dans cette création, M. de la Salle ne perdait point de vue « son œuvre maîtresse et principale » de l'école populaire[4]; mais il donnait une preuve nouvelle de la largeur d'esprit avec laquelle il concevait sa vocation, de la souplesse avec laquelle il accommodait son idée d'éducation aux besoins du temps et aux vœux qu'on lui exprimait. Il ne dédaignait pas non plus les avantages matériels qu'un pensionnat lui procurerait; avec les bénéfices de Saint-Yon, il ferait vivre les maîtres si mal rétribués des écoles gratuites. C'est ce qu'il écrivit un jour au frère Thomas, son procureur général : « Vous vous plaignez que le noviciat est très pauvre; je crois que le moyen dont Dieu veut se servir pour nous faire subsister, est de prendre des enfants en pension, de bien les instruire et de les bien élever[5]. »

M. de la Salle mit à la tête de ce pensionnat les Frères

[1] M. Duruy en fit l'aveu en 1867, *Journal officiel*, 2 mars. (Cité le 24 mars à l'*Enquête sur l'enseignement secondaire*, en 1899, t. II.) — [2] Blain, t. II, p. 32. — [3] Maillefer, p. 195. « Il fut obligé de former un collège séparé de la Communauté. » — [4] Déposition devant la commission d'*Enquête sur l'enseignement secondaire*, t. II. — [5] Cité dans Buisson, *Dictionnaire de pédagogie*, p. 1518. Nous n'avons pas retrouvé ce texte dans la collection qui nous a été communiquée.

les plus capables. Avant toutes choses, il prit soin que la vie chrétienne y fût active. Par des règlements proportionnés à l'âge et à la condition des enfants, il en fit une espèce de petit noviciat, « qui a toutes ses actions réglées et ses exercices de piété marquez à l'heure[1]. » Le catéchisme et l'histoire sainte, fidèlement récités et expliqués, formaient l'enseignement religieux.

L'enseignement profane fut divisé en deux parties. La première comprenait le programme de l'instruction primaire : la lecture du français, du latin, des manuscrits ou registres dans les différents modes d'écriture alors en usage, l'écriture, le calcul, la grammaire, le chant et le dessin. La seconde répondait au programme actuel de l'enseignement secondaire spécial : l'histoire, la géographie, des notions de littérature et de géographie, la tenue des livres, la comptabilité, la géométrie, l'architecture, l'histoire naturelle, et parfois même l'hydrographie, la mécanique, le calcul différentiel et intégral, la cosmographie, la musique et quelques langues vivantes; ces deux derniers cours, toutefois, étaient à la charge des parents[2]. Un ancien *tableau de Rouen*[3] a tout résumé en disant : « On enseigne à Saint-Yon tout ce qui concerne le commerce, la finance, le militaire, l'architecture et les mathématiques; en un mot, tout ce qu'un jeune homme peut apprendre, à l'exception du latin. » Les divers éléments de ce vaste programme ont pu être réunis à l'aide des règlements, des livres de compte et même des cours manuscrits de quelques-uns des professeurs[4]. Certains cours étaient libres; et, d'après le Règlement, le préfet de pension consultait les parents, puis faisait connaître aux maîtres les études spéciales demandées pour chacun des enfants.

[1] Blain, t. II, p. 32. — [2] *Dictionnaire de pédagogie* de Buisson, t. II, p. 1518. — [3] De 1774. Cité dans Buisson, p. 1518. — [4] D'après Lucard, *Vie*, t. I, p. 198. Évidemment tout ce programme s'est élaboré peu à peu et représente l'état général des pensionnats des Frères au XVIIIe siècle : tout cela ne fut pas réalisé du premier coup à Saint-Yon.

On comprend que l'étude d'une si belle organisation ait fait dire à M. Duruy, dans son rapport officiel du 2 mars 1867[1]: « De ce premier essai sortit un enseignement qui, s'il eût été généralisé, aurait avancé d'un siècle l'organisation des écoles d'adultes et même de l'enseignement secondaire spécial. »

Le pensionnat de Saint-Yon fut conduit avec une si exacte discipline et un si grand esprit de foi, qu'en peu de temps les enfants parurent tout changés. « La plupart montraient tant de modestie, de piété et de docilité, » que leurs parents eux-mêmes ne les reconnaissaient plus[2]. Un si prompt succès ne multiplia pas seulement les pensionnaires, mais il attira encore à Saint-Yon une clientèle d'un autre genre.

Déjà M. de la Salle avait révélé, à Vaugirard et à la Grand'Maison, l'ascendant que la sainteté lui donnait sur les âmes indociles. Des jeunes gens indisciplinés et des hommes pervertis avaient été ramenés à la vertu par l'influence de grâce qui émanait de lui. A peine eut-on reconnu, à Saint-Yon, les heureux effets de son action sur les âmes, que nombre de parents lui amenèrent des enfants mutins, incorrigibles, ou même des jeunes gens intraitables, connus alors sous le nom de « libertins ». Ces adolescents, de familles honorables, enfermés là par l'autorité paternelle, payaient quatre cents livres de pension[3]. Un Frère, qui leur était préposé, ne les perdait jamais de vue. Ils suivaient les mêmes exercices de piété que les pensionnaires libres, assistaient aux mêmes catéchismes et aux mêmes exhortations. Leur programme d'études était sensiblement le même. Avec les autres, ils étaient admis au réfectoire des Frères; et c'était là, souvent, qu'ils étaient le plus touchés par la grâce, à la vue des exercices de piété et de mortification pratiqués

[1] Cité le 24 mars, à l'*Enquête sur l'enseignement secondaire*, en 1899, t. II. — [2] Blain, t. II, p. 32. — [3] Lucard, *Annales*, I, p. 229.

par les religieux, ou sous l'action pénétrante du recueillement qui les enveloppait[1]. A mesure qu'ils faisaient de plus sérieux efforts pour corriger leurs vices et réformer leur caractère, ils voyaient s'élargir devant eux les limites de la liberté.

Bientôt une colonie plus turbulente encore vint s'établir à Saint-Yon. Ce fut M. de Pontcarré qui l'offrit lui-même au zèle de M. de la Salle. Le bonheur avec lequel les Frères transformaient les jeunes « libertins » suggéra au premier Président de leur confier aussi des détenus. Ce sage magistrat regrettait les effets désastreux de la prison sur les jeunes criminels. Il était persuadé que, si elle est juste comme expiation des délits et comme sanction de la justice, la prison est immorale par la promiscuité qu'elle entraîne et par l'absence d'influences moralisatrices, de sorte que, au lieu de corriger la jeunesse, elle fortifie ses mauvaises inclinations. Plein de ces pensées, M. de Pontcarré pria M. de la Salle d'ajouter cette œuvre de charité à ses autres entreprises de dévouement, et de recevoir les jeunes hommes que le Parlement ou le roi lui enverraient.

M. de la Salle éprouva quelque hésitation, parce que cette œuvre nouvelle entrait moins dans ses vues. Cependant, par égard pour un bienfaiteur insigne, il consentit à créer dans Saint-Yon une vraie pension de force[2]. La section déjà existante des « libertins » fut supprimée, et un bâtiment à part fut aménagé pour les pensionnaires détenus[3].

A leur arrivée dans la maison, ils manifestaient d'ordinaire leur mauvaise humeur par de violents accès de

[1] Blain, II, p. 33. — [2] D'après Lucard, *Vie*, I, p. 203, la pension de force ne fut fondée qu'en 1715. — [3] Ces détenus étaient de conditions très diverses. Un ancien manuscrit, cité par Lucard, *Vie*, I, p. 205, dit : « Ces messieurs étaient en grande partie des gens de qualité, quelques-uns de grandes familles, des officiers, des avocats, des prêtres, des religieux, des négociants et une partie de jeunes étourdis. Il y avait aussi plusieurs aliénés. »

colère. On les enfermait alors dans des cellules séparées. Seuls, les Frères chargés de les instruire pénétraient jusqu'à eux. Sous l'action calmante du silence et de la solitude, jointe aux douces influences des religieux charitables qui les visitaient, ils devenaient bientôt plus traitables et plus sociables. Dès lors on les tirait de l'isolement, et ils se mêlaient aux autres pour les repas, les récréations, les exercices de piété et le travail.

Ils n'avaient à subir aucun dur traitement. « Le règlement de Saint-Yon ne ressemblait en rien au règlement d'une prison; c'était plutôt celui d'un collège où rien ne dépasse les limites de la correction paternelle[1]. » Ils devaient se traiter entre eux avec beaucoup d'égards, éviter les contestations et les froissements; il était interdit de se moquer des infirmités d'autrui[2]. La plus exacte discrétion tenait leurs noms cachés : on ménageait ainsi les justes susceptibilités des familles. Le directeur et le préfet des études connaissaient seuls l'origine de leurs pensionnaires.

Les détenus se livraient aux occupations les plus diverses. Tous pouvaient se donner l'innocente distraction de cultiver des fleurs sur la croisée de leurs cellules et d'élever des oiseaux en cage. Les uns s'appliquaient aux études et suivaient, avec les pensionnaires libres, les cours de géométrie, de dessin, d'architecture civile et militaire. Les autres préféraient les travaux manuels. Divers ateliers furent installés pour eux entre la prairie et les vastes cours de récréation; là, de nombreux enfants indociles devinrent d'honnêtes ouvriers. De ces ateliers sortirent tous les travaux de sculpture, de serrurerie et de menuiserie qui, durant le XVIIIe siècle, furent exécutés dans l'établissement. On comprend sans peine que les Frères aient entrepris, en 1728, de bâtir eux-mêmes,

[1] De Beaurepaire, *Notice sur les maisons de force*, p. 6. — [2] *Règlement des pensionnaires de Saint-Yon*, dans Lucard, *Annales*, II, p. 230.

avec le concours de ces apprentis, leur nouvelle chapelle[1].

C'est ainsi que M. de la Salle, en se laissant guider avec simplicité par la Providence, créait la « colonie agricole », la « maison paternelle »..., dont notre siècle se fait tant d'honneur[2].

Quant aux effets moraux de la pension de force, le chanoine Blain, qui les avait sous les yeux, en parle dans les termes les plus enthousiastes[3]. « Il n'est pas croyable, dit-il, combien de gens foncièrement pervertis ont trouvé leur conversion dans cette maison, combien d'enfants rebelles et indomptables y ont perdu leur férocité et leur impiété... Plusieurs ont demandé l'habit des Frères et se sont enrôlez parmi eux. Plusieurs n'en ont voulu sortir que pour entrer dans des monastères... La plupart de ceux qui y ont été élevez font honneur à la maison, et donnent l'exemple de leur sainte vie pour preuve de la bonne éducation qu'on y reçoit. »

L'importance de ces œuvres n'échappait point au public, et les gens réfléchis de Rouen savaient apprécier le trésor que la ville avait acquis en s'ouvrant à l'Institut. Dès l'année 1710, l'historien de la cité constatait que les établissements des Frères étaient également utiles à la religion et à la société[4].

Ce n'est pas que les Frères fussent à l'abri de toutes difficultés. Elles leur venaient parfois d'un côté où ils étaient en droit de n'en pas attendre. Le clergé paroissial, si zélé qu'il fût pour les écoles charitables, l'était plus encore pour les privilèges curiaux : c'est ce qui donna lieu à plusieurs démêlés dont les biographes ont gardé le souvenir.

Le curé de Saint-Sever, M. Hecquet, prêtre pieux et

[1] Périaux, *Histoire sommaire de la ville de Rouen*, p. 517. — [2] On sait combien le système inauguré à Saint-Yon s'est développé de nos jours. — [3] Blain, t. II, p. 32. — [4] *Histoire de Rouen*, 1710, t. III, p. 500.

fort dévoué, s'applaudissait d'avoir les Frères sur sa paroisse. Mais, bornant son horizon aux limites de son faubourg, il s'inquiétait moins de la liberté nécessaire au développement de l'Institut, que des intérêts de son église particulière et de l'édification de ses propres paroissiens. C'est pourquoi, dès l'arrivée des Frères, et surtout lorsqu'il les vit établir un pensionnat, toute sa préoccupation fut d'assurer en eux des paroissiens assidus à l'église. M. de la Salle, aussi respectueux de l'ordre établi qu'ami de la paix, consentit à signer, le 22 mars 1706, un accord avec le curé de Saint-Sever. En voici les clauses[1] :

« 1° Que les Frères des escolles chrestiennes n'ouvriront point leur porte pour recevoir personne à leurs messes et offices ;

« 2° Que tous les Frères et pensionnaires viendront faire la pasque à la paroisse ;

« 3° Que les pensionnaires seront conduits les dimanches pour assister à la messe paroissialle ;

« 4° Que le chapelain sera approuvé du consentement du curé ;

« 5° Que les pensionnaires trouvés capables de faire leur première communion par le sieur curé la feront à la paroisse ;

« 6° Que le chapelain ne fera aucune bénédiction de cendres, cierges, bois et pain béni ;

« 7° Que les Frères feront à leur tour le pain béni ;

« 8° Dans les maladies des Frères, ils recevront les sacrements du sieur curé ;

« 9° Qu'en la procession du saint Sacrement, le chapelain sera tenu de venir au-devant avec un encensoir, pour recevoir le saint Sacrement qui sera posé dans la chapelle, et le conduira jusqu'à la porte ;

[1] La convention porte deux signatures : Hecquet, de la Salle. Archives de la Préfecture de Rouen, série D, n° 537.

« 10° Que, le jour de Pasques, il ne sera point célébré de messe à la chapelle, mais qu'ils assisteront à la messe paroissiale. »

M. de la Salle, en signant cette convention, ne soupçonnait pas tout ce qu'elle lui ménageait de peines et d'humiliations. Si l'article qui obligeait les Frères de conduire les pensionnaires à la messe paroissiale était facile à accomplir en 1706, il offrit de graves difficultés dans la suite. En effet, les « libertins » et les « détenus », moins dociles que les pensionnaires libres, profitèrent souvent de ces sorties pour s'évader. Une lutte alors s'engagea entre le curé de Saint-Sever, qui, malgré tout, voulait qu'on respectât ses droits, et les Frères, qui tenaient à garder inviolable le dépôt confié à leur sollicitude. Nous verrons plus loin comment ce regrettable démêlé assombrit les dernières heures de notre Saint.

Il semblait pourtant que le curé de Saint-Sever ne dût pas se montrer exigeant envers Saint-Yon; car M. de la Salle n'avait rien épargné pour que Saint-Yon rendît service à la paroisse. Il y avait, à Saint-Sever, une école gratuite fondée en 1699, grâce à une petite rente de cent livres, laissée à cet effet par un chanoine de la cathédrale. Mais cette école, mal dirigée, périclitait, lorsque, en 1706, par un acte de sainte générosité, sans demander la rente des cent livres, M. de la Salle ouvrit gratuitement une école pour les enfants pauvres du quartier[1]. En dépit de sa propre détresse, il ne comptait pas avec les sacrifices.

Peu de temps après que les Frères des écoles charitables eurent quitté l'hôpital et se furent établis dans une maison particulière, le curé de Saint-Nicolas, sur la paroisse duquel ils habitaient, voulut qu'ils offrissent à leur tour le pain bénit et qu'ils assistassent tous ensemble aux offices du dimanche dans son église. Exiger l'offrande du pain bénit de pauvres qui ne vivaient que d'aumônes,

[1] Cf. Lucard, *Vie*, t. I, p. 202.

c'était évidemment dépasser les bornes de la discrétion. L'archevêque, devant lequel cette affaire fut portée, trouva une ingénieuse solution, en ordonnant que le curé de Saint-Nicolas payât le pain bénit et que les Frères en fissent l'offrande. La question de l'assistance aux offices fut plus difficile à régler. M. de la Salle ne pouvait vraiment pas se soumettre aux prétentions du curé de Saint-Nicolas; car c'était, pour les Frères, un devoir strict de se distribuer, chaque dimanche, dans les paroisses où ils avaient leurs écoles, afin d'y surveiller leurs élèves durant la messe et les vêpres. Afin de couper court au différend, le supérieur des Frères loua, pour ses disciples, une maison située sur une autre paroisse[1].

Vers l'an 1708, d'autres difficultés surgirent au sujet de Saint-Yon. Des requêtes avaient été adressées à l'intendant de la ville, dans lesquelles on accusait les Frères des écoles et du pensionnat[2]. Les Frères y étaient représentés comme des maîtres incapables d'enseigner, portant préjudice aux gens du métier; on reprochait à M. de la Salle de mal nourrir les pensionnaires, quoiqu'il lui en revînt de grosses pensions. M. de Pontcarré, averti de ces accusations, invita l'intendant à venir avec lui à Saint-Yon, pour se rendre compte par lui-même de la situation.

L'humble supérieur, retenu en chambre par une incommodité, reçut les deux visiteurs dans sa modeste cellule. Il leur expliqua avec simplicité l'organisation de sa communauté : l'état des novices, appliqués exclusivement aux exercices de piété; la condition des Frères servants, chargés des travaux matériels; l'ordre suivi pour la formation des jeunes maîtres dans une sorte de scolasticat pratique. Quant aux pensionnaires, dit-il, « leur nourriture est réglée sur le prix de leur pension. Les uns ne donnent que cent livres, d'autres payent

[1] Blain, t. I, p. 354-355. — [2] Ibid., t. II, p. 405.

cinquante écus; il y en a qui sont sur le pied de deux, de trois, et de quatre cent livres et plus; il est juste que la différence de prix fasse la différence de nourriture. Au reste, tous se portent bien. » Pour en donner la preuve, on fit défiler les pensionnaires sous les yeux de l'intendant. Il les trouva si florissants de santé, qu'il reconnut sans peine, dans les délations, un effet de la malveillance et de la jalousie.

« Eh bien, monsieur, lui dit alors le premier Président, ne vous avais-je pas bien dit que vous vous en retourneriez plus content que vous n'étiez venu? »

§ III

NOUVELLES ATTAQUES DES MAITRES ÉCRIVAINS ET DES MAITRES D'ÉCOLE. — M. DE LA SALLE SUPPRIME MOMENTANÉMENT LES ÉCOLES SULPICIENNES. — SA RETRAITE AUX CARMES. — IL ÉTABLIT LES FRÈRES PRÈS DE LA BARRIÈRE DE SÈVRES. — IL REVOIT SES LIVRES

1705-1708

M. de la Salle avait espéré que son départ de Paris désarmerait ses ennemis. Son attente fut déçue; car les maîtres écrivains et les maîtres des petites écoles, qui jusqu'alors s'étaient fait la guerre, demeurèrent unis pour persécuter l'ennemi commun, l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes. C'était moins le supérieur des Frères que les Frères eux-mêmes qu'ils voulaient chasser de l'enseignement. Pour arriver à leur fin, ils mettaient en œuvre tous les moyens; la justice étant trop lente à leur gré, ils n'hésitaient pas à recourir aux voies de fait, pour intimider et décourager les Frères.

Durant l'année 1705, ils ne cessèrent de fatiguer les Frères de leurs visites et de les harceler de leurs reproches. Ils entraient à l'improviste dans leurs classes, inspectaient

les élèves, notaient ceux dont le vêtement, plus propre, semblait annoncer une situation aisée, se permettaient des enquêtes sur l'état des familles, menaçaient les Frères de poursuites judiciaires, dès qu'ils croyaient avoir découvert un enfant qui ne fût pas pauvre. Ces menées jetaient beaucoup de désordre dans les écoles et tenaient les Frères sous le coup de perpétuelles alarmes [1].

Les maîtres écrivains, soutenus par le lieutenant de police, firent irruption, le 4 août 1705, dans les classes de la rue Princesse, mirent à sac toute la maison et firent la saisie des meubles. M. de la Salle, qui était présent, sembla n'être revenu de Rouen que pour être témoin de cette scène de vandalisme. Les meubles eussent été emportés, si Guillemard [2], propriétaire de la maison n'eût fait opposition et ne s'en fût constitué gardien [3].

Le 19 novembre suivant, le curé de Saint-Sulpice déposa une plainte contre ces actes de violence. Il insistait particulièrement sur deux points : le mobilier lui appartenait, puisqu'il en avait été l'acquéreur, et les maîtres écrivains n'étaient pas en droit de le saisir; les Frères étant de simples maîtres dans les écoles de charité de sa paroisse, il s'opposait à l'exécution des condamnations portées contre eux.

Cette protestation, d'autant moins forte qu'elle était plus tardive, n'émut point la communauté des maîtres écrivains. C'est pourquoi leur syndic Larcher, dans un acte du 19 mars 1706, présenta au lieutenant de police une requête tendant à débouter M. de la Chétardye de sa demande. Il nie les faits allégués par le curé de Saint-Sulpice, refuse même de le reconnaître pour le vrai

[1] Blain, p. 36. — [2] François Guillemard, menuisier, était propriétaire de la maison depuis 1696. — [3] Les détails de cette affaire sont tirés de la requête même du syndic Larcher, dont la copie est aux Archives des Frères, et dont l'original était autrefois aux Archives de la ville de Paris, sous la cote 156.

auteur de la requête d'intervention, et conclut qu'on ne peut le recevoir comme partie intervenante entre la communauté des écrivains, d'un côté, le sieur Guillemard et les Frères, de l'autre côté.

Les maîtres des petites écoles ne s'agitaient pas moins que les écrivains. Nous avons dit que M. de la Salle avait été condamné, le 14 février 1704, par le chantre de Notre-Dame, chef de leur communauté. Il avait appelé de cette sentence au Parlement, persuadé qu'on lui ferait justice comme en 1690 et en 1699. Mais, soit que les maîtres d'écoles eussent mieux intrigué, soit que M. de la Salle eût de moins puissants protecteurs, la sentence du chantre fut confirmée par un arrêt en date du 5 février 1706[1]. La Cour, disait l'arrêt, « fait deffenses audit de la Salle, et à tous autres, de tenir aucunes petites écoles pour l'instruction de la jeunesse dans l'étendue de cette ville, fauxbourgs et banlieue de Paris, sans en avoir obtenu la permission du chantre de l'église de Paris, avec assignation d'un quartier... Fait deffense audit de la Salle d'établir aucune communauté sous le nom de séminaire des maistres des petites écoles, ou autrement, ny de mettre à la porte aucun écriteau semblable à celui qui a été saisi. »

Cet arrêt, qui fut intimé à M. de la Salle en son domicile de la rue Saint-Honoré, le 19 mars 1706, était beaucoup trop sévère pour être observé; il ne tenait aucun compte de la transaction de 1699, qui avait fait passer les écoles de charité sous la juridiction des curés de chaque paroisse. Le syndic Larcher était plus proche de son droit, lorsqu'il demandait, au nom des maîtres écrivains, que le curé de Saint-Sulpice n'admît dans ses écoles que des enfants vraiment pauvres et fût « tenu de faire faire un état des noms desdits pauvres enfants..., pour être mis ès mains de M. le lieutenant général de

[1] *Archives nationales*, L., 515.

police, et communiqué au syndic desdits maîtres écrivains[1] ».

Cette malheureuse affaire n'eût point tant traîné en longueur, si le curé de Saint-Sulpice l'eût courageusement prise en main et eût usé de sa puissante influence pour la terminer. Mais, il faut l'avouer, il n'y intervint que mollement. Soit que son attention en fût détournée par ses autres occupations curiales, soit que son zèle pour les Frères fût refroidi par un défaut de sympathie à l'égard de leur supérieur, il paraissait laisser le champ libre aux ennemis de M. de la Salle. Ce fut sans doute pour leur donner satisfaction qu'il supprima, à cette époque, l'école qu'il avait ouverte, six ou sept ans plus tôt, rue des Fossés-Monsieur-le-Prince[2]. Sans doute, il aimait l'Institut, il le considérait comme une œuvre capitale; mais il le concevait autrement que M. de la Salle ne l'avait constitué; la juste résistance du fondateur à ses projets de transformation était la vraie cause de leur différend.

Aux yeux de M. de la Salle, le curé de Saint-Sulpice n'en était pas moins son pasteur et son protecteur. Malgré le froid accueil qui l'attendait, il se faisait un devoir de lui rendre visite et de lui témoigner sa reconnaissance. M. de la Chétardye, en effet, était à peu près son unique ressource. Un jour qu'il allait prendre la pension des Frères, il n'en reçut que des billets d'État. Ces papiers, alors fort décriés, refusés par les fournisseurs, jetèrent M. de la Salle dans la plus grande perplexité; de cette monnaie fictive il ne pouvait faire une monnaie sonnante. Il fallut qu'un sentiment de pitié inspirât à des personnes charitables la généreuse idée de le tirer d'embarras[3].

Dès qu'on fut au bout de cette somme, le supérieur des Frères se présenta pour avoir le reste de la pension :

[1] Requête du syndic Larcher, citée plus haut : copie aux Archives des Frères. — [2] Nous empruntons cette particularité à Blain, t. II, p. 37. — [3] Blain, p. 39.

il ne reçut cette fois ni billets ni argent. Son angoisse fut extrême; réduit à mendier pour nourrir sa famille religieuse, il n'avait pas même la consolation de recevoir l'aumône qu'on ne refuse pas aux pauvres. Plutôt que de rendre ses enfants victimes de l'opposition personnelle qu'on lui faisait, il résolut de disparaître. Comme Jonas, il voyait que, pour apaiser la tempête, il devait se sacrifier. Il se retira en effet au couvent des Carmes déchaussés, rue de Vaugirard, et ne mit dans la confidence du lieu de sa retraite que deux ou trois des principaux Frères[1].

On vit bien alors que l'opposition de M. de la Chétardye était toute personnelle. Car, dès que le frère Thomas, procureur, qui avait une grande influence sur le curé de Saint-Sulpice, l'eut averti que M. de la Salle avait disparu et que personne ne savait ce qu'il était devenu, M. de la Chétardye lui donna tout l'argent qu'il demandait. Plusieurs fois, d'ailleurs, M. de la Salle s'était déjà servi du grand crédit de ce Frère pour obtenir des secours dans ses plus pressantes nécessités[2].

Le saint fugitif resta quinze jours caché dans la maison des Carmes. Ce n'était pas, assurément, qu'il voulût se dérober au travail et à la peine; ce n'était pas non plus, comme on l'a dit parfois injustement, qu'il fût découragé par la persécution et lassé de vivre au milieu de ses Frères. C'était par amour de son œuvre qu'il s'était momentanément éclipsé. Dans cette solitude du cloître, il ne s'occupa que de Dieu; il s'y plaisait à cause de l'estime particulière qu'il professait pour sainte Thérèse et pour les religieux de sa réforme. « Il y puisa de nou-

[1] Blain, t. II, p. 39. Maillefer, p. 206, ne dit pas le motif qui poussa M. de la Salle à se retirer. — [2] Blain dit que ce Frère était un simple convers, p. 39, et que M. de la Chétardye lui proposa de le mettre à la tête de l'Institut. Ce dernier point est tout à fait invraisemblable; car, si M. de la Chétardye n'était pas sympathique à M. de la Salle, du moins il n'était pas dépourvu de sagesse au point de s'arrêter à une si étrange pensée. Tous ces démêlés fâcheux ont dû donner lieu à des légendes que Blain ne nous paraît pas avoir assez examinées de près.

velles forces, dit Maillefer[1], dans une prière continuelle, pour être en état de soutenir avec courage les peines et les traverses qu'il prévoyait dès lors. »

Ses prévisions n'étaient que trop fondées. Car, si sa réapparition porta le calme et la joie dans le cœur de ses Frères, inquiets et attristés de son absence, elle réveilla toute l'animosité de ses adversaires. S'il eût été la seule victime dans cette guerre à outrance, il eût enseveli dans son cœur l'humiliation d'un pareil outrage et se fût résigné à disparaître de nouveau; mais les Frères, sujets à toutes sortes de malversations, résolurent d'abandonner la partie et de laisser la place libre. Ils prièrent leur supérieur de les retirer des écoles sulpiciennes et de les disperser dans les nouvelles fondations. Après avoir pris l'avis d'hommes sages, M. de la Salle se rendit à leurs désirs, et, au mois de juillet 1706, il leur assigna des occupations dans les écoles de province. Ainsi périssait, par la jalousie des maîtres rivaux et par la faiblesse de ses protecteurs naturels[2], une œuvre qui, depuis dix-huit ans, avait produit de si heureux fruits sur la paroisse Saint-Sulpice.

Mais le peuple du faubourg aimait les Frères; ses sympathies hautement exprimées devaient relever l'œuvre des écoles. En effet, tandis que les maîtres laïques s'applaudissaient de leur victoire, il n'y eut qu'un cri dans la population pour redemander les Frères. Les pauvres surtout, si nombreux dans le faubourg, sentaient toute la grandeur de leur perte. Vainement essaya-t-on de rassembler de nouveaux maîtres; ceux qui se présentèrent n'étant que d'anciens Frères infidèles à leur vocation, on vit promptement que ces rebuts de l'Institut seraient à la fois un déshonneur et une grosse charge pour les écoles de charité[3].

Force fut donc d'entrer en pourparlers pour rappeler

[1] MAILLEFER, p. 207. — [2] BLAIN, t. II, p. 42. — [3] Ibid., p. 42.

les Frères. M. de la Chétardye écrivit à M. de la Salle, le conjurant de reprendre possession de ses écoles. L'humble supérieur avait trop de vertu pour ne pas fouler aux pieds son amour-propre. Avec une condescendance et un désintéressement dignes de son grand cœur et de sa foi profonde, il répondit qu'il était prêt à revenir, pourvu que des moyens efficaces fussent pris pour assurer désormais aux Frères la tranquillité. Certes, la condition n'était pas onéreuse.

Pour la remplir, M. de la Chétardye ne trouva pas d'autre moyen que de se rendre au désir si violemment exprimé par les maîtres écrivains et par les maîtres de petites écoles. Il convoqua chez lui les principaux des maîtres écrivains, et fit rédiger devant eux, par la main du notaire, un acte qui contenait en substance deux parties[1]. Dans la première, M. de la Chétardye protestait que c'était lui qui avait chargé les Frères, en usant de son droit, de tenir les écoles de charité de sa paroisse; que M. de la Salle avait été injustement poursuivi à ce sujet; que c'était lui qui avait pris à sa charge, à l'exemple de ses prédécesseurs, le loyer des classes, le logement et la pension des Frères; qu'il entendait que les Frères eussent à l'avenir toute liberté de continuer leurs fonctions[2]. Dans la seconde, il s'engageait à ne recevoir dans ses écoles que des enfants vraiment pauvres : un prêtre de sa communauté tiendrait un registre où seraient inscrits tous les enfants, avec leurs noms, leur âge et la condition de leurs parents; les Frères ne recevraient aucun élève qui ne fût muni d'un billet d'admission signé par ce directeur des écoles. Ce fut M. Languet de Gergy,

[1] Nous savons par Blain, t. II, p. 38, que cet acte a été passé; mais nous ne l'avons vu nulle part. Maillefer, p. 205, parle aussi d'un traité passé avec les maîtres écrivains. Si nous parlons de deux parties, c'est pour mieux distinguer les clauses qui y furent insérées. — [2] Blain, t. II, p. 38. Blain suppose que les Frères quittèrent deux fois ces écoles; Maillefer n'est pas de cet avis : nous supposons que Blain a été induit en erreur par deux récits différents du même événement.

alors vicaire et plus tard curé de Saint-Sulpice, qui fut préposé à cette surveillance[1].

Cette heureuse solution avait l'avantage de satisfaire à la fois les Frères et les maîtres laïques.

Les Frères revinrent au mois d'octobre 1706, après trois mois d'interruption. Le peuple, qui les attendait avec impatience, manifesta sa joie en leur faisant une véritable ovation. Ils venaient au nombre de douze, dix pour les classes des différentes écoles, un pour le temporel, et un pour la direction générale[2]. Depuis lors, ils ne furent plus inquiétés.

Les maîtres écrivains et les maîtres d'école n'eurent, en effet, aucun prétexte désormais pour les accuser ni pour pénétrer dans leurs classes. Vainement ils avaient tenté d'étouffer un Institut qui leur portait ombrage. Ils préférèrent, en veillant toutefois sur leurs privilèges, vivre en bonne intelligence avec les maîtres religieux.

Il est, d'ailleurs, à remarquer que les intérêts matériels étaient seuls engagés dans cette lutte ; les idées y étaient tout à fait étrangères. Ce serait donc un anachronisme que de représenter ces démêlés comme une première phase de la guerre déclarée, dans ces derniers temps, par l'enseignement laïque à l'enseignement religieux. Les maîtres laïques et les Frères poursuivaient le même but moral; les maîtres laïques, qui tenaient les écoles payantes, luttaient simplement pour la vie en retenant près d'eux leurs élèves.

Après avoir assuré la stabilité des écoles charitables, il restait à trouver pour les maîtres une demeure définitive. Depuis leur arrivée à Paris, en 1688, les Frères avaient toujours habité rue Princesse. Mais cette maison n'était point faite pour une communauté. Étroite, située dans un quartier privé d'air, elle n'offrait aux Frères, pour leur récréation, qu'une cour bornée sur laquelle

[1] Blain, t. II, p. 43. Maillefer, p. 205. — [2] Blain, t. II, p. 43.

les Frères. M. de la Chétardye écrivit à M. de la Salle, le conjurant de reprendre possession de ses écoles. L'humble supérieur avait trop de vertu pour ne pas fouler aux pieds son amour-propre. Avec une condescendance et un désintéressement dignes de son grand cœur et de sa foi profonde, il répondit qu'il était prêt à revenir, pourvu que des moyens efficaces fussent pris pour assurer désormais aux Frères la tranquillité. Certes, la condition n'était pas onéreuse.

Pour la remplir, M. de la Chétardye ne trouva pas d'autre moyen que de se rendre au désir si violemment exprimé par les maîtres écrivains et par les maîtres des petites écoles. Il convoqua chez lui les principaux des maîtres écrivains, et fit rédiger devant eux, par la main du notaire, un acte qui contenait en substance deux parties[1]. Dans la première, M. de la Chétardye protestait que c'était lui qui avait chargé les Frères, en usant de son droit, de tenir les écoles de charité de sa paroisse; que M. de la Salle avait été injustement poursuivi à ce sujet; que c'était lui qui avait pris à sa charge, à l'exemple de ses prédécesseurs, le loyer des classes, le logement et la pension des Frères; qu'il entendait que les Frères eussent à l'avenir toute liberté de continuer leurs fonctions[2]. Dans la seconde, il s'engageait à ne recevoir dans ses écoles que des enfants vraiment pauvres : un prêtre de sa communauté tiendrait un registre où seraient inscrits tous les enfants, avec leurs noms, leur âge et la condition de leurs parents; les Frères ne recevraient aucun élève qui ne fût muni d'un billet d'admission signé par ce directeur des écoles. Ce fut M. Languet de Gergy,

[1] Nous savons par Blain, t. II, p. 38, que cet acte a été passé; mais nous ne l'avons vu nulle part. Maillefer, p. 205, parle aussi d'un traité passé avec les maîtres écrivains. Si nous parlons de deux parties, c'est pour mieux distinguer les clauses qui y furent insérées. — [2] Blain, t. II, p. 38. Blain suppose que les Frères quittèrent deux fois ces écoles; Maillefer n'est pas de cet avis : nous supposons que Blain a été induit en erreur par deux récits différents du même événement.

alors vicaire et plus tard curé de Saint-Sulpice, qui fut préposé à cette surveillance [1].

Cette heureuse solution avait l'avantage de satisfaire à la fois les Frères et les maîtres laïques.

Les Frères revinrent au mois d'octobre 1706, après trois mois d'interruption. Le peuple, qui les attendait avec impatience, manifesta sa joie en leur faisant une véritable ovation. Ils venaient au nombre de douze, dix pour les classes des différentes écoles, un pour le temporel, et un pour la direction générale [2]. Depuis lors, ils ne furent plus inquiétés.

Les maîtres écrivains et les maîtres d'école n'eurent, en effet, aucun prétexte désormais pour les accuser ni pour pénétrer dans leurs classes. Vainement ils avaient tenté d'étouffer un Institut qui leur portait ombrage. Ils préférèrent, en veillant toutefois sur leurs privilèges, vivre en bonne intelligence avec les maîtres religieux.

Il est, d'ailleurs, à remarquer que les intérêts matériels étaient seuls engagés dans cette lutte ; les idées y étaient tout à fait étrangères. Ce serait donc un anachronisme que de représenter ces démêlés comme une première phase de la guerre déclarée, dans ces derniers temps, par l'enseignement laïque à l'enseignement religieux. Les maîtres laïques et les Frères poursuivaient le même but moral; les maîtres laïques, qui tenaient les écoles payantes, luttaient simplement pour la vie en retenant près d'eux leurs élèves.

Après avoir assuré la stabilité des écoles charitables, il restait à trouver pour les maîtres une demeure définitive. Depuis leur arrivée à Paris, en 1688, les Frères avaient toujours habité rue Princesse. Mais cette maison n'était point faite pour une communauté. Étroite, située dans un quartier privé d'air, elle n'offrait aux Frères, pour leur récréation, qu'une cour bornée sur laquelle

[1] Blain, t. II, p. 43. Maillefer, p. 205. — [2] Blain, t. II, p. 43.

plus de vingt ménages avaient vue. Cette gêne leur était si sensible, que, la plupart du temps, les Frères aimaient mieux se priver de récréation que s'exposer à des regards indiscrets et malins. M. de la Salle, qui avait longtemps gémi de cette situation, crut, en 1707, que le moment était favorable pour obtenir un changement de résidence. Il pria le Frère procureur de trouver une maison commode, bien aérée, isolée comme il convient à une communauté, assez grande pour recevoir au besoin les Frères durant la retraite annuelle.

Le frère Thomas fut assez heureux pour découvrir, au quartier des Incurables, près de la barrière de Sèvres, une grande maison appartenant à l'abbé de Mascarini, qui répondait à tous les désirs de son supérieur. Il eut assez d'influence près de M. de la Chétardye, pour que celui-ci acceptât immédiatement de louer l'immeuble au prix de quatre cent livres par an. Notre Saint eut la consolation d'y installer ses enfants dès l'année 1707 [1].

On ne tarda pas à voir que ce changement de résidence avait été préparé par la Providence en vue de l'avenir. Car, dès l'année suivante, lorsque des difficultés locales obligèrent les Frères à quitter l'école de Saint-Roch, M. de la Salle trouva un asile fort apprécié à la barrière de Sèvres. Il ne fut pas moins heureux, durant la famine de 1709, d'en profiter pour donner un abri à son noviciat.

La paix dont M. de la Salle jouissait enfin pour un temps avait été chèrement achetée par ses prières et par ses mortifications. Il exerçait sur son corps les plus effrayantes macérations, et il passait en oraison des heures entières, toujours à genoux, insensible à la fatigue d'une vie si pénitente. L'habitude de prier dans une posture gênante lui fit pousser au genou une loupe

[1] Cette maison était exactement située rue de la Barouillère, entre la rue de Sèvres et la rue Cherche-Midi, sur le côté nord-est. (D'après le plan de Lacaille.)

considérable, qu'il fallut soumettre à de douloureuses opérations. Une première fois, durant un voyage à Rouen, des incisions y furent faites, que le patient supporta avec autant de calme et de recueillement que s'il eût été invulnérable. Mais elles furent insuffisantes. Revenu à Paris, M. de la Salle dut subir, dans son domicile de Saint-Roch, une nouvelle opération[1].

Condamné par là à un repos prolongé[2], il fit la revision de plusieurs traités de piété qu'il avait composés pour l'instruction de ses novices lorsqu'il était à Vaugirard[3]. Au lieu de les faire passer manuscrits de main en main, il s'était en effet décidé à les faire imprimer. Dans sa lettre du 4 septembre 1705, à Gabriel Drolin, il le dit expressément : « Le frère Albert me mande du 29e aoust que le Père inquisiteur lui a rendu tous nos livres et les a tous approuvez. Je luy ay mandé de vous faire tenir deux prières d'école et de la messe, lorsque je sçauray votre adresse. Nous avons fait imprimer celles d'école, avec toutes les rubriques, d'une manière bien utile pour les maîtres et pour les écoliers[4]. »

Parmi les ouvrages revisés, Maillefer cite celui qui a pour titre : *les Devoirs d'un chrétien envers Dieu et les moyens de pouvoir s'en bien acquitter*. Cet ouvrage, souvent remanié depuis par toutes sortes d'éditeurs, et tiré à des centaines de mille exemplaires[5], avait

[1] MAILLEFER, p. 199-200. — [2] Nous croyons que c'est à ce repos qu'il fait allusion dans sa lettre du 1er avril 1707 : « J'ay été six semaines fort indisposé, ne pouvant marcher. » *Lettres*, série C, nº 62. — [3] MAILLEFER, p. 200. — [4] *Lettres*, série C, nº 53. — [5] M. Carion, en éditant le livre des *Devoirs* (1892), donne la liste des éditions parues depuis 1703. Les remaniements postérieurs à la première édition ne sont pas douteux : c'est pour cela que, le 10 janvier 1852, la sacrée Congrégation a pu dire, en présence de textes variés : *Non constare opera venerabili servo Dei attributa ab eo fuisse scripta, exceptis epistolis.* Depuis lors on a pu retrouver la première édition en trois volumes : *Biblioth. nation., Inventaire,* D, 13295, approuvée comme l'œuvre du même auteur que les autres livres des Écoles chrétiennes. Au reste, MAILLEFER, p. 201, attribue à son oncle un livre des *Devoirs.* BLAIN, t. II, p. 102, fait de même. Les Frères, en 1726, en demandant l'auto-

paru à Paris pour la première fois dès 1703. De tous les livres composés par M. de la Salle, c'est le plus considérable, sinon le plus original.

L'édition de 1703 comprenait trois volumes. Le premier, dont le texte est en discours suivi, traite les diverses matières ordinaires de la théologie : la connaissance des vérités religieuses, la morale, les sacrements, la prière. C'est une véritable théologie mise à la portée du peuple, de lecture agréable, facile à saisir. Longtemps ce volume fut, dans les écoles des Frères, un livre de lecture courante. Le second volume, en forme dialoguée, est un catéchisme pour les élèves ; on y reconnaît la main du même auteur, dans le plan qui est identique, dans les réponses, qui sont le plus souvent empruntées au premier volume. Quoiqu'il porte le même titre que le catéchisme d'Agen, publié par Claude Joly, évêque de cette ville, dès le milieu du XVII[e] siècle, on voit que les deux livres diffèrent aussi profondément qu'on peut l'imaginer en pareille matière. Enfin le troisième volume traite, encore en forme dialoguée, *du culte extérieur et public que les chrétiens sont obligez de rendre à Dieu*. C'est un véritable catéchisme liturgique, où les cérémonies religieuses, trop dédaignées aujourd'hui, sont révélées dans leur sens profond au lecteur chrétien. Des *cantiques*, d'une poésie simple mais riche en théologie, destinés à rappeler les principales vérités chrétiennes, constituent la dernière partie de ce troisième volume.

« On reconnaît aisément dans ses livres, dit Maillefer que nous aimons à citer, l'esprit dont il était animé, et

risation d'imprimer le livre des *Devoirs*, l'attribuaient à leur fondateur. La seule objection qu'on ait faite est que le deuxième volume ressemblerait au Catéchisme d'Agen, composé par l'évêque Claude Joly (*les Devoirs du chrétien*, 5[e] édit., 1674. *Biblioth. nation., Inventaire*, D, 39 442) ; mais nous avons comparé les deux volumes, et il est impossible de dire que le catéchisme de M. de la Salle est une réédition, même remaniée, de Claude Joly. Pour ces motifs, avec Blain et Maillefer, nous laissons le livre des *Devoirs* à M. de la Salle.

ce fond de christianisme dont il était rempli et dont il a expliqué tous les devoirs en détail. Ils sont écrits d'un style simple et coulant, mais en même temps si affectif, qu'il n'est pas possible d'en faire la lecture sans être attendri. »

§ IV

FONDATION D'ÉCOLES A DIJON, A MARSEILLE, A MENDE, A VALRÉAS, A ALAIS, A GRENOBLE, A SAINT-DENIS. — VISITE DES ÉCOLES 1705-1709

Durant les années que nous venons de parcourir, les établissements de Rouen et de Paris n'épuisèrent pas toute l'activité de M. de la Salle. Quelque absorbé qu'il fût, par les œuvres de Saint-Yon en particulier, il lui resta encore assez de force morale pour diriger des fondations nouvelles. Cette époque fut même, pour l'Institut, le temps de sa plus grande expansion extérieure.

L'école de Dijon se présente la première en date ; elle fut ouverte vers les fêtes de Noël de l'année 1705 [1]. Il n'y avait pas encore d'école de charité dans la capitale de la Bourgogne. Ému de l'abandon des enfants pauvres, M. Languet de Gergy avait donné huit mille livres, soit quatre cents livres de rente, pour entretenir deux maîtres d'école. Son neveu, Claude Rigoley, premier président de la Chambre des comptes, homme charitable et pieux, qui communiait tous les jours, se chargea de

[1] Nous donnons cette date d'après une lettre de M. de la Salle : « Vers Noël, nous aurons des Frères à Dijon. » *Lettres*, n° 53. Si M. de la Salle écrivait cela le 4 septembre 1705, les Frères n'étaient donc pas à Dijon depuis le mois de juin, comme l'ont affirmé tous les biographes. Dans la même lettre, M. de la Salle annonce qu'il y aura aussi des Frères à Brest; il ne paraît nulle part que cette fondation ait été faite.

la fondation. Il offrit un local pour les classes et pour le logement des maîtres, sur la paroisse Saint-Pierre. C'était sans doute par son beau-frère, M. Languet de Gergy, alors vicaire de Saint-Sulpice et préposé aux écoles [1], qu'il connaissait les Frères. Il écrivit à M. de la Salle pour lui demander deux maîtres, et notre Saint se rendit avec empressement à son appel.

L'école de Saint-Pierre eut un tel succès, les enfants y affluèrent en si grand nombre, qu'il fallut, peu de temps après, créer deux autres écoles. Pour l'entretien des six Frères, la première rente ne suffisait plus. Mais la charité de la ville y suppléa; car les riches se cotisèrent pour soutenir une œuvre qu'ils jugeaient si importante. Entre toutes les familles, celle de Claude Rigoley manifesta, à l'égard des écoles, un zèle dont la mémoire ne doit pas périr.

Au reste, les pauvres eux-mêmes savaient émouvoir le cœur des riches en faveur de leurs enfants. Une lettre, signée « les pauvres de Dijon », nous est restée comme un monument de la sollicitude avec laquelle les indigents se préoccupaient de l'éducation de leurs enfants. Nous donnons un extrait de cette pressante supplication adressée aux classes aisées, non seulement parce que c'est une belle page dans l'histoire générale de l'éducation et dans l'histoire des Frères en particulier, mais aussi parce qu'elle sera, au temps présent, une utile leçon [2].

« Vous savez, messieurs, combien cette ville est remplie de pauvres et dépourvue de personnes zélées pour veiller à l'instruction et à la bonne éducation de nos

[1] M. Languet de Gergy succéda, en 1714, à M. de la Chétardye dans la cure de Saint-Sulpice. Sa sœur était la femme de Claude Rigoley. — [2] Cette lettre a été publiée la première fois par Armand Ravelet. Elle avait été imprimée pour être distribuée aux notables de la ville : un exemplaire se conserve aux Archives du pensionnat des Frères de Dijon, liasse A, n° 22. Cf. *Historique des Frères des Écoles chrétiennes de Dijon*, aux mêmes Archives.

enfants : ce qui est cependant, comme chacun en convient, l'œuvre la plus nécessaire, tant pour le public que pour les particuliers. C'est ce qui nous fait recourir avec une grande confiance à votre charité, que nous supplions humblement de vouloir seconder les desseins de la Providence, qui vous fournit une occasion si favorable d'élever nos enfants chrétiennement et de procurer leur salut...

« Vous êtes, messieurs, notre ressource et notre appui dans le grand bien qu'on veut nous procurer à perpétuité, mais qui va tomber, si vos mains charitables ne le soutiennent. Nous attendons cette grâce de votre solide religion et de votre ardente charité : notre espérance est d'autant mieux fondée que nous avons l'honneur d'être unis à vous par une même foi, d'être vos compatriotes, vos voisins, de voir nos pauvres domiciles unis aux vôtres. Nous sommes tous, pour ainsi dire, enfants d'une même mère, la sainte Église, les brebis d'un même troupeau, les disciples et les serviteurs d'un même maître, Jésus-Christ, notre même Pasteur; nous participons tous au même pain paroissial, à la même parole de Dieu, aux mêmes saints offices, aux mêmes sacrements, à la même Table du Seigneur, à la même Pâque, et nous espérons nous voir tous un jour réunis dans l'héritage de notre commun Père céleste, peut-être à cause de ce saint établissement. Enfin nous sommes, pour ainsi dire, les sentinelles et les gardes de vos maisons, pour la défense desquelles nous sommes prêts à sacrifier nos vies.

« Que tous ces motifs vous engagent donc, messieurs, à ne point nous abandonner dans une occasion si importante. De notre part, nous osons vous assurer, messieurs, que nous allons tous redoubler nos prières et nos vœux pour demander au Seigneur qu'il vous comble, vous et vos familles, de toutes sortes de bénédictions spirituelles et temporelles, et qu'il prolonge des jours auxquels sont

attachés à perpétuité la gloire de Dieu, le retranchement de l'ignorance, de la fainéantise et de tant d'autres vices de la jeunesse, l'emploi de son temps, la paix et la tranquillité des parents dans la maison, et du public dans les églises et dans les rues, l'entretien de ces Frères dont la vie est si régulière et si utile au public, le salut de tant de pauvres familles qui n'ont pas de quoi payer des mois aux maîtres d'école et qui emploieraient plus volontiers leur argent à payer leur taille ou à d'autres besoins de la maison, enfin l'instruction et la bonne éducation de tant de pauvres enfants, pour ainsi dire abandonnés, et l'édification générale de toute la ville. Heureux si, par ces marques sincères de notre juste reconnaissance, nous pouvons vous témoigner avec quel respect et quelle soumission nous avons l'honneur d'être, messieurs,

« Vos très humbles, très soumis et très obéissants serviteurs,

Signé : « *Les pauvres de Dijon.* »

Au moment où s'ouvrait l'école de Dijon, déjà des pourparlers étaient engagés pour obtenir des Frères à Marseille [1].

La ville de Marseille n'avait pas attendu jusqu'alors pour s'occuper de l'instruction des pauvres. Trois écoles avaient été fondées pour eux par la charité chrétienne, sur les paroisses de *la Major*, de Saint-Martin et des Accoules [2]. Mais il y avait un faubourg, sur la

[1] Tous les détails concernant l'école de Marseille sont tirés des procès-verbaux des assemblées du Bureau qui fonda l'école, en 1704. Ces documents, envoyés de Marseille à Moulins, en 1709, se trouvent aux Archives du département de l'Allier, série D, liasse 101; chez les Frères de Marseille, 7, rue d'Hozier : *Historique de notre maison des Présentines, depuis sa fondation à nos jours.* Nous suivons la copie conservée à la maison mère de Paris. — [2] D'après le *Dessein pour l'établissement des écoles publiques de la paroisse Saint-Laurent de Marseille.* Archives de l'Allier.

paroisse Saint-Laurent, où les pauvres étaient entièrement délaissés. Dans ce quartier, peuplé de marins, les enfants partaient en mer dès l'âge de neuf à dix ans, de sorte qu'ils échappaient de bonne heure à toute influence religieuse. D'ailleurs, avant cet âge, ils se montraient si turbulents et si indisciplinés, qu'ils semblaient devoir être revêches à toute éducation. Mais il en résultait pour eux les inconvénients les plus graves ; ils grandissaient dans l'ignorance et le vice; par défaut de culture, ils étaient incapables de se faire, dans l'âge mûr, une situation sortable ; chez les musulmans, qu'ils fréquentaient sur la côte d'Afrique, plusieurs perdaient la foi, et ceux-là même qui n'apostasiaient pas ne faisaient d'ordinaire que de mauvais chrétiens. Vainement le clergé paroissial avait-il essayé, en multipliant les prônes et les catéchismes, de remédier au mal ; leurs efforts restaient inutiles, parce qu'ils n'atteignaient pas les enfants [1].

La fondation d'une école charitable était le seul moyen de les saisir. Pénétrés de cette idée, les notables de la ville s'assemblèrent, le 13 mars 1704, au nombre de trente-quatre, et s'engagèrent à payer chacun la somme annuelle de dix livres, pour l'entretien d'une école. Des statuts, empreints du plus pur esprit de foi, furent rédigés pour guider le maître dans son travail d'éducateur. Le maître choisi dans l'assemblée du 10 mai suivant fut un jeune diacre nommé Baron ; il reçut la mission d'enseigner la lecture, l'écriture, l'arithmétique et le catéchisme, de conduire chaque jour les enfants à la messe après la classe du matin [2]. Dans la France entière, les écoles charitables se fondaient avec cette intensité de vie chrétienne.

Dès l'année suivante, il fut question de confier aux Frères l'école de Saint-Laurent. Le succès des écoles d'Avignon était connu à Marseille par des voyageurs qui

[1] D'après le *Dessein*... — [2] Ibid.

en avaient parlé avec admiration[1]. D'ailleurs, en 1605, le célèbre Père Croizet, jésuite, qui prêchait à Marseille, manifestait pour l'Institut les plus vives sympathies. Après en avoir conféré avec les fondateurs de l'école, il écrivit à l'évêque de Marseille[2], alors à Paris, pour obtenir de M. de la Salle qu'il accordât pour Marseille deux des Frères d'Avignon. Ce fut sans doute à la suite de cette démarche que notre Saint écrivit au frère Drolin, le 4 septembre 1705 : « Nous allons faire un établissement à Marseille[3]. »

Dans leur assemblée du 21 janvier 1706, communication fut faite aux fondateurs d'une lettre de l'évêque agréant le choix des Frères pour l'école de charité, et annonçant que M. de la Salle enverrait incessamment des Frères d'Avignon. Cette nouvelle fut accueillie avec une joie unanime, dont l'expression se reconnaît jusque dans les termes du procès-verbal : « On pourra y avoir jusqu'à trois de ces Frères pour y enseigner à lire, à écrire, et l'arithmétique à ces pauvres enfants, et, pardessus tout, le catéchisme, selon l'usage de ce diocèse, et la crainte de Dieu[4]. »

Dès le mois de février[5], en effet, le frère Albert se rendit à Marseille avec un autre Frère. Il prit possession de l'école le 6 mars[6], et la conduisit avec beaucoup de piété et de prudence, et au grand contentement de tous les paroissiens. Les enfants y affluèrent en si grand nombre, qu'au 16 avril on en compta près de deux cents[7], et que les fondateurs résolurent d'ouvrir une

[1] Gabriel Morelet et Jourdan, riches négociants de Marseille, en avaient fait le plus enthousiaste rapport. — [2] L'évêque de Marseille était alors M. Vintimille du Luc. — [3] *Lettres*, série C, n° 53. — [4] D'après le procès-verbal du 21 janvier 1706. — [5] Dès le 11 février, M. de la Salle signale la présence des Frères à Marseille. *Lettres*, série C, n° 59. Il se peut que les Frères ne fussent pas encore partis; car ils n'ouvrirent leur classe que le 6 mars. — [6] Procès-verbal du 6 avril 1706. — [7] *Lettres*, série C, n° 55. M. de la Salle écrit le 16 avril: « Nous avons des Frères à Marseille qui commencent depuis peu. Ils

seconde classe pour les mettre au large[1]. Dans l'assemblée du 6 avril, le frère Albert fut mandé pour recevoir les félicitations du Bureau. Il fut prié « de s'attacher principalement à élever les enfants dans la crainte de Dieu, et de les instruire de tous les devoirs de chrétien, ce que ledit Frère promit avec beaucoup de modestie, moyennant l'assistance du Seigneur[2] ».

Pour qu'aucun enfant n'échappât à l'heureuse influence des Frères, le Bureau ne reculait pas devant les moyens énergiques. En effet, dans l'assemblée du 3 juin, il fut décidé qu'on prierait la commission d'assistance des pauvres honteux « de ne donner aucune aumône aux pauvres qui ont des garçons depuis l'âge de cinq à dix ans, qu'ils n'eussent un billet des Frères comme leurs enfants vont à l'école des pauvres garçons » ; car on avait constaté « que plusieurs n'y allaient pas par libertinage[3] ».

Cette école de Frères, commencée sous de si heureux auspices, fut la seule que posséda Marseille jusqu'en 1720[4]. A cette époque, les classes furent momentanément fermées par suite du fléau qui désolait la ville ; les deux Frères furent atteints de la peste : l'un d'eux mourut; l'autre, sauvé comme par miracle, n'usa de la vie que pour la consacrer aux soins des pestiférés. Le fléau passé, M. de Belsunce, l'illustre évêque de Marseille, voulut que les quatre autres écoles de la ville fussent dirigées par les Frères. L'hôpital lui-même en demanda pour les enfants pauvres qui s'y trouvaient. En 1727, ils étaient au nombre de seize, généreusement entretenus par la ville, lorsqu'ils furent reçus au nombre des Réguliers et traités comme tels. Ce développement fut la

y ont près de deux cents écoliers. Il y a des écoles en quatre quartiers, ils les auront toutes dans la suite. »

[1] Procès-verbal du 6 avril. — [2] Ibid. — [3] Procès-verbal du 3 juin. Le procès-verbal du 2 septembre laisse supposer que le frère Albert n'était déjà plus à Marseille. M. de la Salle allait bientôt lui faire créer un établissement à Valréas. *Lettres*, série C, n° 62. — [4] Blain, t. II, p. 12-13.

juste récompense des souffrances morales que, vers 1712, à Marseille même, notre serviteur de Dieu supporta avec un si héroïque courage[1].

La fondation de l'école de Mende ne fut pas moins consolante que celle de Marseille pour M. de la Salle. Elle se fit sur l'initiative et à la prière de François-Placide de Baudry de Piencourt, évêque de Mende, comte de Gévaudan[2].

Ce pieux prélat, depuis son entrée à Mende, en 1678, n'avait cessé de promouvoir les œuvres de zèle. A la suite du synode de 1686, il avait exhorté ses prêtres, prieurs et curés, « de procurer à leurs paroisses de bons maîtres d'écoles, et de faire en sorte que, dans les lieux considérables, et au moins dans les villes, il y eût des maîtres pour les garçons et des maîtresses pour les filles[3]. » Lorsqu'il sentit sa fin prochaine, il voulut laisser, comme un gage de son dévouement à sa ville épiscopale, un capital dont la rente serait suffisante pour entretenir deux écoles charitables, une pour les garçons et l'autre pour les filles. Dans l'offre qu'il en fit au conseil de ville, le 29 juin 1706, il disait expressément que les maîtres seraient « de ceux qui sont élevés à Paris pour l'instruction et éducation de la jeunesse[4] ». Très touché de la générosité de son saint évêque, le conseil de ville accepta de fournir les appartements nécessaires pour loger les maîtres et faire les classes, d'autant plus que ces conditions, dit le procès-verbal, « ne sont rien en comparaison de l'avantage qui doit en revenir au public[5]. »

M. de Piencourt se hâta d'en écrire à M. de la Salle, et le supplia d'envoyer deux maîtres pour commencer à Mende l'école de charité. Le supérieur, pour lors très

[1] Cf. chap. x. — [2] La plupart des renseignements concernant Mende sont tirés des Archives départementales de la Lozère, série G, liasses 45, 47, 61, 728, 1031, 1032, 1078, et des Archives communales de Mende. — [3] Archives départemenales de la Lozère, G, 728. — [4] Archives communales de Mende, série BB, n° 9, fol. 59. — [5] Ibid.

dépourvu de sujets formés, détacha le frère Ponce des œuvres de Rouen et lui confia la mission de répondre aux flatteuses avances de l'évêque. Le frère Ponce se montra digne, en effet, de cette confiance; caractère décidé, maître habile, religieux d'une vertu sérieuse, il obtint un plein succès. Arrivé à Mende vers le mois de février 1707[1], il eut si promptement organisé son école, que, dès le 8 avril suivant, l'évêque en faisait l'éloge dans une lettre adressée à M. de la Salle[2].

« Je ne puis, monsieur, disait-il, assez bénir Dieu de vous avoir inspiré le dessein de former des maîtres d'école pour instruire la jeunesse et la former dans la piété chrétienne. Les séminaires forment les bons ecclésiastiques; mais les bons maîtres d'école, donnant les premières impressions de la piété et de la religion, peuvent contribuer à sanctifier tous les chrétiens. On ne peut être plus content que je le suis du Frère que vous m'avez envoyé, qui commence, en attendant un autre pour le secourir, à instruire notre jeunesse. Je vous serai fort obligé de lui joindre un bon sujet qui soit capable tant pour l'écriture que pour l'arithmétique; car c'est le moyen d'attirer toute la jeunesse, et par là de lui donner les premières impressions de la piété chrétienne. Je leur donnerai de ma part toute la protection qu'ils peuvent attendre, en sorte qu'ils auront une satisfaction parfaite dans leur emploi en cette ville. Le frère [Ponce] vous peut rendre compte de mes bons sentiments pour lui et pour cet établissement. Je vous supplie que mes bons sentiments augmentent par le bon choix que vous ferez des maîtres d'école que vous m'envoyerez. Je vous en serai sensiblement obligé. »

M. de la Salle répondit à une lettre si sympathique par l'envoi d'un second Frère; il était d'ailleurs urgent

[1] Aucun document ne fixe cette date; mais elle résulte d'une lettre de M. de la Salle, *Lettres*, C, n° 62, et de la lettre de l'évêque. — [2] Lettre conservée par Blain, t. II, p. 46.

de secourir le frère Ponce, que l'excès du travail avait rendu malade. Le frère Mathias, maître instruit mais caractère difficile, fut désigné pour Mende; les lettres que lui écrivit M. de la Salle[1], spécialement en 1708, laissent supposer qu'il troubla plus d'une fois la paix de la communauté. Peut-être fut-il le premier agent de ce mauvais esprit dont Blain[2] parle en termes si sévères, et sur lequel nous aurons à revenir. Ses débuts furent bons néanmoins, et il concourut pour une large part au succès de l'école. Avant le mois d'octobre, il fallut qu'un troisième Frère vînt au secours des deux premiers.

Les marques d'estime et les témoignages de satisfaction ne se firent pas attendre. Dans la délibération du 10 octobre[3], le conseil de ville remerciait l'évêque d'avoir fait venir « trois Frères de l'institution de M. l'abbé de la Salle, qui est une nouvelle congrégation instituée uniquement pour l'instruction de la petite jeunesse, et dont la piété et le zèle sont d'une édification connue dans plusieurs villes du royaume, et ils ont déjà ouvert leurs écoles en celle-ci avec un fruit merveilleux ».

L'essai des premiers mois parut à l'évêque une garantie si sûre de l'avenir, que, le 19 octobre 1707, pour prévenir les surprises de la mort, il voulut fixer par son testament la situation des Frères[4]. Il légua pour l'entretien de trois maîtres la somme de cinq cent dix livres de rente, et deux cent cinquante livres pour l'entretien de deux maîtresses d'école[5]. Il exige que les écoles de garçons restent à perpétuité aux mains des Frères des écoles chrétiennes, parce que, dit-il, les maîtres formés par M. de la Salle « sont les plus fameux[6] du royaume et ceux où la jeunesse fait plus de progrès dans la vertu ».

[1] Ces lettres, où le millésime manque, sont presque toutes de 1708. — [2] Blain, t. II, p. 47-48. — [3] Archives communales de Mende, série BB, n° 9, fol. 79. — [4] Minute de Me Borier, notaire à Mende. Copie à la maison mère des Frères. — [5] D'après le testament. — [6] Le sens de ce mot est : « qui ont le plus de réputation. »

Les considérants de ce legs honorent trop le caractère du grand évêque pour n'être pas cités : « Étant convaincu, dit-il, que le salut des peuples et leur bonheur éternel dépend principalement d'une éducation sainte de la jeunesse de l'un et de l'autre sexe, et qu'après les marques d'affection et de prédilection que nous avons données à nos chers concitoyens de notre chère ville de Mende, par la construction et la fondation que nous leur avons fait d'un hôpital général, qui est un azile perpétuel et universel pour toutes les disgrâces de la nature et de la fortune..., nous ne pouvons leur en donner de plus grandes qu'en leur fondant des écoles publiques, qui ne leur laissent rien à désirer de tout ce qui peut concourir au salut de leurs âmes et à leur félicité temporelle... »

Un langage si noble, si chrétien et si social tout à la fois, allait bientôt recevoir sa récompense; car le saint évêque de Mende mourut le 10 novembre suivant. Son panégyriste put dire que, « par la droiture avec laquelle il avait disposé des biens temporels de son Église, il s'était fait des amis qui, selon la promesse de Jésus-Christ, l'auront reçu dans les tabernacles éternels[1]. »

En même temps que le frère Ponce ouvrait l'école de Mende, le frère Albert en ouvrait une autre à Valréas, petite ville de l'ancien diocèse de Vaison, dans le Comtat-Venaissin. Nous ne connaissons cette fondation que par la correspondance du serviteur de Dieu. Le 28 août 1705, il écrivait au frère Drolin que déjà l'évêque de Vaison demandait des Frères[2]. Nous apprenons, par la lettre du 1er avril 1707, que c'était pour Valréas. « Le frère Albert, dit-il, a encore fait un établissement à Valréas, dans le diocèse de Vaison. Mgr l'évêque de Vaison, que vous connaissez, approuve fort nos Frères, et leur a donné sa maison de Valréas pour logement[3]. »

[1] Cet éloge funèbre, prononcé le 10 novembre 1708, au service anniversaire, se trouve aux Archives départementales de la Lozère, série G, n° 45. — [2] *Lettres*, série C, n° 63. — [3] *Lettres*, série C, n° 62.

La même année, les Frères furent mandés à Alais pour combattre le calvinisme par l'école. La ville d'Alais, autrefois dépendante de Nîmes, venait d'être érigée en évêché, à la prière de Louis XIV, par le pape Innocent XII. C'était depuis longtemps un foyer d'hérésie; on y comptait à peine une famille sur douze qui fût catholique. Après avoir essayé de réduire les huguenots par les armes, le roi très chrétien avait pensé qu'un évêque, entouré d'apôtres zélés, servirait mieux ses religieux desseins. En conséquence, il avait nommé évêque d'Alais[1] un homme énergique, François-Maurice de Saulx, chef des missions royales du pays.

Le nouvel évêque choisit pour collaborateur, avec le titre de vicaire général, M. de Méretz, chanoine de Nîmes, prêtre également recommandable par son zèle, son expérience des âmes et sa hauteur de vues. En parcourant l'histoire des Cévennes, l'évêque et son grand vicaire reconnurent que l'hérésie calviniste n'avait pris racine et ne s'était étendue que par des instituteurs huguenots; il fallait donc chasser le mal comme il était venu et ramener le catholicisme par de bons maîtres d'école. Mais où les trouver? Car il était nécessaire qu'ils fussent habiles, vertueux, désintéressés, pris à une source qui pût en donner toujours.

M. de Méretz, ancien élève de Saint-Sulpice, avait appris que M. de la Salle, son ancien confrère au séminaire de Paris, avait formé une communauté de maîtres qui répondaient précisément à cet idéal. Le bruit de leur succès dans les écoles d'Avignon et de Marseille était arrivé jusqu'à lui. Il n'eut pas de peine à persuader à l'évêque qu'il fallait s'adresser aux Frères des Écoles chrétiennes, et, le 2 juin 1707, au nom de l'évêque d'Alais, il écrivit à M. de la Salle la lettre suivante[2] :

[1] François-Maurice de Saulx, sacré le 29 août 1694, mourut au mois d'octobre 1712. — [2] Lettre empruntée à BLAIN, t. II, p. 51.

« Je ne sçai, monsieur, si mon nom vous est encore connu et s'il vous est resté quelque idée de moi; mais je ne vous ai jamais oublié, et il me souvient très bien de vous que j'ai vu au séminaire de Saint-Sulpice; vous étiez pour lors chanoine de Reims; c'était en 1671. J'ai apris qu'ayant quitté votre canonicat, vous vous étiez adonné à toutes sortes de bonnes œuvres, et entr'autres à former une communauté de maîtres d'école, qui font beaucoup de bien partout où ils sont établis. Nous en aurions besoin en ce païs-ci, où nous avons peine à en trouver de catholiques, à qui nous puissions confier l'éducation de la jeunesse. Il nous en faudrait deux dès à présent pour Alais. Il s'agit de détruire l'hérésie en ce païs et d'y établir la religion catholique. L'œuvre est grande, et il faut de bons ouvriers. Nous les ferons payer par la Communauté. Ainsi vos maîtres n'auront rien à demander aux parens des enfans. Les pensions des maîtres sont déjà établies par Sa Majesté; et ainsi ce ne sera pas chose nouvelle. Mais il faut prendre ces huguenots par leur intérêt et leur faire voir que ces nouveaux maîtres formeront de bons écrivains. J'ai recours à vous, monsieur, pour avoir de vos élèves. Le Père Beauchamp, jésuite, m'a fort loué ceux qu'il a vus à Avignon et à Marseille, qui sont des villes fort catholiques. Le diocèse d'Alais est quasi tout huguenot; ainsi on a grand besoin de bons ouvriers qui puissent y rétablir la religion par l'éducation des enfans... Ayant du zèle comme vous en avez, il faut, s'il vous plaît, jetter les yeux sur ce païs, qui est le canton de ce Royaume où la Religion a le plus besoin de secours; et je vous puis dire encore que nous avons plus besoin de maîtres d'école que de tous autres ouvriers; car nous avons des prédicateurs, et nous manquons de catéchistes... J'attendrai l'honneur de votre réponse... »

La réponse de M. de la Salle ne se fit pas attendre. La lettre de son ami allait trop bien aux désirs de son propre cœur, pour qu'il ne s'empressât pas d'envoyer des

maîtres. Dès le mois d'octobre, en effet, deux Frères ouvrirent une école catholique dans la ville d'Alais. L'évêque ne tarda pas à reconnaître quels puissants auxiliaires il avait acquis. Ayant visité leurs classes et étudié leur méthode d'enseignement, il résolut de remettre entre leurs mains tous les écoliers de la ville et d'interdire tous les autres maîtres d'école. Cette ordonnance, à laquelle il tint sévèrement, amena les élèves en si grand nombre, que les écoles furent débordées, et qu'il fallut appeler d'autres Frères. Il le fit lui-même dans sa lettre du 28 janvier 1708, adressée au serviteur de Dieu[1].

« Nous avons ici, monsieur, vos Frères maîtres d'école, dont on est fort content, ce qui m'en fait souhaiter plusieurs autres pour les répandre dans nos villes des Cévènes et dans tous les gros lieux. Quand j'en aurais trente, je les employerais bien. J'ai l'honneur de vous remercier de ceux que nous avons et de vous en demander d'autres. Je fais et ferai pour eux tout ce qui m'est possible. Ils font des biens infinis. J'aurai soin, pour les entretenir dans l'esprit que vous leur donnez, de veiller sur eux et de leur donner bonnement mes avis, quand il sera nécessaire, et de plus de vous en rendre compte. Nous avons besoin ici d'un Frère pour une seconde grande classe, parce que nous sommes obligez de soulager celle qui est établie, à cause du nombre et pour la commodité des habitants. J'espère que si nous pouvons étendre les secours de vos bons et chers Frères, ce sera un moyen infaillible de faire beaucoup de progrez dans les familles de nos pauvres catholiques. Je vous mande, monsieur, mes sentiments, afin que vous vouliez bien que nous agissions de concert ensemble dans ce païs perdu, et qui mérite votre zèle charitable. Vous pouvez bien compter que je n'épargnerai rien pour le secours de vos Frères, et que

[1] Lettre empruntée à BLAIN, p. 52.

je serai avec affection dans leurs petits intérêts dans toutes les rencontres. Je demande vos bonnes prières; vous assurant, monsieur, que c'est sincèrement et de tout mon cœur que je suis votre très humble et très obéissant serviteur. »

Nous aimerions à citer les réponses de notre Saint à des lettres si consolantes pour lui; mais elles ne nous sont pas parvenues. Il envoya le troisième Frère qu'on demandait à Alais; mais il n'était pas en mesure de peupler de Frères toutes les écoles que l'évêque aurait voulu créer. Les maîtres d'Alais étant payés par le roi, l'école d'Alais porta le nom d'*École royale* [1].

Cependant l'établissement d'Alais ne se fit pas sans contradiction. L'évêque ne souffrait pas qu'aucun autre maître, soit catholique, soit huguenot, tînt école à côté des Frères. Et comme bien des maîtres recevaient des enfants en cachette, malgré sa défense formelle, il obtint du roi un édit qui chassa de la ville tous ces maîtres d'école. Par ordre du roi, tous les enfants sans exception, même ceux qui ne fréquentaient pas les écoles, durent aller, chaque dimanche et chaque jour de fête, au catéchisme des Frères. La crainte de l'amende remplit les écoles.

Mais cette multitude d'enfants ne fut pas d'abord une consolation des Frères. Les jeunes huguenots surtout, que leurs parents, par zèle religieux, jugeaient bon de mettre en garde contre la doctrine des Frères, étaient fort difficiles à tenir dans le respect. Néanmoins, à force de dignité, de patience, de constante impartialité, les Frères établirent la discipline dans leurs classes. Les catholiques, plus instruits, furent raffermis dans leur foi; si les huguenots ne se convertirent pas toujours, du moins ils apprirent à ne pas dédaigner leurs adversaires.

Ce fut aussi par l'intermédiaire d'anciens élèves de

[1] Blain, t. II, p. 50-54.

Saint-Sulpice, qui l'avaient connu à Paris, que M. de la Salle fut amené à créer des écoles charitables à Grenoble. MM. de Saléon[1] et Canel[2], tous deux chanoines de Saint-André, à Grenoble, faisaient partie d'un Bureau de charité, dont les membres travaillaient à l'envi, avec autant d'humilité que de charité, au soulagement des pauvres et à l'instruction de la jeunesse. Les statuts de cette association témoignent du zèle le plus éclairé pour l'œuvre de l'éducation. « L'ignorance dans laquelle vivent la plupart des pauvres, y est-il dit, est sans contredit la source funeste des dérèglements auxquels ils s'abandonnent. Accoutumés dès leur bas âge, et par l'exemple de leurs parents, à mener une vie oisive qui se passe dans l'ignorance de tout ce qui regarde la religion de Jésus-Christ, ils laissent écouler leurs jours dans des vices et des désordres d'autant plus considérables et continuels, qu'il n'est point de digue qui les arrête[3]. »

Persuadés que des écoles de charité étaient le seul remède au dévergondage des enfants, les associés, parmi lesquels on comptait les personnes les plus honorables de la ville, se cotisèrent pour avoir des maîtres qui pussent faire gratuitement la classe aux pauvres; la cotisation variait de vingt à cinquante livres, suivant la condition des souscripteurs. Avec beaucoup de sagesse, le Bureau résolut de n'ouvrir qu'une seule école pour faire l'essai, et de la placer sur la paroisse Saint-Laurent, où les pauvres étaient en plus grand nombre[4]. L'évêque de Grenoble, Étienne Le Camus[5], bénit cette noble entreprise.

[1] M. de Saléon devint successivement évêque d'Agen (1728), de Rodez (1735), archevêque de Vienne (1747), et mourut en 1751. Il ne fut pas condisciple de M. de la Salle à Saint-Sulpice, mais le connut seulement plus tard. — [2] M. Canel était conseiller-clerc au parlement de Grenoble. — [3] Taulier, *le Vrai livre du peuple*. Voir des extraits des statuts du Bureau de charité. — [4] Ibid. Consulter les Archives départementales de l'Isère : ancien fonds de l'évêché de Grenoble, n° 579. — [5] Étienne Le Camus, évêque de Grenoble, mourut le 12 sep-

MM. de Saléon et Canel, chargés de trouver les maîtres, virent, successivement à Paris, M. de la Salle à ce sujet, en 1705 et en 1706. Mais le serviteur de Dieu, qui était alors en butte aux persécutions des maîtres écrivains, ayant traîné l'affaire en longueur, M. Canel lui écrivit, au nom du Bureau, le 30 août 1707[1].

« Il y a environ quinze mois qu'étant à Paris, j'eus l'honneur de vous parler, monsieur, pour sçavoir si vous pourriez donner deux Frères de votre communauté pour tenir à Grenoble une école de charité, et vous eûtes la bonté de me faire espérer que vous nous l'accorderiez; je crois que M. l'évêque de Gap, qui resta à Paris après moi, vous en aura aussi parlé. Depuis ce temps-là, nous avons disposé toutes choses, soit pour leur logement, soit pour leur entretien. Ainsi je vous prie de nous en faire avoir deux le plus tôt que vous le pourrez, et de nous faire sçavoir à peu près ce qu'il faudra que nous leur fournissions tant pour leur voyage que pour leur entretien à Grenoble. Nous prendrons le fond de ce qu'il leur faudra sur des aumônes destinées à des œuvres de charité, et nous regarderons celle-là comme une des meilleures que nous puissions faire. Si vous prenez la peine de m'écrire ce qu'il faut pour leur voyage, je vous le ferai aussitôt remettre à Paris. »

Une lettre à la fois si délicate et si pratique, qui montrait toutes les voies aplanies pour une heureuse fondation, détermina M. de la Salle. Sans retard, il envoya deux Frères, qui ouvrirent une première école à Saint-Laurent, le 2 novembre 1707. Peu d'années après, une seconde école, devenue nécessaire, fut créée sur la paroisse Saint-Hugues. Les écoles de l'hôpital général furent

tembre 1707; il eut pour successeur Alleman de Montmartin, qui fit son entrée à Grenoble le 5 juin 1708. Blain et Maillefer ont donc eu tort d'attribuer à ce dernier la création des écoles de charité. Cf. Archives municipales de Grenoble, série BB, *Registre des délibérations consulaires* (1705-1706).

[1] Lettre conservée par Blain, t. II, p. 54.

aussi confiées aux Frères, et partout on eut lieu de s'applaudir d'avoir appelé des maîtres si bien faits pour instruire et diriger la jeunesse.

L'année suivante, 1708, M. de la Salle ouvrit une autre école qui était en projet depuis trois ans. Dès 1705, Mlle Poignant l'avait sollicité d'envoyer deux Frères à Saint-Denis, près Paris, pour instruire les enfants pauvres de la ville. Il répugnait à multiplier des établissements de ce genre. Il craignait que, dans ces communautés de deux Frères seulement, le relâchement ne s'introduisît promptement; il préférait créer des maisons de quatre Frères au moins, à la tête desquels il pût mettre un directeur, chargé de veiller à la conservation de leur ferveur religieuse.

Il céda néanmoins aux instances de Mlle Poignant, déterminé par deux motifs : il espérait que Mlle Poignant achèverait son œuvre en laissant des fonds pour une plus nombreuse communauté; il allait acheter une grande maison à Saint-Denis, et il se croyait enfin en état de relever le séminaire des maîtres de campagne, œuvre qui lui était très chère et qu'il ne perdait jamais de vue. Des deux côtés, il se trouva péniblement déçu. Mlle Poignant mourut sans perfectionner sa fondation; la maison achetée à Saint-Denis devint, pour M. de la Salle, l'occasion du plus humiliant procès, ainsi que nous le verrons bientôt[1].

Le saint fondateur était trop sage pour ne pas exercer sur ses Frères un vigilant contrôle. Il comprit que la multiplication des écoles lui faisait une obligation d'organiser des visites régulières. Jusque-là il s'était imposé à lui-même la lourde charge de voir chaque année tous ses Frères, non seulement à la retraite générale, mais dans leurs écoles. En 1708, il nomma des visiteurs. Le frère Ponce fut chargé d'inspecter les communautés du

[1] MAILLEFER, p. 196-197. BLAIN, t. II, p. 55-56.

Midi ; le frère Joseph eut mission de visiter les écoles de Rethel, Guise, Laon et Reims[1]. M. de la Salle se réserva Paris, Chartres, Troyes, Dijon, Calais, Darnétal et Rouen.

Si nous en croyons Maillefer[2], notre Saint visita les écoles du Midi dès l'année 1708.

Nous pensons que Maillefer a commis une erreur de date, et qu'il a rapporté à l'année 1708 une visite qui fut faite en l'année 1711. D'ailleurs, dans les histoires des écoles particulières du Midi, il n'est fait aucune mention de cette visite du supérieur.

Mais, lors même qu'il ne les voyait pas, M. de la Salle ne laissait pas que d'être avec ses enfants. Non content de les recommander à Dieu dans ses longues oraisons, il entretenait avec eux une correspondance active. Ses lettres, ordinairement brèves, parce qu'elles émanent d'un homme très occupé, qui ne veut cependant oublier personne, sont toujours écrites sur le ton de douce fermeté et de paternel dévouement qui convient à un chef de communauté.

[1] La pièce qui nomme le frère Joseph visiteur est du 15 juillet 1708. Il existe deux autres nominations du frère Joseph comme visiteur, l'une du 30 juillet 1709 (*Lettres*, n° 86), l'autre du 16 novembre 1711 (*Lettres*, n° 40). — [2] MAILLEFER, p. 213.

CHAPITRE IX

RETOUR DU NOVICIAT A PARIS

1709-1712

---

§ I

FAMINE DE 1709. — SOUFFRANCES ENDURÉES PAR LES FRÈRES. — LE NOVICIAT EST TRANSFÉRÉ A PARIS. — COMMENCEMENT DE COMPLOT CONTRE M. DE LA SALLE. — AFFAIRES DE CHARTRES

1709

L'année 1709 s'annonça, dès les débuts, comme une année de malheurs pour la France. Épuisée par la guerre et écrasée par l'impôt, la France, en effet, allait être livrée à toutes les horreurs de la famine. Un froid intense et persévérant, brusquement survenu le 5 janvier, causa les plus grands désastres ; d'innombrables maladies se déclarèrent, la plupart des arbres fruitiers périrent, on crut même les blés entièrement perdus. La cherté du pain devint immédiatement excessive, et l'on vit la multitude des pauvres en proie aux impitoyables rigueurs de l'hiver et de la faim [1].

[1] On peut lire l'histoire de cette année rigoureuse dans GAILLARDIN, *Histoire du règne de Louis XIV*, t. VI, ch. XI., 3.

La charité fit des prodiges pour soulager la misère. Louis XIV s'imposa des privations et envoya sa vaisselle d'or à la Monnaie. Mme de Maintenon sacrifia de même sa vaisselle d'argent, en disant : « S'il n'y avait qu'à manger sur de la faïence, nous en serions quittes à bon marché, » et elle se mit avec simplicité au pain bis pour ménager le froment. Le cardinal de Noailles fit fondre son argenterie pour en donner le prix aux affamés. « On voyait, à Paris, le curé de Saint-Sulpice en surplis, dans les marchés, distribuant de l'argent aux pauvres pour payer le pain qu'ils avaient sous les yeux et qu'ils n'auraient pu se procurer sans cette aumône[1]. » Ces efforts de la charité ne remédiaient qu'en partie au mal ; nombre de gens mouraient de faim, le pillage était partout et la sécurité nulle part, des émeutes éclataient de tous côtés.

Une calamité qui pesait si lourdement sur tous les pauvres de France, ne pouvait épargner les Frères des Écoles chrétiennes. Ils souffrirent, en effet, du froid et de la faim ; mais, pleins de confiance en Celui auquel ils avaient consacré leur vie, ils attendirent de lui seul les secours dont ils eurent, à certaines heures, le plus pressant besoin. Leur père, d'ailleurs, leur donnait le plus constant exemple d'abandon à la Providence.

S'il eût été seul en cause, M. de la Salle eût supporté avec joie les privations. Mais, chef d'une grande famille, il s'inquiétait du sort de ses enfants. Il savait que, pauvres partout, ils avaient partout à souffrir ; aussi faisait-il les plus grands efforts pour atténuer dans leurs maisons les tristes conséquences de la misère publique. Grâce à l'esprit de mortification, solidement établi parmi les Frères, il réussit, avec d'insignifiantes ressources, à sauver du moins leur vie. Nulle part les classes ne furent interrompues.

[1] Gaillardin, t. VI, p. 442.

Mais aucun établissement ne lui donna plus de souci que celui de Rouen. Partout ailleurs, les Frères étaient fondés; leur allocation, quelque minime qu'elle fût, parait aux premières nécessités. A Rouen, cette allocation n'était que de six cents livres pour les dix Frères appliqués aux écoles; leur logement payé, il ne leur restait que la dixième partie du nécessaire. Pour suppléer à cette insuffisance du traitement, M. de la Salle avait compté sur la charité des âmes dévouées et sur les revenus de Saint-Yon. Mais, durant la famine, ces deux ressources lui manquèrent à la fois[1]. En effet, les bienfaiteurs se firent plus rares, et souvent l'humble supérieur, devenu quêteur pour ses Frères, essuya de pénibles rebuts dans les maisons les plus opulentes. Du côté de l'archevêché, il n'éprouvait plus les mêmes sympathies qu'autrefois; car M. d'Aubigné, qui avait succédé à M. Colbert, et qui se montrait si compatissant pour les autres pauvres de la ville, se laissait influencer par d'anciens préjugés contraires à M. de la Salle, et croyait avoir assez fait pour les Frères en les tolérant dans ses écoles[2]. Saint-Yon, par ailleurs, ne pouvait se suffire à lui-même; les produits toujours maigres d'un terrain sablonneux et ingrat, se trouvaient réduits presque à rien, par suite des rigueurs de l'hiver. A tout prix, il fallait diminuer cette communauté de Rouen, composée de trente membres, tant Frères que novices, pour ne pas les exposer à mourir de faim.

M. de la Salle, dont les inspirations étaient toujours généreuses, laissa dans leurs classes les Frères des écoles, et il emmena tous ses novices à Paris. Il s'imposait ainsi d'énormes sacrifices pour conserver à la ville de Rouen des maîtres qu'elle ne payait pas. Il avait l'espoir que, pour prix de son désintéressement, la Provi-

[1] Blain, t. II, p. 58-59. — [2] M. Colbert était mort le 10 novembre 1707; M. d'Aubigné, ancien vicaire général de Chartres et évêque de Noyon, lui succéda le 23 décembre 1707, et arriva à Rouen le 10 juillet 1708.

dence susciterait à Paris des bienfaiteurs dévoués. L'intérêt que portaient à son œuvre Mme de Maintenon, Mme des Voisins, les Filles de la Croix, l'abbé de Saint-Germain, cardinal d'Estrées, et d'autres amis, légitimait ses espérances.

La misère fut grande, néanmoins, à la maison de la barrière de Sèvres. Car, si elle était grande pour la communauté des Frères de Paris, la maison se trouva très étroite pour les quarante personnes que M. de la Salle dut y recevoir en même temps. Les Frères y étaient entassés plutôt que logés. Ils n'avaient pour lits que de misérables paillasses, la plupart étendues par terre; ils s'y couchaient le soir, enveloppés de couvertures qui les gardaient mal contre le froid. Quant au régime, nous le connaissons par une lettre du Saint. A un Frère qui se plaignait de la dureté des temps, il écrivit : « On mange icy du pain bis, on en met sur la table. De mesme, on en donne à Reims une demi-livre à chaque repas et quatre onces pour le déjeuner. On me mande d'Avignon que tous les habitants sont réduits à une livre de pain, laquelle livre de pain ne pèse que douze onces. On donne aux Frères deux onces au déjeuner et cinq onces au dîner. Je ne puis pas vous envoyer d'images, je n'ay pas de quoy avoir du pain pour quarante personnes que nous sommes [1]. »

Le pain manqua souvent, en effet, chez M. de la Salle, et sa détresse était si connue, que le boulanger refusait de lui en donner sans argent comptant. Dans ces heures d'angoisse extrême pour son cœur de père, il recourait à la prière et se jetait dans les bras de la Providence. Dieu venait en aide à ses humbles serviteurs d'une façon parfois inattendue. Un jour que le Saint avait quitté la maison sans y laisser une bouchée de pain, il rencontra une personne charitable qui voulut

[1] *Lettres*, série A, n° 6.

savoir où il allait : « Je m'en vais célébrer la sainte messe, dit-il, et prier Dieu qu'il envoie ce qui est nécessaire pour vivre aujourd'hui à notre communauté, qui est dépourvue de nourriture et n'a pas de quoi en avoir. — Allez en paix, lui répliqua son interlocuteur, touché de cette lamentable situation, je vais y pourvoir moi-même. » Dix écus arrivèrent, en effet, à la Communauté et donnèrent du pain pour quelques jours [1].

Ces attentions de la Providence ne passaient point inaperçues. Notre Saint en prenait occasion d'exciter les Frères à la confiance, et il leur disait avec l'accent du plus parfait abandon : « Ne craignez point, Dieu ne manque jamais à ceux qui espèrent en lui. Tout est accordé à la vive foi et à la parfaite confiance, les miracles même, quand ils sont nécessaires. Jésus-Christ s'est obligé de fournir, à ceux qui cherchent son royaume et sa justice, tout le reste... Si nous fixons nos désirs sur son bon plaisir, nous soulagerons nos peines, nous finirons nos inquiétudes, nous tirerons du fond de la pauvreté un fond de mérites. Dussions-nous mourir de faim, si Dieu nous trouve soumis, il couronnera au moins au ciel notre vertu et nous rangera parmi les martyrs de la patience [2]. »

De si nobles paroles n'étaient point vides des sentiments qu'elles exprimaient. Notre Saint avait si profondément dans le cœur cette confiance chrétienne, qu'elle inspirait toutes ses lettres, qu'elle dirigeait tous ses actes. Sans une confiance aveugle en la Providence, il n'eût pas tenu sa maison toujours ouverte dans ce temps de disette extrême. Aucun postulant ne fut refusé durant cet hiver de 1709. Si les Frères se plaignaient parfois que leur supérieur reçût si aisément des gens dont la persévérance n'était pas assurée, il leur répondait avec

[1] Blain, t. II, p. 60. — [2] Ibid., t. II, p. 61.

simplicité : « Ils ont fait une bonne retraite qui sera avantageuse à leur salut[1]. »

Les miracles de Providence sur lesquels il comptait ne manquèrent pas, car l'Institut traversa la famine de 1709 comme il avait traversé celle de 1693, non pas certes sans souffrir, mais sans subir aucun deuil et sans faire de dettes. Notre Saint aimait à en rappeler le souvenir avec un certain air de triomphe : « Qui était plus pauvre que vous autres, et qui a trouvé dans la pauvreté plus de secours que vous? Combien de misérables la Providence semblait-elle alors avoir oubliez pour ne se souvenir que de vous!... Sans biens, sans revenus, sans fond, vous avez subsisté dans un temps où la famine se faisait sentir ou craindre dans les familles les plus opulentes. Plusieurs communautez, riches ou à leur aise, y ont trouvé leur ruine ou se sont trouvées chargées de dettes. Pour vous, vous voilà ce que vous étiez. Si vous n'avez rien, vous ne devez rien; et votre nombre même s'est multiplié dans ces jours malheureux[2]. »

Cependant la communauté, après avoir échappé à la faim, faillit être décimée par la maladie. Les privations avaient fait de vrais ravages dans les tempéraments ; il en résulta un état de faiblesse qui, joint au défaut d'air et de nourriture saine, amena le scorbut. Six des principaux Frères furent atteints de ce terrible mal ; leur perte eût causé la désorganisation des écoles religieuses.

Dans cette occasion, la charité de M. de la Salle déploya la plus grande activité. Il commença par isoler les malades, afin de préserver les autres de la contagion. Incapable de les soulager lui-même, il chercha un spécialiste qui voulût bien leur donner des soins. Comme son extrême pauvreté ne lui permettait pas de payer des honoraires de médecin, il recourut au célèbre Helvétius, pour obtenir que le spécialiste acceptât d'assister gratui-

[1] Blain, t. II, p. 60. — [2] Ibid., p. 61-62.

tement les Frères. Il les conduisit lui-même chez le médecin, pour les encourager de sa présence et de sa parole, pendant les douloureuses opérations qu'ils devaient subir. Le médecin fut si touché de la vertu des Frères et de la sainteté de leur père, qu'il acheva par affection pour eux ce qu'il avait commencé par déférence pour Helvétius. A force de prières et de remèdes, la guérison fut obtenue en peu de jours[1].

Mais M. de la Salle était à peine sorti de cette préoccupation, qu'il fut en butte à d'autres soucis. Le frère Barthélemy, nature assez délicate, avait beaucoup souffert de la famine; par suite, une affection scrofuleuse s'était déclarée chez lui. Les Frères, qui regardaient le mal comme incurable et contagieux, prirent peur, et, oubliant ce qu'ils devaient de reconnaissance à leur maître des novices, demandèrent son renvoi. Son départ semblait d'autant plus facile, que, son père étant venu à mourir, les habitants de sa paroisse faisaient de vives instances pour qu'il le remplaçât comme instituteur. L'humble Frère ne voulut se résoudre à rien par lui-même ; il consulta son supérieur, auquel il exposa son désir de vivre et de mourir au milieu de sa famille adoptive. Après une nuit passée en prière, M. de la Salle lui répondit qu'il le garderait dans l'Institut. C'était la réponse même de Dieu, qui destinait le frère Barthélemy à être la colonne de l'Institut dans les plus mauvais jours[2].

Ce sage maître des novices continua, en effet, de conduire avec prudence l'œuvre de formation des jeunes Frères. Il resta à Paris, avec sa communauté, jusqu'en 1715; car ce ne fut qu'après son grand voyage dans le Midi que M. de la Salle ramena son noviciat à Saint-Yon.

[1] Blain, t. II, p. 62-63. — [2] Cf. Blain, t. II, *Vie du Frère Barthélemy*. Lucard, *Annales*, t. I, p. 238.

L'Institut venait d'échapper aux atteintes de la famine et de la maladie, lorsqu'il eut à se protéger contre le fléau bien plus dangereux du mauvais esprit. Dans la communauté de Paris s'ourdit un véritable complot contre la personne du saint fondateur[1].

Par suite des longues absences de M. de la Salle, que les soins de son noviciat avaient souvent retenu à Rouen, un certain relâchement s'était introduit parmi les Frères de Paris : ils étaient devenus moins réguliers, et surtout moins mortifiés. Dès son retour à Paris, en 1709, le sage supérieur remit en honneur toutes les pratiques d'austérité auxquelles il savait que la ferveur religieuse est attachée. Ce changement de vie fut une première occasion de mécontentement et de murmure; la nature regimbait contre l'effort de la grâce.

De plus, la pension du curé de Saint-Sulpice, qui, sans être une fortune, permettait jusqu'alors aux Frères de Paris de vivre à l'aise, devint tout à fait insuffisante, quand, le noviciat étant revenu de Rouen, elle dut subvenir aux besoins de près de quarante personnes. Au reste, nous l'avons dit plus haut, ni la cherté des vivres ni l'exiguïté des ressources n'empêchaient M. de la Salle de recevoir des postulants. De ce chef, il résultait, pour la communauté de Paris, un état de gêne, de privations, parfois d'extrême détresse.

Si tous les compagnons de M. de la Salle eussent été des saints, ils auraient été, à son exemple, patients dans l'épreuve et généreux jusque dans la pauvreté. Mais dans tout groupement d'hommes, quelque parfait qu'il soit, il y a toujours des âmes moyennes, qui faiblissent sous le poids des fortes vertus. Aussi ne devons-nous pas être surpris des mouvements d'humeur qui se produisirent alors parmi quelques Frères.

D'ailleurs, ils furent favorisés au dehors par les enne-

[1] Maillefer, p. 219-221. Blain, t. II, p. 63-65. Entre les deux récits, il y a de légères variantes : nous avons suivi Blain.

mis du supérieur. Ces adversaires poursuivaient, depuis sept ans, la réalisation du même dessein : détacher de M. de la Salle, qu'on jugeait incapable de gouverner, les Frères de Saint-Sulpice, et les constituer, sous la direction d'un supérieur ecclésiastique, en communauté particulière. Ce plan était connu des Frères. Parmi eux se trouva un esprit plus osé et plus turbulent qui s'offrit pour en faciliter l'exécution. Ses offres furent acceptées ; on lui promit que, s'il faisait entrer les autres dans le complot, on leur louerait une maison à part, et on leur ferait arriver la pension que le curé de Saint-Sulpice payait annuellement pour les écoles charitables.

Le traître, — car c'en était un, — comptait sur le mécontentement pour gagner les Frères. Ses premières tentatives réussirent en effet. Mais, au chapitre qui suivit, l'un des affidés, pris de remords, dévoila le secret devant la communauté, et s'accusa d'avoir promis son concours à une entreprise qui avait pour but de renverser l'autorité du supérieur. Cette révélation produisit parmi les Frères présents une véritable stupeur. Eh quoi ! une entreprise pour renverser leur supérieur ! Ils n'avaient jamais conçu la possibilité d'une telle audace ; car ils l'aimaient, au fond, ce supérieur auquel ils avaient voué obéissance. S'ils l'avaient critiqué parfois, c'était par mauvais genre, et non par mauvais cœur. C'était donc à une pareille extrémité que pouvait conduire le mauvais esprit ! Indignés contre l'auteur du complot, les Frères demandaient à grands cris son expulsion. Seul, M. de la Salle demeurait impassible et se taisait.

Nous l'avons remarqué bien des fois, il en coûtait toujours à M. de la Salle de renvoyer un Frère. Sous l'écorce un peu austère de ses vertus, il y avait chez lui un cœur d'une inépuisable miséricorde ; il croyait à la bonté chez les autres ; il ne pouvait se résigner à perdre une seule brebis de son cher troupeau, un seul ouvrier de ses chères œuvres. Aussi fut-il indulgent, dans cette circon-

stance, pour le Frère coupable : il le crut repentant, il estima que la protestation des autres avait assez châtié sa faute, et il le garda. Mais cette âme infidèle, empoisonnée par le mauvais esprit et blessée par l'humiliation publique qui l'avait flétrie, ne se corrigea point. Soit qu'il se sentît lui-même indigne de sa vocation, soit que les Frères eussent exigé son départ pour rétablir l'ordre, le malheureux dévoyé quitta la communauté. Aussitôt le calme se rétablit, et la ferveur rentra dans la maison.

Les oppositions du dehors étaient d'autant moins justifiées, que M. de la Salle déployait plus de zèle pour contenter le curé de Saint-Sulpice et faire prospérer l'enseignement sur sa paroisse. En effet, sitôt que les épreuves de l'hiver et de la famine furent passées, il se mit en devoir de faire un nouvel essai d'École dominicale[1]. Après cinq ans d'interruption, les jeunes ouvriers furent de nouveau convoqués à des leçons de dessin, de géométrie, de mathématiques, etc... Ils affluèrent comme la première fois. Mais les temps n'étaient pas mûrs, sans doute, pour le succès définitif de cet enseignement professionnel donné aux adultes; car l'École dominicale tomba encore une fois après quelques semaines d'essai.

Sur ces entrefaites, la fondation de Chartres donna de grands soucis à M. de la Salle. L'évêque, Godet des Marais, bienfaiteur insigne des écoles, forma le projet, en 1709, d'assigner aux Frères une nouvelle maison d'habitation. Le supérieur, informé, s'en alarma. C'est un beau côté de son caractère que, dans les pratiques les plus austères de la mortification et du détachement, il ait conservé pour la santé de ses Frères une sollicitude si vigilante. Sa lettre du 28 juillet 1709[2] montre en lui

[1] Maillefer, p. 222. Arnould, *Notes et documents...*, p. 27. Maillefer ne rapporte qu'à cette date tout ce qui concerne l'École dominicale, même les faits antérieurs à 1704 : c'est une erreur. Mais ce qui nous paraît résulter clairement de son texte, c'est qu'un nouvel essai fut réellement tenté en 1709. — [2] *Lettres*, série C, nº 41.

la plus heureuse alliance des soins temporels et des sentiments d'ordre surnaturel. « Monseigneur me l'a dit à moi-même, il nous veut loger dans la maison de Saint-Vincent, qui serait très mal commode, et dans laquelle il n'y a ny cour ny jardin, et où il me paraît que vous seriez fort mal... Il faut, ce me semble, prier Dieu et le faire prier par vos écoliers, en faisant continuer les litanies par les écoliers et en envoyant, tous les dimanches et jours de fêtes, et jeudis, jours de congé, deux Frères communier à Notre-Dame, à la chapelle de la sainte Vierge, à l'intention que les desseins de Monseigneur ne s'exécutent pas, et que ce qui sera le plus grand bien s'exécute, tant pour notre logement que pour la multiplication des écoles et des écoliers; et que personne de chez vous ne s'avance pour cela; laissez faire Dieu pour l'exécution. » Prier et laisser faire Dieu, c'était la maxime favorite de cette âme toute livrée à la Providence.

La mort de Godet des Marais, survenue le 26 septembre 1709, le jeta dans de nouveaux embarras. Outre le regret qu'il éprouva de perdre en cet illustre prélat un ami très dévoué, il eut la douleur de voir les Frères de Chartres réduits à une extrême indigence. Les Frères, en effet, avaient vécu principalement des générosités de l'évêque; leur bienfaiteur venait de mourir sans avoir rien fondé. Sans doute, ils ne furent pas entièrement abandonnés; car plusieurs personnes charitables, entre autres le nouvel évêque, François de Moustiers de Mérinville, neveu du précédent, vinrent à leur secours. Néanmoins, M. de la Salle se vit dans la dure nécessité de réduire le nombre des maîtres de Chartres; de sept qu'ils étaient, il n'en laissa que quatre[1].

A Chartres comme ailleurs, les Frères eurent à souffrir de la jalousie des maîtres écrivains. Dénoncés aux magis-

[1] Blain, t. I, p. 377. Une lettre écrite au directeur de Chartres, le 2 octobre 1710, contient les plus sérieux avis de direction. *Lettres*, série C, n° 37.

traits pour avoir reçu des écoliers qui n'étaient pas évidemment pauvres, ils furent condamnés à n'admettre que les enfants dont les parents étaient inscrits au catalogue des pauvres à l'aumône[1]. C'était en 1718. M. de la Salle, qui avait surtout visé les pauvres, parce qu'ils étaient abandonnés, mais dont l'apostolat était assez large pour ambitionner aussi d'élever les fils d'ouvriers non indigents, apprit avec tristesse cette limitation imposée au zèle de ses enfants. En dépit des maîtres écrivains, l'usage devait s'introduire cependant, parce qu'il était dans la nature des choses, que tous les enfants pussent bénéficier indistinctement de l'éducation chrétienne offerte au peuple par les Frères.

§ II

LES ÉCOLES DE MACON, DE VERSAILLES, DE MOULINS, DE BOULOGNE-SUR-MER ET DES VANS. — PREMIER VOYAGE DANS LE MIDI 1709-1711

Dans la vie du serviteur de Dieu, les épreuves annoncent toujours de nouveaux progrès. Après les souffrances de 1709, M. de la Salle eut, en effet, la joie d'étendre l'action de son Institut sur plusieurs grandes villes. De toutes parts on lui demandait des Frères; mais il avait grand soin de ne point en envoyer dans de petites bourgades, de peur que l'émiettement de sa Communauté n'y détruisît la ferveur. Il s'en explique lui-même dans une lettre du 20 juillet 1709[2] : « On me demande des Frères en plusieurs endroits, cela est vray; mais ce sont des maisons de deux qu'on veut établir, qui ne nous accom-

[1] Blain, t. I, p. 378. — [2] *Lettres*, série C, nº 41.

modent point; je n'en veux point, elles perdraient notre Communauté[1]. »

De l'école de Mâcon les biographes du Saint ne nous ont laissé aucun souvenir. Nous n'en connaissons la fondation que par une lettre écrite par M. de la Salle au frère Drolin le 14 février 1710. A cette date, l'ouverture de l'école était évidemment récente, puisque M. de la Salle disait : « Nous avons des Frères... à Mascon depuis que je n'ay point réponse de vous[2]. »

Nous sommes mieux informés sur ce qui concerne les écoles de Versailles. Elles durent leur origine à la grande estime que les prêtres de la Mission professaient pour M. de la Salle et ses disciples. Les Lazaristes, en effet, desservaient le château et la paroisse de Versailles; le grand roi les y avait appelés par vénération pour la mémoire de saint Vincent de Paul. Le curé de Saint-Louis, M. Huchon, résolut d'avoir deux Frères pour instruire les enfants pauvres de sa paroisse. Il était d'autant mieux à portée de réaliser son dessein, que les bonnes grâces de Louis XIV et de Mme de Maintenon lui garantissaient les ressources nécessaires. Deux Frères furent donc appelés en 1710[3] et placés dans une école établie au Parc-aux-Cerfs; il assura leur subsistance et leur acheta même une maison d'habitation, dans cette ville où l'on se disputait le moindre abri à cause du voisinage de la cour. Peu de temps après, le maître de l'école Saint-Louis étant venu à mourir, deux autres Frères furent mandés pour y tenir les classes. Un cinquième Frère, chargé de l'économat, acheva le nombre que M. de la Salle aurait voulu partout pour ses communautés.

La faveur de M. Huchon, qui rendit si faciles les débuts de la fondation de Versailles, faillit bientôt tout compro-

[1] Son idée, qui n'a point varié, se résume en ceci : aux pauvres des villes, il donne pour maîtres des Frères; aux pauvres de campagne, des laïques formés dans son séminaire. — [2] *Lettres*, série C, n° 64. — [3] Nous n'avons pas la date exacte de leur arrivée.

mettre[1]. En effet, le curé de Saint-Louis avait beaucoup d'estime et d'affection pour le Frère qui lui fut donné tout d'abord, parce que c'était un maître habile, fort instruit et de bonnes manières. Le Frère, très flatté des sympathies dont il était l'objet, en profita pour se répandre dans le monde. Mais, dans ces relations dissipantes, il perdit bientôt l'esprit de retraite, de recueillement et de mortification. M. de la Salle ne fut pas longtemps à s'apercevoir du changement; il exhorta, sans succès, son disciple à rentrer dans la modestie et la régularité de son Institut.

Comme le Frère prévoyait bien quelle serait la peine de sa légèreté, il résolut de se maintenir à Versailles contre la volonté de son supérieur. Ce fut une faute de la part de M. Huchon de se prêter à l'ambition du disciple rebelle et d'entraver l'administration de M. de la Salle. Lorsque le Saint voulut arracher au péril son malheureux disciple, M. Huchon s'y opposa formellement, prétextant qu'un maître si distingué était indispensable à ses écoles. Étrange aberration dans un homme si éclairé, qui n'aurait point admis que, dans sa propre congrégation, l'autorité du supérieur fût ainsi mise en échec. Il ne soupçonnait pas qu'en gardant le Frère, il le perdrait tout à fait.

M. de la Salle, pour ne point détruire l'école, acquiesça au désir du curé de Saint-Louis. Mais ses prévisions ne furent que trop vite réalisées; car le Frère, dégoûté d'une vocation dont il n'était plus digne, quitta l'habit religieux et s'évada. Quant à M. Huchon, il regretta ses imprudentes sympathies et laissa désormais les Frères sous l'autorité de leur sage Supérieur.

Depuis lors, les Frères furent toujours honorés à Versailles. A la mort de Louis XIV, M. Huchon leur fit obtenir pour logement la maison qui servait auparavant de petit séminaire. Son successeur, M. Le Bailli, ne

[1] Ces détails sont empruntés à Blain, t. II, p. 64-66.

témoigna pas moins de bienveillance envers les disciples de M. de la Salle.

Ce fut encore à l'instigation d'un prêtre de la Mission que les Frères furent appelés à Boulogne-sur-Mer. M. Bernard, directeur au séminaire de Boulogne, en suggéra l'idée à un vertueux gentilhomme, Jacques Abot de la Cocherie, seigneur de Bazinghen, subdélégué à l'intendance d'Amiens[1].

M. de la Cocherie, vrai religieux sous l'habit séculier, vivait dans le célibat et consacrait sa fortune avec sa vie aux œuvres de zèle. Déjà une grande partie de ses biens avait passé aux mains des pauvres, lorsque, en 1710, M. Bernard lui inspira le dessein de fonder à Boulogne des écoles gratuites. Trop appauvri pour suffire seul à la fondation, il fit appel à la générosité de ses concitoyens : huit cents livres de rente furent assurées aux quatre Frères envoyés par M. de la Salle[2].

Parmi les bienfaiteurs de l'entreprise, nul ne manifesta, d'abord, plus de zèle que l'évêque de Boulogne, Pierre de Langle. Non content d'accorder sa bénédiction et ses sympathies aux Frères, lorsqu'ils vinrent humblement lui présenter leurs respects, il offrit une rente de deux cent cinquante livres pour achever leur pension, il les fit loger dans son séminaire en attendant qu'on leur eût trouvé une maison dans la ville, et il engagea les familles à confier aux nouveaux maîtres leurs enfants. Bientôt après, frappé des grands avantages que la ville basse tirait de l'école des Frères, Pierre de Langle désira procurer le même bienfait à la ville haute, et, en digne émule de son ami Jacques de la Cocherie, il y fit venir deux nouveaux Frères.

La maison louée dans la ville basse pour les six Frères se trouva trop petite et fort incommode. Au bout de

[1] Cf. Blain, t. II, p. 90. — [2] Les Frères commencèrent leurs classes en octobre 1710.

quelque temps, deux ou trois ans peut-être, il fallut bâtir. On s'y mit avec ardeur : le roi donna le terrain; M. de la Cocherie recueillit des souscriptions volontaires; M. le marquis de Colembert, gouverneur de la ville, se fit architecte et entrepreneur, dessina le plan de la maison, anima les ouvriers par sa présence, et, lorsque les matériaux vinrent à manquer, organisa des charrois gratuits. Chacun se prêtait volontiers, par sympathie pour les Frères, à ce travail de charité.

Cette heureuse union des âmes ne dura pas toujours; car la bulle *Unigenitus*, en divisant les esprits, devait bientôt préparer aux Frères, dans Boulogne même, de cruels mécomptes[1].

A Moulins, l'école de charité existait depuis longtemps, lorsque les Frères y furent appelés. Elle avait été ouverte grâce à l'initiative d'un humble vicaire de Saint-Pierre-des-Ménestreaux, nommé Louis Aubery. Ce vertueux prêtre, presque l'émule de Jean-Baptiste de la Salle, doit revivre à côté de lui dans l'histoire de l'éducation[2].

Louis Aubery était un homme d'une simplicité tout évangélique, austère à lui-même, zélé pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, jusqu'à livrer sa fortune pour les œuvres. D'une ardente piété, il avait pour devise ce cri du cœur : Vive Jésus en Marie! Touché, comme tant de grandes âmes de cette époque, de l'abandon dans lequel grandissaient les enfants pauvres et des vices qui en étaient la conséquence, il commença, en 1682, à réunir dans sa propre maison « tous les petits garçons qu'il put attirer, ayant bien soin que chacun d'eux fût pauvre, ignorant, délaissé, n'ayant aucun droit aux secours réguliers des hospices[3] ». Il exerça sur ces enfants

[1] Nous en parlerons à l'occasion de la visite de M. de la Salle à Boulogne, en 1716. Nous ne pensons pas qu'il ait visité les écoles de Boulogne avant cette date. Ni Blain, p. 71, ni Maillefer, p. 230, n'est précis à ce sujet. — [2] Voir Moret, *Louis Aubery*, Moulins, 1893; voir aussi les Archives de l'Allier, d'Autun, de Mâcon. — [3] *Notice sur l'abbé Aubery*, note prise aux Archives des Frères.

une telle influence, qu'ils « estaient un sujet d'édification par leur retenue, leur modestie, et d'instruction pour leurs parents par la lecture de quelques bons livres ».

Bientôt débordé par le nombre de ses élèves, M. Aubery dut acheter une maison pour y créer une école; il en fit l'acquisition le 5 mai 1685. Dès l'année suivante, afin d'assurer l'avenir de son œuvre, il donna la maison, par un acte notarié, au curé de Saint-Pierre de Moulins, sous cette condition que les petites écoles y seraient tenues à perpétuité. « Considérant les bénédictions qu'il a plust à Dieu de donner aux petites écoles establies depuis quatre ans, pour instruire en la piété, lecture et escriture les petits enfans des pauvres habitans de cette ville, à proffit et avantage qu'ils en ont retiré et qu'on espère qu'ils en retireront à l'avenir, » il désirait contribuer « à ce qu'un si saint establissement subsistât à perpétuité, à la plus grande gloire de Dieu et utilité des pauvres familles[1] ».

Après avoir fait seul la classe pendant une quinzaine d'années, il se vit obligé, à cause du grand nombre des enfants, d'en confier le soin à d'autres[2]. L'école fut remise à des clercs auxquels on payait une modique pension annuelle, et M. Aubery fut nommé en 1698, par l'évêque d'Autun, recteur des écoles charitables de Moulins[3]. A partir de 1700, de nombreuses sympathies vinrent récompenser sa persévérance : le maire et les échevins de la ville lui concédèrent des terrains pour s'agrandir, de généreux bienfaiteurs l'aidèrent de leurs deniers. Son unique embarras fut bientôt d'assurer des maîtres à ses écoles bien dotées.

La Providence les mit sur son chemin, dans un voyage qu'il fit à Paris en 1709. Étant descendu au séminaire de Saint-Sulpice, il eut l'occasion d'entendre parler

[1] *Archives départ. de l'Allier*, série D, liasse 101. — [2] Moret, p. iv. — [3] Ibid., p. iv. L'évêque d'Autun était alors Bertrand de Senault. Moulins était sous la juridiction de l'évêque d'Autun.

des Frères et d'entrer en relations avec leur saint fondateur [1]. Il put voir fonctionner les écoles sulpiciennes et se rendre compte des méthodes du nouvel Institut. Ravi de ce qu'il avait découvert à Paris, il voulut savoir comment s'étaient formés les établissements de province : la ville de Marseille, entre autres, lui envoya, sur la fondation de son école charitable, des Mémoires fort détaillés que nous avons eu plusieurs fois l'occasion de citer [2]. Il ne lui en fallut pas davantage pour le décider; dès 1710, il demanda deux Frères, que M. de la Salle s'empressa de lui envoyer. M. de la Salle et M. Aubery, vivant depuis trente années des mêmes aspirations, étaient bien faits pour se comprendre.

L'arrivée des Frères suscita un accroissement de zèle parmi les bienfaiteurs des enfants pauvres [3]. Le 10 novembre 1710, Pierre Perrin, doyen des conseillers au présidial, ajouta une rente de cent livres aux ressources déjà acquises à l'œuvre des écoles. Vers le même temps, le sieur Giraud de Mimorin, ancien châtelain de Moulins, voulut qu'un legs de sa pieuse mère servît à payer une messe qui serait dite, tous les jours de classe, à dix heures, pour la commodité des écoles charitables. Mais, de tous les protecteurs, le plus sympathique fut Jean-Joseph Languet de Gergy, grand vicaire de l'évêque d'Autun pour la ville de Moulins, et frère du vicaire de Saint-Sulpice.

Dès l'année 1711, les enfants devinrent si nombreux, — ils étaient près de trois cents, — que les locaux se trouvèrent insuffisants. M. Aubery se hâta de faire construire, et on vit les Frères « travaillant avec lui comme des manœuvres, dans l'intervalle que les écoles et leurs autres exercices leur laissaient libres [4] ». Avec un rare désintéressement, il consacra à ces constructions les fonds

[1] Moret, p. 5. — [2] Ces pièces sont aux *Archives départ. de l'Allier*, série D, liasse 101. — [3] D'après une *Notice sur l'abbé Aubery*. Voir aux Archives des Frères. — [4] Moret, p. VI.

de rente, sans doute ses derniers restes de fortune, qu'il avait sur les états de Bourgogne, et dont M. Languet lui procura le remboursement.

M. Languet eut vite apprécié la méthode d'enseignement en usage parmi les Frères. Après avoir assisté aux classes des enfants pour satisfaire sa propre curiosité, il pensa que tous les catéchistes de la ville pourraient tirer grand profit du procédé simple et populaire qu'employaient les Frères pour enseigner le catéchisme. Deux ou trois fois, il convoqua tous les jeunes clercs et tous les catéchistes de Moulins dans l'église Saint-Pierre, pour qu'ils fussent témoins d'une leçon de catéchisme donnée par le Frère directeur à tous les écoliers réunis[1]. Cette méthode, déjà connue par la *Conduite des écoles*, est exposée au long dans le *Règlement* composé spécialement pour les écoles de Moulins[2].

Ce *Règlement* comprend soixante-dix articles et détermine, avec un soin minutieux, tout ce que le maître d'école doit pratiquer pour instruire ses élèves et leur inspirer les sentiments de la vie chrétienne. Il fait de nombreux emprunts à la *Conduite des écoles*, déjà rédigée par M. de la Salle et répandue, à l'état de copies manuscrites, dans tous les établissements de Frères. Au reste, les points de ce *Règlement* furent arrêtés de concert entre M. de la Salle et M. Aubery, lorsque le supérieur des Frères passa par Moulins en revenant du Midi.

Même après avoir confié son école aux Frères, M. Aubery en demeura le directeur. Sa sollicitude, qui ne fut jamais à charge, garantit la stabilité de son œuvre. Il eut en effet beaucoup à lutter, dans la suite, contre toutes les notabilités

[1] Fait cité dans Blain, t. II, p. 69-70. — [2] Ce *Règlement* est une pièce fort remarquable. La science pédagogique doit savoir gré à M. Moret, curé de Saint-Menoux (Allier), d'en avoir donné le texte intégral dans sa brochure intitulée *Louis Aubery*. Ce *Règlement*, en soixante-dix articles, comprend cinquante-deux pages in-8°.

de la ville, qui semblèrent à certains moments s'être concertées pour faire échec à ses écoles. Mais il prit avec courage la défense des pauvres et de leurs maîtres, et lorsqu'il mourut, le 15 mai 1730, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, son œuvre était solidement assise. La ville de Moulins le reconnut alors et le pleura comme son bienfaiteur insigne. A ses funérailles, ce fut un spectacle touchant de voir les trois cents enfants de son école « marchant deux à deux, les mains jointes et le chapelet à la main, derrière la croix de la paroisse et la clochette de la charité, avec les deux Frères précepteurs et les directeurs en exercice[1] ».

Le zèle religieux qui, à Moulins, avait inspiré Louis Aubery, soufflait à cette époque sur toute la France. Jusque dans les montagnes du Vivarais, on en sentit la bienfaisante influence. Alors vivait, au diocèse d'Uzès[2], dans le canton des Vans, un noble et saint prêtre, très préoccupé de l'instruction de la jeunesse pauvre. Il se nommait Scipion-Vincent du Roure d'Elze, abbé seigneur de Saint-Jean. Né sur la petite paroisse de Brahic, il avait passé une partie de son enfance dans la ville des Vans, dont le prieur et le maire étaient ses propres frères[3]. Aussi désintéressé que pieux, il avait « toujours vécu dans les exercices de la piété la plus édifiante et en même temps la plus pénitente »; après sa mort, on le trouva « revêtu de la haire et du cilice, qu'il avait portés depuis plus de vingt ans qu'il était dans l'état ecclésiastique[4] ».

Étant allé à Avignon en 1708, il eut l'occasion d'y voir les Frères dans leurs écoles; il fut vivement frappé de l'ordre, du bon esprit, de la piété qui régnaient dans ces classes. Il résolut alors de doter la ville des Vans d'une œuvre si salutaire et de consacrer toute sa fortune

[1] Cf. Moret, p. xxi. — [2] Uzès, qui n'est plus évêché, est dans le Gard, tandis que le bourg des Vans est dans l'Ardèche. — [3] D'après les pièces conservées aux Archives des Frères. — [4] Moreri, *Dictionnaire*, art. Grimoard du Roure.

à une si heureuse création. Sans tarder, le 20 juillet 1708, il se rendit chez Me André, notaire à Avignon, pour y écrire son testament. A ses héritiers il lègue « cinq sols », afin de rendre son testament valable légalement; puis il donne tout son bien, sept mille livres, aux Frères des Écoles chrétiennes, afin qu'ils élèvent gratuitement les pauvres de la ville des Vans. Cette pièce fait trop d'honneur au pieux fondateur et révèle trop bien les sentiments chrétiens de l'époque, pour que nous n'en citions pas les passages saillants[1].

« Je ... nomme et eslis mes héritiers universels, seuls, et pour le tout, sçavoir les Frères des écoles gratuites des garçons, conduictes à présent par M. de la Sale, prebtre, leur supérieur général, résidant à Paris; voulant que, en vertu de ce mien héritage, ils soient obligés de faire dans la ville des Vans un establissement des écoles gratuites, où ils tiendront, pour le moins, deux de leurs Frères ou autre plus grand nombre proportionné aux rantes qui leur reviendront de ce mien héritage. Le tout soubs l'approbation de Mgr l'évesque et comte d'Uzès ou de ses successeurs dans l'évesché; chargeant les Frères ainsi establis du soin de l'instruction de la jeunesse de la ville, pour la former à la piété et luy donner les principes de la religion catholique, persuadé que je suis que la plus part des jeunes gens de ladite ville, par le défaut d'éducation, tombent dans le dérèglement des mœurs, et, estant nés dans le sein de l'hérésie, n'ont aucung sentiment ni connaissance de la religion catholique, cause funeste de leur dérèglement et désordres. Et c'est pour prévenir ce malheur que j'ay fondé à perpétuité l'establissement des Frères, à la charge par eux, et leurs successeurs à perpétuité, d'élever la jeunesse de la ville des Vans dans les bonnes mœurs et dans les prin-

[1] Copie de ce testament aux Archives des Frères. A Avignon, minutes de Me André.

cipes de la religion catholique. Et pour mieux remplir ces pieuses et importantes fonctions, je sollicite tout leur zèle d'employer toute leur application dans ce ministère que je commets à leurs soins... Priant très respectueusement Mgr l'évesque d'Uzès, et ses successeurs à l'évesché, de vouloir bien honorer de leur protection et appuy et de leur authorité ladite fondation, si utile et nécessaire au bien de la religion catholique et au bien public de ladite ville des Vans, dont les besoins sont si pressants à cause du mauvais estat où elle se trouve par rapport à la religion. Comme aussi je prie mes parents de ne pas trouver mauvais, si je préfère l'inthérest de la religion et des pauvres à leur inthérest particulier... »

La ville des Vans avait un particulier besoin de cette fondation, et il était juste que le don vînt de la famille du Roure. En effet, dès les premiers temps de la Réforme, la ville des Vans avait été entraînée dans le calvinisme par son prieur Claude du Roure, et le culte catholique y avait été supprimé pendant plus de cinquante ans. Au début du XVIII[e] siècle, grâce aux efforts de zélés missionnaires, une notable partie de la population des Vans avait abjuré le protestantisme; la famille seigneuriale du Roure, entre autres, y donnait l'exemple du plus pur catholicisme. Mais les huguenots restaient nombreux encore; les convertis n'avaient point renoncé à tous leurs préjugés; beaucoup de gens, nés calvinistes, n'étaient devenus catholiques que de nom[1]. C'était pour améliorer une telle situation, que l'abbé de Saint-Jean léguait, en faveur des Frères, une rente de trois cent cinquante livres.

Il mourut deux ans après avoir écrit son testament, le 19 septembre 1710. Les exécuteurs testamentaires, Antoine de la Tour, avocat à Nîmes, et son frère, André

[1] D'après une note très précise, rédigée par M. Canaud, ancien curé de Gravières, et conservée aux Archives des Frères.

de la Tour, dominicain, se hâtèrent d'envoyer à M. de la Salle une copie du testament, avec une relation détaillée de la vie sainte et apostolique du vertueux défunt. Quoique la rente léguée pour l'école gratuite fût bien insuffisante, le serviteur de Dieu accepta l'œuvre si instamment recommandée à son zèle par l'abbé de Saint-Jean, espérant que la Providence pourvoirait au reste. Sa confiance ne fut pas déçue; car le maire et le prieur des Vans eurent à cœur de faciliter une création si vivement désirée par leur frère [1].

Dès que l'approbation de l'évêque d'Uzès eut été accordée, le frère Ponce, visiteur du Midi, se rendit aux Vans et obtint du conseil de ville qu'une somme de cent livres fût assurée aux Frères pour achever leur traitement [2]. Les Frères ne prirent possession de leur nouvelle école qu'au mois de septembre [3]; elle avait été confiée, en attendant leur arrivée, à un honnête laïque nommé Ginhoux. Le frère René, qui fut le premier directeur, ayant trouvé l'école dans un état de pauvreté incompatible avec les exigences de l'enseignement, pria la municipalité d'acheter au moins l'essentiel du mobilier scolaire. Malgré leur extrême pénurie d'argent, les conseillers, qui n'avaient pas même de local pour leurs réunions, allouèrent la modeste somme de soixante-quinze livres, dont l'emploi, fort instructif, est consigné dans la délibération du 11 octobre 1711 [4].

Sous la direction du frère René, l'école des Vans fut donc ouverte dans les derniers mois de 1711; elle fut dirigée les deux années suivantes par le frère Henri [5], dont nous aurons à parler longuement à propos des

[1] Cela résulte des procès-verbaux des délibérations du conseil des Vans. Copie aux Archives des Frères. — [2] Delibération du 28 janvier 1711. — [3] Délibération du 20 septembre 1711. — [4] Délibération du 11 octobre 1711. Lucard, *Annales*, t. I, p. 257, a transcrit la convention passée avec le menuisier. — [5] Note faite d'après les quittances successives signées des Frères. Voir aux Archives des Frères.

affaires de Mende. Aux Vans comme ailleurs, les Frères eurent un plein succès, à tel point que les huguenots s'en alarmèrent et jurèrent leur perte. Si nous en croyons Maillefer[1], l'opposition fut si vive, que l'intendant de la province dut se transporter sur les lieux pour contenir les sectaires.

Ils tentèrent d'abord de décourager les Frères par des tracasseries et des insultes. Comme les menaces n'intimidaient pas, ils eurent recours à la violence. Ils se ruèrent un soir sur les écoles, brisèrent à coups de pierres les portes et les fenêtres, et ils allaient mettre à sac toute la maison, lorsque le magistrat, averti, vint délivrer les Frères du danger. Durant cet assaut de fanatiques, les Frères s'étaient tenus dans leur oratoire, se contentant de confier à Dieu leur défense et se préparant, s'il le fallait, à donner leur vie pour sa cause. Ce fut une grande joie, pour le serviteur de Dieu, d'apprendre que ses enfants avaient été jugés dignes de souffrir la persécution; car ces contradictions et ces épreuves, au lieu d'abattre son courage, lui apparaissaient comme des marques de la bienveillance céleste sur son Institut. Il félicita les Frères de l'attitude qu'ils avaient gardée pendant la tempête, et il se réjouit de ce qu'ils n'avaient eu recours qu'aux armes de la prière pour vaincre leurs ennemis. La fondation des Vans n'en fut point ébranlée : l'école, ainsi vivifiée par l'épreuve, dura jusqu'à la Révolution.

L'école des Vans est la dernière qu'ait fondée Jean-Baptiste de la Salle. Dans les huit années qu'il vécut encore, de nombreuses demandes lui furent sans doute adressées. Pourquoi les a-t-il repoussées? Manqua-t-il

[1] Maillefer, p. 225. Quoique le curé de Gravières doute de ces scènes de violence, parce qu'il n'en a trouvé aucune trace dans les documents, nous suivons Maillefer, qui n'a pas pu inventer des détails aussi circonstanciés. D'ailleurs, elles ont pu se passer sans qu'aucun document local en ait gardé la trace.

de sujets? Aima-t-il mieux consolider son œuvre que l'étendre? Les peines extraordinaires dont il fut accablé le rendirent-elles plus timide et plus défiant de sa propre initiative? Nous ne saurions le dire. Si l'expansion de l'Institut fut arrêtée durant huit ans, le serviteur de Dieu ne resta cependant point inactif : il travailla à son organisation, et, ce qui est plus fécond encore, il souffrit pour lui.

D'ailleurs, il avait établi des écoles gratuites en vingt-cinq villes de France[1]. Le bon grain était semé : il ne pouvait manquer de lever et de croître.

Nous avons raconté toutes ces fondations : le récit, toujours le même, a pu fatiguer le lecteur. Mais, précisément parce qu'elle est toujours la même, l'histoire en est fort éloquente.

Partout la situation se présente identique. Dans les villes, les enfants riches ne manquent point d'instituteurs; mais les pauvres n'ont point de maîtres, soit parce qu'ils ne payeraient pas, soit parce qu'ils dépareraient les écoles payantes. Faute d'éducation, ils grandissent ignorants et vicieux.

Aux âmes chrétiennes le spectacle de cette misère intellectuelle et de ce désordre moral fait pitié. On cherche des ressources; les testaments et les cotisations volontaires préparent des rentes modestes aux maîtres qui voudront bien prendre soin des pauvres.

Mais où prendre des maîtres? En vain on essaye des clercs et des laïques : il n'y a de ce côté aucune stabilité. Dieu permet qu'on entende parler de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes. Les anciens élèves de Saint-Sulpice connaissent le fondateur; ils ont été ses amis au

[1] Voici ces vingt-cinq villes, dans l'ordre où les écoles y ont commencé : Reims, Rethel, Guise, Château-Porcien, Laon, Paris, Chartres, Rome, Calais, Troyes, Avignon, Darnétal, Rouen, Dijon, Marseille, Mende, Valréas, Alais, Grenoble, Saint-Denis, Mâcon, Versailles, Boulogne-sur-Mer, Moulins, les Vans.

séminaire, ou bien ils l'ont vu à l'œuvre sur la paroisse. Ses premières écoles sont du reste sa meilleure réclame; la transformation qu'elles opèrent dans les enfants fait l'admiration de Paris et de toutes les provinces.

On écrit donc à M. de la Salle, et on le prie d'envoyer des Frères. La modicité de la rente n'arrête jamais le fondateur : il s'inquiète surtout du sort moral de ses Frères; il les veut assez nombreux pour qu'ils se soutiennent par leurs mutuels exemples; il n'en accorde deux qu'avec regret, un seul jamais.

Va-t-il laisser sans maîtres les villages, où les enfants, peu nombreux, n'ont besoin que d'un maître unique, où les paroissiens, trop peu fortunés, peuvent avec peine se cotiser pour nourrir un homme? Non, pour ces villages, il formera des maîtres laïques dans son séminaire des maîtres de campagne. Telle est, en raccourci, toute l'histoire de la fondation des écoles populaires.

Si saint et si appliqué à Dieu qu'il soit, Jean-Baptiste de la Salle n'en est pas moins un homme pratique et un puissant organisateur. Il tient tous les Frères par les fils d'une correspondance incessante; il veille sur toutes ses fondations par lui-même et par ses visiteurs. Comme il doit déléguer en chaque école son autorité, il se préoccupe du choix des directeurs : il établit des jeûnes et des prières pour obtenir de Dieu des directeurs qui soient d'une régularité exemplaire, d'un jugement sûr et d'une vertu éprouvée, qui aient le véritable esprit de l'Institut.

Il avait depuis plusieurs années le dessein de visiter lui-même les écoles du Midi; elles étaient assez nombreuses, désormais, pour légitimer une longue absence. Ce n'est pas qu'il ne fût au courant de tout ce qui s'y passait; car tous les Frères lui écrivaient régulièrement et lui rendaient un compte exact de leur conduite. Mais il craignait que leur isolement et le conctact des huguenots ne finissent par attiédir leur ferveur religieuse et leur zèle apostolique. Le testament de l'abbé de Saint-Jean,

en faveur de l'école des Vans, le détermina à entreprendre ce lointain voyage [1].

Il quitta Paris le 11 février 1711 [2], et n'y revint que vers la fin de septembre [3]. De cette première visite dans le Midi nous savons peu de chose; l'itinéraire même nous échappe [4]. « Il arriva sans être annoncé, et surprit agréablement les Frères [5]. » Les évêques des villes qu'il traversa le reçurent avec distinction. Déjà son nom était connu et vénéré; aussi fut-il accueilli partout comme un envoyé de Dieu. Mais comme il n'était point allé chercher des honneurs, il aimait à s'enfermer avec ses Frères et à vivre caché près d'eux dans la solitude. Dans chaque résidence, il procura à ses chers disciples le bienfait de la retraite. Durant cette récollection de huit jours, il n'étudiait pas seulement les besoins intimes de leurs âmes, mais aussi les habitudes du pays pour y adapter les méthodes d'instruction, les préjugés et les défauts des populations pour y porter remède.

Sa présence est signalée à Avignon le lundi 27 juillet [6]. Il y passa la semaine entière, faisant la retraite, sans doute, avec les Frères. Son influence, près des notables de la ville, dut être d'un grand poids pour amener à une bonne issue un procès qui venait d'être intenté à ses disciples. Dans Avignon comme à Paris, à Chartres et à Rouen, le succès des Frères avait alarmé les maîtres écrivains. Depuis le nouvel établissement fait par M. de Châteaublanc, ils avaient, disaient-ils, « le chagrin et le malheur de voir leurs écoles désertes. » Ils se plaignaient que les Frères, venus pour instruire les pauvres, reçussent tous les enfants indistinctement. La gratuité des nouvelles

[1] On sait qu'alors les voyages étaient fort longs et très fatigants : il fallait au moins une semaine pour aller de Paris à Avignon. — [2] Blain, t. II, p. 76. — [3] D'après une note écrite par le frère Claude sur un ancien registre d'Avignon. — [4] Blain en dit à peine un mot, t. II, p. 76, et Maillefer, p. 216, se trompe même sur la date. — [5] Maillefer, p. 216. — [6] D'après la note du frère Claude.

écoles était, même pour les classes aisées, une cause de séduction. « Il s'agit, ajoutaient-ils, de détruire plus de vingt familles, qui n'ont d'autre art que celui de maître écrivain, et qui ne sont plus dans l'âge ni en état d'en prendre d'autre[1]. »

Leur plainte fut portée par les consuls devant le conseil de ville, le 24 juillet 1711. Plus amis de la liberté que ne l'avaient été ceux de Paris et de Rouen, les magistrats d'Avignon n'exigèrent point que les élèves des Frères eussent un certificat de pauvreté; mais ils abandonnèrent l'enseignement primaire de la ville à la libre concurrence. C'était inviter les maîtres écrivains à recruter leurs élèves, et à mériter la confiance des familles, par leur valeur pédagogique. Une solution si libérale dut procurer une grande joie au saint fondateur, qui échappait ainsi aux vexations dont il avait tant souffert à Paris. Ce fut pour lui un nouveau motif de s'attacher à la ville des papes.

D'Avignon il se rendit à Marseille, où il séjourna une grande partie du mois d'août[2]. La bienveillance extraordinaire qu'on lui témoigna lui fit peut-être concevoir dès lors le dessein d'y établir un noviciat; car l'année suivante cette fondation fut, comme nous le verrons, l'objet de ses premiers soins. De Marseille, il écrit à Gabriel Drolin, à la date du 24 août : « Je retourne en France[3]. » Il y était appelé, en effet, pour une très grave affaire, dont les commencements remontent à quatre années plus haut, et que nous présenterons entièrement dans un seul récit.

A partir de cette époque, septembre 1711, nous pouvons dire que le serviteur de Dieu fut toujours sur la croix. Depuis 1679, date de l'ouverture de la première école, il avait été contredit, humilié, calomnié; il avait

[1] *Archives de la ville d'Avignon*, 37e volume des Délibérations, fol. 67 et suiv. — [2] Note du frère Claude. — [3] *Lettres*, série C, nº 54.

véritablement enfanté son œuvre dans la douleur. Il y avait eu cependant, pour lui, quelque relâche dans l'épreuve. Mais, à partir de 1711, il est crucifié pour elle : sa destinée est désormais de souffrir et de mourir pour elle. Nous allons le voir perdant son honneur humain dans un procès que le parjure intente à son innocence. Nous le verrons, à la fin, terminer ses jours sous le coup de sévérités injustifiées qui tendaient à diminuer son honneur sacerdotal.

§ III

AFFAIRE DE M. CLÉMENT. — UN SÉMINAIRE DES MAITRES DE CAMPAGNE A SAINT-DENIS. — JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE ACCUSÉ D'AVOIR SUBORNÉ UN MINEUR. — IL EST CONDAMMÉ

1711-1712

Pour prendre à ses débuts la honteuse affaire que nous avons à raconter, nous devons revenir en arrière, jusqu'au printemps de 1707 [1]. M. de la Salle était au repos, rue Saint-Honoré, par suite de l'opération qu'il avait subie au genou, lorsqu'il reçut la première visite d'un jeune clerc, nommé Clément [2].

M. Clément, fils d'un célèbre chirurgien de Paris, avait alors vingt-deux ans environ. C'était un jeune homme ardent, d'un zèle impétueux, très désireux de créer une œuvre nouvelle. Il avait visité l'école de la rue Princesse, et, très frappé de l'enseignement professionnel qui s'y donnait depuis la chute de l'École dominicale, il conçut le dessein de fonder une école d'apprentissage, où les enfants seraient élevés, depuis l'âge de sept ans jusqu'à

[1] Blain adopte la date du mois de décembre 1707. Mais nous croyons que l'opération faite à M. de la Salle est du mois de février 1707, d'après sa lettre du 1er avril. *Lettres*, série C, nº 62. — [2] Dans ce récit, nous suivrons Blain, t. II, p. 72...

vingt, dans l'exercice de quelque métier. Plein de son idée, il alla l'exposer à M. de la Salle et se jeta à ses pieds, le conjurant de lui donner deux Frères pour l'aider à réaliser une œuvre si sainte.

M. de la Salle, en homme sage qui ne veut ni décourager l'initiative ni se jeter dans les hasards, répondit qu'il se prêterait volontiers à cette œuvre, mais seulement dans la mesure où elle serait conforme aux fins de l'Institut. « Et quelles sont les fins de l'Institut? » lui demanda M. Clément. Dans un Mémoire qui ne nous est point parvenu, M. de la Salle expliqua au jeune homme que l'Institut formait des Frères pour les pauvres des villes, et des maîtres laïques pour les écoles de la campagne. Après trois jours de réflexion, M. Clément déclara qu'il ne prenait aucun intérêt à la formation des Frères, mais qu'il donnerait volontiers les mains à la création d'un séminaire de maîtres d'école. A dater de ce jour, il poursuivit un plan qui répondait à la fois aux idées de M. de la Salle et aux siennes : ouvrir, dans une même maison, un séminaire de maîtres et une école professionnelle.

Ce projet n'était pas de nature à déplaire à M. de la Salle; car les maîtres qu'on formerait dans le séminaire trouveraient, tout près, une vraie école d'application. Par ailleurs, les ressources paraissaient assurées; car, d'un côté, M. de la Salle avait une somme d'argent en réserve pour sa chère œuvre des maîtres de campagne, et de l'autre, M. Clément, à qui ses parents donnaient déjà une somme de huit cents livres pour ses menues dépenses, était en instance pour obtenir une riche abbaye.

Malgré ces espérances de succès, M. de la Salle ne se pressa point. Il ne se déterminait en toutes choses qu'après avoir mûrement réfléchi et longuement prié : il attendait que la Providence le mît dans la nécessité d'agir. Dans le cas particulier, il craignait l'inconstance du jeune Clément. Pendant plus d'une année, il se laissa importuner

sans se décider; mais plus il hésitait, plus M. Clément se rendait pressant, multipliant les visites et les lettres pour arriver à son but. Et comme cette ardeur même, par son excès, inspirait de la défiance au prudent serviteur de Dieu, M. Clément lui protesta qu'il sacrifierait jusqu'à ses vêtements plutôt que de manquer à sa parole.

Après avoir épuisé toutes les précautions de la prudence humaine, M. de la Salle se rendit enfin aux sollicitations du jeune Clément. Il s'assura d'abord que le cardinal de Noailles approuverait l'œuvre, puis il se mit en devoir de chercher une maison propre à ce dessein. Le choix en fut assez laborieux; d'une part, l'archevêque n'adopta point que le nouveau séminaire fût établi dans Paris, sans doute pour éviter les contestations jalouses des maîtres écrivains; d'autre part, M. Clément n'accepta point Villiers-le-Bel, où le curé cependant promettait aux Frères le meilleur accueil, parce que ce village était trop éloigné de Paris. En acceptant, à cette époque, l'école depuis longtemps proposée par Mlle Poignant, à Saint-Denis, M. de la Salle détermina, pour le séminaire des maîtres, le choix de cette ville. La maison qui parut le mieux convenir au plan projeté appartenait à Mlle Poignant, sœur de la fondatrice de l'école. M. Clément l'acheta pour la somme de treize mille livres.

Mais, le marché conclu, il fallait passer le contrat, il fallait verser une première somme d'argent. Le contrat ne pouvait être passé ni au nom de M. Clément, qui était mineur, ni au nom de M. de la Salle, qui était notoirement le supérieur d'une communauté non munie de lettres patentes. Un tiers prêta son nom : ce fut M. Rogier, ami intime du fondateur des Frères, qui avait joint ses instances à celles de bien d'autres, pour l'engager à accepter les offres du jeune Clément. Pour ce qui était de l'argent, M. Rogier, simple prête-nom, n'en voulait point donner; et M. Clément, qui n'avait pas

encore d'abbaye, ne disposait d'aucune somme. Force fut donc à M. de la Salle d'avancer les cinq mille deux cents livres qu'on exigeait comme première mise de fonds pour la conclusion du contrat. Il le fit d'autant plus volontiers que l'œuvre du séminaire répondait à ses propres désirs, et que cet argent lui avait été donné précisément pour cette bonne œuvre.

Les arrangements faits, le contrat fut signé dans le nom de Rogier, le 23 octobre 1708. Tout s'était passé avec la plus parfaite régularité et dans la plus admirable entente. M. Clément, qui avait à cœur d'être le fondateur de l'œuvre et le vrai acquéreur de la maison, signa une reconnaissance des cinq mille deux cents livres versées par M. de la Salle, et la remit aux mains de M. Rogier; car, pour M. de la Salle, M. Rogier était un autre lui-même.

Tout alla bien dans les commencements. Sitôt que la maison fut en état, au printemps de 1709, les Frères en prirent possession. Peu de jours après, trois jeunes hommes entrèrent chez eux pour s'y former à l'art d'être maîtres d'école. Ils suivirent le programme qu'on avait déjà expérimenté à Reims et au faubourg Saint-Marcel : le chant surtout y fut mis en honneur. Chaque dimanche, les élèves-maîtres assistaient en soutane et en surplis aux offices de leur paroisse, se préparant de la sorte à la fonction de chantres, qu'ils auraient un jour à remplir à la campagne. Durant la famine de 1709, la cherté des vivres amena momentanément la fermeture de la maison.

Du dehors, les sympathies les plus encourageantes furent prodiguées au nouvel établissement. Le cardinal de Noailles exprima clairement les espérances qu'il en concevait. Sur sa recommandation, et à la prière de Mme de Maintenon, Louis XIV exempta la maison de l'obligation de loger et de nourrir des soldats. L'exemption, donnée par écrit, portait que la nouvelle école aurait trois Frères, dont l'un serait spécialement chargé

d'enseigner le plain-chant. M. Clément lui-même, charmé des premiers résultats, visitait souvent les Frères, et manifestait à leur égard le plus sincère attachement.

De cet attachement, le jeune fondateur donna les preuves les moins équivoques. Mlle Poignant ayant proposé de reprendre sa maison et de rendre l'argent reçu, il y opposa un refus absolu. Rogier ayant trouvé une occasion de la revendre avec avantage, M. Clément n'y voulut point consentir. Enfin, à son père, qui lui reprochait cet achat et lui conseillait de rompre le contrat au nom de sa minorité, il répondit avec fermeté que sa conscience lui défendait une pareille fraude, et son honneur une si honteuse lâcheté.

M. de la Salle, qui avait procédé si sagement, et qui était au courant de toutes ces protestations de dévouement, pouvait se féliciter d'avoir prêté la main à une si heureuse fondation. Lorsqu'il partit, au mois de février 1711, pour visiter ses écoles du Midi, il avait donc raison de croire qu'il laissait toutes choses en sûreté dans le Nord, et que, surtout du côté de Saint-Denis, rien ne viendrait troubler ses courses apostoliques. Aussi, quelle ne fut pas sa surprise lorsque des lettres pressantes le rappelèrent à Paris pour défendre l'acquisition de Saint-Denis, et venger son honneur de l'accusation d'avoir suborné un mineur! Que s'était-il donc passé?

Deux événements, humainement heureux pour la famille Clément, avaient changé les esprits. Dans les derniers mois de 1709, le jeune Clément avait obtenu la riche abbaye de Saint-Calais, dont le titulaire, Charles-François de Mérinville, avait remplacé Paul Godet des Marais, son oncle, sur le siège épiscopal de Chartres. Devenu archiprêtre de Saint-Calais et chanoine titulaire du Mans, ayant juridiction seigneuriale sur un grand nombre de prieurés et de cures [1], il subit, inconsciemment

[1] L'abbaye de Saint-Calais comprenait : le titre d'archiprêtre de

sans doute, une modification d'âme, due à une infiltration lente des sentiments d'intérêt et d'ambition. Une œuvre aussi modeste que ce séminaire de maîtres d'école dut l'intéresser moins vivement. Cet éloignement atteignit jusqu'au dédain lorsque, en 1711, son père obtint de Louis XIV des lettres d'anoblissement. Il faut, en effet, une grande force morale pour aimer encore, parmi les grandeurs, les choses obscures. L'abbé de Saint-Calais n'eut pas cette force d'âme; sous prétexte de dignité, il descendit même jusqu'au dernier degré de la bassesse. Car, non seulement il se désintéressa désormais de l'œuvre des écoles, non seulement il refusa de payer la somme dont il avait signé une reconnaissance, mais il en vint à nier la dette elle-même, il prétendit n'avoir donné à la fondation de Saint-Denis qu'un concours forcé; il alla même, à l'instigation de son père, jusqu'à accuser M. de la Salle d'avoir suborné un mineur en lui faisant signer une promesse d'argent.

De si odieux mensonges, si mal déguisés, ne s'expliquent point par la méchanceté; ils ne pouvaient être que l'effet de la légèreté dans une âme grisée par l'ambition. Aussi M. de la Salle espérait-il que ces accusations tomberaient devant de franches déclarations de la vérité.

Revenu en hâte du Midi, vers la fin de septembre 1711, il se rendit aussitôt chez les Clément. Il fit au père de l'abbé le récit sincère de tout ce qui s'était passé : comment son fils était venu le trouver rue Saint-Honoré; comment, pendant plus d'une année, il avait multiplié ses instances par des visites et par des lettres; comment on avait cédé, à la fin, avec l'approbation de l'archevêque. D'ailleurs, le fils Clément, quoique mineur, pouvait disposer librement du revenu de ses bénéfices ecclésias-

Saint-Calais et de chanoine titulaire du Mans, la juridiction seigneuriale sur quatre prieurés et dix-neuf cures du diocèse du Mans, sur deux prieurés et cinq cures du diocèse de Chartres ; le revenu total s'élevait à seize mille livres.

tiques, et la reconnaissance signée par lui ne devait l'obliger que le jour où il serait en état de satisfaire lui-même à sa dette; de la sorte, l'honneur de sa famille n'avait été nullement engagé. Enfin, comme il était ennemi de tout litige, M. de la Salle offrit généreusement de renoncer à ses droits, de faire l'abandon total des cinq mille deux cents livres qu'il avait versées.

Les Clément, gens parvenus, ne comprirent rien à la noblesse de cette démarche ; le fils maintint ses calomnieuses accusations, et la susceptibilité du père ne désarma point. Pour eux, c'était trop peu de faire perdre au serviteur de Dieu l'argent qu'il avait avancé; ils voulaient porter atteinte à son honneur et à sa liberté. C'est pourquoi, repoussant tout accommodement, ils saisirent de l'affaire, par une injurieuse requête, le lieutenant civil du Châtelet. Le 23 janvier 1712, le magistrat citait à sa barre la victime d'une si criante déloyauté.

M. de la Salle n'avait rien négligé pour éviter ce procès. Obligé de se défendre, il le fit avec autant de modération que de désintéressement. Il rassembla les papiers qui montraient avec évidence son plein droit, entre autres la reconnaissance signée de l'abbé de Saint-Calais[1]; puis il rédigea un Mémoire[2] où il reprenait, depuis ses débuts, l'histoire de l'affaire ; il remit ces pièces, avec treize lettres de l'abbé Clément, aux mains de personnes d'autorité et de crédit, en les priant de lui faire rendre justice. Il était si confiant dans la force de son droit, et il s'en remettait, d'ailleurs, si complètement à Dieu de l'issue du procès, que, sans attendre l'arrêt définitif, il partit de nouveau pour le Midi. Il dut quitter Paris vers le milieu de mars 1712[3].

[1] Cette reconnaissance, que Rogier avait d'abord gardée par devers lui, fut restituée à M. de la Salle au commencement de l'affaire. Blain, t. II, p. 75. — [2] Ce Mémoire n'existe plus; mais Blain, t. II, p. 72, déclare l'avoir eu entre les mains et l'avoir suivi scrupuleusement dans son récit. — [3] Cette date est approximative; car nous savons seulement

Mais il comptait sans la trahison. S'il pouvait tout craindre de l'abbé de Saint-Calais, devenu son ennemi, il avait du moins le droit d'espérer en ses amis. Ses amis eux-mêmes lui manquèrent.

L'abbé de Saint-Calais mit, à livrer le serviteur de Dieu, autant de zèle qu'il en avait déployé pour le gagner à ses desseins ; car il recourut à l'intrigue pour intéresser à sa cause les amis de son père. Le 17 février, il reçut de la chancellerie des lettres de rescision annulant, sous prétexte qu'il n'était pas majeur, tous les engagements qu'il avait signés. Trois jours après, 20 février, il présentait au Châtelet une requête pour que ces lettres de rescision fussent entérinées, et pour rentrer en possession des sommes d'argent qu'il avait, de son plein gré, versées à l'œuvre de Saint-Denis.

De son côté, Rogier, cet ami intime dont M. de la Salle invoquait le témoignage et à la loyauté duquel il avait foi, Rogier trahit aussi sa confiance. Au lieu d'identifier sa cause avec celle de l'accusé, comme l'amitié lui en faisait un devoir, il se porta partie civile dans l'affaire, et demanda, au mépris de toute justice, dans sa requête du 14 mars, que la maison de Saint-Denis lui fût adjugée en vraie propriété.

Enfin les personnes de crédit auxquelles M. de la Salle avait remis son Mémoire et les pièces à conviction, pour servir à sa défense, l'abandonnèrent à leur tour. Elles confièrent le dossier à des avocats prévenus qui se tournèrent contre l'accusé, et elles ne firent aucun usage de leur puissante influence pour le sauver d'une si grande iniquité. Il était évident que, dans une cause pourtant si juste, le serviteur de Dieu était la victime de manœuvres secrètes, et que le ressentiment d'ennemis dissimulés trouvait son compte dans l'accusation portée par les Clément.

que M. de la Salle arriva à Avignon vers la fin du Carême 1712. Blain, t. II, p. 81.

Un jugement rendu dans ces conditions, en l'absence de l'accusé, sous l'action de tant d'influences coalisées contre lui, ne pouvait être que défavorable. Il fut à la fois humiliant et injuste.

Par sentence du 31 mai[1], le tribunal du Châtelet annula définitivement tous les actes signés par l'abbé de Saint-Calais, obligea M. de la Salle à lui rendre la reconnaissance des cinq mille deux cents livres, puis le condamna à restituer deux mille trois cents livres que le jeune Clément avait versées à deux reprises différentes en faveur du séminaire des maîtres. L'arrêt se terminait par cette phrase : « Faisons défenses audit sieur de la Salle d'exiger des enfants mineurs de pareils actes et de l'argent, et d'user de pareilles voies, et le condamnons aux dépens. » Ce n'était donc pas assez, pour l'abbé de Saint-Calais, d'infliger une perte de sept mille cinq cents livres, sans compter les frais du procès, à un homme qu'il avait supplié à genoux de se prêter à ses désirs; il lui fallait outrager sa mémoire et perdre son honneur, en faisant déclarer par le juge qu'il était homme à suborner des mineurs et à extorquer de l'argent.

C'était par ce honteux procédé que l'abbé de Saint-Calais débutait dans la vie. La suite répondit à ces commencements. En effet, quelques années plus tard, l'abbé Clément fut condamné à mort pour des crimes d'État, dans la liquidation de la compagnie des Indes; la peine fut toutefois commuée en prison perpétuelle.

Une autre sentence fut prononcée au Châtelet, le 15 juin, en faveur de Rogier contre M. de la Salle[2]. En voici les termes : « Ordonnons que la maison sise à Saint-Denis, qu'il a acquise par contrat du 24 octobre 1708 de la demoiselle Poignant, lui appartiendra en pleine propriété, de laquelle luy avons permis de disposer

[1] *Archives nationales*, Y, 5556, sentence du 31 mai. — [2] *Archives nationales*, Y, 5556, sentence du 15 juin.

comme bon luy semblera. Ce faisant, ordonnons que ledit sieur de la Salle, ou les Frères de l'école qu'il y a mis, seront tenus d'en sortir pour le terme de la Saint-Jean, sinon les meubles mis sur le carreau. Condamnons ledit sieur de la Salle à payer au demandeur les loïers de ladite maison jusqu'au jour qu'il sortira des lieux. Si mieux n'aime le deffendeur acquitter le demandeur de la somme de huit mille livres et arrérages de laditte somme deüe à laditte Poignant, à laquelle il s'est obligé pour luy faire plaisir; comme aussi de lui rendre la somme de cinq cent vingt-cinq livres, contenüe en sa promesse du 27 juin 1710, dans trois jours au jour de la signification des présentes, sinon notre présente sentence exécutée purement et simplement. Avons pareillement condamné le défaillant d'acquitter le demandeur de toutes les sommes et demandes des sieurs Clément et fils, et auxquelles il a été condamné par sentence du 11 juin dernier [1], qui enthérine les lettres de rescision qu'ils ont obtenues. »

Cette sentence blessait à la fois les délicatesses de l'amitié et les droits de la justice. L'amitié, en effet, faisait un devoir à Rogier de partager la mauvaise fortune de son ami ; elle lui commandait du moins de ne pas l'accabler de ses propres exigences. La justice lui défendait de se faire attribuer une maison, dans l'acquisition de laquelle il n'avait que prêté son nom, pour laquelle son ami avait versé la somme de cinq mille deux cents livres. Il est vrai qu'il proposait de la rendre à M. de la Salle, si celui-ci consentait à donner les huit mille livres et les arrérages qui restaient à payer. Mais, de fait, la maison lui demeura, et il se trouva ainsi détenteur des cinq mille deux cents livres de son ami. De plus, ses procédés étaient indignes. Il ne donnait aux Frères que

[1] Nous n'avons pas pu mettre la main sur cette sentence du 11 juin, parmi les pièces du Châtelet.

trois jours pour se décider, lorsqu'il savait que M. de la Salle était à deux cents lieues de Paris; huit jours pour évacuer la maison, sinon les meubles seraient mis sur le carreau.

Revenu à lui-même, Rogier dut trouver sa conduite étrange. Dans son testament, il donna, en effet, des signes non équivoques de regret; car, pour réparer l'injustice commise, il légua trois cent soixante livres de rente à M. de la Salle, en ajoutant ces mots : *pour raison de conscience*. Au lieu de la rente, le serviteur de Dieu put avoir le capital, et ce lui fut alors d'un grand secours pour acheter, en 1718, la maison de Saint-Yon.

Les assignations et les sentences étaient transmises à M. de la Salle absent, à mesure qu'elles étaient présentées aux Frères. Le frère Barthélemy, avec une simplicité dont il ne soupçonnait pas les conséquences, envoyait toutes les pièces dans leur teneur, sans leur faire subir aucune correction. Or ces pièces étaient rédigées dans des termes fort injurieux à la personne du supérieur des Frères. On avait affecté de ne pas le désigner comme supérieur des Frères de Paris. Dans la sentence du 31 mai, il était appelé : « sieur de la Salle, prestre, se disant supérieur général des Frères de l'écolle chrestienne de la ville de Rheims. » La sentence du 15 juin était plus sèche encore; elle le nommait simplement : « prestre du diocèse de Rheims. »

Cette désignation lui prouvait une fois de plus que ses adversaires n'avaient pas désarmé ; ils avaient eu assez d'influence pour lui enlever officiellement le titre de supérieur des Frères de Paris. Mais dans cette lutte, qui durait depuis dix ans, il avait été du moins consolé par l'affection de ses enfants. Or, voilà que les Frères eux-mêmes acceptaient sa déchéance, puisqu'ils lui envoyaient, sans protestation, des pièces qui supposaient qu'il n'était plus leur supérieur. Tant de fois on avait essayé de les séparer de lui ! Il lui sembla que la séparation était enfin consommée et acceptée.

C'est pourquoi il se sentit moins atteint par la sentence du Châtelet que par cet abandon apparent de ses Frères. Sur cette impression pénible, il rompit, momentanément du moins, toute correspondance avec la plupart des Frères de Paris; se croyant rejeté, il se traita lui-même comme un banni. Le voyage, commencé pour visiter les écoles du Midi, se serait prolongé indéfiniment, si les Frères, anxieux de sa longue absence, ne l'avaient à la fin rappelé.

Pour lui, en Provence comme à Paris, toujours tout entier à sa chère œuvre des écoles, il travailla, comme nous allons le voir, avec un courage infatigable, à la mission qu'il avait reçue du Ciel.

CHAPITRE X

SÉJOUR DANS LE MIDI

1712-1714

---

§ I

M. DE LA SALLE SE PRÉPARE A UNE LONGUE ABSENCE. — IL VISITE AVIGNON, ALAIS, LES VANS, MENDE, UZÈS
1712

Le départ de M. de la Salle, au milieu du procès Clément, n'eut point le caractère d'une fuite[1]. Ce voyage, en effet, était décidé depuis le mois de septembre 1711. Lorsqu'il avait été brusquement rappelé à Paris par la trahison de l'abbé de Saint-Calais, le serviteur de Dieu avait résolu de revenir dans le Midi pour y consolider ses établissements et y ouvrir un noviciat. C'est pourquoi, dès qu'il eut recueilli et remis en des mains qu'il croyait sûres les pièces de son procès, il partit pour la Provence. Il n'avait aucune intention de se soustraire à la souffrance et à l'humiliation, puisque d'ail-

[1] C'est ainsi que Blain, t. II, p. 81, représente son départ de Paris. Nous croyons mieux rester dans l'histoire, en donnant à ce fait une autre interprétation.

leurs il avait pleine confiance dans la justice de sa cause; il montrait seulement qu'il avait plus de souci des intérêts de son Institut que de la défense de sa propre réputation.

Il avait trop de sagesse pour ne pas régler, pour le temps que durerait son absence, le gouvernement de ses communautés du Nord. « Il examina avec soin devant Dieu lequel des Frères il devait substituer en sa place pour conduire la Société. Il y en avait plusieurs qui avaient de l'âge, de l'esprit, du mérite et de l'expérience, et qui paraissaient dignes de son choix. Toutefois il donna au frère Barthélemy la préférence, parce que celui-ci réunissait en lui les qualitez propres au gouvernement : la régularité et la vigilance, la douceur et la fermeté, la piété et la discrétion... Cependant, avant que de se déclarer, il voulut faire sur le Frère de nouvelles épreuves, et voir si sa vertu ne se démentirait point. L'ayant trouvé solide et inébranlable, il lui fit ouverture de son dessein, lui donna les instructions nécessaires pour maintenir l'ordre et la régularité, et lui apprit la manière dont il devait se comporter en son absence[1]. »

Le frère Barthélemy eut ainsi l'occasion de révéler les aptitudes qui devaient le désigner, quelques années plus tard, pour la supériorité. Durant les deux années qu'il eut à gouverner la communauté de Paris, au milieu de difficultés que nous exposerons plus loin, le frère Barthélemy demeura fidèle à l'esprit du saint fondateur, et ne démérita jamais de son affection. S'il parut quelquefois timide et indécis, c'est qu'il ne pouvait exercer le pouvoir avec la même autorité que s'il eût été publiquement établi et reconnu pour le représentant du supérieur. C'était par motif de prudence que M. de la Salle n'avait pas déclaré qu'il investissait le frère Barthélemy de son

[1] BLAIN, t. II, *Vie du frère Barthélemy*, p. 16. Nous laissons ici la parole à BLAIN, pour lui faire prouver à lui-même que le départ de M. de la Salle ne ressemblait point à une fuite.

autorité; car, depuis 1702, il y avait toujours, officiellement du moins, un supérieur ecclésiastique chargé des Frères de Paris. D'ailleurs, M. de la Salle ne pensait pas que son absence dût se prolonger, et il comptait bien rester en relations avec les Frères.

Pour toutes les maisons situées hors de Paris, le frère Joseph avait été nommé visiteur par un acte authentique du 16 novembre 1711[1]. Les principales maisons étaient administrées par des Frères qui avaient la confiance du serviteur de Dieu[2]. Tout paraissant bien réglé, M. de la Salle quitta Paris au mois de mars 1712.

Il commença ses courses apostoliques par Avignon, où il arriva vers la fin du Carême[3]. Sa présence combla de joie tous les Frères, d'autant plus qu'ils ne l'attendaient pas. Il demeura près d'un mois parmi eux. Son premier soin fut, comme l'année précédente, de les mettre en retraite. Pour renouveler leur ferveur, ses exemples faisaient plus encore que ses paroles. Le Frère de la petite classe étant tombé malade, l'humble supérieur prit sa place avec la plus grande simplicité : il fit l'école aux plus petits enfants, et les conduisit en rang à l'église avec le frère Bernardin. Un jour que, dans l'église des Grands-Augustins, le serviteur de Dieu montait au saint autel, un étranger fut si frappé de l'air de sainteté qui rayonnait sur sa physionomie, qu'il s'approcha discrètement du frère Bernardin, et lui demanda le nom du prêtre qui célébrait la messe. Comme le Frère, qui surveillait alors les écoliers à genoux et en prière, lui répondait que c'était l'instituteur de l'œuvre qu'il avait sous les yeux : « J'ai bien pensé, s'écria-t-il, qu'il fallait que ce fût un grand homme de bien[4]. »

Son séjour à Avignon parut aux Frères de trop courte

[1] La pièce authentique se conserve aux Archives des Frères. — [2] Lucard, *Annales*, t. I, p. 275, indique cettte distribution des charges dans l'Institut. — [3] Maillefer, p. 232. Blain, t. II, p. 81. — [4] *Archives de Vaucluse*, série H, liasse 7.

durée. Pour retenir leur père, ils lui représentèrent combien serait dangereuse la traversée des Cévennes. Les huguenots, en effet, connus dans ces pays sous le nom de Camisards, domptés, mais non soumis, s'étaient cantonnés dans quelques retraites inaccessibles, d'où ils sortaient pour ravager les campagnes; les prêtres catholiques surtout avaient le privilège de provoquer leur fureur, et ces fanatiques les immolaient sans pitié à leur haine aveugle[1]. Confiant dans la Providence, M. de la Salle ne se laissa point arrêter par des appréhensions pourtant si fondées. Il prit la route d'Alais vers la fin d'avril.

L'école d'Alais était prospère, grâce à la sollicitude dont l'évêque l'entourait. Peu de jours auparavant, M. de Saulz avait obtenu de la municipalité qu'un logement plus convenable et plus sain fût concédé aux Frères[2]. Personne n'entoura M. de la Salle plus que ce pieux prélat. Ce dut être pour le serviteur de Dieu une joie bien profonde de recueillir sur les lèvres de l'évêque l'éloge de ses disciples. Depuis l'ouverture des écoles, en effet, les enfants avaient plus de tenue et de piété; le nombre des hérétiques diminuait, la religion catholique gagnait en faveur près de la population[3]. Ainsi, les espérances que la saint fondateur avait placées dans cette œuvre d'Alais se trouvaient pleinement réalisées. Pour se dérober aux marques de vénération dont la reconnaissance l'enveloppait, M. de la Salle se hâta de sortir d'Alais, et il se dirigea sur la ville des Vans.

Pour aller aux Vans, il prit la route de Villefort; mais, à la hauteur du village de Folcheraud, il s'en écarta pour suivre l'étroit sentier qui menait à Gravières. Cette paroisse obscure avait pour pasteur Pierre Meynier,

[1] Ces détails, importants pour comprendre la suite des événements, sont à la fois dans Blain, t. II, p. 82, et Maillefer, p. 232. — [2] *Archives municipales d'Alais*, registre des Délibérations, 13 mars 1712, fol. 725. — [3] Maillefer, p. 233.

prêtre d'un rare mérite, très honoré dans le pays, à qui l'abbé de Saint-Jean avait laissé le soin de veiller à sa fondation des Vans. Sa vertu avait frappé, dès l'année précédente, l'attention de M. de la Salle, qui avait remis dans ses mains la conscience de ses Frères[1]. Mais tandis que le serviteur de Dieu allait à Gravières porter le témoignage de sa gratitude, il y reçut lui-même les preuves les moins équivoques de respect et de vénération. Le regard pénétrant de Meynier avait découvert en lui le Saint; aussi l'entourait-il des plus délicates attentions et des soins les plus affectueux, jusqu'à se faire un honneur de lui servir la messe. Ces démonstrations alarmèrent l'humble supérieur et hâtèrent son départ[2]. Il retrouva, à la croix du Pradal, la route de Villefort. La ville des Vans était tout près; il dut y arriver à la fin de mai.

Le frère René, qui avait fondé l'école l'année précédente, la dirigeait encore, assisté par le frère Maximin. Par leur zèle et leur régularité, les deux Frères avaient gagné les sympathies des meilleures familles, et particulièrement du prieur de la paroisse, Antoine du Roure d'Elze, frère de l'abbé de Saint-Jean. Néanmoins ils avaient à souffrir de la part des huguenots et de la part de certains catholiques, récemment convertis du calvinisme. Cette opposition se traduisait par des obstacles matériels à leur établissement : le mobilier de leur école était insuffisant, leur logement étroit et dans le plus complet dénuement. Ils n'eurent point la joie de recevoir chez eux leur bien-aimé père; ils durent accepter, pour lui, l'hospitalité que leur offrit gracieusement un des notables de la ville, nommé Jauffret[3].

Ce fut dans la maison de Jauffret, qui a fait place au

[1] Blain, t. II, p. 82. — [2] Blain, p. 82, et Maillefer, p. 233, et d'après des documents inédits fournis par l'abbé Canaud, ancien curé de Gravières (*Archives des Frères*). — [3] D'après les documents inédits de l'abbé Canaud.

Carmel actuel, qu'un officier retraité prit le portrait du serviteur de Dieu. Cette toile, précieux souvenir de son passage aux Vans, se conserve à Gravières[1]. Le Saint y est représenté en habits laïques; car il avait dû laisser le vêtement ecclésiastique pour traverser sans péril les montagnes des Cévennes. La paix rayonne sur son visage; on y découvre un heureux mélange de grâce et de distinction, de douce gravité et de bonté sans faiblesse. Au bas du tableau on lit : « Le portrait de Mre Jean-Baptiste de la Salle, prestre, docteur en théologie, chanoine de N.-D. de Reims, et fondateur des écoles chrétiennes. »

Après avoir relevé le courage des Frères par une fervente retraite, il prit, à travers les montagnes, la route de Mende. Le voyage fut difficile. « Il courut plusieurs fois le risque de perdre la vie en passant par les montagnes du Gévaudan. Il évita comme par miracle le péril, et arriva heureusement à Mende, où les Frères ne l'attendaient pas[2]. »

L'école de Mende, fondée par le frère Ponce en 1707, puis dirigée par le frère Antoine, était alors entre les mains du frère Timothée[3]. Le frère Timothée y recevait pour la seconde fois son vénéré père; nul doute qu'il l'ait accueilli, dans cette circonstance, avec le plus filial respect. Au reste, M. de la Salle faisait tant de cas de ses talents et de son dévouement, qu'il l'appela, quelques semaines plus tard, pour établir à Marseille son noviciat.

Dans cette visite de juin 1712, le serviteur de Dieu ne reçut à Mende que des marques de vive sympathie. L'évêque, Pierre Baglion de la Salle de Saillant, lui fit l'éloge des Frères; et, afin de mieux exprimer sa reconnaissance pour leur zèle, il le pressa de loger dans son

[1] C'est dans l'église de Gravières : ce portrait, tant par les traits du personnage que par l'histoire de son origine, nous paraît d'une sérieuse authenticité. Cf. Mollier, *Saints et pieux personnages du Vivarais*, p. 419. — [2] Maillefer, p. 233. — [3] Le frère Timothée y était depuis 1710.

palais et de s'asseoir à sa table. L'humble supérieur se défendit de cet honneur, en le priant de trouver bon qu'il donnât à ses Frères l'exemple de ce qu'il leur prescrivait. La population mit à le visiter un empressement plein de vénération; chacun voulait s'entretenir avec l'homme de Dieu, et lui dire à quel point son œuvre faisait, à Mende, l'admiration de tous[1]. Après avoir séjourné à Mende plus de temps qu'il ne l'avait résolu, il dut se soustraire, par une sorte de fuite, aux sollicitations des notables, qui l'engageaient à demeurer parmi eux.

La Providence lui ménageait ces consolations passagères pour le dédommager des graves préoccupations que lui causaient les affaires du procès Clément. Ce fut à Mende, peut-être en juillet 1712, que lui parvinrent les deux sentences du Châtelet[2], dans les circonstances particulièrement pénibles que nous avons racontées.

De Mende il se rendit à Uzès, en passant par les Vans. L'évêque d'Uzès, Michel II Poncet de la Rivière, était fort dévoué aux Frères des Vans, et les entourait de la plus bienveillante protection. Mais il avait, à leur sujet, des prétentions qui eussent été fort gênantes pour l'administration de l'Institut. Content de ses deux instituteurs, il ne voulait pas que leur supérieur les changeât. Leur stabilité, disait-il, est la condition de leur succès; plus ils connaîtront les enfants et leurs familles, plus leur influence grandira. Certes, ce principe était excellent, et tous les chefs de congrégations enseignantes s'en inspirent. Mais, dès lors qu'on bénéficie des exercices d'un Institut, on doit être prêt à en subir les exigences fatales. Dès lors qu'une congrégation assure de bons maîtres, elle doit être libre de disposer de ses sujets en vue de ses intérêts généraux; car, en se fortifiant elle-même, elle sert indirectement les intérêts de chaque fondation particulière.

[1] Blain, t. II, p. 83. Maillefer, p. 234. — [2] Du 31 mai en faveur de Clément, et du 15 juin en faveur de Rogier.

C'est ce que M. de la Salle expliqua à l'évêque d'Uzès, et le pieux prélat, frappé de ses raisons, le laissa maître de faire aux Vans les changements qu'il méditait. Le frère René reçut une autre obédience, et le frère Henri le remplaça[1]. D'ailleurs, le dissentiment fut si peu grave, que M. de la Salle quitta Uzès comblé des bontés de l'évêque.

D'Uzès il se rendit à Marseille, où il était impatiemment désiré.

§ II

M. DE LA SALLE A MARSEILLE. — ACCUEIL BIENVEILLANT. — PROJETS D'ÉCOLES. — FONDATION D'UN NOVICIAT. — UNE TERRIBLE PERSÉCUTION SOULEVÉE CONTRE LUI. — SON DESSEIN D'ALLER A ROME. — IL QUITTE MARSEILLE, HUMILIÉ ET DÉCOURAGÉ

1712-1713

M. de la Salle n'était pas un inconnu à Marseille. Depuis 1706, on avait eu le loisir d'apprécier son œuvre par les Frères qui enseignaient à l'école de Saint-Laurent. En 1711, il s'était montré en personne, et, en quelques semaines, il avait gagné toutes les sympathies. Il avait dû quitter Marseille au moment où l'évêque et le clergé allaient lui proposer des œuvres nouvelles. Aussi n'est-il pas surprenant que, revenu dans le Midi en 1712, il eût été sollicité, par lettres, de condescendre aux vœux qui le rappelaient en Provence. Il dut y arriver dans les derniers jours du mois de juillet.

Il fut très entouré dans les commencements. Les

[1] Le frère Henri y resta jusqu'en 1713, car le 21 août il signa une quittance; au 22 janvier 1714, il était remplacé par le frère Ildefonse, dont la signature est au bas d'une quittance. (Comptes annuels des conseils de la ville des Vans, de 1710 à 1788. Documents communiqués par l'abbé Canaud.)

ecclésiastiques les plus fervents de la ville voulurent s'entretenir avec lui; ils l'invitèrent même à des conférences qu'ils tenaient fréquemment entre eux. Pour étendre son œuvre, ils lui offrirent les écoles charitables des diverses paroisses. C'était aller au-devant de ses désirs; car, dès l'année 1706, lorsqu'il envoya des Frères à l'école du quartier Saint-Laurent, il avait exprimé l'espérance de tenir un jour toutes les écoles de la ville. L'évêque, Xavier de Belsunce[1], qui devint si célèbre à l'occasion de la peste de 1720, ne demandait qu'à seconder ces desseins; il recevait volontiers le serviteur de Dieu, et lui témoignait, ainsi qu'aux Frères, la plus sincère bienveillance.

Mais à ces écoles il fallait préparer des maîtres, et M. de la Salle n'en avait pas. Il fallait surtout des maîtres tirés du pays lui-même, afin qu'ils fussent au courant du langage et des habitudes de la Provence. C'est pourquoi la nécessité de créer un noviciat s'imposa. M. de la Salle s'en explique dans une lettre écrite alors au frère Gabriel Drolin[2] :

« J'avais souhaitté vous aller voir, et j'étais prest d'y aller avec un nommé M. Ricordeau..., il y a un mois. Mais il me survint dans ce tems une affaire icy qui retarda ce voyage, parce qu'elle était pressée; elle n'est pas cependant réussie. Il me sera difficile de vous envoyer un Frère que je n'aye commencé un noviciat dans ce pays-ci, que j'y vay commencer incessamment, parce qu'on y veut des gens du pays, à cause de la différence qu'il y a de la langue d'avec celle de France. »

L'embarras du serviteur de Dieu ne fut pas de grande durée. Les ecclésiastiques qui lui avaient fait un si chaleureux accueil se mirent en devoir de presser la fondation du noviciat. Ce qui lui avait coûté tant de

[1] Ce prélat, né en Périgord l'an 1671, était évêque de Marseille depuis 1709. — [2] Cette lettre, non datée, ne peut être que du mois d'août ou de septembre 1712. *Lettres*, série C, n° 46.

peines à Reims, à Paris et à Rouen, se fit à Marseille comme par enchantement. Presque tous les curés de la ville voulurent contribuer à l'établissement : les uns donnèrent les premiers fonds, les autres garantirent des assurances pour l'avenir; les laïques eux-mêmes subirent l'entraînement. M. de Belsunce montrait le plus de zèle : non content de concourir à l'œuvre par ses deniers, il donna à M. de la Salle une grande marque d'estime en lui accordant, pour tout son diocèse, les pouvoirs les plus étendus. Sans tarder, une maison commode fut louée dans un quartier tranquille; elle fut aussitôt meublée. Les protecteurs du Saint se mirent en campagne pour recruter des novices; en peu de temps, le nombre des postulants dépassa l'attente du serviteur de Dieu [1].

Cet étrange succès, si nouveau qu'il fût pour lui, ne le déconcerta point. Ayant béni la Providence du secours inespéré qu'elle lui envoyait, il s'appliqua lui-même à établir solidement dans ces jeunes âmes le royaume de Dieu. Pour les former plus à loisir, il s'enferma, avec ses chers novices, dans une sorte de désert. A l'abri des vanités et des illusions du monde, il leur révélait les secrets de la perfection religieuse, les nourrissait de sa parole et les animait par ses exemples.

Il interrompit alors presque entièrement sa correspondance avec les Frères, surtout avec ceux du Nord. Cette suspension de tout commerce lui semblait utile aux Frères et à l'Institut; car, pensait-il, la tempête soulevée à l'occasion des affaires de Paris n'atteindrait que lui seul, et sa chère œuvre des écoles n'en souffrirait pas. D'ailleurs, depuis qu'il avait reçu communication des sentences si injurieuses du procès Clément, il avait des doutes sur l'attachement des Frères de Paris; s'ils l'avaient toujours reconnu comme supérieur, lui

[1] Blain, t. II, p. 84. Maillefer, p. 255.

auraient-ils transmis ces pièces sans protestations de dévouement? En tout cas, ils étaient sous la direction d'un homme prudent, le frère Barthélemy, qui avait reçu mission de veiller sur eux[1].

Malgré cette extrême réserve, il avait toujours les yeux sur son Institut. Il écrivait encore, du moins de temps en temps, au directeur de Saint-Yon[2] et au frère Joseph[3], visiteur des écoles du Nord : par eux, il continuait d'infuser dans son œuvre l'esprit de Dieu. Aux Frères du Midi il prodiguait ses soins ordinaires. A tour de rôle, il les faisait venir dans sa solitude de Marseille et renouvelait leurs âmes par de ferventes retraites. Les Frères du faubourg Saint-Laurent bénéficiaient principalement de sa présence; car il les faisait venir tous les jours au noviciat, afin qu'ils prissent part aux exercices qui s'y pratiquaient. Cette assiduité, qui aurait dû accroître leur ferveur, devint pour eux, nous le dirons bientôt, une cause de mécontentement et une fâcheuse occasion de révolte[4].

De tous ses disciples, celui que sa sollicitude n'abandonne aucun instant, c'est le frère Gabriel Drolin, à Rome. Il lui écrit fréquemment :

« J'ai fait réponse à toutes vos lettres depuis que je suis en ce pays-cy, » lui dit-il le 16 décembre 1712[5]. Il s'inquiète de sa tenue, il souhaite d'aller bientôt le voir ou de lui envoyer un compagnon :

« Je serais bien aise qu'un second servît à vous retirer des fréquentes pratiques avec le monde... Je regarde ce qui est commencé à Rome comme quelque chose de conséquence; mais il faut attendre que le noviciat que j'ay commencé icy depuis quatre mois soit bien formé, soit pour vous aller voir, soit pour vous envoyer quel-

[1] Blain, t. II, p. 85. — [2] Ibid., p. 85. — [3] Le recueil des lettres en contient qui furent écrites au frère Joseph, par exemple celle du 6 février 1714. *Lettres*, série C, n° 51. — [4] Blain, t. II, p. 86. Maillefer, p. 237. — [5] *Lettres*, série C, n° 60.

qu'un qui sera tiré de ce pays-cy... Ce ne pourra être qu'après Pasques[1]. »

Pour consolider l'œuvre de son noviciat, le serviteur de Dieu en confia la direction au Frère qu'il affectionnait le plus dans ses écoles du Midi. Il rappela de Mende, où il tenait l'école depuis 1710, le frère Timothée[2], et l'associa à ses travaux de Marseille. A Mende, il le remplaça par le frère Médard, homme d'humeur fort inconstante, qui avait déjà quitté l'Institut, mais auquel sa bonté venait d'ouvrir les bras. Le passage du frère Médard à Mende n'y fut sans doute point salutaire; en tout cas, il y fut de courte durée. En effet, après quelques semaines de travail, le pauvre Frère quitta Mende de son propre chef[3], et, le 18 février 1713[4], il mourut à Alais d'une pleurésie. Instruit de cette désertion, le serviteur de Dieu désigna le frère Bernardin pour remettre sur pied une situation compromise.

Les protecteurs empressés de M. de la Salle ne perdaient point de vue leur premier dessein, qui était de confier aux Frères toutes les écoles charitables de la ville. Lorsqu'ils virent le noviciat bien établi, et que de jeunes maîtres parurent en état de faire la classe, ils renouvelèrent leurs instances. La première demande vint du curé de Saint-Martin, François Aubert[5]. Jusqu'alors, l'école de Saint-Martin était restée dans un état très précaire : le payement des maîtres n'avait eu rien d'assuré. Avant d'y introduire les Frères, le curé voulut leur donner des garanties. Pour intéresser les fidèles de sa paroisse à l'œuvre qu'il méditait, il pria la Père jésuite qui prêchait la station de Carême de faire appel à leur générosité. Le zélé religieux[6] s'acquitta de cette mission

[1] *Lettres*, série C, nº 60. — [2] Le frère Timothée (Guillaume-Samson Rafin) était né à Paris sur la paroisse Saint-Séverin, le 14 janvier 1684, et était entré au noviciat en 1700. — [3] Blain, t. II, *Supplément*, p. 111. — [4] D'après l'acte de décès à la mairie d'Alais. — [5] Il fut curé de Saint-Martin de 1704 à 1718. — [6] Son nom est resté inconnu : peut-être était-ce encore le Père Croiset.

avec tant de succès, que ses pieux auditeurs, convaincus de la nécessité de pourvoir à l'éducation des enfants pauvres, s'unirent en un commun effort pour fonder la rente de l'école gratuite. M. de la Salle n'avait plus qu'à choisir des maîtres pour en tenir les classes.

C'était trop de bonheur pour lui. Accoutumé à semer dans les larmes, il craignait qu'une moisson si promptement levée n'arrivât pas à maturité. Jamais la Providence n'en avait usé de cette sorte à son égard : ses entreprises n'avaient réussi qu'au prix de mille contradictions et de perpétuelles souffrances. Il n'osait se livrer à la joie, tant il redoutait la ruine d'œuvres qui ne se fondaient pas sur la croix de Jésus-Christ. Quelles étaient les intentions de ses protecteurs? Étaient-elles inspirées par la foi pure et basées sur une charité sincère? Déjà il commençait à pressentir des vues intéressées dans leur empressement. Ce nuage, léger et presque imperceptible d'abord, grossit et monta sur l'horizon avec une rapidité effrayante; au bout de quelques jours seulement, l'orage éclata sur sa tête.

Un brusque revirement d'opinion s'était opéré, et l'ardeur bouillante que Marseille avait mise au service de M. de la Salle se retournait contre lui en violente persécution. D'où provenait ce changement, si radical et si prompt?

Maillefer l'attribue uniquement à l'attachement très ferme du serviteur de Dieu aux pratiques de son Institut. « Les fréquentes relations que [ses protecteurs] avaient avec lui, dit-il[1], leur donnèrent lieu d'entrer dans une connaissance plus particulière de ses sentiments et des maximes de son gouvernement intérieur. Ils désapprouvaient la plupart des pratiques qu'il avait établies parmi les Frères, et leur paraissaient trop gênantes. Ils essayè-

[1] MAILLEFER, p. 241. Dom MAILLEFER, légèrement incliné vers le parti, épargne toujours les jansénistes.

rent de lui persuader de les abandonner ou de les modérer. M. de la Salle, qui ne les avait introduites qu'après une mûre expérience, n'avait garde d'y donner la moindre altération. Il en sçavait trop les conséquences; aussi ce fut en vain qu'ils entreprirent de le faire condescendre à leurs raisons. De là vint cette aversion qu'ils conçurent pour lui, qui fit qu'ils le regardèrent dès lors comme un homme dur, sévère, inflexible, et sur l'esprit duquel il n'y avait rien à gagner. Ils se détachèrent de son amitié insensiblement et se le représentaient comme un censeur tacite de leur conduite. Ils affectèrent même de le décréditer dans les esprits et de le rendre odieux à ceux qui voulaient les entendre. »

Ce dissentiment d'ordre pratique est une explication tout à fait insuffisante des excès auxquels on en arriva. Au dire de Blain, ce fut un prétexte, et non la cause réelle[1]. La cause réelle était dans la répugnance irréductible de M. de la Salle pour le parti de Jansénius.

La lutte janséniste en était alors, en France, à son plus haut degré de chaleur; nulle part elle n'était plus ardente qu'à Marseille. C'était une tactique habile, dans le parti, de gagner, par une lente séduction, les hommes les plus en vue par leur mérite intellectuel ou par leurs œuvres morales. On les entourait, on les flattait, on les assistait : des hommes éminents, mais trop faiblement attachés à la foi romaine, s'étaient laissé prendre au piège. La conquête d'un homme aussi justement estimé que M. de la Salle parut, au parti janséniste, mériter tous les efforts. De là cet accueil si enthousiaste qui lui fut fait, de là cette promptitude à favoriser ses œuvres, de là cette générosité à subvenir à tous ses besoins : rien ne coûtait pour entraîner ce prêtre, dont la sainteté éclatait à tous les regards, dont l'Institut, plein de vitalité, enlaçait la France du Nord au Midi.

[1] Blain, t. II, p. 89-90.

Quelque habilement dissimulé que fût le piège, notre Saint le découvrit et y échappa. Il préféra perdre ses œuvres plutôt que de perdre la pureté de sa foi, plutôt que de donner même le change sur ses sentiments ; car il était aussi incapable d'un lâche compromis que d'une honteuse trahison.

Les jansénistes de Marseille tenaient, sous couleur de piété, des assemblées périodiques. Ils n'avaient pas manqué d'y inviter le fondateur des Frères. Celui-ci, tant par esprit de religion que par déférence pour ses bienfaiteurs, s'y rendait assidu. Longtemps on avait dissimulé devant lui les opinions qui s'y professaient; tout au plus avait-il remarqué que la charité y était peu en honneur et que la critique, parfois la plus acerbe, s'y donnait libre cours. Il se contentait alors de garder le silence. Mais, à la fin, on aborda des questions de doctrine, et le serviteur de Dieu entendit ranger parmi les pélagiens et les ennemis de la grâce ceux qui ne suivaient pas le parti. Provoqué à dire son sentiment, il fit ouvertement profession de sa foi romaine, défendit avec force les vérités qu'on avait combattues et les personnes qu'on avait critiquées. Usant alors d'une liberté tout apostolique, il se plaignit qu'on perdît du temps « en altercations, en invectives, en paroles d'une vaine science »; il conseilla de substituer de vraies discours de piété « aux questions curieuses, vaines et nouvelles, qui engendrent les combats de paroles[1] ».

Ces remontrances fermes aigrirent les gens du parti : au lieu de trouver en lui un disciple docile, ils rencontraient un censeur courageux. Du moment qu'ils désespérèrent de le gagner, ils résolurent de le perdre. Ce fut le mot d'ordre du parti que M. de la Salle était l'ennemi. La guerre, une fois déclarée, fut poussée avec acharnement.

[1] Blain, t. II, p. 89.

Le premier coup vint du côté de Saint-Martin. Le curé, qui n'était sans doute pas janséniste lui-même[1], se prêta du moins complaisamment aux menées du parti[2]. Lorsque tout fut prêt pour introduire les Frères dans son école, il déclara à M. de la Salle qu'il ne la leur confierait pas. En homme habile, qui avait de la naissance et de l'esprit, il prit des détours pour ne pas encourir le blâme de l'opinion.

Il commença par faire entendre aux bienfaiteurs de l'école qu'il valait mieux donner les classes à des ecclésiastiques qu'aux Frères; car, dit-il, les Frères suivent dans leur enseignement des pratiques désastreuses pour l'instruction des enfants, et ils ne rendront, d'ailleurs, aucun sercvice à la paroisse; si les écoles sont aux mains d'ecclésiastiques instruits, les enfants de la paroisse y gagneront. Les bailleurs de fonds une fois gagnés, il se mit en demeure d'avoir l'assentiment de l'évêque; il lui représenta que les donateurs avaient changé d'avis au sujet de l'école, et qu'ils étaient disposés à retirer leurs fonds plutôt que de souffrir qu'on la mît aux mains des Frères. Le pieux prélat, qui ne soupçonnait aucune intrigue, crut le curé sur parole, et, malgré le désir qu'il avait d'établir les Frères dans toutes les paroisses de la ville, il sacrifia ses inclinations personnelles pour ne point soulever la population par un coup d'autorité.

N'ayant plus à craindre aucune opposition, le curé se présenta, l'air abattu, chez M. de la Salle, et lui annonça que l'école de Saint-Martin ne serait pas donnée aux Frères. Et comme il essayait de lui faire agréer les prétextes qui avaient déterminé le changement, le serviteur de Dieu, sans se troubler, mais aussi sans se laisser leurrer, l'interrompit en lui disant simplement : « Dieu soit béni ! apparemment que ce n'est pas sa

[1] S'il eût été janséniste, il n'eût pas invité un jésuite à prêcher son Carême. — [2] Blain, t. II, p. 87-88. Maillefer, p. 239-240.

volonté que cet établissement se fasse[1]. » Le Saint remercia humblement le curé de Saint-Martin de la peine qu'il s'était donnée, et, demeuré seul, il se prosterna pour adorer les ordres de la Providence.

Les deux Frères de l'école Saint-Laurent n'avaient pas peu contribué à accréditer ce préjugé, que, par suite des exigences inflexibles du serviteur de Dieu, la vie des Frères était incompatible avec la bonne tenue des écoles. En effet, astreints par M. de la Salle à venir tous les jours aux exercices du noviciat, ils regrettèrent la liberté d'allure dont ils avaient joui jusqu'alors; moins soucieux du profit que leur vertu pouvait retirer de cette régularité, que peinés de l'assujettissement où ils étaient réduits, ils résolurent de secouer le joug. Au lieu de se plaindre à leur supérieur, qui ne les eût point écoutés, ils allèrent porter leurs doléances aux fondateurs de leur école. Ils prirent ces zélés bienfaiteurs par leur côté sensible; car ils leur représentèrent que ce va-et-vient continuel, de l'école au noviciat, était incompatible avec la bonne tenue des classes et nuisible au progrès des enfants. Ils ne manquèrent pas de faire observer qu'une partie des ressources de la fondation passait à l'entretien du noviciat.

La plainte paraissait trop fondée pour n'être pas favorablement accueillie. Les bienfaiteurs prièrent M. de la Salle, dans l'intérêt des écoles, de laisser les deux Frères dans l'état où ils avaient été d'abord. L'humble supérieur s'y résigna, quoiqu'il prévît bien tout le dommage qu'en subiraient les deux indépendants; car, une fois soustraits à sa vigilance, ils ne manqueraient pas de tomber dans le relâchement[2].

C'est ce qui arriva. Leur infidélité leur enleva à tel point le sens moral, que peu de temps après, au plus fort de la persécution, ils eurent l'impudence de dire à

[1] Parole tirée de MAILLEFER, p. 240. — [2] BLAIN, t. II, p. 86-87.

leur saint fondateur « qu'il n'était venu en Provence que pour détruire et non pour édifier ». Au dire de Blain, l'un des deux se trouvait en résidence à Mende lorsque, l'année suivante, le serviteur de Dieu fut rejeté de la maison des Frères [1].

En attendant, leur séparation donna du crédit aux bruits calomnieux que le parti répandait contre M. de la Salle pour le perdre dans l'opinion. On espérait en effet, par ces propos calomnieux, le rendre odieux à la population et le chasser de la ville.

Il fut représenté comme « un homme singulier, dur, outré, inflexible, et sur l'esprit duquel il n'y avait rien à gagner... Le caprice était l'âme de toute sa conduite. Il était entêté et seul de son sentiment; et, ce qui pis est, il voulait mouler les autres sur lui-même. Il les chargeait de fardeaux insupportables, et il les assujettissait à une forme de vie insupportable et sans exemple [2] ».

Dans ces conditions, c'était faire acte d'humanité que de s'attaquer à son noviciat. Sa destruction fut, en effet, résolue. On commença par supprimer les secours pécuniaires qui le faisaient vivre. Mais, contre un homme accoutumé à supporter la faim et la soif, et capable d'inspirer à ses disciples l'amour des plus dures privations, cette tactique n'eût produit aucun résultat. Dans cette place forte que la famine ne pouvait réduire, il fallait pénétrer pour y semer le mauvais esprit.

Les ennemis du serviteur de Dieu ne reculèrent pas devant ce moyen d'attaque. Non contents d'arrêter à la porte et de détourner les postulants qui voulaient entrer, ils s'insinuèrent sournoisement dans l'esprit des novices qu'eux-mêmes avaient placés là, et, par des discours pernicieux, les dégoûtèrent de leur vocation. Les novices infidèles devinrent, hors de la maison, des instruments trop dociles entre les mains du parti. Par eux, les pra-

[1] Blain, t. II, p. 93. — [2] Blain, t. II, p. 90.

tiques du noviciat furent connues jusque dans leur détail, et la malice humaine fit un crime au serviteur de Dieu des exercices qui sont la vie et l'honneur des plus saintes communautés [1].

Toutes ces accusations furent ramassées en un libelle qu'on répandit à profusion dans le public. Par un infâme artifice de la calomnie, les vertus mêmes qui devaient placer un jour M. de la Salle sur les autels et nimber son front d'une gloire impérissable aux yeux de la postérité, la mortification, l'obéissance, l'abnégation de soi-même, l'union à Dieu, furent représentées comme des tendances inhumaines et barbares, propres à ruiner dans les jeunes gens la santé et la raison. Telle était déjà la puissance de la presse, que, par le libelle, la calomnie prit de la consistance et acheva de ruiner la réputation du serviteur de Dieu.

Dans ces douloureuses conjonctures, M. de la Salle ne s'abandonna point lui-même. Pour sauver du moins les derniers débris de ses œuvres, il écrivit un Mémoire justificatif. D'après son biographe, qui sans doute avait lu cette défense, le saint auteur n'avait usé que de paroles de vérité et de charité. Il n'y faisait aucune personnalité contre ses calomniateurs, et ne laissait échapper aucune de ces vivacités de langage qui sont le cri tout spontané de l'amour-propre blessé.

« Tout ce qu'il dit de plus fort, ajoute Blain, fut qu'il apprenait, par son expérience, ce que l'Église avait à craindre d'un parti qui se fortifiait tous les jours, et qu'il prévoyait avec douleur les plaies que l'Épouse du Christ en recevrait [2]. »

Cette réponse, d'une fermeté si digne et si contenue, n'arrêta point la calomnie. On avait lu la diffamation, on ne lut pas la justification. Ainsi vont les choses, chaque fois qu'éclate un scandale : on prête curieuse-

[1] Blain, t. II, p. 91. — [2] Ibid., t. II, p. 92.

ment l'oreille à l'accusation, mais on demeure indifférent à la défense.

Le résultat de cette odieuse campagne fut désastreux. Le serviteur de Dieu encourut la mésestime du grand nombre; il perdit l'espoir de s'établir à l'école de Notre-Dame des Accoules; il vit son noviciat dépeuplé et presque entièrement ruiné. Mais rien ne le blessa si profondément que l'attitude de certains Frères à son égard [1]. Plusieurs d'entre eux, tant à Marseille que dans les villes du Midi, profitèrent de la confusion pour se soustraire à la régularité.

« Les plus affermis dans leur vocation furent ébranlés, dit Maillefer, quelques-uns abandonnèrent l'Institut [2]. »

Le frère Ponce, que le Saint avait honoré de sa confiance en le nommant visiteur, donna, en cette occasion, des exemples d'indélicatesse et d'insubordination qu'on ne saurait trop blâmer [3]; quelque amertume qu'en ressentît le serviteur de Dieu, il supporta plusieurs années encore le Frère infidèle et se contenta alors de l'envoyer à Rouen, sous la direction du frère Dosithée [4].

Au plus fort de cette furieuse tempête, notre Saint, résigné à la volonté de Dieu, sut garder son sang-froid. Persuadé que le bien de son Institut exigeait qu'il disparût lui-même, il consulta quelques amis fidèles pour savoir où diriger ses pas. Ils furent d'avis que les circonstances étaient favorables pour qu'il réalisât enfin son vif désir d'aller à Rome. Aucun conseil n'allait mieux à son cœur. Il serait si heureux, lui persécuté pour sa fidélité à la foi romaine, de prier au tombeau des saints

[1] Lucard, *Annales*, p. 294, a contesté cette infidélité des Frères. Son opinion est tout à fait gratuite, puisque les deux biographes qui font autorité, Blain, p. 92, et Maillefer, p. 243, sont du même avis sur ce point. D'ailleurs, il n'y a que du profit à constater ces regrettables défections; car elles mettent en un plus grand relief la physionomie du Saint, et elles ne peuvent être pour les Frères qu'une très salutaire leçon. — [2] Maillefer, t. II, p. 243. — [3] Blain, t. II, p. 92. — [4] Nous empruntons ce détail à Lucard, *Annales*, t. I, p. 294.

Apôtres, et de déposer, aux pieds du vicaire de Jésus-Christ, le sincère témoignage de sa soumission! Il verrait enfin son bien-aimé frère Gabriel, le plus ancien et le plus cher de ses disciples, qui, depuis treize ans, travaillait à enraciner l'Institut dans le sol romain. Il presserait l'approbation de son Institut, et, fort de la parole pontificale, il défendrait sa chère œuvre des écoles avec un nouveau courage et un succès plus assuré.

Tout plein de ces belles espérances, il arrêta deux places sur un navire qui était prêt à faire voile. Déjà ses préparatifs de départ étaient faits, et il se rendait au port avec son compagnon, lorsqu'il rencontra l'évêque de Marseille. M. de Belsunce lui avait gardé toute son estime et toute son affection; il n'avait vu, dans la persécution soulevée contre lui, qu'une nouvelle agitation d'un parti qu'il n'aimait pas; il ne renonçait pas à son projet de confier aux Frères toutes les écoles de la ville. Dès que le prélat sut que le serviteur de Dieu s'embarquait pour Rome, il l'en détourna d'un ton ferme et l'invita à préparer toutes choses pour prendre possession incessamment de l'école de Notre-Dame des Accoules. L'humble supérieur vit dans la parole de l'évêque un ordre de Dieu; avec la docilité d'un enfant, cet homme qu'on faisait passer pour un entêté retourna vers ses Frères et leur dit :

« Dieu soit béni! me voilà revenu de Rome. Ce n'est pas sa volonté que j'y aille; il veut que je m'emploie à autre chose [1]. »

Les jansénistes, avertis du dessein de l'évêque, se livrèrent à de nouvelles intrigues, si bien que l'école des Accoules échoua, comme avait échoué l'école de Saint-Martin [2].

Ce nouvel échec troubla notre Saint. Il se demanda si

[1] MAILLEFER, p. 247-248. BLAIN, t. II, p. 93. — [2] BLAIN, t. II, p. 94.

son entreprise venait bien de Dieu, « et si une œuvre que tout le monde contredisait n'était point l'ouvrage de son propre esprit[1]. » Dans la douloureuse perplexité où le jetait ce doute, il recourut à la prière et à la pénitence pour connaître la volonté de Dieu, ou du moins pour apaiser sa colère. D'ordinaire, l'oraison était pour lui pleine d'attrait; il y trouvait le repos dans ses travaux, la consolation dans ses peines, la lumière dans ses embarras. Mais, cette fois, le ciel parut fermé sur sa tête, Dieu ne lui dit plus rien, il ne sentit que sécheresse d'âme et obscurité d'esprit[2]. Effrayé de cet état d'abandon intérieur, qu'il attribuait à ses péchés, il prit le parti de céder à la tempête et de s'éloigner, jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de rétablir l'ordre : « Je suis persuadé, dit-il, que mon absence pourra calmer l'agitation de mes ennemis, et leur inspirer des pensées de paix pour mes chers enfants[3]. »

Il quitta Marseille, en effet, après une année environ de durs labeurs. Mais le sol qu'il avait ainsi arrosé de ses sueurs et de ses larmes ne fut point ingrat. Un jour vint, quelques années plus tard, où la faveur publique établit les Frères à demeure dans toutes les écoles charitables de la ville. Déjà l'humble supérieur en avait reçu l'assurance, par une voie tout extraordinaire, avant de quitter Marseille. D'après un Mémoire qui se conserve aux archives de Vaucluse[4], il inclinait à retirer de Saint-Laurent les deux Frères qui tenaient l'école, lorsqu'il consulta son confesseur, M. Baumer, chanoine de la collégiale des Accoules. Avant de lui répondre, celui-ci mit en prière une sainte fille qu'il dirigeait, et à laquelle Dieu révélait souvent ses desseins sur les âmes. Comme sa pieuse pénitente ne connaissait pas

[1] Blain, t. II, p. 96. — [2] Ibid., p. 96. — [3] Maillefer, p. 244. — [4] Document de 1776. Réponse à un Mémoire demandant des éclaircissements sur la vie de M. de la Salle. *Archives de Vaucluse*, série H, liasse 7.

M. de la Salle, M. Baumer lui recommanda d'assister le lendemain à la messe du supérieur des Frères, de communier de sa main et de prier pour ses œuvres. Fidèle à cet ordre, l'humble fille eut, durant sa prière, un ravissement de plusieurs heures. Interrogée ensuite par son confesseur, elle lui répondit que M. de la Salle eût à se garder de retirer les Frères de Marseille, qu'ils y étaient comme un grain de semence, et qu'ils s'y multiplieraient beaucoup.

Toutefois le ressentiment de ses ennemis ne tomba que très lentement; il poursuivit le serviteur de Dieu jusque dans la retraite de Saint-Maximin[1], où il s'était caché.

Dans ce désert de la Sainte-Baume, M. de la Salle eut à lutter contre la redoutable tentation du découragement. La pensée lui vint qu'il était devenu nuisible à son propre Institut, puisque partout sa présence attirait sur ses Frères la haine et la persécution. Après tout, les Frères de Saint-Laurent lui avaient peut-être dit la vérité, lorsqu'ils l'avaient accusé d'être plus propre à détruire qu'à édifier. Condamné à Paris, chassé de Marseille, trahi par ses Frères eux-mêmes en plusieurs fondations, que lui restait-il à faire? Ne devait-il pas disparaître tout à fait et abandonner son œuvre aux soins de la Providence?

Dieu prit en pitié cette terrible angoisse de son serviteur; par les lumières intérieures qu'il lui donna et par les conseils de quelques fidèles amis, il le tira de la tentation, et, réveillant dans son cœur toute sa tendresse paternelle, il le décida à ne point abandonner l'Institut[2]. Cette résolution réconforta cette pauvre âme affligée, et la prière lui devint plus douce.

[1] Le plateau de Saint-Maximin est à égale distance de Marseille, d'Aix et de Toulon. On y remarque, dans une roche immense, taillée à pic, une grotte où sainte Marie-Madeleine, d'après une tradition respectable, aurait séjourné trente-trois ans : c'est la Sainte-Baume. — [2] Blain, t. II, p. 97.

Tandis qu'il passait par cette agonie, ses ennemis ne se reposaient pas. Sa retraite donnait lieu, de leur part, aux plus malveillants commentaires. Le bruit courut que, pris de désespoir, il avait abandonné son Institut, et que sa désertion avait jeté le désarroi parmi les Frères. Il fallut que des amis courageux et dignes de foi prissent hardiment sa défense. En démasquant ce nouveau stratagème des adversaires, ses amis rassurèrent les Frères inquiets et préservèrent les écoles d'une ruine définitive [1].

Mais c'en fut assez pour démontrer au serviteur de Dieu qu'il devait renoncer à revoir Marseille. C'est pourquoi, après avoir reposé son âme oppressée dans le saint désert de Saint-Maximin, il se dirigea vers Grenoble [2], dont il n'avait pas encore visité les écoles.

[1] Blain, t. II, p. 98. — [2] Ici nous nous écartons de Blain, p. 98, qui conduit M. de la Salle à Mende, et nous suivons Maillefer, p. 249, qui le conduit à Grenoble. Le motif qui nous détermine est que les événements de Mende, qui seront racontés plus loin, n'ont pas pu se passer durant l'été de 1713; ils se sont passés pendant que le frère Henri était à Mende, et le frère Henri n'a pu arriver à Mende que vers la fin de 1713. Du reste, le lecteur trouvera au paragraphe V toutes les raisons qui nous ont fait placer les faits de Mende en 1714. D'après une déposition de frère Bernardin, datée du 6 mai 1742, et conservée aux Archives de l'Institut, M. de la Salle serait resté quarante jours à Saint-Maximin, « sans changer de linge et assistant chaque nuit à l'office. » Il serait allé ensuite à Mende; mais s'il y alla en 1713, nous persistons à croire que ce fut dans la visite de 1714 qu'il éprouva les rebuts dont nous parlerons. Au reste, dans cette pièce, le frère Bernardin commet des erreurs de date.

§ III

M. DE LA SALLE A GRENOBLE. — IL VISITE LA GRANDE-CHARTREUSE. — SON ESPRIT DE RETRAITE. — IL REVOIT SES OUVRAGES. — IL REÇOIT L'HOSPITALITÉ A PARMÉNIE CHEZ M. DE SALÉON. — SES ENTRETIENS AVEC LA SŒUR LOUISE. — ENTRÉE DU FRÈRE IRÉNÉE. — CONDUITE AU SUJET DE LA BULLE « UNIGENITUS »
1713-1714

M. de la Salle dut arriver à Grenoble vers la fin de l'été 1713; il y séjourna jusqu'au mois d'avril de l'année suivante. Son âme, lassée par les combats de la persécution et abattue par des échecs apparents, avait besoin de se refaire dans le repos et de se ranimer par la prière. A son vaillant soldat, épuisé par la lutte, Dieu ménageait six mois de paix.

La communauté de Grenoble lui offrait une paisible retraite. Il y régnait un calme profond; car les troubles de Marseille ne s'étaient point fait sentir jusque-là. Les Frères de l'école Saint-Laurent furent heureux de recevoir leur père, et leur pitié filiale mit tout en œuvre pour panser les plaies, encore saignantes, dont souffrait son cœur. Près de ses disciples, si fervents et si tendres pour lui, notre Saint suivit l'attrait qui le portait instinctivement à l'oraison.

Il choisit, dans la maison des Frères, la chambre la plus solitaire et la plus incommode, et il y vécut, séparé du monde, comme un religieux dans le cloître. Quoiqu'il eût des amis dans Grenoble, entre autres MM. Canel et de Saléon, et qu'il lui eût été facile de se créer des relations aussi distinguées que sanctifiantes, il s'abstint de toute visite et demeura caché dans l'obscurité volontaire dont il s'enveloppait. S'il fuyait ainsi les hommes, c'était pour être plus assuré de trouver Dieu.

Certes, il eût pu avancer les intérêts de son Institut par des visites au dehors; mais il estimait qu'il les soutiendrait plus efficacement encore par la prière et la pénitence. Sans dédaigner l'action, à laquelle il ne se refusait jamais, cet homme de Dieu croyait davantage à la puissance des mérites cachés. Il aimait à parler de son œuvre à Celui qui voit dans le secret et qui entend les paroles du cœur; il attachait un prix inestimable aux sacrifices inconnus et aux pénitences ignorées, qui associent le chrétien à l'œuvre rédemptrice de Jésus-Christ. Pénétré du grand principe de la communion des saints, il savait bien que toutes les branches de l'arbre participent à la sève que les racines puisent dans le sol, que cette sève est d'autant plus abondante que les racines plongent plus avant dans la terre : en conséquence, il priait, il se mortifiait lui-même pour alimenter de vie divine l'arbre grandissant de son Institut. Loin de regretter, comme perdu pour son œuvre, le temps qu'il consacrait à l'oraison, il était persuadé qu'il manquait plutôt à ses enfants dès qu'il ne priait plus pour eux.

Durant son long séjour à Grenoble, il consacra toutes ses journées, et les nuits presque entières, à la méditation. Dans son misérable réduit, il était presque constamment à genoux; lorsqu'il en sortait, c'était pour aller, avec les Frères, aux exercices de communauté. Il n'interrompait sa prière que pour vaquer aux affaires de l'Institut; car jamais, sous prétexte de solitude, il ne suspendit sa correspondance avec les Frères.

Ce ne fut point pour sortir de sa retraite, mais plutôt pour en accroître en lui l'amour, qu'il visita la Grande-Chartreuse[1]. Le célèbre monastère de saint Bruno,

[1] La Grande-Chartreuse n'est qu'à trois lieues de Grenoble. Nous ne savons pas la date de ce voyage. Nous ne savons pas non plus quel Frère l'accompagna ; peut-être le frère Bernardin, alors revenu de Mende, où le frère Henri était rendu; peut-être le frère Timothée, si le noviciat de Marseille était alors fermé.

perché sur des rochers et comme enseveli sous les neiges, avait pour lui un attrait particulier. A la vue de ces hommes morts au monde, absorbés dans une oraison continuelle, il espérait avancer son âme dans le détachement des créatures et dans l'union à Dieu. Il prit grand soin de cacher son nom, et il commanda à son compagnon d'être également discret, parce qu'il craignait qu'on ne lui fît quelque honneur. En effet, c'était un usage, à la Grande-Chartreuse, de recevoir avec une particulière distinction les chanoines de Reims, parce que le fondateur avait lui-même été chanoine de cette illustre métropole. M. de la Salle, il est vrai, n'avait plus cette dignité; mais la généreuse résignation qu'il en avait faite était un trait de plus qui le rapprochait de saint Bruno.

Il était loin, notre humble supérieur, de se comparer au glorieux patriarche des Chartreux. Il était encore sous le coup d'une humiliante expulsion, tandis qu'il voyait saint Bruno dans la brillante auréole de l'immortalité. Aussi avec quel respect il baisait cette terre qu'avaient foulée les pieds du Saint! Et pourtant, le sacrifice de La Salle n'avait pas été moins grand que celui de Bruno; l'Institut des Écoles chrétiennes n'aurait, dans l'Église, ni moins d'importance ni moins de renom que l'Ordre des Chartreux; un jour viendrait où le nom de Jean-Baptiste de la Salle ne serait pas moins glorifié que celui de Bruno; de la foule, des petits, de ceux qui font nombre dans l'humanité, le fondateur des Frères serait plus connu, plus exalté, plus aimé.

Assurément ces idées ne hantaient point l'esprit de Jean-Baptiste. Durant les trois jours qu'il passa sur la montagne sainte, il pria comme le dernier des prêtres, comme le plus suppliant des pèlerins. Mais un air de haute distinction perçait à travers son humilité, et un reflet d'extraordinaire vertu le trahissait. Si le prieur de la Chartreuse ne put lui arracher son nom, il découvri

du moins son éminente sainteté. Aussi fit-il effort pour le retenir longtemps, afin qu'il embaumât de la bonne odeur de Jésus-Christ un sanctuaire déjà si pénétré de l'esprit de Dieu. Mais notre Saint ne se laissa séduire ni par les invitations pressantes du prieur ni par son attrait pour cette solitude : sa Chartreuse, à lui, était sa cellule au milieu de ses Frères. Il y redescendit et y reprit ses austères habitudes de prière et de pénitence.

Il avait pour son Institut une sollicitude toujours anxieuse. Dans son cœur de père, la tendresse tenait autant de place que la fermeté. Les nouvelles qu'il recevait par lettres, de ses maisons du Nord, étaient trop incomplètes pour le satisfaire. Afin de se rendre un compte plus exact de la situation des Frères, il députa le Frère directeur de Grenoble pour les visiter.

Avec une simplicité tout évangélique, dont il avait déjà dix fois donné des preuves, il remplaça lui-même dans la classe le Frère absent. Il ne crut point déroger en apprenant l'*a b c* aux plus petits enfants. Les plus pauvres et les moins ouverts avaient ses préférences; il se penchait avec un amour tout particulier vers ces déshérités de la fortune ou de la nature. La méthode qu'il appliquait était si parfaite, le zèle qu'il déployait était si patient, qu'il réussit, dit son biographe, « à faire des miracles sur les esprits les plus stupides et les plus ignorants; car il leur apprit enfin les véritez de la religion, et les avança dans la lecture et dans l'écriture [1]. »

De sa tâche de maître il ne négligeait aucune partie. Il conduisait lui-même les enfants, en rang, à travers les rues de la ville, à la messe qu'ils entendaient chaque jour après la classe du matin. Rendu à l'église, il laissait les écoliers à la garde du second Frère, et montait au saint autel. La piété qui rayonnait alors sur son visage, et qui empruntait à son humble dévouement un éclat

[1] Blain, t. I, p. 101.

particulièrement vif, impressionnait tous les assistants. Le souvenir en resta à Grenoble, où sa mémoire est en vénération. On le distinguait entre tous les ecclésiastiques, et, le voyant passer, on disait de lui : « Le saint Prêtre. »

Tandis qu'il envoyait dans le Nord le directeur de Grenoble, il se faisait remplacer dans le Midi par un autre visiteur[1]. Pour ne point réveiller l'orage enfin apaisé, il crut préférable de ne point retourner en Provence. Il suivit du moins de ses prières et de ses conseils celui qui le représentait : il ne refusa de même aucune réponse aux Frères qui le consultaient par lettre[2].

Les courts loisirs que lui laissaient la prière et la correspondance, il les employait à la revision de ses ouvrages. Il retoucha encore une fois le livre des *Devoirs du chrétien*. Comme il en avait fait, pour toutes ses écoles, le livre fondamental, il travaillait à le rendre irréprochable. Pour cette troisième édition, il voulut faire quelques additions importantes. Mais il paraît qu'elles ne furent point du goût de l'imprimeur; et telle était alors la puissance des imprimeurs en face des auteurs, que M. de la Salle dut céder et se contenter des premières éditions[3]. Il mit aussi la main à divers ouvrages de piété. Il revit avec soin la *Pratique du Règlement particulier*, qui servait à régler l'emploi du temps dans l'Institut, et dont il tira plus tard sa Règle proprement dite[4].

Durant le séjour qu'il fit à Grenoble, Dieu visita son serviteur par la maladie. Notre Saint éprouva une nouvelle crise de rhumatisme, qui le rendit impotent et

[1] Blain, p. 102, nous affirme que des visiteurs furent envoyés dans le Midi; mais il ne les nomme pas. Nous croirions que ce fut le frère Timothée qui fut ainsi envoyé, si nous pouvions affirmer que le noviciat de Marseille n'existait plus alors. — [2] Ces détails sont de Blain, p. 102. — [3] Maillefer, p. 252. — [4] Voir le manuscrit aux Archives de la maison mère.

menaça même sa vie. Ses disciples, affolés, lui prodiguaient leurs soins, mais sans résultat. A leur désolation et à leurs larmes, le patient répondait, en s'inspirant des paroles de Job : « Dieu soit béni! que sa volonté se fasse, et non la nôtre! Si nous recevons de lui la santé, il est juste que nous acceptions avec constance la maladie. Que son saint nom soit béni éternellement[1]! » Les habitants de la ville, qui commençaient à le connaître, montrèrent, à cette occasion, toute la sympathie qu'ils avaient pour les Frères et pour leur supérieur; ils furent affectés et alarmés, comme s'ils avaient été menacés dans leur propre maison. L'angoisse de tous était d'autant plus pénible, que tous les remèdes essayés ne semblaient aboutir qu'à augmenter les douleurs du malade.

Il est vrai qu'il connaissait lui-même une recette dont l'emploi avait été suivi de succès à Vaugirard. Mais l'employer c'était se condamner au martyre du feu, et, malgré l'héroïsme de sa vertu, M. de la Salle éprouvait dans sa chair comme une répugnance invincible à y recourir. Soit pour consoler ses enfants en larmes, soit pour rassasier sa soif de souffrance, il triompha de cette instinctive répulsion. Encore une fois il s'étendit, tout perclus, sur une sorte de gril; sous ses membres nus, des herbes odoriférantes furent allumées. Tandis que sa chair s'imprégnait de ces fumées brûlantes, le Saint ne poussa pas un soupir; il se contenta de présenter à Dieu la souffrance. Le remède fut efficace : le rhumatisme se dissipa, et le malade reprit ses forces.

Sa convalescence, qui fut longue, devint un exemple pour ses Frères. Que de fois il se fit une héroïque violence pour n'être pas privé du sacrifice de l'autel! Sa prière était incessante. Obligé d'interrompre l'Office divin, il le remplaçait par le Rosaire, récité plusieurs fois par jour. Les oraisons jaculatoires, que ses lèvres

[1] Blain, t. II, p. 102, et Maillefer, p. 253.

murmuraient à tout moment, prouvaient bien que son âme n'était jamais désoccupée de Dieu[1].

Dès qu'il fut en état de sortir, son ami l'abbé de Saléon l'invita à passer quelques semaines dans sa terre de Parménie, pour achever sa guérison. S'il ne se fût agi que d'une villégiature, le Saint eût sans doute décliné l'offre. Mais Parménie lui offrait un lieu de profonde retraite, et il accepta de s'y rendre dans l'espoir de « réparer ses pertes »[2]; car c'est ainsi qu'il parlait de l'omission forcée de ses exercices accoutumés.

Parménie, en patois Parmeigne, était une terre de l'abbé de Saléon, située à sept lieues environ au nord-ouest de Grenoble, sur la rive droite de l'Isère. De cette colline escarpée et terminée en étroit plateau, isolée au milieu d'une ceinture de hautes montagnes, la vue s'étend sur de nombreux villages semés çà et là dans les vallées environnantes : on dirait un autel dressé au milieu d'un temple dont les montagnes seraient les murs[3].

Cette idée religieuse, d'ailleurs, était née spontanément dans l'âme du peuple; car, tant à l'époque gallo-romaine qu'au temps de la féodalité, Parménie n'avait pas été seulement un point stratégique important ou une forteresse sûre, mais aussi un lieu consacré par la religion. Dès le VIIIe siècle, les évêques de Grenoble, qui s'y abritaient dans un château fortifié, y élevèrent une chapelle, sous le vocable de Sainte-Croix, et établirent douze chanoines pour la desservir. Au XIIIe siècle, Falcoz, évêque de Grenoble, transféra ailleurs les chanoines de Parménie et les remplaça par des religieuses chartreuses; par ces saintes filles, le culte religieux se conserva sur la montagne jusqu'en 1400. Depuis le XVe siècle, le som-

[1] BLAIN, t. II, p. 103. MAILLEFER, p. 253. — [2] BLAIN, p. 103. — [3] Dom BELLANGER, *Sœur Louise, la pieuse bergère de Parménie*, Introduction. Une biographie de sœur Louise, écrite par le chanoine Gras-Duvilars, chapelain de Parménie, fut publiée à Avignon en 1751.

met de Parménie était resté désert, le monastère était tombé en ruines : cependant le souvenir en était demeuré dans la population des villages voisins, et chaque année, à l'Exaltation de la sainte Croix, les pieux fidèles allaient prier encore devant l'autel autrefois dédié à la Vierge[1].

En 1673, une humble bergère, de mœurs simples et pures, comblée des dons de la grâce, entreprit de relever le sanctuaire de Parménie. Elle s'appelait déjà sœur Louise, et elle avait alors vingt-sept ans. En priant sur la colline, elle avait entendu une voix intérieure qui lui disait de rendre à la Vierge ce lieu de bénédiction. Au prix de mille fatigues et des plus humiliants rebuts, elle mena à bien cette œuvre que Dieu même semblait lui avoir demandée. Il fut si manifeste que c'était la volonté de Dieu, que, la chapelle une fois rebâtie, les pèlerins accoururent en foule, et que sœur Louise dut construire, près du sanctuaire, deux hôtelleries ou maisons de retraite, pour les pèlerins qui désiraient vivre quelques jours dans cet asile de prière et de paix. Sœur Louise avait acquis une réputation extraordinaire de sainteté et de discernement des esprits : par une faveur singulière du Ciel, elle pénétrait le fond des cœurs et exerçait sur les âmes un prestige souverain qui les gagnait à Dieu.

Elle avait soixante-huit ans, lorsque M. de la Salle arriva à Parménie, au mois de février 1714. Le serviteur de Dieu avait entendu parler de cette sainte âme. Son voyage à Parménie lui apparaissait comme un repos et une retraite, mais aussi comme une occasion favorable de consulter, sur sa vocation, une âme éclairée des lumières célestes. C'était l'abbé de Saléon qui dirigeait en personne les retraites de Parménie. Durant les quinze jours qu'il vécut à l'ermitage près de son ami, M. de la Salle s'entretint plusieurs fois avec sœur Louise. Il lui raconta sa vie, lui fit connaître l'Institut et l'œuvre des écoles, lui

[1] Cf. Bellanger.

dit comment il venait d'être chassé de Marseille, et comment il se croyait plus propre à détruire qu'à édifier. Ne ferait-il pas mieux, dans l'intérêt même de l'Institut, d'achever ses jours dans la solitude, et de ne penser désormais qu'au salut de son âme?

« Ce n'est pas la volonté de Dieu, répliqua sœur Louise; il ne faut point abandonner la famille dont Dieu vous a fait le père. Le travail est votre partage; il faut y persévérer jusqu'à la fin de vos jours, en alliant, comme vous avez commencé, la vie de Madeleine avec celle de Marthe[1]. »

Le serviteur de Dieu prit cette réponse pour un ordre de Dieu; et, après quinze jours de méditations solitaires et de pieux colloques avec la sœur, il retourna parmi ses Frères. Mais il ne cessa point de consulter celle qu'il regardait, près de lui, comme la messagère du Ciel; il écrivit plusieurs fois pour lui soumettre ses doutes. Lorsque, en avril 1714, il reçut l'ordre de rentrer à Paris au milieu des siens, sœur Louise répondit à ses hésitations: « Vous comprenez bien, monsieur, qu'il ne suffit pas que vous ayez fait du vœu d'obéissance un des principaux points de votre Institut. Je crois que la meilleure règle est que vous commenciez vous-même de pratiquer ce que vous enseignez aux autres. Il est évident que le Seigneur veut que vous retourniez à Paris, et que vous vous y rendiez à vos Frères... Je vous conseille de ne pas hésiter d'accomplir la volonté de Dieu[2]. » Nous verrons bientôt que notre Saint se mit, sans retard, en demeure de suivre ce sage conseil.

De son côté, Louise aimait à profiter des lumières de M. de la Salle. Elle l'avait interrogé sur ses voies spirituelles; elle voulut que sa parole continuât de nourrir son âme. C'est pourquoi, bien qu'elle ne sût pas lire, elle se fit donner tous ses ouvrages de piété, et dans la

[1] Blain, t. II, p. 105. — [2] Citation empruntée à Bellanger, p. 83-84.

suite elle les montrait comme une précieuse relique, et comme le gage de la grâce que Dieu lui avait faite d'être visitée par un saint[1].

La Providence avait eu d'autres desseins encore en conduisant M. de la Salle à Parménie. C'est là, en effet, qu'elle lui amena une âme d'élite, qui depuis plusieurs années cherchait sa voie, et qui a laissé dans l'Institut un suave parfum de sainteté, qu'on respire encore à travers les pages de sa biographie[2]. Nous voulons parler du frère Irénée.

Le frère Irénée s'appelait, dans le monde, Claude-François Lancelot Dulac de Montisambert. Sa famille appartenait à la noblesse d'épée. Né à Tigy-sur-Loire, dans l'Orléanais, le 8 octobre 1681, il fut tenu sur les fonts baptismaux par un aïeul maternel, le marquis de Beauvilliers. Son père, dur et austère soldat, qui le destinait aux armes, l'éleva sévèrement, et ne permit point qu'il apprît le latin. Sa mère, femme pieuse et douce, lui fit de bonne heure goûter la religion et pratiquer la vertu.

A quatorze ans, le jeune Montisambert fut reçu lieutanant au régiment de Sainte-Menehould. Mais alors, sous l'influence de compagnies dangereuses, il contracta la passion du jeu et perdit des sommes considérables. Ses parents, irrités, le rappelèrent. A la maison, il parut bientôt transformé. Son père, persuadé que le changement était sérieux, lui obtint une nouvelle lieutenance au régiment de Champagne. L'occasion renouvela les fautes : le jeune homme joua encore et perdit. Dieu, qui avait sur lui des vues de miséricorde, le ramena par l'épreuve de la souffrance. A la bataille de Malplaquet,

[1] Blain, p. 105. Maillefer, p. 257. — [2] De la Tour, *Vie du frère Irénée*, 3e édition, publiée par l'abbé Carion en 1892. Cette biographie fut publiée en 1774, à Avignon, sans nom d'auteur; mais Quérard, dans la *France littéraire*, l'attribue sans hésitation à l'abbé de la Tour.

il fut atteint d'une balle qui le perça de part en part. La blessure ne fut pas mortelle, mais la convalescence fut longue. Durant ses loisirs forcés, la grâce agit efficacement sur cette âme sincère. La *Vie des Saints* produisit sur notre jeune officier le même résultat que sur Ignace de Loyola. Ce temps de réflexion marqua la date d'une définitive conversion.

Après avoir donné sous les armes, durant trois autres années, le parfait exemple des vertus chrétiennes, Dulac de Montisambert, âgé de vingt-deux ans, résolut de se consacrer entièrement à Dieu. A l'insu de ses parents, il quitta l'uniforme et prit l'habit de pèlerin. Sa famille ignora pendant seize ans ce qu'il était devenu. Pauvre volontaire pour l'amour de Jésus-Christ, il s'adonna d'abord aux œuvres de charité dans la ville de Grenoble, fit ensuite le pèlerinage de Rome et de Lorette, puis tenta de se faire religieux. Ce fut en vain qu'il se présenta aux Capucins, aux Chartreux, à la Trappe de Sept-Fonds; on le repoussa partout, soit parce qu'il manquait d'études classiques, soit parce qu'il ne présentait pas son extrait de baptême.

Las de cette vie errante et inquiet de sa voie, il vint faire une retraite à l'ermitage de Parménie. Le chapelain, frappé des dons de Dieu sur cette âme d'élite, en parla à M. de Saléon, qui l'offrit à M. de la Salle pour l'Institut. C'était la main de Dieu qui avait préparé cette rencontre. M. de la Salle se défia d'abord d'un jeune homme dont la vie était semée d'aventures si singulières. Mais après quelques jours d'épreuve, et sans doute sous l'inspiration divine, il le confia au Frère directeur de Grenoble. Le jeune homme fut ravi de tout ce qu'il entendit; il sentit que les règles allaient à son cœur, et que l'Institut serait son lieu de repos. Il entra avec tant de facilité dans les pratiques de sa nouvelle vie, et y montra dès l'abord tant de maturité, que M. de la Salle, plein de confiance dans l'avenir, lui fit couper sa belle

chevelure, lui donna l'habit religieux, et lui imposa le nom de frère Irénée.

Il fallait un maître d'école à Avignon; M. de la Salle y envoya frère Irénée, après quinze jours d'épreuve. Si l'essai avait été suffisant pour constater l'éminente vertu du novice, il avait été trop court pour former le maître d'école. Le frère Irénée édifia Avignon par sa sainteté, mais il échoua dans sa classe. Il ne réussit pas mieux, dans la suite, à Paris et à Laon. M. de la Salle l'adjoignit alors au frère Barthélemy comme sous-directeur du noviciat; et lorsque le frère Barthélemy devint supérieur, en 1717, le frère Irénée fut chargé, en titre, de la formation des novices. Dans les fonctions de maître des novices, de visiteur et d'assistant, qu'il exerça jusqu'à sa mort, en 1747, il se montra le digne héritier de l'esprit religieux du saint fondateur. Il fit revivre ses vertus et ses leçons, et il contribua plus que tout autre à consolider l'œuvre de M. de la Salle.

Les vertus qui brillaient en lui d'un éclat si pur ne s'étaient point établies sans effort. Dans ces luttes intimes contre la sensibilité et le découragement, il avait eu recours fréquemment à son bien-aimé père. M. de la Salle, qui avait pour lui une particulière tendresse, le soutenait de ses conseils. Une de ses lettres nous a été conservée; nous la citerons en entier, parce qu'il y a toujours des âmes pour qui les paroles du Saint semblent dites[1].

« Quand vous aurez des imaginations mondaines, tâchez, si c'est dans l'école, de vous occuper de ce que vous faites; ces pensées sont des plus fines tentations du démon. Il faut penser au présent, sans s'embarrasser de l'avenir. Ce dessein de retourner dans le monde pour faire de bonnes œuvres a perdu plusieurs solitaires. Les pénitences sont d'une grande utilité pour se corriger de

[1] De la Tour, *Vie du frère Irénée*, p. 31. Édition Carion.

ses défauts et pour avancer dans la vertu. Dans quelques dispositions que vous soyez, il faut vous efforcer de faire des actes d'acceptation d'être repris et corrigé. Si vous avez quelque peine à les faire de cœur, faites-les de bouche. Ne vous gênez pas pour des actes fréquents, ils pourraient nuire à votre santé. Une simple vue de Dieu suffit de temps en temps. Pourquoi appréhendez-vous les jours de confession? Vous devez, au contraire, les désirer. Abstenez-vous de parler dans l'école; habituez-vous à vous servir des signes ordinaires, ce sont nos usages. Lorsque vous vous sentez tenté d'impatience, retenez-vous et n'agissez point que le mouvement ne soit passé. Je suis tout à vous en Notre-Seigneur. »

Le séjour de Parménie fut donc heureux pour M. de la Salle. Il recouvra la santé près de son ami, l'abbé de Saléon. Il reçut de sœur Louise des lumières et des consolations qui réconfortèrent son âme. Il ouvrit les bras à un jeune homme prédestiné, qui devait être une des plus pures gloires de l'Institut. Lorsqu'il descendit de cette montagne sainte, ce fut pour se livrer à de nouveaux combats. A Grenoble même, il va entrer en ligne pour défendre la foi catholique contre les jansénistes.

Un document célèbre, la bulle *Unigenitus*[1], avait paru au mois de septembre 1713. Le but de Clément XI avait été de terminer, par un acte officiel, les malheureuses disputes soulevées autour des *Réflexions morales* de Quesnel. Au lieu de se soumettre à la parole pontificale, le parti en prit occasion d'exciter l'esprit de révolte. L'évêque de Grenoble, M. de Montmartin, dans un premier mouvement de docilité qu'il rétracta plus tard, publia la Bulle dans le diocèse vers le mois de février 1714.

Cette publication n'avait point été nécessaire à M. de la Salle pour lui commander une attitude; la parole du

[1] La bulle condamne cent une propositions des *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, par le Père Quesnel.

pape avait suffi, par elle-même, pour fixer ses idées. Déjà il s'était défait du livre de Quesnel. La condamnation qu'en avait faite l'archevêque de Paris, quelques années auparavant, l'avait trouvé soumis; car, alors, il avait arraché le livre de sa bibliothèque, et l'avait remis à M. le curé de Saint-Sulpice, tant il était délicat sur les questions touchant la foi! Mais, une fois la Bulle publiée, il crut remplir un devoir sacerdotal en poursuivant avec zèle les doctrines réprouvées.

Il réunit les Frères de Grenoble, leur lut et leur commenta la Bulle avec la lettre pastorale de l'évêque, expliqua les cent une propositions extraites du livre de Quesnel, et, de la sorte, immunisa leurs âmes contre le venin subtil de ces mauvaises doctrines.

Il ne rougit point de manifester ses sentiments au grand jour, et ce fut une grande joie pour les fidèles catholiques de Grenoble de se voir appuyés par l'exemple d'un homme dont la sainteté éclatait aux yeux de tous. Une remontrance sévère, faite à une personne de dévotion qui gardait le livre condamné, fut connue du public : « Quoi! lui dit-il, vous gardez un livre que l'Église vient de proscrire! Les anathèmes lancés contre ceux qui le détiennent n'ont-ils rien de quoi vous effrayer? La lecture de ce livre... et l'exemple de l'auteur... vous ont-ils appris à rire, comme tant d'autres, de ces terribles foudres de l'Église, et à vous délivrer de cette peur comme d'une peur chimérique[1]? » Des paroles si fermes réveillèrent la conscience de cette chrétienne abusée; elle remit le livre à M. de la Salle, qui le brûla.

Son zèle lui suscita des haines du côté du parti; mais les calomnies qu'on répandit contre lui n'eurent aucune prise dans une ville qui appréciait sa vertu personnelle, et qui admirait son œuvre des écoles.

Il semblait sortir de ses habitudes de calme et de

[1] BLAIN, t. II, p. 221-222.

réserve lorsqu'il s'agissait des intérêts de la foi; il sacrifiait même de légitimes espérances plutôt que de faire des concessions sur ce point. D'après une déposition du frère Bernardin[1], il refusa un évêché que des appelants lui offraient pour le gagner. A Rouen, il renonça à une somme d'argent, dont il avait un besoin extrême, de peur de donner par là des gages suspects au bienfaiteur appelant qui la lui offrait. L'année même de sa mort, il protesta, par une lettre très vive que nous citerons en son lieu[2], contre l'abus qu'on avait fait de son nom en l'inscrivant à Calais sur une liste d'appelants. Lorsqu'il fut rentré à Paris, en août 1714, il s'abstint de rendre visite au cardinal de Noailles, dont les sympathies lui étaient pourtant bien connues, parce que cette visite eût pu passer pour une adhésion au malheureux appel interjeté par le prélat[3].

Ses lettres et ses ouvrages portent la trace de cette vigoureuse intrépidité à défendre la foi. Il écrivit à sœur Louise pour qu'elle entrât dans ces sentiments de zèle, et qu'elle conjurât, par ses ardentes prières, la crise dont souffrait l'Église. « J'apprends avec bien de la joye, manda-t-il un jour à M. Gense, le zèle que vous avez pour maintenir la religion, qui est si troublée présentement dans ce royaume; vous voulez bien, monsieur, que je m'unisse avec vous pour la même fin, puisque Dieu m'a fait la grâce de m'y employer jusqu'à présent. Je ne manquerai pas de le prier instamment qu'il donne à votre zèle sa bénédiction et un heureux succès, afin qu'il soit comme une barrière contre tout ce que le démon entreprend, dans le temps où nous sommes, pour ôter la paix à l'Église[4]. »

Les instructions qu'il donnait à ses disciples sont résumées dans cette maxime du livre du *Recueil*[5] : « Atta-

[1] D'après une copie que nous trouvons aux archives des Frères. — [2] Voir plus loin, p. 601. — [3] Blain, p. 223. — [4] Ibid., p. 228. — [5] *Recueil de différents petits traités*, p. 154. Édition de 1711; Avignon.

chez-vous universellement à ce qui est de la foy, fuyez la nouveauté, suivez la tradition de l'Église; ne recevez que ce qu'elle reçoit, condamnez ce qu'elle condamne, approuvez ce qu'elle approuve, soit par les conciles, soit par les souverains Pontifes. Rendez-lui en tout une prompte et parfaite obéissance. »

Ce lui fut une peine vivement sentie de voir son frère Louis, le chanoine de Reims, se ranger parmi les appelants. Il l'avertit, il le supplia, mais en vain. Après d'inutiles efforts, il crut devoir marquer sa douleur par l'interruption de toute correspondance[1]. La fidélité de ses chers disciples le consola de cette défection; car, durant toute sa vie, non seulement les Frères demeurèrent fidèlement soumis aux décisions de l'Église, mais ils se montrèrent toujours pleins d'une sainte horreur pour toute nouveauté de doctrine. Le zèle du père se trouva récompensé dans la foi de ses enfants.

§ IV

CE QUI SE PASSA DANS LES MAISONS DU NORD DURANT L'ABSENCE DE M. DE LA SALLE. — NOMINATION DE SUPÉRIEURS ECCLÉSIASTIQUES. — MODIFICATIONS APPORTÉES AUX RÈGLES PAR M. DE BROU. — LES FRÈRES ENJOIGNENT A LEUR SUPÉRIEUR DE REVENIR

1712-1714

Le départ de M. de la Salle, nous l'avons remarqué, n'avait point été une fuite, et son séjour prolongé dans le Midi, nous venons de le voir, ne fut pas une désertion. En effet, dans les deux ans et demi que dura son absence, il demeura attaché à son Institut, et constamment occupé de son Institut. Il visita ses divers établissements, il fonda

[1] Le chanoine Louis s'en plaint dans une lettre du 3 janvier 1719, dont l'original se conserve aux Archives des Frères.

un noviciat à Marseille, il vécut toujours au milieu de ses Frères; dans ses retraites les plus cachées, à Saint-Maximin, à la Grande-Chartreuse, à Parménie, il eut toujours un Frère près de lui. A Grenoble, où il parut plus isolé, nous l'avons vu faire la classe, députer le directeur pour visiter les maisons du Nord, et entretenir une correspondance active avec un grand nombre de ses disciples.

Même à l'égard des établissements du Nord, la séparation ne fut jamais complète : le serviteur de Dieu les suivit, au contraire, avec une sollicitude infatigable. Il était en relation avec le frère Barthélemy, directeur du noviciat, qu'il avait chargé de l'expédition des principales affaires; avec le frère Joseph, visiteur de toutes les maisons situées au-dessus de la Loire; avec le frère Dosithée, qui faisait prospérer les œuvres multiples de Saint-Yon. Les principaux Frères ne le perdaient, pour ainsi dire, jamais de vue : le frère Barthélemy, en juillet 1712, lui envoya les sentences du Châtelet; le frère Thomas, procureur de l'Institut, fut chargé, par les Frères de Saint-Yon, de lui envoyer un secours d'argent dans les Cévennes[1]; M. de la Salle fit, le 2 novembre 1713, un placement sur l'octroi de Rouen, sans doute par l'entremise du frère Thomas[2]; le 23 janvier 1713, son frère le chanoine Louis, muni de sa procuration, acheta en son nom une cense du prix de sept cent soixante livres[3], dont le revenu était évidemment destiné aux Frères de Reims; il fut si bien tenu au courant de ce qui se passait dans le Nord, que, de Grenoble, il députa un Frère qui pût lui faire un rapport exact de la situation.

Ces observations nous ont semblé nécessaires pour faire tomber la légende accréditée par les exagérations

[1] Lucard, *Vie*, t. II, p. 106, d'après certaines pièces des Archives de Rouen, F., Saint-Yon. — [2] Ibid. — [3] L'acte authentique d'achat se conserve aux Archives des Frères. La cense d'Acy fut achetée de Jean Callou, bourgeois de Reims, et de Nicolle Roland, son épouse.

du premier biographe. Il n'est pas vrai que M. de la Salle, désespéré du succès, ait jamais abandonné l'Institut, qu'il se soit jamais caché à ses Frères, qu'il ait même suspendu son administration. Son caractère garde, devant la postérité, la beauté morale d'une fidélité que ni les contradictions ni les trahisons n'ont jamais altérée. Si, aux heures les plus critiques, son âme fut troublée et hésitante, il n'en vint jamais à rejeter un fardeau qui, cependant, pesait si lourd sur ses épaules meurtries.

Néanmoins sa longue absence eût été désastreuse pour l'Institut, si la main de Dieu n'avait sauvegardé son œuvre. Par défaut de prestige et d'autorité, le frère Barthélemy ne put défendre l'Institut ni de certains désordres intérieurs ni des graves atteintes portées aux règles par le dehors.

Certes, le frère Barthélemy était un religieux excellent, d'une foi vive, d'une piété angélique, d'une régularité parfaite quoique sans raideur, d'un dévouement sans bornes. Mais, naturellement doux et conciliant, il avait le caractère timide dans l'exercice de l'autorité. D'ailleurs, nous l'avons déjà dit, l'autorité n'était point officiellement dans sa main. Si M. de la Salle, en partant, l'avait chargé de l'expédition des affaires, il ne l'avait pas proprement établi supérieur; il ne l'avait pas investi publiquement de ses pouvoirs, et le frère Barthélemy avait trop de modestie pour se prévaloir, par lui-même, de la confiance dont l'avait honoré le fondateur. Sans doute, en l'absence du supérieur, les Frères et les étrangers recouraient à lui, pour régler les questions qui exigeaient une solution immédiate; mais ces consultations spontanées ne lui conféraient pas une autorité qu'il ne pouvait tenir que d'une élection régulière. Jusqu'alors l'autorité avait été d'autant plus souveraine et incontestée, qu'elle avait toujours été exercée par le fondateur lui-même; pour être maniée la première fois par un Frère, il fallait que la transmission en fût indiscutable. Dans une situation

si mal définie, et par conséquent si fausse, le frère Barthélemy dut éprouver les plus graves embarras. S'il commit quelques faiblesses, l'histoire doit tenir compte, à la décharge de sa mémoire, des difficultés spéciales qu'il eut à surmonter.

Le frère Barthélemy se trouva d'autant plus désarmé, que, dans les commencements surtout, on entendit peu parler de M. de la Salle. Beaucoup de Frères ignoraient le lieu de sa retraite; plusieurs crurent sans doute qu'il avait pris la fuite à l'occasion du procès Clément; la malveillance aidant, le bruit se répandit même qu'il avait, par découragement, abandonné l'Institut; après quelque temps, on alla jusqu'à le croire mort. Ces suppositions, fruit d'imaginations en travail, n'en produisaient pas moins de funestes effets. Pour peu qu'on observe les circonstances dans lesquelles elles se sont produites, le Saint n'en sera point rendu responsable.

Nous savons déjà que son départ, au carême de 1712, avait été déterminé d'avance, et qu'il ne se mit en route qu'après avoir minutieusement arrangé les affaires de l'Institut et du procès Clément; ses ennemis seuls pouvaient, par esprit de dénigrement, l'accuser d'avoir pris la fuite. Il est vrai qu'on eut peine à suivre son itinéraire, et que souvent les lettres qu'on lui adressait se perdirent; mais la lenteur des communications, ses changements fréquents de résidence, l'organisation rudimentaire des postes et l'infidélité des courriers, ne nous permettent pas d'en être surpris. Quant à son silence, surtout par rapport aux Frères de Paris, nous observerons qu'il ne fut pas absolu, et qu'il s'explique d'ailleurs par les sentiments qui agitèrent alors l'âme du serviteur de Dieu.

Il crut, trop aisément peut-être, mais enfin il crut que ses adversaires de Paris avaient enfin gagné les Frères, et que les Frères ne le reconnaissaient plus pour leur supérieur. Il interpréta ainsi l'envoi, sans protestation,

des sentences où l'on affectait de l'appeler seulement supérieur des Frères de Reims ou ancien chanoine de Reims. Il fut confirmé dans cette pensée par la nomination, que provoqua le frère Barthélemy, de supérieurs ecclésiastiques dans toutes les villes où il y avait des Frères. Comment se serait-il imposé à des hommes dont il se croyait rejeté? Lui qui avait si vivement désiré de descendre au second rang et d'obéir à un Frère, comment aurait-il alors défendu sa supériorité en l'exerçant malgré tout? A ce sentiment se joignit peut-être le dessein, que ses biographes ont du reste marqué, de mettre les Frères dans la nécessité d'exercer une autorité qu'il voulait à tout prix laisser entre leurs mains. S'il laissa de nombreuses lettres sans réponse, ce ne fut point indifférence pour une œuvre qu'il aimait et dont il s'occupait toujours, ce fut une attitude inspirée par un état d'âme également douloureux et respectable, dont les éléments étaient la défiance de soi, le respect d'autrui et d'indicibles combats intérieurs.

Quels qu'aient été les mobiles de sa conduite, l'absence du serviteur de Dieu devint une occasion de perturbation pour les maisons du Nord, principalement pour la communauté de Paris.

Dans le désarroi d'une maison privée de maître, quelques sujets tombèrent dans le relâchement, d'autres doutèrent de leur vocation. La plupart d'entre eux, pleins de vénération pour la vertu du frère Barthélemy, se soumirent à son autorité : mais, pour sauver la communauté, il fallut congédier certains esprits indociles.

M. de la Salle parti, ses adversaires devaient se remuer pour réaliser enfin leurs projets. Lui seul avait fait échec à leur entreprise; ils avaient désormais le champ libre. Ils agirent en effet.

Depuis l'affaire de 1702, il y avait toujours eu un supérieur ecclésiastique pour les Frères de Paris. Son autorité, sans doute, était restée purement nominale;

mais, à l'occasion, elle pouvait devenir active. En 1712, ce supérieur était M. de Brou, prêtre attaché à la communauté de la paroisse Saint-Sulpice[1]. C'est lui qui fut chargé de remanier les constitutions de l'Institut des Frères. Esprit simple et droit, plus zélé que réfléchi, ayant un grand crédit par sa naissance et par sa vertu, M. de Brou n'était d'ailleurs que le mandataire de M. de la Chétardye.

M. de la Chétardye, dont le zèle et la droiture sont au-dessus de tout soupçon, concevait l'Institut, nous l'avons dit, autrement que M. de la Salle. Il aurait voulu supprimer cértaines pratiques en usage parmi les Frères, soit parce qu'il les jugeait trop austères, soit parce qu'il les trouvait incompatibles avec la vie de maîtres d'école. La forme du gouvernement lui déplaisait. Au lieu de tenir les Frères groupés en une communauté unique et dépendants d'un même supérieur général, il voulait autant de communautés isolées qu'il y avait de paroisses possédant des Frères. Les Frères eussent été essentiellement paroissiaux ou diocésains, sous l'autorité d'un supérieur ecclésiastique, sans aucune administration centrale. Dans chaque paroisse, les Frères eussent été inamovibles. Un noviciat commun fût devenu inutile; chaque communauté eût recruté, pour son compte, les sujets qui lui eussent été nécessaires. La création de nouvelles écoles eût été faite par les curés désireux d'en avoir; dans ce but, ou bien ils eussent créé une communauté de toutes pièces sur le modèle des communautés déjà existantes, ou bien ils eussent fait essaimer une communauté déjà florissante. Selon ce projet, les Frères de Paris eussent constitué une communauté parfaitement distincte, à la discrétion du curé qui les occupait et les nourrissait[2].

Ce plan pouvait peut-être se soutenir; mais celui qui le concevait avait le tort de vouloir le réaliser avec les

[1] M. de Brou n'appartenait pas à la Compagnie de Saint-Sulpice. —
[2] Cf. Blain, t. II, p. 107; tout le chapitre x.

débris d'une œuvre déjà existante, qu'il eût fallu détruire, et dont la structure était plus solide et plus riche de promesses. C'était, en effet, saper par la base le bel édifice qu'avait si péniblement élevé Jean-Baptiste de la Salle.

M. de Brou s'insinua habilement dans l'esprit du frère Barthélemy, et finit par le convaincre qu'il y aurait de grands avantages à faire donner par les évêques des supérieurs ecclésiastiques à toutes les maisons de Frères. L'humble Frère, qui pliait sous le faix d'une administration dont il n'avait pas reçu l'investiture officielle, se laissa séduire par des suggestions venues de personnages considérables. Par un acte de faiblesse dont on ne doit point lui tenir rigueur, il pria tous les évêques qui avaient des Frères dans leurs diocèses, de les mettre sous l'autorité de supérieurs ecclésiastiques [1].

Cet acte étonna les administrations diocésaines, qui s'étaient accoutumées à voir les Frères sous l'entière dépendance d'un même supérieur général. Il scandalisa surtout les Frères, auxquels il apparut comme dangereux à l'Institut. Les Frères le blâmèrent hautement comme une infraction grave faite à la Règle. C'était rompre le lien qui les unissait tous; c'était les livrer au caprice des supérieurs particuliers qui pourraient, à leur gré, modifier les constitutions, et, par là, faire autant de communautés distinctes que d'écoles. Les amis de M. de la Salle n'en furent pas moins alarmés; l'œuvre à laquelle ils avaient porté tant d'intérêt allait périr d'un coup imprudent qui la frappait au cœur. De toutes parts, des réclamations se produisirent. De nombreuses lettres furent adressées à M. de la Salle; si plusieurs ne lui parvinrent pas, il lui en arriva assez pour le blesser au plus intime de son âme et accroître encore ses perplexités [2].

[1] Cf. MAILLEFER, p. 259. Il est d'une grande précision sur ce sujet. — [2] MAILLEFER, p. 260.

On vit bien alors sur quel solide fondement il avait établi son œuvre, et combien puissamment il la soutenait encore de ses prières et de ses sacrifices. Car les nouveaux supérieurs la traitèrent avec respect, comme une chose sainte qu'on ne profane pas; et, dans le cœur de ses enfants, la fidélité demeura inviolable. L'Institut traversa, sans se disloquer, cette redoutable crise; quand il en sortit, il parut au contraire plus affermi que jamais.

Il convient de rendre ici hommage à la délicatesse dont usèrent les supérieurs ecclésiastiques à l'égard de l'Institut. Par une grâce spéciale de Dieu, ils n'eurent d'autre souci que de le conserver dans ses règles et dans son esprit. « Ils se contentèrent, dit Blain, de s'en déclarer les sauvegardes et les protecteurs, et laissèrent aux directeurs des maisons et au Frère supérieur tous leurs droits, établirent même leur autorité, contribuèrent à mettre en rapport les inférieurs avec leurs supérieurs, firent en un mot ce que M. de la Salle aurait fait lui-même, s'il avait été multiplié en chaque diocèse[1]. »

Ce témoignage du biographe est d'autant plus autorisé, que Blain lui-même devint, à cette occasion, le supérieur des Frères de Rouen et de Saint-Yon. Originaire du diocèse de Rennes, il était devenu chanoine de Noyon. M. d'Aubigné, qui avait appris à l'estimer lorsqu'il était évêque de Noyon, l'appela près de lui, à Rouen, en 1710. Blain se distingua à Rouen par les charges importantes qu'il remplit, par son éloquence pleine d'onction et par son dévouement aux œuvres de zèle. L'Institut des Frères eut toujours ses sympathies. Il le connaissait, depuis qu'il avait vu les écoles sulpiciennes durant son séminaire; il en prit fidèlement les intérêts jusqu'à sa mort, arrivée en 1751. L'affection particulière qu'il eut pour notre Saint lui mérita la gloire de devenir son biographe, et d'attacher son nom à la mémoire du

[1] Blain, t. II, p. 115.

fondateur des Frères. Aussi discret que dévoué, M. Blain estima que son devoir de supérieur consistait à maintenir les Frères dans la voie que leur avait tracée leur père.

A Paris, M. de Brou n'imita point cette sage discrétion. Il ne se contenta point d'une autorité nominale; il en voulut la réalité : « Vous m'appelez votre supérieur, dit-il un jour aux Frères, il en faudrait donner des marques. » Il exigea qu'un acte fût dressé, signé des Frères, et placé dans le Registre de la maison. Le frère Barthélemy céda à une injonction si catégorique; il oubliait l'engagement qu'avaient pris solennellement les Frères, en 1694, de ne jamais élire pour supérieur une autre personne qu'un Frère de leur Institut. Mais cet acte, arraché par violence morale, objet de prompts regrets de la part des Frères, ne subsista pas longtemps; dès le retour de M. de la Salle à Paris, en 1714, on s'empressa de le déchirer [1].

Une fois nommé supérieur, M. de Brou prétendit en exercer les pouvoirs. Le premier usage qu'il en fit consista dans une nouvelle rédaction des règles, conforme au plan que nous avons exposé plus haut. Il présenta ensuite ces nouvelles institutions au cardinal de Noailles, pour qu'il les approuvât. L'archevêque de Paris, qui estimait toujours M. de la Salle et qui aimait son Institut, confia l'examen des nouveaux règlements à M. Vivant, son vicaire général. Celui-ci les garda près de huit mois et les renvoya à M. de Brou avec une lettre datée du 4 avril 1714, où il est dit : « Son Éminence ne juge pas à propos que rien soit décidé, ni signé en son nom, ni sur les Règlements, ni sur les changements qu'on voudrait faire aux Règlements. Il se repose sur votre sagesse du bon gouvernement des écoles dont vous pre-

[1] Blain, t. II, p. 113.

nez soin, et compte bien que, sous une si sage conduite, la piété et la paix y fleuriront[1]. »

Sous une forme polie, cette lettre déboutait M. de Brou de ses prétentions et maintenait dans l'Institut, même à Paris, l'ordre établi par M. de la Salle. C'était la juste récompense des prières du saint fondateur et du zèle ardent que les Frères déployaient alors.

En effet, depuis l'imprudente lettre du frère Barthélemy, les Frères avaient tout mis en œuvre pour en conjurer les funestes effets; voyant l'Institut menacé, ils furent unanimes pour le défendre. Ils s'attachèrent à la fidèle observation de leurs règles; ils se groupèrent autour du frère Barthélemy; ils écrivirent à M. de la Salle des lettres pressantes pour qu'il vînt reprendre possession de la supériorité.

A la première nouvelle des atteintes portées à son œuvre, le serviteur de Dieu s'était contenté de ce cri de la foi : « Dieu soit béni! si c'est son œuvre, il en aura soin[2]. » Pour se rendre compte des ravages produits par le nouveau régime, il avait député le directeur de Grenoble vers les communautés du Nord; le visiteur, frappé des protestations unanimes des Frères contre les changements opérés, avait rendu un rapport favorable et témoigné que les établissements du Nord n'étaient pas si endommagés qu'on l'avait dit.

Les sollicitations avaient beau se multiplier, M. de la Salle différait toujours son départ. Quel motif pouvait ainsi le retenir? Nous ne le savons pas. Peut-être hésitait-il à reparaître, parce qu'il savait que sa présence exciterait de nouvelles tempêtes. Peut-être craignait-il que la persistance de ses désaccords avec M. de la Chétardye ne rendît sa présence plus nuisible qu'utile à l'Institut.

Mais ses disciples, impatients de son retour, ne com-

[1] Blain, t. II, p. 149. — [2] Ibid., t. II, p. 117.

prenaient rien à ces retards. Ils résolurent de recourir à un moyen extrême. Les directeurs et les principaux Frères de Paris, de Versailles et de Saint-Denis, s'étant assemblés, rédigèrent une lettre collective, dans laquelle, au nom de son vœu d'obéissance, ils lui ordonnaient de revenir. D'une hardiesse inattendue, admirable dans sa simplicité, ce document est le plus touchant hommage que l'Institut ait jamais rendu à son fondateur, et la preuve la plus éclatante qu'il ait jamais donnée de son inaltérable fidélité. Nous la transcrivons intégralement[1].

« Monsieur notre très cher Père, Nous, principaux Frères des Écoles chrétiennes, ayant en vue la plus grande gloire de Dieu, le plus grand bien de l'Église et de notre Société, reconnaissons qu'il est d'une extrême conséquence que vous repreniez le soin et la conduite du saint œuvre de Dieu qui est aussi le vôtre, puisqu'il a plû au Seigneur de se servir de vous pour l'établir et le conduire depuis si longtemps. Tout le monde est convaincu que Dieu vous a donné et vous donne les grâces et les talents nécessaires pour bien gouverner cette nouvelle Compagnie, qui est d'une si grande utilité à l'Église; et c'est avec justice que nous rendons témoignage que vous l'avez toujours conduite avec beaucoup de succès et d'édification. C'est pourquoi, monsieur, nous vous prions très humblement, et vous ordonnons au nom et de la part du corps de la Société auquel vous avez promis obéissance, de prendre incessamment soin du gouvernement général de notre Société. En foi de quoi nous avons signé, fait à Paris, ce 1er avril 1714, et nous sommes avec un très profond respect, monsieur notre cher Père, vos très humbles et très obéissants inférieurs[2]. »

[1] Cette lettre est dans Blain, t. II, p. 118, et dans Maillefer, p. 262. — [2] Maillefer a écrit la date de 1715. Nous suivons le chiffre donné par Blain, comme tout à fait sûr. En effet, une lettre de M. de Brou, datée du 5 octobre 1714, dit expressément que M. de la Salle était alors à Paris.

Cette lettre n'était point l'œuvre d'un faussaire ; M. de la Salle y reconnut bien les signatures de ses enfants. A cette lecture, les sentiments les plus divers se pressèrent à la fois en son cœur: l'étonnement, la joie, l'hésitation. L'appel fait à son vœu d'obéissance le fixa. « Je veux obéir aux Frères, dit-il, ils me commandent de retourner à Paris[1]. » D'ailleurs, qu'est-ce qui le retenait encore loin des siens, sinon la crainte d'aller imposer son autorité à des hommes qui peut-être n'en voulaient pas ? Or cette pièce authentique lui montrait, non pas seulement qu'on était prêt à le tolérer, mais qu'on l'appelait, qu'on l'attendait. En vain ses amis de Grenoble essayèrent-ils de le retenir. Fort de la parole même de sœur Louise, il leur répondit, « qu'après avoir si longtemps enseigné l'obéissance par paroles, il était juste de commencer à l'enseigner par pratique. »

Il fit ses adieux à M. de Saléon, son ami, à M. le chanoine Didier, protecteur et confesseur des Frères, aux Religieuses de la Visitation, dans l'église desquelles il avait célébré tous les jours la sainte messe ; puis, ayant donné aux Frères ses derniers avis et les suprêmes témoignages de sa paternelle tendresse, il partit.

Toutefois, avant de rentrer à Paris, il voulut visiter encore quelques-unes de ses communautés[2], et revoir particulièrement celle de Mende. Il n'arriva en effet à Paris que quatre mois plus tard, le 10 août 1714.

[1] Blain, t. II, p. 119. — [2] Ce voyage est certain, d'après la lettre que nous citerons plus loin du frère Barthélemy.

§ V

ÉVÉNEMENTS DE MENDE. — S'ILS SONT RÉELS, LEUR GRAVITÉ DOIT ÊTRE ATTÉNUÉE

1714

Avec une humilité digne des Apôtres, les premiers disciples de notre Saint ont transmis à la postérité le récit de traitements injurieux que leurs Frères de Mende auraient infligés à leur père. Ce que les Frères ont magnanimement révélé pour rehausser la gloire de leur fondateur, et pour donner à tous les membres de l'Institut une salutaire leçon, l'histoire n'a pas le droit de le taire. Si nous croyons, contrairement à l'opinion d'historiens récents[1], que les faits racontés sont réels, nous serons du moins heureux d'établir qu'ils n'ont pas eu toute la gravité que Blain leur a donnée[2]. Pour mettre un peu de jour dans un sujet si difficile, il ne sera pas inutile de présenter quelques remarques critiques sur la réalité des événements que nous avons à dire, et sur l'époque où ils se sont passés.

Une lettre, écrite le 17 juillet 1714, par le frère Barthélemy à M. Martinot, curé de Mende et supérieur ecclésiastique des Frères, nous met sur la voie[3].

« Monsieur, c'est par l'ordre que j'en ai reçu de M. l'abbé de Brou, notre supérieur de Paris, que j'ai l'honneur de vous écrire pour vous prier de vouloir bien prendre connaissance de ce qui se passe chez nos Frères de Mende, qui ont le bonheur de travailler sous votre autorité à l'instruction d'une partie du troupeau qui vous est confié, et d'être eux-mêmes de vos brebis.

[1] Lucard, *Vie*, t. II, p. 99. *Annales*, 317. — [2] Blain est d'ailleurs assez enclin à l'exagération; à force de commenter les faits, il les défigure. — [3] Cette lettre est aux Archives des Frères, copie authentique.

Nous savons par notre propre expérience combien est grand le zèle que vous avez du salut des âmes, et c'est ce qui nous fait espérer que vous voudrez bien prendre toutes les mesures et les moyens de procurer l'ordre et la régularité qu'on dit n'être pas parmi nos dits Frères de votre ville. Car nous avons appris, tant par ce qu'on nous a écrit de Mende que par le frère Isidore, qui en est sorti et a passé par Paris, que le frère Henri traitait mal les Frères..., et qu'il n'y avait plus d'oraison, ny de silence, ny d'autres pratiques nécessaires pour se conserver dans l'esprit de piété et de charité.

« De plus, nous avons appris que le frère Henry faisait courir le bruit que notre Société estait divisée du côté de Paris et qu'il n'y avait plus de régularité, et qu'il faisait tout ce qu'il pouvait pour inspirer à la mère d'un de nos frères de Mende, qui est à Paris, de mander à son fils tout ce qu'il y avait de plus capable de la dégouter de son état, et nous en avons reconnu la vérité par des effets ; et, depuis peu, on nous a encore avertis qu'il a encore dicté une lettre à la mère du frère de Mende, sous le nom de son oncle, pour le débaucher. Enfin nous avons appris qu'il avait traité indignement M. de la Salle, notre instituteur, qu'il l'avait obligé d'abandonner les Frères de Mande. Toutes ces susdites choses, monsieur, pourraient, si vous le jugiés à propos, vous donner occasion de donner avis de la conduite de nos Frères à Monseigneur votre évêque, afin qu'il ordonnât, si Sa Grandeur le jugeait à propos, que quelque personne veillât sur leur conduite.

« J'ai appris que M. de la Salle était parti de Grenoble il y a quelques semaines, pour aller faire la visite des maisons de Provence. Je prends la liberté, monsieur, de vous donner avis que M. le curé de Saint-Sulpice est mort le jour de saint Pierre dernier, en odeur de sainteté, et que M. de Gergy, qui était son vicaire, est maintenant son successeur dans la charge pastorale. J'ay le

bonheur d'être, avec un profond respect et beaucoup de reconnaissance, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. *Signé :* frère Barthélemy.

« J'oubliais de vous marquer que nos maisons de la province de Paris étaient conduites par les soins des supérieurs ecclésiastiques locaux, nommés par mes Seigneurs. A Paris, le 17 juillet 1714. Notre frère Antoine prend la liberté de vous saluer très humblement. »

En faisant, dans cette lettre, une large part aux exagérations, il reste néanmoins que des faits regrettables s'étaient passés à Mende, que M. de la Salle y avait été traité irrespectueusement; on l'avait appris à Paris, par des lettres venues de Mende, par le récit qu'en avait fait le frère Isidore, celui sans doute qu'avait congédié le frère Henri. Ces choses ne se disent pas et ne s'écrivent pas sans fondement. Cette lettre ne fait d'ailleurs que confirmer ce que Blain raconte en trois endroits de son livre[1]. Blain, qui n'écrivait que sur des Mémoires rédigés par des Frères, a pu donner aux faits des couleurs trop chargées; mais il n'a pas pu les inventer. D'ailleurs, il a écrit et imprimé son livre sous les yeux du frère Timothée, alors supérieur général. Comme il est dit que le frère Timothée fut victime lui-même des mauvais traitements du frère Henri, il n'aurait jamais souffert qu'on imprimât, sans que le fond en fût véridique, des histoires où il était personnellement impliqué. Pour ces diverses causes, nous ne pensons pas qu'on puisse mettre en doute, de la part du frère Henri, des procédés regrettables à l'égard des autres Frères et de M. de la Salle en particulier.

Si les événements sont certains, leur date n'est pas facile à fixer. Deux motifs nous inclinent à les placer de préférence au printemps de 1714.

Le premier est que le frère Henri fut certainement

[1] Blain, t. II, p. 47-49, p. 93, et p. 98-99.

l'auteur des troubles en question. Cela résulte clairement de la lettre déjà citée du frère Barthélemy. Blain, qui ne le nomme pas, le désigne cependant, lorsqu'il le donne comme « le fils d'un pauvre cordonnier de Picardie, reçu par charité et élevé avec grand soin par la communauté[1] » ; car le frère Henri était originaire de Guise[2], ville de l'ancienne province de Picardie. Mais le frère Henri n'arriva à Mende que vers la fin de 1713 ou dans les premiers jours de 1714 ; nous savons, en effet, qu'il signa encore une quittance, comme directeur aux Vans, le 21 août 1713[3], et les listes des directeurs de Mende ne marquent le frère Henri qu'à partir de 1714[4].

A s'en tenir seulement à la lettre du frère Barthélemy, on pressent que les faits allégués sont de 1714. L'auteur donne l'impression qu'il parle de faits arrivés récemment. Si les événements s'étaient passés durant l'été de 1713, comment le frère Barthélemy n'en était-il informé qu'un an après? et s'il les connaissait depuis longtemps, pourquoi avait-il tant tardé à écrire ? Sa lettre n'a de sens que s'il y parle de choses qu'il vient d'apprendre, que s'il écrit sous le coup d'une douloureuse surprise. Il est évident que l'affaire est pour lui toute brûlante encore d'actualité.

Il est vrai que Blain les place en 1713, après le séjour de M. de la Salle à Saint-Maximin et avant son arrivée à Grenoble[5]. Cette erreur de date aurait peu de conséquences dans le cas présent, d'autant plus que Maillefer[6] fait passer M. de la Salle directement de Saint-Maximin à Grenoble[7].

[1] Blain, t. II, p. 48. — [2] D'après les Archives des Frères, le frère Henri était né à Guise en 1683, et il était entré dans l'Institut en 1700. — [3] *Comptes annuels des Vans*, déjà cités. — [4] *Archives des Frères :* listes communiquées par l'archiviste de Mende, et par M. Pradier, curé de Vallon (Ardèche). — [5] Blain, t. II, p. 98. — [6] Maillefer ne fait aucune allusion aux événements de Mende; mais on sait, et il en a averti ses lecteurs, qu'il a passé sous silence des faits qui eussent été désagréables à certaines personnes. — [7] Ceci est clairement dit dans Blain, t. II, p. 93.

Un seul point, dans notre hypothèse, fait difficulté : le récit de Blain porte que le Saint passa deux mois à Mende. Sans doute, du mois d'avril au mois d'août, l'espace ne nous manque pas pour placer ces deux mois de séjour à Mende. Mais nous ne nous expliquons pas comment le Saint, rappelé à Paris et bien résolu d'y revenir, demeura si longtemps dans une ville où les Frères se montraient rebelles. Peut-être, cependant, l'espérance de les gagner et de rétablir l'ordre fut-elle suffisante pour le retenir ces deux mois.

Quoi qu'il en soit de ce problème de dates, nous essayerons de réduire les faits à leur juste proportion, en les replaçant avec fidélité dans leur cadre historique.

Sous les quatre premiers directeurs, les frères Ponce (1707), Antoine (1708), Timothée (1710), Bernardin (1713), l'école de Mende paraît avoir donné toute satisfaction. Dans sa visite à Mende, en 1712, le saint fondateur ne reçut que des compliments de la part de l'évêque, des grands et du peuple, et il dut partir à la dérobée pour se soustraire aux honneurs qu'on lui rendait.

Vers la fin de 1713, la situation paraît bien changée. Des trois Frères qui enseignaient à Mende, l'un s'y était installé de lui-même et sans obédience, un autre venait de Marseille, où il s'était montré insolent à l'égard de M. de la Salle. C'est sur ces entrefaites que le frère Henri passa des Vans à Mende; peut-être est-il lui-même celui qui s'empara, sans ordre, de l'école de Mende.

Une communauté ainsi formée ne pouvait être ni fervente ni régulière ; car de tels commencements ne conduisent qu'au relâchement et à l'indiscipline. Averti du désordre, M. de la Salle, qui était alors à Grenoble, dut tout mettre en œuvre pour améliorer la situation et corriger les abus. Mais les ordres venus par lettres et par le visiteur[1] ne servirent de rien : les infidèles s'insinuèrent

[1] Nous savons en effet que, durant son séjour à Grenoble, il écrivit de nombreuses lettres d'administration et nomma des visiteurs dans le

si bien dans l'esprit de l'évêque et des consuls [1], que ceux-ci s'opposèrent énergiquement à tout déplacement de Frères. Cet état d'indépendance dut affliger profondément le cœur du serviteur de Dieu.

Sa présence seule pouvait remédier au mal. C'est pourquoi, lorsque, au mois d'avril 1714, il eut résolu d'obéir à l'injonction des Frères de Paris, il sentit la nécessité de régulariser cette situation de Mende et se mit en route pour le Gévaudan [2].

Les coupables voyaient bien que leur supérieur exigerait leur départ ; aussi ne négligèrent-ils rien pour persuader aux notables de la ville que leur maintien était nécessaire. Quelle ne fut pas la surprise du serviteur de Dieu, lorsqu'il entendit l'évêque et les consuls lui déclarer, d'un ton plein de hauteur, qu'il ne devait point retirer les Frères qui étaient à Mende, que de nouveaux maîtres mis à leur place seraient impitoyablement renvoyés ! M. de la Salle aurait pu répliquer en invoquant, en faveur de son droit, les termes mêmes du testament de M. de Piencourt ; il préféra se taire et attendre du temps une solution pacifique [3].

Il fut assez maître de lui-même pour aller au milieu de ses Frères. Comme leur maison était trop étroite pour lui offrir une chambre convenable, il logea chez les Capucins ; mais, durant le jour, il vivait avec les Frères, partageait leurs exercices de piété et leurs repas, sans manifester la moindre humeur [4]. Leur train de vie était d'ailleurs fort modeste ; car la fondation, qui n'était que de cinq cent dix livres, était au-dessous de ce qu'on exigeait d'ordinaire pour deux Frères [5].

Midi. Blain, t. II, p. 102. — [1] Blain, t. II, p. 47. — [2] Ceci est notre hypothèse; ce n'est dit, ni contredit du reste, nulle part. — [3] Blain, t. II, p. 47. — [4] Ibid., p. 48. — [5] Il y avait quatre cent cinquante livres du testament de Mgr de Piencourt, et soixante livres de la ville. (Note des Archives des Frères, prise aux Archives départementales de Mende.) On demandait généralement trois cents livres par Frère.

C'est dans cette situation très anormale que, d'après Blain, le frère Henri aurait adressé à son supérieur des paroles outrageantes et l'aurait obligé, par là, à se retirer tout à fait chez les Capucins[1]. En même temps, il aurait renvoyé le troisième Frère[2], sans doute pour vivre moins à l'étroit avec la rente si modique qu'il recevait; et, pour vaquer aux soins du ménage, il aurait pris une servante[3], contrairement aux usages de l'Institut.

Il nous est impossible de déterminer la nature et la gravité de cet acte d'insubordination. Comme il n'a certainement pas eu, nous le prouverons tout à l'heure, les conséquences que Blain lui attribue, il y a lieu de croire que ce biographe en a aussi exagéré la portée.

Sur ces entrefaites, le frère Timothée arriva à Mende. Il venait de Marseille, où, le noviciat s'étant complètement vidé, sa présence n'y était plus nécessaire. Rendu libre par la malice des ennemis de l'Institut, il venait offrir au fondateur son dévouement et ses forces. Il alla droit à la communauté des Frères, espérant y trouver M. de la Salle. Sa surprise fut extrême, lorsqu'il apprit que le supérieur n'était plus là, et qu'il n'y avait pas plus de place pour lui que pour M. de la Salle.

Dès qu'il eut découvert la retraite de son père, il alla se jeter à ses pieds, et lui dit assez par ses larmes quels étaient ses sentiments de douleur, de filiale tendresse et d'absolu dévouement. Le Saint ne s'étonna point que le noviciat de Marseille fût détruit, car il s'y attendait. Il s'étonna seulement qu'on ne l'eût pas totalement oublié. Il dit au frère Timothée en l'embrassant :

« Dieu soit béni, mon cher Frère! Hé! à quoi pensez-vous de vous adresser à moi? Ne connaissez-vous pas mon insuffisance à commander aux autres? Ignorez-vous

[1] Blain, t. II, p. 99. — [2] Ibid., p. 49. — [3] Ibid., p. 49. C'est sans doute ce qui fit dire que le frère Henri pensait à se marier. Nous croyons que le Frère renvoyé alors était le frère Isidore, qui raconta à Paris ce que nous avons lu dans la lettre de frère Barthélemy.

que plusieurs Frères paraissent ne vouloir plus de moi, et que c'est pour moi que ces paroles de l'Évangile semblent être dites : *Nolumus hunc regnare super nos*, nous ne voulons plus de lui pour supérieur? Ils ont bien raison, ajouta-t-il, car je suis incapable de l'être[1]. »

Telle était l'humilité du Saint, au temps même où il semble qu'il dût être ému par l'indélicatesse de l'un de ses fils. Mais plus il paraissait abaissé, plus sa vie devenait féconde.

En effet, lorsque le frère Timothée se présenta, M. de la Salle n'était déjà plus chez les Capucins; il se trouvait dans la maison de Mlle de Saint-Denis[2].

Mlle de Lescure de Saint-Denis était une fille de noble race, qui consacrait sa vie, aussi simplement que généreusement, à l'éducation des filles pauvres de la ville et de la campagne ; elle accueillait principalement les nouvelles converties et celles qui désiraient se convertir. L'arrivée de M. de la Salle à Mende fut pour elle une bonne fortune ; car elle s'empressa de prendre ses conseils pour fixer les règles de sa communauté, et elle se fit une joie de l'inviter à instruire ses enfants. A peine eut-elle appris le traitement dont il avait été l'objet, qu'elle lui offrit dans sa maison le logement et la table. Elle eut la consolation de lui donner asile, et elle mit tout en œuvre pour le retenir à Mende[3].

Mais le Saint n'eut garde d'accéder à ses désirs, car la volonté de Dieu l'appelait ailleurs. Il accepta seulement le cheval qu'elle lui donna pour adoucir les fatigues d'un long voyage.

Nous croyons qu'après ces deux mois de séjour, il laissa les affaires de Mende en meilleur état. Suivant

[1] Blain, t. II, p. 98. Maillefer, p. 245, place cette visite du frère Timothée à Saint-Maximin en 1713; Blain la place aussi en 1713, mais à Mende. Nous ne pouvons que citer le fait, sans résoudre la difficulté. — [2] Blain, t. II, p. 99. — [3] Cf. André, archiviste de la Lozère, *Notice historique sur le couvent des dames de l'Union chrétienne*.

Blain, les Frères de Mende seraient demeurés insoumis jusqu'en 1721, et ils auraient vécu dans une sorte de schisme jusqu'au moment où ils succombèrent victimes de la peste[1]. Mais cette version du biographe est inadmissible ; car des faits qui suivirent il résulte clairement que l'école de Mende resta liée à l'Institut, et que le frère Henri fut, jusqu'à la mort, un maître fidèle à son devoir et à sa vocation. A notre avis, si le frère Henri offensa gravement son supérieur à Mende, il en eut un prompt repentir, et M. de la Salle dut, même avant son départ, lui donner son pardon et lui rendre ses bonnes grâces.

En effet, la lettre suivante, écrite par M. de Brou au curé de Mende, le 5 octobre 1714, c'est-à-dire quelques mois plus tard, jette un grand jour sur la situation :

« J'ai rendu compte à M. de la Salle, monsieur, de ce que vous me faites l'honneur de m'écrire. Il me paraît assez embarrassé de fournir de bons Frères dans votre ville en la place de ceux qui vous manquent. Cependant il a beaucoup d'affection pour soutenir cette école, et se propose d'y pourvoir incessamment. Voilà tout ce que je puis vous mander sur ce sujet ; car, depuis qu'il est à Paris, je crois devoir m'en remettre à lui du gouvernement de sa société, dont je n'ay pris soin qu'en son absence. Je vous asseure, mon cher monsieur, de mes très humbles respects[2]. »

Cette lettre prouve que l'école de Mende n'avait point rompu ses relations avec le centre de l'Institut. Le frère Henri, resté seul à Mende, était certainement revenu à de meilleurs sentiments, puisqu'il n'y est point question de révolte; la douceur de M. de la Salle avait dû gagner cet homme, qui avait eu un moment d'oubli. Un seul collaborateur, le frère Hilaire, lui fut adjoint. M. de la

[1] Blain, t. II, p. 49. — [2] Copie aux Archives des Frères.

Salle manquait probablement de sujets; d'ailleurs, la pension suffisait à peine pour deux maîtres.

Dès lors, le frère Henri et le frère Hilaire demeurèrent fidèles à leur vocation : aussi longtemps qu'ils tinrent l'école, ce fut bien nettement en qualité de Frères des Écoles chrétiennes. Les listes des maîtres ne supposent aucune interruption jusqu'en 1721 [1].

Le 27 décembre 1716, tous les deux signèrent un acte d'adhésion à l'assemblée générale qui devait se tenir à Saint-Yon l'année suivante; ils étaient alors en communion d'idées et de sentiments avec le reste de l'Institut [2].

Enfin, en 1721, lorsque la peste commença à exercer ses ravages dans la ville de Mende, les deux Frères se livrèrent, avec un dévouement bien digne de fervents religieux, au soin des pestiférés. Dans une délibération du 21 septembre, le conseil municipal nomma le frère Henri, pour faire, avec un prêtre, les distributions de secours aux malades [3]. Il mourut, le 14 octobre suivant, « aux infirmeries des pestiférés de ladite ville, au service desquels il s'était consacré [4]. » Quelques jours plus tôt, le 28 septembre, le mal avait emporté son confrère [5].

Après deux ans de vacance, l'école de Mende fut reprise [6]; elle entra dans une voie de grande prospérité, et les Frères y obtinrent de grands succès. La bénédiction de Dieu fut le prix des souffrances qu'y avait endurées le serviteur de Dieu et de l'héroïque dévouement que les Frères, revenus d'un égarement momentané, déployèrent dans l'exercice de la charité.

En résumé, si les Frères de Mende, au moment où l'Institut traversait une crise générale, commirent un acte d'infidélité, leur faute fut passagère, et la réparation fut éclatante.

[1] Listes que nous avons citées plus haut. — [2] Procès-verbal de la visite des maisons de l'Institut, par le frère Barthélemy : copie authentique aux Archives des Frères. — [3] Extrait des délibérations, 21 septembre 1721. — [4] *Archives municipales de Mende*, GG, nº 42. — [5] Ibid., nº 42. — [6] *Archives municipales de Mende*, BB, nº 10.

§ VI

MORT DE M. DE LA CHÉTARDYE. — ARRIVÉE DE M. DE LA SALLE A PARIS. — HISTOIRE DU CHEVALIER D'ARMESTAT

1714

Pendant que M. de la Salle achevait ses courses apostoliques dans le Midi, la mort de M. de la Chétardye, curé de Saint-Sulpice, facilita, sans aucun doute, son retour.

Déjà nous avons eu l'occasion de mettre en relief la grande vertu de M. de la Chétardye. C'était un des prêtres les plus éminents du clergé de Paris et de la Compagnie de Saint-Sulpice. Pour ses travaux littéraires, il avait reçu de Clément XI les plus flatteuses approbations. Dans son immense paroisse, son zèle embrassait toutes les âmes, et son inépuisable charité se prodiguait à tous les pauvres. Son grand cœur et sa foi vive ont laissé leur empreinte dans son testament[1].

« Je souhaite, dit-il, qu'on me recommande aux prières du saint clergé et de messieurs et dames de la paroisse, les suppliant de se souvenir de moi devant le Seigneur, et les conjurant de me pardonner, si j'ai manqué à quelqu'un de mes devoirs à leur égard, ou de ne leur avoir pas donné le bon exemple auquel j'étais tenu, ou de ne leur avoir pas été assez utile devant Dieu et devant les hommes... Je déclare n'avoir ni or ni argent qui m'appartiennent en propre, car j'ai abandonné le revenu annuel qui m'aurait pu revenir personnellement, pour faire subsister notre Communauté, qui sans ce secours

[1] SIMON DE DONCOURT, *Remarques historiques*, t. III, p. 910. Le testament y est en entier.

serait tombée, et je ne me suis retenu de toute cette cure ou bénéfice que ce qui m'a été précisément nécessaire pour mon entretien... Pour mes meubles, ils sont de très petite valeur... Telles sont mes dernières dispositions au sortir de ce monde où je quitte tout sans regret, excepté l'Église de Jésus-Christ, fondée sur les mérites et les miséricordes infinies de Dieu. Je ne crains point la mort... Ainsi je m'en vais, mais je reviendrai; je m'endors, mais je me réveillerai; je meurs, mais je ressusciterai; j'emporte cette douce espérance dans mon sein, et j'entre dans le tombeau, attendant la résurrection des morts et la vie du siècle à venir. »

« M. le curé de Saint-Sulpice est mort le jour de saint Pierre dernier, en odeur de sainteté, » écrivit quelques jours après le frère Barthélemy[1].

Tel est l'homme dont Blain a fait le persécuteur acharné de M. de la Salle. Il est vrai qu'il évite de le nommer; mais il le cache derrière un voile si transparent, qu'il est impossible de s'y méprendre. Il eût mieux fait, croyons-nous, d'écrire son nom et d'être moins sévère à sa mémoire.

M. de la Chétardye fut toujours plein d'admiration et de zèle pour l'Institut; il l'entourait même de si vives sympathies, qu'il semblait regretter de n'en avoir pas lui-même posé les fondements. Pendant dix-huit ans, il fut la Providence des Frères et du noviciat; il augmenta le nombre des écoles; il fit ouvrir le pensionnat des Irlandais et provoqua les commencements de l'École dominicale. Il avait pour les Frères une affection toute paternelle, et pour leur fondateur une religieuse vénération. Mais il concevait l'Institut autrement que M. de la Salle, et de cette divergence d'idées surgirent les difficultés que nous avons loyalement exposées[2].

[1] Lettre du frère Barthélemy à M. Martinot, curé de Mende, 17 juillet 1714. — [2] Pour la divergence d'idées, voir p. 526; pour le principal conflit qui en résulta, voir chap. VII.

M. de la Salle et M. de la Chétardye étaient également sincères et zélés : avec une égale loyauté, tous deux suivaient leur idée. Ce n'est pas la première fois que deux hommes de grand mérite diffèrent dans la conception d'une même œuvre; ces divergences n'impriment aucun déshonneur à la mémoire de ceux qui suivent leur conscience. Dans le cas présent, ce fut l'idée de M. de la Salle qui triompha. Il était juste que l'Institut demeurât tel que son fondateur l'avait conçu. D'ailleurs, la suite lui donna raison; car c'est dans l'unité de son organisation que l'Institut trouva sa puissance de conservation et de développement.

Deux jours avant sa mort, M. de la Chétardye avait résigné sa cure en faveur de M. Languet de Gergy, homme actif et dévoué, ami des Frères, qui, depuis 1706, avait la charge de veiller spécialement au recrutement des enfants des écoles.

M. de la Salle, après avoir rapidement traversé Lyon et Dijon, arriva à Paris le 10 août 1714. Il se présenta, moins en maître qui veut commander qu'en inférieur prêt à obéir, aux Frères qui l'avaient appelé. « Me voici arrivé, leur dit-il, que voulez-vous de moi? » Ce qu'ils voulaient de lui, leur lettre l'avait exprimé clairement : c'était qu'il reprît le gouvernement général de l'Institut. Ils avaient assez souffert de son absence, et ils redoutaient trop les modifications qu'on menaçait de faire subir à leurs règles, pour ne pas le conjurer d'agir en tout, et seul, comme leur supérieur.

Telle n'était point la pensée de M. de la Salle. Dans son humilité, il se croyait désormais nuisible à l'Institut; il souhaitait que, pour réparer ce qu'il appelait ses fautes, un autre supérieur fût élu. D'ailleurs, une considération d'ordre majeur lui paraissait imposer sa démission. En effet, l'Institut ne garderait son autonomie et ses traditions, que s'il avait un supérieur général choisi parmi les Frères; cette conviction était si profondément enra-

cinée dans son esprit, que, dès 1694, il avait exigé des Frères le vœu de n'élire, après lui, qu'un Frère pour supérieur. Or le moment semblait venu de mettre à exécution ce point fondamental des constitutions : c'était possible alors; plus tard, ce serait peut-être impossible. C'était possible durant sa vie, parce que, du dehors, personne n'osait s'immiscer pratiquement dans les affaires de l'Institut. Mais, après sa mort, ne serait-ce point impossible? Les compétitions et les intrigues des étrangers n'aboutiraient-elles point à leur faire donner un prêtre pour supérieur? Il était important que la tradition s'établît de son vivant; il serait plus facile, après sa mort, de la maintenir.

Ce raisonnement était fort sage; mais les Frères n'en goûtèrent point la conséquence. Ils partageaient assurément la pensée de leur père sur le fond de la question; mais ils n'étaient pas d'avis qu'on en précipitât l'application. Pour sortir définitivement de la longue et redoutable crise qu'ils venaient de traverser, il fallait que M. de la Salle prît en main le pouvoir et le gardât jusqu'à ce que l'opinion fût redevenue sympathique à l'organisation de l'Institut. Les Frères refusèrent donc de décharger M. de la Salle de la supériorité; ils le supplièrent, à genoux et en larmes, de les gouverner encore.

Le serviteur de Dieu n'insista point; l'heure providentielle n'était pas venue. Mais il se comporta de telle sorte, que la situation nouvelle servît de transition entre l'ancien état de choses et le terme définitif auquel il tendait. Le frère Barthélemy continua d'expédier les affaires courantes, et les Frères prirent l'habitude de dépendre de lui. M. de la Salle était là, sans doute, tout prêt à résoudre les difficultés, s'il en était survenu; mais il se tenait caché, il s'abstenait même de présider les exercices de communauté. Son temps se partageait entre l'oraison et la composition d'ouvrages de piété. Il disait

la sainte messe chaque jour devant les Frères, entendait leurs confessions, leur donnait des conseils de direction, et leur faisait, les dimanches et jours de fête, une instruction religieuse d'une demi-heure. C'est ainsi qu'il vécut, toute une année, jusqu'à son départ pour Saint-Yon, moteur invisible de la vie de l'Institut.

La situation était fort délicate à l'égard du supérieur ecclésiastique. M. de Brou, tout en prenant garde de ne rien régler sans lui, l'observait avec une certaine défiance. Il s'étonna de le voir confesser les Frères, après son retour, simplement, comme si rien n'eût été changé par son absence. Il fallut lui montrer les pouvoirs étendus et illimités que le cardinal de Noailles avait accordés depuis longtemps au vénérable fondateur.

M. de Brou s'inquiétait surtout de la succession de M. de la Salle. Il lui adressa un questionnaire assez insidieux : « Quels seront, ci-après, les supérieurs de la communauté des Frères? Quels en seront les vœux? A qui s'adressera-t-on, lorsqu'on voudra faire des établissements? De combien sera la pension? Quelles seront les règles de la Société[1]? »

Comme ces questions n'étaient pas de la compétence de M. de Brou, M. de la Salle aurait pu se dispenser d'y répondre. Avec une condescendance inspirée par le désir de la paix, il répondit cependant au questionnaire. La première question, seule, fut passée sous silence. Mais c'était précisément celle qui intriguait le plus M. de Brou. Pour obtenir de force une réponse, il fit suspendre le payement de la pension due aux Frères. Devant ce procédé de siège, M. de la Salle ne capitula point. S'il se tut, les Frères donnèrent à sa place une réponse évasive, dont M. de Brou se contenta, parce qu'il dut comprendre, à la réflexion, qu'il était sorti des bornes de la discrétion. Lorsqu'il apprit la solution donnée, le

[1] Blain, t. II, p. 122.

serviteur de Dieu ne put s'empêcher de dire aux Frères: « Ah! mon Dieu, que vous m'avez ôté de dessus le cœur un poids pesant[1]! »

C'est vers la fin de l'année 1714 que se place la singulière histoire du chevalier d'Armestat[2]. Brillant officier de famille allemande, ayant servi dans les armées de l'empereur sous les ordres du prince Eugène, le chevalier d'Armestat passait à Lyon, lorsque la curiosité le porta vers une possédée célèbre qu'on exorcisait. Dès qu'il mit le pied dans l'église, la possédée l'apostropha vivement et lui dit : « Tu ne crois pas qu'il y ait des démons, mais tu éprouveras un jour leur fureur. » Frappé de ces paroles, le jeune chevalier résolut d'abjurer le luthéranisme. En peu de temps, il se fit instruire de la foi catholique et prononça son abjuration entre les mains de l'archevêque de Lyon.

Étant venu à Paris, il prit pour directeur un prêtre de Saint-Sulpice, qui lui conseilla de se retirer dans la communauté de M. de la Salle. Le serviteur de Dieu le reçut en effet avec bonté le 8 octobre 1714, et l'appliqua, dès le lendemain, aux exercices du noviciat.

Le nouveau converti avait à peine mis le pied dans la maison, qu'il souffrit d'un mal étrange : les plaies de ses anciennes blessures se rouvrirent, des visions effrayantes vinrent l'assaillir; tantôt il s'agitait violemment comme pris de fureur, tantôt il exhalait sa douleur en longs soupirs et en profonds gémissements, puis il perdait connaissance durant plusieurs heures. Ces crises extraordinaires épouvantaient les Frères, et, chaque fois qu'elles se renouvelaient, ils croyaient le malade prêt à rendre l'âme. Une première fois, ils lui firent administrer l'Extrême-Onction; dans un autre accès, il reçut le saint Viatique.

[1] Blain, p. 124. — [2] D'après Blain, t. II, p. 125-127, et Maillefer, p. 266-270.

La malheureuse victime pensa qu'elle serait guérie, si on lui accordait la faveur du saint habit. L'habit de Frère contenta le malade, mais ne le sauva point de nouvelles attaques.

Après avoir examiné avec attention le cas de l'infortuné novice, M. de la Salle le traita comme un possédé, et il eut recours aux prières que l'Église prescrit pour la délivrance des énergumènes. Trop sage pour faire de l'éclat à propos de cette affaire, le Saint s'enferma dans la chambre du malade pour faire sur lui des exorcismes. Par la bénédiction qu'il donna aux prières de son humble serviteur, Dieu délivra entièrement le jeune homme de l'esprit mauvais qui le tourmentait.

Il ne persévéra pourtant point dans sa vocation. Soit infidélité à la grâce, selon Blain, soit pour obéir à des gens qui le crurent impropre à l'œuvre des écoles, d'après Maillefer, le chevalier d'Armestat rentra dans le monde.

CHAPITRE XI

DERNIÈRES ANNÉES

1715-1719

§ I

RETOUR DU NOVICIAT A SAINT-YON. — M. DE LA SALLE LE SUIT A ROUEN.
— VISITE DE MM. GENSE ET DE LA COCHERIE. —
M. DE LA SALLE A BOULOGNE, A CALAIS ET A SAINT-OMER
1715-1716

Au mois de septembre 1715, l'Institut perdit, dans la personne de Louis XIV, un protecteur puissant. Sous l'influence de Mme de Maintenon, dont le génie pieux le guidait, le grand roi s'était intéressé aux Frères des Écoles chrétiennes, et, dans maintes circonstances critiques, sa générosité avait tiré de peine la maison de Paris. Non content de favoriser les fondations de Versailles et de Calais, Louis XIV s'était proposé d'ouvrir une école charitable à Fontainebleau; déjà il avait assigné, pour deux Frères, une pension de cinq cents livres, lorsque la mort vint suspendre, pour un temps, l'exécution de son projet.

Dès les débuts de la Régence, les conditions de vie,

à Paris surtout, devinrent très difficiles : tandis que les vivres devenaient plus chers, l'argent devenait plus rare. Mme de Maintenon, retirée à Saint-Cyr, et sans influence sur le régent, ne pouvait plus être la providence de l'Institut. M. de la Salle, certain que sa communauté allait manquer du nécessaire, prit le parti de la réduire : il ne laissa à Paris que les Frères indispensables aux écoles, et il renvoya à Saint-Yon, sous la conduite du frère Barthélemy, tout le personnel du noviciat. Ce noviciat, il est vrai, comptait bien peu de sujets, trois ou quatre seulement; car, depuis trois ans, les idées de M. de la Chétardye sur la forme de l'Institut en avaient fait baisser le nombre[1]. Ce nombre, insuffisant aux besoins des écoles, devait croître : tant pour activer le recrutement que pour subvenir aux nécessités du noviciat, il y avait donc urgence de le transférer hors de Paris.

Le noviciat s'établit à Saint-Yon au mois d'octobre 1715. Un mois après, M. de la Salle crut qu'il était de son devoir de suivre les novices. Mais pouvait-il quitter Paris sans avoir présenté ses hommages au cardinal de Noailles? Il se trouva très perplexe à ce sujet. La sympathie dont il était l'objet de sa part l'y poussait; mais cette démarche, près d'un prélat dont la résistance à la bulle *Unigenitus* troublait toute la France, pourrait passer pour une adhésion au parti de l'appel. Après deux jours passés en prières, M. de la Salle, sans aller à l'archevêché, fit ses adieux à M. de Brou, le supérieur officiel des Frères de Paris[2].

M. de Brou, qui ne s'attendait pas à ce départ, et qui craignait que l'éloignement de M. de la Salle ne fût préjudiciable aux écoles, lui fit défense de partir. Le Saint ne discuta point la légitimité de ce commandement; il se soumit humblement et retourna à la maison. Surpris autant qu'édifié de la parfaite obéissance d'un homme

[1] Blain, t. II, p. 128. — [2] Ibid., t. II, p. 128.

dont il honorait l'âge et les vertus, M. de Brou éprouva comme le regret d'avoir donné un ordre si exprès; dès qu'il se fut assuré, par les Frères, que la présence du fondateur était moins nécessaire à Paris qu'à Rouen, il s'empressa de lui rendre sa liberté.

M. de la Salle arriva à Saint-Yon dans les premiers jours de décembre 1715. Depuis qu'il en était parti, au printemps de 1709, à peine y avait-il fait de courtes et rares apparitions. Bien des progrès s'y étaient réalisés durant ces six années. La bienveillance du premier président, M. de Pontcarré, ne s'était pas un instant démentie; le chanoine Blain exerçait la supériorité avec un zèle égal à sa discrétion. Sous la prudente direction du frère Dosithée, toutes les œuvres s'étaient développées; un bâtiment isolé avait été construit en prévision du retour des novices; le pensionnat des élèves libres s'était organisé; le pensionnat de force se formait à son tour. Notre Saint entoura tous ces établissements de la plus constante sollicitude.

Il régla les études et la discipline du pensionnat avec autant de sagacité qu'il l'avait fait pour les petites écoles [1]. Le personnel comprenait : un directeur, un préfet, deux professeurs par classe, un procureur et des Frères de service. Le directeur avait la responsabilité de la maison et veillait surtout au spirituel; le préfet était spécialement chargé de la discipline; dans chaque classe il y avait un maître d'écriture, enseignant le français, et un maître de chiffres, enseignant les mathématiques. D'autres Frères apprenaient la comptabilité, le dessin, la musique et les langues vivantes. Dans les règlements de ce pensionnat modèle, nous relevons des observations qui conviennent à tous les éducateurs.

« Comme, par rapport aux élèves, le premier devoir

[1] Le frère Lucard, *Annales*, t. I, p. 333-345, a réuni les principaux articles des règlements de Saint-Yon au XVIIIe siècle; nous lui empruntons les citations qui suivent.

des maîtres est de leur donner une éducation chrétienne et civile, ils doivent veiller à ne leur montrer en eux que des exemples de vertu, d'union et de parfait accord; ils doivent être pieux, charitables, justes, doués d'une grande égalité d'humeur, et zélés pour former leurs élèves au bien, à la société, et pour développer leurs talents et leurs aptitudes selon les divers états auxquels les parents les destinent. C'est en vain qu'ils se promettraient leur estime, leur attachement, une entière docilité aux leçons et aux avis donnés en classe, s'ils ne leur donnent lieu de remarquer que la religion, la raison, l'équité, la bienséance, les inspirent en tout temps et les rendent irréprochables. Il est essentiel qu'un maître ne donne jamais de leçons, ni une instruction quelconque, sans s'y être préparé et s'être mis en état de le bien faire. Partout les Frères, au pensionnat, seront graves et sérieux, mais avec un extérieur avenant et bon; ils allieront la douceur à la fermeté; ils écouteront tranquillement les observations, les plaintes, et remédieront au mal en parlant à basse voix; ils montreront à leurs élèves qu'ils se possèdent, sans s'étonner de rien... Ils doivent éviter de montrer de l'éloignement ou de l'antipathie pour les élèves qui, par leurs mauvaises manières ou leur caractère récalcitrant, sont propres à décourager. Tous les pensionnaires, sans exception, doivent être convaincus de la bonté, de la justice et de l'impartialité des maîtres. »

Quelque sollicitude qu'il eût pour les pensionnaires, M. de la Salle suivait plus activement encore les exercices de son cher noviciat. Bien qu'il fût souvent indisposé [1], il s'appliquait avec un zèle ininterrompu à la formation des novices. Il vivait au milieu d'eux, étudiait leurs défauts et les ressources de leur nature, suivait

[1] Dans une lettre du 5 décembre 1716, le Saint dit qu'il a été près de dix mois infirme à Saint-Yon. *Lettres*, C, n° 58.

l'action de la grâce dans leurs âmes. Dans des conférences publiques, il les excitait à la ferveur; dans les conversations privées, il les façonnait un à un et leur enseignait l'art de se vaincre. Il s'accommodait au caractère de chacun; plein de condescendance pour les commençants et de bonté pour les timides, il aiguillonnait les lâches, humiliait les orgueilleux, affermissait les chancelants. Le frère Barthélemy se mettait, avec une simplicité d'enfant, à l'école de ce maître consommé; il écoutait et il obéissait comme le plus humble des novices [1].

Les Frères, heureux de posséder leur père, recouraient à lui de toutes parts. Malgré son désir de se séparer des affaires, le Saint ne pouvait se soustraire à leurs filiales importunités. De vive voix ou par lettres, il demeurait le guide toujours écouté de tous les membres de l'Institut [2].

Sa présence à Saint-Yon lui attira d'illustres visiteurs avides de l'entendre. Les premiers magistrats du Parlement et les ecclésiastiques les plus en vue se firent un bonheur de le voir. A plusieurs reprises, il accepta l'invitation que lui faisaient les curés de la ville de prêcher ou d'officier dans leur église. Ses liens avec la Compagnie de Jésus devinrent plus étroits; ce fut sans doute pour mettre plus sûrement les Frères à l'abri des mauvaises doctrines, qu'il s'attacha dès lors particulièrement aux Jésuites. Il choisit le Père Fraugé, recteur du noviciat, pour confesseur. Ce saint religieux avait son pénitent en telle vénération, qu'il disait quelquefois « que si M. de la Salle mourait avant lui, il dirait bien des choses ». Cette parole nous fait regretter que le Père Fraugé soit mort avant d'avoir pu nous livrer ses secrets [3].

Parmi les visiteurs de Saint-Yon, deux principalement laissèrent le souvenir de leur passage, MM. Gense et Abot de la Cocherie. M. Gense, homme riche et zélé,

[1] Blain, t. II, p. 129-130. — [2] Ibid., t. II, p. 128-129. — [3] D'après un rapport inédit conservé aux Archives des Frères.

qui pratiquait toutes les vertus sacerdotales dans l'état laïque, était le dévoué protecteur des Frères de Calais et un ardent ennemi du parti janséniste. M. de la Cocherie, non moins généreux pour le soutien de la foi romaine, était le fondateur et l'insigne bienfaiteur des écoles de Boulogne-sur-Mer. Ces deux vaillants chrétiens s'entendirent pour faire ensemble, vers le mois de mai 1716, une visite à Saint-Yon. Au dire de Blain, M. de la Salle se laissa aller, dans cette rencontre, à des épanchements qu'il ne se permettait qu'avec les plus intimes amis. Comme ses hôtes admiraient qu'il eût mené à bien, malgré des obstacles sans cesse renouvelés, une œuvre aussi utile à l'Église qu'était celle de l'Institut, il répondit avec simplicité [1] :

« Je vous dirai, messieurs, que si Dieu, en me montrant le bien que pouvait procurer cet Institut, m'eût aussi découvert les peines et les croix qui devaient l'accompagner, le courage m'eût manqué, et je n'aurais osé le toucher du bout des doigts, loin de m'en charger. En butte à la contradiction, je me suis vu persécuté de plusieurs prélats, même de ceux dont j'espérais du secours. Mes propres enfants, ceux-là même que j'avais engendrés en Jésus-Christ, que j'avais chéris avec plus de tendresse, que j'avais cultivés avec plus de soin et dont j'attendais les plus grands services, se sont élevés contre moi et ont ajouté aux croix du dehors celles du dedans, qui sont les plus sensibles. En un mot, si Dieu n'avait pas mis la main pour appuyer cet édifice d'une manière visible, il y a longtemps qu'il serait enseveli sous ses ruines. Les magistrats se sont unis à nos ennemis, en appuyant de leur autorité les efforts de ceux-ci pour nous renverser. Comme notre fonction offense les maîtres d'écoles, nous trouvons en chacun d'eux un adversaire déclaré et irré-

[1] Blain, t. II, p. 358. Ce discours est sans doute développé par Blain lui-même.

conciliable, et, tous réunis en corps, ils ont souvent armé les puissances du siècle pour nous détruire. Cependant, malgré tous leurs efforts, l'édifice s'est soutenu, quoique si souvent sur le penchant de sa ruine; c'est ce qui me fait espérer qu'il subsistera, et que, triomphant enfin des persécutions, il rendra à l'Église les services qu'elle a droit d'en attendre. »

MM. Gense et de la Cocherie, tout émus des entretiens qu'ils avaient eus avec le supérieur des Frères, ne partirent point de Saint-Yon sans lui avoir fait promettre de visiter, en personne, les écoles de Boulogne et de Calais. Au reste, le frère Barthélemy, auquel il aimait à se soumettre avec humilité, lui fit un devoir d'aller soutenir, dans le Nord, les intérêts de l'Institut. Tout infirme qu'il fût, il se mit en route pour Boulogne, vers le mois de juillet 1716[1].

Des honneurs extraordinaires, qui alarmèrent sa modestie, l'attendaient à Boulogne[2]. Il souffrit vivement de ne pouvoir se soustraire à l'empressement de la population : M. de la Cocherie se fit un honneur de le recevoir dans sa maison; le marquis de Colembert, qui commandait la place, stimula de sa parole les ouvriers volontaires qui travaillaient à la maison des Frères; le peuple voulut voir cet homme dont tous les pauvres bénissaient le nom, depuis que ses disciples tenaient des écoles; mais personne n'éprouva une joie plus vive que la petite communauté des Frères. Son amour de la pauvreté dut céder aux instances qui lui furent faites d'échanger ses vêtements usés pour des habits neufs et solides.

Sitôt qu'il put se dérober aux honneurs que Boulogne lui prodiguait, il se rendit à Calais, où M. Gense lui offrit l'hospitalité dans sa maison. Une grande satisfaction l'y attendait; il y apprit la décision que venait de prendre Louis XV de payer aux Frères de cette ville la pen-

[1] Blain, t. II, p. 130. — [2] Cf. Maillefer, p. 230.

sion de trois cents livres que Louis XIV avait promise.

Deux faits signalent son passage à Calais.

Le doyen de Calais l'invita à officier le jour de l'Assomption et prêcha en sa présence. Imbu des nouvelles doctrines et antipathique au développement extraordinaire que prenait alors le culte de la sainte Vierge, le curé fit son prône sans aucune allusion au mystère du jour. M. de la Salle en fut scandalisé, et, avec un courage tout apostolique, il en fit doucement, mais avec fermeté, l'observation au doyen. Celui-ci, frappé des raisons que le Saint lui apporta en faveur du culte de la Vierge, promit humblement de réparer sa faute le dimanche suivant. Dieu récompensa en effet cet acte d'humilité, en donnant à sa parole des accents si convaincus et si pénétrants, qu'il toucha profondément son auditoire [1].

Quoique M. de la Salle eût pour principe de prendre ses repas avec les Frères, il crut que la reconnaissance lui faisait un devoir de s'en départir quelquefois et de s'asseoir à la table de M. Gense. Ce fut durant l'un de ces dîners intimes qu'un peintre, caché derrière une tapisserie, prit son portrait. Le Saint, qui s'en aperçut, en éprouva une si vive peine, qu'il opposa désormais aux invitations de M. Gense le plus énergique refus [2].

De Calais il se rendit à Saint-Omer, où l'évêque était en instance pour avoir des Frères. M. de Valbelle avait, en effet, tenté d'en obtenir en écrivant à Paris; mais M. de Brou lui avait enlevé tout espoir, en lui alléguant le petit nombre de sujets alors présents au noviciat. Averti des désirs de l'évêque, M. de la Salle offrit de l'aller voir pour traiter l'affaire avec lui. Il y alla en effet, et les négociations, ouvertes en 1716, avec le vicaire général de Saint-Omer, aboutirent, en 1719, à une nouvelle fondation [3].

[1] Lucard, *Vie*, t. II, p. 158. — [2] Blain, t. II, p. 388. — [3] Lucard, *Vie*, t. II, p. 159-160.

§ II

M. DE LA SALLE SE PRÉPARE A DONNER SA DÉMISSION. — ÉLECTION DU FRÈRE BARTHÉLEMY ET DE DEUX ASSISTANTS. — HUMILITÉ DE M. DE LA SALLE
1716-1717

Une fois de retour à Saint-Yon, M. de la Salle n'eut point d'autre préoccupation que de se démettre enfin de la supériorité. Pendant plusieurs mois, il prépara les Frères, dans les conversations qu'il eut avec eux, à cette idée de démission. Pour son compte, il était principalement guidé par des sentiments d'humilité; s'il n'avait pu réussir, depuis trente ans, à quitter la première place, il voulait du moins, avant de mourir, descendre au dernier rang. Déchargé du lourd fardeau de l'administration, il aurait le loisir de suivre son inclination pour l'oraison et de se préparer à la mort. Aux yeux de ses disciples, il faisait valoir l'intérêt de son Institut. Ce qu'il avait dit cent fois, il le disait encore : il était essentiel à l'Institut d'être gouverné par un Frère; or, si l'élection d'un Frère était facile pendant sa vie, elle serait très entravée après son décès. Le gouvernement de l'Institut avait été si discuté, qu'il devenait urgent de lui faire prendre sa forme définitive.

Ces raisonnements étaient trop fondés pour ne pas toucher les Frères; l'état de délabrement où était la santé de M. de la Salle donnait à ses raisons une nouvelle force. Les Frères n'auraient pas hésité à se rendre, s'ils n'avaient craint de se priver de l'assistance et des conseils de leur bien-aimé Père, s'ils n'avaient redouté, du fait de ce changement, des suites funestes pour l'Institut. Mais le Saint les rassura : il serait avec eux tout entier, comme il l'avait été jusque-là; il les porterait

encore dans son cœur et les traiterait toujours comme ses enfants; quant au changement, il ne soulèverait jamais moins de difficultés que pendant sa vie.

Les Frères une fois conquis à son idée, M. de la Salle se mit en devoir de préparer l'élection du nouveau supérieur. Il le fit avec une régularité qui révèle une prudence consommée et un sens pratique peu ordinaire : telle qu'elle fut opérée, l'élection se trouvait, d'avance, ratifiée par tous les Frères.

Le 4 décembre 1716, il rassembla à Saint-Yon les six principaux Frères de Rouen [1]. D'un commun accord, on résolut de déléguer le frère Barthélemy près de toutes les communautés, pour les mettre au courant de la situation et recueillir leur adhésion à l'élection projetée. L'acte de la délibération, qui devait accréditer partout le frère Barthélemy, était ainsi conçu [2] :

« Nous soussignez, Frères des Écolles chrestiennes, nous estant assemblez dans la maison de Saint-Yon pour pourvoir à ce qui est de plus pressé touchant le bien de notre Institut, voyant que, depuis près d'un an, M. de la Salle, nostre instituteur, est hors d'estat d'y vacquer, ayant toujours esté infirme depuis ce temps, avons jugé à propos et mesme cru nécessaire que le frère Barthélemy, qui a esté commis à la conduitte de nostre Institut depuis plusieurs années, aille présentement visiter touttes les maisons qui en dépendent, pour connaistre tout ce qui s'y passe et la manière dont on s'y conduit, affin qu'on puisse ensuitte voir, avec les principaux Frères de nostre société, les moyens d'établir, de conserver et de maintenir l'union et l'uniformité dans l'Institut, d'arrêter et de fixer les réglements et de pourvoir en même temps au gouvernement général de nostre Institut, dans une assemblée qu'il indiquera estre tenue dans la maison de Saint-Yon, depuis la feste de l'Ascension jusqu'à la Pentecoste. »

[1] Voici les noms : frère Barthélemy, frère François, frère Dosithée, frère Charles, frère Ambroise, frère Estienne. — [2] Nous transcrivons d'après la minute de Me Saladon, dont le duplicata se conserve aux Archives des Frères.

M. de la Salle apposa sa signature au bas de l'acte, pour approuver la mission confiée au frère Barthélemy. M. Blain, supérieur ecclésiastique des Frères de Rouen, autorisa le Frère à s'absenter pendant quelques mois, « pour faire ce que M. de la Salle et les Frères ont jugé nécessaire, le croyant nécessaire aussi bien qu'eux [1]. »

Muni de ces titres authentiques, le frère Barthélemy se mit en route dès le lendemain, 5 décembre. Il commença par Chartres et Moulins, puis visita Mende et la Provence ; dès le 8 février, il passait à Dijon et se rendait vers les établissements du Nord. Sa dernière visite fut celle de Saint-Yon, le 7 mai 1717. En cinq mois, il avait donc parcouru toute la France, visité les vingt-deux maisons de l'Institut et entendu tous les Frères [2]. Par-

[1] Minute de Me Saladon. — [2] De Mâcon, de Valréas et de Château-Porcien il n'est pas fait mention, ce qui laisse à supposer qu'il n'y avait plus de Frères; l'école de Rome existait, mais ne fut pas visitée. Nous croyons qu'il y aurait utilité pour le lecteur à avoir sous les yeux le tableau représentant l'état de l'Institut en 1717.

VILLES	DATE DE L'ACTE DE VISITE	NOMBRE DES FRÈRES QUI ONT SIGNÉ	NOMS DES DIRECTEURS
Chartres	1716 9 décembre	4	F. Hubert
Moulins	» 16 »	2	F. Philippe
Mende	» 27 »	2	F. Henry
Les Vans	» 31 »	2	F. Maximin
Alais	1717 6 janvier	4	F. Bernardin
Avignon	» 10 »	4	F. Timothée
Marseille	» 15 »	2	F. Lazare
Grenoble	» 26 »	4	F. Jacques
Dijon	» 8 février	2	F. Barnabé
Troyes	» 15 »	2	F. Romain
Rethel	» 23 »	4	F. Louis
Reims	» 28 »	9	F. Joseph
Laon	» 4 mars	5	F. André
Guise	» 7 »	3	F. Charles
Calais	» 17 »	6	F. Norbert
Boulogne	» 21 »	6	F. Fiacre
Rouen	» 27 »	10	F. Dosithée
Darnétal	» 2 avril	2	F. Bruno
Versailles	» 16 »	4	F. Cosme
Saint-Denis	» 18 »	2	F. Jean-François
Paris	» 25 »	11	F. Jean
Saint-Yon	» 7 mai	9	F. François
	Total	99	

Si à ces quatre-vingt-dix-neuf signatures on ajoute M. de la Salle,

tout il avait été reçu à bras ouverts. Outre les lettres de crédit dont il était porteur, il se recommandait par sa vertu, sa douceur, sa piété. D'ailleurs, depuis 1712, tous les Frères s'étaient accoutumés à demander ses conseils et à recevoir docilement ses ordres.

Il régnait alors, parmi tous les Frères de l'Institut, une si parfaite entente, que le frère Barthélemy rapporta à Saint-Yon l'adhésion signée de toutes les communautés. Cette adhésion, partout la même, était conçue en ces termes[1] :

« Nous soussignez, Frères de la Société des Écolles chrestiennes de Chartres, reconnaissons que nostre très cher frère Barthélemy, commis depuis plusieurs années à la conduitte de nostre Institut, est venu icy de la maison de Saint-Yon, fauxbourg de Rouen, où il demeure, et est arrivé en nostre maison le septième décembre mil sept cent seize, pour en faire la visitte suivant l'usage de nostre Institut, et que nous lui avons rendu compte de la conduitte de nostre maison et de nostre dépense, et que nous agréons fort qu'il se fasse une assemblée des principaux Frères de nostre Institut dans la dite maison de Saint-Yon, au temps qu'il nous a esté indiqué par nostre dit Frère, pour arrêter et fixer nos réglements et pour y pourvoir en mesme temps au gouvernement de nostre Institut, et enfin que nous sommes disposés de faire et de suivre ce qui aura esté arresté dans cette assemblée, en foye de quoi nous avons signé. »

M. de la Salle avait souhaité que personne ne fût exclu de l'acte qui se préparait. Aussi avait-il pris soin d'écrire lui-même au frère Gabriel Drolin, à Rome, le 5 décembre 1756. « Les Frères se disposent, lui disait-il, pour faire une assemblée depuis l'Ascension jusqu'à la Pentecôte, pour régler beaucoup de choses touchant

le frère Barthélemy et le frère Gabriel, de Rome, on voit que l'Institut se composait d'au moins cent deux membres, sans compter les novices.

[1] Minute de Me Saladon, aux Archives des Frères.

36

les règles et la conduite de l'Institut. Je vous prie, donnez votre consentement pour tout ce qui sera arrêté dans cette assemblée par les principaux Frères de la Société[1]. » Le frère Gabriel était trop attaché à M. de la Salle pour lui refuser une adhésion si humblement demandée; si elle n'arriva point à temps, comme nous le verrons plus loin, on ne doit accuser que la lenteur des communications à cette époque.

Heureux de voir couronnée de succès la démarche du frère Barthélemy, M. de la Salle convoqua l'assemblée des directeurs pour le jour de la Pentecôte[2], 16 mai 1717. Seize maisons de l'Institut furent représentées à Saint-Yon : les directeurs de Moulins, de Dijon, de Troyes, de Mende, des Vans et de Marseille, ne purent se rendre à la réunion. Tous les Frères étaient moralement présents, par l'adhésion signée qu'ils avaient donnée d'avance aux actes du chapitre général.

L'assemblée s'ouvrit sous forme de retraite le jour de la Pentecôte ; car le saint fondateur voulait que ses disciples se tinssent dans une étroite union à Dieu et dans une entière dépendance du Saint-Esprit, pour traiter religieusement les graves questions qui leur étaient soumises. Il composa, pour la circonstance, une prière que les Frères récitèrent fidèlement cinq ou six fois par jour. Avec une paternelle sollicitude, il leur donna les avis qu'il crut opportuns, tant pour les mettre dans une parfaite pureté d'intention, que pour régler l'ordre qu'on suivrait dans les délibérations et dans l'élection. Il voulait que le Saint-Esprit lui-même présidât leur assemblée.

« Purifiez, leur disait-il[3], vos intentions et vos désirs, si vous voulez devenir ses organes, pour nommer celui qu'il

[1] *Lettres*, série C, n° 58. — [2] D'après Blain et Maillefer. — [3] Blain, t. II, p. 134-135. Quoique ce texte soit probablement un commentaire de Blain lui-même, nous le reproduisons comme exprimant très bien les idées du Saint en cette conjoncture.

vous destine. Écartez les vues humaines, n'écoutez point la voix de la nature, rejetez les fausses lumières et les préjugés de l'esprit propre.

« Conduisez-vous, en ce choix, comme firent les Apôtres dans l'élection de celui qui devait remplacer le perfide Judas, sans passion, sans inclination, sans aucun attrait ou répugnance de la nature. Tenez vos cœurs dans une entière indifférence, et ne les penchez que sur celui que la pluralité des suffrages vous montrera. Comme ce n'est point vous qui devez choisir, mais Dieu en vous et par vous, tenez votre esprit toujours élevé vers lui, et ne vous fatiguez point de lui adresser cette prière des Apôtres : « *Ostende quem elegeris: Montrez celui que vous avez choisi.* » (Ibid.) Si vous voulez le connaître, donnez votre suffrage à celui pour lequel votre conscience le demande, à celui que le plus grand mérite désigne, à celui que vous choisiriez à l'heure de la mort, à celui qui est le plus propre à gouverner l'Institut, qui en possède plus parfaitement l'esprit, qui en est l'exemple et le modèle, qui est le plus capable d'y maintenir la régularité, d'y faire régner la ferveur et de vous sanctifier.

« Nommez celui d'entre vous que vous connaissez le plus éclairé, le plus sage, le plus vertueux, le plus ferme. Donnez votre choix à celui qui possède le plus parfaitement ces six qualités, si nécessaires pour conduire la famille de Dieu : la prudence, la douceur, la vigilance, la fermeté, la piété, le zèle et la charité ; à celui, dis-je, qui unit en lui, dans un plus haut degré, ces vertus si rares à allier ensemble : le zèle avec la prudence, la lumière avec la charité, la fermeté avec la douceur, la bonté avec la sévérité ; à celui qui a une douceur sans mollesse, de la vigilance sans inquiétude, de la fermeté sans inflexibilité, du zèle sans amertume, de la bonté sans faiblesse, de la prudence sans ruse.

« Donnez votre voix à celui qui est le plus saint ou qui le veut devenir, qui puisse être votre modèle et que vous puissiez imiter en tout ; à celui qui sera le plus humble dans la première place, qui aura un cœur de père pour vous, et qui vous rendra son autorité aimable. En ce choix, ne regardez ni les talents, ni la naissance, ni l'âge, ni l'ancienneté dans

la société, ni la figure, ni la taille; en un mot, ne regardez point l'homme, mais Dieu seul. Vous choisirez pour sûr celui que Dieu a choisi lui-même, si vous cherchez un homme qui soit selon son cœur, et non selon le vôtre; un homme prévenu de la grâce, et en qui la grâce agisse, et non un homme de votre goût et qui favorise la nature. »

Lorsqu'il eut ainsi élevé l'âme de ses disciples, M. de la Salle se retira de l'assemblée. En vain le pressèrent-ils d'assister aux délibérations; il n'y voulut jamais consentir, tant il avait à cœur de les laisser libres et de leur faire bien sentir que désormais ils allaient se gouverner eux-mêmes. Le frère Barthélemy fut élu comme président[1].

Le mardi, 18 mai, était le jour marqué pour l'élection. On prit les suffrages par « balottes secrettes », dit Maillefer, et le frère Barthélemy se trouva élu à la pluralité des voix[2]. La nouvelle en fut aussitôt portée à M. de la Salle, qui la reçut sans étonnement et se contenta de dire : « Il y a longtemps qu'il en fait les fonctions. » Ce choix ne surprit que le frère Barthélemy lui-même. Se croyant indigne de cet honneur et incapable de gouverner, il supplia les Frères de ne point maintenir l'élection et d'accepter qu'il se retirât[3]; mais les suffrages avaient été donnés dans un esprit si surnaturel, que tous étaient persuadés que l'élection était l'expression de la volonté divine, et le nouveau supérieur était tenu déjà dans une telle estime, qu'aux yeux de tous l'obéissance à son égard serait douce et facile. Sans tarder, l'acte de l'élection fut dressé dans la forme suivante[4]:

« Nous estant assemblez en la maison de Saint-Yon, faubourg de Saint-Sever de la ville de Rouen, au nom de la

[1] Blain, t. II, p. 135. — [2] Maillefer, p. 276. — [3] Blain, t. II, p. 135. — [4] Procès-verbal tiré de la minute de Me Saladon.

très sainte Trinité et soubs la protection de saint Joseph, patron de notre Société, du consentement par escrit de tous les Frères de notre Institut, pour délibérer sur les moyens de nous conserver dans nostre premier esprit, reconnaissons que, pour nous maintenir dans une union constante et persévérante et dans une entière uniformité, au milieu de tous les événements tant ordinaires qu'extraordinaires auxquels nous sommes exposez dans cette vie, et pour procurer autant qu'il nous sera possible le soutien et la solidité de nostre Institut, avons jugé à propos, pour la plus grande gloire de Dieu, de commencer par la nomination de l'un d'entre nous pour en avoir la conduitte généralle et universelle, duquel tout ce qui concerne nostre Institut dépende entièrement, pensé et fait plusieurs prières et œuvres pieuses à cette intention, nous nous sommes servis des formalitez ordinaires de billets et scrutins, dont le plus grand nombre a esté en faveur de nostre très cher frère Joseph Truffet, dit frère Barthélemy, lequel nous avons élu et élizons de libre volonté, sans acception de personnes, ny espèce de contrainte, pour nostre supérieur général et perpétuel, promettant avoir une entière soumission et obéissance à son égard par union à Notre-Seigneur, obéissant jusqu'à la mort de la Croix, renonçant à tout ce qui pourrait y estre contraire, soit pour le présent, soit pour l'avenir. »

Sur la demande du frère Barthélemy, deux assistants furent élus par l'assemblée : le frère Jean, directeur de la maison de Paris, et le frère Joseph, directeur des écoles de Reims [1].

Cette nomination d'un Frère comme supérieur causa à M. de la Salle une joie inexprimable ; elle assurait l'avenir d'une œuvre qui lui était si chère, elle déchargeait son humilité d'un fardeau qui lui pesait tant ! Il pouvait chanter son *Nunc dimittis,* puisque les projets de ses adversaires sur l'organisation de l'Institut étaient déjoués ; il allait enfin suivre son attrait pour l'obéissance et pour

[1] Minute de Me Saladon, aux Archives des Frères.

la vie cachée, puisque personne n'aurait plus le droit de lui disputer la dernière place.

Il se trouva néanmoins des censeurs chagrins qui exercèrent leurs critiques sur le fait de sa démission. Les uns l'accusaient d'avoir cédé au découragement et au dégoût; d'autres le jugeaient imprudent d'avoir remis l'Institut aux mains d'un simple Frère, parce que, disaient-ils, on ne souffrirait pas qu'un Frère eût la direction d'une Congrégation religieuse; d'autres enfin furent assez désobligeants pour voir dans cette retraite le désir de se faire remarquer et de se mettre, aux yeux du monde, en un plus grand relief[1]. Ces interprétations, que la méchanceté humaine ne lui laissa point ignorer, ne troublèrent point sa conscience, dont il avait suivi les inspirations avec une parfaite droiture; elles servirent seulement à exercer sa patience et à nourrir son insatiable désir d'humiliation. Il lui suffisait, d'ailleurs, d'avoir l'approbation d'amis sincères et éclairés, qui avaient su apprécier, dans cette circonstance, la justesse de ses vues et la fermeté de ses déterminations.

Il avait donc enfin obtenu ce que, depuis 1686, il avait si ardemment souhaité: il n'était plus le premier dans sa maison. Avec quel amour, dès lors, il prit son rang d'inférieur et se voua à la pratique de l'obéissance! Rien, dans sa conduite, ne laissa soupçonner qu'il eût jamais commandé; il ne lui resta pas même, dans l'attitude et dans le ton de voix, ce je ne sais quoi qui demeure, comme une empreinte de l'autorité, dans la personne de ceux qui l'ont une fois exercée. Il effaçait même, autant que cela se pouvait, sa dignité sacerdotale, pour être l'égal des Frères; on eût dit, à le voir si humilié et si honteux de lui-même, un prêtre condamné à faire pénitence en quelque monastère[2].

Il demandait les moindres permissions avec une sim-

[1] Maillefer, p. 280. — [2] Blain, t. II, p. 152.

plicité d'enfant. En vain le frère Barthélemy, qui vénérait en lui son père et son confesseur, et à qui ces demandes étaient à charge, voulut-il lui accorder la permission générale de faire ce qu'il jugerait à propos ; M. de la Salle n'accepta point de se priver du mérite de l'obéissance. Ne fallait-il pas, du reste, qu'il donnât l'exemple sur ce point comme sur tous les autres ? Une exception en sa faveur eût énervé la discipline. Il n'aurait osé, sans permission, changer son heure de messe. A la récréation, il n'acceptait point de présider un groupe; lui donner une marque de distinction, c'eût été le chasser. Il fallut qu'au réfectoire on lui laissât prendre la dernière place, après les Frères servants ; pour le déterminer à bénir la table, on lui fit sentir qu'il n'était pas permis à un Frère de la bénir, lorsqu'un prêtre est présent. Si un novice le priait de permettre qu'on balayât sa chambre, il répondait : « Je ne veux rien, mon cher Frère; allez demander si on veut que je sorte[1]. »

Il fit tous ses efforts pour se dessaisir même de l'influence morale que lui assurait son titre de fondateur. Aux Frères qui s'adressaient encore à lui avec confiance et lui demandaient des permissions, il disait simplement : « Allez au Frère supérieur, je ne suis rien[2]. » Il ne répondait point aux lettres qu'on lui écrivait, à moins que le frère Barthélemy ne lui en fît un devoir. Un jour il conclut ses avis par ces mots : « Donnez-vous bien de garde de vous adresser à moi, à l'avenir, pour choses pareilles. Vous avez un supérieur, c'est à lui que vous devez exposer vos difficultez. Pour moi, je ne veux plus me mêler de rien, que de penser à la mort et pleurer mes péchez[3]. »

Le frère Barthélemy rivalisait d'humilité avec son bien-aimé père ; non seulement il ne manqua jamais d'égards

[1] Blain, t. II, p. 153. — [2] Ibid., p. 152. — [3] Ibid., p. 152.

envers lui, mais il lui témoigna toujours la plus filiale déférence. Il n'accepta la supériorité qu'avec confusion, et ce lui fut toujours une peine d'avoir à donner des permissions et des ordres à un prêtre. Aussi modeste que prudent, il ne prit aucune décision sans consulter M. de la Salle; sa filiale déférence permit à l'âme du fondateur de s'écouler encore, par de continuelles influences, dans la chère œuvre de son Institut[1].

Cette conduite respectueuse et sage lui gagna toutes les sympathies. Déjà il était avantageusement connu; tous les jeunes Frères avaient été formés par lui au noviciat; toutes les écoles avaient reçu sa visite, et depuis 1712 il avait exercé, sans les posséder en titre, les fonctions de supérieur. Le changement d'administration se fit donc sans secousse, et lorsque, deux ans plus tard, la mort frappera au cœur tous les Frères dans la personne du fondateur, son œuvre n'en subira aucun ébranlement. Il est vrai que le frère Barthélemy ne gouverna l'Institut que durant trois années[2]; mais cela lui suffit pour asseoir l'Institut sur des bases solides.

Dans cette retraite de notre Saint, un trait nous frappe entre tous: il voulut qu'on ne le comptât point parmi les supérieurs de l'Institut et que le frère Barthélemy fût le premier de la série. Pensa-t-il, par cet acte unique d'humilité, effacer de la mémoire des hommes le souvenir des quarante années de pénibles labeurs par lesquels il avait fondé son œuvre? Espéra-t-il que l'Institut vivrait sans que son nom y restât attaché? Ces calculs, bien dignes de sa profonde humilité, seront peut-être déjoués; car, s'il nomma ses disciples *Frères des Écoles chrétiennes*, la postérité les appellera aussi *Frères de saint Jean-Baptiste de la Salle*.

[1] Blain, t. II, p. 151. — [2] Élu le 18 mai 1717, le frère Barthélemy mourut le 7 juin 1720.

§ III

REVISION DES RÈGLES PAR L'ASSEMBLÉE DES FRÈRES ET PAR M. DE LA SALLE. — LA RÈGLE DES RÉCRÉATIONS ET LA RÈGLE DU FRÈRE DIRECTEUR. — PORTRAIT DU FRÈRE DES ÉCOLES CHRÉTIENNES 1717

La lettre de convocation des Frères avait assigné deux fins à l'assemblée : l'élection d'un supérieur général et la revision des Règles de l'Institut. C'est pourquoi, sitôt que l'élection du frère Barthélemy fut faite, les membres du chapitre procédèrent à l'examen des constitutions et règlements.

Il était juste que cet examen fût remis aux Frères ; car une Règle discutée et acceptée par les représentants de la Société tout entière s'imposerait avec une plus grande autorité. Chacun des Frères y verrait son ouvrage, car elle aurait été fixée par ceux-là même qui en avaient vécu. L'expérience qu'on en faisait depuis trente-cinq ans était d'ailleurs assez longue pour ne laisser place à aucune surprise. Enfin, retouchée sous les yeux et avec la collaboration du fondateur lui-même, la Règle garderait assurément l'esprit qui l'avait inspirée.

M. de la Salle n'assista point aux délibérations, afin de laisser aux Frères toute liberté d'émettre leurs idées. Tout se passa régulièrement et surnaturellement, ainsi qu'en témoigne le procès-verbal de l'assemblée, dont voici la teneur [1]:

« Quant à la rectification des règles et pratiques en usage

[1] Minute de Me Saladon, aux Archives des Frères. D'après ce procès-verbal, il semblerait que les Frères donnèrent eux-mêmes la forme définitive à leur Règle; mais l'affirmation de Blain, qui était alors leur supérieur séculier, est si formelle, que les Frères abandonnèrent certainement leurs observations à la discrétion de M. de la Salle.

dans touttes les maisons de nostre societté, nous protestons y avoir observé les formalitez qui se peuvent exiger de nous, tant par prières et œuvres pieuses, que par une renonciation entière à nostre propre sens, et n'y avoir rien décidé qu'avec beaucoup de réflexion et qu'après plusieurs deües considérations, conférences et délibérations, et par le plus grand nombre des sufrages, le tout pour le plus grand bien de nostre Societté, en foy de quoi nous avons signé. »

Si l'on en croit les deux biographes Blain et Maillefer, les observations recueillies dans l'assemblée des Frères furent remises au fondateur, afin qu'il les revît lui-même et en fît ce qu'il jugerait à propos. Il y travailla en effet, avec beaucoup de soin. Plusieurs parties furent ajoutées à la rédaction antérieure de la Règle, particulièrement ce qui concerne la modestie, le gouvernement et la régularité : pour ces additions, M. de la Salle s'inspira largement des constitutions de la Compagnie de Jésus[1]. Lorsqu'elle eut été achevée, « par la main même de son auteur, [la Règle] fut envoyée dans toutes les maisons, paraphée et signée du frère Barthélemy, pour être observée avec uniformité par tous les Frères de l'Institut[2]. »

Il y avait, dans ces Constitutions, deux points que le fondateur jugeait d'une importance capitale : le chapitre des récréations et le chapitre du Frère directeur.

Dans les premiers temps de l'Institut, M. de la Salle, qui regardait le silence comme le plus sûr gardien de la ferveur dans les communautés, n'avait point établi de récréations : les repas n'étaient suivis que d'une conférence de piété, dont le sujet était ordinairement tiré de

[1] Depuis 1715, l'influence des RR. PP. Jésuites était assez grande chez les Frères; la communauté d'idées au sujet de la bulle *Unigenitus* dut être pour une part importante dans ce rapprochement. Aussi n'est-il pas étonnant qu'en 1717 une partie des règles de la Compagnie de Jésus ait passé dans l'Institut des Frères. — [2] BLAIN, t. II, p. 136. MAILLEFER, p. 278. L'envoi se fit en 1718. On conserve, aux Archives des Frères, l'exemplaire qui fut envoyé à Troyes.

la lecture de table. Mais il s'était promptement convaincu de la nécessité des récréations, tant pour procurer aux maîtres un repos et une détente indispensables, que pour leur donner l'occasion de pratiquer plusieurs vertus attachées aux relations sociales. Tout d'abord, il ne régla rien pour ces récréations, et tout s'y passa avec la plus grande édification. Bientôt après plusieurs défauts s'y glissèrent, comme des cris, des légèretés, des vivacités et des saillies d'humeur, des entretiens frivoles, qui lui parurent mettre en péril l'esprit religieux de ses enfants[1]. Après avoir mûrement pesé les inconvénients et les avantages des récréations, il jugea bon de les régler. Ce fut en 1694, durant la retraite de Vaugirard, qu'il prescrivit aux Frères la manière dont ils se comporteraient en récréation. Il ordonna aux Frères, entre autres choses, « de n'y point parler qu'ils n'aient auparavant salué le Frère directeur et qu'ils n'en aient reçu la permission ; de ne parler de personne en particulier que pour en dire du bien ; de ne s'informer de rien qui soit curieux ou inutile ; de garder le silence dès qu'on se sépare des autres ; de ne faire aucune légèreté, badinerie ou geste indécent ; de ne point trop élever la voix, de n'y pas rire avec éclat, de ne point contredire ni improuver ce qui sera dit, parce que cela n'appartient qu'au Frère directeur ; enfin de s'entretenir de choses édifiantes qui les puissent porter à l'amour de Dieu et à la pratique de la vertu[2]. »

M. de la Salle attachait à ces prescriptions tant d'importance, qu'il préférait qu'un Frère directeur manquât l'oraison plutôt que la récréation, et qu'il interdisait de recevoir des pensionnaires dans les communautés, de peur que la liberté de leurs conversations ne rendît les récréations légères et incompatibles avec le recueillement.

[1] Blain, t. II, p. 141-143. — [2] Ibid., p. 136.

Cette règle, austère assurément, pesait à certains Frères. Il leur semblait que, dans un exercice fait pour détendre l'âme, il y avait trop de contention d'esprit. Aussi, dans l'assemblée de 1717, ce point vint-il en discussion. Trois ou quatre Frères furent d'avis qu'on en modifiât la rédaction pour en adoucir la rigueur. Après deux séances de délibération, on résolut à l'unanimité de prendre pour arbitres les supérieurs de diverses communautés : M. de la Salle admit fort bien cet arbitrage, quoique la solution ne lui fût point indifférente.

Les arbitres, parmi lesquels était le Père Baudin, directeur alors du noviciat des Jésuites de Rouen, conclurent pour le maintien de l'article tel qu'il était. Une règle, dont les Frères avaient fait une heureuse expérience durant vingt-trois ans, et que les autres communautés leur enviaient, parut trop précieuse pour être entamée[1].

Aux yeux du fondateur, le directeur était l'âme de chaque communauté. « Il disait souvent que l'Institut était entre les mains des Frères directeurs ; que c'était eux qui travaillaient à l'édifier ou à le détruire ; que sa régularité était attachée à la leur, et que la ferveur ne s'y maintiendrait que par leur fidélité à la Règle et à leurs devoirs[2]. »

Dans cette pensée, il avait organisé dans l'Institut des prières et des jeûnes pour obtenir de bons directeurs; il se livrait lui-même, dans ce but, à de longues oraisons et à de rigoureuses macérations. Il composa un écrit où tous les devoirs des directeurs étaient exposés avec détails. Chaque directeur devait en faire la lecture, pour son compte personnel, tous les dimanches et tous les jeudis; on en ferait la lecture en communauté le premier jeudi de chaque mois. Une telle obligation serrait de près les Frères directeurs. Sans cesse remis en face de leurs obligations, ils ne pouvaient les perdre de vue;

[1] Blain, t. II, p. 143-144. — [2] Ibid., t. II, p. 145.

chaque mois ils avaient à subir, en communauté, une sorte d'examen public, qui ne pouvait manquer de les stimuler au bien[1].

Ce constant rappel à l'ordre fut-il douloureux à l'amour-propre, ou parut-il lassant à la faiblesse humaine? Toujours est-il que la règle des directeurs était peu à peu tombée en désuétude, et que plusieurs chefs de communautés négligeaient sur ce point leurs devoirs. L'occasion était favorable, à l'assemblée de 1717, pour discuter cette grave question. Les Frères néanmoins ne la soulevèrent point, sans doute parce qu'ils ne jugèrent pas qu'une solution définitive pût être prise avec maturité. M. de la Salle, qui respectait, avec une délicatesse scrupuleuse, l'initiative et la liberté des Frères, ne la souleva point non plus; il espérait que la ferveur de ses disciples les y ramènerait un jour. Son attente ne fut point trompée; car, au chapitre de 1725, les Frères firent revivre ces règlements oubliés, et déterminèrent qu'on en ferait, deux fois par an, la lecture en public[2]. Ils ont été versés depuis lors dans le recueil qui a pour titre la *Règle du gouvernement*.

La Règle écrite par M. de la Salle n'a subi, depuis 1717, que de très légères modifications. Le changement le plus notable, imposé du reste par la Bulle d'approbation, porte sur le chapitre des vœux. Si nous voulons nous faire une juste idée de l'œuvre religieuse de notre Saint, il nous faut maintenant, la Règle en main, tracer le portrait du *Frère des Écoles chrétiennes*[3].

Le Frère est un religieux maître d'école[4]. Il a pour mission de donner gratuitement[5] l'instruction aux fils des artisans et des pauvres[6]. Par la science humaine

[1] Blain, t. II, p. 145-146. — [2] Ibid., p. 147. — [3] Pour plus de commodité, nous renverrons à l'édition des *Règles et Constitutions*, actuellement en usage parmi les Frères. — [4] C'est toute la signification de l'Institut. — [5] *Règles*, c. I, n° 1. — [6] Ibid., c. I, n° 5.

qu'il distribue[1], il prépare les enfants de condition modeste à se faire en ce monde une honnête position. Par les connaissances religieuses qu'il prodigue, et par les habitudes de vertu qu'il fait naître, il relève dans le présent le niveau moral de la classe ouvrière, et lui apprend à mériter la juste compensation du bonheur céleste[2].

Pour être entièrement voué à un apostolat si social et si chrétien, il ne sera ni prêtre ni clerc[3]; il s'abstiendra des études classiques[4], et se cantonnera dans le cercle des connaissances où son enseignement doit se mouvoir. Il brisera tous les liens qui l'attachent au monde[5], et ne s'impliquera dans aucune affaire temporelle[6]; ses enfants le posséderont tout entier.

Le dévouement désintéressé que comporte sa mission d'apôtre, le maître des écoles populaires ne le trouvera que dans l'esprit de foi[7] et dans le zèle des âmes[8], c'est-à-dire dans une vie religieuse intense. Quant à cette vie religieuse, elle est garantie et conservée par la communauté[9]. Le Frère sera bon maître s'il est d'abord bon religieux[10].

Sa personnalité se fond dans la communauté[11].

Son nom de famille, qu'il soit illustre ou obscur, est perdu. Le nom nouveau qu'on lui impose ne le distingue point; il devient, comme les autres, un simple Frère dans la famille religieuse[12].

[1] *Règles*, c. VII, n° 4 et n° 5. A part l'enseignement classique, aucune limite, en fait, n'est imposée aux Frères; ils donnent aux enfants le savoir convenable à leur position. — [2] *Règles*, c. I, n° 3, 4, 6. — [3] Ibid., c. I, n° 2. — [4] Ibid., c. XVIII en entier. Il est défendu aux Frères d'enseigner le latin et le grec pour deux raisons : 1° la connaissance du latin pourrait leur donner la tentation d'entrer dans le clergé; 2° par l'enseignement classique, ils s'adresseraient à une classe de la société pour laquelle ils n'ont pas été créés. Un décret de la Propagande, approuvé par le Pape le 6 janvier 1900, confirme la règle qui défend aux Frères d'apprendre et d'enseigner le latin. — [5] *Règles*, c. XIV, n° 3. — [6] Ibid., n° 10. — [7] Ibid., c. II, n° 2. — [8] Ibid., n° 9. — [9] Ibid., c. III, n° 1. — [10] Telle a été la pensée qui a porté M. de la Salle à grouper les maîtres en une Congrégation. — [11] *Règles*, c. III. — [12] Ibid., c. I, n° 1.

L'habit séculier fait place au vêtement uniforme de la religion : une robe de serge noire, descendant jusqu'au talon, fermée jusqu'à la ceinture par des agrafes de fer, puis cousue jusqu'au bas[1]; une capote d'étoffe commune, de même longueur que la robe, avec des manches pendantes jusqu'à deux pieds de terre[2]; un rabat de toile blanche[3], un chapeau à larges bords[4], et des souliers à épaisses semelles[5].

Le Frère n'a plus d'autre famille, plus d'autre pays que sa communauté[6]. Tous ses mouvements s'opèrent dans ce milieu religieux, également préservateur et fécond.

Les exercices se font tous en commun, depuis le matin jusqu'au soir. On prie ensemble, on couche au dortoir et non en chambre particulière; on mange en un réfectoire commun. Les congés et les récréations se prennent en communauté; les Frères ne sortent jamais seuls. Le supérieur de l'Institut a seul le droit d'avoir un cabinet pour y écrire[7]. Une école n'a jamais moins de deux Frères[8]. Les classes ne sont séparées que par des cloisons vitrées, si bien que les Frères se voient les uns les autres, pendant qu'ils enseignent séparément[9]. Jusque dans sa piété, le Frère est astreint à la vie commune; il ne lui est point permis d'adopter des pratiques particulières, ni d'entrer dans une Confrérie ou Congrégation, quelque sainte qu'elle soit[10].

Sa Règle, en effet, le saisit durant toute la journée[11], et lui offre tous les secours moraux et religieux dont il a besoin.

Il se lève, en tout temps, à quatre heures et demie. *Vive Jésus dans nos cœurs!* tel est le mot qui lui donne le

[1] *Règle du gouvernement*, c. II, nº 4. — [2] Ibid., nº 6. — [3] Ibid., nº 15. — [4] Ibid., nº 11. — [5] Ibid., nº 20. — [6] *Règles*, c. XIV, nº 1 et 3. — [7] Ibid., c. III, en entier. — [8] *Bulle*, VIº. — [9] *Règles*, c. IX, nºs 12 et 13. — [10] Ibid., c. IV, nº 12. — [11] Ibid., c. XXIX; tout ce qui suit est emprunté à ce chapitre du *Règlement de la journée*.

signal du réveil, et il répond : *A jamais!* A cinq heures, la prière vocale se fait en commun, puis l'oraison jusqu'à six heures. Le dernier quart d'heure peut être consacré à la lecture du Nouveau Testament ou de l'Imitation. La messe est à six heures; le Frère y communie au moins deux fois par semaine, le dimanche et le jeudi, parfois plus souvent.

Depuis la messe jusqu'à sept heures un quart, il s'occupe d'études dans la chambre commune. A sept heures un quart, il déjeune au réfectoire et il entend lire, durant ce temps, la *Conduite des écoles* ou quelque livre d'instruction. Chaque Frère lit à son rang, durant quelques minutes. Le déjeuner fini, on récite, à l'oratoire, les Offrandes à l'Enfant Jésus, — le divin idéal sur lequel le maître doit former ses élèves, — puis trois dizaines du chapelet, et l'on part pour les écoles.

Les classes commencent à huit heures et finissent à onze, y compris le temps de la messe, si on y conduit les enfants. Après la classe, le Frère étudie le catéchisme. A onze heures et demie, a lieu l'examen particulier, puis le dîner.

Pendant le dîner, le Frère entend lire : 1° un passage du Nouveau Testament; 2° la vie d'un saint; 3° un livre de piété; 4° un verset de l'Imitation.

La récréation se prend en commun jusqu'à une heure; puis les Frères se réunissent à l'oratoire pour réciter le Répons à saint Joseph et trois dizaines de chapelet.

La classe du soir commence à une heure et demie et finit à cinq heures. A quatre heures, le Frère fait le catéchisme pendant une demi-heure; il fait ensuite réciter la prière du soir, posément et distinctement, puis chanter quelques versets de cantiques spirituels. Il renvoie ensuite ses écoliers.

De cinq heures à cinq heures et demie, il examine les fautes qu'il a pu commettre et s'occupe d'études. A cinq heures et demie, il fait la lecture spirituelle, précédée de la coulpe et d'une lecture du Nouveau Testament.

A six heures, il consacre une demi-heure à l'oraison; puis il vaque à une étude religieuse, jusqu'au souper, qui est à sept heures.

Pendant le souper, il entend lire : 1° un passage du Nouveau Testament; 2° un chapitre de l'Histoire sainte; 3° un livre de piété; 4° quelques versets de l'Imitation.

La récréation se prend en commun jusqu'à huit heures et demie; elle est suivie de la prière du soir et de la lecture du sujet d'oraison. A neuf heures sonne la retraite; le Frère se rend alors au dortoir, et il doit être couché à neuf heures un quart.

Si le règlement subit certaines variantes en diverses circonstances, ces modifications sont minutieusement prévues[1], de sorte que jamais le caprice individuel ne trouve son compte dans cette existence régulière.

Prisonnier en apparence d'une règle qui le saisit à toute heure, le Frère jouit en réalité de la vraie liberté des enfants de Dieu. La règle délivre sa volonté au lieu de l'enchaîner; car cette volonté agit dans la pleine possession d'elle-même. Elle agit au début de la vie religieuse, lorsqu'elle accepte les observances; elle agit dans tout le cours de l'existence, parce qu'elle se soumet librement et joyeusement à tous ses devoirs. Affranchie par la règle du joug d'une multitude de passions, elle trouve aisées, en religion, des vertus que les mondains ne comprennent pas.

La foi s'y maintient pure par la vigilance des supérieurs[2]. Elle est vivante et active dans les âmes, grâce aux lectures et aux études religieuses qui en entretiennent la flamme[3]; elle s'avive principalement dans les exercices de la piété[4]. L'oraison quotidienne, la communion fréquente, la con-

[1] Les règles particulières à certains jours remplissent les chapitres xxx-xxxvi de la *Règle*. — [2] A l'exemple du fondateur, les supérieurs de l'Institut ont toujours été très zélés pour garder la pureté de la foi, en s'attachant aux décisions de l'Église et des Souverains Pontifes. — [3] *Règles*, c. II, nos 2, 3, 4. — [4] Ibid., c. III.

fession hebdomadaire, les nombreuses prières vocales, autant de moyens infaillibles pour assurer la vie de foi.

Le silence[1], gardien du recueillement, tient l'âme constamment unie à Dieu et réfléchie sur elle-même. Hors le temps des récréations, le Frère ne parle pas sans nécessité ni sans permission. Soit en allant aux écoles, soit en traversant les rues de la ville, il garde le silence et dit son chapelet. Il possède ainsi ce que le fondateur avait appelé les quatre soutiens intérieurs de l'Institut[2] : l'oraison, la présence de Dieu, l'esprit de foi, le recueillement intérieur.

Son activité morale est sans cesse tenue en haleine par la mortification[3]. Aucune macération corporelle ne lui est imposée par la règle[4]. Mais, en dehors des pénitences prescrites par l'Église, il se soumet à certaines abstinences, et il jeûne le vendredi de chaque semaine[5]. Pour mortifier l'esprit par l'humiliation, il fait chaque soir la coulpe des fautes qu'il a commises dans la journée, et en reçoit la pénitence[6]. Une fois par semaine, la coulpe se fait en commun, et chaque Frère dit les défauts extérieurs qu'il a remarqués dans ses Frères[7]. Chaque semaine aussi, le Frère rend compte au directeur de la maison de toute sa conduite[8]. Enfin, tous les ans, les Frères se demandent mutuellement pardon des peines qu'ils se sont causées les uns aux autres[9]. La reddition de compte de conduite, la coulpe journalière, l'avertissement des défauts sont, avec la manière de bien passer la récréation, les soutiens extérieurs que le fondateur a donnés à son Institut[10].

[1] *Règles*, c. XXII. — [2] Ibid., c. XVI, nº 8. — [3] Ibid., c. V. — [4] Ibid., nº 1. — [5] Ibid., nºs 1 et 2. — [6] Ibid., nº 7. — [7] Ibid., nº 10. — [8] Ibid., nº 14. Dans la *Règle* de 1717, cette reddition de compte comprenait toute la conduite tant intérieure qu'extérieure, et se faisait suivant un questionnaire très détaillé qu'on trouve dans les anciennes éditions du *Recueil*. Depuis le décret du 17 décembre 1890, qui réserve expressément l'intérieur pour la confession, la Règle dit que la *reddition* au Frère directeur n'est obligatoire que sur « l'observance et sur l'emploi ». Le décret se trouve à la fin des Règles, édition de 1895. — [9] *Règle* de 1717, c. V, fin. — [10] *Règles*, c. XVI, nº 8.

La mortification saisit l'âme sous diverses formes, et la maintient dans la dignité morale et dans la ferveur religieuse. Par la pauvreté[1], elle dégage le Frère de toute attache aux biens de la terre; elle ne lui laisse rien en propre, pas même les habits et les livres; elle ne lui permet pas de disposer de quoi que ce soit sans autorisation du directeur. Par la chasteté[2], elle en fait un ange dans la chair, elle lui interdit non seulement ce qui blesse la pureté ou la pudeur, mais aussi toute familiarité et tout laisser-aller qui deviendrait un péril. Par l'obéissance[3], elle tient la volonté librement captive de l'autorité : c'est Dieu même que le Frère vénère et entend dans notre Saint-Père le Pape, dans les décisions de l'Église, dans le supérieur de l'Institut, dans le directeur de la maison qu'il habite.

Et comme la vie surnaturelle relève et sanctifie la nature sans la détruire, le Frère prend grand soin de faire briller en lui-même les vertus qui sont l'ornement d'une vie humaine.

Il sera discret[4] : il s'abstiendra de parler des maisons de l'Institut, particulièrement de la maison où il vit. Il ne parlera d'aucun des Frères, pas même de ceux qui ne sont plus dans la Société. Il gardera le silence sur son pays, sur sa famille, sur son passé; il évitera de poser à d'autres des questions indiscrètes, principalement sur ce qui se passe dans les autres maisons de l'Institut.

Sa tenue[5], toujours irréprochable, sera digne et grave; ses habits, simples et modestes, seront constamment propres. Il ne tournera point légèrement la tête, et prendra garde de ne manifester dans ses regards aucune dissipation; son visage rayonnera d'une douce gaieté, sans perdre l'empreinte du recueillement intérieur. Dans la conversation, il évitera de regarder fixement son inter-

[1] *Règles*, c. XIX. — [2] Ibid., c. XX. — [3] Ibid., c. XXI. — [4] Ibid., c. XXII, *du Silence*. — [5] Ibid., c. XXIII, *de la Modestie*.

locuteur; ses lèvres ne seront ni trop serrées, ni trop ouvertes; les mains ne seront ni pendantes, ni dans les poches, et les pieds ne seront point croisés. Sa démarche sera posée, ni lente, ni précipitée, sans affectation ridicule comme sans agitation indécente. Il parlera avec modestie, ni trop haut, ni trop précipitamment, mais comme un homme bien maître de sa parole. Par l'observation de ces règles de modestie, le Frère honore, aux yeux des hommes, son caractère de religieux, et gagne des sympathies qui sont précieuses pour son ministère d'instituteur.

Une vie si parfaite serait fort douloureuse à la nature, si la volonté n'était aidée et comme portée par de nombreux auxiliaires : elle y est formée dans un noviciat, elle s'y attache par des vœux, elle y est sans cesse stimulée par l'autorité.

L'enfant vient de bonne heure[1] contracter des habitudes qui allègent le poids de l'effort; à seize ans il peut être reçu au noviciat[2]. Durant une année entière, il s'instruit de ses devoirs de chrétien et de religieux; il s'accoutume à observer, par des actes d'une volonté librement soumise, des règles qu'on ne doit jamais garder par pure passivité ou inertie de caractère.

A dix-huit ans[3], s'il le désire et si les supérieurs le jugent à propos, il est admis à des vœux annuels; à vingt-trois ans, s'il a cinq années de vie de communauté, il pourra prononcer des vœux triennaux. Quant aux vœux perpétuels, il ne les prononcera qu'après vingt-huit ans accomplis, et après avoir passé par l'épreuve des vœux annuels et des vœux triennaux. La demande des vœux est spontanée de la part du Frère; ils ne lui sont jamais imposés. Et, de peur que sa ferveur ne présume trop de

[1] Les enfants sont désormais reçus, à partir de treize ans, dans les petits noviciats. — [2] *Règle du gouvernement*, c. IV. — [3] *Règles*, c. XVII, *des Vœux*.

sa faiblesse, sa demande fait l'objet d'un très sérieux examen. L'Institut ne garderait pas cependant, d'une façon indéfinie, le Frère qui ne ferait pas la demande des vœux.

Jusqu'à la Bulle de Benoît XIII[1], le Frère faisait vœu seulement d'association, de stabilité et d'obéissance[2]. La Bulle a réglé que les vœux seraient « de chasteté, pauvreté, obéissance et persévérance dans l'Institut, et d'enseigner gratuitement les pauvres[3] ».

Ainsi voué à Dieu, comme un objet sacré, le Frère est confié à la garde d'une autorité.

La première autorité de l'Institut est impersonnelle : c'est la Règle[4]. La Règle, rédigée par le saint fondateur, approuvée dans ses articles essentiels par le pape Benoît XIII, à peine retouchée en des points accessoires par les chapitres généraux, la Règle règne en souveraine. Le supérieur général, élu à vie par le chapitre, en est le fidèle et vigilant gardien[5]. Douze assistants, qui résident près de lui et ont été élus par le chapitre, forment son conseil[6]. Les visiteurs le représentent périodiquement près de chaque communauté[7]. Dans chaque maison enfin, le directeur incarne la Règle. Rien ne se fait sans lui; mais lui-même ne prend aucune détermination sans en référer au supérieur général[8]. Ainsi, dans ce puissant organisme, l'arbitraire et l'imprévu sont également écartés.

Formé dans cette école de fortes vertus, encadré comme un soldat dans cette armée où règne une exacte discipline, le Frère est un religieux prêt à tous les sacrifices et à tous les dévouements. C'est l'apostolat de l'éducation, principalement dans les écoles populaires, qui absorbera sa vie : pour ce labeur toujours dur, souvent ingrat, ce n'est pas trop de la trempe vigoureuse qu'il a reçue.

[1] Du mois de janvier 1725 : voir à la fin des *Règles*, édition de 1895. — [2] Voir la formule à la fin de la *Règle* de 1717, p. 110. — [3] *Bulle*, IXº. — [4] On lit un chapitre des Règles le soir des dimanches et fêtes. — [5] *Règle du gouvernement*, c. VII et XI. — [6] Ibid., c. XIII. — [7] Ibid., c. XVII. — [8] Ibid., c. XIX et XX, et *Règles*, c. XII.

Le Frère instruira donc les fils des artisans et des pauvres, et il le fera gratuitement : c'est l'essentiel de sa mission [1]. Accessoirement, et pour préparer à leurs carrières les enfants sortis de ses petites écoles, il peut les recevoir encore et les instruire dans des écoles supérieures et dans des pensionnats [2].

Il suivra fidèlement, tant pour le programme que pour la méthode, les règles dont le code détaillé lui a été donné dans la *Conduite des écoles* [3]. Mais il se souviendra qu'il donne les connaissances humaines pour avoir l'occasion d'enseigner aussi la doctrine chrétienne. Chaque jour, il fera le catéchisme durant une demi-heure, et, les dimanches et fêtes, pendant une heure et demie [4].

A l'égard des écoliers, il sera d'un désintéressement absolu; il n'en recevra ni argent ni cadeau, pas même de leurs parents [5]; il ne leur imposera aucune corvée [6].

Il aura pour tous une affection égale; les familiarités et les privautés lui sont interdites; il ne leur adressera la parole en particulier que rarement et par nécessité. Par son extérieur et toute sa conduite, il leur donnera l'exemple de la modestie et de toutes les vertus [7].

S'il est obligé de punir les écoliers, il le fera rarement et modérément [8], en observant avec soin les règles prescrites à ce sujet par la *Conduite des écoles* [9]. Il s'abstiendra surtout de les injurier, de leur donner des appellations humiliantes, de les tutoyer, de les frapper de la main ou de les pousser rudement. Tout, dans la Règle, l'invite au respect religieux de l'enfant.

[1] *Règles*, c. I, n° 1 et c. VII, n° 1. — [2] Le texte de 1717 défend de recevoir des pensionnaires dans les maisons d'école; mais il permet expressément d'ouvrir, pour les pensionnaires, des maisons spéciales, si le supérieur le juge à propos (chap. XIV, fin). — [3] *Règles*, c. VII, n° 5. Aux chapitres VII-XI des *Règles*, on trouve une sorte de résumé de la *Conduite*. — [4] *Règles*, c. VII, n° 6. — [5] Ibid., n° 11. — [6] Ibid., n° 19. — [7] Ibid., n°s 13, 14, 15. — [8] Ibid., c. VIII. — [9] Les différentes éditions de ce livre présentent des variantes notables : car les punitions corporelles étaient en usage au dernier siècle, tandis qu'elles ne le sont plus aujourd'hui.

Le silence est la grande force disciplinaire du maître d'école; pour que ses élèves le gardent avec fidélité, il l'observera lui-même scrupuleusement. Hors les cas de nécessité, il usera du *signal* plutôt que de la parole[1].

Son travail de maître est contrôlé sans cesse par des inspecteurs. Le Directeur de chaque établissement en inspecte toutes les classes constamment[2]; le Visiteur, à son tour, s'assure que tout se passe selon l'ordre[3]. Les classes peuvent être visitées aussi par des ecclésiastiques, surtout par le curé de la paroisse[4]. L'entrée en est interdite aux personnes de différent sexe, sauf aux dames de charité qui viendraient, en compagnie du curé, pour visiter les enfants pauvres[5].

Telle est, en résumé, la Règle à laquelle s'assujettit le Frère des Écoles chrétiennes. Elle ne se dessaisit de lui à aucun instant du jour et de la nuit; du moment qu'elle a pris possession de lui dans le noviciat, elle le porte, comme une mère dans ses bras, jusqu'au terme de sa vie. Jusque dans la mort, elle l'assiste par les suffrages des Frères. Elle n'est jamais dure pour lui, mais elle est toujours forte. Loin d'anéantir sa volonté, elle l'excite et la pousse. Si l'obéissance y est parfaite, l'initiative n'y est point éteinte.

Du reste, depuis deux siècles qu'elle existe, elle a fait ses preuves; elle subsiste toujours, sans avoir été entamée. Parce qu'elle est forte, d'aucuns diraient austère, elle a été féconde : cent deux Frères la pratiquaient dans vingt-trois communautés, en 1717; l'an 1900, quinze mille Frères vivent de son influence en quinze cents communautés. La bénédiction du nombre a été égalée par la multiplicité des œuvres. Sans rien perdre de sa primitive rigidité, la Règle trouve un rajeunissement perpétuel dans sa facilité d'adaptation aux exigences des temps nouveaux.

[1] *Règles*, c. VIII, nos 4, 5, 6. — [2] Ibid., c. XI. — [3] *Règle du gouvernement*, c. XVII. — [4] *Règles*, c. IX, nos 18-20. — [5] Ibid., no 20.

§ IV

ACTES DU FRÈRE BARTHÉLEMY. — LE LEGS ROGIER. —
M. DE LA SALLE VA A PARIS ET SE RETIRE AU SÉMINAIRE DE SAINT-NICOLAS.
— ACHAT DE SAINT-YON. — RETOUR DE M. DE LA SALLE. —
SA VIE CACHÉE, PÉNITENTE ET APOSTOLIQUE
1717-1718

Après l'assemblée de 1717, qui se termina le jour de la Trinité par le renouvellement des vœux, le frère Barthélemy prit en main, en observant les égards dus au fondateur, le gouvernement de l'Institut. Il commença par réunir en un volume tous ses actes de visite et ceux de l'assemblée, et les déposa, pour être mis au nombre des minutes, chez un notaire de Rouen, Me Saladon [1]. Il dut faire ensuite quelques nominations : le frère Irénée fut appelé au noviciat, le frère Thomas devint procureur à Saint-Yon ; les frères Timothée, d'Avignon, et Fiacre, de Boulogne, furent établis visiteurs [2].

Vers le commencement d'octobre, le Frère supérieur quitta Rouen pour faire lui-même la visite de ses communautés. Dans toutes les maisons où il passa, il fit dresser un acte de visite dans lequel tous les Frères déclaraient approuver l'élection faite à Saint-Yon par l'assemblée. L'adhésion signée par les Frères de Paris, le 11 novembre 1717, mérite d'être citée comme un monument de l'ordre qui régnait dans cet Institut encore jeune [3].

« Nous, soussignés, Frères de la Société des Écoles chrétiennes et gratuittes de la paroisse de Saint-Sulpice, et Frère

[1] Un duplicata de ces minutes, signé de Me Saladon, est conservé aux Archives des Frères. — [2] LUCARD, *Annales*, t. I, p. 366, d'après les registres de Saint-Yon. — [3] Nous copions l'original, conservé aux Archives des Frères.

servant destiné pour pourvoir aux besoins temporels desdits Frères, agréons et approuvons l'élection qui a été faite du frère Joseph Truffet, dit frère Barthélemy, pour supérieur général et perpétuel de notre ditte société, au mois de may dernier, par les Frères directeurs de la plus grande partie des maisons de notre ditte société, déclarons que le frère Barthélemy, en cette qualité de notre supérieur général, est venu de la maison Saint-Yon, où il demeure, pour visiter notre demeure.

« C'est pourquoy nous luy avons rendu compte de notre conduitte et de celle de notre maison, tant spirituelle que temporelle, et nous avons reçu avec respect et soumission les avis qu'il a eu la bonté de nous donner, dans la disposition de les pratiquer; que même ledit frère Barthélemy, notre supérieur général, a envoyé, de laditte maison de Saint-Yon en celle-cy, deux Frères, depuis peu, pour faire commencer une nouvelle école proche les Invalides, laquelle a été commencée lundy dernier, et nous a donné le frère Jean Jacot, dit frère Jean, pour notre Directeur et pour conduire sous luy notre maison. Fait en notre maison de Paris, fauxbourg Saint-Germain, ce onze novembre dix-sept cent dix-sept. » (*Suivent les signatures.*)

La sollicitude du frère Barthélemy n'oublia point le frère Gabriel Drolin. S'il n'entreprit point le voyage de Rome pour le visiter, il lui écrivit une lettre tout empreinte de simplicité et d'abandon, de tendresse et d'humilité. Nous nous plaisons à la citer intégralement[1].

« Mon très cher Frère, la grâce et la paix de Notre-Seigneur Jésus-Christ soient avec nous. C'est avec bien de la joye que je me donne l'honneur de vous escrire celle-cy, ayant appris par notre cher frère Joseph que vous lui aviés escrit étant en peine de M. de la Salle, notre cher père, et n'ayant receu qu'une de ses lettres depuis un an. Voilà ce que notre

[1] Nous prenons le texte sur l'original même, conservé aux Archives des Frères.

cher frère Joseph nous a mandé de votre part. Je vous diray, mon cher Frère, que M. de la Salle est fort en peine de ce que vous ne luy avez pas fait de réponse à sa dernière, que j'ay mise moy-même à la poste d'Avignon, et pour laquelle j'ay payé quatre deniers de port, selon les ordres de monsieur notre cher père. Il espérait que vous luy envoyeriez votre consentement pour ce qui serait arresté dans l'assemblée qui a été faite dans le mois de mai dernier, dans laquelle nos chers Frères ont jugé à propos de me charger du gouvernement de notre Institut. Et nous y avons aussi choisi ensemble par scrutins nos chers frères Jean et Joseph pour assistants.

« Monsieur notre cher père ayant jugé à propos de se décharger, et ayant cru qu'il était nécessaire, pour le bien de notre Institut, que nos Frères prissent soin de la conduite généralle durant son vivant et qu'il leur servît d'aide par ses sages avis et conseils, nos chers Frères n'ont pas cru devoir presser davantage M. de la Salle de reprendre la conduite généralle qu'il avait laissée depuis quelques années. Il m'a chargé de vous saluer avec beaucoup d'affection de sa part, et de vous prier de nous mander si vous voulés que nous vous envoyions, les vacances prochaines, un Frère pour vous aider. Nous tâcherons d'en choisir un bon et bien capable de vous aider et de soutenir l'œuvre après vous.

« Les affaires de notre Institut vont fort bien. Nous avons acheté une maison de quinze mille livres pour le noviciat, à Roüen, et il y a beaucoup d'aparance que nous aurons bientôt un établissement dans le Canada, et nous espérons que ce sera avec un pouvoir du prince (le Régent), qui a eu déjà la bonté d'accorder trois mille livres de rentes annuelles, pour la subsistance des maistres d'école et de nouveaux (maistres) qu'on prétend envoyer et que nous demandons pouvoir former, tant en France qu'en Canada ; ce qui pourra beaucoup contribuer à notre établissement solide en France, supposé que la chose réussisse.

« Nous vous prions, mon cher Frère, de vouloir bien visiter l'église et les tombeaux de saint Pierre et de saint Paul, d'y communier et d'y recommander à ces deux grands

Apôtres les affaires de notre Institut, et en particulier d'y prier pour la véritable conversion de celuy qui est, avec toute l'estime et l'affection possible, en Jésus et Marie, votre très humble et très obéissant serviteur. *Signé*, frère BARTHÉLEMY. Mon cher Frère, je ne vous oublie pas dans mes petites prières journalières ; la réciproque, s'il vous plaist. »

Dans cette lettre, écrite à Paris, le 18 février 1718, le projet d'un établissement au Canada paraît fermement arrêté ; M. de la Salle, consulté, y avait donné son consentement. Deux jours après qu'on eut désigné des Frères pour cette lointaine mission, notre Saint, dans un mouvement d'inspiration prophétique, dit à l'un des Assistants : « Ah! mon Dieu, qu'allez-vous faire? vous allez entreprendre une chose qui vous jettera dans une infinité d'embarras, et qui aura des suites fâcheuses. » Le frère Barthélemy, étant survenu comme il prononçait ces paroles, fit observer que tout était conclu, que les frais d'embarquement étaient déjà faits. Mais le serviteur de Dieu se contenta de répéter : « Qu'allez-vous faire? » Cette réflexion, dite avec tant d'insistance, fit sur les Frères une si vive impression, qu'ils renoncèrent au projet et rompirent leur traité. Ils apprirent ensuite de M. Charon, l'un des fondateurs de l'hôpital du Canada, qu'on se proposait de disperser les Frères chez les curés de campagne. Cette dissémination, contraire à une règle fondamentale de l'Institut, eût infailliblement perdu les Frères. Dieu avait donc donné à son serviteur, en cette occasion, le pressentiment du péril auquel ses disciples allaient être exposés [1].

M. de la Salle était venu à Paris, le 4 octobre 1717, en même temps que le frère Barthélemy. Il y avait été appelé pour recevoir un legs de deux cent soixante livres de rente, que Rogier, son ancien ami, venait de lui

[1] BLAIN, t. II, p. 153-154. Une nouvelle tentative fut faite en 1737, mais sans aboutir. Les Frères n'entrèrent au Canada qu'en 1837.

laisser en mourant. Rogier, à sa dernière heure, s'était souvenu de son infidélité à l'égard du serviteur de Dieu; la conscience lui avait rappelé que, dans cette maison de Saint-Denis, qu'il s'était fait adjuger par le Châtelet en 1712, il y avait une somme de cinq mille deux cents livres appartenant à M. de la Salle. Quant à notre Saint, il avait oublié ses droits. Les intérêts du monde le touchaient d'ailleurs si peu, qu'à la nouvelle de cette réparation tardive il s'était écrié : « A quoi pense-t-on de faire des testaments en ma faveur? Ne sçait-on pas que j'ai renoncé à tous les biens du monde, et qu'il ne m'est plus permis d'avoir rien en propre [1]? »

Il n'aurait point quitté sa chère solitude de Saint-Yon pour recueillir un bien temporel, si le frère Barthélemy ne lui avait fait un devoir d'accepter la donation de Rogier. Mais, lorsqu'il se trouva à Paris en face du notaire, son humilité souleva une difficulté imprévue. Dans l'article du testament qui le regardait, il était nommé supérieur des Frères des Écoles chrétiennes. Ce titre lui parut blesser la vérité, car il n'était plus supérieur, de fait, depuis le mois de mai. Sa délicatesse fut intransigeante sur ce point de loyauté; il eût sacrifié l'argent, plutôt que de l'accepter à un titre qui n'était plus le sien. Après trois mois d'attente, le notaire, qu'une telle résistance étonnait, supprima ce mot de supérieur des Frères, et le Saint consentit alors à recevoir, à titre privé, la juste restitution de Rogier [2].

Durant le séjour prolongé qu'il fit à Paris, M. de la Salle ne demeura point à la communauté des Frères. Ce ne fut point assurément par dédain, car il avait assez prouvé, depuis quarante ans, combien il se plaisait à vivre au milieu de ses enfants; ce fut seulement par discrétion. Il craignit d'être traité encore comme supérieur, et il voulut détourner de sa personne les marques d'obéis-

[1] Maillefer, p. 282-283. — [2] Blain, t. II, p. 157.

sance et de respect qui devaient aller désormais au frère Barthélemy. De plus, les antipathies à son égard n'étaient pas sans doute entièrement dissipées; afin de ne soulever contre ses Frères aucune nouvelle tempête, il s'établit loin de chez eux.

Il choisit pour demeure la fervente communauté de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Là, pendant cinq mois entiers, suivant librement son attrait pour la solitude et l'oraison, il donna des exemples de vertu dont le souvenir resta longtemps dans ce séminaire. Le supérieur de la maison en a rendu le plus éloquent témoignage dans une lettre que nous allons citer. Elle fut écrite au frère Barthélemy après la mort du serviteur de Dieu.

« Nous avons eu l'honneur et l'avantage, dit le supérieur de Saint-Nicolas[1], de posséder ce saint prêtre dans notre séminaire, depuis le 4 octobre 1717 jusqu'au 7 mars 1718. Ce temps a été court, comme vous voyez; mais il n'en a pas fallu davantage pour reconnaître en lui les dons particuliers que Dieu y avait mis, et les grâces mêmes qu'il s'étudiait le plus de cacher aux hommes. Nous avons surtout remarqué en lui un zèle et une ferveur extraordinaires pour sa propre perfection, une humilité profonde et un grand amour pour la mortification et la pauvreté. Le zèle pour sa propre perfection a paru : 1° en ce que, non content de se trouver tous les jours, sans en manquer un seul, à tous les exercices de piété : à l'oraison du matin, aux conférences spirituelles, aux divins offices, etc., il m'a avoué qu'il donnait encore régulièrement chaque jour deux heures et demie ou trois heures à la méditation ; 2° dans l'assujettissement entier où il a voulu vivre au règlement du séminaire, car il se rendait toujours des premiers à tous les exercices, et il n'y avait pour lui aucun article qui ne fût important. Il n'aurait pas voulu, je ne dis pas sortir en ville, mais même parler à un externe, sans en demander la permission. En vain lui ai-je déclaré plusieurs fois qu'il avait chez nous toute permission,

[1] Nous empruntons cette lettre à Blain, t. II, p. 155-156.

et que ce point de règlement n'y avait point été mis pour lui, il n'a pas été possible de lui en faire accepter la dispense. Son humilité nous a paru également admirable, et elle était universelle. Il ne faisait rien sans conseil, et l'avis des autres lui paraissait toujours meilleur que le sien. Dans la conversation il écoutait toujours plus volontiers qu'il ne parlait ; on ne l'entendait jamais rien dire à son avantage.

« Plein d'horreur et de mépris pour la mondanité qu'affectent plusieurs ecclésiastiques dans leur extérieur et dans leurs habits, rien de plus simple que les siens, qui n'étaient que d'une serge la plus commune. Tout le reste de son extérieur y répondait, et c'est en partie ce qui m'a fait dire qu'il aimait la pauvreté. Cet amour pour cette vertu a encore plus éclaté dans la générosité qu'il a eue de renoncer à tout et de se dépouiller de tout, pour entreprendre et soutenir l'établissement de sa communauté, et dans les précautions qu'il a prises pour inspirer et perpétuer, parmi les Frères qui la composent, cet esprit de simplicité, et le retranchement de tout ce qui n'est pas absolument nécessaire à la vie et à l'entretien.

« Sa mortification, enfin, nous confondait, en nous édifiant. Il ne voulut jamais accepter de chambre à feu, quand il entra au séminaire ; et au lieu de se chauffer avec les autres, au moins pendant le temps de la récréation, il aimait mieux s'entretenir dans les salles ou dans le jardin, avec quelques séminaristes, pour avoir l'occasion de leur inspirer quelque sainte maxime et le détachement des choses de la terre ; et comme sa modestie, son air recueilli et l'onction de ses entretiens ne laissaient point douter qu'il n'en pratiquât encore beaucoup plus qu'il n'en inspirait, on ne saurait exprimer le fruit qu'il a fait dans ce séminaire.

« On a eu bien tort aussi de vouloir le faire passer pour un homme qui avait du penchant pour les doctrines nouvelles ; sage et prudent comme il était, il en parlait rarement, parce qu'il savait que ces discours servent peu et nuisent souvent ; mais il était des plus soumis et des plus attachés aux décisions de l'Église, et je me souviens qu'il approuva extrême-

ment une communauté de ses Frères établis dans une grande ville de province, qui aima mieux encourir la disgrâce des premiers supérieurs du diocèse que de faire ce qu'on exigeait d'eux, parce que la démarche leur en paraissait contraire au respect que leur Instituteur leur avait toujours inspiré pour l'autorité du Saint-Siège et de l'Église de France.

« Voilà, mon cher Frère, le témoignage que je dois à feu M. de la Salle, que nous avons tous extrêmement regretté, et pour vous, et pour le public et pour notre propre édification. Si Dieu exauce nos vœux, il continuera de vivre en sa communauté, par la fidélité qu'elle aura à ne jamais se départir de ses maximes et de ses exemples de zèle pour l'instruction des enfants, pour la simplicité, la pauvreté, l'édification, l'obéissance et la profonde vénération pour les évêques, etc. Au séminaire de Saint-Nicolas, le 1er mars 1721. »

Le serviteur de Dieu se trouvait encore à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, lorsque furent entamées les négociations qui aboutirent à l'achat de Saint-Yon.

La marquise de Louvois, qui était propriétaire de l'enclos, étant venue à mourir dans les derniers jours de l'année 1717, ses héritiers, dès les premiers jours de janvier 1718, mirent la maison en vente et firent savoir aux Frères qu'ils avaient à l'évacuer dans un bref délai. Ce fut un grand émoi dans l'Institut. Depuis treize ans que la communauté y était établie, les Frères y avaient pris leurs habitudes, ils avaient accommodé l'immeuble à leurs œuvres diverses, ils s'y considéraient chez eux. Il leur serait très douloureux de quitter une terre où ils avaient jeté de si profondes racines. D'ailleurs, où aller? où trouver, en peu de temps, une maison adaptée à leurs besoins? Seul, M. de la Salle demeura calme, et leur dit « que Dieu ne les abandonnerait pas, mais qu'il fallait penser à acheter la maison [1] ».

Cette parole étonna les Frères; mais l'assurance avec

[1] Maillefer, p. 289.

laquelle elle était dite leur inspira confiance, et ils se mirent en devoir de préparer les négociations. La Providence montra bien, par les facilités qu'elle donna à cette entreprise, que le Saint avait été inspiré d'en haut.

En effet, l'abbé de Louvois, exécuteur testamentaire de la marquise sa mère, connaissait M. de la Salle et les écoles chrétiennes par son oncle, Maurice Le Tellier, archevêque de Reims. Il vénérait le fondateur comme un Saint, et il regardait l'Institut comme une œuvre des plus utiles à l'Église. Avec une parfaite bonne grâce, il fit un favorable accueil aux avances des Frères, leur promit la préférence et s'engagea à ne demander qu'un prix modéré.

Quelque modique qu'elle fût pour l'immeuble, la somme exigée était néanmoins de quinze mille livres : pour des pauvres qui ne vivaient que d'aumônes, elle était difficile à trouver. Cependant la Providence y pourvut. Déjà, en prévision de cet achat, M. de la Salle avait placé six mille livres, en 1713, sur les octrois de Rouen[1] : il les fit retirer. Par ailleurs, l'exécuteur testamentaire de Rogier, apprenant que les Frères avaient besoin d'argent, consentit à verser le capital des deux cent soixante livres de rente qu'il devait servir annuellement à M. de la Salle; de ce chef, il y eut donc encore cinq mille deux cents livres[2]. Par les dons de charitables amis de l'Institut, la somme nécessaire fut bientôt réalisée.

Malgré l'activité qu'il déploya dans cette affaire, le serviteur de Dieu ne voulut point paraître. « Je ne puis pas vous donner de conseil là-dessus, écrit-il le 17 janvier au frère Barthélemy[3], et vous devez consulter des personnes plus éclairées que moy... Il ne convient pas que j'aye aucune part à toutes ces affaires, à cet égard moy n'étant rien, et vous comme supérieur en étant le

[1] Lucard, *Annales*, p. 371, d'après les minutes de Me Saladon. — [2] Blain, t. II, p. 158. — [3] *Lettres*, série C, nº 66.

maître. A l'égard des personnes que vous me marquez de voir, si vous le voulez je les verray, et, cela supposé, ayez la bonté de me marquer que vous me l'ordonnez comme étant mon supérieur et celuy des Frères, et j'iray aussitost ou le premier jour de conger, et leur diray que vous m'avez ordonné de les aller voir. »

M. de la Salle se dérobait ainsi, non seulement pour satisfaire son grand désir de vie cachée, mais aussi pour ne pas compromettre les intérêts de l'Institut. Certains de ses adversaires, en effet, n'avaient pas encore désarmé, et certains d'entre eux tentèrent de faire insérer, dans le contrat, des clauses fort désavantageuses, à tel point que, par deux fois, le marché faillit être rompu [1].

Le contrat de vente fut cependant passé, le 8 mars 1718, et signé, au nom de tous leurs confrères, par Joseph Truffet, dit frère Barthélemy, et par Charles Frappet, dit frère Thomas. Quelque grande que fût dès lors la joie des Frères de posséder l'enclos de Saint-Yon, elle ne devint parfaite qu'en 1725, lorsque les lettres patentes du roi eurent autorisé l'Institut à posséder légalement. De 1718 à 1725, les Frères furent souvent inquiétés sur la possession de l'immeuble. A la mort du frère Barthélemy, lorsque la propriété ne reposa plus que sur la tête du frère Thomas, l'intérêt de l'Institut dépendit absolument de la fidélité de ce Religieux. Le frère Thomas fut fidèle, et la tentation à laquelle avait succombé Nicolas Vuyart n'eut aucune prise sur lui.

M. de la Salle était rentré à Saint-Yon la veille du jour où fut signé l'acte d'achat.

Ce n'était pas sans peine qu'on l'avait tiré de sa chère retraite de Saint-Nicolas; il avait fallu invoquer les saintes lois de l'obéissance religieuse [2].

Son cœur était si à l'aise dans ce milieu fervent! Il

[1] Blain, t. II, p. 158. — [2] Cf. Blain, t. II, p. 159-161, et Maillefer, p. 287-290.

retrouvait, à Saint-Nicolas, les consolations spirituelles que, jeune clerc, il avait goûtées à Saint-Sulpice. Loin du monde et des affaires, il vaquait librement à l'oraison, il pratiquait l'obéissance, il vivait inconnu. Lui qui n'avait plus, pensait-il, qu'à réparer sa vie de péchés et à disposer son âme à la mort, pouvait-il souhaiter un asile plus assuré? Ce n'est pas qu'il oubliât ses chers disciples; mais, convaincu qu'en vivant au milieu d'eux il était pour eux une charge et gênait le gouvernement de l'Institut, il croyait mieux les servir par ses prières que par sa présence. Sa modestie, au reste, se trouvait mieux à couvert des marques de vénération que leur piété filiale lui prodiguait.

Mais les Frères avaient, au même moment, des sentiments bien opposés. Ils s'alarmaient de cette longue absence, et, en mêne temps qu'ils souffraient d'être privés de ses exemples et de ses conseils, leur amour-propre était, à juste titre, blessé de voir leur père séjourner dans une communauté étrangère; peut-être quelques-uns craignaient-ils qu'il ne se détachât tout à fait de l'Institut.

Pour apaiser ces filiales inquiétudes, le frère Barthélemy pria M. de la Salle de rentrer à Saint-Yon, alléguant le vif désir qu'avaient tous les Frères de le voir, de le posséder et d'être dirigés par lui. Mais un tel motif était plus propre à éloigner qu'à ramener l'humble serviteur de Dieu, qui ne redoutait rien tant que ces témoignages de confiance et qui ne voulait désormais que se préparer à la mort.

Force fut donc au frère Barthélemy d'invoquer ses droits de supérieur et de vaincre par l'obéissance l'humilité du Saint. Toutefois, usant d'une discrétion qui lui fait honneur, il s'abstint de commander lui-même; les directeurs de Saint-Nicolas furent chargés de négocier, en son nom, le retour de M. de la Salle. Sitôt que le mot d'obéissance fut prononcé, toutes les répugnances du serviteur de Dieu se dissipèrent : quelque profond

que fût son chagrin de quitter une solitude où il vivait enfin ignoré, il se disposa à partir.

Le frère Barthélemy vint au-devant de lui et paya sa pension au séminaire Saint-Nicolas[1]. Les Frères de Paris eurent la joie de le posséder une journée entière et de recevoir une dernière fois sa bénédiction. Le 7 mars 1718, M. de la Salle rentrait à Saint-Yon.

Les treize mois qu'il y va passer ne seront plus pour lui qu'une lente préparation à la mort. Le Saint s'achemine doucement vers sa dernière heure, moins entraîné par le poids de la nature, que porté par son désir du ciel. Il dispose lui-même au suprême départ, il se dégage de toutes les entraves. Il achève de se déprendre des biens de la terre, de sa famille, de ses disciples; et, comme une fleur qui, le soir, replie et ferme son calice, il ne vit plus qu'avec Dieu au dedans de lui-même, jusqu'à ce qu'enfin son âme, délivrée des liens de la chair, prenne son essor vers le ciel.

Personnellement, il était pauvre depuis qu'il avait sacrifié son patrimoine. Mais il avait acquis, sous son nom, divers biens pour sa communauté. Par esprit d'ordre et par amour de la pauvreté, il sut se dépouiller de tout. Déjà, le 11 décembre 1717, il a déclaré que les quatre contrats de rentes sur les octrois de Rouen appartiennent aux Frères des Écoles chrétiennes[2]. Au mois de janvier 1718, lorsqu'il a reçu les cinq mille deux cents livres du legs Rogier, il a mandé le frère Barthélemy pour les lui remettre, avec un acte par lequel il y renonçait en faveur de l'Institut[3]. Dans le contrat d'achat de Saint-Yon, il a refusé de paraître à aucun titre[4]. Par un acte du 11 août 1718, il renonce même à ses livres; depuis longtemps il en a abandonné l'usage au frère Barthélemy, mais il tient à s'en démunir plus solennel-

[1] Lucard, *Vie*, t. I, p. 228. — [2] *Lettre au frère Barthélemy, Lettres*, série C, n° 66. — [3] Blain, t. II, p. 158. — [4] Ibid., p. 158.

lement encore par une donation authentique[1]. Pour les terres et les maisons auxquelles son nom est encore attaché, il en dispose par testament, de façon à les garantir à l'Institut[2].

En même temps il brisait les liens, d'ailleurs très ténus, qui l'attachaient encore à sa famille. A une nièce qui le sollicitait d'assister à sa profession religieuse, il répondit : « Je souhaiterais fort d'assister à votre profession, mais deux raisons m'en empêchent : la première, c'est que je suis ici seul prêtre pour confesser cinquante personnes, et qu'on a de la peine à en avoir un autre pour cette maison, parce qu'elle est éloignée de la ville, ce qui fait que je ne puis actuellement la quitter; la seconde est qu'ayant un supérieur, je ne suis pas maître de moi-même. Ainsi, ma très chère nièce, je vous prie de vouloir bien vous contenter de la promesse de m'unir à vous dans cette sainte action, avec les vues dans lesquelles Dieu vous fera la grâce de la faire[3]. »

Une lettre de son frère Louis, le chanoine de Reims, datée du 3 janvier 1719, montre à quel point il s'isolait même de ce qu'il avait de plus cher au monde : « Monsieur mon très cher frère, quoy qu'il semble que vous vous soyez déterminé à un entier oubly de ce pays-cy, et que vous ayez voulu rompre tout commerce avec nous depuis un an, ou même depuis plusieurs années que je n'ay pu à grand'peine obtenir de réponse de votre part sur les affaires les plus importantes, je ne me crois pas dispensé de mon devoir et je me donne encore une fois l'honneur de vous écrire, non seulement pour vous présenter mes respects au commencement de cette année et vous la souhaiter véritablement heureuse, autant qu'il y en peut avoir en ce monde, mais principalement pour vous faire souvenir encore une fois de quelques affaires

[1] Cession datée du 11 août 1718. Parmi les *Lettres*, série E, nº 87 bis. — [2] Voir la copie du testament, aux Archives des Frères. — [3] D'après Lucard, *Vie*, t. II, p. 216.

importantes à votre communauté, dont j'ay eu déjà plusieurs fois l'honneur de vous parler et de vous écrire[1]. »

En dépit de l'amour qu'il garde à son œuvre, il s'étudie à n'y paraître que comme un étranger. A un riche propriétaire des environs de Saint-Denis, qui lui avait demandé deux Frères pour une nouvelle école, il répond : « Permettez-moi de vous dire, monsieur, qu'on vous a apparemment mal informé, lorsqu'on vous a dit que je fais tant de bien dans l'Église et que j'envoie des maîtres dans les villes et les villages pour y instruire la jeunesse. Il est bien vrai que j'ai commencé à former des Frères pour tenir les écoles gratuites, mais il y a longtemps que je suis déchargé de leur conduite. C'est un des Frères, nommé frère Barthélemy, qui les conduit présentement; il demeure à Saint-Yon, et tous les Frères, même ceux de Saint-Denis, le reconnaissent pour supérieur[2]. »

Son humilité ne paraît pas moins dans une lettre qu'il écrivit au duc de Charost, à la prière du frère Barthélemy, pour recommander une affaire importante : « Souffrez, monsieur, que, quoique je ne sois qu'un pauvre prêtre de Saint-Yon, je prenne la liberté de joindre ce billet à la lettre du frère Barthélemy, supérieur des Frères, afin de vous prier de vouloir bien faire en faveur des Frères ce qu'il vous propose. Je suis tellement persuadé de votre zèle et de votre affection pour ce qui les concerne, que je m'assure que mon chétif suffrage n'était pas nécessaire et que la lettre du Frère supérieur aurait suffi, tant je connais votre bon cœur[3]. »

Au milieu de ses Frères, il oublie ce qu'il a été, il veut qu'on l'oublie comme lui, et il s'efface comme le dernier des Frères servants. Si on le consulte, il répond : « Adressez-vous au Frère supérieur ; pour moi, je ne suis rien. — Si vous voulez que ce qui regarde Saint-

[1] L'original de cette lettre est aux Archives des Frères. — [2] Dans Lucard, *Vie*, t. II, p. 215. — [3] Ibid., p. 216.

Yon et notre Institut réussisse, il est important que je ne m'en mêle en aucune manière, parce que je suis plus capable de détruire que d'édifier[1]. »

Ainsi dégagé de tout, il vivait dans un commerce continuel avec Dieu. Son oraison était, on peut le dire, ininterrompue. Son âme en était tellement remplie, que lorsqu'il suspendait sa prière, c'était pour écrire ou pour parler de l'oraison. Ce fut alors, en effet, qu'il écrivit son *Explication de la méthode d'oraison*. Dans ses entretiens avec les novices, parmi lesquels il aimait à vivre, il revenait sans cesse à l'éloge de l'oraison. A son avis, il n'y a rien de grand dans une âme qui n'a pas la sainte passion de l'oraison; car ce n'est que par l'oraison qu'une âme se vide d'elle-même et se remplit de Dieu[2].

Pour vaquer plus librement à la prière, il se retirait de longues heures dans un petit oratoire situé au fond de l'enclos. Longtemps les Frères visitèrent avec vénération ce lieu sanctifié par leur père, dont le sol avait été bien des fois rougi par les disciplines sanglantes que s'imposait là cet humble pénitent[3].

Mais, quelle que fût son union à Dieu, il n'estimait pas que ce fût se séparer de lui que de s'occuper des intérêts spirituels des âmes. Autant il dédaignait les intérêts d'ordre temporel, autant il aimait à établir le règne de Dieu dans tous ceux qui l'entouraient. Il confessait lui-même les Frères et les novices, et leur donnait, les dimanches et fêtes, des entretiens pleins de ferveur pour les affermir dans leur vocation. Les pensionnaires de la maison de force étaient devenus l'objet de sa sollicitude; il les visitait, il les calmait, il les ramenait à Dieu : il obtint même près d'eux un tel succès, que plusieurs, dans la suite, se firent religieux ou menèrent dans le monde une vie irréprochable. Il se plaisait aussi

[1] Dans LUCARD, *Vie*, t. II, p. 215. — [2] BLAIN, t. II, p. 164. — [3] *Enquêtes de Rouen*, en 1836, t. I, p. 331, 340. Archives de l'archevêché de Rouen.

avec les petits pensionnaires ; non seulement il les confessait, mais il allait avec eux en récréation et se faisait enfant avec les enfants. Lorsqu'il paraissait sur leur cour, ces jeunes écoliers l'environnaient, avides de l'entendre, heureux de voir un Saint, lui prodiguant toutes les marques de la plus respectueuse affection[1].

C'est ainsi que, tout en recueillant son âme au dedans de lui-même pour la rendre à son Créateur, il permettait encore aux autres d'y puiser, comme dans une fontaine toujours débordante, les eaux vives de la grâce.

§ V

DERNIERS COMBATS. — DERNIÈRES SOUFFRANCES. — DERNIÈRE HEURE 1719

« Telle vie, telle mort. » Cet adage s'est vérifié à la lettre pour Jean-Baptiste de la Salle. Et si nous disons de lui qu'il est mort comme il a vécu, nous ne parlons pas seulement de cette pureté de conscience et de cet abandon à la volonté de Dieu, qui sont les gages assurés de la prédestination ; mais nous entendons par là que ses derniers jours furent comme la synthèse ou le raccourci de sa vie tout entière, et que, par une disposition spéciale de Dieu, les vertus qui avaient le plus brillé en lui prirent sur la fin un éclat tout extraordinaire : tels, au dire des astronomes, les astres qui vont s'éteindre jettent dans une dernière conflagration une éblouissante clarté.

Il avait toujours placé, au premier rang des vertus, l'intégrité de la foi ; ses disciples avaient appris de lui à l'estimer au-dessus de tous les biens. Au milieu des troubles provoqués par les disputes du jansénisme, il

[1] Blain, t. II, p. 164-165.

avait toujours eu les yeux fixés sur Rome pour en accepter avec joie toutes les décisions. Plutôt que de se rendre suspect au sujet de la croyance, il avait su rompre le silence dont son humilité aimait à envelopper sa personne ; il avait exposé à Marseille sa chère œuvre des écoles, toute sa vie, à la plus furieuse persécution. La Providence lui donna, en 1719, une nouvelle occasion de rendre à sa foi romaine le plus éclatant témoignage.

Parmi les appelants de la Bulle *Unigenitus,* personne n'avait montré plus de zèle que l'évêque de Boulogne, Pierre de Langle. Pour donner du prestige à ses opinions et en imposer aux habitants, il avait publié une liste d'appelants, où il avait eu soin de mettre en vedette les personnages les plus en vue par leurs vertus ou leurs œuvres. Dans cette lettre se lisait le nom *de la Salle,* sans indication plus précise. Peut-être était-ce Louis de la Salle, chanoine de Reims, qui était par là désigné ; car il avait, en effet, affligé son saint frère par l'appel. Mais le bruit se répandit à Calais qu'il s'agissait du fondateur des Frères, et le doyen de la ville en prit occasion de presser les Frères de ses écoles d'adhérer au parti de Jansénius. Ce fut un grand scandale pour les catholiques fidèles et une profonde consternation pour les Frères, qu'une telle calomnie pût ainsi s'accréditer. Pour confondre le mensonge et venger la vérité, les Frères de Calais écrivirent en hâte à leur supérieur pour le supplier de dissiper l'équivoque. Le frère Barthélemy s'empressa de défendre la mémoire du Saint, en affirmant que jamais il ne s'était départi du plus sincère attachement à la doctrine de Rome. Mais cette réparation ne parut point suffisante au Saint. Lui qui, depuis quarante ans, avait dévoré en silence tant d'affronts, jugea qu'il ne pouvait se taire. Le 28 janvier 1719, il écrivit au Frère directeur de Calais la lettre suivante, la dernière peut-être qu'il ait faite, destinée à paraître devant le public.

« Je ne crois pas avoir donné lieu à M. le doyen de Calais de dire que je suis du nombre des apellans au futur Concile ; j'ai trop de respect pour notre saint Père le Pape, et trop de soumission pour les décisions du Saint-Siège, pour n'y pas acquiescer. Je veux en cela me conformer à saint Jérôme, qui, dans une difficulté causée dans l'Église par les ariens qui exigeaient de lui qu'il admît en Dieu trois hypostases, crut devoir consulter la chaire de saint Pierre, sur laquelle il sçavait, dit-il, qu'est bâtie l'Église ; et s'adressant au pape Damase, il lui témoigna que si Sa Sainteté lui ordonnait de reconnaitre en Dieu trois hypostases, nonobstant les inconvénients qu'il y trouvait, il ne craindrait pas de dire trois hypostases ; c'est pourquoi ce saint finit sa lettre en suppliant instamment Sa Sainteté, par Jésus-Christ crucifié, qui est le Sauveur du monde, et par la Trinité des trois personnes divines dans une même nature, de lui faire la grâce de l'autoriser par une de ses lettres, pour dire ou pour nier trois hypostases. M. le doyen ou autre ne doit donc pas être surpris si, me conformant à ce grand Saint, si éclairé touchant les matières de la Religion, il me suffit que celui qui est assis aujourd'hui sur la chaire de saint Pierre se soit déclaré par une Bulle acceptée par presque tous les évêques du monde, et ait condamné les cent et une propositions extraites du livre du Père Quesnel, et si, après une décision si authentique de l'Église, je dis avec saint Augustin que la cause est finie. Voilà quel est sur cela mon sentiment et ma disposition, qui n'a point été autre et que je ne changerai jamais [1]. »

Une si ferme déclaration pouvait attirer sur les Frères de Boulogne et de Calais de vives animosités ; mais notre Saint préférait s'exposer à une persécution ouverte que de laisser planer le moindre doute sur sa foi. Grande leçon, d'ailleurs religieusement écoutée et suivie, qu'il donnait à ses enfants.

Sa foi vengée, le Saint ne demandait qu'à se cacher et

[1] Lettre conservée par Blain, t. II, p. 224.

à s'humilier. Être ignoré ne lui suffisait point ; il lui fallait des humiliations et des opprobres. Durant sa vie, Dieu lui avait prodigué ce genre d'épreuves ; il réserva les plus amères, la lie du calice, pour ses derniers jours.

De même que David eut un Séméi, l'un de ses sujets, qui le poursuivait de ses malédictions, ainsi M. de la Salle trouva parmi ses enfants des âmes vulgaires qui, dans sa propre maison, l'humilièrent par des reproches inconsidérés. Un Frère servant, entre autres, moins méchant que dépourvu de sens, le traitait « avec hauteur et avec arrogance ». Il lui disait qu'il était « nourri dans la maison par charité, en qualité de pauvre prêtre qui n'était plus bon à rien[1] ». Il lui reprocha un jour amèrement « d'avoir violé la Règle en dînant hors de la maison[2] ». Le serviteur de Dieu recevait avec joie et savourait ces paroles désobligeantes ; elles l'aidaient à se considérer comme un être inutile, à charge à la communauté, qu'il eût été préférable de rejeter parmi les vieillards de l'hôpital ; elles dédommageaient surtout son humilité des témoignages de vénération dont tout Saint-Yon l'entourait.

Bien plus douloureuses furent les humiliations qui lui vinrent de l'archevêché. La rigueur avec laquelle il fut traité n'est pas sans exemples dans la vie des Saints ; car le bienheureux Grignon de Montfort fut plusieurs fois interdit[3], et saint Philippe de Néri[4] se vit privé, à Rome, des pouvoirs de confesser. Lorsque Dieu permet, de la part de l'autorité, de pareilles méprises, c'est qu'il a des vues particulières de sanctification sur les âmes qui en sont les victimes.

M. d'Aubigné, archevêque de Rouen, n'avait jamais apprécié M. de la Salle. A Chartres, où il avait été grand vicaire, il l'avait trouvé trop austère dans sa vie et trop

[1] Blain, t. II, p. 166. — [2] Ibid., p. 166. — [3] Boutin, *Histoire populaire du bienheureux Louis-Marie Grignon de Montfort*, p. 106 et p. 131. — [4] Guérin, *l'Oratoire de Rome*, p. 59.

attaché à ses Règles. Depuis son arrivée à Rouen en 1708, il avait toléré plutôt que favorisé l'Institut[1]. Néanmoins, M. de la Salle se rendait fidèle à lui présenter ses respects. Ce prélat, que le duc de Saint-Simon représente comme un homme dur et violent à l'égard de ses prêtres[2], le recevait « toujours très mal[3] », dit le biographe Blain. Une fois, entre autres, « il ne garda nulle mesure dans les paroles dures qu'il lui dit. L'humble prêtre, qui était déjà à genoux, n'eut pas plus tôt entendu les premières de sa bouche, qu'il se prosterna en terre pour recevoir les autres avec plus de respect et d'humilité. Lorsque M. l'archevêque eut fini de parler, M. de la Salle, sans ouvrir la bouche pour s'excuser et se justifier, se leva et sortit, après avoir fait une profonde révérence à celui qui venait de le traiter avec tant d'indignité[4]. »

Si telles étaient les dispositions ordinaires de l'archevêque à l'égard du serviteur de Dieu, le fait que nous avons à raconter n'étonnera pas le lecteur[5].

On se souvient que, le 22 mars 1706, M. Hecquet, curé de Saint-Sever, avait obligé M. de la Salle à signer un contrat en vertu duquel la maison de Saint-Yon était tenue de participer à certains offices de l'église paroissiale. Pendant plusieurs années, le contrat avait été fidèlement observé. Mais, en 1715, la création du pensionnat de force avait nécessité un changement; pour éviter des inconvénients graves, les offices religieux avaient dû être célébrés dans la chapelle de Saint-Yon. Rien n'était plus légitime ; car on ne faisait qu'appliquer à Saint-Yon le règlement de toutes les maisons de force.

Mais le curé de Saint-Sever, sans regarder au delà du contrat de 1706 et des prétendus droits qu'il lui conférait, protesta vivement contre le nouvel état de choses

[1] Blain, t. II, p. 167. — [2] Saint-Simon, *Mémoires*, t. XVII, p. 53. — [3] Blain, t. II, p. 167. — [4] Ibid., p. 167-168. — [5] Nous empruntons le récit de l'affaire qui suit à Blain, t. II, p. 168.

et se plaignit amèrement qu'on ne tînt aucun compte de ses observations. M. Dujarrier-Bresnard, prêtre zélé et pieux, mais de « caractère processif », qui succéda à M. Hecquet, hérita de son mécontentement et dénonça à l'officialité ce qui lui apparaissait comme la rupture déloyale du concordat. L'official était alors M. Robinet, vicaire général, prêtre d'ailleurs fort distingué et plein de zèle. M. Robinet prit l'affaire au tragique et la traita sans doute comme un empiétement abusif des communautés sur les paroisses. En conséquence, il fit subir un interrogatoire au serviteur de Dieu. M. de la Salle, sans se départir de son humilité ordinaire, expliqua doucement les circonstances du conflit : le contrat avait été observé aussi longtemps qu'on l'avait pu ; lors de la fondation de la maison de force, on avait dû se conformer à la réglementation générale de ces internats ; il y aurait eu d'ailleurs des inconvénients graves à conduire les « enfermés » à l'église paroissiale, soit parce qu'ils étaient sujets à s'évader, soit parce que leur présence à Saint-Yon devait être absolument ignorée ; au reste, lui, Jean-Baptiste de la Salle, ayant cessé d'être supérieur, n'était plus responsable de ce qui se pratiquait à Saint-Yon. Pour un homme impartial, ces explications eussent fait cesser le débat ; M. Robinet, trop épris de sa tâche de juge d'instruction, les rejeta et accusa de mensonge son auteur.

L'accusation d'un honteux mensonge fut portée devant l'archevêque. M. d'Aubigné, s'il eût pris le temps de réfléchir, aurait vite reconnu qu'une telle flétrissure ne pouvait pas atteindre le saint fondateur des Frères ; mais plus prompt à prendre les prétendus intérêts de la justice qu'à regarder l'auréole qui ceignait déjà le front du Saint, il condamna M. de la Salle à se voir retirer les pouvoirs de confesser.

Un chanoine très lié à l'Institut, et qui ne peut être que Blain lui-même, auquel nous empruntons ce récit,

effrayé d'une sentence si injuste, s'interposa pour la faire rétracter sans retard. Il représenta qu'il devait y avoir un malentendu; que M. de la Salle était au-dessus de tout soupçon de déloyauté; que la sentence serait un scandale public parmi les Frères et dans le peuple; qu'en tout cas, il serait cruel d'en frapper un moribond. Il visita M. de la Salle, lui fit reprendre longuement les circonstances de son entrevue avec M. Robinet et revint convaincu de la parfaite innocence de son saint ami. Mais son rapport n'ébranla point la volonté de l'archevêque; tout ce qu'on lui accorda fut de le charger lui-même de porter au malade cette humiliante condamnation.

Le chanoine, contristé de son échec, se garda bien de porter ce triste message. Comment, trois jours avant sa mort, aurait-il transpercé le cœur d'un ami si noble et si saint? Mais il fallait pourtant que ce cœur fût transpercé : Dieu le voulait ainsi pour achever son ouvrage dans son serviteur. Ce que Blain refusa de faire, un autre le fit. Sur son lit de mort, peu de jours avant son dernier soupir, M. de la Salle eut la suprême humiliation de s'entendre dire que, pour cause de mensonge, les pouvoirs d'entendre les confessions lui étaient retirés. Le Saint reçut sans se plaindre ce dernier coup; il but seul, sans la partager, cette dernière coupe de fiel. En effet, l'affaire resta secrète jusqu'à la mort du Saint; il n'en parla qu'au chanoine son ami, et encore sans une parole qui sentît l'amertume. D'ailleurs, cette révocation des pouvoirs n'était point un interdit; elle n'empêcha pas le moribond de recevoir les sacrements; elle ne fit qu'ajouter un nouveau mérite à ses dispositions intérieures.

Lucard, dans les *Annales de l'Institut*[1], a révoqué le fait en doute; nous voudrions pouvoir être de son avis,

[1] Lucard, *Annales*, t. I, p. 378, et *Vie*, t. II, p. 252-262.

mais nous ne pouvons nous y ranger. Un fait de cette nature ne s'invente pas; raconté par un témoin oculaire, dans un livre qui fut rigoureusement contrôlé par l'Institut, et qui n'a provoqué aucune rectification ni de la part de l'archevêché de Rouen, ni de la part du curé de Saint-Sever, un tel fait ne peut être qu'historique. Lorsque s'imprima l'ouvrage de Blain [1], il y avait quatorze ans à peine que l'événement s'était passé. Il est vrai que Maillefer n'y fait pas allusion; mais nous savons que Maillefer écarte systématiquement les conflits de ce genre [2]. Il est vrai aussi qu'aucune trace n'en est restée dans les archives de l'archevêché de Rouen [3]; mais on comprend qu'une simple révocation de pouvoirs n'ait pas été enregistrée sur les listes où l'on voit encore tous les interdits fulminés par M. d'Aubigné [4]. Nous croyons à la parfaite bonne foi de l'archevêque, de l'official et du curé de Saint-Sever; mais il n'en est pas moins vrai que Dieu permit que son serviteur reçût par eux, à son lit de mort, le sanglant affront qui devait couronner une vie toute d'humilité.

Cette vie, qui n'avait été qu'un long sacrifice, se terminait par l'immolation de la victime. En effet, tandis que l'âme du serviteur de Dieu était ainsi rassasiée d'opprobres, son corps succombait lentement, consumé par la souffrance.

Depuis un an, son rhumatisme le tourmentait de nouveau. Autant qu'il le pouvait, il en dissimulait la douleur et s'étudiait à paraître gai et tranquille, aux heures même où il souffrait le plus. Les remèdes, d'ailleurs plus cruels que le mal lui-même, qu'il avait plusieurs fois

[1] En 1733. Blain savait d'autant mieux le fait, qu'il était le supérieur ecclésiastique des Frères de Rouen depuis 1713. — [2] Il évite de raconter tous les démêlés avec l'autorité ecclésiastique. — [3] M. de Beaurepaire a attesté n'en avoir trouvé aucune trace dans les papiers de l'Archevêché, qui sont aux Archives de Rouen. — [4] Voir aux Archives de Rouen.

employés, ne l'avaient point guéri; sous l'action continue de douleurs qui, pour être cachées, n'en étaient pas moins réelles, son organisme s'était peu à peu épuisé.

Vers la fin de février 1719, une violente crise d'asthme le saisit. Ses chers disciples, tous chagrinés de le voir en proie à une oppression qui menaçait de l'étouffer, le priaient d'appliquer quelque remède. Ils le conjuraient du moins d'interrompre ses grandes austérités du carême. Mais il leur répondait, avec le calme résigné des Saints, « que, la victime étant prête d'être immolée, il fallait bien travailler à la purifier[1]. »

Le frère Barthélemy ne put lui faire rompre le jeûne par persuasion; il dut recourir à son confesseur et, par son intermédiaire, lui interdire une mortification qui aggravait son mal et mettait sa vie en danger. Le serviteur de Dieu, qui plaçait l'obéissance au-dessus de la pénitence, se soumit humblement. Sa mortification, du reste, pouvait désarmer; pour ruiner la prison de chair où son âme était retenue captive, la maladie allait suffire.

Deux accidents vinrent, en effet, bientôt compliquer le mal dont il souffrait déjà. Un jour qu'il était sur la cour des pensionnaires, il tomba et se fit à la tête une grave blessure. Quelque temps après, une porte le frappa lourdement au front. L'abcès qui en résulta s'envenima à tel point, qu'on commença à craindre une trop prompte fin. A cette souffrance de la tête se joignirent bientôt de vives douleurs au côté. Le médecin, persuadé que son malade était assez courageux pour entendre la vérité, lui déclara que le mal était sans espoir.

Le saint malade n'en manifesta ni étonnement ni effroi; il accueillit même cette nouvelle avec bonheur. Une joie toute céleste rayonna sur son visage : il allait donc quitter la terre et se réunir à Jésus-Christ. Il dési-

[1] Blain, t. II, p. 170.

rait depuis si longtemps que son corps fût réduit en poussière, et que son âme pût librement s'envoler vers le ciel! Tant que la volonté de Dieu l'avait retenu au travail, il s'était comme résigné à vivre; mais maintenant que sa mission était accomplie, quel contentement de mourir! Aussi, à mesure que son corps s'affaiblissait, sa joie croissait, et il disait : « J'espère que je serai bientôt délivré de l'Égypte, pour être introduit dans la véritable Terre promise. »

Quoique fixé sur l'issue de la maladie, le médecin ordonna néanmoins quelques remèdes, pour alléger du moins la douleur. Le pieux malade les prit par obéissance, et parce que leur amertume lui donnait occasion de se mortifier encore. Mais, comme ils ne produisaient aucun résultat, le Saint pria les Frères de ne point le presser davantage, de supprimer cette dépense inutile, et de ne plus recourir qu'au souverain médecin des âmes, seul capable de lui procurer désormais le soulagement qu'il attendait.

Il gardait le lit depuis plusieurs semaines, et il avait été privé de monter au saint autel, lorsque se présenta la fête de saint Joseph. Sa dévotion pour ce grand Saint, qu'il avait donné pour patron et protecteur à son Institut, était si vive, qu'il souhaitait ardemment de célébrer la sainte messe en son honneur. Contre toute attente, Dieu combla ses désirs. Car dès la veille de la fête, à dix heures du soir, ses douleurs se calmèrent si complètement, qu'il crut être dans l'illusion d'un songe et n'osa dire à personne son état. Le lendemain matin, il se sentit assez fort pour se lever et monter à l'autel. Quel bonheur pour lui de célébrer la messe encore une fois! Chacun pensa qu'un miracle avait rendu le père aux vœux de ses enfants. On communia de sa main; puis, la messe dite, on s'empressa autour de lui pour se réjouir avec lui et recevoir ses saintes paroles. Hélas! le miracle fut de courte durée. Après cette éclaircie de quelques

heures, le malade retomba dans la faiblesse des jours passés; après une lueur d'espérance dans l'âme des enfants, ce fut de nouveau la sombre tristesse et la douloureuse attente du dénouement fatal.

Le mal fit en effet de si rapides progrès, qu'il fallut bientôt songer aux derniers préparatifs. Le lundi saint, 3 avril, le saint malade, encore dans la pleine possession de ses facultés mentales, fit son testament. Dans cet acte suprême, où tant de gens ne se gardent pas d'une certaine pose, M. de la Salle demeura humble et simple comme il l'avait été toute sa vie. Son testament, fort court, ne contient que ses derniers avis aux Frères, et les clauses qui règlent la disposition des biens temporels inscrits en son nom. Voici les dernières recommandations faites à ses chers disciples [1].

« Je soussigné, Jean-Baptiste de la Salle, prêtre, malade dans une chambre proche de la chapelle de la maison de Saint-Yon, faubourg Saint-Sever de la ville de Roüen, voulant faire un testament qui termine toutes les affaires qui me peuvent rester;

« Je recommande premièrement mon âme à Dieu, et ensuite tous les Frères de la Société des Écoles chrétiennes, auxquels il m'a uni;

« Et leur recommande sur toutes choses d'avoir une entière soumission à l'Église, et surtout dans ces temps fâcheux, et pour en donner des marques, de ne se désunir en rien de l'Église de Rome, se souvenant que j'ay envoïé deux Frères à Rome pour demander à Dieu la grâce que leur Société y fût toujours entièrement soumise;

« Je leur recommande aussi d'avoir une grande dévotion envers Notre-Seigneur, d'aimer beaucoup la sainte communion et l'exercice de l'oraison, et d'avoir une dévotion particulière envers la très sainte Vierge et envers saint Joseph, patron et protecteur de leur société, et de s'acquitter de leur

[1] D'après la copie conservée aux Archives des Frères.

emploi avec zèle et avec grand désintéressement, et d'avoir entre eux une union intime et une obéissance aveugle envers leurs supérieurs, qui est le fondement et le soutien de toute la perfection dans une communauté. »

Le lendemain, mardi saint, le curé de Saint-Sever, averti du danger de mort où était le fondateur des Frères, vint le visiter et l'exhorter. Il s'étonna de le trouver si calme, et il craignit que le malade ne se fît illusion. Aussi crut-il sage de l'avertir : « Sachez, lui dit-il, que vous allez mourir, et qu'il vous faudra ensuite comparaître devant Dieu. » Il fallait qu'il connût bien peu son malade pour se persuader que la pensée d'une mort imminente pourrait troubler la tranquillité de son âme; car c'était précisément la certitude d'une mort prochaine qui tenait en paix cette âme de saint. « Je le sais, répondit doucement le serviteur de Dieu, et je suis très soumis à ses ordres. Mon sort est entre ses mains; sa volonté soit faite! » Cette confiance surhumaine toucha si profondément le curé de Saint-Sever et lui inspira pour le malade une telle vénération, qu'il se hâta de terminer le différend et de dissiper le malentendu qui les divisait au sujet de la paroisse. Ce fut une consolation pour M. de la Salle de régler une situation qui lui pesait. Plût à Dieu qu'il eût pu s'expliquer aussi avec l'official !

Le saint malade, qui sentait sa dissolution prochaine, demanda le Viatique pour le mercredi saint. Il passa la nuit entière à préparer son âme, et, comme il voulait que son Maître fût dignement reçu dans sa pauvre cellule, il pria les Frères de disposer toutes choses avec autant de solennité que possible. Tandis qu'on apprêtait la chambre, il fit tant d'instances pour se lever, que les Frères, en effet, le retirèrent du lit, l'habillèrent comme pour un jour de fête, lui passèrent l'étole et le surplis. Sitôt qu'il entendit la clochette du saint Sacrement, il se jeta à genoux, à la grande surprise de tous, heureux de

se prosterner devant son Dieu et de s'anéantir en présence de son Juge. Ce mouvement de ferveur fut si prompt, qu'il donna le change aux assistants, et que plusieurs s'étonnèrent qu'on fît communier en viatique un homme qui paraissait encore plein de forces. La joie qui rayonnait dans ses traits donnait d'ailleurs à son visage l'illusion de la santé.

Seul, notre Saint ne se méprenait pas sur son état. Aussi demanda-t-il l'Extrême-Onction pour le lendemain, jeudi saint. Le curé de Saint-Sever vint de bonne heure et lui fit les onctions saintes. Ainsi muni de tous les sacrements et armé pour le départ, le saint malade entra dans un profond recueillement et resta silencieux durant sept heures, uniquement occupé des grâces que Dieu venait de lui prodiguer. Dans l'après-midi, pressé de questions par ceux de ses enfants qui entouraient son lit, il répondit à tous, se prêta à tous leurs désirs, donna à chacun les avis dont il avait besoin. A plusieurs d'entre eux il révéla ce qu'ils avaient de plus secret. Frappé de cette pénétration, un homme du monde l'interrogea à son tour et lui demanda ce qu'il pensait de lui. « Il ne tient qu'à vous de vous sauver, lui répondit le Saint; car Dieu vous comble de ses grâces, mais vous n'en profitez pas. Vous n'allez pas à lui comme vous devriez; vous enfouissez les talents qui vous ont été donnés. » Ainsi percé à jour, le témoin avoua que tel était bien l'état de son âme.

Sur le soir, la parole devint plus difficile, la voix s'affaiblit. Voyant qu'il allait entrer en agonie, les Frères se jetèrent à genoux pour recevoir sa bénédiction. Le frère Barthélemy, au nom de tous, le pria de bénir, non seulement les assistants, mais aussi tous les Frères de l'Institut. Après un instant de résistance, tant l'humilité demeurait vive en lui, il leva au ciel les yeux et les mains, en disant : « Que le Seigneur vous bénisse tous ! » Les Frères éclatèrent en sanglots; l'heure si

redoutée était venue, ils allaient rester orphelins; ils avaient besoin de toute leur foi pour se résigner à une telle séparation.

Bientôt le malade perdit connaissance, puis ses paroles parurent sans suite. Les Frères récitèrent alors les prières des agonisants. Elles étaient à peine terminées, que le malade redevint maître de lui-même, et, recueillant ses restes de force, il fit à ses enfants cette dernière recommandation : « Si vous voulez vous conserver et mourir dans votre état, n'ayez jamais de commerce avec les gens du monde; car, peu à peu, vous prendrez goût à leur manière d'agir, et vous entrerez si avant dans leurs conversations, que vous ne pourrez plus vous défendre, par politique, d'applaudir à leurs discours, quoique très pernicieux; ce qui sera cause que vous tomberez dans l'infidélité, et, n'étant plus fidèles à observer vos règles, vous vous dégoûterez de votre état, et enfin vous l'abandonnerez. »

Ces paroles lui coûtèrent un tel effort, qu'une sueur froide l'interrompit, et il entra en agonie. De minuit à deux heures, il demeura en proie aux angoissantes douleurs de la fin. Vers deux heures, il y eut un instant de relâche. Le frère Barthélemy en profita pour suggérer au pieux moribond quelques saintes pensées, et l'aida à réciter la prière qu'il aimait à dire chaque soir : *Maria, Mater gratiæ,* etc. Puis il lui demanda s'il n'acceptait pas avec joie les peines qu'il souffrait : « Oui, répondit-il, j'adore en toutes choses la conduite de Dieu à mon égard. »

Ces paroles, où se résumait sa vie, furent les dernières tombées de ses lèvres. A trois heures l'agonie recommença, et, malgré les secousses du dernier moment, son visage ne perdit pas un instant le rayonnement du calme et de la confiance. A quatre heures, le Saint fit un effort comme pour se lever et aller au-devant de quelqu'un. Il allait au-devant du Christ; car, ayant

joint les mains et levé les yeux au ciel, il expira. C'était le 7 avril 1719, le jour du vendredi saint. Il avait soixante-huit ans, moins vingt-trois jours.

§ VI

IMPRESSION PRODUITE PAR LA MORT DU SAINT. — SES FUNÉRAILLES ET SON TOMBEAU. — LETTRE DU FRÈRE BARTHÉLEMY. — PORTRAIT DU SERVITEUR DE DIEU

1719

Dès le matin, le bruit se répandit, dans Saint-Sever et dans Rouen, que M. de la Salle était mort. La triste nouvelle, par les sentiments de regret et d'admiration qu'elle provoqua partout, révéla l'estime et l'amour qu'avait Rouen pour le vertueux fondateur des Frères. Hier encore, tandis qu'il était vivant, il semblait méconnu; il traversait les rues sans recueillir aucun témoignage de sympathie; il passait comme un pauvre prêtre ignoré. Aujourd'hui, à peine la mort vient-elle de le toucher, qu'il apparaît déjà dans la gloire; il n'y a personne qui ne le connaisse, qui ne le vénère; chacun célèbre ses mérites et ses œuvres : le nom de Saint court sur toutes les lèvres. Celui-là même qui, trois jours auparavant, le frappait d'une peine disciplinaire, dépasse tous les autres dans l'éloge qu'il en fait : « C'est un saint, dit-il, le Saint est mort[1]. »

L'émotion gagne tous les rangs de la société; dans chaque maison, on se sent en deuil, comme si on avait perdu un membre de la famille. Les ouvriers et les pauvres pleuraient en lui un père; les grands admiraient

[1] Blain, t. II, p. 169.

cet homme qui, volontairement descendu du plus haut rang, avait consacré quarante années de sa vie à une si grande œuvre sociale; les prêtres perdaient en lui un frère, leur modèle par l'humilité et par le zèle. Tous l'avaient aimé, sans doute; mais tous se reprochaient alors de l'avoir trop peu honoré. Aussi vit-on se produire un mouvement instinctif, irrésistible, qui entraîna la multitude vers Saint-Yon. Chacun voulut voir encore une fois l'homme de Dieu; chacun voulut déposer près de sa couche funèbre, avec une dernière prière, un hommage de respect et de reconnaissance.

Les Frères, malgré la douleur qui les oppressait, se prêtèrent volontiers à ces pieux désirs de la foule. Après avoir revêtu des ornements sacerdotaux la précieuse dépouille de leur bien-aimé père, ils confièrent à du Phly, peintre de Rouen, le soin de prendre son portrait[1]. Mais, dès l'après-midi du vendredi saint, ils exposèrent le corps dans la chapelle de Saint-Yon. Ce fut alors, pendant un jour entier, un défilé ininterrompu de gens de toute condition, qui venaient voir le Saint, prier pour lui et plus encore se recommander à lui.

Sa physionomie n'avait rien que de calme et d'attrayant. Les traces des dernières souffrances s'étaient effacées; la paix, que son cœur n'avait jamais perdue, rayonnait pour toujours dans ses traits. Dans le portrait que du Phly nous a laissé, où le Saint est représenté les mains jointes et les yeux fermés, la vie n'est pas absente mais seulement suspendue; les membres ne sont pas saisis par la rigidité de la mort, ils attendent plutôt la fin d'un sommeil qui ne peut durer toujours.

Près de ces restes sacrés, le peuple fut pris d'une telle vénération, que les visiteurs se disputaient le bonheur de posséder quelque chose du Saint. Mais qu'avait ce pauvre prêtre à partager entre tant d'admirateurs? So

[1] Lucard, *Annales*, t. II, p. 389.

crucifix, son Nouveau Testament, son Imitation, son chapelet, c'était tout son avoir. On se partagea du moins ses habits, et chaque lambeau fut dès lors traité comme une relique. Les plus osés coupèrent quelques mèches de ses cheveux[1].

Pour ses disciples, aucun souvenir ne parut plus précieux et plus cher que son testament : on en fit des copies, qui furent distribuées à tous les Frères présents ou absents.

Les funérailles eurent lieu dans l'après-midi du samedi saint. Les solennités liturgiques du service funèbre furent renvoyées au lundi de Quasimodo; mais l'affluence du clergé et du peuple compensa amplement la simplicité commandée par le temps. Le cercueil, porté par six Frères, était précédé des prêtres de la paroisse Saint-Sever, auxquels étaient venus se joindre des religieux de divers ordres et de nombreux prêtres séculiers de Rouen; il s'avançait au milieu d'une foule compacte et recueillie, qui faisait une digne escorte à cet ami des pauvres; les Frères et les pensionnaires de Saint-Yon suivaient, les larmes aux yeux, la dépouille mortelle de leur père et de leur bienfaiteur.

M. du Jarrier-Bresnard, curé de Saint-Sever, savait de quel prix serait pour son église le corps du Saint. Il lui avait fait creuser une tombe dans son église, devant l'autel de la chapelle Sainte-Susanne; Jean-Baptiste de la Salle y fut inhumé le samedi saint, 8 avril 1719. Sur la pierre du tombeau, le curé de Saint-Sever fit graver l'inscription suivante[2] :

[1] BLAIN, t. II, p. 177-178. — [2] Cette inscription, incomplète dans BLAIN et MAILLEFER, a été reproduite intégralement par LUCARD, *Annales*, t. II, p. 391.

D. O. M.

Hic

EXPECTAT RESURRECTIONEM

VITÆ VENERABILIS

JOANNES BAPTISTA DE LA SALLE,

RHEMUS PRESBYTER, DOCTOR THEOLOGICUS

EX-CANONICUS ECCLESIÆ METROPOLITANÆ RHEMENSIS,

INSTITUTOR FRATRUM SCHOLÆ CHRISTIANÆ,

NATALIBUS CLARUS, VIRTUTIBUS CLARIOR,

OBIIT FERIA SEXTA PARASCEVES,

DIE SEPTIMA APRILIS ANNO MDCCXIX

IN ÆDIBUS FRATRUM SANCTI YONIS HUJUSCE PAROCHIÆ

ANNUM AGENS LXVIII.

DET ILLI DOMINUS INVENIRE REQUIEM IN ILLA DIE

HOC PIETATIS ET GRATI ANIMI MONUMENTUM

APPOSUIT TAM PIISSIMO PAROCHIANO

LUDOVICUS DU JARRIER-BRESNARD ECCLESIÆ RECTOR

Ici attend la résurrection Jean-Baptiste de la Salle, de vie vénérable, prêtre rémois, docteur en théologie, ancien chanoine de l'église métropolitaine de Reims, instituteur des Frères des Écoles chrétiennes, grand par sa naissance, plus grand encore par ses vertus. Il est mort le vendredi saint, le 7 avril 1719, dans la maison des Frères de Saint-Yon, de cette paroisse, âgé de 68 ans.

Que Dieu lui donne de trouver le repos en ce jour-là !

Ce monument de pieuse gratitude a été élevé à son très pieux paroissien par Louis du Jarrier-Bresnard, curé de cette paroisse.

Le corps du Saint reposa quinze ans dans l'église Saint-Sever. En 1734, lorsque la chapelle de Saint-Yon eut été achevée, les Frères obtinrent de faire la translation, dans leur maison, des précieux restes de leur père. Le cercueil de plomb où ils furent alors enfermés fut volé en 1793, sans que les ossements fussent dispersés. En effet, ces ossements se retrouvèrent presque au complet, lorsque, le 4 mai 1835, au commencement du procès de béatification, on en fit l'exhumation devant témoins. Déposés,

à cette époque, dans la chapelle que les Frères possédaient à Rouen, sur l'emplacement de l'ancienne église Saint-Lô, ils ont été transportés, en 1881, dans la chapelle du pensionnat actuel, près Saint-Gervais. C'est là que depuis la béatification, en 1888, ils sont exposés à la vénération des fidèles[1].

En peu de jours, la nouvelle fatale parvint à tous les membres de l'Institut. Le frère Barthélemy lui-même eut le triste privilège de leur annoncer la douloureuse perte qu'ils avaient faite. La lettre qu'il écrivit à cette occasion, le 13 avril, au frère Gabriel Drolin, nous a été conservée[2].

« Mon très cher Frère, La grâce et la paix de Notre-Seigneur soient toujours avec nous! C'est avec un grand sujet de tristesse que je vous écris cette seconde[3], pour vous donner avis de la mort de monsieur notre très cher

[1] Voici l'état des principales reliques. — Les ossements se conservent en majeure partie dans la chapelle du pensionnat de Rouen; ils sont enfermés dans un grand reliquaire de cristal. On y distingue particulièrement le crâne, très bien conservé (dimensions : diamètre antéro-postérieur, 0,197; diamètre transversal, 0,143). — La maison mère de Paris possède : portion moyenne du sternum, extrémité inférieure de l'humérus droit, crucifix en cuivre, fragments d'ornements sacerdotaux, et de nombreux autographes du Saint : lettres et mémoire pour l'habit des Frères. — Le chapitre de Reims possède le calcaneum gauche; le cardinal Langénieux, un os métacarpien; l'archevêché de Rouen, le calcaneum droit, le radius droit, le cubitus droit en deux fragments, un fragment de cubitus gauche; la maison de Rome, une phalange de la main. — Une certaine quantité d'ossements ont été distribués à Rome à l'occasion des fêtes de la Béatification. (La liste complète des reliques est aux Archives des Frères, signée de M. Levée, aumônier du pensionnat de Rouen, secrétaire de la commission des Reliques.) — La maison d'Athis possède les objets qui furent à l'usage du Saint : deux étoles, une chasuble, un manipule, une ceinture d'habit, un mantelet, un camail, une soutane, deux manteaux, quatre disciplines, un cilice, quatre ceintures de fer, un bracelet de fer, une demi-ceinture de fer, une croix de fer, deux bonnets carrés, une calotte, un collet, un siège pour maître d'école, des cheveux du Saint, divers petits objets. — [2] Nous prenons cette pièce sur une copie authentiquée en 1862, et conservée aux Archives des Frères. — [3] Il lui avait écrit une première lettre le 18 février 1718, pour le prier d'adhérer aux actes de l'assemblée tenue en 1717.

père, arrivée le jour du vendredi saint sur les quatre heures du matin, ayant auparavant été administré des sacrements de l'Église avec beaucoup d'édification du prochain. Il a été malade tout le Carême. Tout Rouen le regrette et le regarde comme un Saint, et il a été fort visité le vendredi et le samedi, jusqu'à ce qu'il fût inhumé. J'espère que vous vous donnerez la peine de faire une note de réponse à notre dernière[1]. Mgr l'archevêque, M. le doyen et M. le premier président nous font la grâce de nous protéger. Je me recommande à vos saintes prières, et je suis, etc... »

En post-scriptum : « Je me fais un devoir de vous envoyer le premier article du testament de notre très cher père, qui regarde tous les Frères de notre société, comme la dernière instruction et le dernier ordre qu'il vous a donnés. »

Après cet article du testament, le même que nous avons cité plus haut, le frère Barthélemy ajoute : « Monsieur notre très cher père a écrit plusieurs lettres en faveur de la constitution de N. T. S. Père le Pape Clément XI, qui ont fort bien fait[2]. »

Bientôt arrivèrent au frère Barthélemy des lettres pleines de tristesse et de larmes. Dans toutes les maisons de l'Institut, ce fut un même cri de douleur : des enfants orphelins qui pleuraient leur père. Jamais leur attachement n'avait été équivoque; dans cette circonstance, il s'affirmait avec ces accents de particulière sincérité que rendent les cœurs brisés par le chagrin. Quoique personne n'eût l'âme plus profondément atteinte que l'humble supérieur, le frère Barthélemy dut assumer la tâche de consoler ses frères affligés et de relever leur courage. Il s'était si fortement pénétré de l'esprit du fondateur, que

[1] Cela suppose que frère Gabriel n'avait pas encore répondu à la lettre de 1718. — [2] Parmi ces lettres est celle que nous avons citée plus haut, à la date du 28 janvier 1719. Cette remarque était particulièrement importante pour Rome.

ses lettres sont animées du même souffle chrétien. Rien de plus touchant que cette page écrite par le fidèle héritier du Saint[1] :

« Mon très cher Frère, la grâce et la paix de Notre-Seigneur soient avec nous.

« Ce n'a pas été sans grand sujet que vous avez versé des larmes, apprenant la mort de monsieur notre très cher père; je ne crois pas qu'aucun de nos Frères ait pu empêcher ses yeux d'en verser, cela étant si naturel. Mais, après tout bien considéré, mon cher Frère, il faut avouer que telle a été la sainte volonté de Dieu, qui, nous l'ayant donné aussi longtemps qu'il lui a plu, nous l'a ôté pour le récompenser de ses travaux et de sa sainte vie; il faut nous soumettre, et nous conformer à son divin vouloir. Les saints Apôtres de Notre-Seigneur étaient aussi fort tristes d'être privés de la présence sensible de leur divin Maître, qui, pour les consoler, leur dit : *Il vous est utile que je m'en aille; car si je ne m'en vais, le Saint-Esprit ne viendra point vers vous.* Notre très cher père n'est pas perdu. Il est, selon toutes les apparences, au nombre des saints dans le ciel; il peut beaucoup auprès de Dieu, puisqu'il a tant obtenu de grâces sur la terre, pour lui et pour tant d'âmes qu'il a aidées à se convertir et à se donner à Dieu. Nous admirons à présent ses grandes vertus : sa pureté angélique; sa grande propreté dans les ornements de l'Église et ses habits sacerdotaux, pour lesquels il n'épargnait rien ; sa grande libéralité envers les pauvres, quoiqu'il fût lui-même nécessiteux, étant avec nos Frères ; son zèle pour le salut des âmes, qui lui fit prendre d'abord le dessein de permuter son canonicat avec une cure, pour avoir occasion d'exercer son zèle ; son humilité, sa patience, son obéissance, son grand abandon à la divine Providence, et bien d'autres héroïques vertus. Je le crois au rang des vierges, selon ce que j'ai appris de sa conduite, par rapport à la chasteté et virginité. Non, mon cher Frère, je ne veux pas prier le bon Dieu pour qu'il vous retire de ce monde : je le prierai de tout mon cœur qu'il vous

[1] Conservée dans Blain, t. II, p. 180.

y conserve encore autant qu'il lui plaira pour sa gloire, pour le salut des âmes et pour votre plus grand bien ; je vous défends de mourir, sinon à votre propre volonté et à votre propre esprit.

« Monsieur notre cher père n'est pas mort sans permission ; je crois qu'il serait mort il y a longtemps, s'il en avait eu la permission. Ne vous attristez donc plus mal à propos ; car celui que vous pleurez comme mort est vivant, et il est dans la paix, que personne ne lui pourra jamais ôter. Soyez en paix, conservez-vous dans l'union intime qu'il nous a recommandée et dans la pratique des autres vertus ; n'attristez point l'Esprit de Notre-Seigneur, qui est en vous, par votre tristesse démesurée au sujet de monsieur notre cher père. Je ne sais comme je suis : je suis triste et joyeux tout ensemble ; l'odeur que j'ai de sa sainte vie, jointe au souvenir de plusieurs choses extraordinaires, arrivées au temps et au sujet de sa mort, me consolent. Soyez donc plus gai, car la tristesse qui ne vient pas du mouvement du Saint-Esprit est dangereuse et a de fâcheuses suites, etc. »

Le frère Barthélemy était d'autant plus fort pour ranimer ses Frères, qu'il recevait lui-même les plus consolants témoignages de bienveillante sympathie. Il avait la joie de constater que, si son bien-aimé père avait été combattu durant sa vie, du moins il avait gagné l'estime et l'admiration du grand nombre. La lettre suivante, écrite par un prêtre de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, a été conservée par les biographes[1], comme un monument à la gloire du serviteur de Dieu.

« Mon cher Frère, c'est avec bien de la douleur que j'ai reçu votre lettre touchant la mort de votre très honoré père, M. de la Salle, que M. de la Vertu m'avait déjà apprise. J'ai fait part de cette triste nouvelle, et je l'ai recommandé aux prières de notre communauté, avec le détail que vous m'aviez marqué par l'honneur de votre lettre. Vous ne doutez point

[1] Nous l'empruntons à Blain, t. II, p. 179.

que chacun ne se soit uni à vous pour prier pour ce cher défunt, que chacun, et moi en particulier, regardons comme un saint qui prie pour nous dans le ciel. Je ne crois pas que votre communauté puisse jamais manquer, ayant un tel protecteur auprès du Seigneur. Vous savez mieux que personne la sainteté de sa vie, et les contradictions qu'il a essuyées pour votre établissement, marque évidente que c'est l'ouvrage de Dieu, dont j'espère l'affermissement par ses prières et votre correspondance.

« Nous avons eu le bonheur d'être édifiés de sa présence pendant près de six mois qu'il nous a fait l'honneur de demeurer parmi nous, et je crois que Dieu l'y avait envoyé pour y prêcher notre jeunesse par son exemple, et nous retirer nous-même de notre relâchement ; sa vie y était des plus humbles et des plus mortifiées ; il dormait peu et priait beaucoup. Notre excitateur m'a dit plusieurs fois qu'il le trouvait toujours levé en allant éveiller même pendant les froids de l'hiver, durant lequel il n'a été au chauffoir que quand je l'y conduisais de force, ce qui arrivait rarement, mes heures ne concourant pas avec les siennes. Il faisait régulièrement tous les jours au moins trois heures de méditation ; il s'était rendu plus régulier que le moindre de tous les séminaristes, obéissant avec une promptitude édifiante au premier son de la cloche qui appelle aux exercices ; il était si soumis, qu'il fatiguait M. le préfet à force de lui demander des permissions qu'on n'exige pas même des séminaristes : comme pour parler à ceux qui le venaient demander, pour les conduire à sa chambre, ainsi que vous l'avez expérimenté vous-même plusieurs fois, et pour sortir les jours de congé, et même pour écrire des lettres, n'en ayant jamais écrit une sans une permission expresse. Il acceptait si volontiers les prières qu'on lui faisait, pendant les récréations, d'assister aux convois de charité, ou de faire des enterrements d'enfants, qu'il semblait que cela lui fût un sujet de grande satisfaction ; en un mot, la retraite, l'oraison, la charité, l'humilité, la mortification, la vie pauvre et dure, étaient toutes ses délices.

« Pour moi et toute ma patrie, nous lui aurons des obli-

gations éternelles. Il a eu la charité de m'élever, pour les écoles, au faubourg Saint-Marcel, quatre jeunes hommes qui sont sortis de chez lui si bien formés et si zélés, que s'ils avaient trouvé dans les ecclésiastiques du pays de quoi cultiver les bonnes dispositions où il les avait mis, ils auraient établi une communauté des plus utiles dans la province. »

Ces témoignages de vénération, nous dirions presque de culte anticipé, sont les plus précieux parce qu'ils sont les premiers. Depuis deux siècles, chaque génération est venue apporter, sur le tombeau de l'humble prêtre, son tribut d'hommage. Les écrivains et les artistes ont exalté sa mémoire; son nom est béni chez tous les peuples où ses enfants ont porté le bienfait de son œuvre. Pressée par les vœux de tous les chrétiens et rassurée par le signe des miracles, l'Église a mis sur son front la glorieuse couronne des Saints. De cette physionomie vouée à l'immortalité, nous devons maintenant recueillir et graver les traits caractéristiques [1].

Jean-Baptiste de la Salle était d'une taille un peu au-dessus de la moyenne; son tempérament, fort délicat dans la jeunesse, devint assez vigoureux, dans l'âge mûr, pour se prêter aux rudes macérations de la pénitence et supporter les plus douloureuses privations. Sa démarche, grave et aisée tout ensemble, annonçait l'homme de bonne maison. Il tenait la tête légèrement inclinée en avant; c'était le résultat de son recueillement habituel. Son visage, d'abord clair et un peu coloré, puis basané par suite des fatigues et des voyages, présentait des lignes délicates, prêtes à exprimer l'affabilité; le front, large, était couronné d'une chevelure toujours abondante, qui fut blanchie par la vieillesse; le nez était régulier, les lèvres doucement saillantes, et les plis de la

[1] Nous nous servons du portrait laissé par Blain, t. II, p. 174-177, et par Maillefer, p. 300. Nous y avons ajouté les traits d'ordre intellectuel et moral qui caractérisent le mieux sa vie.

bouche esquissaient un aimable sourire. Des yeux vifs, presque bleus, au regard franc et profond, animaient cette physionomie, bien faite pour refléter au dehors la sainteté du dedans.

Son esprit, très pénétrant par nature, s'était enrichi par l'étude des lettres et des sciences sacrées. Ses livres, faits à l'image de sa vie, ont plus de solidité que d'éclat, moins d'imagination que de raison. Tant par disposition native que par suite des circonstances au milieu desquelles il a vécu, l'esprit pratique a dominé en lui. S'il parle et s'il écrit, c'est pour être utile, c'est uniquement pour instruire : de là cette clarté, cette précision, cette simplicité dans son langage. Tout son art consiste à se faire bien comprendre. D'ailleurs, les idées qu'il exprime, inspirées par un bon sens irréprochable, ont été mûries par de longues réflexions personnelles. Rien que de très équilibré dans ses jugements. Si l'originalité paraît manquer, c'est que jamais rien ne détonne et ne provoque la surprise chez le lecteur; mais cette justesse impeccable, qui met le vrai dans la pensée et le naturel dans l'expression, n'est-elle pas assez rare? Au reste, dans sa *Conduite des écoles*, la logique du bon sens l'a rendu créateur d'une méthode d'enseignement, que la postérité a adoptée, le *mode simultané*. Ouvert à tous les besoins de son temps, assez indépendant d'esprit pour saisir les vices des méthodes alors en usage dans l'éducation, il sut concevoir avec ampleur et organiser un grand édifice religieux où, moins de deux siècles plus tard, sans se sentir à l'étroit, plus de quinze mille Frères donneraient la première éducation à près de quatre cent mille enfants du peuple.

Quelque valeur qu'eût son esprit, M. de la Salle se fit plus remarquer par son caractère. Ame naturellement noble, il avait en horreur toute déloyauté. Il n'aimait pas à paraître; mais, dès qu'il était mis en cause, il voulait paraître tel qu'il était. Jamais il ne laissa planer le

moindre doute sur ses vrais sentiments au sujet de la bulle *Unigenitus*. Il refusa de recouvrer une restitution importante d'argent, tant qu'on lui demanda de signer le reçu d'un titre qu'il n'avait plus officiellement. Aussi, pour un cœur si franc, ce dut être un sanglant affront que d'être accusé deux fois de mensonge par des personnes d'un rang élevé.

Dans le maniement des affaires temporelles, sa délicatesse allait jusqu'au scrupule. Après avoir vendu son riche patrimoine et s'être condamné à la pauvreté personnelle, il porta, dans l'administration des biens de communauté, le même désintéressement. Dans ses fondations, les questions pécuniaires furent toujours mises au second plan; dans les contestations inévitables, il céda souvent ses droits plutôt que de plaider. Tant il demeurait grand là où les âmes vulgaires révèlent leur petitesse!

D'une politesse exquise et distingué dans ses manières, non seulement il ne froissait pas, mais il s'ouvrait les âmes. Son influence, doucement enveloppante, ne terrassait pas, mais captivait. Sur les jeunes disciples que Dieu lui amenait, comme sur les enfants qu'il instruisait lui-même aux écoles, il exerçait une action saintement séductrice. Cette douceur n'avait rien de fade, parce qu'elle était l'épanouissement d'un cœur profondément aimant. Le cœur, sans tendresse maladive, était touché par la souffrance d'autrui; de cette compassion pour les petits et les pauvres, vrai signe de l'amour chrétien, sont nées toutes ses œuvres.

La bonté, dont la nature avait détrempé son âme, fut perfectionnée par la grâce. En effet, la mortification dompta si bien en lui toutes les passions, que, parmi les plus graves contrariétés et en dépit des plus criantes injustices, il ne perdit jamais son égalité d'humeur et la maîtrise de sa volonté : il ne parut jamais emporté, ni même précipité. Son humilité, d'ailleurs, le mettait aux

pieds de tous les hommes : aucune injure ne le surprenait; les actes d'ingratitude lui paraissaient le juste châtiment de ses fautes. Partout où le devoir ne lui dictait pas sa ligne de conduite, il se soumettait comme un enfant aux désirs du dernier des Frères ou aux caprices même des étrangers.

A ce degré, l'humilité n'est jamais une fausse apparence dont se revêt la faiblesse. Jean-Baptiste de la Salle, en effet, fut une âme éminemment forte. Tous ses actes, marqués d'une vigoureuse empreinte, annoncent une trempe de caractère peu commune.

Assez maître de lui pour ne rien décider à la légère, il n'entreprend rien qu'après avoir réfléchi longuement et prié avec ferveur. Quand il a vu clairement ce que Dieu lui demande, il prend une décision nette : il en poursuit l'accomplissement sans raideur, mais sans hésitation. Les contradictions des hommes ne le découragent jamais; si on l'humilie, il se tait; si on le prive d'argent, il se résigne à souffrir la faim; si on le maltraite, il s'estime heureux de souffrir pour Jésus-Christ. Autant il est condescendant sur tout le reste, autant il est ferme sur l'observation des règles : la pauvreté, la mortification, le silence, autant de colonnes auxquelles il ne permet pas qu'on touche, de peur que son œuvre n'en soit ébranlée. Il se fait en lui une heureuse alliance d'humilité et de ténacité : malgré les bas sentiments qu'il a de lui-même et la disposition où il est d'obéir à tous les hommes, il ne sacrifiera pas l'intégrité de sa foi, il ne souffrira pas qu'on change l'habit et les règles des Frères, il ramènera constamment, sans se lasser, ses disciples à la pratique des plus austères vertus. A ceux qui le suivaient de trop loin, cette fermeté parut parfois de la dureté, et il en fut, à plusieurs reprises, accusé. Ses enfants n'ont jamais trouvé que sa main fût trop rude, car le geste dont il saisissait leurs âmes n'était jamais violent. Du reste, il en était aimé, et l'amour de

ses fils, aussi tendre et aussi fort aujourd'hui qu'il y a deux siècles, a vengé sa mémoire.

Le zèle apostolique inspira ses entreprises et le rendit infatigable dans ses travaux. Il en nourrissait la flamme dans l'oraison; car il est inouï qu'un homme, si occupé et si livré aux œuvres, ait tant prié. Ce commerce intime avec Dieu fut, durant sa vie, le secret de sa force. Maintenant qu'il est dans le sein de Dieu, — nous le savons avec certitude par la décision de l'Église, — sa toute-puissante prière continue de verser dans son Institut la sève vivifiante qui le nourrit et le prépare à de nouveaux progrès.

CHAPITRE XII

LE PROLONGEMENT DE LA VIE

---

§ I

DÉVELOPPEMENT DE L'INSTITUT DEPUIS LA MORT DU FONDATEUR JUSQU'A LA RÉVOLUTION

Jean-Baptiste de la Salle ne descendait point tout entier dans la tombe. Sous la pierre de la chapelle Sainte-Susanne, on n'enferma que les fragiles débris de sa dépouille mortelle; encore devait-on bientôt les recueillir avec respect, pour leur décerner un jour les honneurs du culte. Son âme était allée, dans le sein de Dieu, recevoir la récompense de ses longs travaux, et continuer, par l'activité de l'intercession, l'œuvre à laquelle il avait si généreusement voué sa vie. Mais quelque chose de lui restait sur la terre, qui survivait à la rupture de son être individuel : c'était une vie issue de sa propre vie, une vie collective, toute débordante de son esprit, qui allait demeurer à travers l'histoire comme le témoin glorieux de son existence et l'indéfini prolongement de son influence.

C'est qu'il en est des initiateurs d'œuvres comme des semences confiées à la terre. Vous jetez dans le sol une semence féconde; par une mystérieuse germination, elle produit, en périssant, une plante vivace dont les branches fières portent des fleurs et des fruits. De la semence, rien ne reste, que des débris méprisables; mais de son cœur est né cet arbre vigoureux qui affirme et épanouit au grand jour la vie qu'elle tenait cachée. Ainsi en va-t-il des hommes à vie puissante et condensée. Ils semblent ne garder qu'un instant leur personnalité: la persécution les broie, la mort disperse leurs restes; mais quelque chose a germé de leur sein, une œuvre, une famille, qui a pris et retenu le meilleur de leur vie, qui soutient leurs idées et perpétue leur action sociale dans le temps et dans l'espace.

La mort de notre Saint marquait donc le début d'une existence nouvelle. Il ne disparaissait pas du monde et de l'histoire; il y entrait seulement sous une autre forme. Nous avons dit les travaux et les infirmités de sa première vie; pour achever notre tâche, nous devrions raconter les influences sociales et les gloires de sa vie posthume. Quelque séduisant que soit l'épanouissement progressif d'une vie dont l'inépuisable activité croît tous les jours, nous n'en donnerons qu'un rapide tableau. Nous le verrons vivant dans sa famille religieuse, y gardant les fortes vertus de la fondation, y multipliant à l'infini ses chères écoles gratuites, y inspirant des œuvres sans nombre, toujours adaptées aux besoins des générations qui se succèdent. Nous le verrons répandant sa vie hors de l'Institut, provoquant, par une noble émulation, des œuvres semblables à la sienne, et gouvernant, par ses méthodes fécondes, jusqu'à l'enseignement public. Il nous apparaîtra enfin dans la gloire, béni par tous les peuples, puis couronné des mains mêmes de la sainte Église.

Son successeur était bien fait pour convaincre que le fondateur animait toujours l'Institut. En effet, le frère

Barthélemy n'avait point d'autre ambition que de faire revivre son père; et son imitation était si parfaite, qu'elle donnait l'heureuse illusion de la survivance de M. de la Salle. C'était la même douceur, la même humilité, la même régularité.

Le frère Barthélemy ne montra pas moins d'énergie que M. de la Salle dans l'affaire du jansénisme. Les appelants du diocèse de Boulogne avaient espéré que les Frères de Boulogne et de Calais, leur supérieur étant mort, seraient plus faciles à gagner; il n'en fut rien. Comme on avait soupçonné le frère Barthélemy d'être un partisan secret de l'hérésie, il répondit avec fierté : « Tous les Frères de l'Institut connaissent mes sentiments à cet égard, parce que je les ai exprimés à la mort de notre très cher père. Je ne saurais souffrir qu'on me reprochât la moindre chose à ce sujet ; mais cependant je ne me crois pas obligé de crier à tort et à travers, et à faire de l'éclat, en me mêlant à toutes les disputes envenimées qui affligent l'Église, ce qui ne peut convenir à aucun Frère de la Société. Ils doivent garder le silence plutôt que de discuter sur des questions étrangères à leurs études. Ce qui leur convient, c'est de faire connaître leur attachement et leur soumission au Saint-Siège simplement, et d'enseigner la doctrine de l'Église catholique, apostolique et romaine d'une manière catéchistique. Le frère Romuald voulait être plus savant que moi, que M. de la Salle, que M. Leschassier, supérieur du grand séminaire de Saint-Sulpice. Qu'il tienne désormais compte de nos avis sur ce sujet[1]. »

Une telle fermeté de langage prouvait bien que l'esprit du fondateur demeurait dans l'Institut, et que l'âme du père inspirait le fils.

Cependant le frère Barthélemy ne devait gouverner l'Institut qu'un temps assez court. Sa mission consistait

[1] Lucard, *Annales*, t. I, p. 393.

à transmettre sans secousse le pouvoir des mains du fondateur aux mains des Frères.

Ce rôle de transition bien rempli, il entrait dans les dispositions de la Providence que l'Institut passât à d'autres mains. Pour conduire la Congrégation naissante dans la voie de ses grandes destinées, il fallait, en effet, une santé plus robuste, une volonté plus décidée, une âme qui sût résolument allier les hardiesses de l'initiative avec une inviolable fidélité aux traditions.

Le frère Barthélemy était mort le 8 juin 1720. Dès le 7 août suivant[1], l'assemblée des directeurs lui donnait pour successeur le frère Timothée[2], directeur des Frères d'Avignon.

Les événements justifièrent cet heureux choix; car, durant les trente et un ans qu'il fut supérieur général, le frère Timothée consolida l'Institut, et lui imprima le plus vigoureux élan.

Avant de se séparer, les Frères du Chapitre de 1720 recueillirent les coutumes et les pratiques établies par leur saint instituteur, et qui n'avaient point trouvé place dans les Règles communes; elles servirent de base à la collection des *Règles du gouvernement*. Cette fidélité à retenir les moindres usages adoptés par le fondateur demeura chez les Frères comme un principe inviolable. C'est ainsi que, le 10 avril 1782, le frère Agathon déclarera que le Coutumier de Saint-Yon doit être maintenu, quoiqu'il contienne des articles qui ne s'accordent ni avec les usages des maisons d'école, ni même avec les Règles communes, par le seul fait qu'on présume qu'ils viennent de M. de la Salle lui-même[3].

L'assemblée de 1720 n'entrait pas moins dans l'esprit de M. de la Salle, lorsqu'elle réglait que des démarches

[1] Jour où s'ouvrit l'assemblée. — [2] Guillaume-Samson Rafin, né à Paris (Saint-Séverin), le 14 janvier 1684, entré le 24 janvier 1700. — [3] Manuscrit intitulé : *Permissions*, p. 8, conservé aux Archives des Frères.

actives seraient faites près du roi pour obtenir des lettres patentes, près du pape pour obtenir des bulles d'approbation.

Les lettres patentes furent signées au mois de septembre 1724[1]. Les termes de l'approbation royale nous révèlent comment, dès lors, l'autorité civile concevait les œuvres de l'Institut.

« Voulons et nous plaît que lesdits exposants continuent à faire leur demeure dans ladite maison (de Saint-Yon), pour y former non seulement les sujets à tenir les écoles de charité pour envoyer dans différentes villes de notre royaume, mais encore pour y tenir l'école de charité, où ils enseigneront les principes de la foi catholique, apostolique et romaine, aux enfants qui leur seront envoyés de ladite ville, faubourgs et environs de Rouen, et montreront aussi à lire, à écrire et l'arithmétique, le tout gratuitement. Leur permettons de recevoir les pensionnaires de bonne volonté qui leur seront présentés, les sujets qui leur seront envoyés de notre part et par ordre de notre cour de parlement de Rouen, pour mettre à la correction. Comme aussi accordons et concédons auxdits exposants le droit et faculté de pouvoir jouir et posséder tous les fonds et héritages, dont on pourra leur faire legs ou donation, ou qu'ils pourront acquérir de leur chef, etc... »

Assurés de l'existence légale devant l'État, les Frères n'avaient plus qu'à recevoir l'approbation religieuse de l'Église; elle ne se fit pas longtemps attendre. Il fallut, pour l'obtenir, introduire dans les constitutions les trois vœux de religion. Sans doute les trois vœux de religion n'avaient jamais été prononcés du temps de M. de la Salle, et ils n'avaient pas été mentionnés dans la Règle de 1717; mais ils avaient toujours été dans l'esprit du fondateur, comme le terme parfait vers lequel il avait essayé de diriger

[1] Voir le texte, *Annales*, t. I, p. 470.

ses disciples. C'était donc entrer à la fois dans les intentions de M. de la Salle et dans l'esprit de l'Église que d'introduire dans la Règle les trois vœux de religion. Dans un mémorial où les Règles communes étaient résumées en dix-huit articles, les trois vœux furent explicitement insérés par le frère Timothée. Ce mémorial, présenté au pape Benoît XIII, servit de base à la Bulle *In apostolicæ dignitatis solio,* qui fut délivrée dès le 26 janvier 1725[1].

Par cette approbation de Benoît XIII, l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes prenait rang parmi les congrégations religieuses officiellement reconnues dans l'Église. Ce n'était pas seulement une faveur insigne, c'était surtout un principe de force. Son indépendance était garantie; la protection de l'Église lui était assurée. Ainsi enraciné dans la vie religieuse, l'Institut pouvait croître en toute sécurité; les tempêtes le secoueraient peut-être encore, mais ne l'arracheraient pas.

Il était juste de répondre aux faveurs de l'Église par une acceptation solennelle de la Bulle. Dans cette pensée, le frère Timothée convoqua un Chapitre général pour le 6 août 1725. Conformément au texte même de la Bulle, « trente Frères, pris tant parmi les anciens que parmi les directeurs des maisons principales, » s'y trouvèrent assemblés avec le supérieur général.

Le jour de l'Assomption, après la proclamation officielle de la Bulle par un vicaire général de Rouen, les Frères de l'assemblée prononcèrent leurs vœux perpétuels, d'après une formule empruntée aux termes mêmes de la Bulle.

« Je promets et fais vœu de pauvreté, chasteté, obéissance, de stabilité dans ladite Société, et d'enseigner gratuitement, conformément à la Bulle d'approbation de

[1] Le texte de la Bulle a été publié intégralement par Lucard, *Annales*, t. I, en appendice.

notre Institut, accordée par notre Saint-Père le pape Benoît XIII; lesquels vœux de stabilité et d'obéissance, tant au corps de la Société qu'aux supérieurs de l'Institut, comme de pauvreté, chasteté et d'enseigner gratuitement, je promets de garder inviolablement pendant toute ma vie[1]. »

Le Chapitre de 1725 se livra ensuite à une revision sévère du texte des Règles adopté en 1717. Pour éviter toute interpolation et toute faute de copistes, on résolut d'imprimer la rédaction définitive. Rien ne montre mieux la droiture de sentiments dont ces Frères étaient animés, que la protestation suivante, par laquelle ils terminèrent leur travail : « Nous protestons avoir observé, pour l'examen et l'impression des Règles, toutes les formalités nécessaires, précédées et suivies de beaucoup de prières et de communions, voulant que l'esprit de notre Institut demeure dans sa force et sa vigueur à perpétuité; c'est ce que nous promettons à Dieu et à notre Saint-Père le pape, tant pour nous que pour le corps de notre Institut. Nous nous engageons en même temps à une entière obéissance et à une parfaite soumission à l'Église catholique, apostolique et romaine, suivant la dernière volonté de M. de la Salle, notre digne instituteur[2]. »

A des enfants si fidèles à leur père et comblés des bénédictions de l'Église, la fécondité dans les œuvres ne pouvait manquer. Leur succès dépassa bientôt toutes leurs espérances. Créés pour tenir des écoles gratuites, ils virent ces établissements se multiplier avec rapidité. Quand mourut le fondateur, il n'y avait encore en France que vingt-deux communautés de Frères enseignants, et une à Rome. Sous le frère Barthélemy, une seule nouvelle école fut ouverte, celle de Saint-Omer. Avant la

[1] Texte des vœux perpétuels, tiré du livre de la Règle. — [2] *Annales*, t. I, p. 465, d'après le registre capitulaire conservé aux Archives de l'Institut.

Bulle, le frère Timothée en fonda une à Auxonne, en Bourgogne, et ouvrit de nouvelles classes à Marseille. Mais, à partir de la Bulle, les Frères sont appelés partout. De 1728 à 1751, les *Annales* de l'Institut enregistrent plus de soixante fondations nouvelles. Il est vrai que les efforts sont presque entièrement limités à la France; cependant la fondation de Ferrare (Italie), en 1732, et celle d'Estavayer (Suisse), en 1750, montrent que l'Institut s'apprête à répandre sur le monde entier l'éducation populaire.

A côté des écoles gratuites, nous avons à signaler d'importantes créations. Les pensionnats, notamment, apparaissent dès cette première période. Le fondateur lui-même avait ouvert la voie de ce côté, en créant à Paris le pensionnat des Irlandais, et à Rouen l'internat libre de Saint-Yon. Aussi les premiers Frères ne firent-ils aucune difficulté d'ouvrir des pensionnats à Saint-Omer en 1725[1], à Maréville (Lorraine) en 1749[2], à Marseille en 1750[3]. Ces maisons, du reste, s'organisaient sur le modèle de Saint-Yon. On y recevait à la fois des pensionnaires libres et des pensionnaires de force. On s'y appliquait aux mêmes études, on y donnait la même éducation chrétienne. Autant que la différence des temps permet de faire des rapprochements, nous dirons qu'on y donnait un enseignement primaire supérieur, dirigé principalement en vue des carrières industrielles et commerciales.

Même sans créer de pensionnats, les Frères surent établir, pour les externes de certaines villes, de vraies écoles de commerce. A Boulogne-sur-Mer, par exemple, en 1744, une classe fut ouverte « pour la perfection de l'écriture, l'arithmétique, les livres de comptes en parties double et simple, avec le change étranger ». Les Frères ajoutèrent bientôt à cet enseignement les mathématiques

[1] *Annales*, t. II, p. 21. — [2] Ibid., p. 177. — [3] Ibid., p. 192.

élémentaires, l'hydrographie et le dessin[1]. Ces cours, analogues à ceux de l'École dominicale de Saint-Sulpice, étaient suivis par des jeunes gens de condition aisée. Très distincts des classes populaires gratuitement ouvertes aux pauvres, ils ne se faisaient que sur rétribution[2].



État de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes en France à la mort de saint Jean-Baptiste de la Salle (p. 633).

Pour faire face à des œuvres à la fois si nombreuses et si diverses, il fallait que le recrutement des Frères se

[1] *Annales*, p. 140, d'après les Archives municipales de Boulogne-sur-Mer. — [2] Cette rétribution exigée pour l'école de commerce ne battait point en brèche le principe absolu de la gratuité des écoles, pas plus que M. de la Salle ne l'avait entamé en faisant payer des pensions à Saint-Yon.

fit abondamment. Les registres de Saint-Yon attestent, en effet, que, durant cette période féconde, les vocations se multiplièrent. Pour les recevoir, il fallut créer des noviciats régionaux. On évitait ainsi aux aspirants de longs et coûteux voyages, et l'on pouvait former ensemble, dans leur pays, les jeunes gens élevés dans la même langue et les mêmes usages. Sans doute, la Règle s'observait partout avec la même fidélité; mais elle ne transformait pas la nature, et il était avantageux que les Frères du Midi, par exemple, fussent conservés dans le milieu où ils avaient grandi. C'est l'idée qui inspira au frère Timothée la fondation du noviciat d'Avignon en 1729. Ce noviciat devint, pour les écoles du Midi, une pépinière d'excellents maîtres. Un peu plus tard, la Franche-Comté eut son noviciat à Dôle, puis la Lorraine eut le sien à Maréville. Tous ces foyers de vie religieuse restèrent actifs jusqu'en 1789 : celui d'Avignon forma deux cent quarante-sept novices, celui de Dôle ne compta que soixante entrées, celui de Maréville en eut deux cent quatre[1].

Après trente ans d'une supériorité féconde, le frère Timothée, usé par le travail et affaissé par l'âge, fit accepter sa démission du Chapitre général de 1751. Il mourut le 7 janvier suivant. Avec autant de simplicité religieuse que de virile fermeté, il avait organisé et consolidé l'Institut.

Il eut pour successeurs, de 1751 à 1777, deux religieux fervents, dont le nom fut sans éclat sans doute, mais dont la vie cachée, semblable à celle du cœur dans une poitrine saine, entretint le mouvement et la fécondité que l'Institut tenait du fondateur et du frère Timothée.

Le frère Claude fut élu le 3 août 1751, et il gouverna l'Institut durant seize ans[2]. Son premier acte fut de

[1] D'après l'*Extrait de l'ancien registre de Saint-Yon*. — [2] Pierre Nivet, dit frère Claude, naquit à Châtillon-sur-Loing (Loiret), le 18 janvier 1690.

faire approuver, par le Chapitre général de 1751, les huit pensionnats[1] créés depuis la mort du fondateur. L'assemblée permit même au supérieur général d'en ouvrir d'autres, selon que les circonstances le demanderaient et qu'il le jugerait à propos[2].

Aucun événement saillant ne marqua le gouvernement du frère Claude. Quatorze nouvelles écoles furent fondées[3]. A Montauban, un immeuble fut acquis, en 1766, pour un noviciat destiné au recrutement dans le sud-ouest; d'après le registre des entrées, ce noviciat fut peu prospère, car il ne reçut que neuf novices de 1771 à 1778[4]. Une institution plus neuve avait été inaugurée à Montauban. Le chanoine Bertrand de Latour, bienfaiteur de l'école, y forma à ses frais une bibliothèque scolaire, dont les livres devaient être prêtés gratuitement au public; ce généreux initiateur assura une subvention annuelle au Frère chargé de tenir en ordre la bibliothèque et d'inscrire sur un registre les sorties et les rentrées des livres mis en circulation[5].

Ces tendances pratiques s'accusaient de plus en plus chez les Frères. Les cours de dessin, commencés à Paris par le fondateur lui-même, se développèrent dans le sens professionnel. Lorsque, en 1753, la marquise de Lassay assigna une pension au Frère chargé d'enseigner le dessin, elle mit pour condition que les enfants seraient conduits, dans cet art, à un degré de perfection tel, qu'ils fussent en état d'embrasser avec succès les diverses professions qui réclament d'habiles dessinateurs[6]. A Cherbourg, les Frères livrèrent aux enfants leur jardin, afin

[1] Ces huit pensionnats étaient : Angers, Maréville, Marseille, Mirepoix, Die, Montpellier, Saint-Omer, Montargis. — [2] Cf. *Annales*, t. II, p. 210. — [3] Ces écoles furent fondées à Vannes, Condrieu, Saint-Dié, Bordeaux, Périgueux, Toulon, Amiens, Cahors, Sedan, Charleville, Nîmes, Montréal (Aude), deux nouvelles écoles à Avignon. — [4] D'après l'*Extrait d'un ancien registre de Saint-Yon*, ms. Archives des Frères. — [5] *Annales*, t. II, p. 189. — [6] Ibid., p. 270.

de leur apprendre à diriger la culture; n'était-ce pas un essai d'école agronomique [1]?

Le frère Florence [2], élu supérieur le 18 mai 1767, ne gouverna l'Institut que dix ans. Sous son gouvernement, treize nouveaux établissements furent fondés [3]. Ses principaux actes portèrent sur l'organisation même de l'Institut.

Pour éviter des contestations relatives à l'administration de l'Institut, il parut nécessaire de transporter le centre à Paris. Cette translation, qui eut lieu au mois de mars 1771, était d'autant plus légitime que l'Institut, approuvé comme corps indépendant par l'Église et par l'État, avait droit à une complète autonomie [4]. A peine arrivé à Paris, le frère Florence appela près de lui neuf des principaux Frères, pour aviser aux moyens de simplifier le gouvernement de l'Institut. Depuis que les établissements s'étaient multipliés, les affaires, devenues plus nombreuses, étaient pour le Régime une charge accablante. Pour en faciliter l'expédition, on divisa l'Institut en trois provinces : la province occidentale, ayant Paris pour centre; la province méridionale, dont Avignon fut le siège; la province orientale, dont la maison principale fut à Maréville. Mais cette distinction de provinces n'introduisit entre elles aucunes différences : « Les règles et les usages seront les mêmes, dit le frère Florence ; ils seront maintenus et observés, dans leur intégrité, par toutes les communautés de l'Institut [5]. » Le frère Exupère écrivait de son côté : « Partout nous portons notre règle, notre méthode et nos procédés; car si nous sommes en

[1] *Annales*, t. II, p. 270. — [2] Jean Boubel, dit frère Florence, était né aux environs de Metz, le 31 janvier 1725. — [3] Ces établissements furent faits à Damery, Sainte-Menehould, Morhange, Compiègne, Douai, Bapaume, Carentan, Lisieux, Castres, Aigues-Mortes, Chalabre, Pont-Saint-Esprit, Fort-Royal de la Martinique. — [4] Il paraît que M. Marescot, vicaire général de Rouen, tendait à renouveler les difficultés qu'avait suscitées à Paris M. de la Chétardye. — [5] Cité d'après les *Annales*, t. II, p. 345.

possession des ossements de notre vénérable fondateur, et si nous les conservons précieusement, nous conservons encore plus son esprit[1]. »

Approuvé et admis à posséder dans le ressort du parlement de Rouen, l'Institut éprouvait ailleurs de graves difficultés au point de vue du temporel. Par une faveur insigne et toute spontanée, Louis XVI mit les Frères au large, lorsque, le 3 mars 1777, il leur donna l'approbation officielle pour le ressort du parlement de Paris. Ce fut un conflit survenu à Angers qui provoqua cette décision. Le pensionnat d'Angers contenait dans un même enclos les élèves libres et les pensionnaires de force. Cette promiscuité parut au directeur, le frère Agathon, incompatible avec la bonne éducation des enfants. Ne pouvant séparer les élèves, le frère Agathon persuada au supérieur qu'il valait mieux supprimer le pensionnat. Mais cette résolution ne fut pas du goût de l'évêque, et le gouvernement proposa lui-même aux Frères de transférer, plutôt que de le fermer, un établissement si utile[2]. Ce fut pour leur permettre d'acquérir la Rossignolerie, propriété offerte par l'évêque d'Angers, et pour leur manifester la haute bienveillance dont il les entourait, que le roi leur fit délivrer les lettres patentes dont nous venons de parler[3].

Une autre marque de protection leur fut donnée lorsque, le 28 avril 1777, le roi repoussa les démarches faites par l'archevêque de Rouen pour obliger les Frères de ramener à Saint-Yon le centre de leur Institut[4]. En conséquence, le supérieur convoqua à Reims le Chapitre général de 1777. L'acte le plus important de l'assemblée fut l'élection du frère Agathon.

Élu le 10 août 1777, le frère Agathon[5] gouverna l'Ins-

[1] Cité d'après les *Annales*, t. II, p. 343. — [2] D'après les *Annales*, t. II, p. 396. — [3] Le texte en est intégralement cité dans les *Annales*, p. 401-404. — [4] Le ministre, Bertin, répondit que les raisons données par le supérieur général pour ne pas rester attaché à une même ville lui avaient paru suffisantes et sans réplique. — [5] Joseph Gonlieu, dit

titut vingt ans, jusque parmi les troubles de la Révolution; il parut préparé par la Providence pour achever l'œuvre de Jean-Baptiste de la Salle et la soutenir durant les jours mauvais. Le frère Agathon avait l'intelligence pénétrante, une large envergure dans les conceptions, avec un talent également remarquable pour l'enseignement et pour l'administration; doué d'une volonté forte, ami de la discipline, sagement entreprenant et d'une invincible fidélité à poursuivre ses desseins, il sanctionna, dans l'Institut, cent années d'expérience par une législation définitive. Ce que M. Émery était, à la même époque, pour la Compagnie de Saint-Sulpice, le frère Agathon le fut pour les Frères des Écoles chrétiennes.

Il présida ces séances du Chapitre général où furent rédigés les quatre-vingt-treize articles qui, sans rien innover, fixaient les coutumes introduites par la nécessité ou préparaient de nouveaux progrès. Ses circulaires, écrites avec fermeté, et ses visites, dirigées avec prudence et précision, procurèrent l'accomplissement des arrêtés du Chapitre. Sa sollicitude embrassa tout à la fois l'organisation intérieure de l'Institut et les intérêts de l'enseignement.

Le texte des *Règles communes* fut revu de près, celui des *Règles du gouvernement* reçut la forme qu'il a gardée depuis. Par un rescrit de janvier 1787, Pie VI confirma les usages adoptés dans l'Institut pour la tenue des assemblées générales et pour l'élection du supérieur; outre les assistants, on convoquait quinze directeurs des maisons principales et quinze Frères ayant plus de quinze ans de profession.

Pour assurer au Régime plus de calme et de liberté, le

frère Agathon, était né à Longueval, près de Noyon, le 4 avril 1731. Entré le 20 octobre 1747 au noviciat, il avait professé les mathématiques à Brest, l'hydrographie à Vannes; à Saint-Yon, il avait dirigé les premières classes, et rempli les fonctions de préfet et de directeur; à la fin, il était directeur du pensionnat d'Angers.

frère Agathon le transporta, en 1780, de Paris à Melun. Il venait d'obtenir de Louis XVI que l'Institut, déjà légalement reconnu dans le ressort des parlements de Paris et de Rouen, fût aussi établi par lettres patentes dans le ressort du parlement de Toulouse; par cette existence légale, les établissements des Frères acquéraient une grande sécurité.

La piété filiale porta le frère Agathon à préparer la cause de béatification du vénéré fondateur; il donna l'ordre de rassembler tous les documents capables de manifester les vertus et les miracles du serviteur de Dieu, et il défendit, le 4 juin 1783[1], de rien disperser de ce qui avait appartenu à M. de la Salle, vêtements, ornements sacerdotaux, instruments de pénitence, etc., non plus que des ossements. Déjà, sans doute, ses précieux restes étaient recueillis et partagés, surtout chez ses enfants, comme de saintes reliques. En même temps, le frère Agathon ordonna que chaque maison possédât un registre « où seraient racontés, à mesure qu'ils se produiraient, tous les faits qui l'intéresseraient, ainsi que ses développements et ses travaux ». La Révolution allait trop tôt interrompre l'exécution de ces pieuses et intelligentes prescriptions.

Pour le frère Agathon, instituteur consommé, l'œuvre des écoles tint le premier rang dans ses préoccupations. Il ne fonda que onze établissements nouveaux[2], mais il donna les soins les plus assidus à la formation des maîtres. Il voulut que, pendant leur année de noviciat, uniquement appliqués aux exercices de piété, ils devinssent de parfaits religieux. Mais ils devaient être soumis ensuite à une sérieuse formation pédagogique. Dans ce but, le zélé supérieur ouvrit plusieurs scolasticats, à Marseille,

[1] Voir cette décision au Registre de Saint-Yon, intitulé : *Permissions*, p. 16. (Archives des Frères.) — [2] Melun, Aurillac, Langres, Tours, Montdidier, Carcassonne, Arras, Commercy, Bollène, Avignon, Nîmes. (Cf. *Annales*, t. II, ch. XXVIII.)

à Maréville, à Angers, à Melun, comme déjà Saint-Yon en possédait un. Dans ces écoles préparatoires, les jeunes Frères prenaient un complément de savoir personnel, et s'initiaient à l'art difficile de conduire les écoliers. On leur mettait entre les mains la *Conduite des écoles*, ce livre si suggestif et si pratique du fondateur lui-même. Le frère Agathon donna de ce livre une nouvelle édition, soigneusement revue, d'où furent effacées toutes les règles qui concernaient les châtiments corporels; par cet adoucissement de la discipline, les Frères inauguraient un système d'éducation que la loi, après l'opinion, ne devait imposer que quarante ans plus tard. Non content de publier les traités écrits par M. de la Salle, le frère Agathon composa lui-même, pour fixer les traditions et l'esprit de l'Institut, l'*Explication des douze vertus d'un bon maître*. Le saint fondateur avait nommé ces vertus: la gravité, le silence, l'humilité, la prudence, la sagesse, la patience, la retenue, la douceur, le zèle, la vigilance, la piété, la générosité; mais il n'en avait jamais écrit le commentaire. En traversant l'âme du frère Agathon, sa pensée se présentait aux Frères sous le jour de la plus fidèle interprétation.

Jusqu'à cette époque, l'Institut n'avait pas encore publié de livres classiques. Sous le frère Agathon parurent les deux premiers : un *Traité d'arithmétique à l'usage des pensionnaires et des écoles chrétiennes*, et un *Abrégé de grammaire françoise*. Dans ces livres, fruit d'une longue expérience, se révèle cet esprit pratique qui a donné depuis lors, à tous les classiques des Frères, la méthode et la clarté, qualités inappréciables pour l'enseignement.

Si désireux qu'il fût du progrès, le frère Agathon restait fortement attaché aux traditions. Il en donna la preuve dans l'affaire soulevée, à Boulogne-sur-Mer, au sujet de la gratuité des écoles[1]. En 1780, la municipalité de cette

[1] Pour cette grave affaire de la gratuité des écoles, voir les *Annales*, t. II, p. 449 et suiv.

ville, afin de subvenir plus aisément aux besoins des Frères, avait imaginé de prélever une taxe mensuelle sur les élèves des écoles gratuites. A peine en fut-il informé, que le frère Agathon fit écrire au maire et aux échevins qu'il allait diminuer le nombre des Frères, plutôt que de les voir entretenus par une rétribution imposée aux écoliers. A Boulogne, à Toulon et ailleurs, il fallut bien qu'on cédât à cette énergique décision, à savoir que les Frères ne tiendraient les écoles qu'à la condition d'y enseigner gratuitement. La pauvreté extrême à laquelle ces maîtres fervents furent réduits en plusieurs villes, Rouen et Reims notamment, n'autorisa jamais, à leurs yeux, la pratique des rétributions scolaires.

Ainsi croissait, fidèle à ses traditions, l'Institut des Écoles chrétiennes. En 1789, il comptait approximativement : 121 communautés en France, 6 communautés à l'étranger, 1 000 Frères, 36 000 élèves.

L'orage de la Révolution vint frapper cet arbre déjà puissant; il en dispersa les feuilles et en brisa même les branches [1]; il suspendit pour un temps la circulation de la sève; mais ses racines étaient enfoncées si avant dans le sol, que, la tourmente passée, elles se trouvèrent prêtes à reverdir.

[1] Le frère Agathon mourut à Tours, le 15 septembre 1797; tous les Frères de France furent dispersés; quelques-uns se réfugièrent à Rome.

§ II

DEPUIS LA RÉVOLUTION JUSQU'A NOS JOURS

Durant la Révolution, deux communautés seulement restèrent en exercice : celle de Rome et celle d'Orviéto, en Italie. Réfugiée sur le sol romain, l'œuvre de Jean-Baptiste de la Salle ne périt pas tout à fait. Par un décret du 7 août 1793, le pape Pie VI nomma le frère Frumence, de Rome, vicaire général de l'Institut. Cette humble semence, ainsi recueillie par la papauté, tenait en réserve toute la vie du fondateur : à l'heure propice, elle devait germer et révéler au nouveau siècle une extraordinaire fécondité [1].

Lorsque le 9 thermidor eut apaisé, en France, les violences de la Terreur, quelques Frères, laïcisés et indépendants, reprirent leurs fonctions d'instituteurs dans les localités où ils s'étaient abrités. Tant que dura l'exil des prêtres fidèles, plusieurs de ces maîtres les suppléèrent même comme ils purent, réunissant les fidèles à l'église, leur lisant l'Évangile et les prières de la messe, leur adressant parfois une sorte de sermon pour ranimer leur foi : à Castres, par exemple, ils préparèrent le retour des bons prêtres. A Laon, tout laïques qu'ils fussent par l'habit, ils conservèrent le nom et les habitudes des Frères. Deux écoles attirèrent particulièrement l'attention : celle du Gros-Caillou et celle de Lyon.

L'école du Gros-Caillou, dirigée par le frère Gerbaud, fut approuvée par le premier consul; celle de Lyon,

[1] Cf. A. Chevalier, *les Frères des Écoles chrétiennes et l'enseignement primaire après la Révolution*; Paris, Poussielgue, 1887. Ravelet, *Vie...* livre III. *Après le Bienheureux*, pages excellentes écrites par Léon Gautier. Lucard, *Annales*, t. II, ch. xxxiv, jusqu'en 1803.

dirigée par le frère Pigménion, devint le germe d'où l'Institut devait renaître en France. Les frères Gerbaud et Pigménion, jaloux d'être encouragés par leur supérieur général, prièrent le frère Frumence de rentrer en France. Si le Frère vicaire général ne jugea pas ce retour opportun, en 1803, il profita des premiers progrès réalisés en France pour recommander l'Institut au cardinal Fesch, alors ambassadeur de son neveu Bonaparte près du pape. Le cardinal Fesch déploya tant de zèle en faveur des Frères, qu'il obtint, par un décret de décembre 1803 (11 frimaire an XII), le rétablissement légal des Frères des Écoles chrétiennes, avec la permission de fixer à Lyon « leur point central de réunion [1] ».

Le premier consul avait été conduit à cet acte de justice par une enquête qui lui avait révélé la rareté des maîtres d'école, et par les vœux émis de toutes parts aux assemblées départementales. L'État sentait le besoin de faire appel, à cette époque, aux Frères et aux Religieuses pour donner l'instruction publique.

L'approbation officielle de l'État, puis les bénédictions qu'apporta bientôt le pape à l'Institut en traversant deux fois Lyon, valurent aux Frères de nombreuses demandes. Les municipalités des villes rivalisaient de zèle pour obtenir quelques-uns « de ces instituteurs qui avaient si bien dirigé les écoles avant la Révolution ». Mais les sujets manquèrent, et le cardinal Fesch, archevêque de Lyon, prit l'initiative d'écrire à tous les anciens Frères dispersés, pour les inviter à rentrer dans leur ancienne famille religieuse. Quelle joie apporta cette circulaire aux enfants dispersés de Jean-Baptiste de la Salle! La plupart abandonnèrent leur situation pour répondre à cette invitation inattendue; plusieurs se rendirent à Lyon, suivis de jeunes postulants qu'ils avaient gagnés.

En 1804, le frère Frumence avait suivi le pape en

[1] Voir le texte dans les *Annales de l'Institut*, t. II, ch. XXXIV.

France, et il avait pris en main, à Lyon, le gouvernement de l'Institut. Dès le 8 septembre 1805, il accorda à tous les Frères l'insigne faveur de reprendre leur vêtement religieux; on revit de nouveau la robe de bure et la capote aux manches pendantes, avec le rabat blanc.

Dans le décret du 17 novembre 1808, qui créait en France l'Université impériale, seule chargée de l'enseignement et de l'éducation dans l'Empire, les Frères furent incorporés à l'Université. Napoléon Ier, qui estimait les Frères et à qui on les redemandait partout, l'avait voulu ainsi, et il avait exigé l'insertion de l'article 109, ainsi conçu : « Les Frères des Écoles chrétiennes seront brevetés et encouragés par le grand maître, qui visera leurs statuts intérieurs, les admettra au serment, leur prescrira un habit particulier et fera surveiller leurs écoles. Les supérieurs de cette congrégation pourront être membres de l'Université. »

Cet article, du moins dans les termes, rendait les Frères esclaves de l'Université; ils pouvaient payer de leur indépendance les faveurs qu'on leur accordait. En réalité, grâce à l'esprit libéral de M. de Fontanes, grand maître de l'Université, et grâce à la modération qu'ils apportèrent dans l'usage de la loi, les Frères n'eurent jamais à souffrir de cette union à l'Université; même rétribués et nommés par l'État, ils gardèrent leur liberté intérieure. Ils ne furent inquiétés que dans l'emploi de leurs méthodes scolaires; mais ils se montrèrent alors assez indépendants pour s'exposer à tous les périls plutôt que d'abandonner la pédagogie de leur père. Cette agrégation à l'Université n'a jamais été officiellement retirée aux Frères; leur supérieur général est encore appelé au Conseil supérieur de l'instruction publique. Qui sait s'il n'y a pas là une pierre d'attente pour des temps meilleurs?

Mais l'article 109 ordonnait aux Frères de soumettre leurs statuts intérieurs au grand maître de l'Université. Le frère Frumence se conforma à cette prescription en

adressant à M. de Fontanes, le 1er juillet 1809, le texte des règles fondamentales. Des modifications sans importance, concernant les vœux, furent introduites par le conseil de l'Université. Le point le plus grave était l'obligation pour les Frères de régler leur obéissance « par les maximes contenues dans la Déclaration du clergé de France de l'an 1682 ». Il fallut toute l'énergie et l'autorité morale de M. Émery, membre du conseil de l'Université, pour faire effacer une disposition si vexatoire et d'inspiration si gallicane. « Personne n'estime plus que moi votre Congrégation, écrivait M. Émery à cette occasion[1], et je regarde comme un trait particulier de la Providence, qu'elle soit agrégée à l'Université... Vous pouvez compter sur tous mes bons offices..., d'autant plus que vous servir, c'est servir la religion. »

Ces lignes, écrites par M. Émery le 13 octobre et le 30 novembre 1810, ne s'adressaient point au vicaire général de l'Institut. Le frère Frumence était mort le 27 janvier, et le frère Gerbaud venait d'être élu supérieur général le 8 septembre 1810[2].

Le frère Gerbaud débutait avec 32 maisons et environ 160 Frères. Lorsqu'il mourut, en 1822, il avait fondé 141 maisons nouvelles, et le nombre des Frères avait dépassé 600. Ce progrès de l'Institut, réalisé à travers les crises politiques qui signalèrent la chute de l'Empire et l'avènement de la Restauration, fut le prix de luttes incessantes vaillamment soutenues par le supérieur des Frères.

La question militaire se posait dès cette époque. Dispensés de la conscription par la bienveillance de l'Empereur, les Frères se virent menacés par les terribles exigences de la guerre; mais Fontanes les sauva,

[1] Cf. Chevalier, *les Frères des Écoles chrétiennes et l'enseignement primaire*, p. 245. — [2] Sébastien Thomas, dit frère Gerbaud, était né le 21 décembre 1760, à Bréhéville, diocèse de Verdun; entré au noviciat le 1er mai 1778, il avait fait sa profession en 1786.

en 1811, en faisant admettre au Conseil d'État que « les professeurs, régents, maîtres d'école et Frères des Écoles chrétiennes..., pouvaient, sur la demande du grand maître de l'Université et la présentation du ministre, jouir de l'exemption provisoire du service accordée aux élèves de l'École normale [1] ». Cette faveur fut remise en discussion au mois de février 1818, lors de la préparation de la nouvelle loi militaire. Royer-Collard plaida courageusement la cause des Frères et fit adopter l'amendement qui suit : « Seront également dispensés les autres membres de l'instruction publique, lorsqu'ils auront contracté, envers le Conseil supérieur de l'instruction publique, l'engagement de servir pendant dix ans. Cette disposition est applicable aux Frères des Écoles chrétiennes [2]. » Cette loi du 10 mars 1818 protégea longtemps les Frères contre les embarras de la conscription militaire.

Une autre difficulté surgit en même temps au sujet des brevets de capacité. Une « Commission de l'instruction publique », chargée d'organiser l'enseignement primaire, décida que tout *particulier*, pour se vouer aux fonctions d'instituteur, devrait être muni, après examen, d'un brevet de capacité délivré par le recteur de l'Académie. Dans quelque école qu'il enseignât, école communale, école de charité, école libre, école chrétienne, école mutuelle, le maître était partout astreint au brevet [3]. Cette ordonnance du 29 février 1816 changeait notablement les conditions d'existence pour les Frères; car ils ne s'étaient jamais inquiétés de prendre les brevets. Ils éprouvaient même à cet égard la plus grande aversion;

[1] Chevalier, p. 255. Avis du Conseil d'État du 23 juillet 1811. Les Frères étaient considérés « comme attachés à l'Université impériale ». — [2] Chevalier, p. 392-397. — [3] Cf. Chevalier, p. 329. L'Ordonnance du 29 février 1816 distingue : des écoles publiques ou communales, entretenues aux frais des municipalités; des écoles de charité, créées par fondation ; des écoles libres, ouvertes par un particulier à ses risques et périls ; les écoles chrétiennes, publiques ou libres, tenues par les Frères ; les écoles d'enseignement mutuel, où le nouveau système était en usage.

non pas que le travail préparatoire leur demandât trop d'efforts, ni que la science nécessaire fût un danger à leurs yeux, puisqu'ils la possédaient déjà; mais ils craignaient que les examens et les titres ne devinssent pour l'Institut une cause de ruine [1]. Sous l'empire de ces appréhensions, qui se sont justement dissipées depuis lors, ils résistèrent à l'obligation qui leur était imposée, et se résignèrent à voir fermer plusieurs de leurs écoles.

Après trois ans de combat, un accord se conclut entre l'Institut des Frères et l'Université : les Frères prendraient le brevet, mais le brevet leur serait délivré par le recteur d'Académie sur la simple présentation des lettres d'obédience. Cet état de choses, adopté par le ministre Decazes, le 13 février 1819 [2], dura jusqu'en 1831.

Bien plus ardentes et plus longues furent les luttes engagées à propos des méthodes d'enseignement : nous consacrerons à cette question un paragraphe spécial [3].

Ces différends n'empêchaient pas l'État de se montrer sympathique au développement de l'Institut. La ville de Paris, principalement, tenait les Frères en haute estime pour les services qu'elle en recevait dans l'éducation de la classe indigente. Tant par reconnaissance que par intérêt, le conseil général de la Seine, faisant alors fonctions de conseil municipal de Paris, prit une délibération, le 27 avril 1819, en vue d'offrir aux Frères la jouissance d'un immeuble, s'ils consentaient à transporter à Paris leur maison mère et leur noviciat.

La proposition fut acceptée. Toutefois, la pauvreté des Frères ne leur permettant pas de meubler une grande maison, ce ne fut que deux ans après, en 1821, qu'ils prirent possession de la maison Dubois, 165, faubourg Saint-Martin. Vingt-six ans plus tard, les travaux de la

[1] Ce sont les termes du frère Gerbaud dans une circulaire du 26 février 1819. (CHEVALIER, p. 497.) — [2] Voir ce document dans CHEVALIER, p. 495. — [3] Cf. § IV du présent chapitre.

gare de l'Est amenèrent l'expropriation de la maison Dubois; par une délibération en date du 26 février 1847, approuvée par ordonnance royale du 17 avril suivant, le conseil municipal transféra les Frères dans un immeuble de la rue Plumet, aujourd'hui rue Oudinot. Les Frères en ont joui paisiblement jusqu'en 1881. La ville de Paris ayant alors résolu de rompre les conventions passées avec les Frères, l'affaire a dû être portée devant les tribunaux, où elle n'a pas encore reçu de solution définitive [1].

Après avoir parcouru une courte mais féconde carrière, le frère Gerbaud mourut le 10 août 1822. Dès le 11 novembre suivant, le frère Guillaume de Jésus fut élu pour lui succéder. Durant les huit années qu'il fut supérieur, le frère Guillaume ne fut mêlé à aucun événement considérable; les relations avec l'État furent pacifiques; le progrès intérieur s'accomplit sans secousse. Il fonda 72 établissements, tant en France qu'à l'étranger, et le nombre des Frères s'éleva de 600 à 1400 environ.

Deux faits signalent le passage du frère Guillaume au supériorat: la fondation d'une école normale à Rouen et la création d'un pensionnat à Béziers. Ces deux institutions ramenaient les Frères aux usages établis par leur fondateur lui-même. L'école normale de Rouen [2] reprenait l'idée qu'avait eue Jean-Baptiste de la Salle dans la formation des séminaires de maîtres de campagne: à Reims et à Paris, il s'était préoccupé de préparer des instituteurs laïques; l'État n'avait pas encore imité cette ingénieuse création. Quant au pensionnat de Béziers, qui allait renouveler les traditions de Saint-Yon, il ne fut ouvert que sur une autorisation expresse du ministre de l'instruction publique, en 1830, qui reconnaissait ainsi

[1] Cf. Chevalier, p. 501 et suiv., p. 549 et suiv. Voir surtout la plaidoirie de Me Louchet, prononcée devant la cour d'appel de Paris, le 15 novembre 1899. (Archives des Frères.) — [2] L'école normale de Rouen fut ouverte en 1828.

que les Frères, par ce nouvel établissement, ne sortaient point de leurs anciennes règles[1].

Le frère Anaclet, élu le 2 septembre 1830, gouverna l'Institut dans des conjonctures plus difficiles. Sans parler de la crise toujours aiguë de l'enseignement mutuel, il eut à parer aux modifications introduites par l'Ordonnance de 1831 et de la loi de 1833.

En 1831, une Ordonnance royale retira aux Frères le privilège qu'ils avaient de recevoir le brevet sur la seule présentation de leur lettre d'obédience; aucun Frère ne pouvait être directeur d'école sans avoir subi un examen devant un jury d'État. Cette mesure, prise contre les Frères, tourna en fait à leur profit. La nécessité de subir des examens les obligea à un travail intellectuel plus intense, et la science qu'ils en retirèrent les rendit capables de réaliser de nouveaux progrès. Ils en sortirent mieux armés pour la concurrence qu'allait établir la loi de 1833.

La loi du 28 juin 1833, préparée par Guizot, émancipait, du moins partiellement, l'enseignement primaire. Elle établissait nettement la distinction de l'enseignement officiel et de l'enseignement libre. Chaque commune de France devait avoir une école primaire et son instituteur; dans chaque département devait être créée une école normale pour former des maîtres. Les communes pouvaient confier leurs écoles à des maîtres religieux; les Frères, en effet, en dirigèrent un grand nombre. Les écoles normales, où se recrutaient les maîtres laïques, pouvaient elles-mêmes être dirigées par des religieux; les Frères des Écoles chrétiennes en dirigèrent en effet plusieurs. Mais, à côté de l'enseignement public, les particuliers pouvaient librement tenir école, pourvu qu'ils fussent approuvés par les recteurs d'Académie et

[1] Cf. CHEVALIER, p. 578 et suiv.

pourvus du brevet de capacité. Ce brevet de capacité, obtenu devant un jury d'État, était la principale restriction à la liberté; car, pour subir les examens, il était nécessaire de se conformer aux programmes et de s'initier aux méthodes que l'État déterminait.

Le frère Anaclet accepta cette concurrence et se mit en mesure de lutter avec avantage. Les Frères subirent les examens pour le brevet; leurs classiques furent revus avec soin; de petits noviciats furent créés pour assurer le recrutement de l'Institut; par l'admirable institution des écoles d'adultes, les Frères prirent l'initiative de mettre l'instruction à la portée des jeunes ouvriers, qui ne peuvent donner à l'étude que les soirées d'hiver.

Le frère Anaclet venait de donner une vigoureuse impulsion à toutes les œuvres de l'Institut, lorsqu'il fut surpris par la mort, le 6 septembre 1838. Son héritier, l'une des plus grandes figures de ce siècle, allait mettre en singulière valeur le dépôt confié à ses soins.

Matthieu Bransiet, dit frère Philippe[1], était né dans la Loire, au hameau de Gachat, commune d'Apinac, le 1er novembre 1792.

Son généralat, qui dura trente-six ans, ne fut pas seulement le plus long, mais aussi le plus fécond. Quand il prit la direction des affaires, l'Institut comptait environ 324 établissements, dont 282 en France et 42 à l'étranger. Sous son gouvernement, 1002 nouvelles maisons furent ouvertes, dont 726 en France et 276 à l'étranger. Du chiffre de 2700, le nombre des Frères, y compris les aspirants, s'éleva à 11570.

En parcourant le cahier des fondations, nous remarquons que ces établissements furent en grande partie

[1] A consulter : POUJOULAT, *Vie du frère Philippe*; Tours, Mame.

des écoles populaires; l'Institut restait donc dans la voie ouverte par Jean-Baptiste de la Salle. Mais, sous le second Empire, de graves difficultés furent soulevées au sujet de la gratuité. L'État voulut contraindre les Frères à exiger une rétribution des écoliers qu'ils instruisaient. Cette mesure était si contraire au principe posé par leur fondateur, que les Frères opposèrent une énergique résistance, et se résignèrent à voir fermer plusieurs de leurs écoles. Le 10 mai 1861, le ministre écrivit au supérieur général que, « si la résistance continuait, le gouvernement se verrait obligé de refuser sa bienveillance aux Frères des Écoles chrétiennes. » Quelle ne fut pas alors la perplexité du frère Philippe! Après avoir pris l'avis du Chapitre général, en septembre 1861, il en référa au Saint-Siège. Le pape conseilla une transaction plutôt que d'abandonner les écoles communales. Les Frères furent autorisés à subir les exigences du gouvernement, mais seulement autant de temps que les circonstances l'imposeraient; de plus, ils se tiendraient entièrement en dehors de la rétribution scolaire, en instruisant les enfants sans rien accepter de leur part, laissant les conseils municipaux réclamer aux familles ce qu'ils jugeraient à propos[1]. Tant qu'il dura, ce système fut toujours regardé comme anormal dans l'Institut.

Doué de facultés pédagogiques exceptionnelles, le frère Philippe contribua puissamment au progrès de l'enseignement primaire. Il avait composé lui-même, et il fit composer des classiques qui se répandirent dans toutes les écoles, même en dehors de l'Institut. Le plus grand service qu'il rendit à la pédagogie fut une réédition, entièrement refondue, de la *Conduite des écoles*. Retoucher l'œuvre du fondateur, c'était une entreprise hardie, mais nécessaire.

« On comprend, dit le frère Philippe[2], qu'un livre de

[1] Ravelet, *Vie...*, t. III, p. 527-528. — [2] Extrait de la préface signée du frère Philippe, dans l'édition qui porte la date de 1870.

cette nature ne puisse recevoir une forme dernière. De nouvelles expériences, les progrès de la méthodologie, les prescriptions législatives, de nouveaux besoins, etc., exigent que de temps à autre il subisse des modifications. Aussi a-t-il eu plusieurs éditions, très différentes entre elles. »

La valeur pédagogique du frère Philippe était si connue, qu'il fut appelé à siéger, en 1849, dans la commission extraparlementaire, chargée de préparer la loi sur la liberté de l'enseignement secondaire. Si la loi Falloux, votée le 13 mars 1850, fut libérale, même à l'égard de l'enseignement primaire, l'influence du frère Philippe n'y fut pas étrangère. Tout en maintenant pour les Frères l'obligation du brevet, la loi leur donnait plus de liberté pour le choix des méthodes et leur assurait, moyennant un engagement décennal, l'exemption du service militaire.

Ce fut sous le frère Philippe que les pensionnats prirent une grande extension. Aux Frères revient tout le mérite d'avoir créé ces établissements d'enseignement secondaire spécial, destinés aux fils de classes moyennes. Ce que la noblesse et la haute bourgeoisie trouvaient depuis longtemps dans les collèges classiques, le commerce, l'agriculture et l'industrie le trouvèrent enfin dans les pensionnats des Frères.

Le plus célèbre de ces pensionnats fut celui de Passy, autorisé par une décision ministérielle du 22 octobre 1841. On n'eut point à tâtonner pour le programme, car il avait été fixé dès le XVIIIe siècle. Il consistait en une culture générale, sans grec et sans latin, avec orientation vers les carrières commerciales, industrielles et agricoles. L'État fut très attentif à l'expérience qui se faisait à Passy, et, pour l'encourager, le ministre créa, par arrêté du 3 janvier 1856, des bourses qui furent fidèlement servies jusqu'au ministère Ferry, en 1879. Dans certaines villes, à Dijon, par exemple, en 1862, l'Université se montra

jalouse de l'enseignement donné par les Frères dans les pensionnats, et essaya de restreindre la portée des programmes; mais le ministre, M. Rouland, n'approuva point ces vexations : il jugea plus sage d'imiter l'initiative des Frères que d'en entraver l'exercice.

En effet, dès 1862, M. Rouland nommait une commission pour examiner les questions « relatives à l'enseignement commercial, industriel, agricole, dans les établissements d'instruction publique et libre ». M. Duruy, qui lui succéda, élargit l'enquête commencée. Il visita lui-même les établissements de Passy, de Bordeaux et de Nimes. Lorsque la loi de 1865 organisa l'enseignement secondaire spécial, elle ne fit que donner une sanction officielle aux programmes et aux méthodes depuis longtemps en usage dans les pensionnats des Frères. Depuis lors, cet enseignement spécial a pris de grands développements[1].

Au reste, cette œuvre des pensionnats n'a cessé de grandir entre les mains des Frères. Plusieurs de ces maisons ont pris une orientation spéciale. On distingue des écoles commerciales, comme aux Francs-Bourgeois; des écoles d'agriculture, comme à Beauvais; des écoles préparatoires, comme à Saint-Étienne; des écoles industrielles avec ateliers de divers arts et métiers, comme à Saint-Nicolas de Paris et à Reims.

Les 276 établissements fondés à l'étranger par le frère Philippe se répartissent sur toutes les parties du monde : 106 en Europe, 26 en Asie, 43 en Afrique, 101 en Amérique.

A ces fondations d'Amérique reste attaché le nom du frère Facile. Ce nom méritait une mention particulière dans cette histoire, à cause de la singulière fécondité qu'il rappelle. Lorsqu'il mourut, en 1861, le frère Facile

[1] Pour tout ce qui concerne cette question, voir l'intéressante déposition du frère Justinus, faite le 24 mars 1899, devant la Commission de l'enseignement, présidée par M. Ribot. *Enquête*, t. II.

laissait, tant aux États-Unis qu'au Canada, 78 écoles, 259 classes, 24500 élèves, 368 Frères et 74 novices.

Tout confinés qu'ils fussent dans l'enseignement, les Frères ne se désintéressèrent point des œuvres populaires et sociales. Entre leurs mains, elles prendront même, un peu plus tard, un grand essor. Ils se désintéressèrent moins encore de la patrie. Durant l'année terrible, on les trouva sur tous les champs de bataille, mais surtout aux portes de Paris, recueillant et soignant les blessés, rendant aux morts les derniers devoirs. Ils s'épargnèrent si peu, et leur héroïsme éclata tellement aux yeux de tous, qu'après le rétablissement de l'ordre, quand l'Académie française eut à décerner un prix offert par la ville de Boston, « au plus bel exemple de patriotisme qui aurait été donné pendant la guerre, » son choix tomba sur l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes.

Jamais les travaux extérieurs ne détournèrent le frère Philippe des soins qu'il devait au gouvernement intérieur de son Institut. Par ses circulaires et ses visites, il ramenait sans cesse les Frères à la ferveur primitive. Les yeux fixés sur M. de la Salle, comme sur le modèle qu'il devait reproduire, il parut toujours aux Frères, par sa douceur, sa piété, sa fermeté, la vivante image du fondateur. Il eut la joie de l'entendre proclamer *Vénérable* par Grégoire XVI, le 8 mars 1840, et ce fut sa suprême consolation d'apprendre, le 1er novembre 1873, que Pie IX avait publié le décret de l'héroïcité des vertus.

Il avait dû lutter pour sauvegarder ses fils du service militaire; car, le 14 février 1866, une circulaire ministérielle avait restreint la dispense aux Frères employés dans un établissement public d'instruction. Porté au Sénat, le dessein du ministre reçut d'abord l'approbation de la Chambre haute, malgré les éloquentes paroles du cardinal de Bonnechose. Mais en février 1868, lors de la discussion sur la garde nationale mobile, les Frères furent maintenus

dans leur privilège. Par la loi militaire du 27 juillet 1872, tout membre ou novice d'une Association vouée à l'enseignement, et reconnue d'utilité publique, était exempté du service militaire, pourvu qu'il eût contracté un engagement décennal avant le tirage au sort.

Après trente-six ans de labeur et de combats, le frère Philippe était mûr pour la récompense. Il mourut, le 7 janvier 1874, en odeur de sainteté, et entouré de la vénération universelle. Il avait dilaté l'œuvre de Jean-Baptiste de la Salle; il l'avait mise sur toutes les voies du dévouement. Ce sera pour ses successeurs une charge assez lourde que de la soutenir et de la défendre.

Le premier fut le frère Jean-Olympe. Montré plutôt que donné, il mourut au bout de douze mois[1].

Le frère Irlide[2] fut élu le 2 juillet 1875. Il avait été désigné aux suffrages par de nombreux services rendus déjà à l'Institut. L'Institut avait besoin de lui, de son entente aux affaires et de ses connaissances juridiques, pour les mauvais jours qu'il allait traverser.

Actif et entreprenant, le frère Irlide donna une vive impulsion à toutes les œuvres. Il fonda 268 établissements nouveaux, étendit à l'étranger l'influence de son Institut. Il comprit tout ce que l'enseignement chrétien gagnerait à être représenté à l'Exposition universelle de 1878, et, au lieu de se désintéresser de cette puissante réclame, il la fit tourner à la gloire de Dieu. Avec une sollicitude toute paternelle, il fit des petits noviciats son œuvre de prédilection. Sous son gouvernement, le nombre des jeunes aspirants monta de 150 à 1 300. Mais sa mission providentielle fut de soutenir et d'orienter l'Institut au milieu des combats que la politique allait lui livrer. Il

[1] *Notice sur le frère Jean-Olympe.* Élu le 9 avril 1874, le frère Jean-Olympe mourut le 17 avril 1875. — [2] Cf. *Notice sur le frère Irlide.*

eut le mérite de diriger et de raffermir sa Congrégation dans la redoutable crise des laïcisations.

Le frère Joseph, qui prit sa place le 18 octobre 1884, fut promptement usé[1] par les soucis d'une lutte qui ménage chaque jour de douloureuses surprises. Le courage du frère Joseph fut à la hauteur de la situation. Il comprit que, si les Frères étaient repoussés du monde officiel, ils devaient compenser cette perte par l'intensité de leur action dans les établissements libres.

Dans cette pensée, le frère Joseph donna aux œuvres de persévérance une très vive impulsion. Si déjà elles avaient été créées dans l'Institut avec la collaboration du vicomte de Melun, elles ont pris, depuis dix ans, un développement extraordinaire. A l'école et au pensionnat, le Frère comprend de mieux en mieux le rôle apostolique qui lui incombe. Il sent qu'il n'en a pas fini avec l'éducation de l'enfant, dès que celui-ci sort de l'école. Sa sollicitude suit l'enfant les jours de dimanche et de congé; elle l'accompagne à l'atelier, l'enrôle dans les patronages, les conférences de Saint-Vincent-de-Paul, les cours d'apprentis et d'adultes, les sociétés d'anciens élèves, les cercles et maisons de famille, les œuvres de catéchistes...

Ainsi, sous mille formes diverses, c'est toujours l'esprit apostolique de Jean-Baptiste de la Salle qui anime ses enfants, qui travaille à l'éducation du pauvre et de l'ouvrier, qui combat avec un zèle égal l'ignorance et le vice, qui prépare, dans les enfants, des hommes capables de gagner la vie future en traversant noblement la vie présente.

Nous avions raison de dire que, le 7 avril 1719, Jean-Baptiste de la Salle n'était pas descendu tout entier dans

[1] Il mourut le 1er janvier 1897. Le frère Gabriel-Marie fut élu le 19 mars suivant.

la tombe. Quelque chose de lui était demeuré. Ce germe vivant a grandi et s'est épanoui en un arbre puissant. Un même esprit, l'esprit du fondateur, anime en cette année 1900,

Les 15060 Frères en exercice,

Les 4400 novices et aspirants,

Les 1530 maisons de l'Institut, dispersées en Europe, en Asie, en Amérique et en Afrique,

Les 1934 écoles, où se donne l'instruction populaire,

Les 75 pensionnats où se préparent des commerçants, des ouvriers, des industriels et des agriculteurs,

Les 322376 élèves formés dans ces écoles et pensionnats,

Sans compter les familles dans lesquelles pénètre, par les enfants, l'influence morale de l'Institut,

Sans compter les nombreux jeunes gens enrôlés dans les œuvres de jeunesse.

Quel glorieux prolongement de vie!

§ III

INFLUENCE DE JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE SUR LA FONDATION DE CONGRÉGATIONS ENSEIGNANTES DE FRÈRES

La vie de Jean-Baptiste de la Salle a débordé l'organisme de son Institut. Elle a rayonné en dehors, non seulement dans les familles qui ont pris contact avec ses œuvres, mais aussi dans les autres Congrégations enseignantes, dont son exemple a provoqué la fondation, dont son esprit a inspiré les règlements. Nous ne ferons point injure aux douze Congrégations françaises de Frères instituteurs, en affirmant que la flamme apostolique dont elles brûlent a été prise au foyer qu'alluma Jean-Baptiste de la Salle.

Toutefois, durant le XVIIIe siècle, notre Saint eut peu d'imitateurs. Son Institut lui-même ne fit que des progrès assez lents; en effet, en 1790, cent dix ans après la fondation, il ne comptait encore qu'un millier de Frères ou aspirants, tandis qu'en 1900, cent années après le rétablissement, il en compte plus de dix-neuf mille. Ce siècle, fin d'un régime qui tombait sans secousse, ne sentait pas sans doute, comme le nôtre, le besoin de créations nouvelles pour parer à des besoins nouveaux; les généreuses initiatives qu'ont suscitées nos révolutions eussent peut-être détonné dans un temps où la seule tradition faisait loi.

Il se rencontra cependant une âme ardente, originale, aimant les âmes jusqu'à la folie, qui eut assez de hardiesse pour créer une œuvre d'écoles charitables et gratuites. Le bienheureux Louis-Marie Grignon de Montfort, né au diocèse de Rennes en 1673, avait passé sept ans au séminaire de Saint-Sulpice; de 1693 à 1700, il avait vu les Frères; il avait visité les écoles sulpiciennes, il avait vu ces centaines d'enfants, silencieux et recueillis, se rendre chaque jour à l'église; il savait quel fruit avait produit dans le faubourg Saint-Germain l'instruction des enfants pauvres. Aussi, dès qu'il eut ouvert ses missions et résolu de fonder une société d'hommes apostoliques, il décida de leur adjoindre une compagnie de Frères pour le temporel et pour les écoles. Partout où il prêchait, il avait des Frères qui faisaient le catéchisme au peuple et instruisaient les enfants. En 1714, à la Rochelle, il organisa des écoles stables pour les garçons et pour les filles. La façon dont en parle l'historien Grandet est fort remarquable : « Réfléchissant aux grands maux que l'hérésie, quoique cachée, faisait encore à la Rochelle..., il lui vint à l'esprit que l'établissement des écoles chrétiennes, tant des garçons que des filles, serait le remède le plus sûr et le plus efficace à ce grand mal; et qu'en donnant aux enfants pauvres de l'un et de

l'autre sexe une éducation conforme à leur état, il bannissait par degré de la populace l'oisiveté, l'ignorance et tous les vices qui en sont la suite[1]. »

Lorsqu'il fut surpris par la mort, deux ans plus tard, le vaillant missionnaire laissa toute la pensée de son âme dans son testament : il voulait des religieux pour évangéliser la campagne, des Filles de la Sagesse pour soigner les malades et tenir les écoles charitables de filles, des Frères du Saint-Esprit pour prendre soin du temporel et tenir les petites écoles de garçons. Il avait alors, en effet, sept de ces Frères, dont quatre étaient déjà religieux, et dont plusieurs faisaient la classe. L'un d'eux, le frère Jacques, faisait l'école à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée), lorsque, en 1722, les familles religieuses de Montfort vinrent s'y fixer. Si les Frères instituteurs du Saint-Esprit furent peu nombreux jusqu'à la Révolution, il en resta toujours quelques-uns pour garder vivante la pensée du fondateur, germe fécond qui, au moment marqué par la Providence, n'aura qu'à se développer.

L'éclosion des Congrégations enseignantes de Frères date de la Restauration. Le gouvernement éprouvait la nécessité d'organiser l'enseignement primaire, mais il manquait partout de maîtres d'école. Au lendemain de la Révolution, l'Empire avait ressenti les mêmes besoins et les mêmes embarras; il avait rétabli les Frères de Jean-Baptiste de la Salle, et même il les avait officiellement agrégés à l'Université; mais il n'avait provoqué, peut-être n'aurait-il permis aucune fondation nouvelle. Par l'Ordonnance du 29 février 1816, le gouvernement de Louis XVIII semblait bien susciter des créations de Congrégations enseignantes, lorsqu'il disait, article 36 :

[1] Cité dans BLAIN, *Institut des Frères de l'Instruction chrétienne de Saint-Gabriel*, p. 50; Poitiers, 1897. Dans ce livre, M. l'abbé BLAIN, aumônier des sourds-muets de Poitiers, a consciencieusement et magistralement rétabli l'histoire des premières origines des Frères de Saint-Gabriel.

« Toute Association religieuse ou charitable... pourra être admise à fournir, à des conditions convenues, des maîtres aux communes qui en demanderont, pourvu que cette Association soit autorisée par Nous, et que ses règlements et les méthodes qu'elle emploie aient été approuvés par notre commission de l'instruction publique[1]. »

A cette invitation répondirent aussitôt les plus courageuses entreprises. Il fallut bien créer, car l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, encore peu développé, ne pouvait répondre à toutes les demandes. D'ailleurs, en plusieurs endroits, on crut nécessaire d'élargir les cadres tracés par M. de la Salle. Les Frères des Écoles chrétiennes ne devaient jamais être moins de deux; aucun prêtre ne pouvait être reçu dans leur corps; ils ne devaient point participer au culte ni prendre soin des sacristies. Les nouvelles Congrégations s'accommodèrent plus ou moins à certaines exigences des temps nouveaux. La plupart d'entre elles, pour donner des maîtres aux écoles de campagne, permirent qu'un Frère seul, hébergé chez le curé, fît la classe dans une bourgade. Plusieurs d'entre elles furent composées de clercs et de laïques, c'est-à-dire de prêtres et de frères. Quelques-unes même, trois au moins, acceptèrent le soin des sacristies dans les grandes villes. Au reste, indépendamment de la satisfaction donnée à des demandes diverses, la multiplicité des fondations devait amener la multiplication des vocations religieuses.

Malgré la diversité de leurs intérêts, toutes ces congrégations se rattachent par des liens visibles à l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes. Beaucoup d'entre elles proclament hautement que l'esprit de Jean-Baptiste de la Salle les anime; il n'en est pas une qui ne lui ait emprunté le fond de ses constitutions. La comparaison des règles ne révèle que des différences accidentelles.

[1] Cf. Chevalier, *les Frères des Écoles chrétiennes*, p. 331.

Dès 1816, M. Deshayes, curé d'Auray, et M. Jean de Lamennais, frère de l'illustre écrivain, vicaire général de Saint-Brieuc, réunissaient simultanément, dans leurs maisons, des jeunes gens destinés à faire l'école dans les campagnes. En 1819, ils se connaissent et s'unissent, s'engageant à former, chacun de leur côté, des noviciats de jeunes gens « qui suivront autant que possible la règle des Frères des Écoles chrétiennes et se serviront de leur méthode d'enseignement[1] ». En 1821, M. Deshayes quitte Auray et abandonne toute l'entreprise aux soins de Jean de Lamennais. L'œuvre prospéra entre les mains du saint prêtre breton. Sous le nom de *Congrégation de l'instruction chrétienne*, elle fut autorisée et reconnue d'utilité publique le 1er mai 1822. Depuis lors, établie à Ploërmel, dans le Morbihan, elle a multiplié les établissements d'instruction en France et à l'étranger.

Lorsque M. Deshayes avait quitté Auray, en 1821, c'était pour aller, à Saint-Laurent-sur-Sèvre, prendre la direction des œuvres de Grignon de Montfort[2]. En s'occupant des Filles de la Sagesse et des Pères du Saint-Esprit, il ne perdit point de vue l'œuvre des écoles. Digne héritier de Montfort, il n'avait, du reste, qu'à donner une vigoureuse impulsion à ce qui vivait déjà; car, à côté des missionnaires, il trouva des Frères occupés du temporel et des écoles. Dans cette communauté, alors très réduite, il versa les sujets qui l'avaient suivi d'Auray. Bientôt son activité, secondée par les curés de la Vendée, de l'Anjou et du Poitou, amena un tel développement des Frères, qu'il fut en mesure, sans négliger le temporel des Pères et des Sœurs, de prendre

[1] Ropartz, *La Vie et les œuvres de M. Jean-Marie Robert de Lamennais*, p. 274. Voir surtout la *Vie de Jean-Marie de Lamennais*, par le Père Laveille, de l'Oratoire (sous presse). — [2] Cf. Laveau, *Vie du Père Deshayes*, Vannes, 1854; Dalin, Fonteneau, Boutin, *Vie de Louis Marie Grignon de Montfort; le Bienheureux de Montfort et les écoles charitables*, brochure, Poitiers, 1889; Blain, *Institut des Frères de l'instruction chrétienne de Saint-Gabriel*, Poitiers, 1897.

plusieurs écoles. En 1835, la petite société des Frères enseignants avait tellement grandi, qu'on jugea bon de lui donner son autonomie. En s'établissant dans un local nouveau, elle prit un nom nouveau aussi; désormais elle sera connue sous le nom de Frères de l'*Instruction chrétienne de Saint-Gabriel*. Cet essaim d'hommes apostoliques n'oublie pas, et il a raison, de quelle ruche il est sorti. Approuvé par une ordonnance royale du 17 septembre 1823, il répond aux saintes ambitions du bienheureux Montfort, en instruisant aujourd'hui 20000 enfants dans 178 maisons.

Le mouvement qui se dessinait dans l'Ouest, dès 1816, se propagea sur toute la France. En 1817, dom Fréchard, ancien bénédictin de l'abbaye de Sénones, réunissait quelques jeunes gens dans sa cure de Colroy, au diocèse de Nancy, et les formait au métier d'instituteurs pour les communes voisines. Tandis que les villes opulentes, disait-il, avaient le bonheur de posséder des Frères des Écoles chrétiennes, il voulait procurer aux campagnes les mêmes avantages, en créant une société de Frères qui pourraient aller seuls, et qui cependant suivraient la manière de vivre et d'enseigner adoptée par les fils de M. de la Salle. Les *Frères de la Doctrine chrétienne de Nancy*, nommés parfois *Frères de Notre-Dame de Sion*, furent reconnus d'utilité publique le 22 juillet 1822[1].

En même temps, au village de La Valla, canton de Saint-Chamond (Loire), un humble vicaire, l'abbé Champagnat, réalisait un projet conçu durant les années ferventes de son grand séminaire. Un certain nombre de jeunes séminaristes de Lyon, à la tête desquels était l'abbé Collin, le futur fondateur des Prêtres Maristes, avaient eu l'idée de fonder une société de prêtres voués au salut des âmes par les missions et par l'enseignement

[1] Cf. Marton, *Notice biographique sur dom Fréchard, dernier bénédictin de Sénones, curé de Colroy et de Saint-Blaise-la-Roche, fondateur des Frères de la Doctrine chrétienne de Nancy*; Nancy, 1890.

de la jeunesse; leur dévotion à la sainte Vierge leur avait inspiré de prendre le titre de *Société de Marie*. Seul, dans ce groupe, l'abbé Champagnat eut l'idée de Frères enseignants : « Il nous faut des Frères, dit-il, il nous faut des Frères pour faire le catéchisme, pour aider aux missionnaires, pour faire l'école aux enfants. — Eh bien! lui répondirent ses amis, chargez-vous des Frères, puisque vous en avez eu l'idée. » Les deux rêves de ces séminaristes sont devenus de puissantes réalités : le Père Collin vit dans la Compagnie si prospère des Prêtres Maristes, l'abbé Champagnat dans les Petits-Frères de Marie. Fondée à La Valla, en 1817, la société des Frères Maristes fut plus tard transportée à Saint-Genis-Laval (Rhône); elle compte aujourd'hui 8 050 membres et élève 105 000 enfants[1].

La même année 1817, à Bordeaux, le chanoine Chaminade fonda les Frères de Marie, ou Marianites. La société ne s'occupa, dans ses débuts, que de congrégations ou œuvres de jeunesse. Mais, sentant bien que l'enseignement serait le plus puissant moyen d'apostolat, elle ouvrit bientôt des écoles primaires et des pensionnats. Dès la fondation, la société de Marie se composa de Pères et de Frères, de prêtres et de laïques, soumis aux mêmes règles et jouissant des mêmes avantages. Les Frères, afin de pénétrer plus aisément dans le monde, ne portent point la soutane, mais seulement un costume laïque, d'apparence modeste et sévère. Les Marianites tiennent de grands collèges, entre autres celui de Stanislas, à Paris[2].

Trois autres Congrégations présentent des constitutions analogues à la société de Marie, par cet heureux mélange de prêtres et de frères.

L'Institut des Clercs de Saint-Viateur, fondé à Vourles

[1] *Vie de Marcellin-Benoît-Joseph Champagnat, prêtre mariste, fondateur de la Société des Petits Frères de Marie*; Lyon, 1896 et 1897. — [2] D'après des notes communiquées par la maison mère.

(Rhône), par l'abbé Guerbes, en 1829, et autorisé par le gouvernement dès 1830, ne compta d'abord qu'un petit nombre de prêtres, ce qu'il en fallait pour la direction des Frères. Mais depuis leur développement au Canada, depuis surtout leur entrée dans l'enseignement secondaire, les clercs de Saint-Viateur comptent beaucoup plus de prêtres. Chose singulière! l'abbé Guerbes ne se proposait d'abord que de créer une école normale libre d'instituteurs pieux et instruits : comme Jean-Baptiste de la Salle, il fut amené à grouper les maîtres en Congrégation [1].

Une autre Congrégation, celle de Sainte-Croix, s'est formée en 1835, par l'union d'une société de Frères de Saint-Joseph, fondée en 1820 par M. Dujarrié, curé de Ruillé-sur-Loir, avec une petite société de prêtres auxiliaires du Mans, que venait de grouper M. Basile Moreau, professeur de dogme au grand séminaire du Mans. Aujourd'hui, 719 religieux de Sainte-Croix, tant prêtres que frères, élèvent 7000 enfants dans 63 collèges et écoles [2].

La Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, qui date de 1848, est aussi le résultat de la fusion de deux sociétés : celle des missionnaires du Saint-Cœur de Marie, fondée en 1841 par le vénérable Libermann, et l'ancienne Congrégation du Saint-Esprit, fondée à Rennes par M. Poullard-Desplaces en 1703. Les Frères de cette société ne sont que les auxiliaires des Pères, soit pour le temporel de leurs établissements, soit pour l'instruction primaire et professionnelle des enfants qui leur sont confiés. Ils ont été reconnus d'utilité publique en 1874, surtout en vue des colonies et des missions [3].

[1] *Notice biographique sur le R. P. Louis-Marie-Joseph Guerbes, fondateur de l'Institut des clercs de Saint-Viateur;* Lyon, 1888. — [2] D'après des notes communiquées par la maison mère. — [3] *Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, Notice* (maison mère). Cette Congrégation tient le Séminaire colonial, à Paris, 30, rue Lhomond.

Les Frères du Sacré-Cœur, dont la maison mère est à Paradis, près du Puy, doivent leur origine à un zélé missionnaire de Lyon, le Père Coindre. Ce généreux apôtre, fondant des œuvres et créant des écoles pour maintenir le fruit de ses missions, comprit qu'il ne leur assurerait de stabilité que par des maîtres unis par la profession religieuse. Le groupement des premiers Frères date de 1821. Approuvée par l'État le 18 mars 1825, cette Congrégation instruit 30000 enfants dans 160 maisons[1].

Nous mentionnerons encore deux familles religieuses du diocèse de Belley. La société des Frères de la Sainte-Famille fut fondée, vers 1824, par un simple laïque, le frère Gabriel Taborin, pieux instituteur, qui avait renoncé à la vocation ecclésiastique pour se livrer au ministère de maître d'école. L'enseignement primaire et la direction des sacristies sont les deux objets principaux auxquels s'applique la société[2]. Quant aux Frères de la Croix-de-Jésus, fondés en 1824 par M. Bochard, vicaire général de Lyon, ils tiennent des pensionnats, des externats et des sacristies. Leur Congrégation, formée d'abord de prêtres et de frères, ne comprend plus que des frères depuis 1872[3].

Aucune congrégation de Frères ne se rattache plus étroitement à l'œuvre de Jean-Baptiste de la Salle que celle de Montebourg (Manche). Elle fut fondée en 1842, par M. Delamare[4], alors vicaire général de Coutances, qui disait à ses premiers disciples : « Je ne connais rien d'aussi sage, en fait de Règles pour des Frères instituteurs, que les Règles de M. de la Salle. » Elle a été reconnue d'utilité publique le 4 septembre 1856.

Nous passons sous silence bien d'autres tentatives du

[1] *Vie du Père Coindre*, Lyon, 1888; *Vie du frère Polycarpe*, Le Puy, 1893. — [2] Cf. Biographies du frère Taborin et du frère Amédée, aux Archives des Frères de la Sainte-Famille. — [3] D'après des notes communiquées de Ménestruel. — [4] Mort archevêque d'Auch.

même genre; nous nous sommes borné à celles dont la vitalité s'est affirmée par la durée[1]. Soit explicitement, soit implicitement, c'est la pensée de Jean-Baptiste de la Salle qui encourage tous les fondateurs, ses règles qui servent de modèle à toutes les constitutions. En conséquence, il est vrai de dire que l'esprit du Saint n'anime pas seulement les dix-neuf mille membres de son Institut, mais aussi les dix-huit ou vingt mille membres des Congrégations similaires qui travaillent à la même œuvre et sous l'action du même zèle apostolique.

C'est pourquoi nous croyons qu'il sera glorieux à notre Saint de mettre sous les yeux du lecteur le tableau des Congrégations de Frères, telles qu'elles sont en France à l'heure présente[2].

[1] Nous aurions pu citer beaucoup d'autres institutions. Nous mentionnerons en particulier les " Christian Brothers " d'Irlande. Cet Institut fut fondé en 1802 par le Révérend Ignatius Rice et fut approuvé en 1820 par un Bref de Pie VII. Ils ont adopté, sauf quelques légères modifications, comme le costume, les Règles de l'Institut des Frères de Paris. Ils en ont même pris les armes, qui sont sculptées sur leurs principaux établissements. Ils ont environ quatre-vingts établissements en Irlande, plusieurs en Australie, au Canada, dans les Etats-Unis et dans les Indes. Comme ils n'acceptent pas la direction des écoles publiques, à part un certain nombre d'établissements fondés ou maintenus par souscriptions, leurs principales maisons sont des " industrial schools " ou encore des établissements indépendants où l'on donne l'éducation intermédiaire entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire. A Dublin ils ont un petit noviciat et un grand noviciat. Il paraît que leur nombre est d'environ un millier de sujets. — Parmi les Congrégations enseignantes de femmes, nous citerons, comme ayant adopté les constitutions des Frères, l'Institut des Sœurs des Écoles chrétiennes de la Miséricorde, fondé en 1802 par la Vénérable Julie Postel, et établi dans l'ancienne abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte (Manche).

TABLEAU DES CONGRÉGATIONS ENSEIGNANTES DES FRÈRES

DONT LE SIÈGE EST EN FRANCE[1]

NOM DES CONGRÉGATIONS	NOMBRE DE SUJETS	NOMBRE DE MAISONS	NOMBRE D'ÉLÈVES	SIÈGE DE LA CONGRÉGATION	FONDATEURS	ANNÉE DE FONDATION
Frères des Écoles chrétiennes.	19 460	1 530	322 376	Paris, 27, rue Oudinot.	S. Jean-Baptiste de la Salle.	1679
Frères de S.-Gabriel.	1 490	178	20 400	S. Laurent-s.-Sèvre (Vendée).	B. Montfort et P. Deshayes.	1705 et 1821
Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel.	2 517	446	64 885	Ploërmel (Morbihan).	J.-M. de Lamennais.	1816
Frères de la Doctrine chrétienne de Nancy.	250	20	2 500	Nancy.	P. Fréchard.	1817
Petits Frères de Marie (Maristes).	8 050	752	105 400	Saint-Génis-Laval (Rhône).	P. Champagnat.	1817
Frères de la Société de Marie (Marianites, Prêtres et Frères).	3 600	160	28 000	Paris, 28, rue Montparnasse.	P. Chaminade.	1817
Frères du Sacré-Cœur de Paradis.	1 300	160	30 000	Paradis, près le Puy.	P. Coindre.	1821
Frères de la Sainte-Famille.	400	52	2 400	Belley (Ain).	Fr. Gabriel Taborin.	1824
Frères de la Croix-de-Jésus.		20		Ménestruel (Ain).	P. Bochard.	1824
Les Clercs de Saint-Viateur (Prêtres et Frères).	1 035	125	20 000	Paris, 15, rue du Niger.	P. Guerbes.	1829
Congrégation de la Sainte-Croix (Prêtres et Frères).	719	63	7 000	Angers.	MM. Moreau et Dujarrié.	1835
Cong. du S.-Esprit et du S.-Cœur de Marie (Prêtres et Frères).	760	164	18 738	Paris, 30, rue Lhomond.	P. Libermann.	1841
Frères de la Miséricorde.	190	21	2 000	Montebourg (Manche).	M. Delamare.	1842

§ IV

INFLUENCE DE JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE SUR LES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Jean-Baptiste de la Salle ne fut pas seulement le législateur d'un Institut qui compte plus de dix-neuf mille

[1] Nous devons ces renseignements très précis à la bienveillance des supérieurs de ces communautés : nous les en remercions.

sujets, et, indirectement, d'une multitude de Congrégations enseignantes d'hommes et de femmes qui vivent de ses inspirations; il faut dire à sa gloire qu'il fut aussi l'initiateur de bonnes méthodes pédagogiques et qu'il est aujourd'hui, quoi qu'on en dise, le vrai législateur de l'enseignement primaire. Une rapide histoire des méthodes d'enseignement nous en convaincra.

Si nous faisons abstraction des règles accessoires, très variables en pédagogie, pour nous en tenir au fond et à l'essentiel des systèmes, on peut distinguer trois modes d'enseignement : le mode *individuel,* où le maître enseigne chaque enfant séparément ; le mode *simultané,* où le maître enseigne à la fois un grand nombre d'enfants; le mode *mutuel,* où le maître ne fait que diriger une classe dans laquelle les enfants s'instruisent mutuellement.

Le mode simultané, qui réunit plusieurs disciples autour d'un même maître, est le plus naturel et le plus ancien. Il est adopté pour toutes les réunions publiques, religieuses ou profanes. Il a toujours été suivi dans les universités et même dans les collèges. Mais il n'est entré que tardivement et difficilement dans les écoles primaires.

Jusqu'à l'arrivée de Jean-Baptiste de la Salle, le mode individuel avait dominé dans l'enseignement primaire. Le maître restait à son bureau, et les enfants venaient un à un près de lui, pour s'exercer à la lecture, montrer leur page d'écriture ou faire corriger leurs calculs. Un tel système entraînait les plus graves inconvénients. Il était incompatible avec des classes nombreuses; dans les villes, où les maîtres d'école abondaient, les enfants pouvaient encore s'instruire ; mais, à la campagne, si l'école eût été fréquentée par une masse d'enfants, l'enseignement eût été impossible. Peut-être faut-il attribuer à cette cause le peu de zèle qu'on mit, sous l'ancien régime, à fréquenter les écoles. Les progrès, d'ailleurs, ne pouvaient être que bien lents; car chaque enfant

n'avait, à chaque classe, qu'un temps très court de travail utile. Les classes étaient forcément sans vie, sans émulation, fastidieuses pour les écoliers. Malgré ces défauts, le mode individuel a été très tenace ; il a résisté longtemps au mode simultané et au mode mutuel. Chose étonnante, en 1834, il régnait encore en 18814 écoles, tandis que le mode simultané était suivi en 24310 écoles, et le mode mutuel en 1985[1].

Au XVIIe siècle, la création des écoles charitables rendit plus difficile l'application du mode individuel : de nombreux enfants, en effet, s'entassaient dans des classes qui n'avaient qu'un seul maître. D'après l'*Escole paroissiale*[2], l'enseignement resta individuel en devenant mutuel. Les élèves furent disposés par bancs ; chaque banc avait un officier ou moniteur, et le moniteur prenait un à un les enfants de son propre groupe pour les faire lire ou les faire réciter. C'était ajouter les inconvénients de l'enseignement mutuel à ceux de l'enseignement individuel. Aussi ne faut-il pas s'étonner du désordre qui régnait dans de telles écoles et du profit aussi lent que restreint que les écoliers en retiraient.

L'esprit éminemment pratique de Jean-Baptiste de la Salle ne put entrer dans cette routine. Dans son amour de l'ordre et dans son zèle pour le progrès des enfants, il créa le mode simultané, sans exclure entièrement le mode mutuel. Comme il ne donnait jamais moins de deux Frères en chaque localité, les écoliers étaient d'abord partagés en deux classes suivant leur âge et leur petit savoir. Dans chaque classe, il établissait trois sections : la première pour les plus avancés, la seconde pour les élèves moyens, la troisième pour les plus faibles. Grâce à cette répartition, chaque groupe se composait d'écoliers dont la force était à peu près la même ; les écoliers de même section pouvaient donc suivre une

[1] BUISSON, *Dictionnaire de pédagogie*, art. *Mutuel*, p. 2003. — [2] *L'Escole paroissiale*, édition de 1654, p. 89 à 107.

même lecture, apprendre une même leçon, faire un même devoir. Ainsi, dans une classe de soixante à quatre-vingts élèves, vingt enfants de même force pouvaient recevoir à la fois la leçon du maître. Ils avaient l'avantage d'être directement enseignés par le maître; cette participation à une même leçon mettait parmi eux de la vie et de l'émulation, chaque enfant devant trouver la réponse qu'un autre ne trouvait pas. Ils n'avaient pas l'ennui d'attendre que leur tour vînt d'être appelés près du maître. Aucun moment n'était perdu; car, lorsque le maître passait à une autre section, la première s'occupait à un travail silencieux, leçon de mémoire, page d'écriture ou calcul, que le maître apprécierait et sanctionnerait bientôt. Par ce système, aucun désordre n'était occasionné par le grand nombre des élèves; les enfants, toujours en haleine, aimaient leur école; les progrès intellectuels étaient rapides. Aussi n'est-on pas surpris de voir les écoliers accourir en foule aux écoles des Frères, aux dépens même parfois des maîtres écrivains. Il est, du reste, à remarquer que jamais le mode simultané n'exclut complètement le mode mutuel; les Frères eurent, dès le commencement, des officiers qui aidaient le maître dans sa tâche, tant pour la surveillance que pour des services étrangers à l'enseignement proprement dit.

Ce mode simultané, si pratique et si fécond, inauguré par les Frères, se répandit peu au XVIIIe siècle; peu connu sans doute des autres maîtres, il resta l'apanage presque exclusif des Frères. Mais lorsque, après la Révolution, l'État créa l'instruction publique, il était naturel d'introduire dans les écoles une méthode dont cent années d'expérience avaient démontré la valeur. Il n'en fut rien : l'État combattit à la fois le mode individuel et le mode simultané, en favorisant l'enseignement mutuel.

Dans le mode mutuel, les écoliers sont instruits par leurs camarades plus avancés, sous le regard et la direction d'un maître. L'école mutuelle était fort grande; on

en a vu à Paris qui avaient cinquante mètres de long et vingt-cinq de large. Près de l'entrée de cette grande salle, capable de contenir jusqu'à mille écoliers, se trouvait une estrade élevée avec un bureau : c'était la place de l'instituteur. De grandes tables parallèles, de douze à quinze mètres de longueur, séparées par un passage libre pour la circulation, remplissaient le milieu de la salle. Le long des murs étaient pendus des tableaux noirs, sur lesquels pouvaient s'accrocher, au besoin, des tableaux imprimés, en carton; un demi-cercle de fer s'étalait devant chaque tableau. Les écoliers travaillaient tantôt à leur table, tantôt à leur tableau; le maître, par des signaux, dirigeait tous les mouvements. Chaque groupe était présidé par un écolier appelé moniteur; le moniteur était le vrai maître enseignant. L'enseignement oral, donné à chaque cercle, était simultané. L'instituteur veillait à tout, soit du haut de son estrade, soit en allant de cercle en cercle ou de table en table.

Le mode mutuel n'avait pas été entièrement inconnu avant la Révolution : Mme de Maintenon l'avait pratiqué à Saint-Cyr, les Frères en avaient usé partiellement, il avait été expérimenté à la Pitié par Herbault en 1747, et à Vincennes par le chevalier Paulet en 1774. Il n'était donc pas tout à fait nouveau, lorsque l'Anglais Bell l'importa, de l'Inde en Europe, en 1798, sous le nom de « monitorial system », et lorsque Lancaster l'organisa à Londres en 1801 et lui donna son nom. Introduit en France par Carnot, en 1815, pendant les Cent Jours[1], ce système y a été, durant près de soixante ans, l'objet de luttes qui s'expliquent par ses avantages et par ses défauts.

Le plus sérieux avantage de l'école mutuelle était qu'un seul instituteur pouvait diriger, sans que les écoliers en souffrissent notablement, une classe très nombreuse.

[1] Cf. Buisson, *Dictionnaire de pédagogie*, art. *Mutuel*, p. 1998.

Les différences d'âge et de force n'étaient pas une gêne, puisqu'il y avait autant de cercles que de degrés de force. A une époque où l'État voulait que tous les enfants fréquentassent l'école et où il manquait de maîtres, cet avantage était fort appréciable. Ce fut certainement le principal motif qui inclina le gouvernement à exercer une pression en faveur des écoles mutuelles. Les chauds partisans du système alléguaient en sa faveur des raisons qui ne manquaient pas de poésie[1]. « C'était une idée ingénieuse et une inspiration vraiment chrétienne que de chercher dans les enfants des auxiliaires pour instruire les enfants. On se plaisait à les voir se partager le pain de la science, et s'évangéliser, pour ainsi dire, les uns les autres. On se flattait aussi de les accoutumer à obéir, en les exerçant à commander. On espérait même leur inculquer le sentiment de l'équité, en les habituant à se rendre entre eux la justice. A certains jours, dans des circonstances graves, la classe était érigée en tribunal; le coupable était traduit devant les moniteurs. La cause était instruite, plaidée, jugée en due forme, et les journaux d'éducation s'emparaient du jugement pour le proposer à l'admiration publique. »

Les critiques et les oppositions ne manquèrent pas aux écoles lancastériennes. Les routiniers du mode individuel les rejetèrent comme une nouveauté gênante; les Frères, tant par attachement à leur règle que par estime pour leur méthode, exaltèrent le mode simultané. La politique s'en mêla; comme il était prôné par le parti libéral de Guizot, Lainé, Royer-Collard, duc Decazes, duc Pasquier, le mode mutuel fut rejeté par le parti contraire. Si les reproches qu'on lui adressait n'étaient pas tous sérieux, plusieurs étaient fondés. Puisqu'on était en possession, avec les Frères, du mode simultané, dont la supériorité était incontestable, pourquoi recourir à une méthode

[1] Cf. Buisson, *Dictionnaire de pédagogie*, art. *Mutuel*, p. 2000.

inférieure, moins efficace? N'était-il pas préjudiciable à l'enfant, tant au point de vue moral qu'au point de vue intellectuel, de l'éloigner de l'instituteur et de ne le mettre en contact direct qu'avec des enfants de son âge, qui n'ont guère plus de savoir ou de vertu que lui?

Si l'enseignement mutuel s'implanta en France, ce fut grâce à l'intervention du gouvernement. Des subsides furent votés pour encourager les maîtres du nouveau système. Les ministres écrivirent des circulaires aux préfets pour les engager à multiplier les écoles mutuelles. En dépit de l'opinion qui se déclarait, à cause de ses avantages, en faveur du mode simultané, le ministère Lainé, sous Louis XVIII, essaya de gagner les Frères. Un *Manuel pratique* des écoles mutuelles, édité par une société de propagande, fut envoyé au supérieur général, qui habitait alors la ville de Lyon; mais ces tentatives se heurtèrent à une résolution invincible. Le frère Gerbaud, après avoir communiqué aux Frères la proposition du ministre, répondait respectueusement : « Ladite assemblée a reconnu, à l'unanimité, que ce plan est incompatible avec nos règlements. »

Cette fidélité des Frères leur attira d'abord des tracasseries de la part du pouvoir; mais elle prépara le triomphe du mode simultané. Insensiblement, les passions soulevées s'apaisèrent, et le calme permit de voir de quel côté étaient les plus grands avantages. Les instituteurs se multiplièrent, et l'État se trouva en mesure de donner plusieurs maîtres dans chaque école. Dès lors, il fut plus aisé aux instituteurs laïques d'imiter les Frères par des subdivisions établies dans leurs écoles. En prenant plus immédiatement contact avec leurs écoliers, les maîtres constatèrent qu'ils réalisaient des progrès plus rapides. Après qu'une évolution lente eut aboli l'enseignement individuel et modéré le système mutuel, des règlements, comme celui du 27 juillet 1882, ont officiellement consacré pour les écoles publiques le mode simultané.

C'est ainsi qu'au moment où les fils de Jean-Baptiste de la Salle étaient évincés des écoles officielles, leur méthode s'y établissait d'une façon définitive. Il est donc vrai de dire que le fondateur des Frères règne par sa pédagogie sur tout l'enseignement français[1]. Dieu veuille qu'après la crise de neutralité ou plutôt d'hostilité religieuse que nous traversons, l'esprit apostolique de notre Saint revienne partout vivifier sa méthode !

§ V

LA GLORIFICATION DE JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

Quand un homme se survit à lui-même dans ses œuvres, sa mémoire ne saurait tomber dans l'oubli. Porté par une Congrégation florissante, inscrit sur les murs de plusieurs milliers d'écoles populaires, régnant par ses méthodes jusque dans l'enseignement public, le nom de Jean-Baptiste de la Salle devait, sans effort, passer à la postérité.

De bonne heure ses enfants pressentirent la gloire de leur père, et recueillirent avec un soin pieux tous les traits qui pouvaient un jour illuminer l'auréole de son front.

Assez adroits pour tromper sa vigilante modestie, ils firent prendre son portrait par des mains habiles. Aux Vans, en 1712, il était dans la maison de Jauffret, lorsqu'un officier en retraite fit l'esquisse du tableau qui se conserve dans l'église de Gravières. En 1716, à Calais,

[1] M. Compayré, dans son *Histoire de la pédagogie*, Paris, Delaplane, 1899, parle de certains détails de la pédagogie de M. de la Salle avec un ton d'ironie que nous ne comprenons pas. Il a tort de ne pas apprécier ce que M. de la Salle a fait et écrit pour établir dans ses écoles l'ordre, l'activité, la bonne tenue, la modération dans les corrections, la direction pratique des programmes, etc.

M. Gense fit dessiner, dans sa maison, un portrait dont la trace s'est perdue. Vers la même époque, Pierre Léger, peintre célèbre de Rouen, profita de ses entrées libres dans l'enclos de Saint-Yon pour saisir à la dérobée les traits du Saint. Cette toile, regardée comme la plus fidèle, a été bien des fois reproduite. Le frère Irénée en envoya une copie à sa mère, Mme de Montisambert, en 1729. Scotin en fit une gravure qui fut tirée pour être mise en tête de l'ouvrage de Blain, en 1733; Léger lui-même s'en inspira, en 1734, pour peindre une seconde toile, celle qui se conserve aujourd'hui dans l'Institut. Le tableau composé par du Phly, après la mort du Saint, et qui le représente les mains jointes et en habits sacerdotaux, est assurément un précieux souvenir; mais il est inférieur, à tous points de vue, à celui de Léger.

Les Frères ne furent pas moins actifs pour conserver son portrait moral. Dès qu'ils se virent privés de leur fondateur, ils déployèrent le plus grand zèle pour rassembler tous les documents capables de jeter du jour sur la vie, les œuvres et le caractère de leur père. De nombreux Mémoires furent rédigés par tous ceux qui étaient entrés dans l'intimité de Jean-Baptiste de la Salle. Le frère Bernard, chargé d'écrire la biographie, ne fit qu'un travail imparfait, qui ne fut point imprimé. Dom Maillefer, bénédictin de Reims et propre neveu du Saint, écrivit une *Vie* qui ne répondit point aux vœux des Frères. Ce fut Jean-Baptiste Blain, chanoine de Rouen, prédicateur plein d'onction, ami intime de son héros, qui donna, en 1733, la première *Vie* imprimée de Jean-Baptiste de la Salle. Quoiqu'on y trouve moins une histoire qu'un traité de spiritualité, et en dépit de ses exagérations, le livre de Blain présente le portrait moral authentique de notre Saint. Les nombreux biographes qui ont écrit depuis lors n'ont fait que suivre et abréger le livre de Blain. Seul le frère Lucard essaya de composer une *Vie* sur des documents historiques soigneusement recueillis.

Son ouvrage, paru en 1886, manqua trop d'art pour faire valoir son travail. Le lecteur verra sans peine qu'en composant cette histoire, tout en gardant à l'égard de Blain la plus entière indépendance, nous l'avons d'ordinaire suivi comme notre plus sûr guide.

Le livre de Blain, en conservant parmi les Frères le souvenir des vertus de leur fondateur, entretint cette vénération qui s'est transmise si fidèlement, depuis les premiers disciples jusqu'à nos jours. Dans sa famille religieuse, Jean-Baptiste de la Salle est un père dont on aime à redire toutes les actions, un législateur dont les moindres prescriptions, retenues sous forme d'usage, servent de règle, un maître dont les écrits sont lus avec avidité, un Saint dont les restes sont traités avec autant de respect que des reliques sacrées. Si l'on s'abstient de lui rendre un culte public, du moins il a un autel dressé dans le cœur de chacun de ses enfants. Dans ce sanctuaire intérieur, chacun d'eux l'invoque et communie à sa vie. Aussi n'a-t-il pas été difficile, le moment venu, d'établir à son égard le renom de sainteté.

Toutefois, ce ne fut que sous le frère Agathon que l'Institut songea à faire décerner à son fondateur les honneurs de la canonisation. Quelque haute idée qu'ils eussent de la sainteté de leur père, les Frères s'étaient trouvés, tout le XVIIIe siècle, aux prises avec trop de difficultés matérielles pour s'engager dans une procédure si longue et si dispendieuse. Encore la Révolution vint-elle arrêter les premières tentatives faites dans cette voie par le frère Agathon.

Les démarches furent reprises sous le gouvernement de Juillet. En 1835, le procès commença simultanément à Reims, à Paris et à Rouen. Les enquêtes des trois Ordinaires furent menées avec tant de célérité et tant d'habileté, que, dès le 8 mai 1840, elles avaient mérité que Rome décernât solennellement au serviteur de Dieu le titre de *Vénérable*.

C'est alors que commença, dans les trois mêmes villes, *l'information* dite apostolique sur les vertus et les miracles du Saint. Les dossiers contenant les dépositions de nombreux témoins furent alors clos et envoyés à Rome vers le commencement de 1843. Dès le 6 septembre 1846, ces procédures furent canoniquement approuvées à Rome.

La première question qui se posa fut l'orthodoxie des écrits attribués au serviteur de Dieu. Comme nous l'avons insinué ailleurs, une difficulté assez grave surgit à ce sujet, principalement à propos du livre des *Devoirs*. En effet, plusieurs propositions, extraites des éditions qu'on avait alors sous la main, furent taxées, par le promoteur de la foi, de sévérité voisine du jansénisme. Certes, les tendances romaines de Jean-Baptiste de la Salle avaient été assez manifestes pour que ses sentiments ne fussent pas l'objet d'un doute. Cependant, vu l'impossibilité de démontrer la fidélité des textes qu'on avait sous les yeux, et pour couper court à toute objection, le défenseur de la cause plaida la non-authenticité des écrits incriminés. Il avait raison; car non seulement on n'était pas en mesure, alors, de prouver l'authenticité du livre des *Devoirs*, mais on était certain que le texte en avait été interpolé dans les éditions successives. Par le décret du 10 janvier 1852, la Congrégation des Rites admit comme certaine la parfaite orthodoxie des écrits authentiques du Vénérable de la Salle.

On procéda alors, suivant l'usage, à l'instruction sur l'héroïcité des vertus. Cet examen, toujours long, — tant l'Église scrute profondément la vie des saints qu'elle élève sur les autels, — cet examen dura plus de vingt années. Ce fut le 10 juillet 1873 que la Congrégation des Rites, réunie en séance publique sous la présidence du pape, reconnut que « les vertus théologales de Foi, d'Espérance et de Charité envers Dieu et envers le prochain; que les vertus cardinales de Prudence, de Justice, de Force et de Tempérance, et les vertus annexes, avaient

été pratiquées par le vénérable serviteur de Dieu Jean-Baptiste de la Salle au degré héroïque ». Le décret solennel en fut promulgué le 1er novembre 1873.

Restait la question des miracles; car l'Église ne glorifie personne sur la terre qu'elle ne se sente l'interprète de la volonté même de Dieu, et cette volonté de Dieu se révèle d'une manière sensible par la voix du miracle.

Rien d'extraordinaire n'avait marqué la vie du serviteur de Dieu. Certains faits, sans doute, avaient paru tenir du prodige : un Frère, malade à Guise, en 1686, avait été subitement guéri par la bénédiction de son supérieur; le frère Timothée, en 1702, ayant subi une opération au genou, et ayant été envoyé par son supérieur à Chartres lorsqu'il aurait dû garder le lit, vit sa plaie fermée en deux jours par l'obéissance[1]; la grâce qui permit à M. de la Salle, mourant, de dire la sainte messe le jour de saint Joseph, fut considérée par tous les Frères comme un miracle. Mais aucun prodige n'égala celui de la fondation et de la conservation de l'Institut, au milieu des tempêtes dont il eut à triompher; cent fois sur le penchant de la ruine, cette œuvre fut cent fois sauvée par la main de Dieu.

Cependant, sur la tombe du serviteur de Dieu, des grâces nombreuses furent demandées et obtenues. Jusqu'à nos jours, une vertu cachée, qui guérit les âmes et les corps, en émane comme un parfum de vie. Des livres ont recueilli le récit des précieuses faveurs obtenues du Saint par la foi des fidèles. Entre tous ces faits, trois seulement furent présentés, le 13 février 1883, à l'approbation de la sacrée Congrégation des Rites. Ces traits glorieux, par lesquels Dieu a signalé authentiquement la sainteté de son serviteur, méritent de trouver place en cette histoire.

[1] L'attestation authentique de ce fait est au procès de l'Ordinaire à l'archevêché de Paris.

Victoire Ferry, employée à l'hôpital général d'Orléans, avait été victime, en 1832, des plus horribles brutalités de la part d'une folle. Les suites de cet accident avaient été terribles. Pendant douze ans, la pauvre patiente avait traîné une vie de souffrances toujours voisine de la mort. En 1844, au moment où l'on croyait la dernière heure venue, l'invocation confiante du serviteur de Dieu lui rendit subitement la santé. — Le frère Adelminien, directeur de la Communauté de Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris, avait été frappé, en 1866, d'une ataxie locomotrice progressive. Le malade éprouva bien vite la vérité de ce que l'illustre Trousseau avait dit de cette infirmité, à savoir qu'on n'en guérit pas. Désespéré du côté des hommes, l'humble Frère se tourna du côté de son vénéré père. A Rouen, près du tombeau du Saint, où il s'était traîné en 1868, il sentit une guérison subite se produire en ses membres, à la suite d'une neuvaine à Jean-Baptiste de la Salle. — Le bruit de ce prodige fit naître la confiance dans le cœur d'un jeune enfant de onze ans, Étienne de Suzanne, qui se mourait de consomption, à Rouen. On attendait son dernier soupir, lorsqu'une neuvaine au serviteur de Dieu le rendit subitement alerte, frais et joyeux, florissant de vie.

Ces faits, sévèrement contrôlés par les médecins et les canonistes, furent déclarés miraculeux par un décret du 1er novembre 1887. En conséquence, il ne restait plus qu'à procéder aux solennités de la Béatification. Le 19 février 1888, dans la salle de Canonisation, au Vatican, le titre auguste de Bienheureux fut décerné par Léon XIII au fondateur des Frères des Écoles chrétiennes.

Cette déclaration, impatiemment attendue, fit éclater partout la joie. Il y eut alors comme une explosion d'admiration et de louanges à l'égard de Jean-Baptiste de la Salle. Dans toutes les maisons de l'Institut, dans toutes les villes où les Frères avaient des écoles, de splendides fêtes furent organisées, dans lesquelles tous les arts furent

appelés à prêter leur concours à la piété. La peinture prodigua ses couleurs; la musique, surtout lorsqu'elle vint de Gounod, trouva de belles inspirations. La poésie, sur les lèvres d'Henri de Bornier et du Père Delaporte, rendit de nobles accents. L'éloquence, à son tour, fit d'heureux efforts pour célébrer, en d'innombrables panégyriques, les vertus et les œuvres sociales du Saint[1]. Le marbre et le bronze enfin s'animèrent sous le ciseau d'Oliva, de Falguière et de Montagny.

L'œuvre de Falguière, il est vrai, précéda les fêtes de la Béatification. En effet, l'idée d'un hommage public rendu à Jean-Baptiste de la Salle remonte à 1872. Un comité, formé sous le patronage du cardinal de Bonnechose, résolut d'élever une statue au fondateur des écoles populaires sur la place Saint-Sever, à Rouen. La ville promit son concours, le gouvernement donna son approbation. Aussitôt une souscription fut ouverte, et, dans tous les pays du monde où les Frères étaient connus, on recueillit l'obole du pauvre et l'offrande du riche. Il y eut un tel élan d'enthousiasme et de reconnaissance envers l'Institut, que des sommes considérables permirent de concevoir un plan grandiose. La statue fut exécutée par Falguière, déjà connu pour son *Saint Tarcisius*, et le piédestal fut dessiné par de Perthes, ancien élève des Frères, architecte de l'hôtel de ville de Paris et de la basilique de Sainte-Anne d'Auray. Le monument fut inauguré le 2 juin 1875 par le cardinal de Bonnechose, assisté de plusieurs évêques, et devant une foule compacte et sympathique. Depuis lors, le monument a été transféré de la place Saint-Sever près de l'enclos de Saint-Yon. La statue, de bronze, représente le Saint instruisant deux enfants du peuple : le plus jeune, assis à ses pieds, fait ses premiers essais de lecture; le plus âgé, sur le point de quitter l'école, reçoit les derniers avis du

[1] Tous les documents concernant les fêtes de le béatification ont été imprimés; on y trouve les panégyriques.

maître. Aux quatre angles du piédestal, des enfants, appliqués à diverses études, représentent les quatre parties du monde, où travaillent aujourd'hui les fils de Jean-Baptiste de la Salle.

Tandis que le monument Falguière était l'hommage du peuple, l'œuvre de Montagny devait être l'hommage des pouvoirs publics. Le ministère des beaux-arts avait commandé, pour le Panthéon, une statue de marbre de Carrare. Lorsque Montagny eut achevé son travail, vers l'époque de la Béatification, les nouveaux ministres, pour des motifs que nous n'apprécierons pas, refusèrent à Jean-Baptiste de la Salle la place qui lui avait été réservée près de saint Remi, de sainte Geneviève, de saint Louis et de Jeanne d'Arc. C'est alors que le cardinal Langénieux obtint que la statue fût déposée dans le transept de l'église Saint-Remi, à Reims. Le groupe de Montagny représente le Saint faisant la classe à deux enfants; les trois personnages se fondent en une parfaite unité. L'attitude des enfants est aisée, gracieuse, très vivante et très calme à la fois. Le Saint, merveilleusement drapé dans son manteau long, présente une physionomie à traits fortement accusés, respirant un heureux mélange de fermeté virile et de douceur paternelle; le regard, profond et réfléchi, empreint d'autorité et de bonté, inspire encore plus la confiance qu'il ne commande le respect; le geste, sobre et naturel, est celui d'un maître qui donne sa leçon [1].

Le ciel s'associa à ces honneurs rendus sur la terre au bienheureux Jean-Baptiste de la Salle. Pour sanctionner le premier jugement de l'Église, et pour encourager le peuple chrétien dans les triomphes qu'il décernait à l'humble fondateur des Frères, Dieu multiplia les faveurs demandées en son nom. Parmi ces grâces surnaturelles, deux, plus caractéristiques, ont été retenues et présentées

[1] Un nouveau groupe, analogue à celui de Falguière, taillé dans le marbre, sera placé, à Rome, dans la basilique vaticane.

à la sacrée Congrégation des Rites. Nous en emprunterons le récit au décret d'approbation, du 30 avril 1899.

« Le premier de ces miracles a eu lieu en l'année 1889, au pensionnat de Rodez, en France. Le jeune Léopold Tayac était atteint d'une très grave pneumonie. Les médecins avaient perdu tout espoir, et le malade, chez qui les centres cérébraux étaient mortellement atteints, allait expirer. Par l'entremise du bienheureux Jean-Baptiste de la Salle auprès de Dieu, toute maladie s'évanouit subitement. — L'autre miracle se produisit, la même année, dans la maison vulgairement appelée Maison-Neuve, près de Montréal (Canada). Le frère Néthelme, de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes, souffrait d'une paralysie incurable, causée par une lésion de l'épine dorsale. Il en souffrait à un tel point, qu'il ne pouvait faire un pas ni même imprimer à son pied le plus léger mouvement. Ainsi paralysé et abandonné de tous les médecins, il se prosterna devant l'image du bienheureux Jean-Baptiste de la Salle, qu'il supplia en pleurant de jeter sur lui un regard de pitié et de lui porter secours. Chose merveilleuse, il sentit subitement que ses pieds reprenaient leur force, que le mouvement leur revenait, et celui qui naguère apparaissait comme à demi mort sembla dès lors ressuscité et pourvu d'une nouvelle vigueur. »

Ces miracles discutés et approuvés, il ne restait plus qu'à mettre sur le front de Jean-Baptiste de la Salle la couronne des Saints. Le 24 mai 1900, l'illustre pontife Léon XIII, le grand docteur du XIX[e] siècle, qui, par ses savantes encycliques, a si puissamment concouru à renouveler l'éducation du clergé, du peuple et de la société, déclare au monde entier, par sa parole infaillible, que Jean-Baptiste de la Salle, en qui l'humanité salue déjà un insigne bienfaiteur, a mérité, avec la gloire céleste, les honneurs religieux que l'Église rend aux plus vertueux de ses enfants.

A celui qui était sorti de son riche hôtel pour enseve-

lir son nom et sa vie dans la maison de pauvres maîtres d'école, à celui qui avait vendu son large patrimoine et sacrifié son opulent canonicat pour embrasser la profession d'instituteur, à celui qui avait vécu caché et ignoré dans une communauté pauvre et sans histoire, à celui qui avait souffert les injures et les opprobres de la rue, la trahison des faux frères et des faux amis, et les contradictions même des gens de bien, à celui qui avait enduré les plus rudes privations et s'était imposé les plus austères mortifications, Dieu, toujours magnifique dans ses dons, a préparé la plus glorieuse apothéose dont un homme puisse être l'objet : le nom de Jean-Baptiste de la Salle est connu et béni dans l'univers entier, sa vie religieuse s'épanouit en près de vingt mille fils, son enseignement atteint plus de trois cent mille enfants, son esprit anime d'innombrables maîtres d'école, congréganistes ou laïques, ses méthodes règnent dans l'instruction publique, sa statue se dresse sur la place d'une grande cité, son image est sur les autels, son culte, inauguré dans l'intimité des âmes, a pris possession des solennités liturgiques.

Ainsi se vérifient les promesses évangéliques : *Celui qui s'abaisse sera élevé. Si quelqu'un laisse son père, sa mère, ses frères, ses sœurs..., et tout ce qu'il possède pour me suivre, il recevra, dès ce monde, le centuple, et par surcroît la vie éternelle.* La gloire au ciel, la gloire sur la terre, tel a été le prix de l'humilité de Jean-Baptiste de la Salle.

FIN

LISTE

DES ÉTABLISSEMENTS FONDÉS PAR S. JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

1679. Reims (Saint-Maurice). . . . École, p. 66.
1679. Reims (Saint-Jacques). . . . École, p. 68.
1680. Reims (Saint-Symphorien). . École, p. 72.
1682. Rethel. . . . . École, p. 84.
1682. Guise . . . . École, p. 87.
1682. Chateau-Porcien . . . . . . École (elle dura peu), p. 88.
1682. Laon (Saint-Pierre). . . . . École, p. 88.
1682. Reims (rue Neuve) . . . . . Communauté, p. 91.
1684. Reims (rue Neuve) . . . . . Noviciat, p. 135.
1684. Reims (rue Neuve) . . . . . Petit noviciat, p. 135.
1684. Reims (rue Neuve) . . . . . Séminaire des maîtres de campagne, p. 137.
1685. Renwez (Ardennes) . . . . . Séminaire de maîtres (dura peu), p. 140.
1688. Paris (Saint-Sulpice). . . . École, rue Princesse, p. 174.
1690. Paris (Saint-Sulpice). . . . École, rue du Bac, p. 185.
1691. Vaugirard . . . . Maison de retraite, p. 225.
1692. Vaugirard . . . . Noviciat, p. 232.
1697. Paris (Saint-Sulpice). . . . École, rue Saint-Placide, p. 284.
1698. Paris (Saint-Sulpice). . . . Communauté, à la Grand'Maison, p. 287.
1698. Paris (Saint-Sulpice). . . . École, à la Grand'Maison, p. 293.
1698. Paris (Saint-Sulpice). . . . Pensionnat des Irlandais (dura environ deux ans), p. 302.
1698. Paris (Saint-Sulpice). . . . École dominicale (tomba en 1704), p. 304.
1699. Paris (Saint-Sulpice). . . . École, rue des Fossés-Monsieur-le-Prince (tomba vers 1704), p. 293.
1699. Paris (Saint-Hippolyte). . . École, rue de l'Ourcine, p. 300.
1699. Paris (Saint-Hippolyte). . . Séminaire des maîtres de campagne (tomba en 1705), p. 300.
1699. Chartres. . . . . Deux écoles, p. 306.
1700. Calais . . . . École, p. 317.
1700. Rome. . . . . Départ du frère Drolin, p. 323.
1701. Troyes (Saint-Nizier). . . . École, p. 347.

1703. Avignon (Saint-Symphorien). École, p. 349.
1703. Paris (Saint-Paul) . . . . . École de la rue de Charonne, p. 367.
1705. Calais . . . . École, pour les jeunes matelots, p. 320.
1705. Rome. . . . . École, p. 328.
1705. Paris (Saint-Roch). . . . . École, rue Saint-Honoré (abandonnée en 1708), p. 380.
1705. Darnétal, près Rouen. . . . École, p. 382.
1705. Rouen . . . . Écoles, p. 385.
1705. Rouen (Saint-Yon) . . . . . Noviciat, p. 397.
1705. Rouen (Saint-Yon) . . . . . Pensionnat, p. 402.
? Rouen (Saint-Yon) . . . . . Maison de correction, p. 405.
1705. Dijon (Saint-Pierre) . . . . École, p. 423.
1706. Marseille (Saint-Laurent). . École, p. 426.
1707. Valréas . . . . École (dura peu), p. 433.
1707. Mende . . . . École, p. 430.
1707. Alais . . . . École, p. 434.
1707. Grenoble (Saint-Laurent). . École, p. 438.
1708. Saint-Denis . . . . École, p. 440.
1709. Macon . . . . École, p. 454.
1710. Versailles (Saint-Louis) . . École, p. 454.
1710. Boulogne-sur-Mer . . . . . École, p. 456.
1710. Moulins (Saint-Pierre) . . . École, p. 457.
1711. Les Vans (Ardèche). . . . . École, p. 461.
1712. Marseille . . . . Noviciat (dura un an environ), p. 490.
1715. Rouen (Saint-Yon) . . . . . Pension de force, p. 406.
1718. Paris (Saint-Sulpice) . . . . École, aux Invalides, p. 587.

SUPÉRIEURS GÉNÉRAUX DE L'INSTITUT

DEPUIS LA FONDATION

F. Barthélemy . . . . du 23 mai 1717 au 8 juin 1720.
F. Timothée. . . . . . du 7 août 1720 au 3 août 1751.
F. Claude . . . . . . du 3 août 1751 au 10 mai 1767.
F. Florence. . . . . . du 19 mai 1767 au 10 août 1777.
F. Agathon. . . . . . du 10 août 1777 au 15 septembre 1797.
F. Frumence . . . . . nommé vicaire général par Pie VI, du 7 août 179[illegible] au 27 janvier 1810.
F. Gerbaud . . . . . . du 8 septembre 1810 au 10 août 1822.
F. Guillaume de Jésus. du 11 novembre 1822 au 10 juin 1830.
F. Anaclet . . . . . . du 2 septembre 1830 au 6 septembre 1838.
F. Philippe . . . . . . du 21 novembre 1838 au 7 janvier 1874.
F. Jean-Olympe. . . . du 9 avril 1874 au 17 avril 1875.
F. Irlide . . . . du 2 juillet 1875 au 26 juillet 1884.
F. Joseph. . . . . . . du 18 octobre 1884 au 1er janvier 1897.
F. Gabriel-Marie . . . élu le 19 mars 1897.

CHAPITRES GÉNÉRAUX

DEPUIS LA FONDATION

1re	assemblée	générale,	Reims, 9-26 mai 1684.
2e	—	—	Reims, Trinité 1686.
3e	—	—	Paris (Vaugirard), 6 juin 1694.
4e	—	—	Rouen (Saint-Yon), 23 mai 1717.
5e	—	—	Rouen (Saint-Yon), 7 août 1720.
6e	Chapitre	général,	Rouen (Saint-Yon), 15 août 1725.
7e	—	—	Rouen (Saint-Yon), 1er août 1734.
8e	—	—	Reims, 30 mai 1745.
9e	—	—	Rouen (Saint-Yon), 1er août 1751.
10e	—	—	Rouen (Saint-Yon), 10 juillet 1761.
11e	—	—	Rouen (Saint-Yon), 17 mai 1767.
12e	—	—	Reims, 3 août 1777.
13e	—	—	Melun, 4 mai 1787.
14e	—	—	Lyon, 8 septembre 1810.
15e	—	—	Lyon, 8 septembre 1817.
16e	—	—	Paris, 11 novembre 1822.
17e	—	—	Paris, 2 septembre 1830.
18e	—	—	Paris, 10 juillet 1837.
19e	—	—	Paris, 21 novembre 1838.
20e	—	—	Paris, 2 février 1844.
21e	—	—	Paris, 16 juin 1853.
22e	—	—	Paris, 2 mars 1854.
23e	—	—	Paris, 8 mai 1858.
24e	—	—	Paris, 4 septembre 1861.
25e	—	—	Paris, 12 juin 1873.
26e	—	—	Paris, 7 avril 1874.
27e	—	—	Paris, 30 juin 1875.
28e	—	—	Paris, 21 octobre 1882.
29e	—	—	Paris, 15 octobre 1884.
30e	—	—	Athis-Mons, 15 octobre 1894.
31e	—	—	Athis-Mons, 15 mars 1897.

A proprement parler, le premier Chapitre général régulièrement constitué est celui qui fut célébré en 1725, lorsque trente des principaux Frères, tant directeurs qu'anciens, réunis pour recevoir la bulle d'approbation, eurent émis leurs vœux perpétuels, le 15 août 1725, et s'occupèrent ensuite « de régler et arrêter plusieurs affaires importantes, qui regardent le bien général et particulier de l'Institut ». Cependant nous avons cru nécessaire de mentionner les assemblées antérieures, y compris celle de 1684, où furent prononcés les premiers vœux, et celle de 1686, qui fit l'élection du frère Henri L'Heureux.

SOURCES

Nota. L'auteur ne prétend pas donner ici toutes les sources concernant son sujet, mais seulement celles auxquelles il a puisé.

1° Œuvres de Jean-Baptiste de la Salle

1° *Lettres.* — Nous avons suivi la copie authentique conservée aux Archives de la maison mère des Frères. Le cahier se divise en cinq séries. — Série A, copie de trente-six lettres que l'on regarde comme authentiques, mais dont on n'a pas les originaux. — Série B, copie de trois lettres dont on n'a pas les originaux, mais qui ne peuvent être que du Saint. — Série C, trente-quatre lettres dont les originaux sont aux Archives de la maison mère. — Série D, onze lettres dont les originaux sont à la maison mère depuis 1864. — Série E, sept pièces ou lettres, dont la maison mère a les originaux. Nous avons ajouté à la collection deux lettres que nous avons trouvées au Procès apostolique de Paris. Plusieurs lettres, citées dans Blain, ne sont pas dans la collection.

2° *Conduite des écoles.* — C'est une méthode pédagogique pour diriger les maîtres dans l'enseignement. Ébauchée de bonne heure, elle fut constamment remaniée; les Frères la copiaient et l'emportaient avec eux. La Bibliothèque nationale, Ms., Fr., 11 759, possède un exemplaire qui doit être de 1705. La première édition fut faite à Avignon, Chastanier, en 1720; elle n'avait que deux parties : des exercices qui se font dans les écoles, des moyens de maintenir l'ordre dans les écoles. Le Chapitre de 1787, article 25, décida qu'on imprimerait « la règle des formateurs », troisième partie composée par le fondateur. Ce livre a été profondément remanié dans toutes ses éditions; pour retrouver l'œuvre du Saint, il faut se reporter à l'édition de 1720. Les éditions modernes contiennent, en troisième partie, le commentaire du frère Agathon sur « les douze vertus d'un bon maître ».

3° *Les Règles de la bienséance et de la civilité chrétiennes.* — L'édition de 1736 (Reims, Regnaud, Biblioth. nat., R, 40848), que nous avons examinée, l'attribue nettement à notre Saint; avant cette date, de nombreuses éditions en avaient été faites, tant en caractères romains qu'en caractères d'écriture courante. Ce livre, composé par le Saint à Vaugirard, vers 1695, servait à la fois comme traité de politesse et comme

manuscrit pour la lecture. Les éditions subséquentes, par exemple celle de 1835 (Paris, Moronval), que nous avons sous les yeux, ont notablement altéré le texte primitif.

4° *Les devoirs du chrétien, en deux parties, avec une troisième partie contenant un traité du culte extérieur et pratique.* — La première édition est de 1703. (Biblioth. nat., Inventaire, D, 13295, 3 vol.) Le premier volume, reproduit par M. Carion en 1892 (Paris, Dumoulin), est en discours suivi. Le second volume est un catéchisme par demandes et par réponses. Le troisième volume, en forme dialoguée, traite du culte extérieur et public, et se termine par des cantiques spirituels. Nous avons établi, en son lieu, que ce livre est bien de Jean-Baptiste de la Salle, et qu'il n'a rien de commun avec le catéchisme d'Agen, publié par l'évêque Claude Joly, sous le titre : *les Devoirs du chrétien*. (Bibl. nat., Inventaire, D, 39442.)

Le privilège du roi, daté du 8 janvier 1703, comprend divers livres à l'usage des Écoles chrétiennes, et que, de ce chef, il n'est pas téméraire d'attribuer à notre Saint : un Syllabaire français, un petit Exercice de piété, des Instructions et prières pour la messe, Instruction méthodique pour apprendre à se bien confesser, le catéchisme des Frères des Écoles chrétiennes par demandes et réponses, le Grand et le Petit abrégé dudit catéchisme, les Devoirs du chrétien par discours suivis, Instructions et prières pour la confession et la communion, les Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne, la Vie chrétienne ou les moyens de vivre chrétiennement, des Cantiques spirituels, le Psautier de David à l'usage des Écoles chrétiennes.

5° *Recueil de différents petits traités à l'usage des Frères des Écoles chrétiennes.* — La maison mère conserve un exemplaire de l'édition de 1711 (Avignon, Chastanier, 231 pages). Excellent petit manuel de perfection religieuse. Dans les dernières éditions (Versailles, Lebon, 1898), on a commenté, comme il convient, le décret concernant les redditions de compte des religieux à l'égard des Frères directeurs.

6° *Instructions et prières pour la sainte messe, la confession et la communion, avec une instruction méthodique par demandes et réponses pour apprendre à se bien confesser.* — L'édition de 1740 (Paris, Lamesle, in-12, 283 pages) porte le nom de Jean-Baptiste de la Salle.

7° *Explication de la méthode d'oraison.* — La maison mère possède un exemplaire de 1739, imprimé au nom de Jean-Baptiste de la Salle : le texte en a été reproduit dans les éditions subséquentes, mais avec des variantes.

8° *Méditations pour le temps de la retraite*, à l'usage de toutes les personnes qui s'emploient à l'éducation de la jeunesse, et particulièrement pour la retraite que font les Frères pendant les vacances. — L'édition la plus ancienne de la maison mère porte le nom de Jean-Baptiste de la Salle; elle est sans date, mais une inscription à la main avertit que le livre était à l'usage des Frères de Chartres en 1735. Les seize méditations de ce livre sont une vive et constante exhortation à l'apostolat chrétien dans les écoles. Suivent huit pages d' « Instruction pour la retraite ». (La première édition paraît être de 1730.)

9° *Méditations pour tous les dimanches de l'année, avec les Évangiles de tous les dimanches; méditations pour les principales fêtes de l'année.* — L'exemplaire le plus ancien de la maison mère, imprimé à Rouen, chez Machuel, sans date, a servi de base à l'édition publiée par le frère Irlide en 1882. (Versailles, Ronce.)

10° *Règles communes.* — Jean-Baptiste de la Salle ne se hâta point d'écrire sa Règle. Cependant les points principaux furent arrêtés et proposés aux Frères vers 1694. A Grenoble, en 1713, le Saint revit ses Règles avec grand soin. L'assemblée de 1717 en fit un examen très sérieux, et le texte que rédigea le fondateur fut envoyé à toutes les maisons : l'exemplaire de Troyes se conserve à la maison mère, et il vient d'être lithographié. A part l'article des trois vœux, introduit par la Bulle en 1725, les Règles n'ont subi depuis lors, de la part des Chapitres généraux, que des modifications sans importance. Ces modifications n'ont jamais atteint les dix-huit articles fixés par la Bulle d'approbation.

11° *Règle du gouvernement.* — Ce livre, simplement lithographié, contient l'organisation détaillée de l'Institut. Le fondateur en avait donné l'esprit et tracé les grandes lignes; les Chapitres généraux, depuis 1720, en ont déterminé les articles; le Chapitre de 1777 en a fixé le texte.

II. — Biographies du Saint

1° Bernard. — Inédit. — *Conduite admirable de la divine Providence, en la personne du vénérable serviteur de Dieu, Jean-Baptiste de la Salle, prêtre, docteur en théologie, ancien chanoine de l'église cathédrale de Reims, et instituteur des Frères des Écoles chrétiennes, divisée en quatre parties.* — Cette biographie fut composée, immédiatement après la mort du Saint, par le frère Bernard, de son Institut, d'après un grand nombre de Mémoires remis au frère Barthélemy. Dès 1721, la première partie fut remise au chanoine Louis de la Salle. Quand l'ouvrage fut achevé, en 1723, le frère Bernard le montra d'abord à M. Guiart, chanoine de Laon, qui lui indiqua des corrections à faire, puis à Louis de la Salle. Ce travail, qui n'a jamais été imprimé, ne nous est pas parvenu dans son intégrité. La maison mère n'en possède que la première partie (1651-1688), annotée de la main même du chanoine Louis de la Salle.

2° Maillefer. — Inédit. — *La vie de M. Jean-Baptiste de la Salle, prêtre, docteur, ancien chanoine de la cathédrale de Reims, et instituteur des Frères des Écoles chrétiennes,* manuscrit inédit, original à la Bibliothèque de l'hôtel de ville, à Reims, copie déposée par nous à la Bibliothèque nationale. — Dom Élie Maillefer (1684-1761), neveu de Jean-Baptiste de la Salle, bénédictin de l'abbaye de Saint-Remy de Reims, composa une *Vie* de son oncle en 1723, et se servit évidemment du manuscrit du frère Bernard, que son oncle le chanoine Louis dut lui communiquer. Il donna son manuscrit aux Frères en 1724. Les Frères ne jugèrent pas à propos de le publier; mais ils le montrèrent à Blain, chanoine de Rouen, qui s'en inspira. Maillefer, dans sa Préface, lui reproche même amèrement de l'avoir copié. Après la publication de l'ouvrage de Blain,

Maillefer retoucha son manuscrit et le déposa à la bibliothèque de son abbaye en 1740. Maillefer est sobre, un peu sec, généralement bien informé, quoique souvent les dates lui échappent; il tait beaucoup de faits, à dessein, principalement tous ceux qui ont trait au jansénisme. Nous prenons nos renvois sur la copie de la Bibliothèque nationale.

3° [Blain] (J.-B.), *la Vie de M. Jean-Baptiste de la Salle, instituteur des Frères des Écoles chrétiennes*, 2 vol. in-4°; Rouen, Machuel, 1733. — Blain (1671-1751), chanoine de Noyon, puis de Rouen, était devenu l'ami intime de Jean-Baptiste de la Salle, et le protecteur zélé des Frères. Comme il connaissait à fond l'Institut, et que d'ailleurs il avait une plume facile, il fut invité à écrire la vie de M. de la Salle. Il s'inspira des manuscrits de Bernard et de Maillefer, des Mémoires des Frères et de ses souvenirs personnels. Son travail, très considérable, est la meilleure source d'informations; tous ceux qui ont écrit après lui l'ont suivi. Quoique son livre ait paru anonyme, on ne peut douter qu'il en soit l'auteur; dès 1748, Jacques Lelong, dans sa *Bibliothèque historique*, le reconnaissait pour l'auteur de l'ouvrage. Ce point nous paraît si assuré, que nous croyons inutile d'en donner les preuves : nous en laissons les éléments aux Archives des Frères. — Écrivain abondant, plein d'onction, très attaché à son héros, Blain a fait un livre de spiritualité religieuse autant qu'une histoire; il ne se garde pas assez de l'exagération. Peut-être doit-il ce défaut aux Mémoires dont il s'inspira. Il n'en a pas moins été notre principal guide. Nous renvoyons toujours à l'édition de 1733. De son ouvrage, on a tiré : 1° Une *Vie*, éditée en 1887, par M. l'abbé Carion (Paris, Procure générale); l'éditeur a fait quelques coupures dans les digressions; — 2° *l'Esprit et les vertus du bienheureux Jean-Baptiste de la Salle*, édition Carion, Paris, Poussielgue; cette partie, extrêmement précieuse, n'a pas besoin d'être refaite; elle est d'une très haute inspiration chrétienne; — 3° *Abrégé de la vie du frère Barthélemy*, édition Carion, Paris, Dumoulin, 1893; — 4° *Abrégé de la vie de quelques Frères morts en odeur de sainteté.*

4° *Abrégé de la vie de M. de la Salle,* manuscrit inédit conservé au grand séminaire d'Avignon; auteur inconnu. C'est une analyse assez terne de l'œuvre du chanoine Blain.

5° Garreau (S.-J.), *Vie de messire Jean-Baptiste de la Salle...*, in-12, pp. LX-606. — Quoique l'approbation soit du 16 avril 1753, le livre ne parut qu'en 1760. Il a été réédité en 1825, 2 vol. in-12, Paris, Méquignon. Ce livre, élégamment écrit, ne paraît pas supposer de recherches personnelles; l'auteur semble s'être proposé d'abréger Blain pour populariser la vie de son héros. — Vers 1840, une traduction anglaise de Garreau, 1 vol. in-12, a été publiée à Dublin, chez William Powell (The Life of the venerable John Baptist de la Salle, etc.)

6° Montis (abbé de), docteur en théologie, censeur de l'Académie royale de la Rochelle. *Vie de M. de la Salle...*, in-12, Paris, 1785. D'après Arnould, *Notes et documents*, M. de Montis était aveugle lorsqu'il composa cette *Vie*. M. de la Salle y est surtout représenté comme modèle du clergé.

7° Carron (abbé), *le Tendre ami des enfants du peuple*, ou *Vie de l'abbé Jean-Baptiste de la Salle,* in-12, Lyon, Rusand, 1828. Sans valeur historique.

8° *L'ami de l'enfance*, Lille, Lefort, 1831. Populaire.

9° *La vie de M. de la Salle proposée en 414 articles par le postulateur de la cause de la béatification, en 1834, pour servir de questionnaire aux témoins*. Excellent résumé.

10° *Le véritable ami de l'enfance*, in-18, Paris, Poussielgue, 1838. Populaire.

11° [Durozier], *L'abbé de la Salle et l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, depuis 1651 jusqu'en 1842*, in-16, Paris, Lebrun, 1842.

12° Salvan (abbé), *Vie du vénérable Jean-Baptiste de la Salle...*, in-8°, Toulouse, Dieulafoy, 1852. L'auteur a fait quelques recherches; ses notes sont bonnes.

13° Ayma, *Vie*, etc., in-8°, Aix, Nicot. Au moins deux éditions, 1855 et 1858. Populaire.

14° Lucard (frère), *Vie...*, etc., première édition, Rouen, Fleury, 1874; deuxième édition, Paris, Poussielgue, 1876. — Le frère Lucard, directeur de l'école normale de Rouen, avait amassé de très nombreux matériaux inédits, et il les a accumulés dans son livre. Quoiqu'il écrive sans art, son ouvrage est une précieuse source de renseignements. Il ne cite pas assez textuellement les documents. C'est l'édition de 1876 que nous citons, 2 vol. in-8°.

15° Ravelet (Armand), ancien directeur du journal *le Monde*. *Vie...*, etc. La première édition est de 1874, et l'auteur mourut peu après. Son livre, très estimé, ne suppose que peu de recherches : c'est encore un abrégé de Blain. Il a été réédité, à l'époque de la béatification, 1888, avec une belle préface de Mgr d'Hulst. Nous avons cité plusieurs fois l'édition illustrée de 1888, Paris, Poussielgue. L'édition de luxe, faite sous la direction de Léon Gautier, comprend trois parties : 1° *Avant le Bienheureux*, œuvre de M. Legrand, archiviste; — 2° *Vie du Bienheureux*, œuvre de Ravelet; — 3° *Après le Bienheureux*, œuvre de Léon Gautier. Une édition populaire, in-8°, se vend aussi chez Poussielgue.

16° Gaveau (abbé Abel), *Vie...*, etc., in-8°, Paris, Poussielgue. Livre d'édification destiné à la jeunesse, écrit avec élégance, où l'auteur déclare s'être inspiré de Blain et de Ravelet.

17° Lucard, *Annales de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes*, depuis la fondation jusqu'à la Révolution, 2 vol. in-8°, Paris, Poussielgue, 1883. Le premier volume est consacré à la vie du Saint. Cet ouvrage est très riche en documents.

18° *Vie* en italien, par un Frère de l'Institut, Rome, 1888, Befani.

Nous citerons enfin quelques documents anciens à la gloire de saint Jean-Baptiste de la Salle : *Histoire de Rouen*, 1710, t. III, p. 500; — *Calendrier royal pour 1720*, imprimé à Rouen; — *Histoire de Rouen*, 1731, 6e part., p. 150; — *Description de la Haute Normandie*, par dom Toussaint Duplessis, 1740, t. II, p. 115; — *Gallia christiana*, t. II, art. S. Yonius, édit. de 1759; — *Remarques historiques*, de Simon de Doncourt, t. I, p. 52; — *Dictionnaire historique*, de Feller, 1797, art. Jean-

Baptiste de la Salle; — *l'Ami de la religion et du roi*, année 1820, p. 242 et suiv., juillet 1835, p. 69; — *Biographie universelle* de Michaud, t. XL; — *Mémoires* de Picot pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le XVIIIe siècle, t. IV, p. 81, etc. etc.

3o Archives et manuscrits

Paris. — *Archives de la maison mère des Frères :* Copie des Règles communes, paraphée et signée du frère Barthélemy, envoyée à Troyes, en 1718. — Lettres de Jean-Baptiste de la Salle, autographes et copie authentique. — Copie du Mémoire présenté au Pape pour obtenir la Bulle d'érection de l'Institut. — Expédition authentique de la Bulle. — Formule des vœux du 6 juin 1694, autographe. — Mémoire à M. Baudrand sur l'habit des Frères, autographe. — Lettres patentes de 1724. — Un volume manuscrit contenant les vœux et la délibération de l'assemblée de 1694. — Manuscrit du frère Bernard : *Conduite admirable...* — Copie du manuscrit de Maillefer. — Mémoire sur l'établissement des Frères des Écoles chrétiennes gratuites dans la ville de Laon. — Lettre du frère Barthélemy au frère Gabriel Drolin, le 18 février 1718, autographe. — Acte d'acquisition de la cense d'Acy, en 1713. — Adhésion des Frères de Paris à l'élection du frère Barthélemy, en 1717, autographe. — Lettre du chanoine Louis à son frère Jean-Baptiste, en 1719, autographe. — Duplicata des minutes déposées chez Me Saladon, en 1717, relatives à l'élection du frère Barthélemy. — Lettre du curé de Villiers à M. Guiart, sur les affaires de 1702, copie très ancienne. — Inventaire de quarante-cinq pièces, aujourd'hui dispersées, dont plusieurs sont au dossier du procès apostolique de Paris, à l'archevêché. — Copie de deux actes passés entre M. de la Salle et le duc de Mazarin en 1685. — Copie de la lettre d'érection d'une chapelle à Vaugirard, en 1697. — Liasse de copies de pièces relatives aux procès intentés en 1704-1706 par les maîtres écrivains et les maîtres d'écoles. — Mémoire sur les rapports de Jean-Baptiste de la Salle avec la Compagnie de Jésus. — Copie intégrale du testament de Jean-Baptiste de la Salle. — Manuscrit intitulé *Permissions,* sorte de journal contenant des actes importants du frère Agathon, de mai 1778 au 18 avril 1788. — Cahier in-folio, intitulé : *Dates de l'origine des établissements de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes depuis sa fondation.* — Notice historique sur l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes; le commencement est imprimé, la fin est écrite à la main. — Registre d'entrées dans les noviciats d'avant la Révolution : il importe d'observer que le registre est très infidèle pour les premiers Frères. — Coutumier de Saint-Yon, lithographie, etc. etc. — Procès de béatification, texte latin et traduction. — Copie de pièces concernant les premières écoles d'Avignon. — Copie authentique du testament de M. de Piencourt, évêque de Mende, en faveur des écoles, 1707. — Copie authentique de la lettre du frère Barthélemy à M. Martinot, curé de Mende, juillet 1714. — Copie de la lettre de M. de Brou à M. Martinot, curé de Mende, octobre 1714. — Quatre quittances concernant les Frères de Mende, 1715-1718. — Historique de la première maison des Écoles chrétiennes de Rome (peu documenté pour les commencements). — Documents

recueillis par M. l'abbé Canaud, curé de Gravières, sur la fondation des Vans (Ardèche).

Archives nationales : L, 492, 493, Droits et fonctions du grand chantre. — L, 963, Écoles chrétiennes du ressort du parlement de Paris. — L, 710-712, Fonds de la paroisse Saint-Sulpice. — L, 7046, Pièces concernant l'histoire des Frères des Écoles chrétiennes à Paris, depuis 1722 jusqu'à 1792. — K, 1188, Fondations des écoles chrétiennes de Bar, Lunéville, Commercy. — L, 515, Pièces de la Chantrerie : nº 14, Transaction du 18 mai 1699 entre le chantre et les curés de Paris; nº 15, Arrest du 5 février 1706 contre M. de la Salle. — L, 945, paroisse Saint-Sulpice, Soin des pauvres ès écoles de charité de 1652 à 1780.— L, 716, Transaction du 18 mai 1699. — LL, 372, Factums du chantre et des curés au sujet des écoles. — L, 716, Règlement pour les écoles de charité de Saint-Étienne du Mont. — Y, 9335-9340, Réception des maîtres écrivains. — Y, 5556, Sentences portées contre M. de la Salle, au Châtelet, le 31 mai et le 15 juin 1712, dans l'affaire Clément. — Y, 9413, Sentences du Châtelet contre M. de la Salle, 22 février, 10 mai, 29 août 1704.

Bibliothèque nationale, manuscrits : Saint-Sulpice, Fr. 8626, 3183, 5989, 11760.— Fonds des la Salle, aux diverses collections.— Conduite des écoles, manuscrit qui doit dater de 1705, Fr. 11759. — Nous y déposons une copie de la *Vie de M. de la Salle*, par dom Maillefer.

Archives de l'Archevêché : Enquêtes de l'Ordinaire (1835) et Procès apostolique (1840-1843). Le dossier est très riche en pièces authentiques et en copies de documents. Nous y avons trouvé les lettres d'ordination et des feuilles de pouvoirs du Saint, ainsi que deux lettres non contenues dans le recueil authentique de la maison mère.

Archives de Saint-Sulpice, à la solitude d'Issy : Gosselin, *Mémoires pour servir à l'histoire de la compagnie de Saint-Sulpice*; III. Curés de Saint-Sulpice. — Paroisse et curés de Saint-Sulpice jusqu'en 1690. — Notices et documents. — Témoignage autographe de M. Leschassier sur M. de la Salle. — Lettres de M. Leschassier, dans les mêmes volumes que les lettres de M. Tronson. — Registre des entrées au séminaire de Saint-Sulpice.

Alais. — *Archives municipales :* registre des délibérations, 13 mars 1712, fol. 725. — Registre des décès, 18 février 1713.

Avignon. — *Archives de Vaucluse :* H, 7, Réponse à un Mémoire contenant demandes et éclaircissements sur la vie de M. de la Salle, pour la nouvelle édition qu'on doit en faire, envoyée de Montauban à Avignon en mars 1776. — H, 15, Testament de M. de Châteaublanc.

Bibliothèque d'Avignon. Ms. : nº 2083, fol. 96. — Nº 1535, fol. 112.

Dijon. — *Archives du pensionnat des Frères :* A, 5, Projet pour établir deux Frères sur la paroisse de Saint-Nicolas, ms. — A, 22, Lettre des pauvres de Dijon, imprimée.

Grenoble. — *Archives départementales de l'Isère.* Ancien fonds de l'évêché de Grenoble, nº 579, pour tout ce qui concerne la fondation des écoles.

Archives municipales : Série BB, Registre des délibérations consulaires (1705-1716).

Archives des Frères de Grenoble : Historique de l'établissement des Frères.

Marseille. — *Archives de la maison des Frères :* Historique de la fondation des écoles.

Mende. — *Archives communales :* Série GG, 88, 90, 42, 44. — Série BB, 9, 10, 11, 7. — Série CC, 269, 270, 271, 275.
Archives départementales de la Lozère : Registre du greffe de l'hôtel de ville de Mende. — Série G, 1 031, 1 032, 1 033, 1 078, 45, 47, 61, 62, 680, 728.

Moulins. — *Archives départementales de l'Allier :* D, 101, 145, 146. Au n° 101 se trouve le « Dessain pour l'établissement des écoles publiques dans la paroisse de Saint-Laurens, de la ville de Marseille », envoyé de Marseille à Moulins en 1709. — Voir les documents signalés dans le livre de Moret : *Louis Aubery.*

Reims. — *Archives de la ville :* Manuscrit de dom Élie Maillefer, *Vie de Jean-Baptiste de la Salle.* — Registres de Saint-Hilaire, Saint-Symphorien, etc.
Archives de l'archevêché : Enquêtes de l'Ordinaire et Procès apostolique en vue de la béatification.

Rouen. — *Archives de la préfecture :* Série E, Registre des délibérations du Bureau des pauvres valides de l'hospice général. — Série D, 329, Mandement de François de Harlay, en 1640, sur les écoles. — D, 537, Accord entre M. Hecquet, curé de Saint-Sever, et M. de la Salle, en 1706; nombreuses pièces concernant Saint-Yon. — D, 539, nombreuses pièces concernant les Frères. — C, 13, Pièces concernant Saint-Yon. — Registre des actes de décès de la paroisse Saint-Sever.
Archives de l'archevêché : Enquêtes de l'Ordinaire et Procès apostolique.

Les Vans. — *Archives communales :* Registre des délibérations de la municipalité, de 1706 à 1718.

4° Imprimés

Aillery et Boutin, *Chroniques paroissiales du diocèse de Luçon*, numéro du 25 décembre 1897. *Origine des Frères de Saint-Gabriel.*

Allain, *l'Instruction primaire en France avant la Révolution*, in-12, Paris, Tardieu, 1881.

— *Les Derniers travaux sur l'histoire de l'instruction primaire*, article de la *Revue des questions historiques*, 1883, t. XXXIII.

— *Contribution à l'histoire de l'instruction primaire dans la Gironde avant la Révolution*, in-8°, Paris, Picard, 1895.

— *L'Instruction primaire avant et après la Révolution*, article dans les *Questions controversées de l'histoire et de la science*, 1re série, 1880.

Alievo, *le Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle et son institut éducateur*, broch. in-8°, Versailles, Lebon, 1894.

André (Ferdinand), archiviste de la Lozère, *Notice historique sur le couvent de l'Union chrétienne à Mende*, brochure in-8°, Mende, Privat, 1868.

André (H.), *Nos maîtres, hier, aujourd'hui*, études sur les progrès de l'éducation et sur les développements de l'instruction populaire en France, 3 vol. in-12, Paris, Hachette, 1873-1875.

Arnould, *Notes et documents sur les établissements d'instruction primaire de la ville de Reims*, in-8°, Reims, 1848.

Arsac (d'), *le Frère Philippe*, dans *les Illustrations du XIXe siècle*, in-8°, Paris, Bloud et Barral, [1882].

Audiat (Louis), *l'Instruction primaire en Saintonge-Aunis avant 1789*, in-8°, Paris, Picard, 1896.

Babeau, *l'Instruction primaire dans les campagnes avant 1789*, in-8°, Troyes, 1875.

Baillet, *Vie d'Edmond Richer, syndic de l'Université de Paris*, in-12, Liège, 1714.

Baluze, *Vitæ paparum avenionensium*, 2 vol. in-8°.

Baudrand, *Mémoire sur la vie de M. Olier et sur le séminaire de Saint-Sulpice*, écrit en 1682, publié en 1900 par M. Bertrand, dans la *Bibliothèque sulpicienne*, t. III.

Bausset (de), *Histoire de Fénelon*.

Béatification (la) du Vénérable Jean-Baptiste de la Salle, récits et documents, 7 vol. in-8°, Paris, Procure des Frères, 1888. On y trouve tous les discours prononcés dans les fêtes de la Béatification.

Beaurepaire (Robillard de), *Recherches sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen avant 1789*, 3 vol. in-8°, Évreux, Huet, 1872.

— *Notice sur les maisons de force*.

Bellanger (dom), *Sœur Louise, la pieuse bergère de Parménie*, in-32, Paris, 1863.

Bertrand, *Bibliothèque sulpicienne* ou *Histoire littéraire de la Compagnie de Saint-Sulpice*, 3 vol. in-8°, Paris, Picard, 1900.

Blain (A.), *Institut des Frères de l'Instruction chrétienne de Saint-Gabriel, origines, organisation, œuvres*, in-8°, Poitiers, 1897.

Bonvallet, *Sur la noblesse de la famille de la Salle au XIXe siècle*, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, décembre 1888.

Bourriquent (Fleury), *la Civile honnesteté*, 1648.

Boutin (H.), *Vie populaire illustrée du Bienheureux Louis-Marie Grignon de Montfort*, in-8°, Saint-Laurent-sur-Sèvre, Biton, [1893].

Boutiot, *Histoire de l'instruction publique et populaire à Troyes*, in-8°, Troyes, 1865.

Buisson, *Dictionnaire de pédagogie*, deux parties, 4 vol. in-8°, Paris, Hachette, 1887.

Cadet (Félix), *l'Éducation à Port-Royal*, in-12, Paris, Hachette, 1887.

Carré (Gustave), *l'Enseignement secondaire à Troyes, du moyen âge à la Révolution* (thèse), in-8°, Paris, Hachette, 1888.

Carron, *le Vénérable Jean-Baptiste de la Salle*, broch. in-8°. Extrait du *Correspondant*, 1874.

Cauly, *Histoire du collège des Bons-Enfants de l'Université de Reims*, in-8°, Reims, Michaud, 1885.

— *Étude sur la faculté de théologie de l'Université de Reims*, broch. in-8°, Reims, Monce, 1898.

Cerf, *Maison où dut naître le Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle*, 15 pages, Reims, Dubois, 1870.

Cerf, *le Premier berceau de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes*, broch., 15 pages, Reims, Bugg, 1889.

Champagnat (*Vie du Vénérable Marcellin-Joseph-Benoît*), *prêtre mariste, fondateur de la Société des Petits Frères de Marie*, par un de ses premiers disciples, in-8°, Lyon, Vitte, 1897.

Charmasse (Anatole de), *État de l'instruction primaire dans l'ancien diocèse d'Autun pendant le XVIIe siècle*, in-8°, Paris, Champion, 1878.

Chauvin, *les Humanités modernes*, broch. in-8°, extrait de la *Quinzaine*, du 1er octobre 1897.

Chevalier, *les Frères des Écoles chrétiennes et l'enseignement primaire après la Révolution*, 1797-1830, in-8°, Paris, Poussielgue, 1887.

Cilleuls (des), *Histoire de l'enseignement libre dans l'ordre primaire*, in-8°, Paris, Retaux, 1899.

Clerval, *l'Ancienne maîtrise de Chartres*, in-8°, Paris, Picard, 1899.

— *Les écoles de Chartres au moyen âge* (thèse), in-8°, Chartres, Selleret, 1895.

Coindre (*Vie du Père André*), *fondateur de l'Institut des Frères du Sacré-Cœur, dits de Paradis*, in-18, Lyon, Delhomme et Briguet, 1888.

Compayré, *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France depuis le XVIe siècle*, 2 vol. in-8°, Hachette, Paris, 1898.

— *Histoire de la pédagogie*, in-18, Paris, Delaplane, 1899.

Cordier (Mathurin), *la Civilité puérile et honneste*, Paris, 1559.

Courtalon-Delaistre, *Histoire de la ville de Troyes*.

Courtin, prêtre de la communauté de Saint-Nicolas du Chardonnet, *Vie de Bourdoise*.

Courtin (Antoine), *Nouveau traité de civilité*, 1671.

Coustel, *Règles de l'éducation des enfants*, 2 vol. in-12, Paris, Michallet, 1687.

Darches (Jean), *le Saint abbé Bourdoise*, 2 vol. in-8°, Paris, Oudin, 1884.

Demaison, *Origine de la famille de la Salle*, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, 1889, mars.

Desselle, *Recherches historiques sur les écoles primaires de la ville de Boulogne*, article dans les *Mémoires de la société académique de Boulogne-sur-Mer*, t. V, 1re partie, 1873.

Dubarat, *Origines de la famille de la Salle*, série d'articles dans le *Bulletin catholique de Bayonne*, 1887. Tirage à part.

Durozier (Charles), *l'Abbé de la Salle et l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, depuis 1651 jusqu'à nos jours*, in-18, Paris, 1842.

Durrieu, *les Gascons en Italie*, in-8°, Paris, 1885.

Enquête sur l'enseignement secondaire, sous la présidence de M. Ribot, en 1899. Volumes publiés à l'Imprimerie nationale.

Érasme, *De civilitate morum puerilium*, Bâle, 1530. Traduit en 1537.

Escole paroissiale (*l'*), *ou la Manière de bien instruire les enfants dans les petites escoles*, par un prestre d'une paroisse de Paris, in-12, Paris, Targa, 1654.

— *École paroissiale* (*Instruction méthodique pour l'*). Abrégé du précédent, imprimé en 1685-1688.

Faillon, *Vie de M. Olier*, 4e édit., 3 vol. in-8°, Paris, Poussielgue, 1873.

— *Vie de M. Démia*, in-12, Lyon, Rusand, 1829.

— *Histoire des catéchismes de Saint-Sulpice*, in-12, Paris, Gaume, 1831.

— *Vie de M. de Lantages*, in-8°, Paris, Le Clere, 1830.

FONTENEAU, *Vie du Bienheureux Louis-Marie Grignon de Montfort*, in-8°, Paris, Oudin, 1887.
FAYET, *les Écoles de Bourgogne sous l'ancien régime*, in-8°, Langres, 1875.
FINOT, *Port-Royal et Magny*, in-8°, Paris, Chamerot, 1888.
GAILLARDIN, *Histoire du règne de Louis XIV*, 6 vol. in-8, Paris, Lecoffre, 1875.
GAUDREAU, *Histoire de Vaugirard, ancien et moderne*, in-8°, Paris, Dentu, 1842.
[GOSSELIN], *Vie de M. Émery*, 2 vol. in-8°, Paris, Jouby, 1862.
GIBELIN (Édouard), *l'École buissonnière*, in-12, Brignoles, 1885.
GRANDET, *les Saints prêtres français du XVIIe siècle*, édition Letourneau, 3 vol. in-8°, Angers, Germain et Grassin, 1897-1898.
GRÉARD, *Éducation et instruction, enseignement primaire*, in-18, Paris, Hachette, 1895.
GUÉRIN, *l'Oratoire de Rome*.
HAMEL, *Histoire de l'église de Saint-Sulpice*, in-8°, Paris, Poussielgue, 1900.
HANNESSE, *Vie de Nicolas Roland, fondateur de la congrégation du Saint-Enfant Jésus de Reims*, in-8°, Reims, Monce, 1888.
HENRI DE GRÈZES (capucin), *Vie du Révérend Père Barré, religieux minime, fondateur de l'Institut des Écoles charitables du Saint-Enfant Jésus, dit de Saint-Maur*, in-8°, Paris, Poussielgue [1892].
JADART, divers articles dans la *Revue de Champagne et de Brie*, 1888, 1892, 1896. Très précieux sur les ascendants immédiats de Jean-Baptiste.
JOLY (Claude), chantre de Notre-Dame, *Traité historique des écoles épiscopales et ecclésiastiques pour les droits des chantres, chanceliers*, etc., *des églises cathédrales de France, particulièrement du chantre de l'église de Paris, sur les écoles qui leur sont commises*, in-18, Paris, Muguet, 1678. Se trouve à la Bibliothèque nationale et au Musée pédagogique.
— *Avis chrétiens et moraux pour l'institution des enfants*, in-12, Paris, Savreux, 1675.
— *Statuts et règlements des petites écoles de Paris*, in-12, Paris, 1672.
JOLY (Claude), évêque d'Agen (ne pas le confondre avec Claude Joly, chantre de Notre-Dame), *les Devoirs du chrétien, ou Catéchisme du diocèse d'Agen*, 5e édition, publiée en 1674. Bibl. nat. Inv. D. 39442. (Ne pas confondre ce livre avec les *Devoirs du chrétien*, publiés par M. de la Salle en 1703, à Avignon.)
JOUVENCY, *De ratione dicendi et docendi*, traduction Ferté, in-18, Paris, Hachette, 1892.
— *Candidatus rhetoricæ*, traduction Ferté, in-18°, Paris, Hachette, 1892.
JOURDAIN, *Histoire de l'Université de Paris au XVIIe et au XVIIIe siècle*, 2 vol. in-4°, Paris, Hachette, 1862-1866.
LALLEMAND, *Essai sur l'histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire de France* (thèse), in-8°, Paris, Thorin, 1887.
LANTOINE, *Histoire de l'enseignement secondaire au XVIIe siècle* (thèse), in-8°, Paris, Thorin, 1874.
LA TOUR (DE), *Vie du frère Irénée*, 3e édit., publiée par l'abbé Carion en 1892.
LAVEAU, *Vie du Père Deshayes*, in-12, Vannes, Lamarzelle, 1854.

Lebœuf, *Histoire du diocèse de Paris*, très riche en renseignements.

Lebrun, *Rapport sur l'établissement des Frères des Écoles chrétiennes dans la ville de Troyes, depuis son origine jusqu'à nos jours*, Troyes, 1852.

Lhuilier, *Recherches historiques sur l'enseignement primaire dans la Brie*, in-8°, Meaux, 1884.

Loth (abbé J.), *la Cathédrale de Rouen*. On y trouve le récit de l'érection de la statue de Jean-Baptiste de la Salle à Rouen, le 2 juin 1875.

Louveau (Jehan), *la Civilité puérile*, Anvers, 1559.

Maggiolo, *De l'enseignement primaire dans les hautes Cévennes* (Mende), *avant et après 1789*, in-8°, Nancy, 1879.

— *De la condition de l'instruction primaire et du maître d'école en Lorraine avant 1789*, dans *Mémoires lus à la Sorbonne en 1868*, Paris, Imprimerie impériale, 1869.

Maitre (Léon), *l'Instruction publique dans les villes et les campagnes du comté nantais avant 1789*, in-8°, Nantes, Mellinet, 1882.

Maldan, *Chronique de Champagne*, vol. 2 et 3, p. 301, p. 81, a fait l'histoire du Bienheureux de la Salle et de la fondation des écoles chrétiennes.

Marca (Pierre de), archevêque de Paris, *Marca hispanica sive Limes hispanicus*, in-fol., Paris, 1688.

Marlot (dom), *Histoire de la ville, cité et université de Reims*, 4 vol. in-4°, Reims, Jacquet, 1847.

Marton, *Notice biographique sur dom Fréchard, dernier bénédictin de Sénones, fondateur de l'Institut des Frères de la Doctrine chrétienne de Nancy*, broch. in-8°, Nancy, Vagner, 1890.

Merlet, *De l'instruction publique en Eure-et-Loir, avant 1789*, in-8°, Chartres, 1879.

Mission pédagogique du Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle et de son Institut, par un ancien élève des Frères. Livre composé d'extraits des plus beaux discours prononcés aux fêtes de la Béatification, in-8°, 1892.

Mollier (abbé), *Saints et pieux personnages du Vivarais*.

Montaigne, *De l'institution des enfants*, chapitre des *Essais*, publié chez Hachette, Paris, 1888.

Montfort (le Bienheureux de) et les écoles charitables, broch. in-8°, Poitiers, Oudin, 1889.

Moret, *Louis Aubery, fondateur des écoles charitables de Moulins, 1682-1730, sa vie, son œuvre, son règlement des écoles*, broch. in-8°, Moulins, Ducroux.

Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. XVI, etc.

Musée pédagogique (catalogue des ouvrages et documents), 2 vol. in-8° et un supplément, Paris, Imprimerie nationale, 1886-1889.

Nicole, *l'Éducation d'un prince*, 1670.

Passard, *la Pratique du Ratio studiorum pour les collèges*, in-8°, Paris, Poussielgue, 1896.

Péchenard, *Histoire de l'abbaye d'Igny*, in-8°, Reims, Monce, 1883.

Périaux, *Histoire sommaire et chronologique de la ville de Rouen*.

Pin de la Guérivière (du), *les Aïeuls maternels du Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle à Brouillet*, broch. in-8°, Reims, Michaud, 1897.

— Article dans la *Revue des questions héraldiques*, 1899.

Pompée (Philibert), *Rapport historique sur les écoles primaires de la ville de Paris, depuis leur origine jusqu'à la loi du 28 juin 1833, précédé d'un coup d'œil sur l'état de l'instruction primaire en France avant 1789*, 1 vol. in-12, Paris, 1839.

Portagnier, *l'Enseignement dans l'archidiocèse de Reims depuis l'établissement du christianisme jusqu'à sa proscription*, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LX, p. 97-477.

Poujoulat, *la Vie du frère Philippe*, in-8°, Tours, Mame, 1875.

Quantin, *Histoire de l'instruction primaire avant 1789, dans les pays qui ont formé le département de l'Yonne*, in-8°, Auxerre, 1874.

Querbes (*Notice biographique sur le Révérend Père Louis-Marie-Joseph*), *fondateur de l'Institut des clercs de Saint-Viateur*, broch. in-8°, Lyon, Jevain, 1888.

Resbecq (de Fontaine de), *Histoire de l'instruction primaire dans le département du Nord*, in-8°, Paris, 1878.

Rony, *Histoire des Frères des Écoles chrétiennes à Sedan*, in-8°, Sedan, Laroche, 1892.

Rendu (Ambroise), *De l'instruction publique et particulièrement des écoles chrétiennes, modèle de tous les perfectionnements actuels de l'instruction primaire*, in-8°, Paris, Méquignon, 1819.

Rendu (Eugène), *Manuel d'instruction primaire*, in-8°, Paris, Hachette, 1881.

Ropartz, *la Vie et les œuvres de Jean-Marie Robert de Lamennais, fondateur de l'Institut des Frères de l'instruction chrétienne de Ploërmel*, in-18, Paris, Lecoffre (sans date).

Simon de Doncourt, *Remarques historiques sur l'église et la paroisse de Saint-Sulpice*, 3 vol. in-32, rare, Paris, Grapart, 1773. (Se trouve au noviciat de Saint-Sulpice.)

Sicard, *les Études classiques avant la Révolution*, in-18, Paris, Perrin, 1887.

Silvy, *Essai d'une biographie historique de l'enseignement secondaire et supérieur avant la Révolution*, in-8°, Paris, Société générale d'éducation.

Simon (J.), *l'École*, 12e édit., in-18°, Paris, Hachette, 1894.

Taborin (*le révérend frère Gabriel*), *fondateur des Frères de la Sainte-Famille de Belley*, broch. in-8°, Belley, Leguay, 1864.

Taulier (Frédéric), ancien maire de Grenoble, *le Vrai livre du peuple*. (Voir ce qui concerne la fondation de Grenoble.)

Théry, *Histoire de l'éducation en France depuis le Ve siècle jusqu'à nos jours*, 2 vol. in-12, Paris, 1861.

Thomassin, *Méthode d'étudier et d'enseigner chrétiennement les lettres humaines*, 1685.

Urseaux (abbé), *l'Instruction primaire avant 1789 dans les paroisses du diocèse actuel d'Angers*, Paris, Picard, 1890.

Vaissette (dom), *Histoire du Languedoc*, édit. Privat, 1878, 5 vol. in-4°.

Vallet de Viriville, *Histoire de l'instruction publique en Europe et principalement en France*, 1 vol. in-4°, Paris, 1849-1852.

Valois (Noël), *la France et le grand schisme*, 2 vol. in-8°, Paris, 1896.

Villaret (Mlle Foulques de), *l'Instruction primaire avant 1789, à Orléans*, in-8°, Orléans, Herluison, 1882.

LISTE

DES NOMS PROPRES DE PERSONNES ET DE LIEUX

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE II

LES PREMIÈRES ÉCOLES (1678-1682)

CHAPITRE III

LES COMMENCEMENTS DE L'INSTITUT (1682-1688)

CHAPITRE IV

LES ÉCOLES DE SAINT-SULPICE (1688-1691)

CHAPITRE V

LE NOVICIAT DE VAUGIRARD (1691-1698)

CHAPITRE VI

DÉVELOPPEMENT DES ŒUVRES DE L'INSTITUT (1698-1702)

CHAPITRE VII

LES GRANDES ÉPREUVES (1702-1705)

CHAPITRE VIII

L'ÉTABLISSEMENT DE ROUEN (1705-1709)

CHAPITRE IX

RETOUR DU NOVICIAT A PARIS (1709-1712)

CHAPITRE X

SÉJOUR DANS LE MIDI (1712-1714)

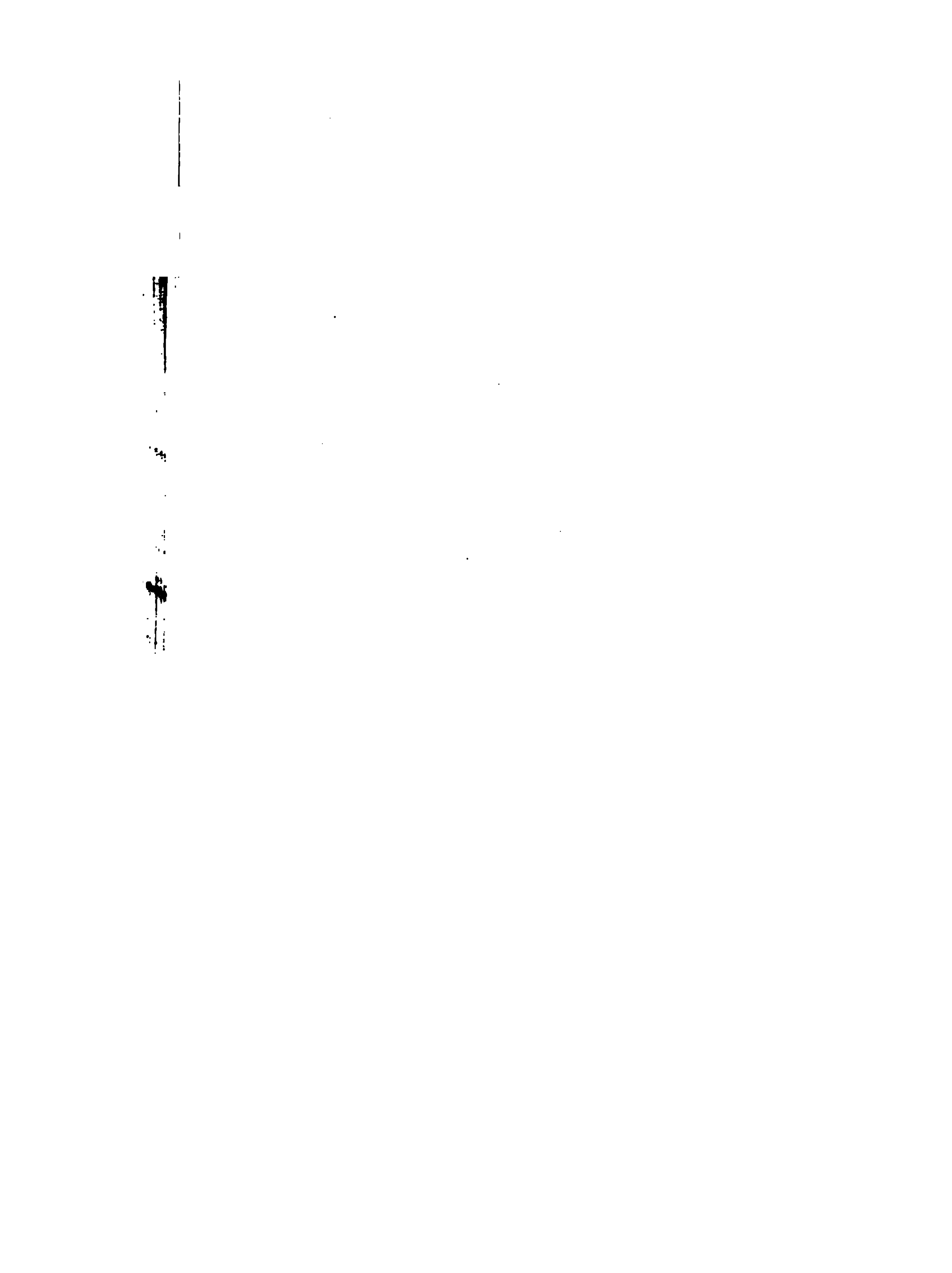
CHAPITRE XI

DERNIÈRES ANNÉES (1715-1719)

CHAPITRE XII

LE PROLONGEMENT DE LA VIE

28615. — Tours, impr. Mame.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06276 7119

